



HAL
open science

**La coopération culturelle franco-algérienne. Les
coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants
des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires
(1962-1980)**

Evangelos Laskaris

► **To cite this version:**

Evangelos Laskaris. La coopération culturelle franco-algérienne. Les coopérants français en Algérie indépendante. Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs) et universitaires (1962-1980). Histoire. Université Paris-Est, 2016. Français. NNT : 2016PESC0024 . tel-01691333

HAL Id: tel-01691333

<https://theses.hal.science/tel-01691333>

Submitted on 23 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT

EVANGELOS LASKARIS

La coopération culturelle franco-algérienne
Les coopérants français en Algérie indépendante

Enseignants des écoles (instituteurs et professeurs)
et universitaires (1962-1980)

MEMBRES DU JURY :

CATHERINE BRICE

LAMPROS FLITOURIS

ANNA KARAKATSOULI

SYLVIE THENAULT

DIRECTEUR :

RÉMI FABRE

ÉCOLE DOCTORALE UNIVERSITÉ — PARIS-EST
Cultures et Sociétés

*Centre de recherche en histoire européenne
comparée, de l'Antiquité à nos jours (CRHEC) EA
4392*

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2015-
2016

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations - sigles	5
Remerciements.....	9
Avant-propos.....	12
INTRODUCTION	13
Problématique	15
Objectifs de recherche.....	18
Questionnement	20
PRE ÈRE PARTIE LES VISIONS POLITIQUES DE LA COOPÉRATION	22
1.1 La politique de coopération en débat et perspectives	23
1.2 La politique de coopération du point de vue de l'Etat français	41
1.3 La politique de coopération du point de vue de l'Etat algérien	69
1.4 Révolutionnaires anticolonialistes coopérants et non-coopérants en Algérie indépendante, le concept des pieds-rouges	89
1.5 Michel Raptis et l'Algérie indépendante : un intellectuel - protagoniste du premier gouvernement indépendant algérien	93
1.6 Chrétiens de gauche. Identité tiers-mondiste d'un groupe de coopérants à part	97
DEUXIÈME PARTIE LA COOPERATION CULTURELLE MISE EN PRATIQUE	101
2.1 La génération de la coopération.....	102

2.2 Préparation de la coopération culturelle et le rôle des syndicats	113
2.3 L'action des syndicats au service des coopérants et de la coopération.....	128
2.4 L'organisation des rentrées scolaires et les problèmes rencontrés	134
2.5 Les conventions franco-algériennes qui conditionnaient la coopération culturelle	155
2.6 Le guide du coopérant français en Algérie	158
2.7 Les revendications des syndicats enseignants et leurs divergences. Le rôle de l'APIFA (FEN)	160
TROISIÈME PARTIE LES EXPÉRIENCES UNE VISION RÉTROSPECTIVE...	167
<i>Introduction</i>	168
<i>Protocole de notre enquête</i>	175
<i>Échantillon des coopérants</i>	175
<i>Méthodologie</i>	178
<i>Guide d'entretien</i>	179
<i>Questionnaire de l'enquête</i>	180
Thématiques / notions-clés évoquées dans les réponses à notre questionnaire	181
Tableau. Thèmes récurrents des entretiens et propos des enquêtés.	182
Présentation des coopérants	186
Lieux de coopération en Algérie des enquêtés	195

Enquêtes et villes de coopération.....	196
Connivences intellectuelles et fréquentations des Algériens	213
Evénements politiques majeurs qui ont eu des répercussions chez les coopérants ...	218
L'action de la France vers l'Algérie.....	224
Habitudes algériennes qui ont influencé les coopérants dans leur mode de vie	226
Vue globale sur la coopération	228
Jugements rétrospectifs dans l'enquête	231
Les expériences d'autres témoins	235
CONCLUSION.....	244
SOURCES.....	253
ANNEXES	279
TEMOIGNAGES DES COOPERANTS FRANÇAIS EN ALGERIE INDEPENDANTE (1962-1980).....	280
PHOTOS	482
INDEX	485

Liste des abréviations - sigles

ACO - Action Catholique Ouvrière

ACOFAL - Amicale des Coopérants Français en Algérie - coopérants techniques

AGEP - Association Générale Professionnelle des coopérants culturels et techniques – affiliée au SGEN (C.F.T.C, C.F.D.T)

ALN - Armée de Libération Nationale (1954-1962)

APECET - Association Professionnelle des Collèges d'Enseignement Technique

APES - Association Professionnelle de l'Enseignement Supérieur

APIFA - Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie

ASPES - Association Professionnelle des Enseignants Français du Second Degré en Algérie

CCLC - Cercle Culturel des Lycéens et Collégiens de Skikda

CEG¹ - Collège d'Enseignement Général

CET - Collège d'Enseignement Technique

CFLN- Comité Français de Libération Nationale (Alger, juin 1943-juin 1944)

CFDT - Confédération Française Démocratique du Travail

CFTC - Confédération française des travailleurs chrétiens

CGT - Confédération Générale du Travail

¹ Le collège d'enseignement général (ou CEG) était une filière d'enseignement scolaire en France de 1960 (entrée en vigueur de la réforme Jean Berthoin) disparue en 1977 avec l'entrée en vigueur de la loi Haby (1975).

CNRA - Conseil National de la Révolution Algérienne (1956-1962)

CNRS - Centre National de Recherche Scientifique

Cisa - Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien

CPR – Centre Pédagogique Régional

CRESM - Centro Ricerche Economiche e Sociali per il Meridione

FEN - Fédération de l'Education Nationale

FENFA - Fédération des Enseignants de Nationalité Française en Algérie

FLN - Front de Libération Nationale

F.P.C.T.O.M. – Fédération des Personnels de Coopération Technique Outre-Mer

F.O. - Force Ouvrière

F.S.M. - Fédération Syndicale Mondiale

FTEC - Fédération des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture

GPRA - Gouvernement Provisoire de la République Algérienne

GPRF - Gouvernement Provisoire de la République Française (1944-1962)

HLM - Habitation à Loyer Modéré

IREMAM - Institut de Recherche du Monde Arabe et Musulman

MGEN - Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

MNA- Mouvement National Algérien

OAS - Organisation Armée Secrète

OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OFCE- Observatoire français des conjonctures économiques

OUCFA - Office Universitaire et Culturel Français en Algérie

PAGS - Parti de l'Avant-garde Socialiste

PCA - Parti Communiste Algérien

PCF - Parti Communiste Français

PEGC² - Professeur d'Enseignement Général de Collège

PPA - Parti Populaire Algérien

PRS - Parti de la Révolution Socialiste

PSU - Parti Socialiste Unifié

RPF- Rassemblement du Peuple Français

SGEN - Syndicat Général de l'Education Nationale

SNESUP - Syndicat National de l'Enseignement Supérieur

SNI - Syndicat National des Instituteurs

SUDEL - Société Universitaire d'Édition et de Librairie

UGEMA - Union Générale des Étudiants Musulmans Algériens

UGTA - Union Générale des Travailleurs Algériens

UMA - Union du Maghreb Arabe

UNEF - Union Nationale des Étudiants de France

UNSA - Union National des Syndicats Autonomes

² Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) sont, en France, des agents titulaires de la fonction publique de l'État, régis par le statut général des fonctionnaires et par le décret n 86-492 du 14 mars 1986 fixant leur statut particulier.

VSNA - Volontaires du Service National Actif

ZAA- Zone Autonome d'Alger

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements à M. Rémi Fabre, Professeur d'Histoire Contemporaine, de m'avoir soutenu dans mon travail et de m'avoir aidé d'une manière indispensable tout au long de mes études au département d'Histoire de l'Université Paris - Est Créteil (UPEC). Sa compétence, sa rigueur scientifique et sa clairvoyance m'ont beaucoup appris. Ils ont été et resteront les moteurs de mon travail de chercheur.

J'exprime mes vifs remerciements à l'ensemble des membres de mon jury : Catherine Brice, Lampros Flitouris, Anna Karakatsouli et Sylvie Thénault.

Je remercie en particulier la présidente de l'Ecole Doctorale Cultures et Sociétés et professeur Mme Emmanuelle Plagnol.

Par ailleurs, je remercie particulièrement Jean-Robert Henry pour son soutien indispensable et ses conseils fructueux et Antonis Liakos, professeur d'Histoire contemporaine à l'Université d'Athènes de m'avoir soutenu tout au long de mes études en Grèce et en France.

De plus, du côté algérien je n'oublie pas de remercier les bibliothécaires et la chef de service du Ministère de l'Education Nationale algérien, Madame Aldjia Satour, Madame Aitamar Lamia et Madame Missouri Lamia, le personnel des Archives Nationales d'Alger pour leur aide indispensable et leur accueil très agréable et l'historien Daho Djerbal, Maître de conférences en histoire contemporaine au Département d'Histoire, Université d'Alger 2.

Je remercie également les historiennes Françoise Raison-Jourde, Françoise Jimbs et Malika Rahal et le politologue en Relations Internationales à l'Université de Péloponnèse.

Je remercie infiniment les coopérants, femmes et hommes, qui m'ont confié leurs précieux témoignages. Si nos échanges m'ont suscité des émotions, ils m'ont aussi apporté des connaissances historiques et m'ont ouvert des horizons en tant qu'historien.

Enfin, je ne trouve pas les meilleurs mots pour remercier infiniment ma mère et mon frère Giorgos pour leur amour, leur soutien et leurs encouragements.

Un grand MERCI à mes meilleurs amis en France et en Grèce et à tous ceux qui ont cru en moi, m'ont accompagné et soutenu tout au long du travail difficile et exigeant qu'est une thèse de doctorat. J'exprime enfin mes sentiments les plus chaleureux à mes collègues étudiants et amis avec lesquels j'ai passé des moments très agréables dans le foyer d'étudiants où j'ai habité de 2008 à 2015.

Mes derniers remerciements vont à ma compagne Eleanna qui a tout fait pour m'aider, qui m'a soutenu et surtout supporté dans tout ce que j'ai entrepris.

J'en oublie certainement encore et je m'en excuse.

Encore un grand merci à tous pour m'avoir conduit à ce jour mémorable.

Une pensée pour terminer ces remerciements pour toi qui n'a pas vu l'aboutissement de mon travail mais je sais que tu aurais été très fier de ton fils.

Je vous dois à toi et à ma mère ce que je suis devenu aujourd'hui.

Dédicace

À mon père inoubliable auquel je dois mon amour pour l'Histoire

Avant-propos

La coopération vue des deux côtés (algérien et français) en 1963

Abdelaziz BOUTEFLIKA³ (Ministre des Affaires Etrangères de l'Algérie, 1963): « La vocation profondément socialiste de l'Algérie qui constitue une option irréversible, dictée après de sérieux impératifs humains, sociaux, et politiques, ne peut et ne doit être en contradiction avec une coopération⁴ conséquente et loyale, tenant absolument compte des intérêts réciproques des deux pays et de leur souveraineté respective. La coopération avec la France est une constante de notre politique».

Jean DE BROGLIE⁵ (Secrétaire d'Etat aux affaires algériennes français, 1963): « Il s'agit d'une expérience unique de coopération entre un Etat libéral évolué et un pays sous-développé pratiquant une politique socialiste... En même temps, cette expérience est un test pour savoir si la France a la faculté de répondre aux problèmes de notre époque».

³ Actuel Président de la République algérienne démocratique et populaire depuis le 27 avril 1999.

⁴ Nous avons souligné le terme coopération pour mettre l'accent sur son utilisation dès 1963 par les représentants des autorités françaises et algériennes.

⁵ Jean de Broglie (1921-1976) fut successivement Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique (avril à novembre 1962), puis aux Affaires algériennes (1962-1966) et aux Affaires étrangères (1966-1967). Avec Louis Joxe et Robert Buron, il fut l'un des négociateurs des accords d'Évian conclus entre la France et le FLN, le 18 mars 1962 qui ont mis un terme à la guerre d'Algérie. Il fut président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale entre 1968 et 1973. Il s'imposa alors comme l'un des grands spécialistes des relations internationales.

INTRODUCTION

Il nous semble indispensable d'esquisser tout d'abord le contexte historique de la coopération franco-algérienne mise en œuvre au lendemain de la guerre d'indépendance algérienne. Cette dernière qui a été gagnée à la suite de la révolution du peuple trouve ses origines aux périodes précédentes, au 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle. Pourtant, les revendications pour la concession d'indépendance ont été concrétisées dès 1945.

D'après quelques historiens les événements du 8 mai 1945 doivent être considérés comme ceux qui ont abouti au déclenchement de la guerre d'Algérie le 1^{er} novembre 1954. Ce jour (8 mai 1945), à Sétif, Guelma et dans le Constantinois la violence et la guerre impitoyable menée dans le quadrilatère ont souvent occulté des manifestations nationales similaires, vite réprimées. Elles prouvaient pourtant à la face des alliés de la Deuxième Guerre Mondiale un consensus politique de la part de tous les Algériens, que jusque-là, aucune révolte n'avait pas pu démontrer. Aux révoltes localisées (Ouled Sidi Cheikh, 1864 et 1881; Kabylie, 1857-1871, 1881, Aurès; 1917), le nationalisme algérien opposait cette fois des revendications identiques, organisées et synchronisées, appuyées par un mouvement de masse impressionnant de discipline. L'unité d'action était bien une réalité «nationale» même si les deux villes d'Alger et d'Oran, déjà traumatisées, restaient en retrait. Cette fois par cette mobilisation avaient comme objectif d'alerter le monde sur leurs problèmes pour accélérer le processus de libération et obtenir, sinon l'indépendance, du moins une autonomie acceptée par la métropole. Sur ce plan, c'était évidemment l'échec du mouvement nationaliste algérien car en mai 1945 les algériens ont connu l'horreur, l'incertitude, les rumeurs. La censure et la répression militaire mises en œuvre ont placé le Constantinois sous une chape de plomb et bien peu a filtré initialement d'une situation tragique où les massacres et les bombardements ont été accompagnés par des arrestations, des tortures, des exécutions sommaires et des fosses communes. Mais aussi de délation, règlements de comptes, pillages, incendies de mechtas après des meurtres, des mutilations et des viols. En conséquence, la violence de la guerre a fait des morts, des familles disloquées, des tribus errantes, des orphelins: l'harmonie sociale s'est déchirée dans le quadrilatère. En Algérie, la commotion était à la mesure de l'événement. Rien n'était plus après 8 mai comme avant. La communauté algérienne et la communauté européenne se sont complètement divisées entre eux. Un fossé s'est

construit entre les Algériens et les Européens d'Algérie. La haine et le mépris en feront un gouffre⁶. Les événements de Sétif ont eu pour conséquence décisive d'avoir dressé deux camps ennemis. Les passerelles que le monde du contact avait réussies à édifier se sont écroulés les unes après les autres. L'unité politique était passée. Ce monde-pont est en ruine. Le moment est venu pour chacun de choisir son champ pour préparer la bataille finale, la lutte politique décisive, qui pourrait conduire à l'indépendance algérienne, mais cette fois dans les pires conditions⁷. Jean-Pierre Peyroulou souligne: «Les événements du Nord-Constantinois survenus en mai et juin 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, marquent une rupture majeure dans l'histoire de l'Algérie coloniale. Si les historiens s'accordent aujourd'hui pour les qualifier de «massacres coloniaux», leur interprétation est encore en débat⁸ ».

En outre, aux alentours de l'année 1945, les Algériens étaient parcellisés entre ceux qui prenaient des positions favorables aux négociations, dits des réformistes, et ceux qui étaient des nationalistes et qualifiaient les premiers comme des traitres-collaborateurs qui négocient avec les «sales colonialistes».

La date du 8 mai 1945 pourrait être le symbole de la contradiction entre une victoire sur le racisme que le nazisme avait porté à son point le plus monstrueux et la poursuite en Algérie de rapports de domination et d'inégalité coloniale fortement imprégnés de racisme. Il faudra 17 ans encore dont 9 années de guerre et de tragédie pour que cette contradiction se dénoue. En même temps que la France renonçait par les accords d'Evian à sa domination coloniale, un mot nouveau était prononcé désignant de nouveaux types de rapport fondés idéalement sur l'égalité et la liberté des partenaires : le mot coopération. C'est de la façon dont ce mot va se charger d'un contenu concret que cette thèse va parler.

⁶ Goldzeiguer, Rey, Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945, De Mers-El-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois, op. cit., p. 336.

⁷ Goldzeiguer, Rey, op. cit., p. 380.

⁸ Jean - Pierre, Peyroulou, Les massacres du Nord-Constantinois de 1945, un événement polymorphe, Histoire de l'Algérie à la période coloniale: 1830-1962, Paris, La Découverte, 2012, p. 502.

Problématique

La problématique de la présente thèse portant sur la coopération culturelle franco-algérienne inclut des questions qu'on se pose souvent sur l'après - guerre d'indépendance algérienne (souvent appelée guerre d'Algérie) ; cette période post-coloniale - autrement appelée post-confliktuelle - est incontestablement une phase de transition et/ou de rupture entre la colonisation et l'indépendance. Elle est complexe par la diversité des espaces et des temporalités pour les individus et leurs différentes identités, par ses mutations politiques profondes au niveau local et mondial soit "en haut" pour les Etats, (la France, ancienne puissance coloniale et l'Algérie, nouvel Etat indépendant) soit "en bas" pour les individus-acteurs de la coopération. Cette période quelque peu oubliée ou délaissée éventuellement par les scientifiques des sciences humaines et sociales connaît un regain d'intérêt ces dernières années : la preuve: les publications⁹ scientifiques et la réalisation des travaux généraux et spécialisés sur les aspects de la période postcoloniale - la coopération incluse - fleurissent et donnent des résultats précieux dont on tire des conclusions intéressantes sur la période après-guerre postindépendance de l'Etat algérien et les relations qu'il entretenait avec la France. Ces ouvrages apportent une image détaillée des relations postcoloniales franco-algériennes.

⁹ En citant quelques travaux remarquables: Vatin, Jean-Claude, 2009, «Sur le droit post-colonial: la Revue Algérienne», in *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'Etat de droit*, Etudes en l'honneur d'Ahmed Mahiou réunies par Y. Ben Achour, J-R. Henry, R. Mehdi, Paris, Publisud-Iremam ; Bouhout El Mellouki Riffi, *La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb (1955-1986)*, sous la direction de Pierre Gonidec, Paris, PubliSud, 1987; René Gallissot, *Les accords d'Evian, en conjoncture et en longue durée*, Paris, Karthala, 1997. Hanssen, Alain, 2000, *Le désenchantement de la coopération*, Paris, L'Harmattan; Guth, Suzie, *Exil sous contrat. Les communautés de coopérants*, Paris, Silex Editions, 1984; Etienne, Bruno, *La coopération culturelle franco-maghrébine*, Annuaire de l'Afrique du Nord, Editions du CNRS, 1968, pp. 115-160 ; Etienne Bruno, 1968, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb* ; préf. de Maurice Flory, Paris: Ed. du Centre national de la recherche scientifique ; Georg, Odile et Raison - Jourde, Françoise (coordonné par), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Cahiers Afrique n° 28, Laboratoire SEDET, Université Paris - 7 - Denis - Diderot, 2012; Ageron, Charles - Robert, «La politique française de coopération avec l'Algérie (mars 1962-avril1969)» ; De Gaulle en son siècle, 6 : op. cit., 1992, pp. 204-216 [débat, pp. 217-234 contenant notamment le témoignage de Jean-Marcel Jeanneney] (et les articles) de Daguzan, Mélanie Morisse-Schilbach.

Le sujet de la présente thèse a comme point de référence la période de l'histoire contemporaine appelée «période postcoloniale» et comme objet de recherche et d'analyse précis les relations bilatérales en termes de coopération culturelle nouées entre la France et l'Algérie juste après la fin de la guerre d'indépendance (guerre d'Algérie). Pour paraphraser le point de vue pertinent de Négib Bouderbala, sociologue, coopérant en Algérie et au Maroc, la période retenue pour l'étude de la coopération (de 1962 à 1980) et le moment choisi pour l'étudier (années 2010) me paraissent doublement opportuns. Même si la coopération s'est poursuivie à une certaine mesure après 1980, c'est pendant les deux premières décennies après l'indépendance qu'elle a eu une présence et une influence fortes¹⁰.

Les années 2010 est le moment où les acteurs de la coopération à la retraite ont plus de loisir de se pencher sur leur passé ; Par ailleurs la question des «relations entre civilisations», entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique du Nord, et plus largement entre le monde occidental et le monde musulman est évidemment d'une actualité assez brûlante.

Selon les universitaires, les intellectuels et les économistes les origines de la coopération s'appuyaient du point de vue idéologique, sur les valeurs de l'humanisme¹¹ et sur la politique de l'aide au développement aux pays dits du "tiers-monde¹²" ou en voie de développement comme l'Algérie. Cette dernière n'était pas bien évidemment le seul Etat africain qui ait développé des relations bilatérales avec la France, son ancienne métropole. La politique française de la coopération s'est étendue à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Bénin, Niger, Mali), de l'Afrique centrale (Congo-Brazzaville, Gabon, Tchad, Centrafrique, Cameroun) et dans l'océan indien et la Corne de l'Afrique (Comores, Madagascar, Djibouti). Par ailleurs, des pays comme la République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda, certes francophones mais anciennes colonies belges où l'influence de la France n'était pas prépondérante ou beaucoup plus récente ont accueilli plusieurs coopérants français après leur indépendance.

¹⁰ Le temps de la coopération, pp. 261-262.

¹¹ Louis Rigaud fait partie de ces enseignants qui partageaient ces idées. "Un humaniste qui rêvait d'une Algérie plurielle et fraternelle" selon l'expression d'Aïssa Kadri.

¹² Selon l'expression forgée en 1957 par le démographe Alfred Sauvy.

Pour revenir sur l'aide accordée ou non aux pays africains les économistes mettaient en évidence l'assistance ou la coopération technique pour le développement économique des pays nouvellement indépendants¹³.

On pourrait inclure dans notre problématique les questions suivantes: quelles étaient les relations de deux Etats au cours de la période postcoloniale et quel est le poids du "néocolonialisme" à définir dans ce nouveau cadre? Quel fut le rôle de la coopération? Quelle fut l'évolution de la politique de coopération tant en termes de politique officielle de l'Etat français qu'en ce qui concerne les réactions des autorités algériennes? Quelle fut l'évolution du discours tant du côté français que du côté algérien? Quelles étaient les relations et les interactions complexes et subtiles aussi bien entre les individus aux statuts divers et l'Etat français qu'en ce qui concerne les réactions des autorités algériennes? Quelle fut l'évolution du discours tant du côté français que du côté algérien? En termes de coopération culturelle, quelles sont les divergences et les convergences entre la politique "d'en haut" (des Etats) et les prises des positions individuelles des acteurs de la coopération? Comment évoluèrent les individus aux statuts et personnalités variées tout au long de leur engagement coopératif dans des conditions particulières temporelles et spatiales différentes?

¹³ Destanne de Bernis, conseiller de ministère technique, auquel on doit la théorisation du modèle de développement algérien (voir également le témoignage de Denis Jacquot). G. de Bernis avait écrit en 1969 avec Sid-Ahmed Ghozali, président de la Sonatrach, un article de référence sur «Les hydrocarbures dans l'industrialisation de l'Algérie». En outre, l'étude "Développement industriel et production agricole" confiée à l'équipe des chercheurs de l'Institut de recherche et d'étude sur la planification de Grenoble IREP sous la responsabilité de G. de Bernis fut remise à la fin de 1969 au ministère de l'Industrie (voir *Le temps de la coopération*, p. 235)

Objectifs de recherche

L'optique de la présente thèse est résolument celle de l'histoire sociale, mais elle pourrait également faire partie de l'histoire des représentations, des idées politiques et des transferts culturels - la circulation des savoirs - dans le cadre global des relations internationales marquées par certains événements de la deuxième moitié du XX^e siècle. Notre objectif est donc d'examiner l'élaboration, la confrontation et la reconfiguration de relations dites alors de coopération avec des pays en voie de développement (expression attribuée à ces derniers après l'accession à l'indépendance des anciennes colonies), aujourd'hui des relations communément appelées des rapports Nord-Sud¹⁴. On s'intéressera à explorer les convictions politiques des coopérants, militants du terrain associatif et syndical ou des gens en tout cas sensibilisés politiquement depuis le moment de la guerre d'Algérie, leurs motivations concrètes du départ en Algérie, politiques - idéologiques et personnelles, qui les ont fait s'expatrier temporairement pour la plupart d'entre eux et pour une longue durée pour certains vers des pays africains devenus indépendants. Dans cette problématique on essaiera de se pencher sur l'objectif de dresser un bilan de l'histoire sociale et culturelle des coopérants français, d'aborder leur action dans un pays devenu indépendant après une très longue présence coloniale française qui l'a profondément marqué, de révéler leurs connivences intellectuelles, d'explorer leur participation à des partis politiques et des syndicats ou des groupes de sociabilité (foyers culturels¹⁵, associations culturelles) et d'envisager les retombées de cette expérience sur leur trajectoire personnelle et leur carrière professionnelle ultérieures. Ce travail essaye d'apporter des éclaircissements sur l'impact des expériences vécues dans la vie des coopérants français en Algérie indépendante et leurs destins au retour en France (carrière, engagements militants et politiques, création et participation à des associations mixtes franco-algériennes, maintien des liens avec des anciens collègues

¹⁴ En citant la définition de la *coopération* donnée par le dictionnaire Larousse : politique d'aide économique, technique et financière des pays développés en faveur des pays en voie de développement. Les rapports Nord-Sud est un terme qui implique la distinction entre les pays capitalistes et les pays dits du tiers-monde ou en voie de développement issus des décolonisations.

¹⁵ Les foyers culturels fréquentés par les coopérants français appelés MEC, Maison des Enseignants et de la Coopération. Le coopérant Pierre Fleith y fait référence car il évoque la présence d'une MEC à Skikda mais aussi la création du CCLC (Cercle Culturel des Lycéens et Collégiens de Skikda), structure orientée vers les jeunes mise en place par les coopérants-enseignants français à Skikda. Voir l'ouvrage *Coopérer en Algérie à Skikda, 1964-1974, 22 Témoignages, 2015*.

algériens, français ou étrangers ou des élèves¹⁶, participation à des colloques ou des journées d'études sur la coopération franco-maghrébine et plus précisément franco-algérienne). Nous essayons de brosser le tableau d'une des nombreuses formes de la politique de coopération, celle de la coopération culturelle. Par conséquent, il nous a fallu analyser les démarches des enseignants dans la coopération et dans l'éducation au sens plus large et leur contribution considérable à la (re)construction de la société algérienne - si on prend en considération en particulier la grande démarche d'alphabétisation entamée au début de l'année scolaire 1962-1963 et en grande partie entreprise et achevée par le biais du soutien des enseignants français - qui fut par ailleurs considérée (l'éducation) comme la pierre angulaire de la coopération culturelle interétatique¹⁷

¹⁶ Jean-Pierre Frey, coopérant en Algérie, témoigne entre autres du maintien des liens actuel avec ses anciens étudiants algériens.

¹⁷ L'éducation est très régulièrement placée au premier rang des objectifs, Julien Héлары, *L'ENFOM, La coopération au programme*, p.45.

Questionnement

Quelles sont les significations et les interprétations possibles et différentes du mot *coopération*? Le terme servit-il de manteau pour masquer le "néocolonialisme"¹⁸? Va-t-il jusqu'à la solidarité révolutionnaire en passant par des relations d'égalité? Génère-t-il des rapports de domination déguisée de l'ancienne puissance coloniale ou une relation d'aide désintéressée destinée au pays qui est en voie de développement? Quels sont les buts de la coopération pour les autorités françaises et algériennes? Quelle est l'évolution de leurs discours ? Comment ces buts sont-ils reçus par les syndicats et les associations amicales, organisations à la fois destinées à aider les coopérants, à défendre leurs intérêts et peut-être à donner un sens militant à la coopération? Est-ce que les deux Etats français et algérien ont été bénéficiaires par l'intermédiaire de leurs politiques de coopération?

Dans le cadre de notre questionnaire choisi pour nos entretiens nous interrogeons les coopérants pour extraire leurs points de vue sur leur expérience afin d'apporter à la recherche historique des conclusions concrètes. On s'interroge sur la façon dont les syndicats enseignants et les associations agissent et réagissent par rapport à la coopération culturelle et enseignante en Algérie, comment ils encadrent et conçoivent

¹⁸ Telle est l'appréciation de la démarche coopérative énoncée par certains responsables du FLN. Un autre terme définissant la politique de coopération de l'Etat français est celui de "France-Afrique" inventé par Félix Houphouët-Boigny, ancien président de la Côte d'Ivoire pour définir les bonnes relations qu'il voulait établir avec la France. L'expression péjorative «Françafrique» a ensuite été forgée par l'écrivain François-Xavier Verschave dans son essai *La Françafrique, le plus long scandale de la République*.

l'action des coopérants. En particulier, on explore le pôle SNI-FEN¹⁹ plus corporatif, lié au terrain algérien du système éducatif d'avant 62 et ses différentes tendances existant depuis 1945 qui étaient:

Unité Indépendance et Démocratie (UID), majoritaire, réputée proche des socialistes, tendance républicaine laïque ; Unité et Action (U&A), longtemps appelée cégétiste et au sein de laquelle se retrouvaient les militants proches du PCF, mais pas seulement (s'y retrouvaient des militants socialistes ou non affiliés politiquement); École Émancipée (EE), proche de l'extrême gauche, dont l'origine remonte à l'anarcho-syndicalisme.). Par ailleurs, on s'interroge sur le pôle CFDT engagé contre la guerre d'Algérie avant 1962 avec l'UNEF et sa tendance révolutionnaire, tiers-mondiste, autogestionnaire ou chrétienne de gauche après 1962 (active au sein du PSU et très présente dans les entretiens que nous avons recueillis).

Dans les trois parties du présent travail nous prenons en considération les particularités de la relation franco-algérienne en termes de coopération à la fois au niveau politique et culturel, ses débats et ses perspectives, les spécificités de la politique de l'Etat algérien, ses choix politiques en termes d'économie, les continuités et les ruptures des rapports de deux pays (première partie). De plus, on évoque la mise en place de la coopération et les positionnements des enseignants coopérants (deuxième partie). Enfin, nous donnons la voix aux vrais acteurs de la coopération qui deviennent des témoins rétrospectifs. Ils constituent un groupe de personnes hétérogène qui ont eu des parcours professionnels différents ou avec des similitudes pour certains, engagés ou non engagés du point de vue politique et avec des particularités qui sont davantage accentuées à cause de la spécificité historique algérienne et des rapports particuliers franco-algériens (troisième partie).

¹⁹ La Fédération de l'Éducation nationale (FEN), est devenue UNSA-éducation lors de son congrès de Pau en décembre 2000. La FEN était elle-même héritière de la Fédération générale de l'Enseignement (FGE), créée en 1929 autour du Syndicat national des instituteurs (SNI), dans la CGT. En mars 1946, la Fédération générale de l'Enseignement (FGE) s'était transformée en Fédération de l'Éducation nationale (FEN). Face à la scission confédérale de la CGT (création de la CGT-FO), la FEN, pour conserver son unité, choisit, après consultation de ses adhérents, de devenir autonome, au congrès de mars 1948. Elle regroupait dans la même organisation les différents courants syndicaux qui ailleurs se trouvaient dans des confédérations concurrentes. Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, la FEN est constituée de syndicats nationaux et est organisée en sections départementales et plus tard en sections régionales. La FEN faisait figure de quasi confédération dans le paysage syndical français. Elle joua un rôle de premier plan pour tout ce qui touche à la défense des libertés et de la laïcité, et après mai 1968, dans les négociations salariales dans la Fonction publique. En décembre 1992, la FEN s'est dotée de nouveaux statuts. Elle n'est plus organisée en courants de pensée. Son orientation générale est définie dans le préambule de ses statuts.

PRE ÈRE PARTIE

**LES VISIONS POLITIQUES DE LA
COOPÉRATION**

1.1 La politique de coopération en débat et perspectives

Pour comprendre les relations franco-algériennes établies au lendemain de l'indépendance algérienne et plus précisément dans le domaine culturel, nous avons eu recours à des ouvrages généraux et des revues (périodiques de presse corporative) qui englobent dans leur contenu et leurs analyses les réalités de ces relations, les positions de deux gouvernements, français et algérien, et leurs politiques extérieures en focalisant notre recherche sur la coopération culturelle franco-algérienne. *L'Annuaire de l'Afrique du Nord*, publié à Aix en Provence par le C.R.E.S.M. et la revue *Maghreb*²⁰, publiée à Paris en 1964 devenue *Maghreb - Machrek*²¹ en 1973 sont deux revues importantes à cet égard. Elles constituent des instruments systématiques utiles pour les chercheurs intéressés par la diplomatie. Du côté de la politique française et plus particulièrement de la politique gaullienne, il faut signaler l'importance de l'ouvrage d'Eric Kocher-Marboeuf, publié en 2003, intitulé *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969* qui évoque les relations franco-algériennes dans les premiers mois de l'indépendance et le projet de réforme de la politique de coopération. L'ouvrage de Charles-Robert Ageron, «*La politique française de coopération avec l'Algérie (mars 1962-avril 1969)*», De Gaulle en son siècle, 6 :op. cit., 1992, pp. 204-216 [débat, pp. 217-234 contenant notamment le témoignage de Jean-Marcel Jeanneney] et l'ouvrage de Jean Offredo, *Algérie: avec ou sans la France?* publié en 1973, qui prône la poursuite de la coopération exemplaire et met l'accent sur la portée des accords d'Evian. Sur ceux-ci qui constituent l'accord fondateur de la diplomatie française concernant l'Algérie, l'ouvrage de Guy Pervillé intitulé *Les événements fondateurs, Les accords d'Evian (1962), Succès ou échec de*

²⁰ Le terme Maghreb (mot arabe signifiant «le Couchant» en arabe Maghrib ou Marhrib («le Couchant») désigne les pays du soleil couchant – l'Occident nord-africain – par opposition au Machreq («le Levant»), qui fait référence aux pays du soleil levant – l'Orient arabe. Dans son acception traditionnelle, le Maghreb comprend le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, trois anciens pays berbères, islamisés et arabisés. En 1989 a été créée l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui réunit, outre ces pays, la Libye et la Mauritanie. (Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Maghreb/131068>)

²¹ Le Machrek (en arabe Machriq, «le Levant») est un nom donné à l'ensemble des pays arabes d'Asie : l'Irak, la Syrie, le Liban, la Jordanie, la Palestine et le Koweït et du nord-est de l'Afrique: Égypte, Libye. (Dictionnaire Larousse, <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Machreq/130923>)

la réconciliation franco-algérienne (1954-2012) publié en 2012 et l'article de Mélanie Morisse-Schilbach intitulé *Algérie Fondements de la politique algérienne de la France* abordent tant la politique extérieure française et ses répercussions sur la société française que les prises des positions des gouvernements français et algérien sur la conclusion et la signature des accords d'Evian et leur mise en place considérée par l'auteur en tant qu'échec. Morisse-Schilbach nous apporte également sa vision sur l'évolution de la politique de coopération élaborée par les deux pays en mettant l'accent sur les différentes étapes des relations qui ont traversés des conflits, des désaccords mais aussi des périodes de réconciliation²². Les relations spécifiques ou originales entretenues entre la France et l'Algérie sont évoquées par Nicole Grimaud dans son ouvrage intitulé *La politique extérieure de l'Algérie*²³. L'auteur fait apparaître que l'Algérie avait une politique extérieure avant d'exister pleinement comme État.

Par ailleurs, la presse quotidienne, les journaux publiés en Algérie comme *El Moudjahid*, *Révolution Africaine*, *Algérie - Actualité*, *France Nouvelle*, *Peuple*, *Alger républicain* et *Révolution et travail* nous ont apporté la connaissance des positions gouvernementales officielles sur la politique extérieure algérienne et les points de vue des syndicats ouvriers et enseignants. L'étude de la presse a éclairé les dimensions politiques particulières de la coopération culturelle entre la France et l'Algérie.

Parmi les revues et les journaux publiés en Algérie nous avons consulté *Coopération hebdo*. La revue a été créée en 1963 par une association installée en Algérie, appelée Association de la Sauvegarde.

El Moudjahid est un quotidien généraliste algérien en français, l'organe officiel du Front de Libération Nationale. Il est l'un des six titres de la presse étatique (publique) en Algérie, fondé en juin 1956.

Révolution Africaine est une revue hebdomadaire de langue française, organe central du FLN (Front de Libération National).

Algérie - Actualité fut un hebdomadaire algérien de langue française dont le n° 1 est paru le dimanche 24 octobre 1965, après avoir remplacé l'édition du Dimanche d'*El-Moudjahid*. Il a cessé de paraître au cours de l'année 1996.

²² Morisse-Schilbach, Mélanie, *Algérie Fondements de la politique algérienne de la France*, <http://www.geopolitis.net/TRAVERSANTES/ALGERIE%20FONDEMENTS%20DE%20LA%20POLITIQUE%20ALGERIENNE.pdf>, pp. 1-4.

²³ Nicole Grimaud, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris 1984.

Alger républicain fut un quotidien algérien fondé en 1938 par Jean-Pierre Faure et Paul Schmitt. Pascal Pia en fut son premier directeur. Fondé avant la Seconde guerre mondiale, ce quotidien était devenu, surtout à partir de 1945, la petite voix qui disait «non» à la bonne conscience du monde colon, qui donnait espoir aux pauvres, aux délaissés, à tous ceux, et ils étaient des millions, auxquels le système refusait toute place au soleil d'Algérie. Ce quotidien exprimait l'exigence primordiale, essentielle, de l'élimination du colonialisme, l'aspiration à une Algérie nouvelle, démocratique, ouverte à toutes les communautés. En même temps, *Alger Républicain* évoquait les luttes concrètes des travailleurs, soutenait les mouvements de protestation sociale et l'internationalisme²⁴. Le quotidien disparaît régulièrement en 1994.

An Nasr (La Victoire, en arabe) est un quotidien généraliste algérien en langue arabe.

Révolution et travail, hebdomadaire de l'Union nationale des travailleurs algériens.

En ce qui concerne les journaux et revues publiés en France nous avons consulté: *Croissance des jeunes nations* fondée le 1^{er} mai 1961. À l'heure de la décolonisation et de la naissance des «jeunes nations», Georges Hourdin veut attirer l'attention sur l'émergence du tiers-monde, les enjeux du développement, mettre en lumière la nécessaire solidarité entre le Nord et le Sud. Devant l'évolution du monde, la mondialisation économique, la solidarité ne se limitant plus aux rapports Nord-Sud, en mai 1990, cette revue mensuelle prend le titre de *Croissance, le monde en développement*. Cette revue est devenue *Alternatives internationales*, éditée par *Alternatives économiques*, en 2002.

Esprit est une revue mensuelle intellectuelle française fondée en 1932 par Emmanuel Mounier et dont les orientations personalistes se sont définies, dans les années 1930-1934, en relation avec les orientations parallèles du groupe Ordre Nouveau, au sein de la nébuleuse des non-conformistes des années 30. À ce titre, Mounier a été largement inspiré par le philosophe Jacques Maritain. Après la mort de Mounier en 1950, la direction de la revue est assurée jusqu'en 1957 par le critique littéraire Albert Béguin,

²⁴ Ruscio Alain, *Henri Alleg et la grande aventure d'Alger républicain*, <http://www.humanite.fr/henri-alleg-et-la-grande-aventure-dalger-republicain>. Nous citons également Henri Alleg, son rédacteur en chef: «Plusieurs fois interdit, combattu, poursuivi devant les tribunaux, affaibli dans sa diffusion par les agissements des pouvoirs en place, il finissait toujours par renaître avec plus de force, avec un rayonnement et un crédit populaire toujours plus grands car la cause qu'il défendait et qu'il continue de défendre restait et reste plus vivante que jamais».

par Jean-Marie Domenach puis par Paul Thibaud (1977-1989). Nous devons mettre l'accent sur le fait que Domenach en tant que militant au lendemain de la guerre dans le Mouvement de la paix lutta pour la décolonisation en Indochine et en Algérie, soutenant de Gaulle. La revue avait des orientations politiques proches des mouvances du syndicat SGEN-CFDT du point de vue que ce dernier choisissait également une voie républicaine, laïque, socialiste.

France Observateur. *L'Obs* (un temps intitulé *France Observateur*, puis *Le Nouvel Observateur* — familièrement surnommé *Le Nouvel Obs* — jusqu'au 23 octobre 2014), est un hebdomadaire français d'information générale de gauche. Héritier de *L'Observateur politique, économique et littéraire* né en 1950³, le premier numéro de ce magazine d'actualité a été publié le 19 novembre 1964. L'hebdomadaire, qui fut antigauilliste, appartenait à ces revues qui étaient engagés dans la lutte anticolonialiste. Roger Stéphane, Claude Bourdet du *Combat*, Gilles Martinet et Hector de Galard furent les personnages principaux de l'hebdomadaire. *France Observateur* a été concurrencé par *L'Express*, dont le premier numéro paraît le 16 mai 1953.

Magazine d'actualité hebdomadaire français appartenant au groupe Mag&NewsCo *L'Express* fut fondé en 1953 par Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud, comme supplément politique du journal libéral *Les Échos* dont il a hérité l'habitude de recouper et sélectionner ses informations, tout en respectant le principe légal de protection des sources des journalistes. À sa création *L'Express* agit comme le «porte-parole» du président du Conseil de l'époque, Pierre Mendès France, et permet l'adhésion d'une partie de la population à un régime qui était jusqu'alors jugé décevant. Il attira dès ses débuts certaines plumes illustres comme celle de Jean-Paul Sartre, Albert Camus, Françoise Sagan ou André Malraux. Les positions anticolonialistes de Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud fondées sur le constat d'une décolonisation inéluctable plaisaient à la jeunesse. Les orientations politiques Jean-Jacques Servan-Schreiber pourraient se situer politiquement au centre-gauche²⁵.

Témoignage Chrétien est un hebdomadaire français d'informations générales, d'inspiration chrétienne, fondé en 1941 pendant l'Occupation allemande par le mouvement de Résistance intérieure française (RIF) du même nom dont le principal animateur a été le prêtre jésuite Pierre Chaillet et dont la principale activité a consisté

²⁵ <http://www.jolpress.com/article/lexpress-une-si-longue-histoire-22173.html> [consulté le 18/02/2016]

à éditer et à diffuser clandestinement *Les Cahiers du Témoignage chrétien*. Il est l'un des derniers journaux issus de la Résistance à être encore publiés.

Jeune Afrique, hebdomadaire panafricain, créé à Tunis en 1960 et édité à Paris, il est publié par le Groupe Jeune Afrique. Chaque semaine, le magazine propose une couverture de l'actualité africaine et internationale ainsi que des pistes de réflexion sur les enjeux politiques et économiques du continent. Il est le premier magazine panafricain par sa diffusion et son audience. Il est l'hebdomadaire international de référence du continent. Il est également le premier magazine d'actualité français à l'export.

L'École libératrice, revue fondée par Georges Lapiere en 1929 était la publication du SNI-PEGC. *L'École libératrice* contenait une partie d'informations syndicales et sociales et une partie pédagogique. Sa continuité fut la revue *L'Enseignant* qui a été fondée sous ce titre en 1992 lors de la transformation du SNI-PEGC en Syndicat des Enseignants. Le bulletin de l'APIFA intitulé *L'enseignant français en Algérie*.

L'Internationale (Quatrième) – La Vérité (Novembre 1958-décembre 1964) qui ne nous a pas apporté des éléments sur la coopération. Par ailleurs, la revue est très critique sur Pablo (Michel Raptis) et la politique de Ben Bella.

Les points de vue différents exprimés par des auteurs des ouvrages et des articles sur les dispositions et les perspectives de coopération sont également évoqués dans ce chapitre.

Dans la foulée du processus de décolonisation, la notion de coopération postcoloniale émerge à partir des années 50, mais elle recouvre une réalité à visages multiples. C'est d'abord une politique de reconversion des rapports coloniaux pour les puissances coloniales, en particulier la France, incontestablement une période transitoire et de rupture. Que l'indépendance soit acquise à l'issue d'une lutte de libération ou concédée par négociation, la "coopération" lui est consubstantielle. Elle apparaît le plus souvent comme un contrepoids de l'indépendance, comme une façon de maintenir ou de développer les principaux intérêts de la métropole tout en poursuivant ou en développant certaines missions de service public dans l'intérêt des populations, à leur service et pour leur développement. La coopération était parfois une procédure de réconciliation ou plus souvent un essai de participation ou de contribution à un projet développementaliste. Globalement, elle reflète donc un

rapport inégalitaire entre les partenaires, très vite qualifié de néocolonialisme du côté algérien, à l'exception de quelques situations plus contradictoires où elle peut apparaître au mieux comme la poursuite en commun d'objectifs divergents: c'est une lecture qu'on peut avoir des "Accords d'Evian", longuement négociés entre la France et le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) et où la coopération fait, bien plus qu'en Afrique subsaharienne, partie d'un ensemble contradictoire. Cette coopération franco-algérienne a pris plusieurs formes et des caractères différents en ce qui concerne les deux Etats, français et algérien, leurs institutions, syndicats et forces politiques et pour les vrais acteurs de la coopération, c'est-à-dire les coopérants. Selon certains d'entre eux c'était une façon de réconcilier les deux Etats et les deux peuples des deux côtés de la Méditerranée selon des idées qu'on peut qualifier d'humanistes voire visionnaires comme celles de Michel Levallois, ancien préfet impliqué dans le Plan de Constantine et président de la Société des Amis d'Ismaël Urbain, qui affirmait de façon audacieuse en préface à la réédition d'un ouvrage d'Ismaël Urbain, que la coopération avait été la dernière expérience de l'idéologie saint-simonienne de mariage entre l'Occident et l'Orient²⁶.

Quant à certains acteurs de la coopération elle constitua une forme de solidarité, une sorte d'entente, d'accord, d'entraide ou même la concrétisation d'un rêve voire d'un idéal. De plus, il y a ceux qui soulignent le caractère urgent et temporaire de la coopération. Nous citons les propos de François Brunet, professeur en Algérie: «La coopération a pour but, du moins dans sa forme actuelle qu'il vaut mieux appeler assistance technique, sa propre disparition. L'objectif de tout coopérant honnête est de travailler à devenir inutile au poste où il est. Une véritable coopération pourra ensuite s'instituer, mais on ne peut faire réellement coopérer l'agrégé et l'analphabète, l'ingénieur et l'artisan traditionnel²⁷...».

De plus, pour certains hommes politiques qui prônaient la coopération et donnaient une orientation et un contenu différents à cette procédure elle constituait "le devoir du siècle²⁸", devoir de solidarité qui n'est peut-être pas encore suspect pendant les années

²⁶ Ismaël Urbain, saint-simonien et ami de Napoléon III voulait que l'Algérie devienne un royaume arabe ami de la France.

²⁷ *Esprit*, Numéro 394 (1970), p. 66.

²⁸ Ces propos sont aussi évoqués dans le rapport de synthèse du SNI : «la France a pour devoir d'offrir une aide fraternelle et humaine inconditionnelle aussi longtemps que le pays en voie de développement l'estimera nécessaire» dans l'article de Louis Rigaud, président de l'APIFA (association

1963 et 1964. Par ailleurs, ce n'est pas contradictoire avec ce que soulignait François Brunet dans son entretien à *Esprit*.

Jean-François Daguzan, dans son article intitulé *Les relations franco-algériennes ou la poursuite des amicales incompréhensions*²⁹, insista particulièrement sur certains aspects des rapports franco-algériens pour défendre la thèse que les relations des deux Etats ont été marquées par une symbolique forte de part et d'autre. En premier lieu, Daguzan évoque le fait que le général de Gaulle avait voulu faire des rapports franco-algériens le symbole d'une nouvelle forme de coopération postcoloniale exemplaire aux yeux du monde. En deuxième lieu, Daguzan met en évidence l'idée d'une coopération franco-algérienne post-coloniale exemplaire aux yeux du monde car il fallait que la politique française de coopération transforme la défaite politique de la France en Algérie (malgré sa réussite militaire) en victoire universelle sur le terrain des principes et de la pratique des nouveaux «rapports Nord-Sud», termes qui désignent à l'époque les rapports des anciennes puissances coloniales avec les pays dits du "tiers-monde" ou "en voie de développement" nouvellement indépendants.

En outre, il évoque que c'est pour cette raison que De Gaulle et son gouvernement acceptèrent sans mot dire la non-exécution des accords d'Evian par les Algériens ainsi que la longue suite d'avaries diplomatiques dont ils furent l'objet.

Il défend l'idée que les relations franco-algériennes de cette période furent exceptionnelles. Par ailleurs, dans son article intitulé *Les rapports franco-algériens, 1962-1992, réconciliation ou conciliation permanente ?*³⁰, il considère que ces «relations furent complexes, passionnelles et agitées. Tout ou presque fut prétexte à querelle et à contentieux mais rien ne fut irréparable». Daguzan va plus loin dans son analyse en s'appuyant sur les interprétations des rapports franco-algériens par Nicole Grimaud³¹ qui a fait apparaître que la non-rupture des relations franco-algériennes ne fut rendue possible que par la volonté farouche de les maintenir du côté français dans

professionnelle des instituteurs français en Algérie) intitulé *Les instituteurs français et la coopération culturelle* dans *Coopération hebdo*, juin 1964, p. 2.

²⁹ AFRI (Annuaire français des relations internationales), Volume II - *Les relations franco-algériennes ou la poursuite des amicales incompréhensions*, janvier 2002, p. 438-450.

³⁰ *Politique étrangère*, n° 3, 1993-1994, pp. 885- 896.

³¹ Grimaud, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984, p. 39.

la mesure où l'échec de l'ancrage institutionnel à la France devait absolument être compensé par un nouveau rapport bilatéral exemplaire: la coopération. En outre, Bouhout El Mellouki Riffi, estimait que les relations franco-algériennes étaient marquées par une sorte de coopération privilégiée pour la France³².

«Si la coopération échouait», note William Zartman³³, «... toute affaire algérienne se solderait par une défaite totale, tandis que le succès de la coopération pouvait fournir un nouveau modèle pour les relations postcoloniales et effacer l'impression défavorable qu'avait laissée la politique algérienne de la République précédente». Nicole Grimaud y voit également de la «mauvaise conscience inavouée et une obligation morale». Pourtant, l'auteur (Nicole Grimaud) nous rappela la position du général de Gaulle qui a dit un jour de 1965 à l'ambassadeur d'Algérie à Paris en parlant de la coopération franco-algérienne: «Nous sommes disposés à contribuer à cet événement en coopérant avec l'Algérie nouvelle, quelles que soient les péripéties qui peuvent se produire³⁴».

De plus, Daguzan explique dans son article auquel nous avons fait référence ci-dessus (intitulé *Les relations franco-algériennes ou la poursuite des amicales incompréhensions*) que même s'il y a eu le projet de mettre en place une coopération exemplaire on peut contester cette démarche dans sa mise en pratique. En outre, si on voulait distinguer d'une part les intentions françaises et algériennes déclarées par les deux côtés et d'autre part la mise en application de la politique de coopération, il nous semblerait utile de rappeler la thèse défendue par Edmond Michelet, (ancien ministre, président de l'Association France-Algérie), dans son article intitulé *La coopération franco-algérienne*, paru dans *La Revue Française* (numéro spécial consacré à l'Algérie³⁵). Michelet évoque l'intention française et algérienne d'"effacer sans

³² Grimaud, Nicole, «Les rapports franco-algériens, 1962-1992. Réconciliation ou conciliation permanente ?», *Politique étrangère*, Volume 58, Numéro 4 (1993), p. 886.

³³ Zartman, William, Ira, « Les relations entre la France et l'Algérie depuis les accords d'Évian »,

Revue française de science politique, Volume 14, Numéro 6 (1964) p. 1107. Ira William Zartman est Professeur émérite à la Paul H. Nitze School of Advanced International Studies(SAIS) de l'Université Johns-Hopkins. Il a dirigé auparavant l'école de gestion des conflits et des programmes d'études africaines et continue d'enseigner les questions africaines. Il est détenteur de la chaire Jacob Blaustein Organisations internationales et résolution des conflits.

³⁴ Grimaud, Nicole, « Les rapports franco-algériens, 1962-1992. Réconciliation ou conciliation permanente ? », *Politique étrangère*, Volume 58, Numéro 4 (1993), p. 887.

³⁵ *La Revue Française* (numéro spécial consacré à l'Algérie),218, février-mars, 1969, p. 20-22.

attendre le souvenir d'une guerre atroce et souvent fratricide pour entretenir des rapports étroits et confiants sur la base de la souveraineté et de l'égalité de chacun". Après cette guerre "dure, cruelle", la France avait pour objectif de fonder sa politique étrangère, notamment ses relations bilatérales avec le nouvel Etat algérien, sur les trois principes "détente, entente, coopération". Il défend l'idée que les intérêts devaient déterminer la voie de la coopération dans laquelle ont dû s'engager "l'ex-puissance coloniale et le jeune Etat qui renaissait à la vie internationale" au moment de l'indépendance algérienne. Selon Michelet, qui fut favorable à la coopération des deux pays, le sens de cette coopération franco-algérienne fut "avant tout la reconnaissance et le respect d'intérêts mutuels et réciproques", son raisonnement fut pour la France "la sauvegarde d'intérêts matériels non négligeables, fruits des efforts consentis dans le passé, un approvisionnement «indépendant» en produits pétroliers et, surtout, l'amitié d'un partenaire appelé à occuper une place de choix parmi les nations du Tiers Monde³⁶" en constatant parallèlement que la tâche d'une coopération loyale, réciproque, d'une amitié profonde et des convergences des espérances sur des visions souvent identiques" ne fut pas facile car "comme toute entreprise humaine la coopération fut une création continue".

Du côté algérien on conteste et on soupçonne beaucoup plus la mise en place d'une coopération loyale, sincère, réciproque mais elle fut quand même importante dans plusieurs domaines surtout l'éducation, la culture et dans le secteur économique³⁷ qu'on va aborder dans les chapitres suivants. Cette réussite s'explique en partie par les arguments d'Edmond Michelet sur le profit économique apporté en Algérie grâce à la coopération avec la France car "l'Algérie pouvait attendre de la France les moyens de poursuivre un effort d'investissement important, une assistance technique dont les modes de pensée et de travail lui étaient familiers, le maintien d'un vaste marché pour ses produits et d'un débouché commode pour sa main d'œuvre provisoirement excédentaire". Dans le même sens, l'article de Mélanie Morisse-Schilbach intitulé *Algérie, Fondements de la politique algérienne de la France* analyse et interprète les relations diplomatiques entre les deux Etats au lendemain de la guerre qui avait

³⁶ Du 18 au 24 avril 1955 a eu lieu à Bandoeng en Indonésie une conférence. Une délégation du FLN y avait assisté. La conférence a réuni pour la première fois les représentants de vingt-neuf pays africains et asiatiques et a marqué l'entrée sur la scène internationale des pays du Tiers monde qui choisirent le non-alignement. Voir le site <http://www.socialgerie.net/spip.php?article1115>

³⁷ Daguzan, Jean-François, Les relations franco-algériennes ou la poursuite des amicales incompréhensions, p.438-9.

totallement brisé leurs relations³⁸. L'auteur met l'accent sur l'évolution des relations franco-algériennes après 1962 et les conséquences de cette évolution sur la coopération culturelle entre la France et l'Algérie: pendant la guerre, la politique gaullienne est en situation dominante en Algérie.

De surcroît, elle évoque les positions antagonistes dans l'opinion française face à la guerre. Elle démontre qu'il y avait les partisans d'une Algérie française, des « pieds-noirs », des officiers traumatisés par la guerre d'Indochine, des forces politiques fiées à la tradition nationaliste d'extrême-droite et un noyau dur fascisant.

M. Morisse-Schilbach évoque aussi qu'en face, il y avait les anticolonialistes du type internationalistes, fidèles aux objectifs de la lutte des classes, tiers-mondistes qui découvraient les révolutions paysannes ainsi que des dreyfusards³⁹ qui refusaient le sacrifice des droits de l'homme au nom de la raison d'État. Sur le lendemain de l'indépendance l'auteur se demande pour quelles raisons les deux pays ont voulu passer d'une décolonisation dure à une coopération exemplaire en abordant deux facteurs importants de la politique étrangère française: a) sa volonté de remplacer les relations de colonisation par des relations de coopération et b) sa politique de soutenir le succès de la coopération avec l'Algérie qui pouvait fournir un nouveau modèle pour les relations postcoloniales que la France cherchait à établir avec les pays du Tiers Monde. Pour la France le deuxième facteur constitua une motivation considérable⁴⁰.

On pourrait s'aligner dans notre analyse sur la proposition évoquée par M. Morisse-Schilbach en nous focalisant aussi sur le fait que la France déclara son intention politique en ce qui concernait la coopération de contribuer à créer des relations d'égalité, loyales et réciproques afin de rompre avec les mauvaises pratiques du passé de la colonisation pour entrer dans la voie des bons rapports d'une coopération bilatérale de bonne foi.

³⁸ Daguzan, Jean-François, Les relations franco-algériennes ou la poursuite des amicales incompréhensions, p.438-441.

³⁹ Les dreyfusards sont les personnes qui soutenaient Alfred Dreyfus. Ici nous attribuons cette dénomination aux anticolonialistes dénonçant la répression et la torture en Algérie.

⁴⁰ Morisse - Schilbach, Mélanie, Algérie Fondements de la politique algérienne de la France, p.1. (Voir: www.geopolitis.net).

Par ailleurs, Stéphane Hessel précisa dans le numéro de la revue Esprit (juillet - août 1970) que le Secrétariat d'Etat chargé des relations avec l'Algérie, "parfois au milieu de difficultés incroyables qu'expliquent mal les routines et les scléroses de notre administration, assumait la tâche du remplacement des fonctionnaires qui ont quitté l'Algérie avec des volontaires qui se sentaient solidaires de la révolution algérienne, qui l'avaient souvent suivie et aidée bien avant l'indépendance. Majoritairement enseignants, mais aussi médecins, experts et techniciens dans divers domaines, ils forment une population composite, parfois traversée par le conflit des motivations et l'opposition des attitudes ". Hessel rajouta qu'il (le Secrétariat d'Etat chargé des relations avec l'Algérie) a remplacés les fonctionnaires avec des pieds-noirs attachés à leur pays et prêts à en admettre le nouveau statut, avec des jeunes à la recherche d'un premier poste aux horizons plus vastes qu'en France, avec des vieux routiers de la coopération, formés ou déformés par des années d'Afrique subtropicale. En outre, le service militaire en coopération est "introduit en France en 1963 et les premiers contingents débarquent dans le tiers-monde en 1964", il est "devenu en 1967 le corps des appelés du service national actif". Hessel, inquiet à cause des malaises administratifs liés à la coopération, met l'accent sur le fait que depuis janvier 1967, au moment où il écrivit son article, il ne restait que deux grandes administrations chargées de la gestion des coopérants français, si l'on laisse de côté les missions d'administration et de développement confiées à des Français dans les Territoires et les Départements d'outre-mer sous le contrôle du Ministère d'Etat et les missions de développement industriel qu'accomplissaient sur l'initiative du Ministère de l'Economie et des Finances les experts de coopération technique bilatérale de caractère économique dans les pays "traditionnellement" étrangers. C'est d'une part la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai d'Orsay qui a constitué à cet effet un "Service de la Coopération Culturelle et technique", et d'autre part le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la Coopération, responsable de l'aide aux quatorze républiques francophones de l'Afrique, au Sud du Sahara et à Madagascar.

Partenaires liés par une histoire commune et une proximité géographique, l'Algérie et la France, ont eu des relations particulières marquées, au même moment par des hauts et des bas.

Les déclarations officielles faites par les autorités françaises et algériennes ont voulu dès le début de la coopération franco-algérienne postindépendance confronter les

intentions et les objectifs d'une coopération souhaitée par les deux Etats. Ci-dessous figurent deux déclarations faites en 1963 qui illustrent le cadre de la coopération bilatérale souhaitée par les deux pays bien qu'ils aient choisi des vocations politiques contradictoires, pour la France la voie libérale et pour l'Algérie -dès le départ de son indépendance- la voie socialiste:

Abdelaziz BOUTEFLIKA "La vocation profondément socialiste de l'Algérie qui constitue une option irréversible, dictée [par] de sérieux impératifs humains, sociaux, et politiques, ne peut et ne doit être en contradiction avec une coopération conséquente et loyale, tenant absolument compte des intérêts réciproques des deux pays et de leur souveraineté respective. La coopération avec la France est une constante de notre politique".

Jean DE BROGLIE: "Il s'agit d'une expérience unique de coopération entre un Etat libéral évolué et un pays sous-développé pratiquant une politique socialiste... En même temps, cette expérience est un test pour savoir si la France a la faculté de répondre aux problèmes de notre époque".

Les déclarations officielles du début de la mise en place de la politique de coopération franco-algérienne reflétaient à la fois de bonnes intentions et la volonté de coopérer et l'ambiguïté de la concrétisation dans la pratique des relations bilatérales sincères et réciproques. Même si dans les propos officiels de deux bords de la Méditerranée on insistait sur l'instauration de relations interétatiques "normales", ces dernières ne semblaient pas être assurées par le fait que plusieurs voix officielles - côté algérien- mettaient en cause la volonté sincère française d'élaborer une coopération impartiale sans vouloir gagner seulement des profits économiques et politiques. Du côté français on mettait en cause l'activité de la coopération élaborée entre les deux pays qu'on considérait, dans bien ses situations, comme une coopération exercée avec plusieurs réserves⁴¹. Il est également constaté que la démarche de coopération constituait un défi pour la France et sa perspective de réussite n'était pas garantie. De plus, les rapports spécifiques ou originaux entretenus entre la France et l'Algérie sont évoqués par Nicole Grimaud dans son ouvrage intitulé *La politique extérieure de l'Algérie*⁴².

⁴¹ Zirem, Youcef, Algérie, *La guerre des ombres, Les non-dits d'une tragédie*, Bruxelles, GRIP, 2002, p. 99.

⁴² Nicole Grimaud, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris 1984.

L'auteur fait apparaître que l'Algérie avait une politique extérieure avant d'exister pleinement comme État, ce qu'annonce l'introduction du présent travail.

Du côté algérien, la seule motivation à conclure les négociations et signer les accords d'Évian était qu'on puisse mettre fin à la guerre le plus tôt possible. Cette différente lecture du texte fondamental de la nouvelle coopération était la cause de l'échec rapide des accords⁴³. Ensuite, en juin 1963, la déclaration de Ben Bella faisait preuve de la volonté fervente de la coopération réciproque. Des déclarations des représentants des autorités algériennes démontrent leurs positions favorables à la coopération : Bouayed, déclara d'une façon très claire le 13 novembre 1965 au cours d'une cérémonie de l'association Algérie-France dont il était secrétaire général son intention de réconciliation et son amitié franco-algérienne. "Je voudrais que les coopérants se considèrent comme autre chose que des étrangers privilégiés mais véritablement bien comme des amis qui viennent aider d'autres amis dans leur œuvre de construction et d'édification". Sur les relations de deux peuples il ajouta que "l'histoire de nos deux peuples a été à l'époque contemporaine, liée à un point tel que chacun ne cesse de suivre, si ce n'est toujours avec sympathie du moins avec intérêt, l'évolution de l'autre". A propos des relations élaborées avec l'Union africaine et Malgache le président de la République algérienne démocratique et populaire soulignait : "Depuis que la guerre d'Algérie a pris fin, il n'y a plus aucune raison pour que la France n'entretienne pas les meilleurs rapports avec l'ensemble des Etats arabes et africains. De plus, il y a sur ce point depuis Addis Abeba⁴⁴ un élément nouveau : nous nous sommes rapprochés de l'Union Africaine et Malgache, laquelle désire maintenir ses liens économiques et culturels avec la France. Cela facilite encore davantage la coopération".

De surcroît, Mohamed Khemisti, ministre des affaires étrangères algérien, déclarait en mai 1963 que *la coopération est une œuvre qui nécessite l'association de deux bonnes*

⁴³ Morisse-Schilbach, Mélanie, *Algérie, fondements de la politique algérienne de la France*, <http://www.geopolitis.net/>, [consulté le 20 octobre 2013].

⁴⁴ Le 25 mai 1963 : à Addis-Abeba, en Éthiopie, le premier sommet panafricain aboutit à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine. 35 chefs d'Etats signent la charte de l'unité africaine (OUA) destinée à unifier les plans et les politiques de tous ses membres. En 1997, l'OUA comptait 53 membres. L'organisation prévoit une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement au moins 1 fois par an et un conseil des ministres 2 fois par an.

*volontés*⁴⁵. Ce type des déclarations officielles peuvent laisser sous-entendre que les bonnes volontés exprimées par les deux côtés n'étaient pas assurées.

En même temps, du côté français Georges Gorse ambassadeur de la République Française à Alger, qui reconnaissait le rôle primordial et positif de Khemisti dans le développement de bons rapports de coopération franco-algériens déclarait: "En la personne de M. Khemisti, nous perdons évidemment un interlocuteur à la fois amical très compréhensif, très courtois, à la fois jeune et d'une très grande expérience des Affaires Publiques. C'est une perte lourde pour nous tous et si vous me permettez de le dire en tant que Français, je crois aussi que nous perdons un des partisans convaincus de la coopération dans l'amitié avec la France. Pour le Gouvernement Français, M. Mohammed Khemisti était le premier Ministre des Affaires Etrangères de la République Algérienne et c'est donc lui qui avait la très lourde et difficile tâche, non seulement d'établir les relations amicales comme nous souhaitons qu'elles soient mais en plus de les développer. C'est lui, je ne peux pas l'oublier, qui, il y a quelques mois, était allé à Paris, dans une période relativement difficile de nos rapports pour relancer une coopération qui, à ce moment-là s'embourbait un peu. Je crois que son rôle personnel a été déterminant dans cet éclaircissement de tous nos rapports ". (GEORGES GORSE, Ambassadeur de France, déclaration à la RTA du 6 mai 1963⁴⁶).

Il nous semble indispensable d'évoquer dans ce chapitre les propos de Georges Pompidou, Premier Ministre, énoncés un an après, le 10 juin 1964 devant l'Assemblée Nationale sur la coopération culturelle avec les pays du tiers-monde et les raisons principales de la politique de la République Française. En résumé voici les points principaux du discours:

Les raisons de l'aide:

- historiques : la politique de coopération est, pour l'essentiel, la suite de la politique d'expansion de l'Europe au 19^e siècle, marquée par le développement de vastes empires coloniaux, et par la présence économique et politique de l'Europe dans

⁴⁵ Articles de Coopération, ASSOCIATION DE SAUVEGARDE, *Coopération hebdo*, organe de liaison et d'information des français en Algérie édité par l'association de sauvegarde (1963-1966), mai 1963. Voir la une du journal. Accords d'Evian, avril – mai 1963.

⁴⁶ *Coopération hebdo*, op.cit., p. 1.

d'immenses contrées, notamment en Asie. Pour la France, cela est particulièrement vrai de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Noire.

- économiques : les pays industriels souhaitent développer leurs ventes dans les autres pays : pour fournir à ceux-ci des moyens d'achat, il faut leur acheter, leur prêter ou leur donner. Les liens économiques anciens ne peuvent être rompus brutalement, dans l'intérêt de la France et dans celui des autres pays.

- politiques: elles sont évidentes, car il serait naïf de nier que les pays en voie de développement sont l'objet de rivalités entre les pays industriels, particulièrement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. "La France n'a aucune raison de cacher qu'elle souhaite maintenir partout une certaine influence, une certaine présence politique, morale et culturelle". La justification de cette politique est que personne ne gagnerait à ce que la France quitte les pays où elle est présente. La France couvre l'Europe vers le Sud, elle maintient l'Afrique en liaison et en symbiose avec l'Europe occidentale.

- morales et humaines qui rejoignent la politique car la coupure entre les pays riches et les pays pauvres est le fait majeur du 20^e siècle. Les hommes prennent conscience de l'inégalité et de l'injustice et, dès lors, ne la toléreront pas longtemps. De tout temps, la France a voulu répandre ses idées, aider les faibles et les pauvres : c'est le même élan qui continue aujourd'hui.

2. Nature de l'aide

- L'aide publique française représente 5 milliards francs, l'aide privée (intéressée) 2 milliards de francs.

- L'aide publique est bilatérale dans la proportion de 90%.

- Elle est liée à la réalisation de projets, ou à l'achat de matériel en France, ou à la coopération technique.

3. Critique de l'aide: Les conditions de la décolonisation ont imposé certaines servitudes:

-Répartition géographique : on ne pouvait interrompre brusquement, avec les pays qui faisaient jusqu'alors partie de l'ensemble français, les courants commerciaux, les opérations de chèques postaux, les grands travaux, l'administration directe.

- Répartition structurelle: on était obligé d'accorder aux États naissants une aide directe pour leur permettre de se créer eux-mêmes, de maintenir une présence militaire et une place importante dans les administrations locales. Un retrait brutal aurait entraîné le chaos.

4. Évolution de l'aide

- Réduction des subventions budgétaires et des dépenses militaires: 1965, avec moins de 20 milliards de francs et de 4 États bénéficiaires sera la dernière année d'aide octroyée sous forme de subventions budgétaires. Quant aux dépenses relatives à la présence et à l'assistance militaire, leur réduction est massive.

- Place plus importante aux investissements productifs et à la coopération technique: l'accent sera mis sur la formation des cadres des États, ce qui permettra un retrait progressif des cadres français, et sur l'enseignement, notamment par l'emploi de jeunes militaires du contingent. La formation des enseignants sera particulièrement encouragée.

- Redéploiement de l'aide: la diminution progressive de la part faite à l'ancienne Afrique française (en particulier à l'Afrique du Nord) permettra l'extension de l'aide de la France au-delà de ces limites : pays francophones d'ancienne souveraineté belge, pays de l'ancienne Indochine et divers autres pays, dont certains européens (Grèce, Turquie, Espagne) et d'autres latino-américains (Mexique). Le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle prévoit une augmentation des dépenses dans les pays autres que l'Algérie et les pays dépendant du Ministère de la Coopération. Mais cette expansion mondiale est limitée par l'efficacité qui exige une certaine concentration et par le souci de maintenir une priorité aux pays d'expression française.

- Maintien de l'effort d'aide à son niveau actuel, en valeur absolue, ce qui correspond à une légère diminution en pourcentage des ressources. Il ne pourrait en être autrement que dans le cadre d'effort collectif, notamment de la part des partenaires de la Communauté Economique Européenne.

5. Aide multilatérale ou bilatérale ?

L'aide multilatérale a théoriquement des avantages considérables. Mais pour que les pays industriels acceptent de confier leur contribution à un organisme international, il

faudrait que les États-Unis et la Russie Soviétique mettent fin à leurs luttes d'influence.

D'autre part, la coopération multilatérale est plus rigide, plus abstraite, plus technocratique et plus ambitieuse que la forme bilatérale. Elle est aussi environ deux fois plus coûteuse que l'aide bilatérale. L'aide multilatérale n'est pas exempte d'influences et de tendances politiques, comme on le voit par exemple dans la répartition de l'aide des Nations Unies.

Ainsi, les principales critiques que l'on peut adresser à l'aide bilatérale sont également vraies pour l'aide multilatérale. Il y a pour la France au moins une raison fondamentale de maintenir l'aide bilatérale, c'est l'effort en faveur de la langue française. Les critiques que l'on adresse à la France sur sa faible participation à la coopération multilatérale sont bien injustifiées: elle ne donne pas à celle-ci un pourcentage de son aide totale inférieur à celui des autres principaux donateurs. La meilleure façon de "multilatéraliser" l'aide serait un accord international sur les matières premières, capitale pour les pays sous-développés car elle présente l'avantage d'être neutre politiquement et économiquement (puisqu'elle est réalisable quel que soit le système économique et social des pays.) Si l'aide multilatérale généralisée paraît du domaine de la rêverie, il n'en est pas de même de l'aide européenne : celle-ci peut être organisée de façon pratique, efficace et profitable à tous à l'échelon des six pays du Marché Commun. Cette aide européenne à l'Afrique permet, outre un certain allègement pour la France, une meilleure structure économique des échanges et une liaison de l'Europe à l'Afrique, ce qui est capital pour la France"⁴⁷.

Ce résumé des déclarations de Georges Pompidou qui ont eu lieu en 1964 est révélateur car il nous fait comprendre les vecteurs primordiaux de la politique étatique de coopération. Plus particulièrement, pour l'Algérie sont analysés dans le rapport les principes de la politique de coopération, ses nouveaux dispositifs et ses nouvelles formes. Pompidou souligne son importance politique, économique, géostratégique, humaine et morale. Il insiste sur le fait que la France doive poursuivre son aide bien que l'assistance économique ait diminué. Ensuite, il explique pourquoi une politique

⁴⁷ Informations, centre de coopération, La politique française de coopération : résumé des principales parties du discours prononcé par Monsieur G. Pompidou, Premier Ministre, devant l'Assemblée Nationale, le 10 juin 1964.

de coopération destinée aux anciennes colonies était importante du point de vue géopolitique étant donné que les Etats Unis ou l'Union Soviétique voudraient s'y impliquer alors que la France n'avait rien à gagner à cette évolution. En ce qui concerne les formes de la coopération dispensée par l'Etat français elles ont été modifiées puisque le premier ministre G. Pompidou évoque le fait que l'assistance technique va diminuer progressivement et surtout la part faite à l'ancienne Afrique française (en particulier à l'Afrique du Nord) et notamment à l'Algérie à qui était dispensée la plus grande part de l'aide financière. Enfin, la coopération culturelle va prendre une forme différente car son objectif préalable de former des enseignants et des cadres des Etats va être valorisée et l'enseignement aux pays partenaires va être assuré provisoirement par les jeunes volontaires du service national actif. Par conséquent, les effectifs de cadres vont être retirés des pays aidés.

De plus, étudions les prises de positions d'Edmond Michelet, ancien ministre et président de l'association France-Algérie évoqués dans son article intitulé *La coopération franco-algérienne* inclus dans l'introduction de la présente thèse. Pour lui, l'essentiel était que les problèmes qui se posaient déjà en 1969, "comme ceux qui se poseront demain dans les rapports entre les deux États, soient abordés avec la ferme volonté de les résoudre au mieux des intérêts de chacun, avec une totale loyauté et dans le respect scrupuleux de leur souveraineté". Parallèlement, le président de l'Association France-Algérie souligne que les deux pays ont la vigilance, le courage et la foi pour mettre en œuvre les démarches de la coopération respectueuse des intérêts et de la souveraineté de chaque côté.

1.2 La politique de coopération du point de vue de l'Etat français

Si on voulait faire un bilan de la mise en place de la politique de coopération par l'Etat français on devrait souligner que cette dernière a été établie entre la France et ses anciennes colonies ou protectorats depuis la fin des années cinquante ou le début des années soixante. Depuis 1960, après les indépendances, des diplômés français s'expatrient volontairement dans le cadre de la coopération bilatérale pour exercer dans l'ancienne zone coloniale les fonctions d'ingénieurs, de médecins et, surtout, d'enseignants. On aurait pu penser que cette situation, finalement très singulière, de main d'œuvre diplômée formée d'expatriés temporaires avait de quoi exciter la légitime curiosité scientifique des sociologues : qui part en coopération ? Pourquoi ? Comment s'organise la vie de ces immigrants issus d'une nation dominante dans un Tiers-Monde sortant à peine de la période coloniale et conservant des liens de plus ou moins forts de dépendance avec l'ancien colonisateur ? Rappelons que, comme la plupart des anciennes puissances coloniales, la France pratique essentiellement la coopération bilatérale, mais se différencie par ses coopérants, les plus anciens et les plus nombreux. Par ailleurs, en 1978 42% des coopérants étaient français, les autres puissances ex coloniales venant loin derrière (source OCDE). Il semble en effet que les particularités de la politique coloniale française, très républicaine, ait conduit les Etats nés de la décolonisation à faire appel à des cadres français pour permettre à certaines institutions de fonctionner. Une certaine logique a voulu que soient recrutés dans un premier temps des cadres issus de l'administration coloniale, mais, avec l'évolution des besoins et l'importance prise par les enseignants (passés pour le Ministère de la coopération de 24% en 1960 à 74% en 1979 en Afrique Noire et à plus de 90% dans le Maghreb) puis la renégociation des accords de coopération en 1972, le recrutement s'est modifié, se dégageant des milieux coloniaux pour se centrer sur les diplômés de l'enseignement, alors que le nombre total des coopérants ne cessait de décroître après 1970. Il y avait en Algérie avant l'indépendance en dehors du corps enseignant, environ 50 000 fonctionnaires et agents français des services publics ; au 31 décembre 1962 il en resta environ 5000, dont « beaucoup sont prêts de partir » souligna Jean-Marcel Jeanneney. Parmi ces derniers, « 500 seulement -un centième de

l'effectif-ont souscrit un contrat de coopération ou sont en voie de le faire⁴⁸ ». On se retrouve donc, pour la période analysée par notre thèse, avec une écrasante majorité d'enseignants coopérants « culturels » dont certains vivant encore ont accepté de témoigner. Une étude des situations au moment du départ en coopération montre que, dans la très grande majorité des cas, il intervient immédiatement à la fin des études en métropole ou au tout début d'une carrière d'enseignant. Dans la plupart des cas des coopérants enquêtés entre 22 et 35 ans, il se produit avant toute installation ou stabilisation professionnelle. Mais pourquoi partir outre-mer? L'auteur Michel Grossetti défend la thèse que les VSN (Volontaires du Service National) appelés à travailler dans les établissements publics, choisissent le départ en coopération comme «une possibilité parmi d'autres» pour de jeunes adultes confrontés à une rupture inévitable : celle de la fin des études, du service militaire, de la nomination dans un poste éloigné. La coopération attire seulement parce que la situation en France n'est pas stabilisée et qu'il s'agit d'un engagement temporaire présentant des avantages: profiter d'un autre cadre de vie, éviter le service militaire, obtenir des revenus plus substantiels qu'en France. Selon une brochure du centre d'information de la coopération, les demandes pour être VSN sont nombreuses, avec six fois plus de candidatures que de postes à pourvoir.

Les premières années de l'indépendance de l'Algérie ont été marquées par ce qu'on appelle actuellement la coopération. Si on voulait définir le terme "coopération" on dirait que la coopération est l'acte de coopérer, c'est-à-dire "d'agir conjointement avec quelqu'un". C'est encore "une méthode d'action économique par laquelle des personnes, ayant des intérêts communs, constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où le profit est reparti entre les associés au prorata de leur activité ". Un coopérant suisse au Cameroun, pendant son séjour, donna pour le terme coopération la définition suivante: «la coopération à mon avis c'est la volonté de travailler ensemble, non pas pour un but idéal et lointain, mais pour une plus grande justice sociale ici et maintenant. Non plus en ordre dispersé quand ce n'est pas en compétition, mais avec les moyens techniques XX^{ème} siècle. C'est aussi un problème urgent⁴⁹».

⁴⁸ Simon, Catherine, *Algérie. Les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1980)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 77.

⁴⁹ *Esprit*, N° 394 (1970), «Enquête auprès des coopérants », p. 65.

Mais sur le plan politique voire géopolitique, les transferts de pouvoirs, dans la plupart des cas de décolonisation, furent suivis par l'élaboration d'ententes bilatérales, l'ancien colonisateur accordant une assistance technique et financière en échange d'une situation privilégiée. C'est ainsi que la France signa au total 320 actes diplomatiques avec les pays africains et malgaches, ses anciennes colonies, entre le 7 juillet 1957 et le 31 décembre 1970 dont 138 conventions ou accords de coopération du 7 juillet 1959 au 17 juillet 1963. Pendant la même période, elle en avait passé 164 avec les pays du Maghreb dont 72 pour l'Algérie, 49 pour le Maroc et 44 pour la Tunisie.

La politique de l'aide destinée aux pays dits du tiers-monde récemment décolonisés est considérée en tant que la conséquence logique de la transformation du monde : émancipation des pays coloniaux, création d'un nouveau type de biens, guerre froide et rivalité Est-Ouest, prise de conscience de la faim dans le monde. Tout cela resta un sujet qui souleva des controverses et des passions⁵⁰. La France, en particulier, porte son effort financier sur ses anciennes colonies mais ce qu'elle a accordé, au reste, était relativement peu. Les pays dont les liens avec l'ancienne métropole se desserraient, par exemple les anciens Etats d'Indochine, la Tunisie, le Maroc, ne recevaient plus qu'une participation financière très faible⁵¹.

Pour la France l'aide apportée à ses anciennes colonies constitua un moyen commode pour réaliser une décolonisation sans rompre les liens économiques et sans inverser les rapports de forces. L'éducation notamment devint le moteur essentiel du développement considéré comme crucial pour les pays qui apportent de l'assistance aux pays dits sous-développés. Une grande part, sinon la plus grande part du progrès, est imputable à un facteur résiduel: l'éducation générale. Mais si les pays donateurs semblent avoir compris l'importance de leur aide dans ce domaine, il n'en est guère de même dans les pays bénéficiaires, qui se refusent très souvent à attribuer à l'alphabétisation et à l'éducation une part de leurs maigres ressources. D'où le recours à l'assistance technique directe (envoi de professeurs, de techniciens payés par le pays donateur), système adopté par la France et de nombreux pays. La politique de la

⁵⁰ Gendarme, René., «L'évolution de la politique de l'aide, Mal partie, est-elle en voie d'organisation ?», *Développement et Civilisations*, No 27 (1966), p. 23.

⁵¹ Gendarme, René., «L'évolution de la politique de l'aide, Mal partie, est-elle en voie d'organisation ?», *Développement et Civilisations*, No 27 (1966), op. cit., 23.

France est résolument placée sous le règne du "bilatérisme". Elle tend à substituer aux liens de dépendance politique des liens de dépendance économique. Elle connaît au départ toutes les formes: des subventions budgétaires à l'assistance technique, des prêts du trésor aux dons. La politique d'aide française est entièrement axée sur les pays francophones d'Afrique. Cherchant à garder avant tout leur sympathie, la France ne sera pas exigeante, ni en ce qui concerne l'emploi des fonds ni en ce qui concerne le remboursement des dettes⁵². Comme le souligne Charles-Robert Ageron, "même s'il avait été annoncé par nombre de politiciens et des pseudo-économistes, que la décolonisation, notamment celle de l'Algérie dite "le meilleur client de France", déclencherait une crise économique et sociale grave (" 20% de notre économie serait arrêtée; un ouvrier sur cinq en chômage; le pétrole du Sahara perdu ; deux millions de réfugiés à reclasser; misère, chômage, agitation, problèmes insolubles posés par l'afflux des réfugiés sans toit et sans pain"), la France ne connut ni chômage (de 1945 à 1962, le chômage est stable en France aux alentours de 200 000 chômeurs) ni accroissement démesuré de la consommation. Tout au contraire, l'économie française, comme libérée d'un écrasant fardeau de dépenses militaires et disposant d'une main d'œuvre accrue, connut un développement assez remarquable (taux de croissance annuel du PIB de l'ordre de 5,5% en moyenne). Ageron tira certaines conclusions sur les conséquences économiques de la décolonisation pour la France en mettant l'accent sur le fait que même si tous les progrès sociaux et économiques ne sont pas liés à la décolonisation, l'ouverture au monde substituée au "fardeau colonial", le commerce avec des pays industrialisés remplaçant les échanges immuables du troc colonial, la Communauté économique européenne l'emportant sur la zone franc, furent autant de facteurs du développement".

Nous avons déjà évoqué que la France a entrepris des politiques de l'aide de l'Algérie même avant son indépendance. Dans ce cadre nous abordons le Plan de Constantine, ses prévisions et ses perspectives qui ont été mises en cause à la suite de la guerre d'indépendance algérienne et ont donné leur place aux politiques postcoloniales de coopération qui ont été concrétisées dans les accords d'Evian et le rapport Jeanneney que nous analysons dans ce chapitre.

⁵² Gendarme, René, op. cit., p.23-24.

Plan de Constantine

Avant le rapport Jeanneney (rapport de 1963 de la commission d'étude intitulé *La politique de coopération avec les pays en voie de développement*) qui suivit les accords d'Evian, d'autres actions gouvernementales ont prôné la politique de l'aide pour le développement des anciennes colonies françaises, et notamment, le Plan de Constantine, "laboratoire pour repenser l'espace hexagonal" tout en orientant le développement algérien jusqu'à la fin des années 1960 mais "qui est arrivé trop tard pour inverser le cours de l'histoire, surtout en période de guerre⁵³".

Considérant l'intégration à la fois dépassée et irréaliste, De Gaulle opte dans un premier temps pour une solution française au service d'une Algérie rénovée. C'est ainsi qu'il faut entendre le Plan de Constantine, vaste programme d'industrialisation et d'équipement qui veut prouver l'ancrage durable de la France en Algérie. Le plan de Constantine affichait des objectifs ambitieux : la création de 400.000 nouveaux emplois (fournis aux trois quarts par l'industrie et le bâtiment) et une élévation du niveau de vie moyen par habitant d'au moins 6% par an. Contrairement à une idée reçue, la guerre n'a pas entravé un vigoureux essor industriel qui a été surtout le fait de grandes entreprises métropolitaines puissamment soutenues par l'Etat. Pour mieux préciser ce qui constituait le Plan de développement économique et social en Algérie ou Plan de Constantine (1959-1963) on doit souligner que c'était un programme économique créé par le gouvernement français en 1958 au plus fort de la guerre d'Algérie après l'arrivée au pouvoir du général De Gaulle, qui annonça publiquement son lancement dans un discours devant la préfecture de Constantine le 3 octobre 1958. Visant à la valorisation de l'ensemble des ressources de l'Algérie, ce plan était aussi destiné à l'affaiblissement politique du FLN. Il s'inspira des travaux menés précédemment : le rapport de la Commission Maspétiol sur les relations financières entre l'Algérie et la métropole (juin 1955) et les Perspectives Décennales du développement économique de l'Algérie (mars 1958). Ces deux documents avaient la

⁵³Massé, Muriel, «L'Algérie indépendante (1962-1999)», Actes des 10e Rencontres de La Durance

vocation de "prévoir" le développement des flux financiers entre la France et l'Algérie. Mais le problème, comme le dit Samir Amin, "a sagement été replacé dans son véritable contexte, celui des perspectives de développement de l'économie algérienne". C'est à Paul Delouvrier, inspecteur des Finances qui a fait carrière dans divers cabinets ministériels de la IV^e république, que revient la mission de le mettre en œuvre. Le plan de Constantine prévoyait des investissements à la fois publics et privés, à hauteur de 50% chacun. Les principaux objectifs fixés par ce plan sont:

- le développement de l'irrigation;
- la création de 400.000 emplois industriels;
- la scolarisation de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'horizon de 1966 ; (C'est cela qui est important pour notre sujet).
- l'emploi d'une proportion accrue de Français musulmans d'Algérie dans la fonction publique (10%);
- l'alignement des salaires et revenus sur la métropole.

Le programme d'industrialisation envisagé s'appuierait à la fois sur des aides directes et indirectes aux entreprises privées investissant en Algérie (exemption de certains impôts, subventions à l'investissement à hauteur de 10%), l'aménagement de zones industrielles (notamment celle de Rouiba-Reghaïa, sur 1100 hectares, à l'est d'Alger) et la mise en valeur des ressources en hydrocarbures (pétrole et gaz naturel) découvertes peu avant dans le Sahara, susceptibles de fournir des ressources d'exportation et une énergie bon marché.

La guerre puis l'indépendance ne permettront que des réalisations limitées et précipitées du plan initial qui a été finalement abandonné à la fin de 1961. Des cités d'habitation destinées à la population « indigène » ont notamment été construites sur le modèle des grands ensembles métropolitains à Alger et dans d'autres grandes villes.

En métropole, le plan de Constantine est à l'origine de la création du Fonds d'Action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole et pour leur famille (FAS). Certains partis politiques ont pris position à propos du plan de Constantine. Ainsi, le Parti Socialiste Unifié le qualifie d'un des derniers soubresauts de la colonisation, d' "échec total car il a été construit dans un esprit d'économie capitaliste et n'a pas tenu compte des besoins de l'Algérie ".

Par ailleurs, Michel Marié, sociologue, souligne que le Plan de Constantine a été pour la métropole ainsi que pour un certain nombre d'Européens d'Algérie un bouillon de culture technologique et administratif. Il précise que, pour remplir les besoins du plan, la France a envoyé des contingents des grandes écoles et plus particulièrement les élèves récemment sortis de l'E.N.A. et de l'Ecole des Ponts. Le plan de Constantine qui se fondait sur des enquêtes et des rapports préalables est d'une manière générale resté un document de référence longtemps après l'indépendance. Pour conclure, il faut souligner que considérant l'intégration comme à la fois dépassée et irréaliste, De Gaulle opta dans un premier temps pour une solution française au service d'une Algérie rénovée.

Le plan prévoyait, en termes économiques, une augmentation de la production agricole destinée à satisfaire un marché local élargi, et l'exportation de produits complémentaires (dattes, figues, fruits, vigne) vers la France et l'Europe dans le cadre de la C.E.E. Parallèlement, étaient prévus le développement d'un secteur pétrolier, destiné à rendre la France et la zone franc indépendantes des grandes sociétés pétrolières multinationales, ainsi que la valorisation par de grands projets industriels des matières premières algériennes (minéral de fer, hydrocarbures), essentiellement destinées à l'exportation. Un flux continu d'émigrants algériens et une union douanière totale complètent les rapports entre la France et l'Algérie, projetés ou maintenus par le plan de Constantine.

Accords d'Évian

Des chantiers mis en route par le Plan de Constantine ont été poursuivis dans le cadre de la coopération régie par les accords d'Évian.

Au moment de l'indépendance algérienne, la question historico-idéologique de l'issue de la guerre d'Algérie symbolisée par les accords d'Évian, ne fut pas résolue, bien au contraire, en partie à cause du contexte international. De plus, Évian devint terriblement impopulaire dans le camp gaulliste⁵⁴.

La fin de la guerre d'Algérie libérait la politique étrangère française de l'entrave qui pesait sur ses relations de domination - datant de l'époque coloniale - avec les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine. Par ailleurs, la création des rapports de coopération allait permettre aux pays du Tiers Monde d'établir avec la France des liens nouveaux favorables à leur développement. Le but de cette politique était en effet proclamé très clairement: il s'agissait de faire de la France, parce qu'elle pratiquait délibérément une politique postcoloniale l'interlocuteur privilégié de tous les Etats qui voudraient conquérir, affirmer ou consolider leur indépendance soit à l'égard des puissances colonisatrices, soit vis-à-vis des nouvelles hégémonies⁵⁵.

Les relations avec l'Algérie furent au contraire soumises à plus de secousses. Le départ des pieds-noirs fournit au gouvernement algérien l'occasion de déclarer leurs biens "vacants" et de les exproprier au profit de ses ressortissants, sans vouloir indemniser leurs anciens propriétaires. Les bases militaires françaises maintenues en territoire algérien en vertu des Accords d'Évian furent évacuées plus tôt qu'il n'était prévu, mais la poursuite des expériences nucléaires dans le Sahara donna lieu à des polémiques qui ne cessèrent qu'après l'installation d'un nouveau centre d'essais dans le Pacifique. Enfin, les exportations de vins algériens vers la France furent l'objet d'un difficile contentieux. En revanche, le pétrole au Sahara servit de champ d'application

⁵⁴Colloque organisé à Lyon en juin Pour une histoire critique et citoyenne. Le cas de l'histoire franco-algérienne, RENKEN Frank, Université de Heidelberg (Allemagne), La guerre d'Algérie et la vie politique française (1954-2006), http://colloque-algerie.ens-lyon.fr/communication.php3?id_article=271.

⁵⁵ Paul-Marie de la Gorce et Armand-Denis Schor, *La politique étrangère de la Ve République*, Presses universitaires de France, Paris 1992, pp. 24-26.

à une étroite coopération entre les deux pays⁵⁶. A l'initiative de l'ambassadeur français à Alger, M. Georges Gorce, des accords furent conclus qui instituèrent cette coopération à tous les niveaux des activités pétrolières, de la recherche à la commercialisation en passant par l'exploitation et la transformation, tout en fixant un niveau stable de prix. Ces accords, considérés alors comme exemplaires de rapports d'un type nouveau entre pays producteur et pays acheteur de pétrole, furent appliqués jusqu'en 1970, quand le refus français d'une large révision des prix et la nationalisation des sociétés pétrolières françaises par le gouvernement algérien provoquèrent une crise passagère entre les deux pays⁵⁷. Charles-Robert Ageron démontra que la politique française d'Evian ne visait pas seulement à obtenir la paix mais aussi à "aider à la construction d'une Algérie qui garantirait à la fois le respect de certains intérêts de la France, la protection des Européens et la coopération entre les communautés". Un auteur marocain, l'universitaire Bouhout El Melouki Riffi, s'est étonné de la «prédilection française pour la coopération avec Alger, de l'aide financière massive qui lui fut consentie, de l'indulgence systématique qui lui fut témoignée, au moins jusqu'en 1970, comparées à la faiblesse de l'aide accordée au Maroc et à la Tunisie, à l'intransigeance manifestée vis-à-vis du Maroc et de la Tunisie⁵⁸».

En 1997 René Gallissot retenait dans son livre *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée* la réussite de la politique de coopération des accords d'Evian. Qu'on ait réussi au sortir d'une longue guerre meurtrière, non seulement à se réconcilier, mais à considérer, l'ennemi d'hier comme un partenaire privilégié, ne permet pas, semble-t-il, de parler de paix ratée comme on peut le lire dans le livre de Jérôme Hélie *Les accords d'Evian. Histoire de la paix ratée en Algérie* paru en 1992. En outre, Gallissot souligne que trente ans après les accords d'Evian un historien peut dire que dans la longue durée, la paix d'Evian fut un succès pour les deux parties, pour les

⁵⁶ La France a importé d'Algérie, en octobre, 230 millions de nouveaux francs dont 121 millions de pétrole, contre une moyenne mensuelle de 225 millions pour le troisième semestre 1962 et de 285,4 millions pour le premier semestre. Pour les six premiers mois de 1961, la moyenne mensuelle était de 232,1 millions. Informations d'outre-mer, *Algérie, Les échanges entre la France et l'Algérie sont en reprise*.

⁵⁷ Paul-Marie de la Gorce et Armand –Denis Schor, *La politique étrangère de la Ve République*, Presses universitaires de France, Paris 1992, pp. 24-26.

⁵⁸ Gallissot, René, *Les Accords d'Evian : en conjoncture et en longue durée*, Karthala, Paris, 1997, p. 218.

deux pays, puisqu'elle a mis fin à une guerre douloureuse, puisqu'elle a réussi à bloquer l'éclatement d'une guerre civile franco-française, et, qu'elle a instauré une coopération durable et originale entre un Etat socialiste et un Etat libéral⁵⁹.

Aux antipodes du point de vue de René Gallissot, Guy Pervillé considère dans son livre intitulé *Les accords d'Evian succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)* que les accords constituaient une «utopie juridique» donc un échec du rapprochement franco-algérien. Il montre des responsabilités partagées entre différents acteurs:

La responsabilité du gouvernement français est importante. Le fait de n'inclure aucune garantie réelle dans le texte des accords dans le cas où les engagements ne seraient pas respectés par le FLN montre au mieux de la naïveté ou un abandon cynique des populations concernées, les intérêts économiques (bases navales, gisements pétroliers) semblant primer sur les considérations humaines⁶⁰.

Selon Pervillé, accepter de négocier l'avenir de l'Algérie avec le FLN comme seul interlocuteur, en rejetant l'Organisation armée secrète (OAS) qui faisait partie, comme le FLN, des données de la question algérienne, ne pouvait qu'aider l'OAS à se présenter comme le seul défenseur des Français d'Algérie. Par cette exclusion, le gouvernement français entraînait logiquement le refus du cessez-le-feu de l'OAS, prétexte commode au non respect des accords du côté algérien.

Pervillé n'épargne pas le FLN dont une grande partie de l'organisation n'a jamais reconnu les accords, les qualifiant de «plate-forme colonialiste». Il considère que le FLN est également responsable du non-respect du cessez-le-feu, comme le montre le nombre de militaires français tués, blessés ou enlevés après le 18 mars 1962 et que le

⁵⁹ Gallissot, René, *Les Accords d'Evian: en conjoncture et en longue durée*, p. 219.

⁶⁰ Guy Pervillé, *Les Accords d'Évian (1962). Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne (1954-2012)*, Paris, Armand Colin, Collection U, 2012, p. 24).

FLN n'a aucun moment condamné les meurtres et enlèvements d'Européens durant les mois qui suivent les accords⁶¹.

Même si très vite le départ massif des pieds-noirs compromit l'objectif de la coopération entre les communautés, la France conservait néanmoins des intérêts importants en Algérie: "éviter que l'Algérie ne basculât dans le camp soviétique", "conserver l'utilisation des sites sahariens au moins pendant le temps nécessaire à l'expérimentation de la force de frappe atomique", "contrôler durablement l'exploitation du pétrole saharien", "maintenir son influence culturelle" étaient les causes primordiales de la coopération avec l'Algérie selon Ageron⁶². En outre, Ageron défend la thèse que la France entendait "démontrer la réalité de sa politique de décolonisation en manifestant sa volonté d'aider à la réussite d'une Algérie indépendante", pour "accroître son rayonnement international auprès du tiers-monde et d'abord au sein du monde arabo-musulman". En outre, sur le même sujet, le chercheur François Siino évoque notamment que la politique étrangère et la politique de la coopération française s'appuient sur le fait que les pays qui reçoivent son aide entretiennent avec la France une relation particulière qui persiste au-delà des indépendances : proximité géographique, longue cohabitation des populations, diffusion importante de la langue française, mais aussi violence politique et militaire des processus de décolonisation, à la mesure de la domination exercée pendant des décennies par la puissance occupante. La force de cette relation explique la priorité donnée par la France à la politique de coopération avec ces pays et l'importance numérique de la présence de coopérants au Maghreb⁶³ surtout en Algérie.

Par ailleurs, selon Charles-Robert Ageron, la politique de coopération supposait l'accord des nouveaux dirigeants algériens, "nationalistes ombrageux,

⁶¹ Roger Vétillard, «Avant et après les accords d'Évian», Nouvelle Revue d'Histoire, no 81 de novembre - décembre 2015, p. 64.

⁶² Ageron, Charles-Robert, *De Gaulle en son siècle, t. 6., Liberté et dignité des peuples*, Paris, Institut Charles de Gaulle, Plon, La Documentation française, 1992, p.180.

⁶³ Pour ne donner qu'un seul chiffre concernant le volet enseignement, les coopérants français au Maghreb représentaient en 1970 plus des deux tiers des effectifs répartis dans l'ensemble du monde, soit 16359 personnes (*Esprit*, n° 394, juillet-août 1970, p.29), (voir dans François Siino, *Parcours géographiques et trajectoires intellectuelles, Récits de la coopération au Maghreb*, CNRS, IREMAM, Aix-en-Provence, 2012, p. 1). Au total 46000 coopérants français travaillèrent dans les pays dits du tiers-monde.

souvent animés par le ressentiment antifrçais et le radicalisme révolutionnaire", pour qui "les aspects négatifs des accords d'Evian, les plus nombreux, devaient être progressivement liquidés". Dans leur esprit, la politique de coopération était "l'expression la plus typique du néocolonialisme, mais elle pouvait être acceptée provisoirement comme une réparation due pour le pillage du pays par le colonialisme", faute de pouvoir trouver une aide plus importante ailleurs, notamment chez les Etats se réclamant du socialisme. Ainsi, Charles-Robert Ageron entendait démontrer «que seule ou presque la volonté délibérée du général de Gaulle d'assurer le maintien et de rendre exemplaire la coopération franco-algérienne a permis à celle-ci de traverser les crises successives».

Du point de vue de l'Etat français évoqué dans ce chapitre, la politique du Général de Gaulle fut largement inscrite dans les accords d'Evian: texte fondateur de la période postindépendance marquée par la coopération.

Massivement approuvés en métropole, les accords d'Evian que de Gaulle présentait comme "la solution du bon sens" mettent fin à la guerre d'Algérie, mais se révèlent totalement impuissants à assurer une transition pacifique vers l'indépendance. Néanmoins, les répercussions de la guerre en France ou en Algérie n'ont pas empêché le maintien d'une coopération franco-algérienne. Six mois plus tard, le général De Gaulle a dû constater que les violations des garanties de sécurité des personnes et des biens avaient chassé presque tous les Français d'Algérie et donc accepter la remise en cause des accords de façon à sauvegarder autant que possible les intérêts de la France, qui ne se confondaient plus avec ceux de ses ressortissants. Par conséquent, l'aide française demeura considérable (totalisant 3,3 milliards de francs entre 1963 et 1970) et la coopération culturelle et technique demeura à un niveau soutenu⁶⁴. L'Etat français facilita la tâche de l'Etat algérien en comblant par son aide son déficit budgétaire creusé par le départ massif des contribuables français.

Pour aborder la signification du texte des accords d'Evian: en premier lieu, nous devons souligner que le terme de «coopération» est mentionné dans les accords parmi les autres proclamations de principe: «la consultation d'autodétermination permettra aux électeurs de faire savoir s'ils veulent que l'Algérie soit indépendante et, dans ce cas, s'ils veulent que la France et l'Algérie *coopèrent* dans les conditions

⁶⁴ Droz, B., p.214.

définies par les présentes déclarations⁶⁵». En deuxième lieu, pour rappeler les événements, le 18 mars 1962, les accords d'Evian furent signés et le lendemain parurent les décrets organisant la période intermédiaire et créant l'exécutif provisoire algérien qui fut officiellement installé le 7 avril 1962 à Rocher-Noir (Boumerdès) près d'Alger. Présidé par Abderahmane Farès, il comprenait 5 représentants du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), et désignés par le gouvernement français 4 Algériens (dont le président Abderahmane Farès) plus 3 citoyens français, dont Charles Koenig, à qui revinrent les attributions de Délégué aux travaux publics.

Les accords d'Evian furent l'aboutissement du processus de retrait militaire de l'Algérie souhaité par le général de Gaulle qui a choisi d'apporter une réponse politique à l'internationalisation de la question algérienne. L'indépendance de l'Algérie a été ratifiée par le référendum du 1er juillet 1962. Après sept années de guerre et cent trente-deux années de colonialisme, l'Algérie devenait indépendante le 5 juillet 1962 suite à la signature des accords d'Evian par les représentants du gouvernement français et ceux du GPRA (Gouvernement Provisoire de La République Algérienne). On mesure l'ampleur de la mutation historique qui accompagna l'indépendance: il est très rare, dans l'histoire, qu'une communauté humaine tout entière subisse un exil massif et soudain, et c'est pourtant ce qui est arrivé à la communauté européenne d'Algérie, même s'il y avait déjà eu au XXe siècle un certain nombre d'exodes plus ou moins forcés comparables à celui des Français d'Algérie comme celui des Grecs d'Ionie dans les années 1920, d'environ 500000 musulmans de Grèce et de Bulgarie vers la Turquie et les nombreux transferts des populations de l'Europe de l'Est après la deuxième guerre mondiale.

Les accords d'Evian qui ont marqué la fin de la guerre constituent l'aboutissement tardif des discussions durables et difficiles, commencées par des rencontres secrètes entre les représentants du gouvernement français et ceux du GPRA en Suisse au début de 1961. Elles ont connu des phases nettement distinctes. D'abord des entretiens secrets exploratoires qui aboutirent le 30 mars à l'annonce de futurs pourparlers par les deux parties, prévus pour le 7 avril, mais ceux-ci furent ajournés par le GPRA. Puis, après l'échec du putsch du 22 avril 1961, les négociations s'ouvrirent

⁶⁵ Voir Accords d'Evian, déclarations. Sur la coopération culturelle voir aussi déclaration de principes relative à la coopération culturelle.

publiquement à Evian le 20 mai mais ne purent aboutir qu'à un ajournement décidé à la demande de la délégation française le 13 juin; puis une nouvelle session qui commença le 20 juillet au château de Lugrin fut interrompue par la délégation algérienne le 28 juillet. Durant trois mois, le général de Gaulle chercha des solutions alternatives dans toutes les directions possibles (relance des commissions d'élus pour former un exécutif provisoire sans le FLN, partage du territoire, rapatriement des Français d'Algérie, appui à un nouveau mouvement dissident du Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, le «Front algérien d'action démocratique, etc.) et surtout renonça à la souveraineté française sur le Sahara le 5 septembre. Puis le 24 octobre, le nouveau président du GPRA, Ben Khedda, proposa au gouvernement français de changer de procédure en lui demandant d'être reconnu officiellement comme gouvernement provisoire de l'Algérie avant de poursuivre les négociations. Même si le gouvernement français refusa ce changement, les contacts reprirent en secret et progressèrent de plus en plus vite. Du 11 au 19 février 1962, la conférence secrète des Rousses aboutit à un premier accord, qui fut ensuite complété et précisé par une nouvelle conférence publique à Evian du 7 au 18 mars 1962. L'historien Guy Pervillé souligne dans son ouvrage intitulé *Les événements fondateurs, les accords d'Evian (1962), Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne* que les accords d'Evian étaient un "bien étrange document" qui combinait un accord de cessez-le-feu entre deux forces armées (applicable à partir du lendemain à midi), un accord politique entre le gouvernement français et un parti algérien (le Front de libération national-FLN) prévoyant d'acheminer par étapes le territoire français d'Algérie au statut d'Etat indépendant, et enfin un projet de traité entre les deux États (le premier existant déjà, mais pas le second) qui devait entrer en vigueur dès que le nouvel Etat algérien serait reconnu par la France. Une telle construction était particulièrement fragile surtout si elle ne bénéficiait pas d'une volonté unanime de la faire exister. Or cette volonté n'existait pas vraiment. D'abord, à cause de l'opposition farouche de l'Organisation armée secrète (OAS) qui espérait pouvoir imposer son existence en moins d'un an comme le FLN avait réussi à le faire en un peu plus de sept. Les espérances d'une coopération loyale prévue par les accords de paix signés à Évian-les-Bains (Haute-Savoie) laissèrent place à une réalité politique complexe et beaucoup plus contrastée sur le terrain, car ces accords ont été signés dans un climat de guerre civile entretenu depuis plusieurs mois par les attentats et les exécutions sommaires des commandos de l'Organisation armée secrète (OAS) - dirigée par le général Salan. Ces actions de lutte armée furent le prolongement de la semaine des

barricades de janvier-février 1960 et du putsch des Généraux auquel Salan participa en avril 1961.

De plus, la volonté de paix n'existait pas vraiment parce que le FLN était loin d'être uni et loin d'accepter sincèrement tous les aspects de ces accords qu'il considérait comme un expédient provisoire pour lui permettre d'accéder au pouvoir le plus vite possible sans renoncer à ses propres buts. La concurrence pour le pouvoir entre les fractions politiques algériennes et les militaires a joué un rôle primordial dans les événements qui ont suivi la signature des accords du cessez-le-feu.

Pour conclure, nous devons insister sur le fait que les accords d'Evian constituèrent pour les rapatriés la meilleure base légale pour toute action de nature juridique ou judiciaire, pour la défense de leurs intérêts matériels ou moraux. Certains d'entre eux peuvent éventuellement les considérer en tant qu'illégitimes dans leur principe.

De plus, du point de vue des rapports de coopération culturelle les accords avaient mis en place son cadre et ses dispositions. En reconnaissant politiquement l'indépendance algérienne la France s'engageait d'assurer les relations culturelles de deux pays. Nous en citons : "La France et l'Algérie développeront leurs relations culturelles. Chaque pays pourra créer sur le territoire de l'autre un office universitaire et culturel, dont les établissements seront ouverts à tous. La France apportera son aide à la formation de techniciens algériens. Des personnels français, notamment des enseignants et des techniciens, seront mis à la disposition du gouvernement algérien par accord entre les deux pays⁶⁶". Nous pouvons considérer que les objectifs déclarés par les accords en ce qui concerne la formation du personnel éducatif et technique algérien et la mise en place des dispositifs pédagogiques ont été assurés avec succès. En ce qui concerne l'action gouvernementale française, le fameux rapport Jeanneney est le texte constitutif le plus important à mentionner en tant que texte politique ou texte fondateur de la coopération de la France avec les Etats du tiers-monde. Ce rapport constitue l'objet d'analyse de la sous-partie suivante du présent travail.

⁶⁶ Accords d'Evian article 2, sous-partie B, paragraphe 3.

Rapport Jeanneney

À la demande du Général de Gaulle, Jean-Marcel Jeanneney a rédigé en 1963 un rapport sur ce que devrait être à l'avenir la politique de coopération de la France avec les pays en développement. Ce texte, largement commenté et critiqué à l'époque, fit date. Le général de Gaulle avait déjà une idée des dysfonctionnements de la politique de coopération mais il désirait qu'une commission puisse travailler, en totale liberté, pour comparer ses résultats à son analyse. Quant à la portée pratique des conclusions qui pourraient être avancées, le président de la République prenait grand soin de ne pas évoquer le sujet⁶⁷.

Pour la représenter dans le nouvel État indépendant, le général de Gaulle a fait le choix d'une personnalité depuis longtemps favorable à l'indépendance: l'ancien ministre Jean-Marcel Jeanneney. Avec ses collaborateurs, il va être la France en Algérie pendant ces six mois décisifs. Jean Marcel Jeanneney⁶⁸ (au service des actions gouvernementales depuis bien longtemps et premier ambassadeur de la France en Algérie. Né le 13 novembre 1910 à Paris, professeur de sciences économiques, il fut directeur de cabinet du ministre d'Etat du gouvernement provisoire Jules Jeanneney, son père (1944-45). Se consacrant ensuite à l'enseignement aux universités de

⁶⁷ Kocher-Marboeuf, Eric, Chapitre XVIII, *Un plaidoyer pour une remise à plat de la politique de coopération*, Institut de la gestion publique et du développement économique, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, p. 607.

⁶⁸ L'association des amis des Archives diplomatiques a organisé le 22 mars 2016 une conférence-débat au Quai d'Orsay, où Anne Liskenne, archiviste-paléographe, conservateur en chef du patrimoine aux Archives diplomatiques, Jean-Noël Jeanneney, ancien ministre, professeur émérite des universités, historien, et Guy Pervillé, professeur émérite des universités, historien de la décolonisation et de la guerre d'Algérie, ont animé une table ronde autour de l'ouvrage d'Anne Liskenne intitulé *L'Algérie indépendante*, l'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962-janvier 1963), éd. Armand Colin, 2015.

Ce qu'il a été évoqué par l'auteur fut notamment que Jean - Marcel Jeanneney ait structuré la présence de l'Ambassade de France en Algérie en s'appuyant sur certains axes principaux : le sort de la communauté française, l'installation et le fonctionnement des autorités diplomatiques françaises, des consulats, les relations avec l'administration centrale notamment le ministère des affaires étrangères, les relations avec l'exécutif provisoire et les relations avec le Secrétariat d'Etat chargé des affaires algériennes et le bureau d'Algérie et du Moyen Orient fondé en 1967. Dans la commission de rédaction du rapport Jeanneney participaient des personnalités plutôt favorables à l'indépendance. Cette remarque a été faite par Anne Liskenne pendant son intervention et a rejoint les points de vue de Jean-Noël Jeanneney et de Guy Pervillé.

Grenoble (droit) et de Paris (économie), il participa au comité d'experts réuni en 1958 par Jacques Rueff. Ministre de l'Industrie (1959-62), il fut ensuite ambassadeur et haut représentant de France en Algérie indépendante (juillet 1962-janvier 1963). En outre, il fut membre du conseil économique et social en 1964 et ministre des Affaires sociales (1966-68). Il fut élu député (UDR) de l'Isère contre Pierre Mendès France et il renonça à son mandat pour être ministre d'Etat chargé de la Réforme constitutionnelle et de la Régionalisation (68-69). Il a créé en 1981, et présidé jusqu'en 1989 l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)⁶⁹.

Jean-Marcel Jeanneney a fait selon Henri Laugier (ancien secrétaire général adjoint aux Nations Unies) pendant les sommets un des plus honnêtes et des plus pénétrants efforts de discussion loyale et de pensée libre puis un rapport rédigé avec une élégante vigueur, qui rassembla les travaux d'une commission plénière, de ses groupes de travail et les dépositions de diverses personnalités, toutes d'un sens civique et national impeccables⁷⁰. Le rapport Jeanneney constitue un texte essentiel et remarquable concernant la coopération qui prône l'aide destinée par les pays développés aux pays du tiers-monde, (dits sous-développés) - leurs anciennes colonies. Le rapport peut être considéré comme l'étendard de la politique étrangère du pouvoir gaullien qui estompe les ombres de l'héritage colonial pour exalter la solidarité avec le tiers-monde : le lien colonial est sublimé en "tiers-mondisme" par la vertu de la coopération, et la France devient une "amie" du Tiers-monde face aux super grandes puissances. La coopération est (désormais?) un élément primordial de la politique française qui reposait sur le dispositif des accords de coopération, "instruments juridiques et techniques par lesquels les Etats receveurs percevaient la part utile à leurs transformations". La doctrine française sur les buts et les moyens de la coopération s'exprima dans le Rapport Jeanneney dès 1963. C'est en l'espace de quelques mois un renversement symbolique des discours et des imaginaires, bien servi par la rhétorique gaullienne sur la grandeur de la France. Disposant de sommes plus importantes dans l'avenir, la France, comme l'estime le rapport Jeanneney, doit continuer à assurer une aide prioritaire aux pays associés d'Afrique et de Madagascar, mais cette aide ne doit plus être exclusive et de nouveaux pays pourront bénéficier de l'aide française. Le

⁶⁹ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/jean-marcel-jeanneney/> & <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/documents-et-ressources/biographies-de-personnalites/jeanneney-jean-marcel-biographie.php> [consultés le 9 avril 2016].

⁷⁰ Archives JMJ 39. *Combat* du 24 avril 1964.

Cambodge a été le premier pays à recevoir des crédits français. En Asie et en Amérique du Sud, diverses nations pourraient, dans les années à venir, recevoir l'aide française, soit directement, soit comme le suggère le rapport Jeanneney, en coopération avec d'autres pays, notamment ceux du marché commun. L'aide multilatérale qui jusqu'ici dans le budget français est très réduite par rapport à l'aide bilatérale, pourrait donc jouer un rôle beaucoup plus important. Le rapport rédigé par la commission Jeanneney considère que pour combattre l'accusation de néocolonialisme il fallait au maximum réduire dans les pays sous-développés la monoculture ou la mono-industrie qui étaient des séquelles de l'ère coloniale. Les sujets évoqués (entre autres) dans le rapport Jeanneney : la coopération culturelle, l'organisation de l'enseignement destiné aux pays coopérants, les causes et les objectifs de la politique française de coopération avec les pays sous-développés, les moyens employés, les réactions de la part des pays sous-développés, la qualification du «néocolonialisme» et la réponse du gouvernement français à ce propos. Si on voulait analyser la portée du rapport, on devrait inclure le fait que Jean-Marcel Jeanneney dans la lettre qu'il adresse au professeur d'économie au Collège de France, qualifie la commission qu'il préside de «royale » ceci non pas parce qu'elle lui a été confiée par le général de Gaulle, mais parce qu'elle s'apparente plus au genre des grandes commissions britanniques, mêlant hauts fonctionnaires, intellectuels, politiques et militaires, qu'à la tradition des commissions françaises chargées d'enterrer les questions qu'elles sont censées étudier. Jean-Marcel Jeanneney définit ses ambitions de manière réaliste: «Il ne s'agit pas de faire des découvertes, tout a été dit (...), mais de mettre en lumière certaines idées qui paraissent essentielles». Une brève enquête biographique sur les membres de la commission révèle une forte concentration d'anciens élèves de grandes écoles dont certains cumulent des titres prestigieux. On trouve en effet deux normaliens (Pierre Auger et Jean Baillou), trois polytechniciens (Raymond Chéradame [X-Mines], Claude Gruson [X-ENA, Inspection des finances], Maurice Lemaire) ; trois inspecteurs des Finances dont un énarque (François Bloch-Lainé, Claude Gruson, Simon Nora [ENA]); trois conseillers d'Etat (Jacques Donnedieu de Vabres, Roger Grégoire, Léon Pignon); quatre universitaires (Jean-Marcel Jeanneney, Georges Balandier, Louis Malassi, François Perroux), un sénateur (Jean Bertaud), trois officiers supérieurs saint-cyriens (Colonel Buis, Général Rondot, Général Vatinelle), deux diplomates (Jean Baillou, Jean Chauvel), un instituteur (Denis Forestier, Président de la MGEN), un président de syndicat patronal (Jean de Précigout), un HEC (Jean Sadrin), un chercheur (Jacques

Tréfouel). La séance inaugurale de la commission de rédaction du rapport eut lieu le 13 mars 1963 à l'hôtel Matignon. C'est Louis Joxe, devenu ministre d'Etat chargé de la réforme administrative qui la présida. Le ministre d'Etat se refusa à aborder le fond du sujet soumis à la commission mais rappela les attentes du gouvernement. Le premier piège dans lequel la commission ne devait pas tomber était de rééditer la démarche qui avait guidé certains travaux antérieurs comme ceux de la commission Pignon, qu'il mentionne explicitement alors que le conseiller d'Etat se trouve à la table de réunion. La nouvelle commission devait conseiller directement le gouvernement sur la politique et la doctrine à mener en matière de coopération, non seulement à l'égard de la zone franc, mais aussi des autres pays. Louis Joxe résuma l'objectif assigné à la commission en une question fleuve: «Aux yeux de quels principes et en vue de la réalisation de quelles valeurs les pays industrialisés peuvent-ils tenter d'aider des pays sous-équipés et ceux-ci accepter de recevoir une aide en vue de leur développement économique et social, et ceci non pas au nom d'un chantage facile du côté des pays sous-développés, et non pas au nom d'une nouvelle forme de conquête?» Le ministre d'Etat remarqua que dans les jeunes générations de dirigeants des pays nouvellement indépendants, les préoccupations matérielles et sociales étaient primordiales, aussi demandait-t-il à la commission d'y accorder toute l'importance suffisante. Louis Joxe posa aussi d'emblée les deux principales difficultés auxquelles les membres de la commission seraient confrontés lorsqu'ils voudraient évoquer les moyens d'application de la nouvelle politique qu'ils auraient définie: la première difficulté était celle de la variété des structures administratives traitant des relations avec les pays en développement, la seconde : le manque de coopérants. Pour faire face à la première difficulté le rapport propose une réforme de structures administratives des rapports avec les pays aidés. Pour la deuxième elle démontre des recommandations d'aide matérielle concrète et renforcée.

En plus, Jean-Marcel Jeanneney comparait l'esprit de son rapport aux «rapports des commissions royales britanniques», et on comprend pourquoi il ira le présenter aux Communes en avril 1964. Désireux de désamorcer la polémique avec Raymond Triboulet, avec lequel les relations se sont tendus dès la rédaction du rapport, il rappelait que l'arrêté de création a précisément défini le programme de travail de la commission qui ne s'est arrogée aucun droit d'immixtion dans les administrations dispensatrices de l'aide.

En vérité, les relations entre Jean-Marcel Jeanneney et Raymond Triboulet se sont tendues dès la rédaction du rapport. Dès la fin juin 1963, le ministre de la Coopération écrit au président de la commission : « J'ai la conviction absolue que nos idées sur la coopération ne peuvent aboutir sur une structure unifiante. Vous devriez vous en tenir là, ou indiquer les deux options et demie ». Raymond Triboulet expose alors son idée d'un « grand ministère de la Coopération [] seul capable de promouvoir ce grand objet » ou d'un « grand commissariat » dépendant du Premier ministre ou des Affaires étrangères. Toutefois l'hypothèse d'être rattaché au Quai d'Orsay ne le séduit guère: le ministre estime, sans doute à juste titre, qu'un ministère pèse davantage. Les conseils pressants du ministre de la Coopération ne paraissent pas avoir été du goût de Jean-Marcel Jeanneney, ce qui ne surprendra guère. À la suite d'un entretien que Raymond Triboulet qualifie d' « orageux », le ministre de la Coopération s'abstiendra de toute nouvelle intervention auprès de la commission. C'est pourquoi il prend un ton ironique lorsqu'il écrit à nouveau à Jean-Marcel Jeanneney le 18 janvier 1964 pour se féliciter de la non-publication de la dernière partie du rapport. Rappelant à Jean-Marcel Jeanneney que « vous m'avez assez fait comprendre que vous entendiez le rédiger à votre guise, sans avoir besoin de mes renseignements ou de mes conseils », Raymond Triboulet savoure ce qu'il considère comme sa victoire. Jean-Marcel Jeanneney connaît à cette date depuis longtemps l'état d'esprit du ministre de la Coopération à son encontre puisque Louis Joxe a eu le geste de lui communiquer une lettre de Raymond Triboulet d'octobre 1963 commentant le rapport. Elle est édifiante. Le ministre de la Coopération confie au ministre d'État qu'il « le digère à petites doses » et qu'il trouve la réponse à la question institutionnelle « incommestible » (sic). C'est ensuite, début janvier 1964, au cours d'une réunion hebdomadaire avec des représentants du Premier ministre, du Quai d'Orsay et du service de Jacques Foccart, faisant suite à la publication du rapport, que le ministre de la Coopération se laisse aller à critiquer certains chiffres cités par la commission et à proposer une rectification des conclusions que le rapporteur général en tire.

Toutefois, à côté de certaines tournures ironiques, Raymond Triboulet ne cache pas que la rédaction de cette lettre lui est pénible, précisant à Jean-Marcel Jeanneney:

« Vous connaissez suffisamment mon caractère pour penser que je ne vous écris pas cette lettre avec plaisir, mais puisque mes collègues [Louis Joxe] m'affirment que c'est mon devoir, je n'hésite pas à risquer une nouvelle discussion ». La conclusion de

Raymond Triboulet prouve que les relations dans le milieu politique sont parfois cruelles car le ministre de la Coopération s'estime blessé, il désire voir la politique qu'il conduit, «de toutes ses forces», présentée de «façon équitable» et espère qu'il aura bientôt «enfin le plaisir de retrouver le Jeanneney passionné, mais équitable pour qui [il avait] tant d'amitié et non point le Jeanneney obstiné et injuste, que ce rapport [lui] a malheureusement permis de rencontrer». Désireux avant tout de ne pas se hasarder sur le terrain des sentiments, Jean-Marcel Jeanneney répond immédiatement à Raymond Triboulet pour lui indiquer qu'il devait impérativement travailler en étant détaché des avis des administrations afin de répondre à l'objectif qui lui avait été fixé. Concernant la divergence sur les structures à mettre en place, il ajoute que «par égard pour vous, j'ai accepté que le rapport soit publié en étant amputé de sa partie administrative» et que par conséquent il ne croit pas «avoir fait preuve d'obstination⁷¹».

Par ailleurs, il s'agissait «d'étudier les divers éléments d'une politique de coopération avec les pays en voie de développement, appartenant ou non à la zone franc, ainsi que l'organisation administrative et financière nécessaire à la mise en œuvre de cette politique». Jean-Marcel Jeanneney défend l'idée selon laquelle il aurait, depuis le début, décidé avec Louis Joxe de ne pas publier la partie financière et administrative du rapport, qui aurait été «considérée comme une consultation au seul usage du gouvernement». La publication de la partie politique du rapport en septembre 1963 s'explique par le fait que le gouvernement n'est pas tenu d'adhérer à la lettre du rapport, même s'il souscrit à son esprit.

Le rapport distingue trois axes d'analyse de la politique de coopération. Par conséquent, la commission a voulu répondre aux questions suivantes concernant la politique évoquée: pourquoi? combien? comment? Le pourquoi était sous-entendu par les critiques sur le coût de la coopération. La commission y a répondu en argumentant par des considérations de solidarité humaine -l'ambassadeur Jean Chauvel⁷² critiquait le terme même de «coopération», auquel il voudrait voir substituer celui de

⁷¹ Kocher-Marboeuf (Éric), *Le Patricien et le Général. Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969*. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2 vol., 2003, [consulté le 20 septembre 2012], <http://books.openedition.org/igpde/2515?lang=fr>

«solidarité», porteur d'un sens plus fort-, mais aussi de préoccupations politiques lointaines et de prestige national, diplomatique et militaire. Le combien était une question cruciale. Les experts de la commission ont dû recouper des sources diverses pour parvenir à montrer que la France accordait à elle seule 14,5 % de l'aide mondiale, ou encore 2,41% de son produit national avec près de 7 milliards de nouveaux francs, au deuxième rang après les États-Unis d'Amérique. Placée entre les camps antagonistes des partisans de la solidarité et des «cartiéristes⁷³» qui défendent le principe d'une résorption des misères françaises, la commission a choisi d'apporter une réponse de conciliation. Elle pense que l'aide doit être maintenue à son niveau mais qu'elle ne peut pas être augmentée en taux, ce qui revient à dire qu'elle continuera d'augmenter beaucoup en valeur étant donné la progression annuelle de la richesse nationale. Enfin, la commission s'est demandé comment organiser cette aide, c'est-à-dire où et selon quelles modalités. Pour des raisons historiques, l'aide française est très concentrée sur l'Afrique (à 95% dont 42 % pour la seule Algérie), mais la commission s'est refusée à faire toute proposition de changement de répartition car elle a estimé qu'une telle décision relevait de la responsabilité gouvernementale. Si l'absence d'engagement dans la répartition ou l'adoption d'une voie moyenne entre «solidaristes» et «cartiéristes» peut donner à penser que les membres de la commission ont refusé de prendre des risques, il n'en est, en fait, rien car les modalités de l'aide ont, quant à elles fait l'objet d'une indiscutable remise en cause. Le rapport Jeanneney condamne explicitement «l'exclusivisme» entretenu par des relations bilatérales qui débouchent sur de véritables «chasses gardées». L'atténuation de ce comportement serait le meilleur moyen de donner un réel contenu au terme d'indépendance, c'est-à-dire de liberté dans les choix, sans entretenir un lien de type néocolonialiste, même si Jean-Marcel Jeanneney se garde bien d'employer ce terme sulfureux. Le rapport se montre nettement plus favorable à l'« aide liée » qui facilite le déblocage des fonds car le pays donateur y trouve aussi son avantage. La commission prend nettement position contre l'utilisation des fonds d'aide pour la réalisation de dépenses somptuaires ou pour combler les déficits publics. Elle est favorable aux financements de travaux d'infrastructures, de programmes d'amélioration de l'agriculture, de programmes d'éducation. Sur le plan de la

⁷³ Du nom du journaliste Raymond Cartier, hostile à l'engagement de la France dans les colonies. Sa doctrine a été résumée en la formule : «La Corrèze avant le Zambèze» que l'on lui a attribué par erreur. En réalité, cette formule a été utilisée par Jean Montalat en juin 1964 à l'Assemblée Nationale pendant le débat sur les dispositifs et la perspective du rapport Jeanneney.

répartition géographique, la commission suggère un redéploiement de l'aide vers le Mexique, l'Iran, le Cambodge, ce qui cautionnerait la politique diplomatique du général de Gaulle qui a déjà accordé son aide aux deux premiers pays, tandis que Pierre Messmer se rendait dans le troisième. Le bulletin de la semaine du *Monde* consacré à la publication du rapport et à la conférence de presse de Jean-Marcel Jeanneney et de Simon Nora est très louangeur pour les idées mises en avant par la commission. Il conclut: «Combattant les idées reçues aussi bien que la démagogie, le rapport Jeanneney peut servir de fil conducteur aux initiatives gouvernementales. Souhaitons seulement que les chasses gardées que l'on abolit du côté du tiers-monde ne ressuscitent pas du côté de l'administration française lorsqu'il s'agira de mettre sur pied les institutions nouvelles de la coopération⁷⁴».

En citant quelques lignes du rapport nous rappelons son apport à l'Afrique mais surtout les avantages attendus pour la France au niveau culturel et éducatif:

"L'aide à l'Afrique doit rester prioritaire, mais non pas exclusive" et «La France peut aussi attendre de sa coopération des avantages économiques indirects et un enrichissement culturel... Que la France imprègne d'autres pays de ses modes de pensées, elle tisse des liens dont l'intimité les incitera à lui apporter, à leur tour, le meilleur d'eux-mêmes. La culture française s'est épanouie, au cours des siècles, grâce à des apports étrangers constamment renouvelés. Si les pays qui auront reçu d'elle une initiation à l'esprit scientifique lui font connaître des modes nouveaux d'expression artistiques ou des conceptions philosophiques, sociales ou politiques originales, notre civilisation s'en trouvera enrichie». Sur la civilisation française: «Notre civilisation s'en trouvera enrichie». A la page précédente, le Rapport Jeanneney avait présenté la culture française comme «prétendant à l'universalité⁷⁵». De plus, sur la langue française : « un mode d'expression et une méthode de pensée⁷⁶».

Pour revenir à la partie du rapport non publiée et consacrée à la réforme des structures administratives en charge de la politique de coopération, les membres de la

⁷⁴ Archives JMJ 39. *Le Monde* du 12 mars 1964.

⁷⁵ «La première déjà suffisante raison d'une politique française de coopération avec le Tiers-monde est le sentiment que la France a des devoirs envers l'humanité».

⁷⁶ JMJ 33.

commission Jeanneney prennent nettement leurs distances avec la politique consistant à faire intervenir isolément le Quai d'Orsay et le ministère de la Coopération.

La commission propose les créations d'un Commissariat à la Coopération, rattaché au ministère des Affaires étrangères, d'un comité interministériel de la coopération calqué sur le Secrétariat général du comité interministériel chargé des questions de coopération économique européenne (SGCI), d'une agence de gestion du personnel de coopération pour décharger l'administration du Quai d'Orsay, d'une caisse de coopération issue de la caisse centrale de coopération économique, d'un conseil de la coopération d'une quarantaine de membres choisis parmi les parlementaires, les membres du Conseil économique et social, les universitaires, les syndicalistes, chargé de discuter des rapports annuels remis au gouvernement. La suppression effective du ministère de la Coopération au profit d'organes administratifs semble sous-entendre que la commission préférerait confier la gestion de la coopération à des hauts fonctionnaires plutôt qu'à des politiques pouvant entretenir des relations personnelles fortes avec les dirigeants des pays africains.

Pourtant, l'opinion publique française était favorable à sa politique de coopération. Le 3 février 1964, dans *Combat*, Émile Roche, le président du Conseil économique et social, analysait, à son tour, les conclusions du rapport et rappelait que si 73 % des Français avaient soutenu l'idée d'une aide financière de la France à ses anciennes colonies dans un sondage effectué à l'été 1962. Néanmoins, il soulignait qu'un certain nombre avaient changé d'avis après s'être vu indiquer le montant de cette aide. La principale réserve que le président de l'assemblée socio-économique formule vis-à-vis du rapport, c'est sa trop grande timidité dans sa dénonciation des dépenses somptuaires.

De plus, selon les positions officielles des autorités consulaires de France en Algérie, cette dernière aurait dû être, selon les Accords d'Évian, le lieu privilégié d'une coopération avec la France. Néanmoins dans le rapport nous sommes loin de cette direction: "elle [l'Algérie] s'affirme en ce mois d'octobre 1962, comme l'élément dur et progressiste, tourné, bien plus que ses partenaires marocain et tunisien à la fois vers les pays communistes et vers l'Égypte nassérienne⁷⁷".

⁷⁷ Archives diplomatiques de Nantes, rapport de l'ambassadeur Jean - Marcel Jeanneney.

En fait, le schéma imaginé par la commission Jeanneney ne sera jamais concrétisé, sans doute en partie à cause de l'extraordinaire capacité de résistance des responsables des administrations concernées et aussi des nécessités de la «politique africaine de la France», domaine réservé de l'Élysée sous le général de Gaulle et ses successeurs.

Par ailleurs, le 10 juin 1964, l'Assemblée nationale débat des propositions et conclusions du rapport Jeanneney. Cinq députés furent inscrits pour poser des questions orales à Georges Pompidou. Le premier député à s'exprimer fut Xavier Deniau, membre de l'UNR-UDT, qui demanda au Premier ministre comment «faire passer dans les faits les conclusions de ce rapport concernant les réformes de structure gouvernementales et administratives nécessaires» et comment «assurer une nouvelle répartition géographique de l'aide apportée par la France». Le député de la majorité souligna que «la réunion de la commission Jeanneney marque dans la pratique administrative française, dans une certaine mesure, une nouveauté. Cette réunion d'un certain nombre d'hommes éminents à différents titres, fonctionnaires, économistes, diplomates, pour examiner un sujet d'intérêt national n'est pas dans notre coutume. Si donc vous l'avez fait, c'est que vous attachiez à ce problème une importance toute particulière». Après cette remarque et une citation de la lettre de cadrage de Louis Joxe à Jean-Marcel Jeanneney, du 2 octobre 1963, Xavier Deniau souhaite parler de la partie du rapport qui n'a pas été publiée officiellement mais qui a été largement citée dans la presse, à savoir l'émiettement administratif de la coopération entre plusieurs ministères. Le député n'a guère de mal à le démontrer et cela a pour conséquence fâcheuse de voir les différentes administrations mener leur propre politique, sans concertation ni vision globale. Le député gaulliste critique une politique qui conduit à concentrer l'aide ou les détachements de professeurs sur certains pays alors que d'autres tout aussi importants sont délaissés. Il y a nécessité d'agir car l'opinion publique est de plus en plus convaincue de la vanité de l'aide.

Le second intervenant au débat fut Jacques Mer, également membre du groupe UNR-UDT, qui se place sur un terrain beaucoup plus polémique en estimant que ceux qui critiquent la politique gouvernementale de coopération et insinuent le doute dans l'opinion n'utilisent ces arguments que dans le dessein de «couvrir une opération de pure politique intérieure, dirigée contre le chef de l'État, le gouvernement et sa majorité». Jacques Mer affirme que les montants de l'aide sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1957, opérations militaires exclues, et pourtant, note-t-il sarcastiquement, «on n'a jamais entendu en ce temps-là ce concert de protestations vertueuses qui

dénoncent, une fois de plus, les mythes de la grandeur ». Par conséquent, le député UNR invite le gouvernement à justifier sa politique en diffusant largement ses résultats afin de ne pas permettre de tromper les Français qui sont tout de même très majoritairement conscients de la nécessité d'apporter de l'aide aux pays en voie de développement. En outre, 45 % de l'aide française est liée en contrepartie à des achats de produits français. Quant à la politique de coopération menée en Algérie, elle a été posée par le gouvernement français comme une condition sine qua non dans la négociation en vue de l'indépendance. L'Afrique noire représente encore 34 % des exportations françaises de coton, 18 % de celles de sucre, 28 % de celles de ciment, 10 % de celles de produits sidérurgiques, 8 % de celles d'automobiles. Tout l'exposé de Jacques Mer consiste en une longue recommandation au gouvernement afin qu'il fasse mieux connaître la politique de coopération.

Le ton change avec Rémy Montagne, du Centre démocratique, qui préfère admettre que «la coopération n'est sans doute pas une «bonne affaire», mais une entreprise difficile et coûteuse, une question de civilisation. C'est sur ce terrain qu'il faut en défendre le principe, ainsi que l'a magistralement rappelé le rapport de la commission Jeanneney... ». Ce qui est critiqué n'est pas tant la coopération dans son principe que l'application de la politique. D'ailleurs, comme le fait remarquer le député d'opposition, « le rapport Jeanneney a presque un an », et il demande: «qu'a fait le gouvernement depuis cette date pour traduire en vigoureuses orientations les prudentes suggestions de ce rapport? » Il énonce trois «évidences» qui devraient, selon lui, dicter cette politique. La première, c'est que l'aide pour être efficace doit atteindre ce qu'on pourrait appeler «un effet de seuil», éviter la dispersion, être assurée pour une période longue. La deuxième «évidence», c'est que la France ne peut continuer à placer 2 % à 3 % de son PIB dans l'aide si ses principaux concurrents ne consentent pas un effort de leur côté. Enfin, la troisième «évidence» résiderait dans la non-utilisation des virtualités du traité de Rome en matière d'aide. Pourtant l'année 1963 a été marquée par la signature de la convention de Yaoundé, mais le député centriste n'en fait pas état.

Le quatrième orateur fut Jean Montalat, député-maire socialiste de Tulle. Son argumentation fut nettement calquée sur les thèses cartiéristes, à savoir que le coût de la coopération devait être précisément mesuré étant donné que la France fut encore sous-développée. Le député d'opposition rappela que la France fut au 13e rang mondial pour les constructions de logements, au 19e rang pour l'équipement

téléphonique et les télécommunications, au 30e rang pour les dépenses d'enseignement, à l'avant-dernier rang pour les autoroutes et au dernier rang pour les voies navigables.

En outre, le député SFIO reprochait au gouvernement de pratiquer la politique budgétaire du «saucisson», qui consistait à dissoudre les sommes consacrées à l'aide dans divers chapitres budgétaires pour masquer son montant réel. En vérité, diverses sources, et le chef de l'État lui-même, semblaient s'accorder pour 1962 à 5 milliards de nouveaux francs d'aides directes et à 2 milliards de francs d'aides privées. La charge d'aide, c'est-à-dire la ponction dans la richesse nationale opérée par la politique de coopération, a atteint 12,6 milliards de nouveaux francs en 1962. Loin de condamner le principe de l'aide aux pays du tiers monde, Jean Montalat critiqua l'inégalité dans les termes de l'échange qui la condamne à l'inutilité. Outre la dispersion des moyens et le coût en charges administratives qui en découle, le député corrézien demande au gouvernement de ne plus autoriser que l'aide aille aux budgets de fonctionnement civil et aux budgets militaires des pays aidés. Les socialistes critiquent aussi le principe de l'aide bilatérale, très largement utilisée par la France, car dans ce système «se créent d'homme à homme des liens, des relations personnelles, une dépendance qui nous obligent parfois à intervenir dans les affaires des États pour soutenir l'équipe en place...» Il ajoute qu' «il faut avoir le courage de le dire, la plupart des hommes actuellement au pouvoir en Afrique ont été élevés chez nous, dans le respect des principes démocratiques, mais nombre d'entre eux, revenus sur le continent africain, ont oublié ces principes et créé dans leurs États des caricatures de démocraties».

Le dernier député à s'exprimer sur la politique de coopération est François Mitterrand. Selon le député UDSR de la Nièvre, «l'aide est une obligation», elle présente aussi un aspect économique et un aspect politique. Devant les causes du sous-développement, les conclusions du rapport Jeanneney ne vont pas suffisamment loin. François Mitterrand constate que «si nous avions à investir dans le monde exactement la même proportion de notre produit brut national, il est vraisemblable que nous l'investirions rationnellement partout ailleurs que dans la zone franc», il suggère que l'aide soit «de moins en moins liée et (...) déployée sur le plus grand nombre possible de territoires, si possible hors de la zone franc». En fait, François Mitterrand glisse imperceptiblement vers une critique globale du régime du général de Gaulle qu'il qualifie de «politique du bourdon sur la vitre». Aussi profite-t-il de l'occasion qui lui

est offerte de s'exprimer pour dénoncer la politique de la force de frappe, la politique extérieure gaullienne et en matière de coopération l'intransigeance vis-à-vis de la Guinée de Sékou Touré. Il finit par demander: «J'ai besoin de savoir si la seule politique du gouvernement qui serait cohérente (...) serait celle qui consiste à distribuer les crédits français selon le tracé fantaisiste qui préside au choix des voyages à l'étranger accomplis ou prévus par M. le président de la République».

Dans sa réponse, Georges Pompidou a fait assez peu référence au rapport Jeanneney. Il rappela les nécessités historiques et politiques de la politique de coopération et prend à part le cas de l'Algérie en soulignant l'impossibilité de couper les ponts avec l'ancienne colonie. Pour autant, le gouvernement est-il d'accord avec les conclusions du rapport Jeanneney? «En tous points, ce serait trop dire. On n'est jamais assez d'accord sur le tout. Mais il est certain que le gouvernement fait sien l'essentiel du rapport Jeanneney. Après tout, cette commission Jeanneney, c'est nous qui l'avons convoquée, c'est nous qui en avons choisi les membres, c'est nous qui en avons nommé le président, c'est nous qui avons choisi les questions sur lesquelles elle a travaillé. Et, quelle que soit l'indépendance totale de pensée qui a guidé les membres de cette commission, on peut penser que, si nous l'avons constituée, si nous l'avons réunie et si nous lui avons confié une mission, c'est probablement parce que nous étions conscients des problèmes et même que nous pressentions les solutions». Ce n'est pas à proprement parler rendre un hommage appuyé au travail intellectuel effectué. La seule véritable question qui ait été adressée au chef du gouvernement est celle de la refonte des structures administratives dispensant l'aide. Georges Pompidou admet bien volontiers que l'éclatement du moment résulte de l'histoire récente et qu'il est obsolète. Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il confiera toute l'aide au ministère des Affaires étrangères ou bien à un grand ministère de la Coopération.

En fait, le schéma imaginé par la commission Jeanneney ne sera jamais concrétisé, sans doute en partie à cause de l'extraordinaire capacité de résistance des responsables des administrations concernées et aussi des nécessités de la «politique africaine de la France», domaine réservé de l'Élysée sous le général de Gaulle et ses successeurs.

Suivant les termes des accords d'Evian la France promettait à l'Algérie le droit d'indépendance et consentait lui accorder son assistance technique et culturelle et son aide financière retirer ses forces militaires et assumer tout ou partie de la charge.

1.3 La politique de coopération du point de vue de l'Etat algérien

En ce qui concerne les conditions sociales qui régnaient en Algérie juste après son indépendance nous devons évoquer qu'au lendemain de la proclamation des accords du cessez-le-feu qui donnaient l'indépendance à l'Algérie, le pays se trouva dans une situation catastrophique: plusieurs centaines de milliers d'Algériens, civils ou militaires, étaient morts; près de deux millions de paysans avaient été déracinés. Les troubles meurtriers eurent pour conséquence, en l'espace de six mois, l'exode de 800.000 Européens d'Algérie, la presque totalité d'entre eux étant des cadres techniques de l'Algérie coloniale. Le départ massif des Européens d'Algérie est un des faits majeurs de la période qui s'étend de l'Exécutif provisoire à la crise de l'été 1962. Il fut provoqué comme un choc en retour aux exactions anti-arabes commises par l'O.A.S. La conjonction au sein de l'Exécutif provisoire qui réunissait la fraction la plus conciliante de la bourgeoisie européenne s'effondre à la suite de ce départ massif. Ainsi se trouve posée la question des «biens vacants», c'est-à-dire les terres, qui jusque-là appartenaient aux colons et qui sont mises à la disposition des ouvriers agricoles algériens.

De plus, dès le mois de juillet, l'indépendance à peine acquise, la crise éclate au sein du FLN. Le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) décide de dégrader le colonel Boumediene, qui se trouve alors à la frontière marocaine, et de dissoudre l'état-major de l'ALN (Armée de Libération Nationale). Ben Bella, qui venait de passer six ans dans les prisons françaises et qui n'était pas rentré à Alger avec le GPRA, se désolidarisa de cette initiative. Il suggéra la convocation du CNRA (Conseil National de la Révolution Algérienne) parce que sa direction avait été décidée en 1956 par le Congrès de Soummam, au tout début de l'insurrection, et ainsi son caractère historique la plaçait au-dessus des autres institutions comme instance suprême de la révolution. En outre, durant la période de l'Exécutif provisoire au printemps 1962, la dégénérescence du FLN et de l'ALN, de l'intérieur comme de l'extérieur, se précipite sous l'afflux de résistants de la dernière heure.

La crise va durer jusqu'en septembre avec, d'un côté, Ben Bella qui crée un bureau politique comprenant Khider et Bitat, et qui est soutenu par l'ALN du colonel Boumediene et les wilayas I, II, V et VI (l'Algérie ayant été divisée en six wilayas par le FLN) ; de l'autre côté les wilayas III (Kabylie) et IV (Algérois) avec lesquelles on retrouva, à la fois des membres du GPRA comme Krim et des hommes comme

Boudiaf. Des incidents sanglants éclatent à Alger le 25 août et, tandis que l'UGTA organise des meetings contre la guerre civile, l'ALN du Maroc, commandée par Boumediene se dirige avec son armement moderne vers Alger. A Boghari, un affrontement sanglant avec les forces des wilayas III et IV tourne au désavantage de celles-ci et l'ALN rentre à Alger le 4 septembre. Une campagne électorale est bientôt organisée et, le 20 septembre, le bureau politique recueille 95% des suffrages. Ferhat Abbas est bientôt élu président de l'Assemblée constituante et Ben Bella, chef du gouvernement. L'Exécutif provisoire, mis en place quelques mois plus tôt par les Français, transmet tous ses pouvoirs au premier gouvernement de l'Algérie indépendante.

Les trois premières années du gouvernement sous la présidence de Ben Bella furent une période d'incertitudes puisque le président qui a accédé au pouvoir le 29 septembre 1962, eut à faire face à une situation extrêmement difficile en politique intérieure⁷⁸ et sur le plan économique. Pour s'emparer du pouvoir, le président Ben Bella dut s'appuyer sur l'armée, dirigée par le colonel Boumediene. Fin 1963, il eut à faire face à la dissidence kabyle notamment animée par le Front des Forces Socialistes de M. Ait Ahmed et, durant l'été 1964, à la rébellion du colonel Chaabani, chef de région militaire dans le Sud. Il ne fit qu'entériner d'une part la mise en place de l'autogestion, conséquence du départ des colons et d'autre part la charte d'Alger adoptée par le congrès du Front de Libération Nationale (FLN) en avril 1964, théorisant autour de l'autogestion sur des bases plus marxistes qu'islamiques⁷⁹. Les auteurs Henri Alleg⁸⁰, Abdelhamid Benzine⁸¹ et Boualem Khalfa⁸² décrivent la

⁷⁸ Henri Alleg, Abdelhamid Benzine et Boualem Khalfa considèrent dans l'ouvrage *La grande aventure d'Alger Républicain* qu'«en réalité il apparaît que les dirigeants des diverses tendances qui s'affrontent sont au moins d'accord sur un point: ne pas permettre dans l'Algérie à naître, l'existence d'un mouvement ouvrier révolutionnaire (notamment d'une organisation communiste) et de journaux qui ne soient pas directement dépendants du FLN». (*La grande aventure d'Alger Républicain*, éditions Delga, 2012, p. 223-224).

⁷⁹ Bernard Cubertafond, *L'Algérie contemporaine, collection Que sais-je ?* Paris, presses universitaires de France, 1999. Gérard Chaliand, Juliette Minces, *L'Algérie indépendante*, Paris, François Maspero, 1972.

⁸⁰ Henri Alleg (1921-2013), de son vrai nom Harry Salem, fut un journaliste franco-algérien, membre du PCF et ancien directeur d'*Alger Républicain*. Né de parents juifs, il s'installe en Algérie en provenance de Paris en 1939 et milite au sein du Parti communiste algérien. En 1950 il rejoint les colonnes du quotidien *Alger Républicain*, feuille libérale de gauche qui dénonce la colonisation. Cet organe d'opinion est interdit en même temps que le PCA en 1955 date à laquelle Henri Alleg entre dans la clandestinité. En France, il est surtout connu comme l'auteur de *La Question* où il narre et dénonce la torture des civils pendant la guerre d'Algérie. En 1957, il est séquestré un mois à El-Biar où

situation de l'Algérie juste après la proclamation de son indépendance dans l'ouvrage "*La grande aventure d'Alger Républicain*". Anciens journalistes d'*Alger Républicain* ayant vécu en Algérie, ils apportent le point de vue des témoins de la situation politique algérienne tant sur les tendances politiques et militaires dominantes et majoritaires (FLN-ALN) que sur les partis politiques comme le PCA (Parti Communiste Algérien). Ils abordent les conséquences des actions de l'OAS sur la population algérienne en rendant hommage aux «travailleurs algériens» et mettent l'accent sur les conflits intérieurs algériens entre les différentes fractions militaires et politiques. Par ailleurs, ils mettent en valeur les grands efforts que la population algérienne a effectués pour combattre les difficultés grandissantes du lendemain de l'indépendance: «L'immense fête de l'indépendance meurt comme à regret dans les chants et les «youyou» tandis que l'on sent grandir l'inquiétude devant les dangers qui pèsent sur le pays à peine libéré. Depuis des mois, sous la menace de l'OAS, des milliers d'ouvriers ont cessé d'aller travailler et les entreprises où ils étaient employés ont fermé leurs portes. C'est le cas des ciments Lafarge à la Pointe-Pescade, de la Cablaf au Guy-de-Constantine et d'autres usines importantes, dans la banlieue d'Alger, à Hussein Dey, Maison Carrée, Boraki, Oued Smar. Dépourvues d'argent, les familles font face comme elles peuvent, empruntant ou bénéficiant d'un crédit que les commerçants leur consentent assez volontiers. Sur le plan sanitaire, la situation n'est guère meilleure : pas de médicaments, pas de médecins. Les malades et les blessés emplissent encore les infirmeries de fortune installées dans les quartiers algériens, pour les protéger des tueurs OAS. Enfin, il n'y a plus d'administration

il est torturé et subit de multiples interrogatoires, dont un mené après une injection de penthotal. Il est ensuite transféré au camp de Lodi où il reste un mois puis à Barberousse, la prison civile d'Alger. C'est là qu'il écrira *La Question*, dissimulant les pages écrites et les transmettant à ses avocats.

⁸¹ Né le 27 avril 1926 à Beni-Ourtilane en Petite Kabylie, mort à Alger le 6 mars 2003; adhérent du PPA clandestin au collège de Sétif (1940), cadre du MTLD après 1946 pour le Constantinois; en France en 1950, délégué du MTLD à la Commission des travailleurs nord-africains de la CGT-Région parisienne jusqu'en 1952, date de son passage au Parti communiste; rentré en Algérie, membre de la rédaction d'*Alger républicain* ; rejoignant en 1956, les maquisards communistes passant à l'ALN, fait prisonnier; à l'indépendance, rédacteur en chef du nouvel *Alger Républicain*; clandestin de 1965 à 1974, un des dirigeants du PAGS qui continue le PCA, relançant *Alger Républicain* de 1989 à 1994.

⁸² Né en 1923 à Koléa; militant des Amis du Manifeste de la liberté (1943-1945); adhérent au PCA en 1946; entré à *Alger Républicain* à la fin de 1944, rédacteur en chef en 1947; membre du CC du PCA en 1952 puis du BP et du secrétariat clandestin en 1955-1956, chargé d'organiser les Combattants de la libération en Oranie ; arrêté en 1957, torturé, condamné à vingt ans de travaux forcés, évadé de la prison de Caen (France) en 1961, responsable de la Fédération de France du PCA jusqu'à l'indépendance; prend place en Algérie à la direction d'*Alger Républicain*.

véritable. Les neuf dixièmes des cadres techniques étaient des Européens et la plupart sont déjà partis ou sont sur le départ. Ce qui est étonnant, c'est que l'on puisse encore téléphoner, c'est que le gaz et l'électricité fonctionnent, que les autobus et les trains roulent. Et ces miracles on les doit, en premier lieu, au patriotisme et à la haute conscience des travailleurs», soulignaient les auteurs Henri Alleg, Abdelhamid Benzine et Boualem Khalfa. En ce qui concerne l'avenir de l'Algérie ils évoquaient: «pays en pleine mutation à tous les niveaux et les composantes du développement de l'Algérie, juste après la proclamation de [son] indépendance on devait tout remettre en route, panser les plaies, construire l'Etat, élaborer un plan pour liquider toutes les séquelles du colonialisme, jeter les fondations de l'Algérie nouvelle: tâche grandiose et exaltante».

Par ailleurs, ils rajoutaient que «chacun comprend que c'est l'heure, pour une direction politique reconnue et respectée par tous, de prendre en main les affaires du pays et d'unir derrière elle toutes les énergies patriotiques. Or, l'indépendance à peine née, voici que se déchirent publiquement ceux qui, tout au long de la guerre de libération, au Caire, à Tunis ou dans la prison, semblaient symboliser l'Algérie au combat et toutes ses espérances»⁸³.

De plus, un groupe jeune, dynamique, discipliné se met en place désormais après l'indépendance acquise en 1962, en étant prêt à tous les sacrifices malgré l'échec potentiel⁸⁴. Cependant, ce groupe de nationalistes qui s'est imposé à la scène politique algérienne ne pouvait pas vivre en vase clos. Si ses militants voulaient réussir ils devraient s'ouvrir sur le monde pour trouver des appuis. En France, certes, avec l'extrême gauche surtout dans le monde algérien, qui cherchait à s'émanciper. L'Égypte ou la Tunisie ou le Maroc étaient des pôles où les maghrébins pourraient trouver asile dans des périodes de crise. Ils avaient le soutien diplomatique de la Ligue Arabe. Bourguiba en Tunisie et Abd-el-Krim au Maroc ont constitué deux autres appuis.

⁸³ Henri Alleg, Abdelhamid Benzine et Boualem Khalfa, éditions Delga, 2012, p.217-218, *La grande aventure d'Alger Républicain*, anciens journalistes du journal *Alger Républicain*, éditions Delga, 2012, p.217-218.

⁸⁴ Goldzeiguer, Rey, op. cit., p.379.

En outre, sur le plan politique et économique l'Algérie poursuivait à partir de 1965 la politique de «récupération des richesses nationales» prônée en mai – juin 1962 par le CNRA de Tripoli, le plus souvent sans indemnisation. Le Président Boumediene⁸⁵ va s'attacher dès sa prise de pouvoir (juin 1965) à préciser les modalités d'application de la Révolution algérienne socialiste: Elle se fera en trois étapes après la restauration de l'Etat, par la Révolution industrielle, la Révolution culturelle et la Révolution agraire. Mais il ajoutera constamment que les Chartes de base restent celles de Tripoli et d'Alger qui sont enfin restituées dans «l'esprit de novembre» (i.e. 1/11/1954) mais aussi dans l'immense champ d'expérience que constitue l'Afrique décolonisée⁸⁶.

La nationalisation du pétrole saharien par le gouvernement de Boumediene en 1970, acceptée contre indemnisation après une épreuve de force en 1971, donna enfin à l'Algérie les moyens de son indépendance. La France renonça à ses bases d'essai de fusées et de bombes atomiques au Sahara dès qu'elle les eut remplacées par des nouvelles bases en Guyane et en Polynésie, mais elle se contenta de financer le recasement des rapatriés par la loi Boulin du 26 décembre 1962, et attendit 1970 pour leur accorder une première loi de «contribution à l'indemnisation». Après la retraite et la mort du Général (1970), on pouvait conclure au démantèlement complet des aspects néocolonialistes des accords d'Evian, et au succès inattendu de la coopération scientifique et technique, qui permettait d'espérer le maintien durable d'une empreinte française sur l'Algérie. Les relations franco-algériennes étaient à la croisée des chemins, entre la banalisation souhaitée par les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, et le renforcement de relations privilégiées réclamé par le président Boumediene. Pourtant, à l'occasion de leurs divergences sur le conflit du Sahara occidental, les deux pays se sont éloignés entre 1975 et 1981. L'Algérie choisit l'arabisation accélérée de l'enseignement, (qui a entraîné le départ de nombreux coopérants français non-arabisants), la réislamisation de la vie publique et l'organisation d'une commémoration obsessionnelle de la guerre de libération, alors qu'en France les dirigeants croyaient trouver des liens étroits entre la perte du pétrole

⁸⁵ Houari Boumediene fut le 2e chef de l'État de 1965 à 1976 puis 2e président de la République de 1976 à 1978.

⁸⁶ Etienne, Bruno, «Le socialisme algérien In : Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine», <http://books.openedition.org/iremam/139> [consulté le 30 mars 2016], Aix-en-Provence : Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes.

saharien, les chocs pétroliers de 1974 et de 1979, la montée du chômage et l'idée d'y remédier par une inversion volontaire ou imposée des flux migratoires⁸⁷.

Le nouvel Etat indépendant de l'Algérie a dû faire face à des nombreux problèmes liés au marasme économique et à l'anarchie administrative. La revue *Informations d'outre-mer* esquissa la situation de l'économie et de la société algérienne avec les couleurs les plus sombres. La formule suivante, pessimiste, caractérise sa position : "L'économie algérienne va s'effondrer dans tous les domaines. Il est impossible de prévoir l'avenir. L'hiver sera pénible et de mauvais jours sont à craindre". Sur le plan économique, l'auteur de l'article souligna que : «l'avenir de l'Algérie apparaît dans l'immédiat» sous les plus sombres couleurs. «L'économie n'est plus animée. Le marasme s'étend partout. L'administration a disparu et les gouvernants algériens n'arrivent pas à la reconstituer. Tous les leviers de commande, tous les postes étaient tenus par les Européens. Les musulmans avaient été, il faut le dire, systématiquement tenus à l'écart de la vie administrative. Les responsables veulent appliquer un socialisme à la dimension de l'Algérie-sous administrée, une planification dans tous les domaines. C'est une tâche irréalisable en l'absence de cadres. Il n'y a pas de techniciens même secondaires pour mener à bien une telle œuvre".

Enfin, la revue *Informations d'outre-mer* traçait l'image entièrement désespérante de l'Algérie nouvelle sur le plan économique et social. Le milieu paysan avait soutenu la révolution algérienne et le secteur rural autogéré a absorbé longtemps la majeure partie des crédits disponibles et son activité fut lourdement déficitaire. Dans un contexte d'augmentation considérable de la population algérienne (les 12 millions d'Algériens de 1966 sont devenus 19,8 millions en 1981) la production agricole ne progressait pas alors que les besoins d'augmentation ne cessaient d'augmenter⁸⁸.

Sur le plan des relations internationales on constate également que les Algériens, encouragés par toutes les nations du monde au moment de leur rébellion, découvrent aujourd'hui avec étonnement que le montant de l'aide internationale qu'on leur

⁸⁷ Pervillé, Guy, *La guerre d'Algérie*, Que sais-je, puf, Paris, 2007, p. 122 et *La guerre d'Algérie parmi les guerres françaises du XXème siècle : essai de bilan (2000)*, http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=64 [consulté le 10 février 2016].

⁸⁸ Ageron, Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Collection Que sais-je?, Presses Universitaires de France, p.119.

consent est limité à des cadeaux alimentaires et que leur meilleur soutien est encore la France⁸⁹.

La coopération franco-algérienne a été conditionnée par les relations internationales. Il faut souligner que dès la période de la guerre d'Algérie les responsables du FLN ont su mettre en place l'internationalisation de la question algérienne et le renversement des rapports de force de la décolonisation grâce à une diplomatie qui s'est déployée depuis les pays arabes, en Asie, en Afrique, en URSS et dans les démocraties populaires (Cuba). Ceci a permis d'obtenir le soutien de plusieurs pays, d'isoler progressivement la France pour la contraindre à négocier à partir de 1961. La guerre d'indépendance procura un grand prestige à l'Algérie qui apparaissait dans les années 1960 comme un pays "pilote" pour le tiers-monde, prouvant sur la scène mondiale que dès la conférence de Bandung en 1955 une coopération entre Etats révoltés et décolonisés pouvait se construire. L'Algérie, en particulier, devient donc l'un des pays phares de l'anti-impérialisme aux côtés de l'Egypte et de Cuba. Elle participa activement à la préparation de la seconde conférence de Bandung prévue à Alger pour juillet 1965 et de la conférence tricontinentale de Cuba en janvier 1966. Les pays du tiers-monde cherchent à se doter des moyens de rééquilibrer les rapports Nord-Sud⁹⁰ à travers la CNUCED ; les pays pétroliers, essentiellement arabes, se dotent d'une organisation collective, l'Organisation des Pays Exportateurs de pétrole, et reprennent progressivement le contrôle partiel de leurs ressources. La coopération franco - algérienne constitua, comme les autres relations internationales et bilatérales entre Etats indépendants, une des multiples formes de rapports établis entre les pouvoirs de nationalités différentes, ordinairement des gouvernements, des Etats ou des Services agissant en leur nom. Dans ce sens la coopération est une forme partiellement nouvelle des relations internationales. L'acte de coopérer se définit en tant que "la méthode d'action économique par laquelle des personnes, ayant des intérêts communs, constituent une entreprise ou les droits de chacun à la gestion sont égaux et ou le profit est réparti entre les associés au prorata de leur activité". Les tensions Est-Ouest constituèrent un des facteurs primordiaux qui définirent les relations interétatiques des années 1960. Dans le cas bilatéral franco-algérien on peut constater qu'il en fit partie à partir du moment où l'Algérie opta pour le socialisme. C'est un aspect qu'on va analyser plus concrètement dans le chapitre et les pages qui suivent.

⁸⁹ Informations d'Outre-Mer.

⁹⁰ Voir l'entretien avec Denis Jacquot. Sujet récurrent dans les entretiens avec les coopérants.

L'environnement auquel l'Algérie aspirait : dès 1962 l'Algérie s'était déclarée attirée par le vaste champ d'action offert par un tiers-monde qu'elle souhaitait uni sur des positions révolutionnaires, anti-impérialistes, autogestionnaires.

On pourrait comprendre comment l'Algérie voyait sa propre politique extérieure dans le contexte international qui se formait devant elle juste après son indépendance si on prenait en considération les déclarations officielles faites par son gouvernement. Sur la politique de la coopération les engagements pris par Ben Bella sont franchement exposés dans l'éditorial d'*El Moudjahid* daté du 28 septembre 1963. L'auteur de l'article rappelle que «nous [les Algériens] sommes et nous l'avons maintes fois dit pour une coopération franche et loyale avec la France, et les accords d'Évian ne sont pas pour nous, comme l'a dit le frère Ben Bella, «un coran». Ils ne sont valables que dans la mesure où ils nous permettent d'avoir de bonnes relations avec la France. Ils ne sont valables que dans la mesure [où] ils nous permettent de choisir notre destin et de construire pacifiquement la société que chaque Algérien appelle de ses vœux: une société socialiste». L'auteur de l'éditorial du journal revient sur le respect des Accords d'Évian qui pourrait apporter en tant qu'une approche sincère et réciproque des points positifs à une coopération franco-algérienne loyale et réciproque.

Mais il souligne que «si le respect des Accords d'Évian signifi[ait] pour l'Algérie le sacrifice de sa révolution et la sauvegarde des intérêts de Rothschild ou de ses hommes, alors nous dir[i]ons, en toute sérénité, non à la coopération et non à l'aide française, pour que vive notre Révolution socialiste⁹¹». De plus, le ministre des Affaires Etrangères de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika, déclara en novembre 1963 que la coopération avec la France est une constante de la politique algérienne qui ne doit pas se mettre en contradiction avec «la vocation profondément socialiste de l'Algérie qui constitue une option irréversible, dictée après de sérieux impératifs humains, sociaux, et politiques». Il mit en valeur que l'Algérie avait besoin d' «une coopération conséquente et loyale, tenant absolument compte des intérêts réciproques des deux pays et de leur souveraineté respective». En plus il revint sur ce sujet en août 1964 en évoquant le fait qu'une coopération solide et durable ne peut se construire que sur des bases saines et claires, hors de toute équivoque et de tout malentendu. Elle ne peut atteindre son plein épanouissement que si elle s'inscrit dans une perspective assez

⁹¹ *El Moudjahid*, 28 septembre 1963, éditorial, p.3.

large, dépassant les difficultés momentanées d'une mise en pratique difficile et exigeant bonne volonté et compréhension réciproques». Bouteflika assura qu'il était «convaincu que c'est dans cette voie que s'est engagée la coopération franco-algérienne».

D'ailleurs, dans la conclusion du rapport du Conseil des affaires algériennes du 16 novembre 1962⁹² on souligna que le démarrage de la coopération fut indiscutablement difficile; les raisons essentielles d'une certaine lenteur dans la mise en place de l'assistance sont les suivantes:

- Les Autorités algériennes n'ont pas été en mesure de définir leur propre politique dans ce domaine et de formuler des demandes précises de personnel. Il est vrai que les Autorités algériennes ne s'attendaient pas à un départ aussi massif des techniciens français et ont été surprises par l'ampleur de la désorganisation qui en résulta; elles commencent à prendre conscience des problèmes, mais elles ont tendance à considérer que c'est plus au gouvernement français qu'à elles-mêmes de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

La préoccupation essentielle pour le gouvernement algérien demeura l'Afrique, envisagée sur le triple plan de l'unité africaine dans le cadre des décisions prises lors de la conférence d'Addis Abeba, de la libération des peuples noirs encore sous la domination coloniale et enfin de la lutte contre le racisme, qu'il s'agisse du «cancer» de l'apartheid en Afrique du Sud ou de l'encouragement moral qu'il convient d'apporter à "nos frères d'origine africaine qui luttent contre la ségrégation raciale en Amérique». «Tel est», a déclaré le président Ben Bella, «le sens que je donne personnellement à ma participation aux travaux des Nations Unies». Cette même préoccupation se retrouve dans le programme des déplacements du chef de l'Etat algérien. Le président Ben Bella n'envisage, en effet, qu'un «un seul voyage essentiel» à l'étranger au cours des mois et même de l'année à venir: celui qu'il devrait effectuer, en «décembre sans doute», dans l'Est africain, les «obligations majeures» auxquelles il aura à faire face en 1964 lui interdiront de répondre aux "trop nombreuses invitations qui lui ont été faites». Quant au problème d'une répercussion éventuelle de cet ensemble de mesures sur les accords d'Evian, celui-ci est, aux yeux du président Ben Bella, inexistant. «Je ne vois pas, a-t-il déclaré, en quoi les accords d'Evian

⁹² Conseil des affaires algériennes, p.6.

devraient être en contradiction avec l'option que nous avons faite fondamentale, du socialisme, et celle d'ailleurs a été, je tiens à le souligner, affirmée par les voix les plus autorisées du gouvernement français". Il avait déjà souligné en 1963: *«La coopération devra, poursuivre, s'adapter avec réalisme à une situation profondément modifiée par les atteintes apportées au patrimoine des Français en Algérie a dit en substance M. Jean de Broglie, dans une déclaration faite jeudi au cours de la réunion de la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale»*⁹³.

De surcroît, dans son interview à *Paris-Match* du 25 octobre 1963 Ben Bella a répondu sur plusieurs questions et a révélé des aspects importants sur les Accords d'Evian. *«Nous voudrions que la coopération soit dégagée d'un contexte d'Evian, nous voudrions une nouvelle coopération. Voyez-vous, il fallait arrêter cette guerre, il fallait faire cette paix, mais il faut dire aussi que tout ce qui a été conçu à Evian l'a été dans une conjoncture qui ne permettait pas de bâtir quelque chose de durable et de positif. Pour que la coopération soit viable, il faut la repenser, éliminer les aspects négatifs. Je pense que tous les petits ou grands privilèges obèrent cette coopération [qui] doit d'abord concerner la coopération technique, culturelle. Nous avons un besoin fou d'instituteurs, de professeurs*⁹⁴. *La France a fait un énorme effort pour nous puisqu'en Algérie il y a à peu près l'équivalent de tout ce qu'il y a en Afrique. Nous en voudrions le double, le triple, si c'était possible»*.

Le plus souhaité par les Algériens, ce qui semble échapper à leurs critiques (leurs soupçons de voir la France pratiquer une politique Néo-colonialiste) c'est la coopération culturelle: ce serait le sanctuaire de l'égalité.

L'application du socialisme par le premier gouvernement algérien s'inscrit souvent dans la mise en place de la politique intérieure du gouvernement Ben Bella qui se développe par plusieurs réformes, la plus significative étant la réforme agraire⁹⁵,

⁹³ Déclaration faite par le président algérien, Ben Bella, le 18 octobre 1963.

⁹⁴Une aide technique importante a été dispensée par la France : 18000 Français - 13000 enseignants, 5000 techniciens et agents de l'administration se trouvaient à la disposition de l'Algérie au titre de la coopération en 1963.

⁹⁵ Anne Liskenne, historienne et conservateur en chef du patrimoine, souligne que « la réforme agraire [fut] une priorité dans un pays dont la population, bien que paysanne à 80%, [fut] guettée par la famine, elle appar[u]t comme une mesure légitime et attendue. Cependant, elle a été menée par une équipe dirigée par le "poète" Amar Ouzegane, nommé ministre de l'Agriculture, qui n'était sans doute pas préparé à traiter de questions techniques nécessitant une bonne connaissance du terrain. L'«opération-

"mesure essentielle" et "option fondamentale" du programme de Tripoli (juin 1962). La politique socialiste se concrétisa d'une manière précise par la remise de la terre «aux mains de ceux qui la cultivent». Tout en admettant que l'on ne voit pas se dérouler d'un bon œil l'expérience authentiquement révolutionnaire qu'est en train de mener l'Algérie», Ben Bella souligne que des mesures sont prises concernant les nationalisations «afin de traduire de plus en plus dans les faits notre option socialiste»- et la lutte contre la spéculation, par la création notamment des coopératives à l'échelon national qui permettront de supprimer «la faune d'intermédiaires qui pullulent dans tous les régimes qui ont accédé à l'indépendance⁹⁶».

Le renforcement du pouvoir central en Algérie et l'éviction progressive d'une partie du personnel politique sont allés de pair. En affaiblissant, à la fois sur le plan militaire et sur celui de la politique intérieure, les «barons» turbulents et frondeurs qui prétendaient conserver une certaine autonomie, M. Ben Bella s'est acquis auprès de la population un prestige sans cesse grandissant. Avant d'être l'homme du socialisme, il fut celui du retour au calme, et si le rétablissement de l'ordre ne coïncida pas partout toujours exactement avec son arrivée aux affaires, l'action qu'il entreprit par la suite porta, dès la fin de 1962, des effets significatifs.

Le texte de la Charte de Tripoli de 1962 rappelle les options socialistes et en particulier l'autogestion fruit de l'initiative populaire. Aussi le texte insiste-t-il et assez longuement sur le développement de l'autogestion comme voie originale du socialisme algérien. Pourtant la Charte insiste aussi sur la nécessité de l'éducation politique et idéologique, de créer une pensée socialiste, en un mot de transformer les valeurs et les idéaux d'une Algérie somme toute encore préscientifique. Pour cela au moins dans une première période de transition c'est à l'Etat que revient le soin de construire le socialisme et de défendre les conquêtes révolutionnaires des masses

labours» lancée au début du mois d'octobre a consisté à mettre les coopératives, comités de gestion et le matériel agricole au service de la population pour lancer une grande campagne de mise en culture des terres. Improvisée et désorganisée, l'opération se solde par des centaines de tracteurs cassés et des sols mal exploités dont le rendement déçoit. La logique d'«enthousiasme et de redressement» voulue par A. Ben Bella pour lever les masses n'a pas résisté dans ce cas précis aux exigences de la réalité». Mebarik Walid, *Le regard d'une archiviste*, http://www.elwatan.com/hebdo/france/le-regard-d-une-archiviste-22-03-2016-317099_155.php [consulté le 23 mars 2016].

⁹⁶ Documents diplomatiques français: 1963, tome II : 1er juillet-31 ..., Volume 24, p.263-4.

laborieuses, s'appuyant pour cela sur l'avant garde révolutionnaire consciente le parti du F.L.N. Le programme économique est clair: réforme agraire, nationalisations, dégagement total de l'emprise étrangère. Quelques extraits permettent de situer exactement le propos. L'article 1er des statuts du Parti fait du F.L.N. «l'organisation d'avant garde du peuple» dont le but est «l'édification d'une société socialiste». Il est par ailleurs «le guide du peuple dans le combat pour l'indépendance totale, le socialisme...» article 2, il est «régé par les règles du centralisme démocrate...» article 12, ce qui est conforme à la tradition des partis marxistes-léninistes. Dans son rapport moral le Secrétaire du Parti après avoir précisé le programme d'action que l'on va retrouver ci-dessous dans les résolutions adoptées, termine en souhaitant voir se lever «un nouveau Premier Novembre : celui du Socialisme»¹⁶. Les résolutions confirment l'adoption de ce programme : «expression de la volonté du peuple algérien et de son parti de placer la politique du pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le double signe du socialisme et de l'attachement à notre personnalité arabo-islamique». Les résolutions économiques et sociales méritent d'être reproduites en partie tout au moins:

- 1) «Que soit rapidement mise en chantier une planification socialiste démocratique dans son élaboration, et impérative dans son exécution, fixant des objectifs chiffrés et précisant les moyens de les atteindre».
- 2) «Que soit consolidé le secteur socialiste autogéré par l'application stricte des décisions des deux congrès de l'autogestion agricole et industrielle et un renforcement sérieux du contrôle de la gestion, conformément aux décrets de mars 1963».
- 3) «Que la réforme agraire soit appliquée intégralement et de façon à préparer la généralisation de l'autogestion agricole».
- 4) «Que soient mises en autogestion les autres entreprises nécessaires à la bonne marche du secteur socialiste».
- 5) «Que soit préparée et mise en pratique dès que possible la nationalisation du commerce extérieur, des banques et des transports».
- 6) « Que soit protégée la production algérienne face à la concurrence étrangère».

Par ailleurs, en termes des relations internationales, il faut souligner que dès la période de la guerre d'Algérie, le FLN a su mettre en place l'internationalisation de la question algérienne par les responsables du FLN et le renversement des rapports de force de la décolonisation grâce à une diplomatie qui s'est déployée depuis les pays arabes, en Asie, en Afrique, en URSS et dans les démocraties populaires (Cuba). Cette internationalisation a permis d'obtenir le soutien de plusieurs pays, d'isoler progressivement la France et de la contraindre à négocier à partir de 1961. La guerre d'indépendance procura un grand prestige à l'Algérie qui apparut sur la scène mondiale lors de la conférence de Bandung (1955) comme l'un des pays phares du tiers-monde, bénéficiant d'une coopération réelle, bien qu'ancien Etat révolté et décolonisé. L'Algérie, en particulier, apparaît comme l'un des phares de l'anti-impérialisme aux côtés de l'Egypte et de Cuba. Les pays du tiers-monde cherchaient à se doter des moyens de rééquilibrer les rapports Nord-Sud à travers la Cnuced (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement). Les pays pétroliers, essentiellement arabes, se dotent d'une organisation collective, l'Opep et reprennent progressivement le profit partiel de leurs ressources.

La coopération franco-algérienne constitua comme les autres relations internationales et bilatérales entre Etats indépendants une des multiples formes de relations établies entre les pouvoirs de nationalités différentes, ordinairement des gouvernements, des États ou des Services agissant en leur nom. Dans ce sens la coopération est une forme partiellement nouvelle des relations internationales. L'acte de coopérer se définit en tant qu'une politique d'entente et d'échanges entre deux États ou une politique d'aide économique, technique et financière des pays développés en faveur des pays en développement: Coopération internationale. Par ailleurs, nous devons évoquer que la coopération peut avoir la forme du volontariat civil ouvert aux jeunes âgés de 18 à 28 ans pour remplir des missions d'ordre économique, culturel, médical, technique, etc., auprès des pays en développement.

Sur le plan diplomatique nous devons évoquer les relations entre les deux gouvernements, entre particulier entre Jean-Marcel Jeanneney, par le premier ambassadeur français en Algérie indépendante et Ben Bella. Dans «[sa] lettre adressée aux Algériens», rédigée le 10 janvier 1963 et adressée à Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires Algériennes et communiquée à la Présidence de la République, au Premier Ministre et au Ministère des Affaires étrangères, Jean-Marcel Jeanneney, souligne que l'Algérie, qui "accédait à

l'indépendance le 3 juillet 1962, n'avait pas les structures d'un Etat. Le cas était très différent de la Tunisie et du Maroc. L'indépendance algérienne prévue par les accords d'Evian a été suivie par le cadre des transitions nécessaires car pendant deux mois il n'y a plus en Algérie d'autorité politique. L'administration s'effondre. Le pays sombre dans l'anarchie. La grande peur qui en juin avait provoqué le départ en masse des français n'est point calmée. Leur exode continue⁹⁷".

L'action de l'ambassade s'inspire alors d'une triple préoccupation:

- Tenter d'assurer la sécurité des personnes et des biens de la Colonie Française.
- Aider l'exécutif provisoire à mettre en place l'administration du nouvel Etat et définir avec lui les règles de la coopération prévue par les accords d'Evian.
- Favoriser le règlement du conflit politique intérieur et l'instauration d'un pouvoir central.

On peut constater qu'une des préoccupations primordiales prévues par les autorités françaises et évoquée dans la lettre de l'ambassadeur constitua la coopération bilatérale franco-algérienne et la mise en place de cette politique qui comportait des règles et des dispositions. Il nous semble utile d'étudier la politique française dans le cadre de cette préoccupation et dans le contexte cerné par l'ambassadeur Jean-Marcel Jeanneney:

"La France demeure toujours disposée à assurer, dans les conditions prévues, cette coopération qu'elle a promise. Sur cette voie nous avons déjà franchi des étapes importantes. Qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, des grands services publics, ou de la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, des conventions et des protocoles ont été signés qui ont permis à des professeurs, des médecins, des ingénieurs ou des administrateurs de répondre déjà nombreux aux appels qui leur ont été adressés. Tous ces Français qui travaillent actuellement en Algérie témoignent de notre fidélité aux engagements pris.

La France entretient l'espoir que nos deux Gouvernements, dans une égale bonne foi, uniront à l'avenir leurs efforts. Ensemble, ils donneront ainsi tout son vrai sens à la coopération, entreprise de bonne volonté réciproque qui doit rapprocher toujours plus nos deux pays".

Enfin, on doit souligner que Jean Marcel Jeanneney a mis en évidence que le général de Gaulle lui avait accordé le privilège de ne dépendre que de lui en tant

⁹⁷ ALGER/ AMBASSADE/D/1, p. 2-3, Archives diplomatiques de Nantes.

qu'ambassadeur de France en Algérie en lui donnant oralement des instructions: celui-là pouvait lui téléphoner chaque fois qu'il le voulait. Il témoigna avoir trouvé en Algérie "un état d'anarchie à peu près total", qui le persuada vite que "c'était une illusion de croire qu'un nombre élevé de Français pouvaient demeurer dans une Algérie indépendante". Il rappela ce qu'il avait indiqué à ses collaborateurs dès son arrivée, "d'abord que c'était une mission pénible et difficile comme tous les combats d'arrière-garde; ensuite et surtout que notre mission était négative, qu'il fallait s'employer à ce que l'Algérie ne soit pas le Congo belge après son indépendance, c'est-à-dire l'anarchie; [enfin que], quelles que soient les difficultés il fallait poursuivre la coopération". Il insista tout particulièrement sur son avis positif envers Ben Bella et sur son attitude envers ses rivaux. "On a dit que les choses auraient pu se passer mieux si le gouvernement français avait fait dès l'indépendance appel à lui. Je me suis rendu compte très vite qu'en Oranie, Ben Bella, venu du Maroc, avait mis, par son prestige, fin aux exactions. Jean-Marcel Jeanneney reconnaissait que sa préférence pour Ben Bella parmi les compétiteurs algériens était un choix personnel, non conforme à la position du ministre Joxe, ni à celle du général de Gaulle. Cette prise de position favorable de la part de Jean - Marcel Jeanneney sur la personnalité de Ben Bella est justifiable et réciproque. Pour soutenir ce fait avéré il faut citer les déclarations prononcées par le président de la République algérienne dans son allocution adressée à l'ambassadeur de France à Alger sur les accords d'Evian et la coopération qui semblent témoigner du consensus entre les deux représentants des gouvernements : "La coopération, Excellence, est une œuvre sérieuse, difficile, ardue. Beaucoup d'efforts doivent être déployés pour lui donner un sens valable et un contenu réel. Je voudrais réaffirmer ici notre volonté de ne pas nous laisser rebuter par les difficultés naturelles ; inhérentes à une entreprise dont les conséquences sont si importantes pour l'avenir des relations entre nos deux pays. Je suis sûr, Excellence, que vous vous emploierez avec la même ardeur à cette œuvre commune".

Par ailleurs, à son départ, "Au moment de quitter le sol algérien", en janvier 1963, Jeanneney adressait son salut chaleureux à la République algérienne et à son gouvernement.

De plus, les moyens de la politique gaullienne en termes de coopération mis en place par son gouvernement pour les rapports franco-algériens et mis en œuvre par

Raymond Triboulet⁹⁸ furent les suivants: Le Secrétariat général de l'Élysée pour la communauté puis pour les affaires africaines et malgaches, le Quai d'Orsay et le nouveau ministère de la Coopération.

Le secrétariat général, qui travaillait à l'Élysée auprès du général de Gaulle, était l'expression de l'intérêt porté par le Général à la Communauté et comme celle-ci n'avait plus d'existence véritable mais que quelques pays avaient pris parti pour elle, ce secrétariat général était chargé de manifester des priorités plutôt honorifiques (le 1er janvier, le général de Gaulle recevait ses ambassadeurs en audience particulière avant la grande réception diplomatique) mais parfois, aussi, financières (par exemple les pensions des anciens combattants ne subissaient aucun régime spécial).

Le secrétariat d'Etat aux affaires algériennes où les problèmes politiques posés par la fin de la guerre débordaient largement les problèmes de coopération proprement dits. Les crédits à l'Algérie provenaient du secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes de Jean de Broglie (1962-1966). Il lie ensuite son destin politique à Valéry Giscard d'Estaing dont il est cousin par alliance et va fonder les républicains indépendants, parti du futur Président de la République dont il sera le trésorier. Il est donc à ce poste au cœur des secrets du régime. Le 24 décembre 1976 il est assassiné d'une balle dans la poitrine dans la rue à Paris.

Il nous paraît utile de mieux situer le personnage de Jean de Broglie. En effet alors qu'il est secrétaire d'Etat au Sahara et aux DOM dans le gouvernement Debré (1959-1961) il est choisi, avec Louis Joxe et Robert Buron, comme négociateur des accords d'Evian. Il faut se souvenir qu'à l'époque la question du Sahara est un des soucis majeurs de De Gaulle qui veut obtenir le droit d'y poursuivre, après l'indépendance de l'Algérie, ses essais nucléaires. Le secrétaire d'Etat au Sahara avait donc une mission de la plus haute importance. Après l'indépendance, il occupe le poste de secrétaire d'Etat aux affaires algériennes. Il connaît donc bien les membres du groupe dirigeant algérien ce qui donne du poids à l'appréciation qu'il porte sur eux.

⁹⁸ Ancien ministre délégué, chargé de la coopération, *De Gaulle et le tiers-monde*, p. 144-5. Il fut ministre délégué à la Coopération dans le gouvernement Georges Pompidou (2) du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966 où il s'efforça de promouvoir le volontariat en créant l'association France Volontaires.

Le premier président algérien Ahmed Ben Bella, qui a accédé au pouvoir le 29 septembre 1962, eut à faire face à une situation extrêmement difficile: un peuple fortement blessé par la guerre qui a fait en son sein de très nombreuses victimes et qui a entraîné le déplacement de quelque 2 millions de personnes sur un total d'environ 11 millions; des rivalités intérieures très fortes entre les fractions militaires et politiques qui n'étaient souvent d'accord que sur l'objectif de l'indépendance; une économie désorganisée par le départ forcé de 800 000 français d'Algérie; un appareil administratif et scolaire ne pouvant tenir le choc, tant bien que mal, qu'avec l'assistance de l'ancienne métropole et la promotion de fonctionnaires algériens distingués, sur le tard, par celle-ci.

Par conséquent le fait d'assurer correctement la rentrée scolaire a été une entreprise extrêmement difficile. Les responsables politiques avaient dû mobiliser toutes les forces disponibles.

En été 1962, Ben Bella rencontra à Tlemcen Louis Rigaud et Charles Koenig, instituteurs qui avaient soutenu l'indépendance algérienne et œuvraient pour assurer la rentrée scolaire du septembre 1962. Il fit part à Rigaud de façon très claire des besoins immenses de l'Algérie tout juste sortie du colonialisme et d'une guerre qui l'a[vait] laissée exsangue: «J'ai besoin de beaucoup d'enseignants le plus possible, pour arriver à une scolarisation totale. Alors je suis preneur de tous les instituteurs que vous pourrez encourager à venir, comme je suis preneur de cheminots pour que les trains marchent, de gaziers et d'électriciens pour que la production d'énergie soit assurée. En ce moment, l'Algérie marche au ralenti. C'est comme si la France nous avait laissé une magnifique Rolls Royce avec seulement dix litres d'essence. Difficile d'aller vite et loin avec ça...».

En outre, Ben Bella révélait dans son interview à Paris Match du 25 octobre 1963: "Il y a eu voici un an (septembre-octobre 1962) un rush d'un million de Français vers la métropole. On ne nous avait pas préparés à prendre en main ce pays. C'est déjà un miracle que nous ayons pu faire la rentrée des classes l'an dernier, payer les professeurs ; cela a pris du temps parce qu'il a fallu mettre en place une organisation, trouver des hommes, des techniciens capables de manipuler des machines mécanographiques. Cette année nous les avons : nous paierons donc les enseignants en temps voulu. Mais nous ne sommes pas les seuls fautifs, n'est-ce pas? L'Algérie veut coopérer avec la France parce qu'elle pense que cela est utile et raisonnable pour

les deux pays. La France aussi, pour faire une politique africaine, une politique arabe, doit conserver de bonnes relations politiques avec l'Algérie. Nous n'avons aucune hostilité contre ce qu'on appelle le génie français. Au contraire ! Je dis plus: lorsque la France veut pratiquer une politique d'indépendance, nous comprenons très bien cela, et nous l'approuvons parce que c'est exactement ce que nous faisons nous-mêmes. Nous voulons une Algérie souveraine qu'on traite en partenaire égal, peut-être en partenaire plus jeune qui vient à la vie avec des moyens réduits, mais qui a des possibilités extraordinaires".

De plus, Dimitris Livieratos, historien et militant grec, gauchiste, d'idéologie trotskyste (pabliste), qui a soutenu d'une manière très fervente l'indépendance algérienne et sa principale organisation, le Front de Libération Nationale (FLN), souligna dans son livre intitulé *La révolution Algérienne* que "la bataille de la récolte" était grande et réussie mais elle n'était pas la bataille principale du gouvernement. Le problème le plus urgent à résoudre pour le premier gouvernement algérien était celui d'assurer la rentrée scolaire du mois d'octobre 1963. La plupart des observateurs, avaient l'impression que ce ne serait pas possible dans ce chaos d'ouvrir les écoles algériennes. Beaucoup d'instituteurs et de professeurs étaient partis, plusieurs bâtiments se trouvaient dans un Etat extrêmement mauvais voire démolis par la guerre et il n'y avait plus d'argent dans les caisses de l'Etat. Le premier président de la république algérienne, Ahmed Ben Bella, déclara à l'Assemblée Constitutionnelle que 20 000 salles des cours ouvriraient dès la rentrée scolaire dès l'année 1963-1964, la totalité des élèves devant atteindre les trois millions et demi. Et le gouvernement algérien a rouvert les écoles le 15 octobre 1963, à 70-80%, avec moins d'instituteurs et de professeurs, dans des salles de classe inacceptables pour la plupart des cas, mais avec plus d'élèves qu'avant. Le journaliste Jean Lacouture en donnant ses impressions sur l'Algérie en novembre 1962, avait cité le discours d'un instituteur qui soulignait : "la rentrée scolaire ressemblait au fromage emmental qui a beaucoup de grands trous, néanmoins [c'] est un des meilleurs fromages". Ce fut le cas pour les écoles algériennes. Malgré les manques énormes et les problèmes extrêmement aigus, c'était quand même une vraie éducation assurée à la rentrée de 1962-63. Beaucoup de manques avaient été dépassés par les efforts surhumains des instituteurs, (qui furent vraiment héroïques), par la sympathie des algériens et surtout par la curiosité et la soif des élèves d'apprendre sans répression pour la première fois dans leur vie. L'Algérie

était un pays de jeunes avec trop d'enfants, plus de la moitié de la population algérienne ayant moins de 20 ans.

Livieratos évoque également les départs massifs des instituteurs et des professeurs français juste après l'indépendance algérienne en soulignant que parmi les 50 000 éducateurs qui enseignaient dans les écoles algériennes, certains étaient partis car ils avaient eu peur ou plus simplement parce qu'ils ne n'étaient pas rentrés en Algérie après leurs vacances d'été. Pendant ce temps, beaucoup d'autres arrivaient en tant que coopérants. Le corps des enseignants français, libre d'esprit et d'action, avec son esprit "missionnaire" qui régnait dans ses rangs venait en Algérie pour renforcer les rangs du corps éducatif du pays. Livieratos met en évidence qu'aucun peuple dans le monde n'a autant apprécié les éducateurs français que le peuple algérien. Il considéra lui aussi que même si les algériens ont beaucoup souffert de la France, ils ne confondaient jamais les Français avec la France et notamment l'éducateur-coopérant avec l'impérialisme français⁹⁹.

Les mêmes questions que se pose Livieratos sont déjà abordées dans l'éditorial des *Temps modernes* de juillet 1962 au moment de l'indépendance. Le périodique de Jean - Paul Sartre souligne que les problèmes algériens continuent à exister d'une manière très aiguë dans l'actualité tant du côté algérien que du côté français et que les questions des réformes économiques, agraires, sociales et du modèle économique à adopter en Algérie restent totalement ouvertes. Dans ce cadre l'auteur de l'article évoque la politique de la coopération en tant que "lutte sournoise" dans laquelle on invente "les formes nouvelles de notre solidarité". Il souligne très clairement dans sa conclusion:

"Non, nous n'en avons pas fini avec les problèmes algériens car ces problèmes ce sont aussi les nôtres¹⁰⁰".

Du côté Algérien les premiers discours officiels des membres du gouvernement mettaient en valeur l'œuvre de la coopération en l'inscrivant notamment dans le cadre des "gros efforts" consentis "pour arriver, en moins de quatre ans", "à l'amélioration

⁹⁹ Livieratos, Dimitrios, H
(Difros), pp. 239-240.

(= La révolution Algérienne), Athènes, Editions

¹⁰⁰ *Les temps modernes*, Editorial, signature T.M., Juillet 1962, p.3.

de la situation” et en mettant l’accent sur les bonnes conditions de vie et de travail assurées par l’Etat. Avant la troisième rentrée scolaire de l’Algérie indépendante (1963-1964), c’est-à-dire le 17 juillet 1964, Ben Bella adressa au nom de tout le peuple algérien "un grand merci aux enseignants français" en confirmant sa croyance à la "générosité des hommes" et en assurant que les Algériens "ont dépassé les malentendus de sept ans et demi de guerre et construisent une société généreuse, celle du socialisme¹⁰¹".

Aux enseignants français Ben Bella exprima sa grande reconnaissance avec les mots suivants: "Nous avons confiance en vous. Malgré les difficultés abondamment exposées ici nous savons d’avance que les résultats ne seront pas un échec, car nous avons pu et nous sommes fiers que notre pays meurtri ait décidé, au bout de deux ans, d’allouer 25 pour cent du budget du pays à l’Éducation Nationale¹⁰²".

Par ailleurs, à propos de la question sur les émigrants algériens en France il déclara le 24 avril 1964: «Nous souhaitons, du fond du cœur, que l’on nous donne enfin la possibilité totale de construire, entre le peuple français et nous, cette amitié fondée sur des bases nouvelles que nous appelons de tous nos vœux¹⁰³».

Pour conclure, le bilan de l’année scolaire 1963 était positif puisque 15000 agents de l’Éducation Nationale et enseignants français, étaient restés au service de l’Algérie indépendante. Les deux tiers étaient en fonction avant les accords d’Evian -1962- et parmi eux, environ 6000 pieds-noirs. On sait que les six premiers mois ont été très difficiles pour certains, et notamment pour les instituteurs des petits villages de campagne. Quelques-uns se sont découragés, une minorité fort heureusement, et ont dû être remplacés au pied levé par des volontaires pleins d’enthousiasme mais parfois peu qualifiés. Les retards dans les paiements, les difficultés matérielles et les conditions de vie (approvisionnement, garantie médicale, isolement), quelques incidents rares et localisés mais réels cependant, ont entraîné près de 2500 instituteurs et enseignants dont 1000 titulaires à retourner en France. Néanmoins plus de 750 000 enfants du primaire ont suivi normalement leurs cours.

¹⁰¹ *Coopération hebdo*, 17 juillet 1964, p. 3.

¹⁰² *Coopération hebdo*, op.cit., p. 3.

¹⁰³ *Coopération hebdo*, 24 avril 1964, p. 4.

1.4 Révolutionnaires anticolonialistes coopérants et non-coopérants en Algérie indépendante, le concept des pieds-rouges

En plus de ces conceptions politiques différentes de la coopération portées par les deux Etats français et algériens, dont l'un se rattachait au monde occidental et l'autre se réclamait du socialisme, il a existé au moins dans les premières années qui ont suivi l'indépendance algérienne une conception politique portée par des Français ou des ressortissants d'autres pays occidentaux qui n'adhéraient pas à la vision «capitaliste» de leurs gouvernements mais adoptaient les thèses révolutionnaires algériennes et voulaient participer à cette entreprise socialiste. Il est nécessaire de les mentionner car les coopérants qui font l'objet de notre étude ont été amenés à se situer par rapport à cette attitude et cet état d'esprit, attribués à une sorte de type idéal de sympathisant de la révolution algérienne qu'on a baptisé «le pied-rouge ».

Si nous voulons aborder la question de la voie révolutionnaire algérienne et la question des pieds – rouges -de ces révolutionnaires anticolonialistes qui se sont rendus en Algérie après son indépendance pour soutenir la voie socialiste du pays- de la façon dont cela a pu un moment être présenté comme un modèle, une alternative au modèle soviétique dans l'effervescence tiers-mondiste et anti-impérialiste des années 1960 nous devons chercher dans la presse de l'époque. *Le Monde diplomatique* a publié en août 1972 l'article intitulé *Alger, capitale des révolutionnaires* en exil de Claude Deffarge & Gordian Troeller dans lequel l'Algérie est présentée comme le premier pays du continent africain qui ait conquis son indépendance les armes à la main. Selon les années de guerre, pendant lesquelles les «fellaghas» eurent très peu d'amis ; et ceux qui se prétendaient tels prouvèrent bien souvent que cet appui n'était pas totalement désintéressé. Les auteurs précisent qu'en 1964, la charte d'Alger porte encore les traces de l'amertume ressentie: «La guerre d'Algérie a démontré que la convergence entre mouvements révolutionnaires et entre peuples ayant un ennemi commun n'était pas automatique». D'où la volonté d'introduire des principes nouveaux dans les relations internationales. Ils sont énoncés dans la charte: «Le développement du socialisme en Algérie est lié aux luttes des autres peuples dans le monde... Le recours à la lutte armée peut s'avérer décisif pour l'accession à la souveraineté nationale. Pour tout mouvement révolutionnaire, l'appui à cette lutte est sacré et ne saurait faire l'objet d'aucun marchandage».

D'où la décision de donner asile et moyens de subsistance à tous les mouvements qui luttent pour l'indépendance de leur pays, contre le colonialisme, le racisme, l'impérialisme¹⁰⁴. Et le principe de base est énoncé: reconnaissance du droit des peuples à choisir leur propre destin. Lieu commun, s'il en fut, que l'on trouve dans la plupart des Constitutions et déclarations onusiennes, mais que l'Algérie a traduit dans les faits. Elle n'a cessé, depuis dix ans, d'accueillir les exilés et militants venus de tous les continents. Et les détracteurs de l'Algérie indépendante ont trouvé là toute l'eau nécessaire pour faire tourner leur moulin: «Alger la Blanche devenue Alger la Rouge», thème favori des cartiéristes¹⁰⁵ qui dénoncent à la fois ce «foyer d'infection installé à nos portes» et les «dépenses fabuleuses» que cette politique entraîne. Si ceci fut le cadre de l'accueil des révolutionnaires et des personnes qui partent en aide de la part de l'Algérie il nous semble indispensable d'évoquer le fait que les strates de population ne sont guère homogènes et leur conception de l'Algérie indépendante et de son évolution politique ne furent guère les mêmes. Ce qui est également important d'évoquer est le fait que malgré le fait que l'auteur qui a créé le terme *pieds - rouges* souligne que l'aboutissement de leur expérience algérienne fut marqué par le désenchantement voire la déception ceci est contesté. On trouvait parmi les révolutionnaires et les autres nationaux des pays qui furent partis en Algérie des communistes proches de la politique de l'URSS. L'auteur en parle d'Henri Alleg même s'il fut en Algérie bien avant l'indépendance et nous ne pouvons pas le considérer ni coopérant ni pied-rouge. Ils avaient été quelques dizaines de milliers d'hommes et de femmes, d'après Catherine Simon, à venir pallier dans l'urgence, pour quelques années, les besoins de l'Algérie souveraine, vidée de ses cadres par le départ des Français et pauvre en infrastructures médicales, scolaires, universitaires et culturelles¹⁰⁶. En outre, il y avait des trotskistes, des membres des associations humanitaires et des professionnels du domaine sanitaire comme Hélène Cuénat. Importants furent les cas des déserteurs et insoumis, comme Jean-Louis Hurst et

¹⁰⁴ "La capitale algérienne était devenue le foyer intellectuel de la contestation révolutionnaire internationale", écrit, en 2005, l'historien René Gallissot. Alger est de fait un point de rencontre pour les dirigeants des mouvements de libération, d'Afrique et d'ailleurs. Malcolm X y séjourne en 1964. Un an plus tard, Ernesto "Che" Guevara y fait escale, avant d'aller au contact des maquis du Congo.

En savoir plus sur Clarini, Julie, Génération Algérie, http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/03/18/generation-algerie_1671419_3212.html#HZZH8pxKk1owb6ZDh.99, [consulté le 10 septembre 2012].

¹⁰⁵ Le journaliste Raymond Cartier dénonça l'aide destinée aux pays issus de la décolonisation.

¹⁰⁶ Thénault, Sylvie, "Les pieds-rouges, «gogos» de l'indépendance de l'Algérie ?", <http://www.revuedeslivres.onoma6.com/articles.php?idArt=476>, [consulté le 30 mars 2016].

Maurice Maschino, qui, s'ils avaient voulu rentrer en France, en auraient de toute façon été empêchés par la menace d'emprisonnement planant sur eux, l'amnistie à leur égard n'étant intervenue qu'en 1966. Par ailleurs, les trotskistes grecs Michel Pablo et Dimitris Livieratos qui ont œuvré à la fabrication d'armes au Maroc pour soutenir le Front de Libération National. Sylvie Thénault souligne dans son article intitulé "Les pieds-rouges, «gogos» de l'indépendance de l'Algérie?" que la date du coup d'État du 19 juin 1965 sert de repère à un désenchantement difficile à dater, tant il résulte d'un processus subtil et progressif. Les pieds-rouges ayant tribune dans les médias, par exemple, avaient bien noté que l'actualité nationale leur était interdite, au contraire des affaires étrangères et culturelles. Malgré le fait que les pieds-rouges engagés à l'extrême gauche dont Michel Raptis dit "Pablo" avaient dû faire à des difficultés considérables, les « humanitaires » ne connurent pas les mêmes difficultés, les enseignants non plus. Leurs départs furent tardifs et ils se sont échelonnés jusqu'aux années les plus récentes de la guerre civile. Pour les enseignants, d'ailleurs, plus que la répression ou un sentiment de désespoir, c'est l'arabisation, peu décrite dans le livre et dont les effets se firent très contraignants à partir de 1970, qui compta dans la décision de partir. Sur la question de l'arabisation nous évoquons dans le chapitre précédent la politique du gouvernement de Houari Boumediene. Le concept politique donc du désenchantement annoncé en emblée par Catherine Simon dans son livre sur les pieds-rouges dont le sujet fut original peut être éventuellement contesté et considéré en tant qu'une vision rétrospective de l'aboutissement de l'engagement des individus dans le combat de reconstruction de l'Algérie nouvelle.

On peut tirer également quelques éléments importants pour les comparer aux propos de nos témoignages présentés dans la troisième partie de la présente thèse celle de l'enquête. Nous constatons que les pieds-rouges ou révolutionnaires du lendemain de l'indépendance arrivaient avec une vision acquise et irréaliste de l'Algérie qui ne correspondait pas aux difficultés rencontrées et aux conditions sociopolitiques. Nous pouvons être certains sur le fait que plusieurs de nos témoins n'acceptent pas l'appellation pied-rouge même s'ils faisaient partie des syndicats anticoloniaux et combattifs pour le socialisme ou l'autogestion en Algérie. Ils ont vécu plus ou moins leur expérience comme quelque chose de réaliste avec l'élément primordial du début ou de la continuation de leur vie personnelle et de leur carrière opposée à ces rêveries fumeuses des pieds-rouges. Certains expriment leurs fortes contestations envers ces

révolutionnaires qui se faisaient des illusions idéologiques. Ils les considèrent par ailleurs en tant que donneurs de leçon.

Pour conclure, ce qu'on doit souligner est le fait que cet ouvrage a alimenté débats et a ouvert des nouvelles pistes de réflexion sur les militants anticolonialistes voire étrangers non-français qui ont soutenu l'Algérie pour son indépendance et ont œuvré à sa construction comme nouvel Etat indépendant. Ce fut le cas de Michel Raptis.

1.5 Michel Raptis et l'Algérie indépendante : un intellectuel - protagoniste du premier gouvernement indépendant algérien

En voulant être plus précis, ce chapitre vise à souligner le rôle décisif de Michel Raptis, militant trotskyste qui a soutenu l'Algérie dans ses démarches révolutionnaires. Nous avons voulu évoquer son œuvre pour mettre en évidence la contribution des hommes politiques étrangers dans l'orientation politique différente caractérisée au moins à son début par la voie socialiste décidée par l'Algérie après son indépendance.

Cette politique avait provoqué des résonances à l'échelle mondiale dans les milieux révolutionnaires, anticolonialistes et tiers-mondistes. Parmi les militants politiques dits "de gauche" dont on peut évoquer le rôle durant la guerre d'indépendance et leur impact politique sur la politique du premier gouvernement algérien après l'indépendance, un intellectuel militant trotskiste grec, Michel Raptis, plus connu sous le pseudonyme Pablo fut également le conseiller économique d'Ahmed Ben Bella, premier Président algérien. Il fut ami de Dimitris Livieratos à qui nous avons fait référence en évoquant la situation sociale et les rentrées scolaires postindépendance.

Né à Alexandrie (Egypte) en 1911, Pablo meurt en février 1996 à Athènes¹⁰⁷. Étudiant à l'École polytechnique d'Athènes, il s'engagea en 1928, dans le mouvement ouvrier par le groupe des «archéo-marxistes», s'inscrivant dans «l'opposition de gauche internationale» trotskyste, qui devient IV^{ème} internationale en 1938. Militant dans la clandestinité, en Grèce sous la dictature du général Metaxás, puis en exil, Pablo reconstitue la Quatrième internationale en Europe durant la Seconde Guerre mondiale et en devient son secrétaire international. Dès les débuts de l'insurrection algérienne, il oriente la Quatrième internationale dans le soutien à la lutte de libération nationale et au FLN, soutien politique concret, ainsi qu'en atteste la fabrique d'armes montée par les trotskystes au Maroc, à la frontière algérienne. Cette usine était gérée par Dimitris Livieratos à qui nous avons fait référence auparavant. Pablo fut arrêté et

¹⁰⁷ Jean-Guillaume Lanuque, Michaël Löwy, «Pablo Michel, Raptis Mikhalis», *Dictionnaire biographique du mouvement social, Le Maitron*.

condamné à l'emprisonnement en Hollande et à sa libération en 1961, s'installe au Maroc, puis en Algérie à l'indépendance.

En soulignant son action en faveur de l'autogestion, qu'il considère comme la clé stratégique tant de la révolution que du socialisme il faut mettre l'accent sur le fait que c'est d'abord dans le soutien critique à Tito contre Staline lors de leur rupture en 1948 que Pablo rencontre l'importance de l'autogestion. En 1953, il écrit *Dictature du prolétariat, démocratie, socialisme* (Publications de la IV^{ème} internationale, 1957).

Mais c'est surtout après la fin de la guerre d'Algérie que Pablo s'installa à Alger pour tenter de mettre en pratique l'autogestion afin de remettre en route les «biens vacants» agricoles et industriels abandonnés par leurs anciens propriétaires. Comme nous avons déjà évoqué les accords d'Évian de mars 1962 constituent une rupture pour les relations franco-algériennes. Les accords ont également permis de définir une nouvelle phase dans les rapports de solidarité des trotskistes avec les Algériens : le temps n'est plus à la clandestinité mais à un soutien ouvert et public. Ces accords représentent également une nouvelle phase de la révolution algérienne, puisque le FLN sera désormais confronté à l'exercice du pouvoir. Il ne s'agit plus de défendre une organisation en lutte contre le pouvoir national mais de soutenir de manière plus ou moins critique le nouveau régime qui se met en place¹⁰⁸.

L'importance qu'il accorda à la révolution coloniale et à l'activité en Algérie fut au cœur des divergences avec la majorité de la Quatrième internationale, dont il est exclu la même année que celle du coup d'Etat de Boumediene, en 1965. Michel Raptis constitua la même année la TMR IV (tendance marxiste-révolutionnaire internationale) qui devient en 1972 par décision de congrès plus simplement TMRI (Tendance Marxiste Révolutionnaire internationale) mettant l'autogestion au centre de son programme. La TMRI a opté à partir de cette période pour la recherche de regroupements politiques larges susceptibles d'exprimer les changements en cours dans le salariat et les aspirations formulées à la base, de Lip aux « nouveaux mouvements sociaux ». La revue *Sous le drapeau du socialisme*, qui paraît en 1962 en tant que publication de la « Commission africaine de la IV^{ème} internationale», devient

¹⁰⁸ Michel Raptis participa à la fondation peu de temps avant Mai 1968 de la revue *Autogestion*, dont il rédigea le numéro spécial *L'autogestion en Algérie*. En 1973, à partir de l'expérience chilienne, il publie *Quel socialisme au Chili ? Étatisme ou autogestion?*.

l'organe de la TMR IV puis de la TMRI¹⁰⁹. En 1968, la revue publie dans son numéro sur la révolution de mai son article «l'autogestion comme mode d'action».

La pensée «pabliste» de l'autogestion¹¹⁰ intégra aussi une réflexion sur la planification, la société autogérée étant conçue comme un réseau d'unités de bases (communes, régions, services sociaux, entreprises industrielles et agricoles, etc.) et la mise en place de conseils, dans la lignée de réflexions de Max Adler¹¹¹, répondant à l'ensemble des activités sociales, non à la seule sphère de la production. Le problème de l'articulation entre intérêts particuliers et intérêt général, de la formation d'une nouvelle «bourgeoisie d'Etat» mériterait dès lors d'être questionné, au regard notamment des enseignements que ce courant a tiré des expériences yougoslaves et algérienne.

La Quatrième Internationale dont fut secrétaire Michel Raptis a déjà soutenu politiquement et matériellement plus d'une révolution anticoloniale (celle des Mau-Mau, celle du Maroc mais aussi la révolution bolivienne). Après la fin de la guerre d'Algérie Pablo s'installe à Alger pour tenter de mettre en pratique l'autogestion afin de remettre en route les «biens vacants» agricoles et industriels abandonnés par leurs anciens propriétaires. Il fut un des conseillers économiques de Ben Bella, chargé du bureau des Biens vacants, et un des inspirateurs, avec Mohamed Harbi, Hocine Zahouane¹¹², et le soutien de Mohamed Mazas des décrets sur l'autogestion dits «décrets de mars» en 1963¹¹³. Raptis stipulait dans *la Voie Communiste* du mars 1963:

109 Voir le site <http://www.autogestion.asso.fr/?p=621>.

110 «Ni capitalisme ni socialisme coercitif», Les travailleurs et l'autogestion au Chili et au Pérou, Michel, Raptis.

<http://www.monde-diplomatique.fr/1973/02/RAPTIS/31328>

111 Max Adler (1873-1937), socialiste, avocat et enseignant à l'université de Vienne se consacra à la philosophie sociale, la sociologie, l'éducation populaire, la formation au sein des organisations socialistes. Il se situe à l'aile gauche du Parti ouvrier social-démocrate d'Autriche (Sozialdemokratische Arbeiterpartei in Österreich, SDAPÖ).

112 Né à Bordj Menaïel Kabylie, il adhère au MTLD alors qu'il est encore lycéen, en 1954. Emprisonné de 1955 à 1957. À sa sortie de prison, il rejoint le maquis en Kabylie. Officier de la wilaya III (Kabylie), il rejoint le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne en mars 1960 pour l'informer sur la situation difficile en Kabylie.

113 En ce qui concerne, la solidarité avec la révolution victorieuse, la IVe Internationale prend des initiatives au cours de l'année 1963 : en mars, Pablo parle d'organiser dès avril-mai une conférence avec des « représentants éminents du monde scientifique, technique, financier, intellectuel, syndical et politique de toute l'Europe occidentale, disposés à apporter une aide technique, culturelle, financière et

«Nous sommes ici en Algérie une poignée de révolutionnaires européens, communistes de toutes nuances, à avoir préféré, une fois encore, en pleine connaissance de cause, une participation active dans les domaines où se forge l'avenir socialiste de la Révolution et se joue son sort immédiat, plutôt que de nous livrer de loin ou du dehors à la dénonciation «indignée», si facile, mais combien également stérile, des quelques fautes et des dangers évidents¹¹⁴». L'importance qu'il accorde à la révolution coloniale et à l'activité en Algérie est au cœur des divergences avec la majorité de la Quatrième internationale, dont il est exclu la même année que celle du coup d'Etat de Boumediene, en 1965. Il la rejoindra à nouveau en 1993 à la fin de sa vie.

Pablo et l'IVe Internationale analysèrent la nature du nouveau régime pour tenter de comprendre les potentialités d'avancées sociales qu'il comporte et les groupes dirigeants à même de les mettre en œuvre. Les réflexions de Pablo et des trotskistes concernant la suite à donner à cette victoire se déclinent selon trois axes: l'aide à apporter à la jeune révolution victorieuse, l'analyse du nouveau régime, de ses luttes internes, des possibilités et des menaces qu'il recèle dans l'optique d'une révolution socialiste en Algérie, et, enfin, les mesures à prendre pour avancer en direction de cette révolution socialiste, «conseils» adressés au peuple algérien.

humanitaire à l'Algérie nouvelle» (Document Fo Rés 442, archives de la BDIC de Nanterre). Dans le même temps, une lettre du bureau du secrétariat international (SI) de la IVe Internationale recommande aux sections, et notamment aux éléments entristes, de mener une campagne envers les PC pour que «l'URSS et les États ouvriers adoptent rapidement une attitude résolue et organisent une aide économique d'envergure pour l'Algérie révolutionnaire». (Voir : Sylvain Pattieu, « Le « camarade » Pablo, la IVème internationale et la guerre d'Algérie », La Revue historique 2001/3, n° 619. <http://www.cairn.info/revue-historique-2001-3-page-695.htm#no101>)

¹¹⁴ Patthieu, Sylvain, Le "camarade" Pablo et la IVe internationale, <http://www.preavis.org/breche-numerique/article1026.html>, [consulté le 10 février 2012].

1.6 Chrétiens de gauche. Identité tiers-mondiste d'un groupe de coopérants à part

Afin de rechercher les traces d'une partie des jeunes gens, des coopérants ou des VSNA, qui ont œuvré en Algérie nous avons eu recours aux revues et aux témoignages de jeunes coopérants qui furent des chrétiens et qui sont couramment appelés en tant que "chrétiens de gauche".

La revue *Croissance des jeunes nations*¹¹⁵ titre le 17 décembre 1962 dans son supplément consacré à l'Algérie: «La coopération un dialogue dur et fraternel». Nous en citons un extrait de l'article: «La coopération ne sera un dialogue fécond que si Français et Algériens consentent à parler le même langage et à prendre conscience ensemble des mêmes réalités. Le meilleur moyen de s'y préparer consiste à partir des vérités les plus écrasantes, des truismes les plus énormes». *Croissance des jeunes nations* a soutenu le gouvernement de Ben Bella, la voie socialiste algérienne voire la réforme agraire. Il fut encore favorable au gouvernement Boumediene et aux réformes qu'il a entreprises jusqu'à ce qu'il dénonce le capitalisme d'Etat à peine en 1975¹¹⁶.

Une deuxième revue chrétienne que nous avons consultée est *La Vie Nouvelle*. *La Vie Nouvelle*¹¹⁷ est à la fois une revue et une association d'éducation populaire pour une alternative personaliste et citoyenne. Elle est agréée par l'État, indépendante, pluraliste et libre de tout parti, syndicat ou Église.

Créée en 1947 par André Cruiziat et Pierre Goutet, issus du scoutisme catholique, *La Vie Nouvelle* fut rejointe par de nombreuses figures qui ont marqué la vie du Mouvement, comme Jacques Delors ou Christophe Deltombe.

Son objectif fut de favoriser le développement personnel de chacun et d'inciter ses membres à s'engager, pour construire avec d'autres une société à laquelle chacun trouve un sens, où il a sa place et sa dignité.

¹¹⁵ Sur le tiers-mondisme chrétien et l'identité révolutionnaire voir : Cabedoche, Bertrand, *Les chrétiens et le Tiers monde, Une fidélité critique*, Paris, Karthala, 1990, pp. 34-38.

¹¹⁶ Cabedoche, Bertrand, *Les chrétiens et le Tiers monde, Une fidélité critique*, pp. 67-68 et pp. 167-168.

¹¹⁷ Lestavel, Jean, *La Vie Nouvelle, Histoire d'un mouvement inclassable*, Paris, cerf, 1994, pp. 7-8.

Par son action et les engagements politiques de ses membres, *La Vie nouvelle* combat les inégalités, les injustices, la pauvreté, l'exclusion, l'exploitation des êtres humains. Elle contribue à construire aux plans local, national, européen et international, avec d'autres mouvements, associations, partis et syndicats, une société solidaire.

Attaché à la spiritualité et dans l'esprit de l'humanisme chrétien, la Vie nouvelle invite ses membres à approfondir leur quête de sens par un partage de leurs recherches spirituelles, leurs doutes, et leurs convictions dans une attitude d'ouverture et une démarche de dialogue et de respect mutuel.

Puisant son inspiration de la philosophie personnaliste d'Emmanuel Mounier, fondateur de la revue *Esprit*, la Vie nouvelle voit en chaque homme une personne unique et responsable, qui se structure par l'engagement et la confrontation positive avec les autres et le monde. Cette approche est approfondie par l'ouverture à d'autres philosophies et d'autres visions du monde. Elle propose une alternative à l'individualisme et au repli identitaire, dans le respect de la dignité de chacun.

La Vie nouvelle est une association loi 1901. Elle fédère en France, Belgique et Luxembourg une quarantaine de groupes, chacun constitué en association. Elle propose un fonctionnement original qui combine:

- Des petites équipes de 7 ou 8 personnes qui se retrouvent régulièrement pour partager expériences, réflexions, doutes et convictions sur un thème choisi;
- Des ateliers ouverts, réunions plus larges, transversales aux équipes et qui approfondissent sur plusieurs rencontres un thème particulier;
- Des week-ends et sessions nationales de formation.

Dans l'esprit de l'humanisme chrétien qui présida à sa fondation, et en cohérence avec la pensée personnaliste et communautaire d'Emmanuel Mounier, La Vie nouvelle affirme l'égalité de dignité et l'aspiration à la transcendance de chaque être humain. C'est cela qui fonde la dimension spirituelle essentielle au développement de toute personne elle s'exprime par différentes voies:

- Le message de l'Évangile et d'autres voies, religieuses ou non religieuses,
- Elle inspire l'engagement et l'action individuels et collectifs,
- Elle implique un désir de fraternité et l'écoute de l'autre, le souci de progresser les uns par les autres et le sens du don.

Les valeurs chrétiennes et laïques portent en elles les bases du pluralisme. Celui-ci est un défi et une exigence personnelle et collective riche d'avenir. La quête de sens est constitutive de l'existence humaine et fait progresser les personnes vers leur plénitude.

La Vie nouvelle (abrégée ensuite en *LVN*) invite ses membres à partager leurs recherches spirituelles, leurs doutes et leurs convictions dans une attitude et une démarche d'ouverture de dialogue et de respect mutuel.

Idéologiquement, il y a un point de vue selon lequel l'association de la Vie Nouvelle constitue la preuve du ralliement des chrétiens au marxisme car elle développa un des versants du catholicisme social : son utopie communautaire, selon une "conception globalisante et organiciste du développement"¹¹⁸. On compte une vingtaine de groupes et environ 250 membres à Tunis, Alger, Rabat, Dakar, Ouagadougou, Bamako, Abidjan et Tananarive¹¹⁹ et un bulletin, *Entre deux mondes*. Sa ligne était un tiers-mondisme renvoyant dos à dos libéralisme et marxisme, non engagé politiquement. Dans les analyses des coopérants de Tananarive comme d'Alger, le point aveugle de la réflexion est avant tout politique. A Alger la désillusion est celle des internationalistes, souvent trotskistes. Ce profil est rare en Afrique où l'on ne peut discuter le nationalisme africain, décolonisation oblige. Les coopérants de gauche évitent d'analyser les liens entre ce nationalisme africain et la construction de l'Etat.

Parallèlement, le mouvement de la Vie Nouvelle s'associait à des références idéologiques multiples. A la référence «chrétienne» première, il a ajouté: «personnalisme communautaire», «socialisme communautaire», ou «démocratique», «pluralisme religieux», «réformisme révolutionnaire», «socialisme autogestionnaire». Il a frôlé la référence marxiste. Des groupes de l'association se sont créés à tous les trois pays du Maghreb, Maroc, Tunisie et Algérie. Dans la troisième partie de la présente thèse qui porte sur les témoignages des coopérants français en Algérie après 1962 nous incluons des références sur les chrétiens de gauche et leur soutien aux pays

¹¹⁸ Pelletier, Denis, *Economie et humanisme, de l'utopie communautaire au combat pour le tiers-monde 1941-1966*, Paris, cerf, 1996, p. 362.

¹¹⁹ Lestavel, Jean, *La Vie Nouvelle, Histoire d'un mouvement inclassable*, Paris, cerf, 1994, pp. 322-326.

du tiers-monde¹²⁰. Par ailleurs, les parents d'un des coopérants-témoins furent membres de la Vie Nouvelle¹²¹.

¹²⁰ Voir Lestavel, Jean, *La Vie Nouvelle, Histoire d'un mouvement inclassable*, Paris, cerf, 1994, p. 324. Voir aussi le témoignage du coopérant enquêté dans la présente thèse, Denis Jacquot.

¹²¹ Il s'agit du témoin anonyme qui fait partie de notre enquête auprès des coopérants.

DEUXIÈME PARTIE

LA COOPERATION CULTURELLE MISE EN PRATIQUE

2.1 La génération de la coopération

La coopération (d'une ampleur considérable) a mobilisé des hommes et des femmes (coopérants¹²² et coopérantes) en les projetant hors de France par dizaines de milliers (15 000 en 1963¹²³). La majorité d'entre eux sont des enseignants du primaire et du secondaire, des "coopérants techniques" et des personnels médicaux, mais on compte aussi beaucoup d'enseignants universitaires, en nombre croissant au fur et à mesure du développement des universités locales. Les Français sont les plus nombreux mais on trouve aussi des coopérants des pays de l'Est (Soviétiques, Tchèques, Polonais, Bulgares¹²⁴) et des pays arabes (Égyptiens, Syriens). En 2016, ils sont sans doute encore plusieurs dizaines de milliers en France, hommes et femmes, dépassant la cinquantaine pour les plus jeunes, presque octogénaires pour les plus âgés, ayant partagé une expérience qui a occupé plusieurs années de leur vie d'adultes et les a souvent marqués pour le reste de leur existence.

L'Algérie aurait accueilli en 1970 près de 1400 coopérants français dans ses établissements universitaires, soit plus de la moitié du corps enseignant. Ce chiffre est

¹²² Il faut distinguer trois catégories de coopérants. Leur statut n'était pas identique: Les coopérants bilatéraux, régis par une convention de coopération entre l'Algérie et leurs pays d'origine (pour les français: la Convention franco-algérienne de coopération de 1966); les V.S.N.A, c'est-à-dire les Volontaires du Service National Actif français et les contractuels de droit commun directement recrutés par le gouvernement algérien et régis par le décret du 2 octobre 1969.

¹²³ Jean De Broglie, secrétaire d'Etat chargé des affaires algériennes, (Déclaration sur l'état actuel des rapports franco-algériens) : "L'Algérie est pour la France la porte étroite donnant sur les pays du tiers-monde". A cet égard il a mis particulièrement en relief l'importance de la coopération culturelle appelée à faire de la langue française en Algérie la langue véhiculaire - mais non une langue privilégiée - à condition que la France maintienne ses contingents importants d'enseignants (15000) actuellement et forme des instituteurs et des professeurs algériens. "800 coopérants techniques la même année", 6 novembre 1964, *Coopération hebdo*. A mi-parcours, en 1970, on compte 33 000 enseignants coopérants français, dont 16 359 pour le seul Maghreb (*Esprit*, 1970).

¹²⁴ Paul Oriol, ancien coopérant en Algérie de 1963 à 1972, évoque le fait qu' « il ne faut pas oublier que l'Algérie n'était plus française et qu'il y avait alors des compétences venues d'un peu partout dans le monde. Certains étrangers attirés par la situation politique, d'autres par l'argent, certains indépendants, d'autres envoyés par leur gouvernement, souvent d'un pays de l'Est. Les coopérants des pays de l'Est pouvaient être regroupés. Dans le département de Constantine, l'hôpital d'Aïn Beida fonctionnait, bien je le pense, avec une équipe de Vietnamiens qui avait sa politique. Il y avait aussi un nombre important de médecins bulgares qui, eux, avaient été dispersés dans les campagnes, à la demande du gouvernement algérien. Ils ont fait une excellente réputation à la médecine française. En effet, très spécialisés, formés pour travailler en équipe, ils ont été mis dans des postes isolés et faisaient ce qu'ils pouvaient».

à comparer avec le nombre d'étudiants algériens musulmans, presque tous francophones, qui fréquentaient l'Université d'Alger en 1962: moins de 2000! La coopération a donc accompagné en une décennie une explosion de la population touchée par l'enseignement universitaire, tout en maintenant l'usage très dominant de la langue française qui régnait dans cette université avant l'indépendance. Au total, plus de 30000 coopérants français auront travaillé en Algérie, sous des statuts très divers, y compris de droit local¹²⁵. Pour la génération des jeunes diplômés universitaires des années soixante, la coopération constitue une entreprise de solidarité, réconciliation d'une humanité plurielle mais unique et aussi un travail avec d'autres à l'intérieur d'un projet commun. La coopération constitue également une voie professionnelle largement ouverte et une expérience relativement massive. Même s'ils n'ont pas vraiment fonctionné comme un groupe d'influence, il est évident que nombre d'entre eux partageaient une sensibilité commune : ils avaient, au même âge, accompli ensemble la triple expérience d'initiation à la vie professionnelle, d'engagement politique et de découverte d'une société non-européenne (avec un détour inévitable par le désert). Les coopérants ne pouvaient être syndiqués, mais beaucoup appartenaient sur place à des associations qui relayaient les syndicats français : ainsi, l'APES (Association Professionnelle de l'Enseignement Supérieur) en Algérie, qui regroupait jusqu'à trois cents adhérents, était une section du SNESUP (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur), l'ASPES (Association Professionnelle des Enseignants Français du Second Degré en Algérie), l'APIFA (Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie affiliée FEN (Fédération de l'Education Nationale), l'APECET (Association Professionnelle des Collèges d'enseignement technique), l'AGEP (Association Générale Professionnelle des Coopérants Culturels et Techniques – affiliée C.F.D.T.) et l'ACOFAL (Amicale des Coopérants Français en Algérie - coopérants techniques). Au retour en France, quelques associations de défense des intérêts matériels des coopérants techniques ont

¹²⁵ D'après des chiffres rassemblés par Michel Pierre, ancien conseiller culturel à l'ambassade de France, la communauté française d'Algérie comptait encore 220000 membres à l'automne 1963. Le retour de certains de ceux qui étaient partis en 1962 aurait même obligé à ouvrir de nouveaux consulats et de nouvelles écoles (source: Délégation en Algérie du ministère des rapatriés). Fin 1964, il restait 150000 personnes, puis 90000 fin 1966, et 77000 fin 1967, dont 26000 coopérants publics (familles incluses). Les «coopérants» sont donc à l'époque moins nombreux, mais symboliquement plus visibles, que les Français d'Algérie restés sur place. En novembre 1969, il y a encore 61000 personnes, dont 13000 coopérants. La baisse de la communauté française d'Algérie ne s'accroît vraiment que dans les années 1980 (3000 personnes en 1983). Henry, Jean-Robert et Vatin, Jean-Claude, *Le temps de la coopération*, Paris, Karthala, 2012, p. 13.

été créées, autour notamment de la titularisation. Par ailleurs, il faut mentionner le rôle joué par l'association "Coup de soleil", fondée par Georges Morin et organisatrice du "Maghreb des livres". Cette association accueille de nombreux anciens coopérants français du Maghreb, sans viser spécifiquement ce public. Elle rassemble en réalité diverses catégories de personnes qui entendent faire valoir leur appartenance à l'espace franco-maghrébin. Par conséquent, peu d'associations des anciens coopérants se sont créées mais beaucoup d'entre eux ont tissé des liens et créé des réseaux personnels ou professionnels informels constitués à l'occasion de la coopération, entre les intéressés et avec leurs partenaires du sud. Ces réseaux ont été maintenus et témoignent aujourd'hui, plusieurs décennies après les faits, de l'importance de cette expérience pour les individus¹²⁶.

De plus, on peut retrouver dans le numéro spécial remarquable de la revue *Esprit* en juillet-août 1970 intitulé *Les coopérants et la coopération* une enquête sur les témoignages personnels des coopérants qui relatent leur expérience personnelle, leur "vécu" en exprimant leurs émotions par rapport au processus de la coopération. Jean-Marie Domenach et Yves Goussault, rédacteurs de la revue, insistent sur l'origine de ce numéro spécial né des questions que se sont posées un certain nombre de coopérants sur leur situation. L'objectif de l'enquête était plutôt de ne pas traiter le problème général de l'Aide au développement mais de dresser un bilan de la politique française de coopération en esquissant le statut du coopérant, son œuvre de solidarité dans le sens de la coopération considérée comme outil de réconciliation humaine et un travail avec d'autres à l'intérieur d'un projet commun.

Les coopérants constituaient une catégorie particulière et une strate de la population qui s'est considérablement développée depuis le début des années 1960. La France comptait 45000 coopérants en 1967 sur un total mondial d'environ 111000¹²⁷.

Bien que les accords d'Evian aient été massivement approuvés en métropole et que le Général de Gaulle les ait présentés comme "la solution du bon sens" qui mettait fin à la guerre d'Algérie, ils se révélaient totalement impuissants à assurer une

¹²⁶ Henry, Jean-Robert, Circulation et recomposition des savoirs au Maghreb à l'époque de la coopération, Année du Maghreb 2009, CNRS Editions, p. 3.

¹²⁷ *Esprit*, 1970, p. 37.

transition pacifique vers l'indépendance. Néanmoins, les répercussions de la guerre en France ou en Algérie n'ont pas empêché la mise en place d'une coopération franco-algérienne qui, aux yeux du Général de Gaulle, s'imposait autant comme une chance de réconciliation que comme une démarche politique exemplaire visant à renforcer l'audience de la France dans le tiers-monde. Après le chaos de l'été 1962 au cours duquel les problèmes de sécurité avaient tout dominé et les derniers mois de l'année consacrés à la mise en place d'un gouvernement et des structures du nouvel Etat, on avait pu croire, au début de 1963, que l'Algérie avait surmonté le choc de l'indépendance et qu'elle allait s'acheminer, avec l'aide de la France, vers un régime, certes éloigné de celui qui avait été prévu à Evian, mais néanmoins encore riche de possibilités et de perspectives de coopération¹²⁸. Tel était l'avis des autorités diplomatiques en Algérie exprimée par l'ambassadeur français à Alger. Dès 1962 on retrouva dans les *Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 relatives à l'Algérie (déclaration de principes relative à la coopération culturelle)* l'engagement de la France, dans la mesure de ses possibilités, de mettre à la disposition de l'Algérie les moyens nécessaires pour l'aider à développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique. Dans le cadre de l'assistance culturelle scientifique et technique la France mettra à la disposition de l'Algérie pour l'enseignement: l'inspection des études, l'organisation des examens et concours, le fonctionnement des services administratifs et la recherche, le personnel enseignant, les techniciens, les spécialistes et chercheurs dont elle peut avoir besoin. Ce personnel recevra toutes les facilités et toutes les garanties morales nécessaires à l'accomplissement de sa mission; il sera régi par les dispositions de la Déclaration de principes sur la coopération culturelle¹²⁹. Dans le deuxième article on trouve également les décisions des deux pays en ce qui concerne la création des établissements scolaires et des instituts universitaires dans lesquels sera dispensé un enseignement conforme à ses propres programmes, horaires et méthodes pédagogiques, et sanctionné par ses propres diplômes; l'accès aux établissements scolaires et aux instituts universitaires sera ouvert aux ressortissants des deux pays. La France conservera en Algérie un certain nombre d'établissements d'enseignement. Les établissements ouverts par chaque pays seront rattachés à un Office Universitaire et Culturel. Chaque pays facilitera à tous égards la tâche des services et des personnes

¹²⁸ ALGER/AMBASSADE/D/3 Situation politique en Algérie. L'Algérie à l'heure de la vérité.

¹²⁹ Article 1^{er} n° 109.

chargées de gérer et de contrôler les établissements de l'autre pays fonctionnant sur le territoire. Les programmes suivis dans ces établissements comporteront un enseignement de la langue arabe en Algérie et un enseignement de la langue française en France. Les modalités du contrôle du pays de résidence feront l'objet d'un accord particulier.

L'Algérie a largement bénéficié de la coopération et de l'aide des autres pays que la France. Pendant le même temps où s'établissaient des rapports étroits de coopération entre la France et l'Algérie, territoire resté plus de 130 ans sous souveraineté française, le nouvel Etat, de son côté, cherchait à établir des relations de coopération avec d'autres pays. N'ayant pu obtenir une aide américaine, l'Algérie ne pouvait guère espérer un soutien notable des autres pays occidentaux. Il faut cependant signaler l'octroi d'un important prêt britannique. Par contre, du côté des pays communistes, un soutien fut plus largement accordé à l'Algérie. Après la signature en juillet 1963 de trois accords de commerce, de paiement et de coopération avec la Yougoslavie, l'Algérie signa en septembre un accord de coopération avec la République populaire de Chine dans les domaines de l'éducation, de l'information, de la santé, des arts et des sports, suivi de l'octroi d'un prêt de 250 millions de francs. Mais, c'est surtout l'Union soviétique qui devait se signaler en accordant au gouvernement algérien un prêt de 500 millions de francs. Quelques semaines plus tard, un accord de coopération économique et technique était paraphé entre l'Union soviétique et l'Algérie. Avec son voisin, la Tunisie, l'Algérie réussit au terme de laborieuses négociations à mettre au point deux séries de conventions instituant une coopération économique et culturelle entre les deux pays. Par contre, le différend frontalier latent opposant l'Algérie au Maroc, qui devait donner d'ailleurs lieu à une épreuve de force en octobre 1963, constituait un obstacle important pour une coopération entre les deux pays. Dans l'ensemble, il faut relever que l'aide dispensée à l'Algérie par des puissances étrangères autres que la France prend presque toujours la forme de prêts et non de subventions et, par ailleurs, le nombre de techniciens étrangers en fonction en Algérie demeure très faible¹³⁰.

130 David Ruzié, La coopération franco-algérienne. In : Annuaire français de droit international, volume 9, 1963, p. 908.

Avant d'évoquer les différents aspects de la coopération culturelle¹³¹ franco-algérienne, c'est-à-dire ses dispositions et ses objectifs évoqués dans les accords et les conventions bilatérales signées entre la République Algérienne démocratique et populaire et la France, il nous semble utile de faire quelques remarques qui précisent l'attitude algérienne, grâce à des sources diplomatiques (lettres de correspondance entre les ambassades et consulats français et les autorités algériennes). M. de Broglie, alors secrétaire d'Etat aux Affaires algériennes, a pu souligner pour la politique française de la coopération: «La coopération avec l'Algérie était la porte étroite par où passait toute la politique française envers le Tiers-Monde»¹³². Par ailleurs, dans le journal *Témoignage chrétien* du 6 juillet 1962 on peut retrouver un des aspects de l'attitude algérienne : « Les Algériens ont choisi la coopération avec la France dans l'indépendance. Cette coopération est évidemment un devenir, conditionné aussi par l'intelligence des décisions du gouvernement algérien. Pourtant, la coopération s'organise, des contacts sont pris, afin que l'Algérie puisse se réaliser après s'être autodéterminée ». Comme écrivit Benyoucef Benkhedda¹³³, membre de la délégation algérienne aux accords d'Evian qui ouvraient la voie de la coopération franco-algérienne: « Ces accords sont le type même du compromis révolutionnaire, où le GPRA a sauvé les positions clés de la révolution tout en se montrant souple sur les aspects secondaires ou susceptibles d'être révisés¹³⁴». En ce qui concerne le côté français, la délégation française avait déjà signé à Evian les accords qui prévoyaient que la France allait mettre à la disposition de l'Algérie le personnel enseignant dont elle pouvait avoir besoin. Les accords ajoutèrent que ce personnel recevrait toutes les facilités et toutes les garanties morales nécessaires à l'accomplissement de sa mission; il allait être régi par les dispositions de la Déclaration de principes sur la coopération technique. La conservation des établissements scolaires et la création de nouvelles universités – publiques ou privées - aux deux pays étaient également prévues par les

131 La coopération avait plusieurs formes : la coopération culturelle qui est traitée dans le présent travail, mais également la coopération économique (industrielle, commerciale, douanière etc.) et la coopération technique et scientifique.

132 Paul-Marie de La Gorce, p. 286.

133 Benyoucef Benkhedda, né le 23 février 1920 à Berrouaghia et mort le 4 février 2003 à Alger, est un homme politique algérien. Pharmacien de formation, ancien militant du MTLD, il fut le deuxième président du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) durant la guerre d'Algérie jusqu'à l'indépendance du pays en 1962.

134 Guy Pervillé, op.cit., p.249.

accords d'Evian qui définissaient la mise en place des échanges culturels et interuniversitaires, l'enseignement de qualité égal en France et en Algérie, l'apprentissage du français et d'arabe et l'organisation des manifestations culturelles dans chacun de deux pays. L'Algérie s'engagea, dans la mesure de ses possibilités, sur l'organisation des enseignements de base communs aux universités françaises, dans des conditions analogues de programmes, de scolarité et d'examens¹³⁵. Les deux pays se sont entendus pour la création de relations basées sur le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties. La déclaration de M. de Broglie devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, en constitue la preuve: «Dans la conjoncture présente, la politique française, avant tout pragmatique, s'efforce de défendre avec fermeté les intérêts fondamentaux de la France sans rompre les relations privilégiées qui doivent, pour de multiples raisons, unir les deux États¹³⁶». Instituée au lendemain des accords d'Evian, la coopération franco-algérienne s'est inscrite dans le développement de l'Algérie au rythme des plans quadriennaux. En effet l'Algérie vient au premier rang des pays auxquels la France a apporté son assistance financière et technique¹³⁷. La coopération franco-algérienne fut à l'origine une simple assistance visant à suppléer, par des envois massifs de techniciens et d'enseignants, le manque de cadres provoqué par le départ massif des Français car en 1962 tout le monde a été pris de court, et il a fallu improviser d'urgence une organisation destinée à empêcher la jeune nation de tomber dans le chaos. Pour l'Algérie, c'était une nécessité. Pour la France, c'était à la fois un devoir moral et l'exigence de son intérêt bien compris, qui la déterminaient à

135 Voir Accords d'Evian, Chapitre II, sous-partie B, 3ème paragraphe.

136 Ruzié David, "La coopération franco-algérienne", *Annuaire français de droit international*, volume 9, 1963, p. 928.

137 Les chiffres définitifs rendus publics dans ce domaine concernent l'année 1962 (Statistiques, n° 173, mai 1963 — Rapport de M. Prioux, J. O. deb. Pari. A.N. 1963, p. 1469). Durant cette année, l'Algérie (y compris le Sahara) avait bénéficié d'une aide correspondant à environ 43 % du montant de l'aide française aux pays en voie de développement, mais il faut souligner que la coopération franco-algérienne n'a porté juridiquement que sur le deuxième semestre de l'année 1962. Le projet de budget pour l'année 1964 fait apparaître que l'aide française à l'Algérie représentera encore à elle seule plus du tiers du montant total de l'aide française aux pays en voie de développement. Parmi les pays qui bénéficient d'une assistance française on peut distinguer: les pays de l'Union africaine, le Cambodge et certains Etats de l'« étranger traditionnel » (ex.: Iran, Congo-Léopoldville, Afghanistan). Le projet de budget de 1964 a prévu plus de 3 milliards de francs pour l'aide à ces différents pays. Cette somme se répartit de la façon suivante : Etats africains d'expression française: 1 305 millions; Algérie: 1 121 millions; Maroc: 108 millions; Tunisie: 70 millions; Vietnam, Laos, Cambodge: 84 millions; divers pays: 135 millions (Le Monde, 27-28 octobre 1963).

ne pas abandonner brutalement un pays qui, quoi qu'il arrivât, serait toujours lié à elle par des rapports affectifs et économiques particuliers. L'objectif le plus urgent fut d'assurer la rentrée scolaire fixée au 15 octobre. Par le protocole d'accord du 28 août 1962, la France s'engageait à combler les vides. "Sur 26.000 milles maîtres, 14.000 manquaient à l'appel. On réussit à en trouver 11.000, qui, dès 1963, se substituèrent aux anciens instituteurs et professeurs, permettant à 15000 petits Algériens de fréquenter l'école. Cela se fit d'abord dans les anciennes structures françaises, mais très vite l'Algérie entendit prendre en main son propre dispositif éducatif. Dès lors, la «coopération culturelle» se réduisit à la fourniture d'un certain nombre de personnes individuelles entièrement soumises aux directives algériennes"¹³⁸. La rentrée scolaire de la première année de l'indépendance de l'Algérie a été assurée contrairement aux pronostics et s'est déroulée de façon satisfaisante. Le recrutement des maîtres a été assuré, du moins en nombre sinon en qualité. Si parmi les enseignants nouveaux venus s'étaient glissés des gens sans grande compétence, et qui cherchaient l'évasion, l'oubli, ou le profit plus que la réalisation d'une véritable vocation, les anciens maîtres revinrent en grand nombre et certains titulaires, venus de France, se dévouèrent sans compter. Il faut souligner qu'une solide équipe d'inspecteurs permit une bonne mise en route du Premier Degré.

Un rapport du service culturel rédigé par Jean-Tirard Marcel nous donne fait un bilan et nous donne une bonne idée de ce qu'a été cette coopération culturelle. La rentrée scolaire de la première année de l'indépendance de l'Algérie a été assurée contrairement aux pronostics et s'est déroulée de façon satisfaisante. Le recrutement des maîtres a été assuré, du moins en nombre sinon en qualité selon Jean-Tirard Marcel. Il souligna que si parmi les enseignants nouveaux venus s'étaient glissés des gens sans grande compétence, et qui cherchaient l'évasion, l'oubli, ou le profit plus que la réalisation d'une véritable vocation, les anciens maîtres revinrent en grand nombre et certains titulaires, venus de France, *se dévouèrent* sans compter. Il faut souligner qu'une solide équipe d'inspecteurs permit une bonne mise en route du Premier Degré. Par conséquent au cours de sa première année l'office de la coopération culturelle a pu scolariser 82957 enfants dans le 1^{er} degré dont 7788 français et 73169 algériens et 10091 enfants dans le 2nd degré dont 2614 français, 7461 algériens et 16 étrangers. Quant aux établissements scolaires les modifications

¹³⁸ ALGER/Service culturel/A/13, Jean – Tirard Marcel, 25 années de relations culturelles franco-algériennes, La coopération, p. 21.

profondes de programmes et d'examens ont eu pour résultat au terme du protocole 1963 la perte pour l'Office de l'enseignement technique et de presque tous les CEG (Collèges d'Enseignement Général), la réduction du nombre des lycées de 18 à 8 et des classes du 1^{er} degré de 2430 à 621. Encore 3 lycées et 100 classes primaires étaient-ils conservés à titre provisoire jusqu'au 1^{er} octobre 1965. Quant aux Instituts, ils passaient sous l'autorité d'un organisme franco-algérien de la Recherche Scientifique. L'année suivante 1963-64 l'Office n'avait pas surmonté tous les obstacles, mais bien des difficultés étaient résolues ou en voie de solution. La Commission Mixte en se réunissant tous les mois a pu résoudre les problèmes que posaient le recrutement des Maîtres d'arabe, l'application des horaires et des programmes algériens. Elle a permis d'assurer des liaisons permanentes entre les divers services. De façon générale, elle s'est attachée à créer un climat de confiance très favorable à une coopération réussie. Au cours de l'année, se mettait en place un Centre Pédagogique chargé de la formation des maîtres et de développer l'emploi de moyens audio-visuels. L'ouverture de classes du premier degré dans trois lycées la transformation d'un groupe scolaire en classes secondaires, la mise en place de transports d'élèves lui permirent d'assurer la scolarisation de: 20262 élèves du 1^{er} degré dont 6192 Français, 14177 Algériens et 257 étrangers et 7532 élèves du 2nd degré soit 4223 français, 3161 algériens et 148 étrangers. L'année scolaire 1964-65 les effectifs d'élèves ne subirent que de faibles changements: 20047 élèves furent scolarisés dans le 1^{er} Degré dont 4909 Français, 15080 Algériens et 58 étrangers et 7542 dans le second degré dont 3262 Français, 4102 Algériens et 178 étrangers. A noter l'existence dans les lycées de classes du premier degré c'est-à-dire de l'enseignement primaire. Ce dispositif qui existait en France jusqu'au début des années 60 a alors disparu mais il a subsisté en Algérie et existe toujours aujourd'hui encore dans les établissements français à l'étranger.

Pendant la période 1962-1966 et notamment pour les rentrées scolaires nous mettons en évidence les conclusions provisoires tirées par les rédacteurs des rapports sur la coopération franco-algérienne.

Mais, enfermé dans les budgets de plus en plus étroits, contraint de faire face à des problèmes toujours nouveaux, l'Office, clef de voûte de la coopération, a vécu et agi de façon plus empirique que concertée. Cela c'est une remarque faite au nom de l'Office qui fait comprendre à son ministère qu'il a besoin de plus d'argent.

Une réflexion sur les objectifs atteints au terme des trois premières années de coopération et sur les données économiques et politiques qui conditionnent l'évolution postérieure de l'Algérie conduit à la conclusion suivante : le souci de maintenir entre les deux Etats des rapports positifs qui soient cordiaux et d'orienter dans le sens des intérêts de la France l'influence que l'Algérie peut exercer dans le tiers monde implique la prolongation, au-delà du mois de juillet 1965, du caractère privilégié que les accords particuliers conclus d'Evian ont conféré aux rapports franco-algériens et qui perdure entre les deux pays¹³⁹.

La *Note sur la coopération* du 1^{er} juin 1964 éditée par l'Ambassade de France en Algérie, (Service de la coopération¹⁴⁰) met l'accent sur la politique culturelle: "dans l'intérêt algérien comme dans l'intérêt français, nous devons continuer à faire en faveur de l'Algérie un effort particulier de promotion culturelle en France et d'investissement culturel en Algérie sous toutes les formes (notamment en subventionnant l'enseignement libre, auxiliaire nécessaire d'un enseignement d'Etat insuffisant). Notre objectif devra être que le français demeure la première langue écrite et l'une de deux principales langues parlées de sa population; mieux encore, sa langue véhiculaire pour ses relations avec les peuples étrangers. Cette politique comporte une servitude. En effet, nous disposons en Algérie d'un vaste réseau d'institutions culturelles et sociales, qui va au-delà de ce qui était prévu dans les accords d'Evian (trois cliniques consulaires avec antennes médicales prolongeant leur action à l'intérieur du pays, trente maisons des enseignants et de la coopération, un centre de documentation technique, trois centres culturels)".

Cette politique de coopération est pragmatique ; elle vise à maintenir des rapports positifs, au moins en façade avec l'Etat algérien, notamment en ce qui concerne les domaines de la culture, de la diffusion de la langue française. Cela prouve que les serviteurs de l'Etat français ne sont pas dupes des arrières pensées des dirigeants algériens. On a un parallélisme exact avec les déclarations algériennes que vous citez avant: le type même du compromis révolutionnaire, deux pragmatismes face à face. Et les objectifs de la politique française au temps du gaullisme sont clairement définis: orienter dans le sens des intérêts de la France l'influence que l'Algérie peut exercer

¹³⁹ ALGER/AMBASSADE/D/4 coopération militaire, Conclusions générales sur l'ensemble de la coopération, Conséquence générale, p.3.

¹⁴⁰ ALGER/AMBASSADE/D/4 coopération militaire, Conséquence particulière, p.5.

dans le tiers monde. Nous sommes dans le droit fil de la politique extérieure gaulliste qui vise à redonner à la France dès lors qu'elle a décolonisé un prestige dans le tiers-monde et en particulier dans le monde arabe (d'où la condamnation d'Israël en 1967) et qui vise à rompre la logique des blocs de la guerre froide pour faire émerger un monde non plus coupé en deux et soumis à la domination des deux grands (USA et URSS) mais multipolaire où la France pourrait être un grand pôle. De ce point de vue l'émergence des pays du tiers-monde devenus indépendants permettait de rompre la logique des blocs mais il fallait que la France qui contestait l'hégémonie américaine et critiquait au même moment la politique américaine au Vietnam soit bien perçue dans le Tiers Monde et le relais de l'Algérie avec son prestige tiers-mondiste et révolutionnaire pouvait être essentiel. A noter que c'est vrai qu'on a ici des jugements de l'office culturel qui privilégient leur domaine mais il est à noter que c'est l'influence culturelle (et non pas économique) qui est mise au premier plan par le biais de la défense de la langue française, de la francophonie. Pour de Gaulle, le rôle de la culture, de la langue française est sans doute aussi essentiel. Dans ce sens allait la logique et les moyens mis en place par le rapport Jeanneney et sa commission. L'assistance éducative aux pays de l'Afrique fut prioritaire.

2.2 Préparation de la coopération culturelle et le rôle des syndicats

Pour les coopérants qui sont partis avec un engagement politique (syndical) la préparation de leur prise de poste de coopérant culturel au moment de l'indépendance de l'Algérie a été définie par les dirigeants des associations et des syndicats qui étaient déjà présents sur place en Algérie avant son indépendance et qui sont entrés en discussions avec des membres FLN de l'exécutif provisoire algérien sur la préparation de la coopération culturelle à la rentrée scolaire 1962-3 en juin, juillet et août 1962. Le statut de ces coopérants culturels en Algérie a été défini par les deux gouvernements en tant que «fonctionnaires français détachés, rémunérés par le gouvernement français». Pour préciser leur statut il nous semble utile d'élaborer cette formule. Les enseignants français¹⁴¹ étaient détachés auprès du gouvernement algérien dont ils dépendaient pour ce qui concernait les nominations, les horaires, les programmes, les congés (correspondant à ceux de la métropole d'après le protocole d'accord). Pour ce qui concernait leur situation administrative (inspection, avancement) et leur gestion financière (rémunération) ils dépendaient de la France. Les principaux syndicats qui étaient présents en Algérie et qui rassemblaient les coopérants fussent la CFDT et la FEN.

En premier lieu, le congrès de la FEN de 1962 avait déjà salué la jeune nation algérienne et exprimait son vœu fervent qu'elle veuille et puisse bâtir cette Algérie indépendante coopérant librement avec la France, que les accords d'Evian avait esquissée et dont la FEN souhaitait la plus complète réussite. La FEN exprimait également sa volonté de coopérer avec l'UGTA pour que la coopération culturelle devienne cette richesse d'avenir espérée par les deux peuples français et algérien. Le congrès se démontrait conscient des difficultés créées par le gouvernement français en 1962 qui n'avait pas pris à temps les dispositions propres à assurer aux enseignants français des conditions de vie et de travail. Le syndicat assurait qu'il «fera[it] son

¹⁴¹ On doit distinguer parmi les coopérants ceux qui avaient le statut de non-fonctionnaires et les fonctionnaires. En outre, les coopérants du 1^{er} et du 2^{ème} degré non-fonctionnaires, les maîtres auxiliaires, les agents contractuels gérés par l'Ambassade de France comme maîtres auxiliaires pour 3 ans qui suivaient un avancement selon les échelons. Pour les coopérants fonctionnaires l'avancement dépendait également des échelons et des grades. Pour les universitaires les modalités étaient différentes. Les enseignants des universités étaient des fonctionnaires titulaires.

mieux pour que les coopérants français puissent enseigner sous des conditions qui garantissent leur étroite et fructueuse coopération¹⁴²».

La motion présentée en septembre 1962 par Louis Astre au nom de la majorité affirmait son soutien à la jeune nation algérienne. Le congrès du syndicat constatait que les données spécifiques du problème algérien mises en lumière par les Congrès précédents avaient été au centre des négociations d'Evian et qu'elles avaient pesé et continuaient à peser encore sur les conditions et le contenu de l'indépendance. La FEN se déclarait prête pour sa part à tout mettre en œuvre, par son action propre et par l'établissement de liaisons syndicales avec l'UGTA, pour que la coopération culturelle devienne cette richesse d'avenir espérée par les deux peuples, algérien et français. Elle rappelait également l'action efficace entreprise à cet effet, notamment les efforts poursuivis avec opiniâtreté depuis le mois de juin, pour obtenir que les garanties statutaires, morales et matérielles assurées aux enseignants français exerçant en Algérie soient telles que le plus grand nombre possible de collègues choisissent y enseigner¹⁴³.

De surcroît, la FEN souhaitait ardemment que leur plein effet soit donné à ces garanties fondamentales par la fin des exactions, un effectif retour au calme et une vie politique normale, condition du succès de cette étroite et fructueuse coopération que les deux peuples appelaient de leurs vœux¹⁴⁴.

Par ailleurs, la fin des années cinquante et le début de la décennie suivante (1960) amorcent une inflexion majeure avec l'accession des minoritaires aux responsabilités confédérales et l'accélération de la transformation interne du syndicalisme chrétien engagé dans la crise algérienne et secoué par les bouleversements de tous ordres - politiques, économiques, sociaux et culturels- qui accompagnent les premières années de la Ve république¹⁴⁵. Le rôle catalyseur pour l'Algérie selon Frank Georgi, c'est-à-dire, le déclenchement de la guerre, avec ses répercussions et ses secousses, a influencé l'évolution politique de la CFTC. Les responsables CFTC d'Algérie qui ont suivi la session d'étude du 6 au 19 mai 1962 à Bierville ont décidé, pour la plupart, de

¹⁴² *L'École libératrice*, septembre 1962, No 9, p. 3.

¹⁴³ *L'École libératrice*, septembre 1962, No 9, p. 2.

¹⁴⁴ *L'École libératrice*, septembre 1962, No 9, p. 2.

¹⁴⁵ Georgi, Frank, *L'invention de la CFDT 1957-1970*, p.23.

regagner l'Algérie. François Fraudeau rentre à Alger le 6 juillet: il doit faire partie de l'association de sauvegarde créée par les accords d'Evian. Les fêtes de l'indépendance à peine terminées, une délégation de la CFTC d'Algérie, conduite par Alexandre Chaulet et François Fraudeau, rencontre à Rocher Noir, le président de l'exécutif provisoire qui, dans un communiqué, annonce que les représentants de la CFTC ont de nouveau exprimé «leur souhait de voir enfin se réaliser la pleine entente de tous les habitants de l'Algérie et la satisfaction de leurs besoins essentiels et urgents». (*Le Monde*, 8 juillet 1962). Après le vote qui consacre l'indépendance de l'Algérie, les syndicalistes CFTC saluent l'accession de la nation algérienne à la scène mondiale.

«S'inclinant avec respect devant toutes les victimes... ils se tournent vers l'avenir et affirment leur volonté de participer pleinement à la construction de leur pays, dans un esprit d'ouverture et de coopération avec l'ensemble des travailleurs d'Algérie. Ils entendent mettre à la disposition de tous leur expérience de l'action syndicale, leur dévouement, avec le souci d'incarner, dans les structures économiques et sociales comme dans la vie collective, les valeurs humaines qu'à toujours défendues la CFTC, dont l'honneur restera d'avoir d'un même mouvement, exigé en toutes circonstances le respect de l'homme, de s'être prononcée sur la nécessaire décolonisation et l'autodétermination indispensable des habitants de l'Algérie, d'avoir réclamé une solution négociée du conflit et une coopération fraternelle» (*La Dépêche du dimanche*, 8 juillet 1962)¹⁴⁶. Si la CFTC a effectivement pris position pour l'indépendance de l'Algérie, l'évolution de la FEN qui s'en félicite tout autant en 1962 a été un peu plus complexe. Les tendances idéologiques qui existaient dans la Fédération ne furent pas toutes d'accord sur l'indépendance algérienne. Ces tendances, socialiste pour UID (majorité autonome en 1948), communiste pour Unité et Action (cégétistes en 1948) et extrême-gauche pour l'École Émancipée (avec ses différents courants), cohabitaient au sein de la FEN.

En outre, la F.P.C.T.O.M. – Fédération des personnels de coopération technique outre-mer, rassemblant surtout des anciens de la France d'outre-mer et fondée par un ancien secrétaire de F.O., organisation de nature corporative et conservatrice, elle soutient des positions traditionnelles, voire «réactionnaires».

¹⁴⁶ Branciard, Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie*, Syros, p. 299-300.

Sur l'action de la FEN¹⁴⁷ il nous semble utile d'aborder les positions de Louis Rigaud sur la préparation de la coopération culturelle exprimés dans la revue de l'organisation syndicale. Rigaud souligne que malgré la période de la guerre qui était une période «troublée, meurtrière et éprouvante, nous n'avons cessé de songer à préparer l'avenir dans la perspective d'une indépendance alors incontournable».

Il faut souligner que la question de l'indépendance algérienne avait provoqué plusieurs tensions entre les courants idéologiques du syndicat enseignant¹⁴⁸.

Louis Rigaud décrit les événements qui entourent la préparation de la coopération culturelle et les démarches entreprises pour la maintenance en Algérie d'un grand nombre d'enseignants, afin d'assurer une future coopération culturelle, quand les droits des enseignants censés reprendre leur poste à la rentrée seraient garanties sur le plan de leur statut administratif et leur prise en charge financière 1962. Parmi les premiers problèmes rencontrés, Rigaud, met en évidence le fait que selon une des clauses du protocole d'accord concernant les fonctionnaires français d'Algérie ces derniers deviendraient des fonctionnaires algériens en y restant. Ce fait a été confirmé par Vincent Monteil, spécialiste des accords. Ensuite, Rigaud en tant que secrétaire général adjoint de la section d'Alger, après avoir expliqué aux camarades du secrétariat permanent du SNI cette nouvelle situation qui affolerait les instituteurs d'Algérie et torpillerait la coopération culturelle, le SNI et la FEN prirent les choses en main. Georges Aulong, Georges Lauré, Louis Astre pour la FEN; Pierre Desvalois, James Marangé pour le SNI, et Denis Forestier pour la MGEN vinrent sans tarder en Algérie. Sur les événements du Rocher Noir Rigaud évoque le rôle primordial de Charles Koenig, «qui ne ménagea ni sa peine, ni son talent» et qui a négocié pendant l'été 1962 avec les autorités algériennes, les membres du FLN de l'exécutif provisoire. Le résultat de ces négociations fut positif selon Rigaud car les fonctionnaires français qui étaient déjà sur place fussent amendés et ils demeureraient fonctionnaires français détachés, rémunérés par le gouvernement français.

¹⁴⁷ De 1948 à 1967, la syndicalisation de la FEN représentait de 63,1 % à 57,7 % des personnels. En 1969 (mai 68 est passé par là) le taux tombe à 52,8 %. C'est à partir de 1980 qu'il tombe en dessous de 50 %, avec une pente brutale dès avant la scission: 49,4 % en 1982 ;36,4 % en 1985. (Brucy, Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003, p. 347).

¹⁴⁸ Kadri, Aissa, *Instituteurs et enseignants en Algérie, 1945-1978 : histoire et mémoires*, Paris, Karthala, 2014, pp. 98-102.

Charles Koenig et Louis Rigaud avec quelques amis syndicalistes, en collaboration avec le gouvernement naissant de l'Algérie indépendante, ont contribué à assurer, en mobilisant plus de huit mille instituteurs français restés en Algérie, la rentrée scolaire de septembre 1962. Le 12 mars 1962, Charles Koenig, convoqué à Paris par Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, se vit proposer de faire partie de l'Exécutif provisoire chargé de préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination en Algérie. En particulier, Charles Koenig, membre de l'Exécutif provisoire algérien (19 mars-15 octobre 1962) a donné 55 documents qui sont des annexes à son manuscrit "Souvenirs et documents d'Algérie 1958 - 1963". Ce témoignage a été publié dans *Les cahiers du centre fédéral*, n° 1 de mars 1992, avec l'inventaire des documents remis au département histoire sociale de la FEN.

L'Exécutif provisoire algérien prévu par les accords d'Evian pour diriger l'Algérie, à côté du Haut commissaire, Fouchet, pendant la période transitoire, avant l'indépendance est créé par décret du 19 mars 1962. Ses membres avec leurs attributions sont nommés par décret du 7 avril. L'exécutif siège à la cité administrative de Rocher Noir (Boumerdès), près d'Alger. Il est composé de 4 Algériens désignés par le gouvernement français (dont Farès, qui en est le président), 3 Français d'Algérie (Roger Roth, Jean Mannoni, Charles Koenig) et 5 représentants du GPRA (dont le docteur Mostefai).

Après l'indépendance, l'Exécutif provisoire algérien continue d'exercer seul ses fonctions jusqu'à la constitution du premier gouvernement algérien. La passation des pouvoirs a lieu le 15 octobre 1962.

Un document particulièrement intéressant est le manuscrit de Charles Koenig concernant les attributions des membres de l'Exécutif provisoire, écrit le 4 avril, et raturé le lendemain pour tenir compte des modifications demandées.

La plupart des documents concernent la mise au point des protocoles de coopération technique entre la France et le nouvel Etat algérien, et notamment le protocole spécifique pour les enseignants, qui doit permettre que la rentrée scolaire d'octobre 1962 puisse se faire. Mais aussi les protocoles concernant les transports et les personnels que Koenig avait dans ses attributions.

Nous devons noter que Charles Koenig, tant comme maire de Saïda que comme membre de l'exécutif provisoire ou comme élu à l'Assemblée constituante algérienne

n'adhéra à aucun parti politique, mais se revendiqua toujours comme syndicaliste du SNI et de la FEN.

Du point de vue idéologique, il voulait une Algérie plurielle et fraternelle. Entré dans ce combat dans les années 1950, il s'y est plus complètement engagé dès son installation à l'Exécutif provisoire, où il fut ministre en 1962.

Sur le plan de l'assurance maladie des coopérants, Rigaud met l'accent sur l'action de la MGEN et du centre médical d'Alger qui ont continué à fonctionner et accueillir des enseignants algériens qui le désiraient. Parallèlement aux négociations avec les autorités algériennes pendant tout l'été 1962, le SNI avait fait procéder par l'Education nationale, en mettant à sa disposition une équipe de militants de ses actions algériennes, au rattachement de chaque instituteur d'Algérie.

En conclusion, Rigaud se réjouit dans son article de la satisfaction de ses camarades restés en Algérie qui «purent envisager leur retour pour la rentrée 1962 où ils furent 15.000 présents à leurs postes, sur les 26.000 qui y exerçaient en juin 1962; ce qui, compte tenu de la moitié de nos collègues qui nous avaient quittés en 1957 pour rejoindre le syndicat indépendant, représentait la totalité de ceux restés fidèles au SNI». Il souligne, enfin, le rôle décisif de la FEN, du SNI et de la MGEN sur la mise en place de la coopération culturelle qui «n'aurait pas vu le jour et n'aurait pas connu le succès qui fut le sien sans l'action «concertée, volontariste et soutenue» des trois organisations syndicales.

Quant aux autres associations présentes sur place, une place à part doit être conservée au Syndicat autonome du personnel de la Coopération selon Jean Paty. Ce syndicat regroupa des personnels du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères. Créé à partir d'un groupe de réflexion lancé en juin 1968, il est animé notamment par des militants issus de la CFDT et de FO; il a pris dès son origine un certain nombre de positions sur la politique française de coopération avec l'Afrique francophone et sur la faiblesse budgétaire de la politique de coopération. Il touche principalement les personnels en poste au Secrétariat d'Etat. Quant au syndicat de la CFDT, elle a mis sur place

l'AGEP qui déclara qu'il confiait les intérêts de carrière de ses adhérents français, membres de l'enseignement, au Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN) qui, comme on sait, groupe tous les ordres d'enseignement en une seule organisation. En outre, l'AGEP défend et développe la coopération culturelle et technique entre l'Algérie et les pays étrangers, particulièrement la France, dans le respect des souverainetés nationales¹⁴⁹. Le SNI¹⁵⁰ et la FEN ont mis sur place l'APIFA¹⁵¹ et la FENFA. Louis Rigaud¹⁵², militant de la FEN, souligne sur la démarche de la coopération culturelle, que «nous nous trouvions au démarrage de la coopération culturelle comme devant une page blanche». En tant qu'anecdote il précise en plaisantant «sur une page blanche on peut écrire ce que l'on veut, mais quelle responsabilité pour éviter toute bêtise et toute ou toute maladresse!». Il riposte à ces questions bien évidentes en évoquant les activités de la FEN en Algérie: « Que de travail, de soucis, de démarches, de contrariétés, d'interventions, de réunions, d'assemblées générales, tant auprès des autorités françaises et algériennes qu'auprès de nos camarades impatients ou inquiets, pour mettre sur de bons rails l'entreprise que nous tentions¹⁵³».

Le syndicat de la FEN, qui était majoritaire chez les enseignants, bénéficiait de larges moyens (permanents, moyens de diffusion) et d'une implantation ancienne. Souvent le plus connu des coopérants enseignants, il cherchait à exercer le monopole de leur représentation. Il était présent dans tous les pays d'Afrique par des Associations

¹⁴⁹ *Coopération hebdo*, No 13, 6 décembre 1963, p. 7.

¹⁵⁰ De 1948 à 1992 (scission de la FEN), le SNI présenta la caractéristique originale de faire coexister des tendances représentant la diversité des courants de gauche et d'extrême-gauche (représentation proportionnelle) et de syndiquer massivement dans son secteur (jusqu'à 80 % des personnels avant les années soixante-dix).

¹⁵¹ Association professionnelle des instituteurs et des professeurs de collège d'Algérie, appellation locale pour des raisons juridiques de ce qui était devenu une des sections «hors de France» du SNI.

¹⁵² Louis Rigaud, militant du Syndicat national des instituteurs (SNI) d'Algérie dans les années difficiles qui précédèrent et suivirent l'indépendance. Il fut secrétaire de la section du SNI d'Alger (puis après l'indépendance président de l'APIFA), membre du Bureau national du SNI (élu en 1963) puis assumait la direction de SUDEL, maison d'édition du SNI. Militant pédagogique du Syndicat, son nom reste associé à la période de 1962 durant laquelle, avec son ami Charles Koenig (membre de l'Exécutif provisoire algérien) et en liaison avec les responsables nationaux du SNI et de la Fédération de l'Éducation nationale (James Marangé, Georges Aulong), il œuvra pour la négociation et la mise en œuvre effective des accords de coopération France-Algérie qui permirent d'assurer la réussite de la rentrée scolaire.

¹⁵³ *Coopération hebdo*, No 9, août 1963, p. 3.

professionnelles (générales ou par degré d'enseignement) dont le sigle semble indiquer l'unicité (Association professionnelle des enseignants français en...): APEFT (Tunisie), APEFCI (Côte d'Ivoire), etc. La FEN et ses syndicats nationaux appréhendaient surtout la coopération à partir de la défense des intérêts corporatifs des enseignants, mais débouchaient sur le problème des finalités de la coopération culturelle, «éducation émancipatrice des élèves et concours à la formation du personnel enseignant et à la formation du personnel enseignant et à la promotion des cadres de ces divers pays» (motion du congrès F.E.N. de novembre 69¹⁵⁴). Elle réclamait également une définition à long terme de l'action culturelle française par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel. D'ailleurs, le caractère de la FEN limite son intervention et ses prises de position aux problèmes de coopération culturelle française «officielle». Charles Koenig écrivait en 1962 qu' «il fallut structurer cette nouvelle organisation, la FENFA, à travers toute l'Algérie et le Sahara en créant des sous-sections dans les douze départements algériens et les deux départements sahariens». Le territoire étant si vaste, Koenig insistait sur le fait du travail difficile d'organisation et de coordination que cela demandait pour les militants qui, d'Alger, devaient faire fonctionner une section syndicale» dans le très grand territoire de l'Algérie qui est quatre fois plus grande que la France¹⁵⁵.

En ce qui concerne les autres syndicats français -parmi ceux qui se représentaient à la métropole- la Force ouvrière ne fut pas présente en Algérie. Des coopérants des secteurs techniques et administratifs étaient adhérents de FO. Jean Paty souligna dans son article d'*Esprit* publié en 1970 : «le seul pays, à notre connaissance, où ils se manifestent en tant que tels est le Maroc». Dans le même article Jean Paty éclairait le rôle de la CGT. Il évoquait qu'aucun groupe de coopérants ne revendiquait une liaison organique avec la CGT. Dans les documents de cette confédération, on note peu de références à la coopération et au développement du tiers-monde. En particulier rien sur ces deux thèmes dans le rapport d'activité, ni dans les textes adoptés par le dernier Congrès de la C.G.T. Par contre, dans la presse CGT (*Le Peuple*, hebdomadaire officiel; *La Vie Ouvrière*, magazine) de nombreux articles traitent des problèmes de la main d'œuvre immigrée et de la solidarité avec les peuples des pays en voie de

¹⁵⁴ Frajerman, Laurent, Bosman, Françoise, Chanet Jean-François, Girault Jacques, (éd.), La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992). Histoire et archives en débat, Villeneuve d'Asq: Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 116.

¹⁵⁵ Cahiers du Centre Fédéral, février-mars, p. 51.

développement qui luttent contre «le colonialisme, le néocolonialisme et l'Etat de dépendance». Priorité est donnée aux problèmes revendicatifs des immigrés et aux orientations générales de la F.S.M. - Fédération Syndicale Mondiale; mais les problèmes de développement ne sont guère traités, ni la place de la coopération (générale et syndicale). C'est parce que la CGT est un syndicat ouvrier et qu'elle avait admis en 1948 au moment de la scission avec FO que les enseignants pouvaient garder leur unité dans la FEN qui ne dépendrait plus de la CGT mais ne se rattacherait pas à FO. La sensibilité amie de la CGT c'est-à-dire proche du parti communiste était présente au sein de la FEN avec la tendance «Unité et Action». Mais en ces années 1960 les dirigeants de la FEN sont de la tendance «Indépendance et démocratie» plutôt proche des socialistes et pas si éloignée de FO. C'est pour la même raison qu'il n'y avait pas de syndicalisme enseignant rattaché à FO.

Quant à la CFDT, le syndicat de référence des coopérants français en Algérie, son rôle était important car elle exprimait « dans ses positions et dans sa presse des propositions qui ne se limitaient pas à la défense corporative des coopérants». De toute façon la confédération soutenait les travailleurs algériens dans leur lutte d'indépendance. Le 2 juillet 1962, lendemain de referendum qui proclama l'indépendance, la CFTC¹⁵⁶, ancêtre de la CFDT, adresse un télégramme à l'UGTA: "Saluons fraternellement l'indépendance de l'Algérie- Formulons vœux développement et succès votre action syndicale pour travailleurs algériens dans l'Algérie prospère et démocratique¹⁵⁷". En ce qui concerne les coopérants affiliés à la CFDT, l'étaient par le canal de divers syndicats nationaux, notamment pour les fonctionnaires ou assimilés, (Enseignants, Ponts et Chaussées, Bureaux d'Etudes, etc.), ou locaux (secteurs industriels et secteur privé en général). Dans un certain nombre de pays, des associations professionnelles déclarées ou de groupes de fait servent de relais vis-à-vis des instances françaises et ont une autonomie complète pour l'action locale (interventions auprès des pouvoirs publics et des ambassades, positions de fond sur la coopération...), dans le cadre des orientations fondamentales de la

¹⁵⁶ En 1964, une majorité de la CFTC menée par le groupe Reconstruction décide la « déconfessionnalisation » tout en restant en retrait du choix de la lutte des classes pour donner naissance à la CFDT. Rapidement, la CFDT déclare placer son action dans le cadre de la lutte des classes. Elle se rapproche du socialisme et notamment du Parti socialiste unifié (PSU) mené par Michel Rocard, de 1966 à 1970, tandis qu'une minorité réformatrice décide de maintenir une centrale chrétienne via une scission minoritaire (environ 10 %) avec, en particulier, la fédération des métaux.

¹⁵⁷ Hamon, Hervé, Rotman, Patrick, *La deuxième gauche, Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Editions Ramsay, Paris 1982, p. 125.

confédération. Citons l'Association générale professionnelle des coopérants culturels et techniques (A.G.E.P.) qui regroupe en Algérie les coopérants C.F.D.T. de structure unitaire elle rassemble des enseignants et des coopérants techniques (administrations, santé, sociétés nationales algériennes, etc.). Assurant la défense des intérêts de carrière des coopérants (réinsertion en France, formation préalable, des coopérants à leurs tâches, garanties morales et professionnelles), ainsi qu'une réflexion collective permanente sur les réalités vécues de la coopération, elle pratique depuis de nombreuses années «une contestation dynamique» de ces différentes réalités. Nous avons dans ce texte la façon concrète dont l'AGEP se présentait par l'intermédiaire de Jean Paty dans la revue *Esprit*: «La défense des intérêts légitimes des coopérants (notamment respect des conventions et garanties professionnelles, liberté d'expression des coopérants dans le cadre des responsabilités qui leur sont confiées) est en permanence associée à la recherche d'une coopération efficace pour le développement des pays du tiers-monde. C'est pour cela que la CFDT et ses organisations ont affirmé (et réclamé à maintes reprises auprès des pouvoirs publics) que les coopérants devaient être préparés aux spécificités de leurs tâches et que la politique de coopération devait être soustraite aux aléas des relations politiques internationales (par exemple, gestion par un office autonome) ; que l'aide devait être affectée en priorité à la formation des cadres et à l'équipement ; enfin que le développement du tiers-monde impliquait une transformation radicale-révolutionnaire, au sens propre du terme-des rapports économiques, commerciales et politiques entre les pays inégalement développés, rapports bases actuellement sur l'impérialisme et la domination. Sur le plan de ses rapports internationaux la CFDT entretenait des relations avec plusieurs organisations syndicales du monde entier. Parmi elles la Confédération internationale des syndicats arabes, CISA (et en particulier avec les centrales du Maghreb). La CFDT exprima selon Jean Paty, auteur de l'article publié dans le numéro d'*Esprit* du juillet-aout 1970, sa solidarité aux efforts tendant à la construction d'une force syndicale internationale démocratique et efficace, face aux impérialismes et capitalisme international dont tous les travailleurs du tiers-monde comme des «pays riches» subissent les conséquences. Paty parle notamment de son souhait du développement d'une solidarité active et de lutte des travailleurs de ces deux types des pays.

La position antiimpérialiste, tiers-mondiste et tournée vers l'idée de la révolution de la CFDT se révèle dans cet article de la revue *Esprit* en 1970. Nous devons souligner le

contraste avec les prises de position d'une FEN qui se veut éventuellement plus pragmatique, moins idéologique et révolutionnaire et centrée sur les intérêts corporatifs et sur la valeur émancipatrice de l'école et de l'éducation en tant que telle (vision reflétant des valeurs universalistes héritées des Lumières¹⁵⁸).

De plus, nous devons évoquer la contradiction entre les positions de la CFDT ouvertement sympathisantes de la Révolution algérienne, antiimpérialistes (avec peu de sympathie pour le pouvoir gaulliste à qui on fait des revendications pour préparer autrement les coopérants), et les positions des diplomates français de la mission culturelle.

Jean Paty, syndicaliste de la CFDT, analyse également la contribution du syndicat à la mise en place de la coopération culturelle franco-algérienne et met en évidence que les organisations syndicales avaient un grand rôle à jouer dans l'information des travailleurs et dans la pratique concrète de solidarité internationale tant avec les travailleurs qu'avec les peuples du tiers-monde et leurs Centrales syndicales.

L'action et les perspectives des principales organisations syndicales françaises sont particulièrement hétérogènes en ce qui concerne la France et l'Algérie et il n'y a pratiquement pas d'unité d'action en ce domaine. De plus, l'impact syndical fut encore trop faible sur la politique gouvernementale au moins jusqu'à 1970.

On pourrait se poser la question: Est-ce que les syndicats faisaient face à des nombreux problèmes des coopérants et répondaient à leurs besoins et leurs revendications? La réponse est absolument positive du moins si on en croit les responsables syndicaux; Dans la troisième partie le point de vue direct des coopérants sur le rôle des syndicats est-il donné. Puisque la coopération franco-algérienne était une entreprise unique qui a eu lieu à une échelle extrêmement significative et les syndicats ont dû répondre aux aspirations de la masse des coopérants qui arrivaient en Algérie. Louis Rigaud (FEN) aborda certains problèmes croisés par les syndicats à titre d'exemples:

- Discussions avec l'éducation nationale algérienne pour participer aux commissions de nomination du personnel;

¹⁵⁸ Nous rappelons les objectifs de la FEN décrits dans la Motion de son congrès de novembre 1969: «L'éducation émancipatrice des élèves et le concours à la formation du personnel enseignant, à la formation du personnel enseignant et à la promotion des cadres de ces divers pays».

- Au sein de ces commissions se montrer ferme et surtout faire admettre que la présence d'instituteurs français à la direction de certaines écoles était pédagogiquement souhaitable pour la formation des jeunes Algériens récemment recrutés, et sans aucune expérience;
- Intervenir auprès du gouvernement algérien pour attirer son attention sur les difficultés et les tracasseries dont ont été victimes certains de nos camarades par suite de l'attitude de quelque roitelets locaux;
- Discuter avec ce même gouvernement pour bien se mettre d'accord sur le régime des impôts, sur le statut fiscal des véhicules des coopérants, sur l'instauration du quitus fiscal qui posait problème au moment du départ en vacances.
- Intervenir auprès des services financiers français pour la régularisation des traitements dont le mandatement n'avait pas été effectué en octobre et novembre 1962, et aller jusqu'à Paris rencontrer le ministre des Affaires algériennes, de Broglie à l'époque, pour obtenir une avance uniforme de 2000 F en décembre;
- S'inquiéter auprès de l'ambassade de France et de la mission culturelle de l'envoi des missions d'inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale métropolitains pour la notation et l'avancement de nos camarades;
- Tenir des assemblées générales dans les régions les plus reculées, de la frontière marocaine à la frontière tunisienne et du littoral au nord aux oasis sahariennes du sud, pour informer, rassurer, encourager, soutenir moralement nos collègues qui s'inquiétaient, voire s'affolaient, face à une situation parfois chaotique et consécutive à toute période de rodage et de mise en place;
- Diffuser hebdomadairement à travers l'ensemble du territoire, par le canal des sous-sections, toutes informations sur les démarches effectuées et leurs résultats afin que nos collègues, ou qu'ils exercent, sentent l'organisation derrière eux; puis, cinq fois par an un bulletin syndical;
- Précisément, pour vaincre l'isolement, créer, sous l'égide de la Mission culturelle, ce qu'on a appelé les MEC (Maisons d'éducation et de la Culture), dans certains centres et où se réunissaient, les jours de congé, les camarades

du bled ainsi que les instituteurs algériens qui le désiraient. Mais qui étaient un lieu de rencontres, mais aussi de discussions, de manifestations culturelles et de jeux.

Louis Rigaud, syndicaliste de la FEN, comme Jean Paty¹⁵⁹ (président de l'A.G.E.P. de 1966 à 1968) qui on a déjà fait référence, défend dans son article publié dans la revue de la F.E.N la politique de l'aide de son syndicat à l'activité pédagogique de la Coopération par l'intermédiaire de la participation active des militants de la C.F.D.T. et de la FEN à la formation des jeunes maitres algériens en les formant dans des écoles d'application; en mettant à la disposition de l'Institut pédagogique national algérien une équipe de maitres qualifiés, chargés de la rédaction et de l'édition de manuels scolaires conformes aux nouveaux programmes; en détachant également d'autres maitres auprès du service de l'enseignement par correspondance mis sur pied en vue de la formation des instituteurs algériens débutants. Effectivement le gouvernement algérien recrutait vite et en masse pour réaliser au plus vite la scolarisation totale prévue par le FLN dans la «Charte de Tripoli». Vue les manques et les besoins en personnel éducatif, il fallait accomplir l'œuvre de la scolarisation assez vite. Le nombre d'enseignants français allait décroissant au fur et à mesure de l'accélération du recrutement algérien, mais avec pour contrepartie l'amélioration de leur qualification¹⁶⁰. Les enseignants français furent 26000 en 1961-1962, en passant à 15.000 en 1962-1963 et ils se sont limités à 10.000 au début de l'année 1963-1964. Rigaud constate qu'en limitant la mesure de la coopération culturelle elle devenait de meilleure qualité et il se réjouit que les enseignants français, «tous ses camarades qui, malgré les difficultés eurent le mérite, avec peu de moyens et des classes surchargées, de mettre tout en œuvre pour la réussite de cette coopération, voulue avec le SNI et la FEN». Dans son éditorial de l'année 1963 (n°1) publié par l'A.P.I.F.A., Association Professionnelle des Instituteurs Français affiliée à l'organisation du Syndicat National des Instituteurs, Louis Rigaud, en tant que président de l'association, évoque également les diverses difficultés que retrouvent les coopérants français qui arrivent

¹⁵⁹ Jean Paty assura la chronique «Coopération», jusqu'à ce qu'en octobre 1969, vu l'importance des tâches confédérales, il passa la responsabilité à Jean Cattegno dans Madeleine Singe, *Histoire du S.G.E.N., 1937-1970: le Syndicat général de l'éducation nationale*, Presses Universitaires de Lille; p. 621.

¹⁶⁰ Cahiers du centre fédéral, Vie et militantisme en Algérie de 1922 à 1964, Louis Rigaud, Paris, Fen, 1985, pp. 50 – 53.

en Algérie: *Aucune de vos difficultés ne m'est étrangère, aucun de vos soucis ne me trouve indifférent. Je sais, pour les avoir vécus et intimement ressentis, les drames qui ont été parfois les vôtres ainsi que les situations lamentables dans lesquelles vous vous êtes tragiquement débattus par suite de l'impardonnable carence de l'administration, algérienne au début, française par la suite, qui se révélait-et se revêta hélas encore – incapable de vous mandater régulièrement.* Il aborde également les réflexions et les motivations des Français qui ont demeuré en Algérie ou qu'ils sont partis en Algérie en 1962 juste après son indépendance. «Nos raisons de demeurer en Algérie, ou d'y venir pour la première fois ont varié bien sûr avec chacun d'entre nous. Mais il en est une (raison) primordiale: apporter sans réserve notre coopération loyale aux efforts d'organisation de la jeune république algérienne et au désir d'émancipation et de démocratisation de son peuple». On retrouve le même argument employé par Louis Rigaud, président de l'A.P.I.F.A. (Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie) dans les articles de la revue de l'association de la sauvegarde *Coopération hebdo* publiée en Algérie¹⁶¹. Rigaud se réjouit d'une manière considérable de l'œuvre de la coopération culturelle notamment au cours des deux premières années de l'indépendance en soulignant que «ce fut pour moi parfois très dur mais restera les deux années les plus exaltantes de ma carrière de militant car je me sentais utile pour mes camarades, tout en concrétisant l'idéal que j'avais choisi¹⁶²». Le gouvernement a exprimé sa reconnaissance à Louis Rigaud par l'intermédiaire de son ambassadeur en Algérie Georges Gorse qui lui adressa ses remerciements pour son œuvre dans la coopération culturelle dans sa lettre qu'il lui a envoyée le 1er octobre 1964: «Sans doute payez-vous le prix de tant d'efforts déployés ici au service de votre idéal. (...) En attendant vous manquez ici. Je dirai même que vous me manquez puisque je n'ai plus l'occasion de voir périodiquement dans mon bureau ce visage railleur et fin -et amical-auquel je m'étais accoutumé» et il continua en exprimant sa reconnaissance de l'œuvre féconde de Rigaud: «Je suis d'autant plus à l'aise aujourd'hui pour vous remercier de tout ce que vous avez fait dans ce pays, et aussi tout spécialement, de l'aide que vous m'avez apportée dans les moments les plus difficiles, lorsque nous avions pour tâche ingrate de calmer l'impatience légitime de vos camarades». Il semble que la FEN cogère avec les

¹⁶¹ *Coopération hebdo*, Numéro du juin 1963, p.2. La revue a été créée en 1963 par une association installée en Algérie appelée l'association de la sauvegarde.

¹⁶² Cahiers du centre fédéral, p.53.

pouvoirs d'Etat la situation des coopérants: à la limite elle est plus compétente et l'ambassadeur le suggère. Exemple de concertation qui montre une proximité sans doute nettement plus grande que celle de la CFDT avec les autorités françaises. Louis Rigaud a inclus dans ses références des correspondances qu'il a eues avec des personnes provenant de deux rives de la Méditerranée, la lettre qu'il a reçue par son ancien camarade de promotion l'historien algérien Mahfoud Kaddache: "Permet moi de te dire combien j'ai été heureux de te revoir et d'avoir eu l'occasion d'évoquer quelques souvenirs communs, restés vivaces malgré les nombreuses circonstances douloureuses que nous avons connues. Ce qui m'a le plus fait plaisir, c'est de te voir rester fidèle à des principes de liberté, d'égalité et de dignité de l'homme, de respect de l'autre, qui ont été ceux de notre jeunesse, toi l'Algérien citoyen français et moi l'Algérien
«indigène¹⁶³».

¹⁶³ Rigaud, Louis, «Vie et militantisme en Algérie de 1922 à 1964 », *Cahiers du centre fédéral*, FEN, No 12 (1995), pp. 53-54.

2.3 L'action des syndicats au service des coopérants et de la coopération

Par ailleurs, si on veut évoquer les problèmes des rémunérations des enseignants d'Algérie¹⁶⁴ il faut préciser qu' à la date du 15 septembre 1962, 3000 enseignants se trouvaient officiellement en exercice en Algérie pendant l'année scolaire 1961-1962 dans une situation difficile pour obtenir le règlement des sommes qui leur étaient dues au titre de règlement des salaires ou indemnités. Nous extrayons d'une lettre du ministre de l'Éducation Nationale aux responsables à tous les niveaux du personnel les dispositions pratiques prises pour assurer le paiement des salaires des fonctionnaires d'Algérie. Le service culturel de l'ambassade de France à Alger soulignait dans le bilan des relations culturelles franco-algériennes qu'en 25 années (1982-1986) plus de cent mille personnes ont participé à la coopération. Il y a eu du meilleur et du pire, de la part du pays d'origine aussi bien que du pays d'accueil. De là à parler de "mercenaires", comme certains ont osé le faire, il y a une nuance¹⁶⁵.

Du côté français, on s'interrogeait au début des années 1970 sur la raison d'être d'une action si réduite en volume¹⁶⁶ et si décevante en qualité. Les Algériens, pour leur part, ne pouvaient plus compter sur la France pour les demandes, pourtant modestes, que justifiaient les dernières séquelles d'une coopération de substitution.

La coopération scientifique, technique et éducative avec l'Algérie a été marquée par la prédominance des formations de type universitaire et des projets techniques au bénéfice des structures publiques, destinés à permettre au pays de se doter des enseignants et des cadres administratifs dont il avait besoin. On peut distinguer deux grandes étapes dans cette période de 1962 à 1986 : c'est la période de la coopération de substitution (1962-1970) caractérisée par la présence massive des coopérants et des VSNA, essentiellement dans les établissements de formation : plus de 20000 entre 1962 et 1966, 8000 en 1970, 3300 en 1982 dont 2566 enseignants. En 1970, l'Algérie comptait 1000 coopérants dans l'enseignement primaire. En 1973, il n'y en aura plus

¹⁶⁴ N. Staropoli, L'Université Syndicaliste, No 228, 24 septembre 1962, p. 11.

¹⁶⁵ ALGER/Service culturel/A/13 Jean – Tirard Marcel, p. 21.

¹⁶⁶ Deux chiffres sont plus parlants que tous les autres: en 1972, la Direction Générale des Relations culturelles consacrait 25% de son budget à l'Algérie: elle en a consacré 8% en 1986. La diminution du budget français consacré à l'Algérie a été de 24 %.

que 400... Mais ces coopérants qui ont quitté l'enseignement primaire assurent maintenant la formation et le perfectionnement pédagogique des instituteurs algériens¹⁶⁷.

La presse corporative des enseignants coopérants fait Etat de leurs revendications pendant leur séjour en coopération. On note dans les demandes de détachement en coopération, des méfiances et des appréhensions par rapport au sous-équipement sanitaire ou même scolaire, voire d'une sous-administration, rançons inévitables d'un certain sous-développement (retard dans le paiement, petites tracasseries¹⁶⁸). Dans le congrès de l' A.S.P.E.S, de 1969 on avait évoqué les raisons récurrentes du mécontentement des coopérants français, les solutions et les motions proposées. De plus, diverses demandes de renseignements sont parvenues de la part de membres du personnel enseignant français en Algérie pour une coopération sincère et loyale qui désiraient que leurs intérêts professionnels soient défendus¹⁶⁹. Ils avaient donc pris contact avec l'AGEP (Association Générale de l'Enseignement Public de la recherche et de la coopération technique), dont le siège se trouvait au numéro 14 de la rue Clauzel à Alger. Cette association rassemblait sans distinction tous les fonctionnaires des différents ordres d'enseignement (premier et deuxième degré, technique et supérieur) de l'Education Nationale (établissements algériens ou de l'Office Universitaire Français) et ceux venus de tous pays pour l'enseignement, l'éducation, et la formation en Algérie. L'AGEP confiait les intérêts de carrière de ses adhérents français, membres de l'enseignement, au Syndicat Général de l'Education Nationale, (SGEN-CFTC) qui groupait tous les ordres d'enseignement en une seule organisation. En outre, selon ses statuts, elle défendait et développait la coopération culturelle et technique entre l'Algérie et les pays étrangers, particulièrement la France, dans le respect des souverainetés nationales. Les intéressés étaient invités à s'adresser pour plus amples informations et éventuellement adhérer à l'AGEP au siège de

¹⁶⁷ Convention culturelle franco algérienne, p.2.

¹⁶⁸ Voir l'article intitulé *Le problème des traitements des enseignants d'Algérie* de la revue *L'Université Syndicaliste* et l'article intitulé *L'enseignement en Algérie* de N. Staropoli, 24 septembre 1962, pp.11-12). (Voir aussi l'article intitulé *Problèmes d'Algérie*, N. Staropoli, 10 décembre 1962, p.9). Sur les revendications des coopérants au début de l'année scolaire 1963, voir l'article intitulé *La coopération culturelle DOM TOM - Algérie* 6 mai 1963, p. 15.

¹⁶⁹ James Marangé, *L'École libératrice*, 6 décembre 1963, p. 611

l'association, ou à défaut à M. Fournier, son représentant. La résidence de l'association se trouvait à Ben Omar, Kouba¹⁷⁰.

Il faut souligner que Marangé (un franc-maçon très laïque) demande aux coopérants de s'adresser à l'AGEP qui dépend de la CFTC. C'est intéressant et c'est la preuve qu'en Algérie SNI et SGEN travaillaient la main dans la main. Les deux syndicats enseignants avaient déjà fait un consensus et manifesté ensemble pendant la guerre d'Algérie¹⁷¹.

Particulièrement, en ce qui concerne les revendications des coopérants une délégation conduite par Jean Daubard, secrétaire général du S.N.I. et composée de René Bergeret et Michel Lasserre a été reçue le vendredi 26 mai 1967 par l'ambassadeur d'Algérie à Paris. Les responsables syndicaux avaient évoqué les problèmes généraux de la coopération et insisté notamment pour que les mesures favorables promises en matière de taxes douanières soient arrêtées le plus rapidement possible et portées à la connaissance des coopérants¹⁷².

Par ailleurs, dans son article intitulé "*La coopération culturelle en Afrique du Nord*"¹⁷³ (*l'École Libératrice* février 1972), René Labes expose les problèmes et les revendications des coopérants, décrit la coopération qu'ils souhaitent et les efforts entrepris par le gouvernement algérien pour résoudre leurs problèmes les plus pressants et développer l'économie algérienne. Quant aux rapports avec la population, la revue soulignait qu'ils étaient partout excellents aussi bien en ville qu'en campagne. On insiste aussi sur le fait que l'Algérie, qui a dû surmonter des obstacles importants juste après son indépendance, a commencé dès son lendemain à se développer à un rythme assez rapide. Les atouts du pays n'étaient pas négligeables (richesse pétrolière, effort de mise en place d'une structure industrielle moderne) et les succès enregistrés ont été spectaculaires. L'auteur justifie son point de vue en dévoilant des éléments concrets comme l'augmentation de la production (plus rapide que prévue) et le pourcentage de croissance économique qui s'éleva à 9% par an (13% pour l'économie).

¹⁷⁰ James Marangé, op. cit., p. 611. Kouba est une commune de la wilaya d'Alger en Algérie, située dans la proche banlieue sud-est d'Alger.

¹⁷¹ Singer, Madeleine, *Histoire du SGEN, 1937-1970. Le Syndicat général de l'Éducation nationale*, Presses universitaires de Lille, 1987, pp. 125-127.

¹⁷² *La vie syndicale*, À l'ambassade d'Algérie, 1966-7 (2), N° 32, 2-6-67, p. 1761

¹⁷³ René Labes, "La coopération culturelle en Afrique du Nord", *L'École libératrice*, N° 23, 27-2-70, pp. 1237-1239.

L'article de René Labes intitulé *Enseignement à l'étranger et coopération* (novembre 1970) met l'accent sur le fait qu'au nom de l'aide au Tiers Monde pour lui permettre d'avancer dans la voie du développement la France a entrepris un effort important dans le domaine de la coopération sous forme d'une assistance technique et culturelle. En outre, l'auteur évoque que le SNI, le syndicat de instituteurs de France va être solidaire de la mise en place de la coopération car il fut favorable à l'aide dispensée en Algérie, considérée comme "un facteur de justice, d'émancipation et de paix".

René Labes outre l'aide apportée par la coopération, souligne aussi le fait que cette coopération a trouvé son origine dans les accords d'indépendance et s'est exercée dans le cadre de conventions culturelles passées entre la France et les divers Etats. Son principal terrain d'exercice se situe historiquement dans l'aire géographique de l'ancien empire colonial tout en débordant légèrement vers d'autres pays d'Afrique ou d'Amérique du Sud.

De surcroît, il souligne que le secteur coopération des Affaires étrangères placé sous l'autorité directe de la D.G.R.C.S.T. (Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques) comprend les trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc), les trois pays d'Extrême Orient (Vietnam du Sud, Laos, Cambodge) et d'autres pays d'Amérique du Sud ou du bassin méditerranéen.

En outre, la note sur la coopération franco-algérienne de 1974 nous rappelle que cette dernière instituée au lendemain des accords d'Evian s'inscrit dans le processus de développement de ce pays au rythme des plans quadriennaux¹⁷⁴.

En définitive, au cours des ans, l'accent a été mis de plus en plus sur la formation, et en 1974, si l'on décompte les enseignants parmi les "formateurs" on peut dire que plus de 80% de nos coopérants contribuaient à la formation générale ou à la formation professionnelle des jeunes Algériens. Douze ans après l'indépendance de 1962, l'Algérie n'a donc cessé de compter essentiellement sur la France pour se procurer le personnel d'encadrement qui lui faisait encore défaut à tous les niveaux et dans toutes les branches de l'activité nationale.

L'année suivante (1975) a été marquée par le voyage de la délégation FEN en Algérie, sa rencontre avec l'UGTA et la confirmation des principes d'une coopération loyale et réciproque voulue fermement par la FEN dès 1962. La détermination de la Fédération

¹⁷⁴ Le plan quadriennal mis en place en 1970 (1970-1973) s'enchaîne sur le plan de 1967 à 1969.

avait été réitérée pendant son congrès de 1969 qui réaffirma son attachement profond à l'œuvre de la coopération culturelle, facteur de paix, de justice et d'émancipation, la véritable réussite de la coopération dépendant essentiellement de la valeur du coopérant et de sa connaissance du milieu. Ce congrès avait aussi demandé que toutes les mesures concernant le recrutement ou la titularisation des personnels des différentes catégories soient appliquées, selon les modalités qui ne défavorisent pas les enseignants et les personnels exerçant à l'étranger.

De plus, la Fédération demandait que toute nouvelle disposition relative à l'avancement du personnel soit étudiée avec le souci d'assurer la régularité et la rapidité dans l'examen des situations administratives et dans le règlement des situations financières qui en découlaient.

En 1975, les représentants de la FEN avaient rappelé qu'ils voulaient coopérer par un effort accru pour la coopération culturelle, pour le recrutement et l'information des coopérants français et pour leurs garanties nécessaires, notamment pour leurs conditions de vie et de travail en Algérie. André Henry¹⁷⁵ et Abdelkader Bennikous¹⁷⁶, secrétaires généraux de la FEN et de l'UGTA se sont entretenus sur la coopération franco algérienne sur les problèmes de l'émigration en France, sur l'édification du socialisme (qui passait par l'enseignement et la formation professionnelle), sur la lutte anticapitaliste et anti-impérialiste et l'élimination de toute forme d'exploitation dans le monde. Sur le plan politique, les deux organisations ont réaffirmé leur engagement dans la lutte internationaliste prolétarienne contre l'exploitation capitaliste et la domination impérialiste, pour la paix, la justice, la liberté dans le monde, pour le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans leur communiqué commun la FEN et l'UGTA ont annoncé qu'elles étaient solidaires

¹⁷⁵ André Henry, né le 15 octobre 1934 à Fontenoy-le-Château (Vosges), est un instituteur syndicaliste, militant associatif et homme politique français. Il a été notamment secrétaire général de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) de 1974 à 1981 — qui dépassa les 550 000 adhérents en 1976 — puis ministre du Temps libre sous la présidence de François Mitterrand du 21 mai 1981 au 22 mars 1983 (il a notamment créé le Chèque-vacances).

¹⁷⁶ Abdelkader Bennikous est un homme politique algérien né le 30 janvier 1923 à Collo, près de Skikda (Algérie) et décédé le 5 octobre 1992. À 20 ans, il a été enseignant à la Médersa d'Azzaba ainsi que dans d'autres écoles sur le territoire algérien. Il a été militant et ancien moudjahid. Il a été aussi formateur des inspecteurs au sein du Ministère de la jeunesse et des sports avant d'être secrétaire général de l'UGTA en Algérie durant 3 mandats (1969 à 1978).

de tous les peuples en lutte pour leur libération nationale et sociale. Les deux organisations dénoncèrent l'actuel ordre économique international, marqué par la domination croissante des entreprises multinationales, par l'exploitation économique des "pays pauvres" au profit des "pays riches" et par l'aggravation de l'inégalité du développement entre les peuples. Les deux organisations appelèrent les travailleurs du monde entier à agir en faveur d'un nouvel ordre économique international assurant l'égalité entre les peuples.

Certes nous pouvons constater la rencontre du FLN avec le syndicat algérien l'UGTA qui fut officiellement socialiste mais on peut avoir l'impression que le discours de la FEN est plus à gauche qu'au début des années 60.

2.4 L'organisation des rentrées scolaires et les problèmes rencontrés

Dans cette partie nous essayons de dresser une étude et un bilan de l'évolution des conditions de vie et d'installation, des revendications, des solutions et des enjeux de la politique de coopération pour ses acteurs (les coopérants) à partir de septembre 1962 jusqu'aux années 1970 en s'appuyant aussi sur les points de vue des militants des partis politiques et des syndicats impliqués directement ou indirectement dans la coopération dont les militants ont lutté en faveur des enseignants en Algérie. Des articles des revues des partis politiques français et des syndicats enseignants nous ont apporté d'utiles connaissances que nous essayons de mettre en valeur.

Les coopérants français devaient faire face à de nombreuses difficultés malgré les déclarations favorables à la coopération culturelle de deux côtés, français et algérien. La revue de l'association syndicale enseignante, de l'APIFA, *l'École Libératrice* a mis en évidence les conditions de vie des coopérants qui concernaient leur vie quotidienne ainsi que leurs rapports avec les autorités françaises et algériennes.

Par ailleurs, dans le numéro 116 du journal-organe officiel du PSU¹⁷⁷, la *Tribune socialiste*, du 29 septembre 1962, Julien Kanfer évoque dans son article intitulé *Le problème de l'enseignement*¹⁷⁸, le fait que les organisations syndicales algériennes étaient en contact avec les organisations d'enseignants français et comptaient sur leur aide indépendamment des accords signés entre les gouvernements. Ils comptaient aussi sur l'appel du PSU. L'auteur souligne que la délégation des professeurs du PSU avait été très bien accueillie et qu'elle avait entendu beaucoup d'éloges sur le travail de Pierre Claude qui s'était chargé des cours de rattrapage pour les élèves des lycées pendant les vacances. Il était urgent d'assurer la rentrée dans l'enseignement primaire et secondaire et d'organiser cet automne-là une session du baccalauréat. Il souligne enfin le fait que l'enseignement français avait un rôle à jouer voire un rôle primordial en Algérie malgré le programme d'arabisation de l'enseignement dont la question n'avait pas encore été tranchée au dernier congrès de l'UGEMA¹⁷⁹. Kanfer conclut

¹⁷⁷ Parti Socialiste Unifié.

¹⁷⁸ Julien Kanfer, *Tribune socialiste, Le problème de l'enseignement*, journal-organe officiel du PSU, numéro 116, 29 septembre 1962, p.7.

que dans son entrevue avec les représentants de l'UGTA et de l'UGEMA ils avaient tout d'abord abordé le problème de l'enseignement.

De plus, en juin 1963, Louis Rigaud, président de l'APIFA (Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie) écrivit un article intitulé *La soif d'apprendre - Les instituteurs français et la coopération culturelle* pour démontrer que l'instituteur français en Algérie plaçait au-dessus de tout et des tracasseries matérielles, le sens de sa mission, son "sacerdoce". Au moment où venait de se tenir le premier congrès de l'association professionnelle des instituteurs en Algérie et où, faisant allusion à *l'Express* du 6 juin 1963 qui titrait "11000 hommes en colère", les instituteurs coopérant en Algérie exprimaient leur volonté déterminée de réussir la coopération. Pour citer la décision de l'APIFA: "la France a pour devoir d'offrir une aide fraternelle et humaine inconditionnelle aussi longtemps que le pays en voie de développement l'estimera nécessaire". Un mois après la tenue du Congrès des enseignants algériens, les enseignants français avaient également décidé de renforcer leurs liens avec ces derniers¹⁸⁰. Les rapports des enseignants français et algériens devaient se forger sur les piliers du dévouement à l'éducation, à l'instruction de la jeunesse, à la lutte avec conviction pour l'alphabétisation de l'immense masse rurale. Ces dispositions des enseignants français pouvaient répondre aux besoins du peuple algérien, d'un peuple qui avait "La soif d'apprendre", de satisfaire son "aspiration légitime à la connaissance et à la culture" comme Rigaud le rappelle dans son article. Pour lui la réussite des coopérateurs est prouvée par les chiffres de la coopération à tous les niveaux de l'éducation nationale algérienne¹⁸¹.

¹⁷⁹ Union générale des étudiants musulmans algériens.

¹⁸⁰ Rigaud écrit: " dans le cadre d'une collaboration fraternelle, condition essentielle de l'efficacité de leur mission commune".

¹⁸¹ "Si l'on comptait en octobre 1961, un million d'élèves scolarisés, sur lesquels 140000 Européens, c'est 80 pour cent de ce chiffre qui ont été atteints cette année, et pourtant en Novembre dernier il ne restait plus que 1300 instituteurs titulaires sur 25000. Les chiffres qui suivent donneront conscience de l'ampleur de l'effort qui a été fourni:

Dans le primaire: 750000 enfants scolarisés dont 3600 non-algériens.

Dans les CEG: 14000 enfants scolarisés dont 600 non-algériens

Dans l'enseignement agricole: 1800

Dans l'enseignement technique: 18000

Dans l'enseignement secondaire: 17000

En définitive, il constate que l'arabisation de l'enseignement a été un facteur important dans l'évolution de la coopération. Ce fait incontestable se révèle dans les témoignages des coopérants inclus dans le présent travail. Il est également mentionné par certains chercheurs et historiens de la période. Notamment, Jean-Robert Henry constate que l'application radicale de cette politique en Algérie a eu des conséquences considérables dans la société et l'éducation. En plus, il souligne qu'elle s'est développée non seulement contre le néo-colonialisme culturel, mais aussi contre les Algériens "francisants", dont beaucoup, avant même la "décennie noire", seront amenés à s'exiler, transférant en France une partie importante du potentiel algérien de recherche en sciences sociales¹⁸². En tout cas, l'arabisation fut surtout frappante dans les années 1970. En 1963 elle ne fut pas très importante.

Parallèlement, le principal syndicat étudiant de France l'UNEF (Union Nationale des Étudiants de France), a décidé de faire partir en Algérie¹⁸³ quelques-uns de ses adhérents volontaires afin d'aider les autorités locales notamment des régions d'El Asnam et de Blida, ceci étant relaté par la presse locale du 17 juillet 1963. Ils sont arrivés en Algérie le 5 juillet, François étudiant en Sciences Po, et Nicole étudiante en lettres et ont été pris en charge par André Mandouze, Directeur de l'enseignement supérieur. La *Tribune socialiste*, organe de presse officiel du PSU, a évoqué la présence des deux jeunes gens de l'UNEF à la sous-préfecture de Blida où des tâches nombreuses leur incombaient (recensement des biens vacants, alphabétisation, aide aux comités de gestion etc.). Théoriquement l'UNEF avait prévu l'envoi de 300 volontaires au total, tous étudiants (en médecine, futurs instituteurs) dont l'arrivée devait s'échelonner jusqu'au 1^{er} août pour former entre autres des

Dans l'enseignement supérieur: 3400

Le corps enseignant se répartit ainsi: dans le primaire 13000 instituteurs algériens dont 3700 en langue arabe, 11000 instituteurs français

Dans les CEG: 720 enseignants algériens dont 324 en langue arabe

Dans le technique: 516 enseignants algériens 539 enseignants français

Dans le secondaire: 531 enseignants algériens dont 300 arabisants, 552 enseignants français, 126 enseignants étrangers.

Dans les facultés 14 professeurs chargés de cours etc., 108 Algériens, 60 non Algériens", *Coopération hebdo*, juin 1963, p. 2.

¹⁸² Jean-Robert Henry, *Le temps de la coopération*, p.41-42.

¹⁸³ *Tribune socialiste*, août 1963, p.3.

instructeurs, des moniteurs de colonies de vacances. Les adhérents de l'UNEF ont témoigné qu'ils avaient été très bien accueillis par les représentants du gouvernement algérien.

L'envoi par l'UNEF, dans un esprit de coopération, de quelques-uns de ses adhérents, présentait selon la *Tribune socialiste* un double intérêt évident: d'une part, pour l'Algérie, celui d'une aide, qui pour être modeste n'en était pas moins appréciable et d'autre part pour les étudiants venus une meilleure connaissance de ce pays alors qu'ils pourront rendre compte en France et à l'étranger. En définitive, la revue *Croissance des jeunes nations* dans un article paru dans son supplément algérien annonçait aux deux côtés français et algérien la réussite de la coopération en titrant: "La coopération, un dialogue dur et fraternel". Le journal soulignait: "La coopération ne sera un dialogue fécond que si Français et Algériens consentent à parler le même langage et à prendre conscience ensemble des mêmes réalités. Le meilleur moyen de s'y préparer consiste à partir des vérités les plus écrasantes, des truismes les plus énormes¹⁸⁴".

En outre, dans son article intitulé *Coopération franco-algérienne* du 21 septembre 1962¹⁸⁵, James Marangé, syndicaliste du SNI, expliquait qu'il n'était point étonnant que le Congrès du SNI réuni à Toulouse en juillet dernier eut salué avec joie et émotion la naissance de la jeune nation algérienne et qu'il se soit engagé à l'aider, dans la mesure de ses moyens, à bâtir les structures d'un véritable Etat moderne. Il ajoutait que "les liens qui unissaient la France et l'Algérie étaient trop nombreux et trop profonds pour qu'au-delà même des vicissitudes actuelles les relations culturelles les plus profondes et les plus durables ne puissent s'instaurer entre les deux pays".

En définitive, il exposa sa conception de la coopération culturelle: "...il était clair que la coopération ne pouvait reposer que sur le volontariat. On ne voit pas ce que la contrainte pourrait donner en la matière; elle serait même dangereuse. Puisque, pour des raisons essentiellement partisans, on nous a prêté les plus noirs desseins par une interprétation tendancieuse de notre appel à une coopération culturelle et féconde avec l'Algérie, répétons-le, ce sont des volontaires qu'il faut". Dans le même article il soulignait que "depuis dix ans (c'est-à-dire à partir de 1950) les rapports entre pays colonisateurs et pays colonisés ont perdu leur caractère d'étroite dépendance au profit

¹⁸⁴ *Croissance des jeunes nations*, N° 17, décembre 1962.

¹⁸⁵ James Marangé, *Coopération francoalgérienne*, N° 1, 21-9-62, p. 7.

d'une coopération qui postule l'existence de peuples souverains et la France ne devait ni ne pouvait y échapper". L'auteur met en évidence le point de vue des enseignants:

"Nous croyons, pour notre part, en ce qui concerne au moins la coopération culturelle, que ces pays n'expriment pas seulement un besoin, mais également une conviction réelle qui se concrétise par un choix dont l'existence et l'importance nous donnent la mesure de nos responsabilités".

n insistant sur le fait qu'un travail de préparation de la coopération était indispensable Marangé aborde les précédents du Maroc et de la Tunisie qui montrent "l'importance primordiale de l'existence d'une structure d'accueil. Mais pas plus qu'envoyer de nouveaux enseignants en Algérie, nous ne voulons qu'on exerce des contraintes pour maintenir là-bas, contre leur gré, ceux qui y exerçaient avant le 1^{er} juillet 1962 ". Marangé défend la thèse que l'action du SNI n'avait d'autre but en cette affaire que celui de créer, pour tous, les conditions d'une libre détermination. L'opération de rattachement à un département métropolitain qu'il avait préconisée puis organisée n'avait pas d'autre sens. Il s'agissait préalablement à toute décision de libérer les instituteurs français du souci de leur avenir administratif.

De plus, l'auteur ajoute que les conditions trouvées en Algérie par les coopérants, (c'est-à-dire des constructions d'accueil mises en place), étaient meilleures: l'installation d'une autorité à Alger laissait espérer une amélioration de la situation, la MGEN fonctionnait, les portes du Centre Médical d'Alger étaient ouvertes depuis le 15 août, des permanences du SNI attendaient les coopérants à Alger mais aussi à Oran, à Bône, à Constantine et au Sahara.

En outre, Marangé mettait l'accent sur le fait que chacun de ses lecteurs devait savoir comment le SNI fidèle à ses traditions et à sa vocation a œuvré dans le domaine qui lui était propre pour sauvegarder les intérêts matériels et moraux des instituteurs français et, en même temps, obtenir les garanties qui rendaient possible la coopération culturelle loyale et féconde entre la France et l'Algérie, coopération que le congrès de Toulouse avait appelée de tous ses vœux.

Il insiste sur la poursuite des rapports entre la France et l'Algérie et l'élaboration de bonnes relations de coopération appuyées sur la réciprocité des intérêts et des avantages. En outre, il reconnaît les efforts entrepris par les autorités de deux Etats. De plus, il cite aussi les points de vue des instituteurs, de ses camarades qui sont

demeurés en Algérie: ” Nous ne pouvons délibérément accepter que l’indépendance soit une rupture totale dans l’indifférence, ou la haine, mais au contraire nous devons souhaiter que, librement consentie, la permanence des liens culturels et économiques dans l’égalité puisse constituer quelques maillons de l’entente pacifique des peuples¹⁸⁶”.

Marangé défend la thèse que la coopération est la suite logique de l’action des instituteurs pour une politique de décolonisation. Il s’appuie sur des propos de ses camarades instituteurs pour renforcer cet argument. «Tous nos efforts seraient vains ” selon le rapporteur de la Loire «si la colonisation française disparue, s’instaurait à sa place une nouvelle ingérence étrangère outrageuse ou un asservissement du peuple par les classes puissantes du pays. Les élites et les cadres existants doivent jeter toutes leurs forces dans la bataille pour réduire l’analphabétisme, placer tous les enfants à l’école sans oublier les adultes. De cette scolarisation massive dépendra l’épanouissement des meilleurs qui pourront diriger par la suite les organismes vitaux du pays (ingénieurs, techniciens, cadres administratifs et politiques, enseignants). C’est là une œuvre de longue haleine soulevant maints problèmes (argent, constructions scolaires, sens de la coopération)».

Marangé mettait également l’accent sur les conditions particulières qui furent offertes à de nombreux coopérants français d’Algérie pour y retourner : notamment l’octroi des droits civiques, ce qui était à son avis une disposition incontestablement généreuse des accords d’Evian. Enfin, Marangé conclut que c’était de là qu’était née l’idée du protocole provisoire après des démarches entreprises à Rocher Noir, fin juin, par les responsables du SNI dont il reconnaissait la contribution précieuse car ils étaient seuls parmi les syndicalistes métropolitains à avoir pris l’affaire au sérieux. Il saluait également les décisions sur les dispositions des protocoles signées le 28 août qui avaient été connues par l’ensemble des intéressés, les services du ministère ayant joint à la notification du département de rattachement en métropole une notice qui les présentait et les précisait. Il reconnaissait objectivement que ces dispositions apportaient les garanties morales, statutaires et matérielles que les enseignants souhaitaient¹⁸⁷.

¹⁸⁶ L’enseignant français en Algérie, 7-6-63, N° 35, p. 1685.

¹⁸⁷ *L’Ecole libératrice*, N° 1 (1962), p. 7.

Un deuxième article de James Marangé du 30 novembre 1962 émettait un signal d'alarme sur la mise en place de la coopération culturelle et la réussite de la rentrée scolaire qui s'est faite dans des conditions que chacun s'accorde à reconnaître acceptables compte tenu des difficultés qu'il fallait surmonter. Le retard apporté à la signature des protocoles provisoires, la longue incertitude dans l'attente de l'installation d'un gouvernement, la relative insécurité des personnes dans de nombreuses régions furent autant d'éléments qui, courant septembre, n'engageaient guère à un optimisme même raisonné. Les observateurs les mieux avertis, enclins à l'indulgence à l'égard des futurs dirigeants de l'Algérie nouvelle, ne cachaient pas leurs inquiétudes. Quand la date du 15 octobre fut fixée pour la rentrée scolaire dans l'enseignement du Premier Degré, la décision prit l'allure d'un pari. L'administration algérienne commençait à peine à mettre ses structures en place, les services de l'Office Culturel Français se débattaient dans des difficultés sans nom, la bonne volonté et le dévouement des fonctionnaires qui en avaient la charge ne pouvant à eux seuls compenser l'insuffisance des moyens mis à leur disposition pour faire face à une tâche particulièrement ardue. Marangé défendait la thèse que la coopération culturelle n'était pas facilitée mais l'expérience de la rentrée scolaire du 15 octobre prouvait qu'elle gardait toutes ses chances, à condition qu'on le veuille vraiment. Il était pour lui plus que temps de tirer le signal d'alarme à propos des rémunérations des coopérants envoyés en Algérie en septembre 1962.

En définitive, au cours d'audiences que les autorités officielles ont accordées aux représentants de l'APIFA elles ont affirmé mettre tout en œuvre pour résoudre les problèmes des enseignants en Algérie, entre autres: les signatures des arrêtés de détachement des coopérants, la reconstitution de leurs carrières administratives, le traitement de leurs dossiers administratifs arrivés à Paris en juillet 1963, le manque de moyens en personnel de la Mission Culturelle, la diminution de la prime de 15% prévue pour les enseignants de l'Office Universitaire et le retard du paiement des primes de départ et des sommes qui étaient dues aux coopérants pour la période du 1-1-63 au 31-8-63.

René Bergeret revient sur certaines difficultés des coopérants en recensant les revendications de l'association et les résultats qui ont été obtenus par l'action syndicale évoqués dans le rapport d'activité du bureau central comme la prise en charge par l'Algérie d'une partie de la rémunération des coopérants. Pour Bergeret l'année 1964 fut l'année où on rechercha à établir au maximum des contacts divers y compris avec les plus hauts responsables du Gouvernement Algérien dont le Président du Conseil lui-même pour discuter des problèmes de la Coopération Culturelle. Rappelons les difficultés différentes que les Français rencontraient en Algérie : les unes résultant des tracas de la vie quotidienne, les autres de l'évolution des besoins du marché commercial algérien; d'autres encore des lenteurs des administrations ; d'autres de la rigidité du système fiscal ; d'autres encore des exigences des contrôles et des transferts. René Bergeret constate que cette accumulation des obstacles risquait de créer un très profond malaise économique qui pouvait compromettre l'avenir de la coopération. Un effort sérieux devait être fait pendant les entretiens d'Alger pour tenter de prendre la mesure globale des problèmes liés aux diverses situations et pour définir la place que l'Algérie entendait offrir à ceux des Français qui, dans le secteur public ou le secteur privé, coopéraient à son renouveau. L'auteur de l'article du 28 février 1964 espérait en fin de compte que se précise dans les conceptions du gouvernement algérien l'idée fondamentale que certains cadres, certains techniciens, et même certaines professions libérales du secteur privé représentaient par leur activité, un apport si utile à l'économie algérienne qu'ils devaient être considérés, à côté des coopérants du secteur public, comme de véritables coopérants du secteur privé et méritaient à ce titre un traitement particulier¹⁸⁸.

Il est indispensable de mettre en valeur la vision du ministre de l'Éducation Nationale algérien sur les coopérants français : «Le problème des enseignants la coopération se situe au niveau de la solidarité humaine et de la conscience universelle. Je tiens à souligner publiquement le dévouement des enseignants français qui, dans leur classe et dans les œuvres post et périscolaires, apportent leur concours constant et souvent bénévole».

Cherif Belkacem souligna les caractéristiques idéologiques de la coopération qui fut exercée en Algérie par des enseignants, d'ingénieurs et de techniciens français. « Elle

¹⁸⁸ N° 26, 28 février 1964.

se situe au niveau de la solidarité humaine et de la conscience universelle. Nous souhaiterions de recevoir le plus d'enseignants qualifiés possibles. Nos besoins concernent surtout les enseignements du second degré, classique et technique et l'enseignement supérieur¹⁸⁹». Le ministre algérien montra qu'il appréciait énormément l'œuvre des coopérants et l'aide apportée aux besoins pédagogiques de son pays.

Par ailleurs, l'allocution prononcée par le ministre de l'Éducation Nationale, Cherif Belkacem, le 28 septembre 1965, pourrait nous servir de rapport détaillé pour les trois premières années de la coopération culturelle. Le ministre met l'accent sur le fait qu'elle a été effectuée grâce aux "milliers de coopérants arabisants et francisants qui sont venus grossir les rangs, clairsemés au départ, des maîtres algériens". Pourtant, il souligne certains de ses défauts en insistant sur le fait qu' [elle] a une limite à la fois dans son volume et dans sa durée : dans son volume car au fur et à mesure que se développera notre système scolaire, nous aurons un besoin si élevé en maîtres que la coopération ne pourra pas nous les donner. Nous les recruterons nécessairement parmi les Algériens". Sur la durée de l'engagement il rappelle qu'elle a un caractère temporaire: "la coopération a une limite également dans sa durée car elle a nécessairement un caractère transitoire, momentané: le coopérant doit, par définition, préparer les conditions de son départ en aidant à former celui qui assurera la relève. En outre, il promet que "l'Algérie pendant le séjour des coopérants s'efforcera d'assurer aux coopérants les meilleures conditions de vie et de travail". Ensuite, il précise que les coopérants ne doivent pas s'impliquer dans les questions politiques algériennes: "il s'agit de l'obligation qui est faite aux coopérants, dans un contrat qu'ils ont d'ailleurs librement contracté, de ne pas se mêler des problèmes qui ne concernent que les Algériens. Si certains pensent qu'ils ne peuvent exercer en Algérie que s'ils ont leur mot à dire dans le choix de nos orientations, alors il faut que les choses soient dites clairement. En tout cas, nous n'accepterons aucune immixtion dans les affaires qui ne concernent que nous-mêmes".

La rentrée universitaire 1965-1966 a eu lieu officiellement en Algérie le 3 novembre en présence du Président du Conseil de la Révolution, Houari Boumediene et du Ministre de l'Éducation Nationale, le docteur Ahmed Taleb.

Le ministre a exprimé sa reconnaissance sur l'œuvre accomplie et sa gratitude envers tous les professeurs et techniciens en les saluant et en soulignant que tous ceux qui

¹⁸⁹ *Coopération hebdo*, déclaration de Cherif Belkacem, 29 mai 1964, p. 4.

sont venus aider l'Algérie remplissaient la plus noble des missions: " les efforts qu'ils déploient en vue de la formation de nos étudiants feront que la relève sera assurée; car, comme on l'a dit justement, la finalité de la coopération c'est de travailler à sa propre fin. Pour les intellectuels, il n'y a pas de plus belle tâche qu'une telle action désintéressée de diffusion du savoir dans un esprit de solidarité humaine. L'Algérie quant à elle, s'efforce de leur offrir toutes les conditions requises pour travailler dans un climat de collaboration franche et loyale".

De plus, Ahmed Taleb affirmait la politique du gouvernement du président Houari Boumediene qui était en droit d'exiger des enseignants français la non-immixtion dans ses affaires intérieures¹⁹⁰.

Nous devons souligner que les deux allocutions des ministres de l'Éducation Nationale Algériens confirmaient la volonté du gouvernement d'assurer et faciliter l'œuvre de la coopération dont l'importance était reconnue et appréciée. Pourtant, toutes les deux préviennent les enseignants séjournant en Algérie de ne pas s'impliquer dans la politique intérieure du pays. Nous constatons que les relations de coopération étaient contradictoires ou ambiguës car d'un côté les deux pays ont voulu exercer une sorte d'entraide et d'entente bilatérale mais de l'autre côté ils exprimaient des hésitations sur sa perspective et sa réussite. En outre, le personnel étranger, quelle que soit sa nationalité et le type de contrat suivant lequel il était appelé à exercer en Algérie, devait faire l'objet d'un recensement sur dossier après la clôture des opérations de recrutement qui s'effectuaient dans les différents pays jusqu'en juillet. Ce recensement était complété par des indications sur les conditions d'accueil et de logement des intéressés.

Particulièrement, quant aux coopérants français nous pouvons retrouver dans le livret intitulé "Le guide du coopérant français en Algérie¹⁹¹", document officiel publié par les autorités françaises, les dispositions générales convenues entre la France et l'Algérie sur l'engagement des coopérants et les différents problèmes auxquels ils devaient faire face: préparation du départ de France, organisation du voyage, et formalités du débarquement et administratives ou consulaires pendant leur

¹⁹⁰ Allocution du ministre de l'éducation nationale Ahmed Taleb, prononcée le 3 novembre 1965.

¹⁹¹ Nous avons consulté l'édition de l'année 1966.

séjour en Algérie, conditions de logement et de rémunération. Par ailleurs, les modalités de paiement étaient réglées selon le statut exact des coopérants.

De plus, la convention franco-algérienne prévoyait la création d'un comité d'accueil dans chacune des villes importantes au service des enseignants étrangers (voie maritime et voie aérienne). Du côté algérien, chaque comité organisé sous l'égide de l'Inspecteur de l'Académie de la circonscription du port ou de l'aéroport, devait comprendre, outre des fonctionnaires chargés de la réception proprement dite et de la simplification des formalités de police et de douane, un responsable du logement ou du transit et un intendant gestionnaire. Ce dernier était habilité, selon des modalités qui restaient à déterminer, pour délivrer, en guise de pécule, une avance sur traitement dès l'arrivée de l'enseignant étranger.

En outre, au niveau local, les autorités algériennes devaient créer au sein de chaque wilaya, sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, un comité local d'accueil et de vigilance chargé de recevoir et d'aider les enseignants étrangers nouvellement arrivés. Un stage d'information, qui donnait lieu à une prise de contact devait être organisé dans la semaine qui précédait la rentrée et se dérouler à l'échelle de l'Inspection Académique pour l'ensemble des enseignants étrangers. Chaque wilaya examinait minutieusement le logement des coopérants et le logement de l'ensemble du personnel enseignant¹⁹² pour que toutes les solutions soient envisagées avec la collaboration des autorités locales compétentes. Un travail de prospection et d'inventaire de tous les logements disponibles et susceptibles d'être réservés aux enseignants devait aboutir à la création d'un fichier analytique qui permettait d'affecter à chaque poste, et en priorité aux postes occupés par des enseignants étrangers, un logement dont les coordonnées étaient détenues par le Comité d'Accueil. En attendant la redéfinition d'une politique du logement et la détermination des conditions d'ameublement des appartements disponibles, le Ministère des Enseignement Primaire et Secondaire et le Ministère de l'Intérieur devaient conjuguer leurs actions pour que, à l'intérieur de chaque wilaya, les efforts d'investigation soient entrepris et les démarches nécessaires effectuées, tant auprès du service des biens de l'Etat de la wilaya, qu'auprès des offices d'HLM et des compagnies immobilières. Un comité de coordination, installé au siège du Ministère

¹⁹² Dans l'article de James Marangé intitulé *Problèmes algériens* sont évoqués les problèmes matériels et financiers que les coopérants français ont croisés en Algérie dès 1963. (*L'Ecole libératrice*, organe hebdomadaire du SNI, 6-12-63, N° 13, p.611).

des Enseignement Primaire et Secondaire exécutait les tâches de clarification de la situation pour la wilaya d'Alger où les problèmes les plus graves se posaient avec acuité. L'avance sur loyer et les divers débours auxquels les enseignants étrangers étaient astreints avant même de prendre possession du logement qui leur était attribué devaient faire l'objet d'un règlement entre la compagnie immobilière ou l'office d'HLM et un établissement d'enseignement doté de l'autonomie financière selon les modalités pratiques qui restaient à préciser. Le but était d'éviter que des enseignants démunis de ressources, récemment arrivés sur le territoire national, et dont certains devaient attendre plusieurs mois pour percevoir leur premier traitement, soient obligés de s'endetter pour faire face aux obligations immédiates de leur subsistance et régler les avances qui leur étaient réclamées¹⁹³.

En 1967, à la sixième rentrée scolaire de l'indépendance, Georges Levy mettait l'accent sur le fait que la coopération pour "les enseignants français par certains côtés reste encore une aventure aux surprises pas toujours agréables¹⁹⁴". Et il soutient que la coopération n'est pas assez avantageuse sur le plan pécuniaire. Il aborde les problèmes épineux du logement, de l'installation ou des déménagements des nouveaux coopérants qui se trouvent placés "dans des situations très embarrassantes". Il assura quand même aux autorités algériennes que "nous sommes ici pour apporter notre contribution à un jeune pays qui a lui-même de graves problèmes". Levy conclut : les coopérants français seront appelés de plus en plus à jouer un rôle de formateurs de conseillers pédagogiques, ce que beaucoup parmi eux souhaitent ardemment". Dans son article intitulé *La coopération au jour le jour*, Georges Levy, exalte l'œuvre de la coopération des coopérants et coopérantes présent(e)s en Algérie en soulignant que "la Coopération compte déjà ses héros et ses martyrs" car à partir de 1967, pour de multiples raisons le retour des coopérants en France commence à se produire de façon plus fréquente. En analysant les diverses raisons, il souligne qu'"il y a ceux qui sont venus passer des examens leur assurant une plus grande qualification. Leurs diplômes en poche, ils tirent leur révérence. Il y a les inquiets qui s'interrogent sur leur réinstallation en France. De loin, ils s'imaginent que ce sera un gros problème et brusquement ils éprouvent le besoin de larguer les amarres pour rejoindre les

¹⁹³ Ministère de l'Éducation Nationale Algérien, document consulté.

¹⁹⁴ Éditorial publié le 5 novembre 1967, *L'enseignant français en Algérie*, N° 2.

camarades qui les ont précédés alors que ces derniers n'ont pas manqué de leur faire part de l'étonnement pour la facilité avec laquelle ils ont trouvé à se recycler. Il y a ceux qui renoncent à la lutte. Tenir en coopération, c'est évidemment avoir à faire face à de petits problèmes, sans grande importance, mais dont la multiplicité peut entraîner une certaine irritation. Quand il y a intolérance, il n'y a rien d'autre à faire que de plier bagage". Pour lui, les jeunes coopérants sont comme des "oiseaux de passage, [...qui...] ne sauraient faire leur nid longtemps à la même place. On les voit disparaître vers d'autres cieux au bout d'un seul contrat de deux ans". Nous incluons ci-dessus le tableau de l'évolution des effectifs des coopérants culturels du premier degré dont nous analysons la diminution importante :

Les effectifs des coopérants culturels du premier degré

ANNEE	COOPERANTS
1962-63	9530
1963-64	8040
1964-65	5840
1965-66	4634
1966-67	3530

Ce n'est pas parce que l'Algérie n'a plus besoin d'enseignants français que leur nombre diminue. L'aspect descendant indiscutable de la courbe est inquiétant et pour René Bergeret il est nécessaire que chacun médite ces chiffres, aussi bien les autorités de qui dépend la coopération que les enseignants qui en sont les artisans¹⁹⁵: «Une des causes de la diminution des coopérants culturels du 1^{er} degré pourrait tenir au fait que l'un ou l'autre des pays ne souhaiterait pas que cette entreprise prospérât. Mais rien ne nous permet de douter de la volonté clairement exprimée par les deux pays lors de la signature de la Convention du 8 avril 1966. Il est sans doute normal que le nombre de coopérants se soit amenuisé depuis 1962, et qu'une rotation se soit produite: beaucoup d'anciens ont rejoint la France parce qu'ils réunissaient les conditions d'obtention de la

¹⁹⁵ René Bergeret, A.P.I.F.A., 15 janvier 1967, p. 1-2.

retraite et la cessation des mesures transitoires relatives à l'ancien Code des Pensions 1^{er} décembre 1967 au début décembre 1967».

Dans l'analyse des chiffres nous constatons que le nombre des enseignants du 1^{er} degré fut 3530, en poste en 1967, et si nous faisons la comparaison avec le nombre des agents ayant quitté la coopération en fin d'année scolaire 1966-67 (1301 départs et/ou retraités) à celui des 187 nouveaux coopérants recrutés en ce début de l'année 1967 nous voyons combien la chute est sévère et nous ne pouvons que s'interroger quant aux causes possibles de cette baisse d'effectifs.

Selon René Bergeret « le nouveau coopérant trouve, certes, en Algérie, des conditions de vie et de travail parfois bien différentes de celles qu'il a connues en France; il risque de rencontrer des difficultés diverses sur le plan matériel et il lui appartient de réaliser une sérieuse adaptation pédagogique. Mais aussi, il prend contact avec un peuple ami, hospitalier, et un pays attirant. Croire que les instituteurs français boudent l'Algérie parce qu'ils n'ont plus foi en l'idéal de Coopération est inexact. Cette œuvre constitue effectivement pour nous une option conforme à notre idéal syndical. Il faut cependant être assez réaliste pour reconnaître que cette foi a besoin d'être étayée si on veut qu'elle suscite des vocations et fasse prospérer la coopération. De multiples contingences ont leur importance et les conditions de vie tant matérielles que morales offertes au coopérant doivent constituer un pôle d'attraction certain. Ce qui semble décourager le Coopérant de 1966-67, ce n'est pas l'affrontement d'un problème majeur ou brutal : il n'y en avait pas. C'est plutôt la répétition de petits ennuis que l'on rencontre pour effectuer une démarche, pour obtenir une pièce, pour accomplir une formalité. Ces mêmes problèmes de la vie de tous les jours sont en réalité ceux qui conditionnent le moral de l'instituteur et si l'optimisme n'a pas toujours le vent en poupe, nous pouvons assurer nos différents interlocuteurs qu'une amélioration sensible est possible. Prenons par exemple la question du CT (coopérant technique)».

René Bergeret ne sait si cette taxe rapporte beaucoup au trésor algérien, mais ce dont il est sûr, c'est qu'elle constitue non seulement une charge dont les coopérants ne comprennent pas la raison, mais qu'elle est aussi à l'origine d'une suite d'«ennuis paperassiers parfois invraisemblables». Selon Bergeret qui a écrit un article en hommage du SNI, le syndicat, par son action, par le courage et par la lucidité des militants de 1962, a marqué sa foi dans la coopération, cette foi qui continue, qui doit « continuer à habiter le cœur des coopérants de 1967».

En outre, Bergeret souligne que les mesures que l'APIFA suggérait, elles contribueraient sans nul doute à l'affermir. "Si nous n'avons cessé de mener au nom de l'A.P.I.F.A., la défense obstinée des intérêts de nos camarades, cela ne tient pas en fait que nous étions attentifs seulement aux aspects matériels de notre vie en Algérie mais c'est parce que nous savons qu'une claire vision des réalités peut seule permettre à la coopération culturelle de prospérer et d'être efficace. En essayant par notre action de régler les problèmes qui se font jour, en proposant des solutions constructives, nous pensons faciliter la vie morale et matérielle des coopérants. Au-delà de cette action quotidienne, à travers elle, nous aspirons sans cesse à asseoir et élargir cette œuvre fraternelle et humaine à laquelle nous nous sommes voués et qui s'appelle la Coopération Culturelle¹⁹⁶".

¹⁹⁶ René Bergeret, A.P.I.F.A., 15 janvier 1967, p. 1-2.

L'année 1968

L'année suivante (1968) Georges Levy écrit dans son article intitulé "*Faut-il abdiquer*¹⁹⁷?" : "Encore un journal qui nous dénigre. Décidément nous devenons la cible de prédilection de toute la presse locale. Après *El Moudjahid*, *Révolution africaine*, *Caine*, *El Djeich*, c'est au tour de *Révolution et travail* de nous prendre à partie. Pourquoi cet acharnement? Pour les uns, nous sommes des aventuriers, pour les autres des parasites, parasites et incapables, pour ces derniers nos rangs abritent même des criminels de guerre. Jusqu'à quand va-t-on tolérer ces diffamations sans réagir violemment? Quant à notre volontariat et à ses servitudes, nous avons souscrit un engagement, c'est indéniable, mais pas pour qu'on nous l'agite continuellement sous le nez. Pour la plupart nous avons quitté villes, amis, famille. Nous avons rompu avec des habitudes très chères, avec des conditions non négligeables. Nous avons accepté cet isolement sur le plan affectif mais aussi sur le plan moral et spirituel et de surcroît il faudra s'accommoder de n'importe quelles conditions? Nous agissons dans un souci d'efficacité, pour le devenir même de la coopération afin qu'elle se renforce et qu'elle se développe".

Au 1^{er} décembre 1966, il y avait 3530 enseignants en coopération pour le premier degré (primaire et CEG; ce chiffre ne comprenant ni les instituteurs détachés dans les lycées, collèges techniques etc., ni les militaires). Quant aux statistiques des années précédentes (1962-1967) les chiffres en ce qui concerne le premier degré illustraient la diminution considérable des effectifs¹⁹⁸.

¹⁹⁷ Article publié le 25 janvier 1968, dans la revue de l'APIFA (Association Professionnelle des Instituteurs Français en Algérie), *L'enseignant français en Algérie*.

¹⁹⁸ René Bergeret, *L'enseignant français en Algérie*, 15 janvier 1967, p. 1-2.

L'année 1970-71

À la rentrée 1970-71 on attendait plus de deux millions d'élèves dans les écoles algériennes (Mohamed Abderahmani, *Algérie Actualité*, semaine du 20 au 26 septembre 1970). Le 8 septembre 1970, *Journée nationale de l'alphabétisation*, la presse algérienne comptait 70% d'analphabètes en Algérie.

Dans ce contexte difficile pour la scolarisation, Alain Caratini, coopérant, révélait son inquiétude sur la question de la poursuite de la coopération culturelle franco-algérienne étant donné que des diminutions du budget de l'OUCEFA ont été mises en œuvre¹⁹⁹.

En outre, il soulignait le 4 février 1970 le fait que pour l'année scolaire 1970-1971 le Gouvernement algérien a fait connaître ses besoins en coopérants culturels français. Pour remplacer les coopérants qui ont quitté le pays en 1970 et pour faire face aux besoins d'une scolarisation de plus en plus large, les Autorités algériennes attendaient 2162 coopérants français dont 832 maîtres de CEG et 373 instituteurs²⁰⁰. C'est au moment où le Gouvernement algérien réaffirmait sa volonté de poursuivre cette œuvre de coopération, que le Gouvernement français s'attaque à un des facteurs essentiels du maintien, ou du possible recrutement de coopérants : la scolarisation des

¹⁹⁹ L'OUCEFA (Office universitaire et culturel pour l'Algérie) a été créé comme un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dont dépendaient les établissements ou instituts scolaires, universitaires et culturels et leurs annexes que l'Etat français a conservés en Algérie ou qu'il y a créés dans les conditions prévues par l'article 2 de la déclaration de principe du 19 mars 1962 relative à la coopération culturelle. (Ordonnance n° 62-952 du 11 août 1962 portant création d'un office universitaire et culturel pour l'Algérie. Version consolidée au 13 novembre 2015)

²⁰⁰ Il faut aussi rappeler que l'arabisation des années 1970 coïncide avec une transformation structurale des systèmes d'enseignement supérieur au Maghreb. Durant cette décennie, les flux démographiques engendrés par la généralisation de l'enseignement primaire et secondaire ont déjà commencé à transformer radicalement le public des universités. Les effectifs de deux ou trois milliers d'étudiants que comptaient les pays du Maghreb au moment des indépendances ont été presque multipliés par 20 pendant les deux premières décennies. Les catégories populaires, issues pour certaines de l'exode rural, accèdent à l'université, notamment dans les filières arabisées. L'université de masse qui est en train de se mettre en place et commence à exister dans les années 1970 n'a plus grand chose à voir avec le recrutement ultra élitiste basé sur la maîtrise de la langue française de la fin des années 1950.

enfants français. L'Assemblée Nationale après avoir sensiblement réduit l'enveloppe budgétaire de la Coopération avec l'Algérie, a considérablement limité le budget de l'O.U.C.F.A - Office Universitaire et Culturel Français en Algérie²⁰¹.

À son congrès l'APIFA (section d'Alger) le 18 et 19 juin 1970 a regroupé l'immense majorité des institutrices, des instituteurs, des P.E.G.C., au service de la coopération culturelle dans l'école algérienne. L'O.U.C.F.A a poursuivi l'action menée depuis huit ans pour la défense de cette Coopération Culturelle, et de ses principaux artisans: les Coopérants.

L'été a vu le système de rémunération des coopérants redéfini et la rentrée s'est passée sur un fond d'inquiétude²⁰²; cette modification répond à un double souci : améliorer la situation des coopérants; simplifier le système de gestion afin de supprimer les causes des multiples retards de traitement des paiements et des rappels. Les modifications faites sur le système de rémunération sont décrites par René Labes dans son article intitulé *Enseignement à l'étranger et coopération*.

Un problème que les coopérants français rencontraient en Algérie était celui du paiement des taxes d'importation pour leurs véhicules. Michel Lasserre évoquait dans son article, intitulé *Un important succès de l'action du SNI, suspension de la perception des taxes d'importation pour les véhicules des coopérants en Algérie*, le fait que le dernier congrès du SNI de 1967, avait consacré une partie de la séance du vendredi 14 juillet après midi à un large débat sur la coopération culturelle. Une fois de plus s'était exprimé dans la motion votée par le congrès de la fédération

²⁰¹ Alain Caratini, *L'enseignant français en Algérie*, N°2 (1970-1971), OUCFA (Office Universitaire et Culturel Français en Algérie).

²⁰² Le système de rémunération, tel qu'il était défini par les articles 15 et 16 de la Convention d'avril 1966, auquel s'étaient greffées successivement les indemnités de cherté de vie, puis de perte au change, toutes deux progressivement résorbées par les augmentations de la Fonction Publique Française, conduisait à une stabilisation du traitement des coopérants qui se serait maintenue tant que ces deux indemnités n'auraient pas été totalement résorbées par les augmentations dans la Fonction Publique en France. Le coefficient à ce moment-là aurait de nouveau été de 1,74 dès que les augmentations de la Fonction Publique française auraient atteint 7,73, 10, 23, 13,23%. L'ancien système devient plus avantageux que le nouveau. Les seules augmentations auxquelles pouvait prétendre le coopérant étaient celles consécutives au changement survenant dans sa carrière administrative, ou dans la Fonction (avancement, changement de corps etc.). En plus, pour les coopérants français à l'étranger, la rémunération était du type contractuel. Le coopérant signait un contrat de deux ans non modifiable durant sa période de validité. Le traitement de base est affecté d'un ou deux coefficients destinés à adapter le traitement aux conditions de vie du pays qui variaient avec les pays. Le régime contractuel initialement réservé aux pays d'Afrique noire s'étendait progressivement aux autres pays de coopération (Algérie en dernier lieu).

l'attachement profond de la quasi unanimité des instituteurs pour l'œuvre de la coopération culturelle. La volonté profonde du SNI de poursuivre inlassablement son action pour entretenir et améliorer si possible par des mesures appropriées les conditions de fonctionnement d'une véritable coopération culturelle telle qu'elle était conçue dans le cadre de la solidarité des peuples avait été réaffirmée. De plus, l'auteur de l'article soulignait que l'action permanente devait se manifester dans tous les domaines où intervenaient parfois de profonds bouleversements. Il rappelait également que des instituteurs français exerçaient leurs tâches d'éducateurs déjà en 1967 au Nigéria ou au Congo Kinshasa. Un nombre important de demandes et des interventions arrivaient aux bureaux du SNI, notamment en période de rentrées scolaires. En définitive, les représentants de la fédération affirmaient que l'organisation professionnelle dépassait très largement le simple rôle de défense des intérêts moraux et matériels des instituteurs français enseignant à l'étranger. Ils croyaient que le SNI prenait souvent une part décisive dans la solution de problèmes importants dont dépendait dans une large mesure l'avenir de cette coopération.

De surcroît, il était largement constaté en Algérie où les besoins en personnel restaient considérables une lente dégradation entraînant une diminution progressive du nombre des coopérants culturels français. En effet, deux facteurs essentiels influèrent directement sur cette baisse des effectifs: - d'une part, l'accroissement du volume des départs d'enseignants quittant l'Algérie; - d'autre part, l'insuffisance du recrutement. Selon les prévisions de la fédération enseignante il y avait de bonnes raisons de penser que l'année 1967-68 risquait de se solder par le départ d'Algérie d'un nombre important de camarades admis à prendre la retraite au 1-12-1967 - date d'expiration de la période transitoire de maintien des réductions d'âge acquises au titre des services accomplis hors d'Europe. Dès le mois de novembre 1966 le SNI entreprenait en France une série de démarches pour que les instituteurs Français d'Algérie qui devaient prendre leur retraite au 1-12-67 soient maintenus en coopération jusqu'à la fin de l'année scolaire 67-68, tout en conservant le bénéfice de l'indemnité de réinstallation au moment de leur retour en France à l'issue de l'année scolaire. Cette revendication conduite auprès des autorités gouvernementales devait aboutir à un résultat pleinement satisfaisant, enregistré le 7 mars 1967. Restait alors à trouver les moyens susceptibles de favoriser le recrutement des nouveaux coopérants.

Les syndiqués de la FEN défendaient la thèse qu'un geste concret du gouvernement algérien pouvait modifier de façon appréciable le climat général dans lequel ne

manquait pas de s'exprimer une certaine lassitude des syndiqués en face des mesures excessives appliquées notamment en matière de taxe douanière sur les véhicules. Ensuite, ils soulignaient qu'à l'occasion de tous les voyages accomplis en Algérie par les responsables nationaux du SNI, au cours de toutes les audiences qui furent accordées, en particulier le ministre algérien de l'Education Nationale à diverses délégations du S.N.I. et de l'A.P.I.F.A., ils n'avaient cessé de réclamer l'amélioration de ces dispositions en vue de créer les conditions favorables pour un indispensable essor de la coopération. Le 17 mars 1967 une délégation du SNI, conduite par Jean Daubard, a été reçue à Alger par le Président Boumediene et recueillait l'assurance que le problème du CT- cette écrasante taxe douanière qui gênait considérablement les coopérants-connaitrait sous peu une solution favorable.

Les enseignants qui faisaient partie du SNI avaient accueilli très favorablement cette promesse qui arrivait à l'heure de la rentrée scolaire donc elle était capitale²⁰³. Le Journal Officiel de la République Algérienne du 1^{er} septembre 1967 avait publié le décret n° 67162 du 24 août 1967 qui précisait:

rt. Premier - La perception des droits taxés d'importation instituée par les décrets no 64119 du 14 avril 1964 et 661 du 8 janvier 1966, est suspendue pour les véhicules appartenant aux agents étrangers en service en Algérie, dans le cadre d'accords de coopération technique et culturelle.

Art. 2 - Le ministre des Finances et du Plan et le ministre de l'Intérieur arrêteront le champ et les modalités d'application des dispositions du présent décret.

Enfin, l'auteur de cet article qui fait référence à ce problème des coopérants demandait que cette réussite soit valorisée et donne des leçons d'action syndicale coordonnée et concentrée sur des objectifs concrets. Il affirmait que puisque la fédération avait assigné à son action deux objectifs fondamentaux: - le maintien pendant toute l'année scolaire des coopérants admis à la retraite en décembre - la suppression des taxes douanières pour favoriser le recrutement et améliorer la situation des coopérants, elle est parvenue aux résultats attendus dans l'intérêt des coopérants et "pour le plus grand

²⁰³"Certains ne manqueront pas sans doute de faire valoir qu'il eût été éminemment souhaitable que la décision officielle du gouvernement algérien intervînt au mois de juillet, avant le départ en vacances vers la France, pour que tous les coopérants aient été pleinement rassurés. Mais que valent, en définitive, de telles réserves en face du résultat obtenu? Félicitons-nous du fait que la promesse faite au SNI ait été tenue".

succès de la coopération culturelle”. La coopération était pour le SNI une œuvre de solidarité internationale et un facteur de paix²⁰⁴.

Dans ce chapitre est esquissé le contexte des problèmes évoqués par les coopérants français et les solutions apportées par leurs propres moyens de revendication collectifs comme leurs congrès, leurs assemblées et leurs réunions, les mesures que leurs associations syndicales ont mis en œuvre et les négociations que ces dernières ont entreprises avec les autorités de deux pays.

Nous devons constater que le SNI se veut défenseur des intérêts matériels, du pouvoir d'achat et du confort des coopérants. C'est un style un peu terre à terre, assez différent de celui du SGEN. On peut noter qu'on n'est pas dans le même registre que pour les déclarations de solidarité avec la révolution algérienne, d'antiimpérialisme ou d'école libératrice qu'on a vu avant.

Pour conclure, l'idéal s'est éventuellement affaibli. Le SNI a évolué son discours, en passant du soutien à la révolution algérienne à une coopération-œuvre de solidarité internationale et facteur de paix. Les revendications corporatives et notamment les questions financières, basement matérielles ont pris le dessus.

²⁰⁴ Michel Lasserre, "Affaires extra-métropolitaines", *L' école libératrice*, N° 3 (1967), . 117.

2.5 Les conventions franco-algériennes qui conditionnaient la coopération culturelle

La convention du 8 avril 1966 entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle était le texte principal qui déterminait les relations de deux pays en termes de rapports culturels dès 1966²⁰⁵. Deux ministères algériens ont fait part de leurs besoins dont celui de l'Education nationale. La note sur le déroulement de la coopération rédigée le 25 février 1965²⁰⁶ recense les manques de l'Algérie en ce qui concernait les effectifs enseignants: il faudrait 4.000 enseignants nouveaux pour la rentrée scolaire 1965-66. Le début d l'année 1965 a connu une intense activité dans le domaine des missions. Près d'une trentaine de fonctionnaires sont venus en Algérie, la plupart du temps pour des inspections ou des opérations de formation. Le séjour du Directeur Général du ministère du travail français a permis d'ébaucher une politique d'aide en matière de formation professionnelle, tandis qu'une étude de coordination entre le ministère de l'Education nationale et la Mission pour la gestion des carrières des enseignants détachés, était effectuée par une sous-directrice de ce Ministère. Aucune opération nouvelle n'a été entreprise. Aux nombreux projets déjà amorcés viennent s'ajouter la préparation des chantiers culturels de l'été, l'élaboration des grandes lignes des chantiers culturels d'un programme de formation de 1965-1966, et le travail d'avancement des instructeurs détachés en Algérie pour la période 1962-1965. La formation en Algérie a enregistré deux nouvelles actions en janvier ; une quinzaine de formateurs français - venus en mission- ont encadré un stage d'adjoints techniques du Génie Rural intéressant une cinquantaine de stagiaires s'était ouvert sous la direction de techniciens du B.D.P.A²⁰⁷.

Or, les autorités algériennes se déclaraient "déçues" selon les données extraites des archives diplomatiques consultées. Nous citons: "Les besoins" nous dit-on "ne sont satisfaits qu'à demi". On nous fait observer que d'année en année la contribution de la France diminue, et cela sous deux aspects:

²⁰⁵ ALGER/AMBASSADE/D/9, A. Venant.

²⁰⁶ ALGER/AMBASSADE/D/101, p. 1.

²⁰⁷ ALGER/AMBASSADE/D/101, p.2.

- les crédits que la France affecte à la coopération franco-algérienne (178 millions) sont demeurés inchangés depuis 5 ans, ce qui constitue en fait une réduction d'au moins 50% des moyens disponibles²⁰⁸.

- l'insuffisance des recrutements réduit chaque année les effectifs de coopérants : ceux-ci sont tombés de 6.075 en 1968, à 4.585 en 1971, à 4.110 en 1972, à 3.238 au 1^{er} janvier 1974 et plus bas encore à la rentrée scolaire 1975.

- Depuis 1962, la coopération franco-algérienne a été un vain mot. On n'a jamais donné à ce terme de coopération son sens véritable. Dans coopération il y a "co", et il y a opération. La coopération cela signifie, d'une part qu'on est ensemble pour faire un certain travail qui en l'occurrence est l'aide à l'Algérie en vue de son développement²⁰⁹.

Les Dispositions particulières concernant le personnel de l'enseignement (définies dans le chapitre II et l'article 30) précisaient que le gouvernement français s'engageait à prendre toutes les dispositions propres à inciter les universitaires et enseignants à prêter leur concours au Gouvernement algérien notamment en réservant dans les Concours universitaires français un certain nombre de postes destinés à pourvoir aux besoins des établissements algériens. Quant aux engagements et activités politiques des coopérants et la diffusion de leurs idées sur le territoire algérien l'article 31 prévoyait que le gouvernement français donnait certains "conseils" aux coopérants et aux VSNA, en indiquant que les agents français mis à la disposition du gouvernement algérien ne pouvaient se livrer à aucune activité politique sur le territoire algérien. Ils devaient s'abstenir de toute acte de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux tant des autorités algériennes que des autorités françaises.

En ce qui concerne les VSNA la loi n° 66-479 du 6 juillet 1966, article 7 prévoyait de son côté que les jeunes gens affectés au service de la coopération devaient s'abstenir, pendant leur service actif, de toute activité syndicale ou politique. Toute incitation ou participation à une cessation concertée de service était considérée comme un acte d'indiscipline et sanctionnée comme tel²¹⁰.

²⁰⁸ ALGER/AMBASSADE/A/13, service culturel de l'Ambassade, p. 2.

²⁰⁹ ALGER/AMBASSADE/A/13 service culturel, p.1

²¹⁰ ALGER/AMBASSADE/D/7, Alger, 30 mai 1968 note pour monsieur l'ambassadeur activités politiques des coopérants et des VSNA Coopérants convention du 8 avril 1966, article 12. Sur les

La baisse des effectifs de coopérants français constaté ne vient pas d'un remplacement voulu par les autorités algériennes des Français par des Algériens, mais d'une certaine désaffection en apparence des coopérants français pour l'Algérie. On trouve moins de volontaires, quelque chose s'est cassé. Apparemment ce n'est pas Boumediene qui a renvoyé des enseignants français pour faire un enseignement plus algérien, mais c'est après la constatation d'une pénurie qu'il y aurait eu l'accélération de l'arabisation

VSNA voir le note du Maître des requêtes au conseil d'Etat, conseiller juridique, Jacques Gervillé Réache.

2.6 Le guide du coopérant français en Algérie

En 1968, le guide du coopérant français en Algérie, édité par l'ambassade de France, dont l'auteur principal fut un acteur et défenseur fervent de la coopération Stéphane Hessel²¹¹, appelait les coopérants français, qui étaient partis en Algérie pour poursuivre l'œuvre de la coopération culturelle et technique, à contribuer "à une œuvre exceptionnelle par ses dimensions, sa variété, ses difficultés aussi, car il s'agit de nouer au-delà des souvenirs d'affrontement, à travers une volonté farouche d'indépendance, parmi les susceptibilités et les méfiances inévitables, des rapports exemplaires de solidarité et d'amitié". Selon Hessel, la coopération, par les moyens qu'elle mobilise et les fins humaines qu'elle se proposait, constituait la plus délicate et sans doute la plus précieuse forme d'aide y compris l'assistance commerciale, technique et financière. Si cette thèse a été défendue par Stéphane Hessel en 1968 dans son avant-propos du guide du coopérant, deux ans après, toujours essentiellement favorable à la coopération franco-algérienne, il soulignait le fait que les nouveaux arrivants en Algérie, envoyés par la France, ces "volontaires qui se sentaient solidaires de la révolution algérienne, qui l'avaient souvent suivie et aidée bien avant l'indépendance", ceux qui étaient également "majoritairement enseignants, mais aussi médecins, experts et techniciens", constituaient "une population composite, parfois traversée par le conflit des motivations et l'opposition des attitudes"²¹². Ce grand défenseur de la coopération croyait aux forces nouvelles et vitales des jeunes coopérants et à l'esprit d'ouverture et humanitaire de l'aide apportée par la coopération.

Enfin, il était comme beaucoup d'autres acteurs - "hommes" de la coopération convaincu de la perspective sérieuse de la mise en œuvre de rapports positifs, sincères et loyaux entre l'Algérie et la France.

Pour conclure, dans une interview qui date du février 1972, M. Bouteflika, alors Ministre des Affaires Etrangères, déclarait que la coopération franco-algérienne ne

²¹¹ Ministre plénipotentiaire chargé de la coopération à l'ambassade de France.

²¹² *Esprit*, Hessel, juillet-août, 1970, p. 9.

pouvait être fondée que sur "l'équilibre des intérêts et la réciprocité des avantages". Cette sage maxime nous paraît toujours valable. Ce qui était prévu par la Convention de coopération scientifique entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 11 juillet 1973²¹³. Elle résume d'une façon pertinente l'évolution de la politique de coopération à une relation franco-algérienne gagnant-gagnant²¹⁴. Celle-ci est un accord qui augmente les gains de chacun de deux pays.

²¹³ ALGER/Service culturel/A/13 Jean – Tirard Marcel, p.25 et Michel Jobert sur Abdelaziz Bouteflika et sa déclaration.

²¹⁴ En empruntant ce terme de géopolitique internationale il faut ajouter sa définition: un accord gagnant-gagnant (*win-win* en anglais) est un accord par lequel chaque partenaire se préoccupe aussi de l'intérêt de l'autre, d'une façon également favorable à son propre intérêt. Il ne s'agit pas de rechercher le meilleur compromis de partage des gains, mais de trouver un accord qui augmente les gains de chacun.

2.7 Les revendications des syndicats enseignants et leurs divergences. Le rôle de l'APIFA (FEN)

Pour éclairer la période de la coopération, les préoccupations, l'action et l'œuvre des coopérants, leurs revendications, leurs sollicitations et aspirations, leurs objectifs, leurs motivations et leurs contributions à la procédure de la réconciliation avec le peuple algérien via la démarche "*coopérante*" on a eu recours aux témoignages précieux des acteurs de la coopération, aux hommes et aux femmes, militant(e)s des syndicats et des partis politiques ou aux particuliers (non-engagés politiquement) qui sont partis en Algérie après 1962, avec l'ambition de travailler à un pays devenu - tout récemment - indépendant et participer à la construction de l'*Algérie nouvelle*. Ces coopérants et coopérantes ont quitté la France pour l'Algérie soit juste après l'indépendance algérienne soit dans les années 1970 ou, dans certains cas de nos interlocuteurs, à la fin des années 1970 ou au début des années 1980. Ils sont sans doute plusieurs dizaines de milliers en France, hommes et femmes, en fin de cinquantaine pour les plus jeunes, octogénaires pour les plus âgés. Ils ont partagé une expérience qui a occupé plusieurs années de leur vie d'adultes et les a souvent marqués pour le reste de leur existence. Entre la fin des années 50 et le début des années 1980, ils ont été coopérants. Engagés volontaires dans une politique de l'Etat français dont ils partageaient globalement l'objectif affiché: venir en aide pour une période courte et précise, à la mesure de leurs compétences, aux nations du Tiers Monde qui étaient dépourvues au sortir de la colonisation. Majoritairement enseignants mais aussi médecins, experts et techniciens dans divers domaines, ils forment une population composite, parfois traversée par "le conflit des motivations et l'opposition des attitudes", mais aussi unie par des conditions de vie comparables et par une même situation "d'exil sous contrat" relativement originale dans l'histoire des relations internationales. Parmi les jeunes nations qu'ils se proposaient alors d'aider - pour la plupart les anciennes possessions coloniales devenues depuis peu indépendantes - les pays du Maghreb occupent à l'époque une place à part. En premier lieu, du fait de la relation particulière qu'ils entretiennent avec la France et qui persiste au delà des indépendances: proximité géographique, longue cohabitation des populations, diffusion importante de la langue française, mais aussi violence politique et militaire des processus de décolonisation, à la mesure de la domination exercée

pendant des décennies par la puissance occupante. La force de cette relation explique la priorité donnée par la France à la politique de coopération avec ces pays et le grand nombre de coopérants au Maghreb. Pourtant, en dehors d'une enquête publiée en 1970 par la revue *Esprit* et d'un ouvrage de Suzie Guth publié en 1984 et nourri d'une observation participante et d'enquêtes en Afrique de l'ouest et au Maroc, on ne trouve quasiment aucune monographie ou essai consacré à cette singulière communauté. Suzie Guth, elle-même ancienne coopérante, décrit dans son ouvrage intitulé *Exil sous contrat* la communauté allogène et hétérogène des coopérants, comme une communauté en exil volontaire, instable qui s'inscrit dans un cadre particulier, caractérisée par une perception originale du temps et de l'espace. L'auteur caractérise la coopération en tant que vecteur d'une politique nouvelle de relations internationales, objet d'un échange inégal qui provoqua, par sa présence même, la genèse d'effets pervers. Mise en place au lendemain des indépendances la politique de coopération a connu d'abord une période d'effervescences où étaient recherchées des solutions nouvelles à des problèmes nouveaux où tout semblait possible grâce à une nouvelle donnée. A partir des années 1970 la politique d'aide et de coopération ayant acquis un caractère institutionnel, les héritiers du gaullisme ont eu tendance à gérer l'instrument qui avait été établi. Pragmatisme et gestion furent les maîtres-mots de la coopération. Des habitudes se créèrent et le centre et la périphérie devinrent de vieux partenaires, aux réactions prévisibles du moins pour ce qui est du centre²¹⁵.

A chacun des cas, les témoignages sont diversifiés selon le temps des expériences vécues, relativisées, rétrospectives et les spécificités personnelles. Dans notre recherche nous incluons les témoignages des personnes qui sont parties en Algérie jusqu'au début des années 1980. Parmi les syndicats français présents en Algérie on trouve la C.F.D.T et la F.E.N. En revanche, dans les deux autres pays du Maghreb, le Maroc et la Tunisie, à côté de ces deux syndicats, existent Force Ouvrière et la CGT. L'action et les perspectives des principales organisations françaises furent particulièrement hétérogènes en ce qui concerne la coopération entre la France et les pays dits du tiers-monde²¹⁶ et il n'y a pratiquement pas d'unité d'action en ce

²¹⁵ Suzie Guth, p. 429.

²¹⁶ On constate sur le plan intellectuel que certains coopérants ainsi que ceux qui sont syndiqués adoptent la notion du «tiers-monde» pour désigner les pays décolonisés comme l'Algérie.

domaine²¹⁷. D'ailleurs, Jean Paty (CFDT) soulignait que "l'impact syndical est encore trop faible sur la politique gouvernementale, d'autant plus qu'elle fait partie du "domaine réservé" de la politique étrangère", en ajoutant que même si le gouvernement français a mis en place la "présence" de la France par la politique de coopération il était "guère préoccupé de l'efficacité de cette présence des coopérants pour le développement des pays "bénéficiaires"²¹⁸". Par ailleurs il met en évidence que le degré de syndicalisation est considéré en général comme particulièrement faible en France hormis quelques secteurs de la fonction publique (enseignement en particulier). Cette situation est encore aggravée parmi les personnels de la coopération et tient à plusieurs facteurs:

- isolement fréquent (hors de grands centres d'Afrique, émiettement dans les autres continents),
- Situation d'étranger qui fait que l'appartenance syndicale se fait par rattachement individuel à une organisation en France, ou par le canal d'une association professionnelle de statut local (et même dans les pays où les coopérants sont nombreux, les associations existantes ne reflètent pas tout l'éventail des choix possibles en France);
 - Beaucoup de coopérants sont contractuels avec des statuts variés (convention inter Etats, droit local...) et n'ont parfois aucun rattachement professionnel ou syndical évident;
 - De plus, dans les secteurs de la coopération technique, il n'existe parfois aucune association professionnelle localement implantée;
 - Rotation rapide des personnels qui mettent parfois entre parenthèse leur affiliation syndicale pendant les quelques années passées à l'étranger;

²¹⁷ Il faut rajouter à cette réflexion la remarque importante de François Sino qui met l'accent sur le fait que "Les récits de coopération en Algérie se distinguent-ils généralement de ceux qui ont pour cadre le Maroc où la Tunisie? Au risque de forcer le trait, on peut avancer l'idée que dans le cas de l'Algérie, la dimension politique (entendue au sens large) de la «mémoire coopérante» constitue une sorte d'armature centrale sur laquelle s'agrège un ensemble composite d'expériences de natures diverses, alors que cette dimension est beaucoup moins prégnante dans les deux autres pays". François Sino, Récits de la coopération au Maghreb, p. 4.

²¹⁸ Numéro 394 de la revue *Esprit*, juillet-août 1970.

- Quelques "militants" préfèrent s'intégrer aux structures syndicales locales, même si leur présence d'étrangers ne peut y être que symbolique, ils coupent délibérément avec leurs organisations françaises d'origine.

En outre, les statuts des coopérants variaient, comme indiqué ci-dessus (troisième facteur). Le statut administratif des enseignants envoyés en Algérie était différent pour les professeurs désirant servir en Algérie placés en position de détachement auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes. Ceux qui avaient choisi un établissement relevant du secteur d'enseignement algérien recevaient une proposition de poste des autorités algériennes : après acceptation de leur part, une décision de ces autorités précisait la date d'effet et la durée de l'engagement. Ceux qui avaient choisi un établissement de l'office universitaire et culturel français (OUCF) étaient gérés par l'Office, selon les textes législatifs et réglementaires applicables aux enseignants français en général. Dans tous les cas les professeurs bénéficiaient des garanties accordées aux fonctionnaires français par les accords conclus le 28 août 1962, en particulier:

- des libertés et franchises universitaires;
- des vacances scolaires normales;
- du repos dominical
- des congés nécessaires en vue de participer aux concours universitaires
- de congés de maladie (trois mois à plein traitement et trois mois à demi traitement par période de douze mois)
- de congés de maternité (deux mois majorés s'il y a lieu d'un troisième mois)

La revue syndicale *L'Ecole libératrice* mettait l'accent sur le fait que les enseignants étaient inspectés par les autorités universitaires françaises et algériennes normalement habilitées. Ils ne pouvaient être mutés en dehors de leur résidence sans leur accord. Ils ne pouvaient faire l'objet d'autre sanction que la remise motivée à la disposition du gouvernement français. La liberté d'association et la liberté syndicale leur étaient garanties²¹⁹.

²¹⁹ L'Ecole libératrice, 24-9-1962.

Les raisons et les motivations du départ de la France étaient également hétérogènes ainsi que les objectifs et les ambitions des coopérants français. Pour le cas des pieds-rouges (voir aussi le chapitre consacré à ce sujet dans la deuxième partie) la raison du départ était purement politique et leur ambition primordiale était la construction de l'Algérie socialiste. Françoise Raison-Jourde évoque dans son livre *Les coopérants français en Afrique* le fait que "les motivations de départ étaient diverses, gagner plus, avoir des perspectives de travail et carrière plus ouvertes, un poste en Université (très rare en France avant 1968), s'éloigner un temps de famille, d'un ex-conjoint, etc.²²⁰".

De plus, afin d'éclairer certains aspects évoqués par les coopérants interrogés par l'enquête incluse dans le présent travail, il est nécessaire de rappeler le cadre de la coopération culturelle en tant que politique des deux gouvernements, du gouvernement français et du gouvernement algérien et des syndicats français.

Les témoignages des coopérants rassemblés dans le cadre de notre enquête entre 2010 et 2016 concernent majoritairement des hommes et des femmes, instituteurs du second degré et universitaires, qui donnent le récit de leurs expériences de coopération, leur vécu qui comprend toute la période de leur séjour en Algérie ainsi que les aspects suivants de leur vie quotidienne : parcours, carrière, formation, motivations du départ, engagements idéologiques, retour en France, réinsertion professionnelle et poursuite de la carrière professionnelle. Ces témoignages des anciens acteurs de la coopération dressent également le cadre de la politique exercée. Mais les revues de presse syndicale en illustrent aussi les objectifs et les contraintes.

En ce qui concerne les objectifs de la coopération bilatérale le bureau central de l'APIFA (FEN²²¹) soulignait les difficultés auxquelles devaient faire face les coopérants français en Algérie. Par ailleurs, l'APIFA, à la disposition des enseignants coopérants, accomplissait plusieurs démarches pour essayer d'améliorer leur situation. Pour soutenir le moral des collègues l'Association a dû harceler les administrations centrales et locales.

L'un des travaux les plus informés sur les conditions de recrutement des coopérants témoigne du caractère très aléatoire des affectations, censées s'effectuer en fonction

²²⁰ Françoise Raison-Jourde, *Les coopérants français en Afrique*, p. 120.

²²¹ Actuellement UNSA Education.

des demandes des États aidés et des vœux formulés par les candidats, et en conclut que "l'hypothèse d'un recrutement dû au hasard semble la plus réaliste" (Guth, 1982: 131). Plusieurs témoignages recueillis pour notre recherche semblent confirmer cette hypothèse, d'autres en revanche établissent un lien entre le fait qu'ils aient pu avoir un engagement préalable, ce qui leur aurait valu de se voir refuser certaines destinations de coopération (Asie ou Afrique noire) et d'être orientés vers l'Algérie.

Quant aux motivations du départ, une question que nous avons déjà évoquée, Louis Rigaud,²²² président de l'APIFA, tente d'interpréter dans le bulletin de l'association intitulé *L'enseignant français en Algérie* les motivations des départs. Une raison primordiale évoquée par l'auteur était d'"apporter sans réserve notre coopération loyale aux efforts d'organisation de la jeune république algérienne, et au désir d'émancipation et de démocratisation de son peuple", en expliquant que cet engagement conditionne de se consacrer au bien commun du pays qui se construit, se vouer à l'éducation et à l'instruction de sa jeunesse, animer avec conviction la lutte pour l'alphabétisation de l'immense masse rurale, affirmer la pérennité des vraies valeurs de la culture française, valeurs dont nous n'avons nullement à rougir car elles transcendent l'universalité et demeurent une garantie de liberté, de fraternité et partant dans ce pays de concorde, de progrès". L'œuvre des coopérants dans le sens d'une coopération féconde exercée avec dévouement dans un pays en voie de développement apporterait selon Rigaud "la sympathie et l'estime du peuple algérien". Il ajouta que dans leur démarche les coopérants français ne sont pas seuls car ils ont trouvé un allié non négligeable, le président du conseil du gouvernement algérien Ben Bella qui déclara le 25 décembre 1962 en s'adressant à eux : "La tâche à laquelle vous êtes conviés est exaltante et dans l'Algérie indépendante il y a place pour tous les hommes de bonne volonté". Au cours de la deuxième année de la coopération les inquiétudes sont assez présentes. Telle est l'impression qui ressort de l'article du numéro 1 de la revue de l'APIFA de l'année 1964. L'auteur revendique une compréhension "de ceux qui servent loyalement la coopération culturelle", de la part de deux gouvernements, français et algérien, et demande une entente mutuelle de deux côtés.

²²² Rigaud participa aux négociations du Rocher Noir, auxquelles on fait référence ci-dessus, avec Charles Koenig. Il devint après sa retraite et suite aux décisions du Bureau Central de l'APIFA président d'Honneur du Bureau Central du syndicat, en octobre 1964. Dès 1962, il soutint avec énergie la coopération culturelle.

Un aspect de la coopération culturelle qu'on doit évoquer est sa diminution. Selon René Bergeret, l'entreprise de la coopération n'était pas soutenue par tous les Etats. Néanmoins, du côté algérien, il y a eu une évidence incontestable : les autorités algériennes à plusieurs niveaux et dans différents ministères ont souvent répété l'attachement de l'Algérie à la coopération. Sans nier la volonté de la politique officielle française de continuer la mise en place de la coopération (convention du 8 avril 1966), Bergeret met l'accent sur le fait que depuis 1962 la rotation constatée dans le milieu de coopérants a pu avoir un certain effet sur la diminution de leur nombre à cause de l'obtention de la retraite pour certains, la non-propagation de l'ordonnance du 30 mai 1962 ou la cessation des mesures transitoires relatives à l'ancien Code des Pensions prévue au 1^{er} décembre 1967²²³.

²²³ René Bergeret, *L'enseignant français en Algérie*, 15 janvier 1967, p. 1-2.

TROISIÈME PARTIE

LES EXPÉRIENCES

UNE VISION RÉTROSPECTIVE

Enseignants coopérants des universités, de l'Office Culturel Français et instituteurs du second degré. Militants des partis politiques et des syndicats (CFDT, APIFA, AGEP, ASPES et FEN-SNI), «chrétiens de gauche».

Introduction

L'utilisation considérable des entretiens par les chercheurs des sciences sociales durant ces deux dernières décennies plus particulièrement en histoire, en sociologie et en histoire orale nous a donné l'opportunité d'intégrer ce matériau dans les publications de recherches sur des périodes d'histoire contemporaine.

Par conséquent, nous avons une occasion unique d'avoir une connaissance plus approfondie de l'activité intentionnelle, personnelle et collective des individus dans les processus sociaux et historiques. Le rôle des paroles-sources orales peut être crucial tant pour la reconstitution du passé que pour l'analyse de la mémoire collective sociale en tant qu'un élément considérable du présent. Autrement dit l'oralité permet au "vécu" de prendre un relief différent²²⁴.

Parmi les entretiens que nous avons recueillis auprès des coopérants français qui ont vécu en Algérie indépendante la plupart (chiffre) ont été des entretiens semi-directifs, c'est-à-dire des enquêtes réalisées par l'intermédiaire d'un questionnaire que nous avons établi en posant nos questions sur les divers aspects de leur vécu, le temps de la coopération, le concret de leur vie quotidienne. Nous nous sommes aussi appuyés sur l'expérience accumulée au cours de nos entretiens auprès des acteurs et sur des sources des entretiens qui ont déjà été réalisés par les historiens.

En outre, notre analyse est basée sur l'histoire orale et la façon dont les historiens se situent sur le « temps » et sur les « espaces ». Dans notre cas, il s'agit du temps de la coopération, pour l'espace, l'Algérie, ancienne colonie française lieu d'accueil des vagues de coopérants qui y arrivèrent après 1962, et pour les villes principales où s'installèrent les coopérants que nous avons interrogés: Alger, Oran, Constantine et Skikda.

²²⁴ Veillon, Dominique, Technique de l'entretien historique, Cahier de l'IHTP n°21: La bouche de la Vérité? La recherche historique et les sources orales, <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle240.html>.

Notre démarche problématique entend précisément appliquer à l'Algérie cette grille de questionnement: les coopérants forment un groupe composite, et les spécificités du cas algérien exacerbent cette particularité, à la fois dans sa composante sociologique et dans sa dimension historique : il convient en effet, de s'interroger plus en détail sur l'hétérogénéité sociale, les horizons professionnels, culturels et politiques divers avant-pendant-après l'expérience de coopération, les strates générationnelles en son sein, les motivations des individus et leurs registres de discours et de justification ou non de(s) politiques de coopération, en un mot la diversité des individus composant le portrait de groupe(s) des coopérants français depuis l'immédiate indépendance et l'application des Accords d'Evian jusqu'à la fin des années 1970 et le début des années 1980.

Par ailleurs, notre recherche s'inscrit dans l'histoire de la décolonisation et postcoloniale, des mutations²²⁵ profondes postcoloniales et transnationales, thème qui constitue un des domaines historiographiques les plus importants dans la recherche contemporaine. Nous avons mené une enquête auprès de 22 coopérants, la plupart sont des enseignants, tous différents par l'âge, le sexe, la profession, l'emploi, le statut, l'origine sociale, la mentalité, les engagements, les convictions politiques, la sensibilité religieuse, les motivations de leur départ en Algérie pour travailler en coopération. A l'intérieur de ces différences nous retrouvons aussi des divergences selon les temporalités, la durée du séjour en Algérie en fonction de leur contrat et selon l'espace, la ville du séjour soit à Alger, la capitale du pays, soit dans la province algérienne, notamment les villes d'Oran, de Constantine, de Skikda ou ailleurs. Il faut préciser que notre échantillon correspond aux catégories des personnes appartenant au milieu syndical, dont des militants syndiqués à la CFDT (AGEP) - mouvance «chrétienne de gauche». Si certains sont proches du PCF et du PSU, quelques-uns ne s'autodéterminent pas politiquement, peu politisés ou ne témoignent pas d'une motivation politique pour leur départ en coopération. De plus, nous incluons dans notre travail certaines des enquêtes qui ont déjà été publiées et d'autres en cours de réalisation, afin de confronter, éclairer et approfondir nos connaissances sur la coopération en Algérie. Parmi ces enquêtes quelques-unes portent sur la coopération dans les trois pays du Maghreb.

²²⁵ «Dans ce contexte l'Algérie cherchait sa place dans un monde nouveau», souligne Denis Jacquot, coopérant.

Notre échantillon de coopérants français vient de compléter le corpus des témoignages déjà collectés à l'initiative de M. Jean-Robert Henry dans le cadre du programme organisé par l'IREMAM (Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman) de la MMSSH (Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme) et de Sabah Chaib, coordinatrice du programme-enquête Archicoop de la BDIC (Université de Nanterre) qui constitue une mise en œuvre patrimoniale de constitution de sources orales et scientifiques postérieure aux travaux de l'IREMAM.

Par ailleurs, l'ouvrage intitulé *Coopérer en Algérie à Skikda, 22 témoignages, 1964-1974*, paru en 2015 constitue un corpus des souvenirs considérables et assez représentatif car il comprend les témoignages des plusieurs coopérants, enseignants, envoyés des missions religieuses et professionnels du domaine sanitaire et social qui ont vécu à une seule ville d'Algérie, à Skikda et plus ou moins pendant la même période, la décennie 1964-1974.

Certains enquêtés sont influencés par l'héritage et le passé colonial français en ce qui concerne le passé franco-algérien car ils appartiennent à la génération de la guerre d'Algérie et ils participaient aux mouvements contestataires et pacifistes de la métropole. D'autres se rendaient compte des conséquences de la guerre. Ils étaient pour la plupart politisés, engagés dans des syndicats ou des partis politiques, voire des militants. Pourtant, certains ne sont ni engagés politiquement ni syndicalement. Diverses étapes sont mises en œuvre dans notre analyse pour extraire de nos entretiens réalisés des données et des éléments qui peuvent être fiables et valides et peuvent correspondre à la réalité socio-historique: le codage et la catégorisation, le rassemblement des entretiens, l'analyse thématique et l'analyse du sens, l'interprétation des résultats. Nous avons expliqué l'utilité de l'enregistrement auprès des enquêtés et respecté l'anonymat maintenu quand ils l'ont demandé. Nous sommes restés fidèles aux propos des témoins.

Afin de constituer notre échantillon nous avons eu recours aux branches syndicales enseignantes de la CFDT-SGEN, de la CGT (section des relations internationales) et de l'UNSA éducation²²⁶ (FEN à l'époque que nous étudions) et auprès des «chrétiens de gauche» qui participaient au réseau de l'association *Vie*

²²⁶ Luc Bentz, secrétaire général du Centre Henri-Aigueperse/UNSA Éducation (Centre fédéral de Recherches et d'Histoire sociale) m'a apporté son aide indispensable tant en ce qui concerne les sources, articles et ouvrages, que j'ai consultés au centre de l'UNSA que sur les contacts avec des personnes qui ont travaillé sur la période de la coopération et sur les coopérants.

Nouvelle. Nous avons eu également recours à un réseau personnel et professionnel : des collègues, enseignants d'histoire et spécialistes de l'histoire de l'Algérie contemporaine ont apporté leur contribution pour nous mettre en contact avec certains universitaires qui ont participé à l'expérience de la coopération.

Pour mieux éclairer et interpréter les entretiens recueillis et fouiller dans leur sens historique nous avons choisi de nous focaliser d'une part sur le «vécu» de coopérants, leur récit de vie et d'autre part sur la reconstitution de leurs expériences. Dans la première approche qui est plus «descriptive» nous essayons de faire une analyse des entretiens en nous appuyant sur les axes principaux des récits individuels et dans la deuxième approche nous essayons de conceptualiser les entretiens avec les mécanismes sociaux qui produisent l'histoire. Nous pouvons certainement combiner les deux méthodes.

Malgré les bénéfices pour la recherche que présente la méthode de l'analyse descriptive, la méthode la plus utilisée en histoire orale est celle de la reconstitution, où nous conceptualisons et croisons les éléments donnés par les enquêtes orales avec d'autres sources. Nous essaierons donc de confronter les récits de vie des coopérants français en Algérie avec la politique officielle de la coopération que nous avons étudiée auparavant.

Nous allons employer comme outils méthodologiques de notre recherche les axes suivants qui correspondent à 3 ordres de réalités:

- Réalité historico-empirique: histoire réellement vécue ou agie, comprend les situations, la manière dont le sujet est passé de l'une à l'autre, les évènements.
- Réalité psychique: ce que le sujet sait et pense rétrospectivement de son parcours.
- Réalité discursive: ce que le sujet a dit le jour de l'entretien, à cette personne qu'est le chercheur. Dans quelle mesure le récit de vie donne une description fiable de la réalité historico-empirique? Tout n'est pas fiable, mais il y a des éléments fiables.

La méthode combine la lecture verticale et horizontale des entretiens. Elle commence par une analyse détaillée des récits de vie individuels et vise à la reconstitution interprétative des trois réalités différentes qui s'expriment dans les entretiens.

De plus, si dans la méthode descriptive nous avons deux étapes (le parcours individuel-biographique et le récit) dans notre analyse nous incluons aussi une troisième étape intermédiaire qui concerne essentiellement l'interprétation du sens global de sa vie par l'enquêté lui-même. C'est la première matière qui est le pilier sur lequel l'enquêté forge son récit de vie.

L'analyse se concentre sur les questions suivantes:

- Quelle est la structure permanente des récits de vie? Est-ce qu'on peut parler des points de référence principaux et stables qui ont marqué la vie d'un individu? (comme par exemple l'école, le mariage, les études, la profession). Une structure permanente des récits de vie des coopérants s'appuie sur l'âge, la vie personnelle, le moment du départ, les études et la motivation du départ.

- Comment est liée la structure biographique avec la structure du récit? Quand est-ce que l'enquêté avance dans le récit de sa vie et quand est-ce qu'il recule? Comment résonnent ces «sauts» en arrière ou en avant? Quand sent-il nécessaire de donner des explications sur le contenu de ses énoncés? Quand fait-il des fautes chronologiques ? Quelles sont les lacunes dans son récit (autrement dit, de quels sujets évite-t-il/elle de parler?). De cette comparaison de la structure biographique avec la structure du récit de vie nous aurons peut-être le sens donné par l'enquêté à sa vie dans le sens global, c'est-à-dire la deuxième réalité que nous avons évoquée, la réalité rationnelle et psychologique.

- Inscription du temps biographique dans le temps historique collectif. Nous pouvons tirer des conclusions à partir des dates de naissances de nos enquêtés pour savoir à quel âge ils ont vécu tels ou tels événements historiques et leur appartenance à telle ou telle génération. Quand nous allons procéder à une analyse comparée de plusieurs entretiens, nous aurons la possibilité de faire une approche intergénérationnelle.

- Trouver les « indicateurs » qui renvoient au fonctionnement des mécanismes comme les relations interpersonnelles, les pratiques culturelles et sociales. En particulier, un grand intérêt se déclare sur les indicateurs qui ne nous sont pas familiers ou ceux que nous avons sous-estimés au début . L'analyse des cas isolés des récits de vie présente plusieurs ressemblances avec la méthode descriptive. les interprétations doivent découler du matériau des expériences (grounded theory ou théorie ancrée). En effet, dans notre recherche nous avons cherché des propos énoncés par les coopérants sur les faits politiques et sociaux qui nous servent comme des «indicateurs».

La particularité des récits autobiographiques que nous avons recueillis consiste en deux types d'informations que nous retrouvons: des indications évènementielles (faits, pratiques, évènements politiques...) et des réflexions subjectives (représentations, ressentis, avis...). Le but de notre analyse est de mettre en évidence les constantes des récits, les régularités mais également les cas de particularités.

Dans la partie de l'analyse des données une fois qu'elles sont analysées, mises en forme et que les traitements statistiques jugés utiles réalisés, intervient la phase cruciale de l'interprétation. En effet, cette phase sera particulièrement importante parce qu'elle donnera tout son sens aux résultats. Interpréter des résultats c'est proposer des relations plausibles, probables et significatives entre les données, suggérer ou confirmer des modèles, élaborer des hypothèses qu'il s'agira de vérifier lors d'études ultérieures.

Protocole de notre enquête

- Période de l'enquête: 2010 – 2016
- échantillon des enquêtés: 22 individus (coopérants français) dont 17 hommes et 5 femmes
- méthodes des entretiens: interviews face à face, questionnaires semi-directifs et entretiens téléphoniques

Échantillon des coopérants²²⁷

1. Colette Guerbi, 79 ans; entretien téléphonique (réalisé le 19/11/2013)

Séjour en Algérie dès 1963 en tant qu'enseignante coopérante et ensuite en tant qu'enseignante de l'OCF

2. Chantal Lefevre; entretien direct (réalisé le 19/03/2013)

Séjour en Algérie (1963-1993, 30 ans dont 3 ans en tant qu'enseignante ensuite en tant qu'enseignante de l'OCF (Office Culturel Français)

3. Marc-Henry Baudot ; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 26/02/2015)

Séjour en Algérie 1964-1978, 14 ans

4. Luc Thiébaud ; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 15/07/2015) ; Séjours en Algérie dès 1963 jusqu'à aujourd'hui. Il est parti comme volontaire de jeunesse en 1963, en 1968 comme VSNA et en 1970 comme coopérant civil.

5. François Desplanques ; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 28/02/2015)

²²⁷ Le classement s'appuie sur la durée de séjour en Algérie de manière décroissante.

Séjour en Algérie: 1963-1976, 13 ans

6. Guy le Néouanic; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 07/03/2014)

Séjour en Algérie: 1962-1974, 12 ans comme coopérant civil

7. Denis Jacquot; entretien direct (réalisé le 20/11/2013 et le 21/01/2014)

Séjour en Algérie: 1965- 1972, 7 ans comme coopérant VSNA puis civil

8. Michelle Anguis; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 31/01/2014)

Séjour en Algérie: 1962-1967, 5 ans comme coopérante civile

9. Guy Béguerie²²⁸; entretien direct (face à face) (réalisé le 19/05/2015)

Séjour en Algérie (1966-1972, 6 ans) comme coopérant civil

10. Henry -Michel Hauradou; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 13/06/2014 et le 22/10/2014)

Séjour en Algérie (1963-1968, 5 ans) comme coopérant civil

11. Bernard Anguis; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 31/01/2014)

Séjour en Algérie (1963-1967, 4 ans) comme coopérant civil

12. Michel Roussel; entretien direct (réalisé le 11/10/2013)

Séjour en Algérie (1970-1972, 2 ans) comme coopérant VSNA

13. Jean Yves Cottin; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 17/03/2014)

Séjour en Algérie (1979-1987, 8 ans) comme coopérant civil

14. Pierre Fleith; entretien semi-directif ; (réalisé le 13/08/2015)

Séjour en Algérie: septembre 1965- 1968, 3 ans

15. Hubert Peigné; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 15/07/2015)

²²⁸ Né le 25 septembre 1937 à Saint-Vivien-de-Médoc (Gironde); technicien métallurgiste dans un laboratoire de recherche des Aciéries de Pompey (1962-1966), puis ingénieur à la Société nationale de Sidérurgie à Annaba (Algérie) de 1967 à 1972, puis formateur au Conservatoire national des Arts et Métiers de Paris de 1972 à 1981; permanent de la CGT de 1981 à 1997; secrétaire général de la FERC-Sup de 1984 à 1994. (notice sur la page <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article140144maitron.org>)

Séjour en Algérie: 1971-1974, 3 ans

16. Jeanne Toutant; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 24/09/2015)

Séjour en Algérie: 1968-1971, 3 ans

17. Jean - Pierre Thorey; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 05/07/2015)

Séjour en Algérie: septembre 1972- juillet 1974, 2 ans

18. Geneviève Monnet²²⁹; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 24/09/2015)

Séjour en Algérie : 1966-1968, 2 ans

19. Témoin anonyme²³⁰; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 04/05/2015)

Séjour en Algérie: 1975-1976, 1 an

20. Jean-Pierre Frey; entretien direct (réalisé le 24/01/2014)

Séjour en Algérie: 1981-2, 1 an comme coopérant civil

21. Louis Weber; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 10/11/2012)

Séjour en Algérie: 1965-1972, 7 ans

22. Jean – Louis Prout; entretien semi-directif (questionnaire) (réalisé le 08/02/2016)

Séjour en Algérie: 1976-1978, 2 ans

²²⁹ Geneviève Monnet n'était pas coopérante. Elle était membre de l'association protestante MCP et elle est partie en Algérie pour monter une PMI (Protection Maternelle et Infantile).

²³⁰ Coopérant civil en Algérie qui a voulu maintenir son anonymat.

Méthodologie

Notre méthode utilise un questionnaire comportant des questions²³¹ ouvertes qui a été réalisé par l'intermédiaire des questionnaires semi-directifs permettant une préparation en amont (guide d'entretien et questionnaire) et qui autorisent une grande liberté de parole en fonction des thèmes abordés. Nous avons consulté des spécialistes de sciences sociales pour constituer notre questionnaire²³². Cette méthode qui exige peu de matériel et qui est facile d'accès, nécessite cependant de faire attention aux idées préconçues et aux préjugés (déjouer l'image de la «bonne réponse», expliquer le but de l'entretien).

En outre, notre méthode comprend la structure de l'entretien forgée selon nos objectifs de recherche et les thématiques que nous avons voulu évoquer ; nos questions portent à la fois sur la dimension personnelle (le parcours personnel) et la dimension collective/politique. Nous avons essayé de recadrer nos interlocuteurs avec des reformulations pour reposer les questions souhaitées. Par contre, en ce qui concerne les entretiens semi-directifs réalisés par les questionnaires nous n'avons pas eu la possibilité de poser des questions de type relance. Dans ces cas-là nous avons recontacté les personnes pour combler les vides de notre questionnaire en demandant des explications et des éclaircissements sur les points précis qui n'avaient pas reçu de réponses dans les questionnaires envoyés.

²³¹ Voir le questionnaire dans la partie de l'analyse des témoignages.

²³² Le guide d'entretien établi par Jean Robert Henry pour la réalisation de son ouvrage "Le temps de la coopération" et le questionnaire adressé aux coopérants français au Madagascar nous ont servi de questionnaires-modèles.

Guide d'entretien

Au début de nos entretiens nous avons rappelé le cadre, les objectifs des enquêtes, le contrat «déontologique» (accord de l'interviewé et conditions de diffusion), en vérifiant le temps disponible, en retenant et accentuant les questions les plus importantes en cas de manque de temps de nos interlocuteurs et nous n'avons pas dépassé le temps imparti. Nous avons également opté pour poser de préférence une question ouverte au début l'entrevue, pour mettre à l'aise l'interviewé(e) et s'adapter à lui/elle laisser le temps de réfléchir, le/la laisser s'exprimer sur d'autres questions, même si elles ne correspondent pas à l'ordre thématique prévu et l'écouter activement. Au cas où les enquêtés donnaient de réponses hors du sujet posé, nous avons essayé de recadrer les entretiens en relançant nos questions. Nous avons constaté quelques moments de pauses quand les enquêtés avaient besoin de réfléchir sur un sujet mais en général l'intérêt porté aux questions posées a alimenté des débats et des discussions. Ceci fait, nous avons laissé le temps aux témoins actuels et anciens acteurs de la coopération pour s'exprimer sur des questions qui n'étaient pas forcément liées à notre sujet. Parfois une question posée les a fait penser et réagir à d'autres sujets de l'actualité algérienne ou des faits politiques majeurs des dernières décennies qui concernent l'Algérie d'aujourd'hui ou les relations franco-algériennes.

Enfin, nous avons précisé aux enquêtés soit à ceux que nous avons interviewé par téléphone soit aux autres que leurs propos allaient être enregistrés par un magnétophone et nous avons demandé leur accord. La plupart des enquêtés ont accepté notre proposition.

Questionnaire de l'enquête

I. Itinéraire personnel

- 1) Présentez-vous s'il vous plaît en quelques mots ?
- 2) Que faites-vous aujourd'hui? Etes-vous en retraite?
- 3) Racontez – moi s'il vous plaît ce que vous avez découvert en Algérie?
Quels sont les côtés positifs et les inconvénients de cette découverte?
- 4) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie?
(motivations politiques et personnelles; d'autres motivations)

II. Expérience collective

- 1) Avez-vous participé à de réseaux d'amitié ou de sociabilité ? Etiez-vous membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération ?
- 2) Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération? Quelles étaient vos fréquentations avec les Algériens ? En ce qui concerne la politique algérienne, quelles ont été ses répercussions sur la coopération?
- 3) Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation)?
- 4) Avez-vous été confronté à un événement politique majeur?
Avez-vous l'impression d'en savoir plus que les élites locales? *Que les hommes de la rue?*
- 5) Comment auriez-vous décrit à l'époque *de votre séjour les caractères de la présence et de l'action française dans le pays?*
- 6) Quelle place attribuez-vous à la séquence de la coopération aujourd'hui, autant dans votre vie que dans votre carrière?
- 7) Etes-vous content-e de la démarche de la coopération? Pensez-vous que l'expérience collective était féconde? Et dans quels domaines, surtout?
- 8) Pensez-vous que votre expérience en coopération a modifié votre mode de vie: rythme de vie, cuisine, habitudes culturelles, sociabilité, etc.?

Thématiques²³³ / notions-clés évoquées dans les réponses à notre questionnaire

- coopération - réconciliation franco-algérienne
- expériences - découvertes
- enseignement
- carrière
- vie personnelle (jeunesse, relations, mariage, fréquentations)
- héritage / passé colonial
- fossé culturel
- relations avec les collègues, avec le peuple
- administration algérienne
- accueil sur place (de la part de la société algérienne)
- politique algérienne-événements considérables
- engagement politique/syndical
- points de vue sur l'expérience de la coopération

La troisième et dernière étape de notre enquête qualitative consiste en l'analyse des réponses recueillies qui se déroule en 2 temps. Dans un premier temps, on répertorie l'ensemble des sujets abordés par les enquêtés en rédigeant les "monographies" de chaque interview, ce qui permet de repérer les thèmes transversaux à l'ensemble des entretiens recueillis. Nous les catégorisons dans le tableau ci-dessous:

²³³ Ces thématiques consistent des catégories des idées et des variables mis en évidence dans les entretiens. Nous répertorions les thématiques dans le tableau ci-dessous.

Tableau. Thèmes récurrents des entretiens et propos des enquêtés.

THEMES RECURRENTS DES ENTRETIENS	PROPOS DES ENQUETES SUR CES THEMES
Coopération culturelle	Réconciliation franco-algérienne/absence du passé (histoire) colonial(e)/rapports avec les collègues étrangers/Réparation/découverte de l'islam et de la culture arabe
Rapports Nord-Sud	Développement économique/notion du néocolonialisme/aide aux pays en voie de développement
Tiers-mondisme	Tricontinentale/pays non-alignés/autogestion
Révolution (socialisme)	Discussions-débats vifs sur la transformation socialiste/marxisme Propos négatifs sur des «révolutionnaires» (pieds-rouges)
Accueil	Accueil positif/distinction de la part des Algériens entre les «bons français» coopérants et les colons
Installation et vie quotidienne (salaire, logement, administration conditions de vie)	Problèmes administratifs, bureaucratiques
Politique-militantisme	Engagement et non-engagement dans la politique, connaissance de la politique algérienne/syndicalisme

Présentation des témoins et itinéraires personnels

Nous allons évoquer dans ce chapitre les parcours personnels des témoins et nous allons présenter des aspects précis qui les concernent. Cinq femmes et seize hommes, coopérant(e)s, enseignants pour la plupart, dont des jeunes de 20 ans à 33 ans pour le plus âgé, au moment du départ en coopération, ont participé à notre enquête sur les coopérants français en Algérie indépendante. Ils sont majoritairement en retraite aujourd'hui sauf un seul, anciens syndicalistes de l'UNEF et militants des syndicats enseignants comme le SGEN (CFDT), membres des associations religieuses ou individus non politisés. Certains d'entre eux croyants - chrétiens, catholiques et protestants partageant la sensibilité «chrétiens de gauche», mouvance du PSU et de la CFDT, ont été membres de l'association catholique *La Vie Nouvelle*²³⁴ et protestante comme le MCP (Mouvement chrétien pour la paix²³⁵), d'autres furent des coopérants civils sans aucun engagement politique ou des coopérants peu politisés. Certains furent proches du PCF ou du PCA et du PADS. Il y a également des cas des enquêté(e)s qui sont des non coopérants et non enseignants: l'architecte - professionnel libéral et la sage-femme infirmière. Les questions que nous avons posées aux enquêtés se trouvent dans le questionnaire ci-dessous. Nous allons l'utiliser comme outil d'interprétation des réponses recueillies. Dans un premier temps nous interprétons les réponses sur l'itinéraire personnel et dans un deuxième temps les réponses sur l'expérience collective en comparant les entretiens.

Une constante transversale de notre échantillon est le jeune âge des enquêtés au moment de leur départ en Algérie pour la coopération et le fait que la plupart des enquêtés (16) sont des hommes. De plus, la plupart d'entre eux et elles c'est-à-dire les

²³⁴ *La Vie Nouvelle*²³⁴ est une association d'éducation populaire pour une alternative personaliste et citoyenne. Elle est agréée par l'État, indépendante, pluraliste et libre de tout parti, syndicat ou Église. Créée en 1947 par André Cruiziat et Pierre Goutet, issus du scoutisme catholique, *La Vie Nouvelle* fut rejointe par de nombreuses figures qui ont marqué la vie du Mouvement, comme Jacques Delors ou Christophe Deltombe. Son objectif fut de favoriser le développement personnel de chacun et d'inciter ses membres à s'engager, pour construire avec d'autres une société à laquelle chacun trouve un sens, où il a sa place et sa dignité.

²³⁵ Geneviève Monnet en faisait partie.

18 enquêtés sur la totalité des 20 sont actuellement en retraite. On retrouve parmi les hommes des VSNA (Volontaires du Service National Actif) et des coopérants civils. Le statut du coopérant militaires et celui du civil s'enchaînent dans deux cas. Nous constatons également que certains se sont mariés soit avant leur départ en Algérie pour leur service de coopération soit lors de leur séjour en Algérie pour la coopération. Nous allons trier les renseignements donnés selon les origines sociales et leurs statuts, emplois, occupations des témoins. Nous catégorisons les éléments donnés en fonction des réponses recueillies par les enquêtés en suivant l'ordre suivant: sexe, âge du départ en coopération, temps du séjour, situation matrimoniale au moment du départ en coopération, origine sociale, emplois et statuts, statuts actuels. En outre, nous nous intéressons à l'aide d'une carte de l'Algérie aux divers lieux de coopération puisque nous retrouvons des coopérants qui figurent à notre échantillon dans 8 lieux différents. Ci-dessous nous catégorisons les caractéristiques des acteurs de la coopération en prenant en considération dans l'ordre leur sexe, leur âge, leur temps du séjour, ceux et celles qui sont partis en retraite, leurs situations matrimoniales et leurs origines sociales:

1) *Sexe*: 16 hommes et 5 femmes. La plupart des enquêtés (3/4) sont des hommes et nous avons également enquêté 5 femmes. Deux femmes françaises -enseignantes- se sont mariées à des Algériens.

2) *Age au moment du départ*: notre échantillon appartient à la catégorie d'âge de 20 à 33 ans dans les années concernées²³⁶. Le plus jeune au moment de son séjour en coopération fut Guy Le Néouannic qui s'est rendu en Algérie quand il avait 20 ans. Néanmoins, on trouve un témoin qui est parti très jeune en Algérie comme volontaire de jeunesse. Pour la plupart des témoins le départ a eu lieu à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Il a eu lieu quand les coopérants étaient très jeunes, une seule exception : le cas de Jean - Pierre Frey. Un autre cas particulier fut celui de Luc Thiébaud qui s'est rendu en Algérie comme nous l'avons déjà évoqué quand il avait 16 ans en tant que volontaire-bénévole, puis il y a fait son service militaire VNSA et ensuite est devenu coopérant civil.

3) *Temps du séjour en Algérie*: Nous avons parmi les témoins ceux qui sont restés en Algérie 30 ans (Lefeuvre) et un témoin qui continue à vivre en Algérie (Guerbi) jusqu'à aujourd'hui.

²³⁶ La plupart des coopérants étaient déjà parties dans les années 1960.

4) *Retraités*: 18 sur 20 des enquêtés sont actuellement en retraite. Les deux témoins qui sont toujours en activité dans leur domaine sont les deux universitaires Jean Yves Cotin, enseignant-chercheur en géologie à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne et Jean Pierre Frey, architecte-sociologue et professeur à l'IUP (Institut d'Urbanisme de Paris).

5) *Situations matrimoniales au départ en coopération* (célibataire, marié, concubin, etc., enfants etc.): Nous avons des statuts bien différents : des personnes célibataires comme Michel Roussel, Geneviève Monnet, Jean- Pierre Frey, des personnes déjà mariées au moment de leur départ en Algérie comme Chantal Lefeuvre, Jeanne Toutant, Guy Béguerie, Pierre Fleith, Hubert Peigné, le témoin anonyme et François Desplanques, des personnes qui se sont mariées pendant leurs missions de coopération comme Guy Le Néouannic, Colette Guerbi, Bernard Anguis et Michèle Anguis, Marc-Henry Baudot et Denis Jacquot et des personnes qui se sont mariées après avoir retournées en France comme Jean-Pierre Thorey, Henri Hauradou et Luc Thiébaud.

6) *Origines sociales*: Parmi les coopérants français nous avons des cas des personnes qui sont issus des couches populaires et d'autres qui appartiennent à la classe bourgeoise et moyenne. Nous avons interviewé des coopérants qui sont issus des familles d'ouvriers ou des paysans originaires des campagnes et d'autres qui sont issus des familles bourgeoises des villes françaises.

Présentation des coopérants

Nous allons présenter, en particulier, chaque coopérant enquêté.

Tout d'abord, un des premiers coopérants que nous avons interviewés fut Denis Jacquot.

Denis Jacquot, né en Algérie en 1939, originaire de Lorraine où il retourne au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale à l'âge de 6 ans avec sa mère, fut le fils d'un officier qui a fait la guerre d'Algérie. Jacquot appartient éventuellement à un milieu social plutôt aisé. Il a étudié à Nancy (DES et Capes Histoire) et enseigné en tant que professeur à Longwy (1963-1965). A Nancy il a fréquenté des enseignants universitaires qui étaient engagés dans la lutte contre la guerre d'Algérie surtout François Borella et Claude Collot²³⁷ qui l'ont influencé pendant sa formation politique et militante.

Denis Jacquot a séjourné en Algérie (1965-1972) en tant que coopérant militaire VSNA (Volontaire du Service National Actif) puis civil au lycée Ibn Rouchd à Blida pour enseigner l'histoire-géographie puis à l'École supérieure de Commerce à Alger. Obtention d'une licence d'économie à Alger en 1967 puis après l'arrêt d'un DES d'économie en 1973 sur l'histoire des systèmes économiques sous la colonisation en tandem avec un collègue algérien. Il fut retourné à Toulon pour y enseigner de 1972 à 1977, puis devint permanent syndical de la CFDT à Paris.

Le témoin suivant, Colette Guerbi qui fut la deuxième personne que nous avons interviewée est arrivée en Algérie en septembre 1963, elle s'est mariée en 1966 et y est restée jusqu'à maintenant puisque' elle partage sa vie entre la France et l'Algérie. Mais elle souligne qu'elle est partie célibataire et a connu son mari lors de son séjour en Algérie. Elle est donc restée financièrement parlant sous le régime de la coopération jusqu'à son mariage.

Colette Guerbi nous a confié des aspects particulièrement intéressants sur son «vécu» en Algérie et elle illustre notamment par son expérience puisque elle s'est mariée avec un Algérien que le peuple algérien se montrait favorable aux français qui venaient aider le pays. L'apport positif de la part des coopérants aux Algériens et leur aide

²³⁷ Voir les biographies abrégées de François Borella et Claude Collot à la suite de cette partie ci-dessous.

considérable destinée aux Algériens sont soulignés par Colette Guerbi dans l'entretien que nous avons eu avec elle.

Le témoin suivant, Michel Roussel, professeur d'Économie et du Droit souligne son engagement politique à la branche syndicale locale de la CFDT même si la syndicalisation et la politisation n'était pas permise aux coopérants.

Michel Roussel a fait son service militaire en tant que coopérant en Algérie de 1970 à 1972. Il y était surtout comme militant de la cause algérienne, ayant été très marqué, alors qu'il était étudiant, par les tueries des derniers mois. D'ailleurs, il a été alors persuadé que le colonialisme était le mal absolu. Il est toujours resté en relations avec l'Algérie : actuellement, il conduit un groupe de 40 personnes de son association (Le Parvis). Il a organisé un voyage en Algérie l'an dernier et il a préparé un autre voyage en 2014.

Michel Roussel a été marqué par ce qui se passait avec l'OAS en France. Il pense qu'il fallait montrer un autre visage de la France²³⁸.

Le coopérant suivant, Guy Béguerie, né à Médoc en 1937, issu d'une famille de classe ouvrière de Haut Médoc (père ouvrier dans une raffinerie). Sur les motivations du départ en coopération le cas de Guy Béguerie est très intéressant car lui aussi comme le premier enquêté (dans l'ordre que nous avons présenté les entretiens) Denis Jacquot s'est trouvé en Algérie pendant la guerre. Plus précisément, Béguerie a fait la guerre et a participé directement aux essais nucléaires du Sahara. Il estime que la coopération n'était pas vraiment une aide réciproque et sincère mais n'était pas non plus un néocolonialisme. Il souligne également que sa vraie motivation du départ fut l'envie de participer à la formation de jeunes ouvriers Algériens et d'apporter son aide à la construction des industries algériennes. Il a également souligné que les formations s'organisaient sous la tutelle des cadres français ou des cadres soviétiques. Béguerie partage le même parcours avec d'autres enquêtés puisque il était membre de la CFTC en 1962 et de l'UGTA en Algérie. Il évoqua dans son entretien les liens tissés avec les ouvriers Algériens en se montrant fier de les avoir formés. Il a également mis l'accent sur les différentes strates des populations qu'il a rencontrées.

Le témoin suivant, Chantal Lefevre souligne que la coopération constituait un signe d'amitié pour les Algériens et une preuve de fraternité entre les deux peuples. Une

²³⁸ Le thème de la réparation est présent dans cet entretien.

partie importante des deux femmes coopérant(e)s, Colette Guerbi et Chantal Lefeuvre, porte sur les découvertes, les côtés positifs et les inconvénients, les motivations personnelles et professionnelles de deux femmes que nous allons comparer aux motivations et aux appréciations sur le départ et le séjour en Algérie des autres coopérant(e)s. Actuellement habitante de Nemours et retraitée depuis 1996 elle fut née à Melun-sur-Marne. Elle fut venue à Paris pour ses études à l'âge de 18 ans. Elle y avait fait les classes préparatoires aux grandes écoles. Ensuite à la faculté elle avait rencontré son mari. Plus exactement à la résidence universitaire d'Antony. Son mari Hosni Bounedjar, médecin algérien y habitait pendant ses études en médecine. Chantal Lefeuvre fut enseignante de la langue anglaise et professeur successivement au lycée Ibn Rouch et à l'Office Culture Français. Elle a resté en Algérie jusqu'en 1993.

Le coopérant suivant, Bernard Anguis, ingénieur ICAM, coopérant à Sonelgas de 1963 à 1967. En évoquant ses motivations du départ en coopération il souligne que l'«essai de mise en application concrète de choix humains qui nous motivaient auparavant» a joué un rôle primordial pour son départ en Algérie. Nous constatons que dans son cas comme dans le cas de son épouse c'est aussi le choix humanitaire qui les a motivés. L'envie d'apporter leur aide au pays les a poussés à s'expatrier temporairement vers l'Algérie nouvellement indépendante. Il appartient à toute une gamme de techniciens venus apporter des compétences spécifiques: ingénieurs, agronomes, spécialistes des travaux publics, démographes, architectes, urbanistes.

Bernard Anguis décrit ainsi la période après l'indépendance: «émotions politiques non structurées, à fortes résonances personnelles: injustices de la colonisation, guerre d'indépendance, OAS, exil brutal des Pieds-Noirs. Urgence de la reprise de l'activité économique, les perspectives de l'autogestion!».

La coopérante suivante, Michèle Anguis, enseignante de mathématiques, constitue encore un exemple d'une femme qui a aimé l'Algérie grâce à son séjour en coopération de 5 ans, à la découverte de la culture algérienne et à la lecture de la littérature à travers Albert Camus. Elle a participé à «la création de l' AGEP, émanation à l'étranger du SGEN-CFDT de France» et a «rencontré divers coopérants d'autres secteurs, jeunes professionnels en début de carrière». De plus, elle a créé sa vie personnelle en Algérie puisque elle s'est mariée à un enseignant coopérant français en 1965 et ses enfants sont nés au pays. Sur sa motivation de départ en Algérie, Michèle Anguis souligne: «J'ai été sensibilisée pendant mes études à la fac de Lille

lors de la guerre en Algérie tant sur le problème des attentats et de la torture que sur l'enlèvement de Maurice Audin».

Le coopérant suivant, François Desplanques, né le 4 septembre 1935 à Dieppe, aîné d'une famille catholique de 8 enfants. Le cas de François Desplanques constitue pour notre enquête l'exemple du chrétien de gauche engagé dans le mouvement tiers-mondiste développementaliste. Il décrit son engagement dans la coopération «comme une expérience qui a été décisive et qui a considérablement élargi son horizon puisque sa formation de base était très classique et très franco-française». Il souligne qu'il a découvert en Algérie une autre culture ». Il fut bien volontaire d'aide au peuple algérien même avant 1962. Il explique c'était dans un esprit de service des jeunes lycéens Algériens qu'il était parti. En outre, il a créé vite des liens avec eux et avec ses collègues algériens et a participé à un groupe local de «libéraux» favorables à l'indépendance et à un groupe de réflexion sur la violence auprès de l'évêque, Mgr Pinier. Les groupes et les associations qui avaient comme objectif l'œuvre pédagogique destinée aux jeunes Algériens sont aussi présents dans l'entretien de François Desplanques car évoqués dans les propos de Colette Guerbi mentionnée ci-dessus et l'entretien avec le coopérant anonyme qui suit.

Le coopérant suivant, Luc Thiébaud issu d'une famille de la bourgeoisie parisienne, selon ses propos, a réalisé "ses premiers «départs» (64, 66, 67) en Algérie avant ses expériences de «coopération» (68 à 71) dans ou avec ce pays et ne furent, pas plus que ces années de coopération, motivées par un «soutien à la "Révolution" algérienne» mais plutôt par une espèce d'«amour» a-politique pour ce pays et surtout ce peuple, dans toutes les composantes qui en sont issues".

Si ses motivations étaient plus affectives Thiébaud pense que la plupart des coopérants de sa génération, en tout cas de son entourage, n'avaient pas non plus de motivations politiques ou alors plus des motivations franco-françaises qui ne les ou l'ont pas forcément poussés, à l'époque, vers des relations "vraies", humaines, avec les Algériens qui l'entouraient. Ce n'était peut-être pas le cas des coopérants précédents, à l'époque ou il allait en Algérie plutôt pour faire du "patronage". Il ajoute que le tiers-mondisme qui dominait à l'époque ne poussait pas les personnes qui en parlaient vers un comportement réellement, effectivement, anticolonialiste ; en faisant la connaissance ultérieurement de plusieurs Pied-Noirs, y compris d'enfants de

colons, il souligne qu'il pouvait y avoir chez ces personnes plus de respects pour les Algériens que chez beaucoup de coopérants qu'il avait fréquentés.

Le coopérant suivant, Hubert Peigné, fut né le 1^{er} novembre 1945 à Tourailles (41) dans une famille d'agriculteurs. Il était coopérant de 1971 à 1974 au sein d'une administration algérienne de terrain à Annaba (ex-Bone, sur la côte est, à 100 Km de la frontière tunisienne). Il avoue dans son entretien qu'il n'était nullement en recherche d'un soutien à un régime algérien tiers-mondiste mais très autoritaire, voire policier, dictatorial et déjà engagé dans un jeu dangereux (à la fois soutien et contrôle de l'Islam). Il était plutôt parti pour être solidaire des Algériens ordinaires-dits lambda dans son entretien- il n'avait pas été déçu du tout - et pour essayer de comprendre ce pays et ces populations auxquels « tant de français étaient liés (par exemple par l'Institut Pasteur d'Alger, créé par le grand-père et le grand-oncle de sa femme; ou encore par les superbes travaux réalisés par ses prédécesseurs ingénieurs des ponts et chaussées)».

Le témoin suivant, Henry Baudot, architecte DPG diplômé en 1961 à Paris et parti travailler en Algérie en 1963 à l'occasion d'un concours lancé par le fonds européen de Développement, il fut installé en profession libérale en 1964, sur le constat d'un accueil très favorable des autorités algériennes et d'un très gros programme d'investissements publics difficile à réaliser par défaut de moyens d'études, architectes, bureaux d'études. Il a vécu et travaillé en Algérie jusqu'à 1978.

La personne suivante, Henri Hauradou, nous a confié un témoignage précieux pour notre série d'enquêtes car il s'agit d'un historien qui porte un regard critique sur les conditions de son expérience en coopération. Sa prise de position est importante car cet avis est très loin de ceux des coopérants ou militants très politisés de Catherine Simon dans son ouvrage intitulé "Les années pieds-rouges". Hauradou réfléchit au passé précolonial et colonial de l'Algérie. Son propos sur l'héritage colonial est caractéristique: «On ne peut que regretter la spoliation d'une population, ce qui est malheureusement le fait de toute politique coloniale». D'autres enquêtes évoquent l'idée de reconstruction. Henry - Michel Hauradou a la conviction d'avoir participé à une expérience consciente et très féconde tant en Algérie qu'au Maroc où il a également travaillé en tant que «coopérant culturel». C'est une idée qui nous renvoie aux intentions des tiers-mondistes, révolutionnaires et autres militants

anticolonialistes qui sont allés en Algérie en 1962 dits pieds-rouges même si on doit souligner qu'Hauradou n'en faisait pas partie.

Le coopérant suivant, Pierre Fleith, coopérant à Skikda de 1965 à 1968 avait débuté comme certifié d'histoire-géo, après avoir été depuis 1953, normalien et instituteur. Son épouse était professeur de français à Bischwiller depuis 3 ans. Il souligne qu'ils savaient que l'Algérie avait besoin d'enseignants, ils avaient déjà milité au SGEN, à la CFDT, au PSU, pour que des négociations arrêtent une guerre atroce. Il ajoute que le fait de partir en coopération semblait aller de soi. En mars, des syndicalistes ont fait un tour de France des CPR (Centre Pédagogique Régional) pour aider au recrutement, car l'Algérie manque d'enseignants: à Strasbourg ils avaient écouté François Della Sudda, de l'AGEP (Association Générale Professionnelle des coopérants culturels et techniques la CFDT en Algérie) ainsi qu'un porte-parole algérien de la FTEC (Fédération des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture) - UGTA (Union Générale des Travailleurs Algériens). Ensuite ils avaient signé tous les deux.

Le coopérant suivant, Guy Le Néouannic, dont le père, Joseph Le Néouannic, fut ouvrier ajusteur à l'arsenal maritime de Lorient puis régleur de compas sur les chalutiers du port de Lorient, athée, anticlérical, militait au Syndicat CGT-FO. Il fut élu, en mai 1945, conseiller municipal socialiste SFIO de Keryado (Lorient-Morbihan). Sa mère ne travaillait pas. Le Néouannic avait une sœur de plusieurs années son aînée. Le cumul de postes de la part de Guy Le Néouannic fut remarquable et unique parmi les enquêtés dans notre série d'entretiens puisqu'il a assuré plusieurs postes pendant très longtemps, notamment celui de l'enseignement français dura 17 ans, de 1974 à 1991. Il fut lui aussi sursitaire pendant la guerre d'Algérie qu'il n'a pas faite et il souligne dans notre entretien qu'il a échappé à la caserne et n'a pas fait la guerre. Il l'avoue lui aussi comme Henri - Michel Hauradou.

Geneviève Monnet, issue d'une famille protestante. Elle fut infirmière sage-femme et ait travaillé à Skikda de 1966 à 1968. Elle est actuellement à la retraite. Elle n'était pas coopérante civile comme les autres enseignants interviewés mais elle fut coopérante dans l'association chrétienne MCP (Mouvement Chrétien pour la Paix) qui répondait aux besoins de l'Etat algérien en cherchant des volontaires correspondants à leurs projets. Dans ce cadre humanitaire de vocation chrétienne elle fut partie en Algérie.

Le coopérant suivant, Jean Yves-Cottin, professeur de Géologie, il passa sa thèse de 3^{ème} cycle en décembre 1978. Doctorat en 1978, 1^{er} poste en septembre 1979 en tant

que Maître Assistant Coopérant Université d'Oran Es Senia, peu de temps après le décès du Président Boumediene et l'installation du Président Chadli. Responsable d'accords - programmes PHC Tassili entre Saint-Etienne et Oran depuis 1994. Par ailleurs, Cottin a eu à choisir entre un poste à Oran et à Marrakech au Maroc et il a choisi l'Algérie (Oran) pour des raisons politiques.

Le coopérant suivant, le témoin anonyme de notre enquête, actuellement enseignant-chercheur à l'École des Mines de Nantes, aîné d'une famille de 5 enfants, ses parents sont toujours membres de l'association La Vie Nouvelle.

En outre cette personne²³⁹ que nous avons interviewé a souligné quand on l'a contacté que certaines de questions posées demandent un peu de temps pour qu'il donne ses réponses parce qu'il n'avait plus certaines informations en tête et devait les vérifier. Par ailleurs, il précisait que ces informations ne sont pas anodines et demandent un peu de réflexion (et qu'elles sont très intéressantes 40 ans après, à un moment où inévitablement on fait certains bilans...).

Ce témoin est actuellement enseignant-chercheur à l'École des Mines de Nantes, où il habite, âgé de 63 ans, il est marié et a 3 enfants. Aîné d'une famille de 5 enfants, ses parents sont toujours membres de *la Vie Nouvelle*.

Le coopérant suivant, Jean-Pierre Thorey avait effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle dans la fonction publique. Il fut ingénieur dans un service de l'Etat qui s'appelait la DRIRE (DREAL maintenant). Son travail portait sur les entreprises potentiellement polluantes ou dangereuses. En effet, sa coopération a duré de septembre 1972 à juillet 1974. Il avait que 22 ans quand il fut arrivé en Algérie.

Le coopérant suivant, Jean - Pierre Frey fut né en Algérie, à Oran le 1er septembre 1948. Il fut parti pour 3 ans à cause des liens personnels qu'il avait eus avec ce pays dès sa naissance et grâce à l'invitation de participation à un projet de recherche au sein de l'Université de Constantine. Il a resté en Algérie jusqu'en 1984. Il fut chargé des cours et il avait monté sur place une formation après avoir reçu une convocation de la part de l'Université de Constantine. Plus précisément, la raison de son départ en Algérie fut professionnelle mais aussi personnelle pour regagner l'Algérie, lieu de sa naissance. Il évoque dans son entretien qu'à Constantine

²³⁹ Nous avons eu l'entretien téléphonique le 4 mai 2015.

l'ambiance était différente. En somme, il fut content de son travail en Algérie au niveau professionnel même s'il évoque certains dysfonctionnements du système mis en place. En ce qui concerne les connivences politiques et intellectuelles il en souligne aussi leur importance car il a pu faire des débats et des discussions avec des personnes proches ou membres du PCF (Parti Communiste Français) sur la politique du socialisme et juge qu'en général son expérience fut fructueuse.

La coopérante suivante de cette présentation, Jeanne Toutant, professeur de français, née en novembre 1944, n'avait pas encore 24 ans quand elle fut partie en Algérie en 1968. Ses parents furent des instituteurs de l'Éducation Nationale sortis des Écoles Normales d'instituteurs de Loches (Indre et Loire) pour son père et Tours (Indre et Loire) pour sa mère. Les parents de son père étaient d'origine modeste : son grand père était artisan sellier bourrelier et sa grande mère tenait un petit café de quartier. Du côté de sa mère, son grand père était ingénieur des Arts et Métiers et sa grande mère institutrice puis professeur issue de l'école normale d'institutrices de Melun (Seine et Marne). Elle fut partie en Algérie avec son mari. Par ailleurs, elle souligna qu'elle fut prête de partir dans n'importe quel pays, pourvu qu'elle accompagne son mari Gérard Toutant. Après avoir participé aux mouvements de mai 68 elle a été affectée au Lycée des filles An Nahda. Elle évoque dans son entretien un élément dans sa vision rétrospective de l'Algérie, c'est-à-dire qu'elle «[ait] vécu une expérience d'une grande richesse humaine et n'a[it] cessé de s'intéresser à ce pays très attachant». Sur les destins de cette expérience féconde elle souligne qu' «elle regrette de ne pas savoir ce que sont devenues ses élèves et comment et comment elles [aient] fait face à la montée de l'intégrisme». Elle suit actuellement l'actualité algérienne et l'évolution politique du pays. Enfin, elle a exercé à son retour en France dans la région du Pas-de-Calais où «les Algériens [furent] moins nombreux que les Turcs ou les Marocains, mais elle [avait] toujours veillé à faciliter les échanges entre tous et toutes les élèves et à promouvoir l'égalité filles/ garçons».

Le témoin suivant, Louis Weber fut parti en Algérie en septembre 1965. Entre le moment (février ou mars 1965) où, comme ses compagnons, il avait fait sa demande et le départ effectif, il y avait eu le 19 juin et l'arrivée au pouvoir de Houari Boumediene. Coup d'Etat militaire avait-on jugé en France, avec tout ce que cela pouvait charrier de rejet pour le jeune militant qu'il était au vu de ce qui se passait couramment à l'époque en Amérique latine. Les premières arrestations, notamment de communistes, n'ont pas tardé, on évoquait de nombreux cas de torture. Hésitation

donc avant de prendre le bateau, l'Algérie n'étant plus dans les esprits celle qu'il avait rêvée, et, pour certains, renoncement. Pour Weber, l'envie de voir enfin ce pays dont la lutte avait habité ses premières années de militantisme étudiant (à l'UNEF), syndical (au SNES) et politique (à l'UEC puis, depuis une date récente, au PCF) l'a cependant emporté. Jouait aussi, sans doute, le refus de faire en caserne un service militaire encore très long à l'époque alors qu'il avait vingt-sept ans, qu'il était marié depuis 1963, avec un fils né en 1964.

Le dernier témoin, Jean-Louis Prout, fut coopérant en Algérie de février 1976 à février 1978 dans une école d'informatique, le CERI, à El Harrach, une localité et une commune de la banlieue est d'Alger. Il fut ingénieur INSA de Lyon dans l'option électronique et il fut devenu informaticien. Il a travaillé la majeure partie de sa vie dans les services informatiques de l'Education Nationale. Il s'est marié à 40 ans et il a eu 2 enfants.

Lieux de coopération en Algérie des enquêtés



La plupart des témoins (10) ont exercé la coopération dans la région d'Alger, dont 2 à Blida (à 50km d'Alger), 1 à Cheraga (à 10 km d'Alger) et 1 à El Harrach à l'est d'Alger. 1 en Kabylie dans l'est algérien et à Alger. Pour les autres, 3 sont partis à Annaba (est algérien), 3 à Skikda (est algérien), 2 à Constantine (est algérien), 2 à Oran dans l'ouest algérien et 1 successivement à Sétif, Sidi bel Abbés et Blida²⁴⁰.

²⁴⁰ C'est le coopérant Guy Le Néouannic.

Enquêtés et villes de coopération

ENQUÊTÉS	LIEU-VILLE DE COOPERATION
DENIS JACQOT	ALGER
MICHEL ROUSSEL	ALGER
COLETTE GUERBI	ALGER
CHANTAL LEFEUVRE	ALGER (BLIDA)
HENRY-MICHEL HAURADOU	ALGER (CHERAGA)
MARC-HENRY BAUDOT	ALGER
TEMOIN ANONYME	ALGER
LUC THIEBAUT	AURES et ALGER
BERNARD ANGUIS	ALGER
MICHELE ANGUIS	ALGER
JEAN-LOUIS PROUT	ALGER (EL HARRACH)
JEAN-PIERRE THOREY	ANNABA
GUY BEGUERIE	ANNABA
HUBERT PEIGNE	ANNABA
FRANCOIS DESPLANQUES	CONSTANTINE
JEAN-PIERRE FREY	CONSTANTINE
GUY LE NEOUANNIC	SETIF-SIDI BEL ABBES-BLIDA
PIERRE FLEITH	SKIKDA
JEANNE TOUTANT	SKIKDA
GENEVIEVE MONNET	SKIKDA
JEAN-YVES COTTIN	ORAN

Nous avons évoqué dans notre introduction les témoignages et leur analyse que nous allons choisir comme point de départ de la réalité historico-empirique, c'est-à-dire l'histoire réellement vécue ou agie qui comprend les situations, la manière dont le sujet est passé de l'une à l'autre, les événements. Nous avons par conséquent pour la première étape analysé les sujets des entretiens et leur itinéraire personnel avec les enquêtés, selon trois axes : 1. la présentation personnelle, le statut professionnel actuel au moment de la coopération en Algérie, 2. les découvertes en Algérie, ses avantages et ses inconvénients et 3. les motivations du départ en Algérie (politiques, professionnelles et personnelles). Le point commun de la plupart des entretiens est le statut professionnel au moment du départ en coopération. Nous avons d'abord ceux qui sont allés en Algérie pour accomplir leur service militaire sous une forme différente, soit pour avant tout aider le pays, soit (et ils le reconnaissent) pour échapper aux casernes de France et aux bêtises, humiliations ou vexations qui les y attendaient. Ce sont les VSNA, volontaires du service national actif qui ont effectué un service d'enseignement. Mais il y a aussi ceux qui sont partis en Algérie en tant que coopérants civils avec un statut de contractuels. Remarquons que deux femmes coopérantes qui se sont mariées à des Algériens ont perdu ce statut (de coopérantes)

pour devenir détachées à l'Office Culturel Français (OCF). La plupart des enquêtés ont répondu à notre question sur leur statut actuel : ils sont tous en retraite sauf 2 personnes: le coopérant qui a voulu participer à notre enquête comme témoin anonyme est encore enseignant - chercheur à Nantes, et Jean- Pierre Frey, urbaniste et enseignant à l'UPEC.

De plus, en ce qui concerne les côtés positifs et les inconvénients des découvertes en Algérie nous retrouvons des convergences quand nous comparons les entretiens des coopérants. Ils et elles constatent avec enthousiasme le bon accueil de la société algérienne. Ils mettent en avant un aspect frappant: l'absence du passé colonial et de la guerre d'Algérie dans les relations interpersonnelles entre les coopérants français et les Algériens, les gens de la rue²⁴¹. Il y en a beaucoup qui se réjouissent en parlant de la découverte du pays dans le sens : la découverte de belles régions montagneuses (Kabylie) et des villes sur les côtes algériennes (Oran, Constantine, Skikda). Cet aspect est présent dans l'esprit des coopérants et nous devons souligner leur intérêt avant leur départ en coopération. Ils manifestaient leur envie de connaître un pays si proche de la France dans le sens politique et géographique et si lointain à cause de la guerre qui les a opposés et donc éloigné les deux peuples. En plus, nous retrouvons des divergences dans les témoignages puisque certains coopérants ont découvert ou retrouvé en Algérie des débats politiques existant en France. Des professeurs, anciens coopérants, nous ont révélé leur profond accord avec ceux qui voulaient organiser et faire la révolution en Algérie car les premiers trouvent que certains révolutionnaires anticolonialistes arrivés en 1962 qui s'impliquaient dans la politique intérieure algérienne devenaient des «donneurs de leçons». Cette dernière expression est attribuée aux «pied-rouges», c'est-à-dire aux coopérants qui voulaient faire la révolution en Algérie. Les enquêtés qui ont évoqué les idées des «pieds-rouges» soulignent que les Algériens devaient choisir eux-mêmes leur destin et leur avenir et en décider²⁴².

²⁴¹ Voir le témoignage de Chantal Lefevre.

²⁴² Nous citons les propos du coopérant Michel Roussel: «Dans la coopération il y avait des inconvénients. Il y avait des coopérants [les pieds-rouges] qui donnaient des leçons aux Algériens. Je me suis dit que ces «gauchistes» finissaient par devenir des donneurs des leçons. Ils disaient ce qu'il fallait faire. Ce n'était pas à eux à choisir».

Certains sont extrêmement contents de leurs découvertes, ce qui ne veut pas dire que ceux qui expriment certains désaccords avec d'anciens coopérants dont les idées ne leur plaisaient pas, n'avaient pas été contents de leurs séjours. Un des points communs des entretiens constitue le fait que la plupart des coopérants ont eu des difficultés à évoquer des points négatifs en ce qui concerne leurs expériences de coopération. Ces enquêtés nous ont communiqué leur grand intérêt à participer aux débats politiques sur l'avenir du pays et aux discussions entre collègues et amis coopérants, français ou étrangers. Ils mettent en évidence les prises de position et les points de vue différents et controversés entre des économistes marxistes ou néo-marxistes qui défendaient les politiques socialistes et les démarches révolutionnaires entreprises par gouvernement algérien autrement dit le courant autogestionnaire et ceux qui prenaient une position moins critique et plus proche de la conception soviétique du socialisme en évoquant ainsi la collaboration étroite avec l'U.R.S.S, qui par ailleurs avait participé au développement de l'économie algérienne²⁴³.

Un point essentiel doit être souligné en ce qui concerne l'intérêt et l'envie des enquêtés pour participer et vivre dans un pays qui sortait d'une guerre sanglante. Ce pays avait l'objectif de l'ouverture d'une autre voie de développement dans un monde de mutations politiques profondes. En plus, certains coopérants enquêtés nous ont confié leur pleine satisfaction d'avoir vécu dans un environnement politiquement et culturellement très différent et riche comparé à la France.

Pour conclure sur ce point précis sur les découvertes des coopérants et leurs répercussions positives et négatives, il nous semble utile de souligner l'intérêt porté de la part des coopérants sur leur œuvre temporaire et urgente mais nécessaire car la coopération fut l'outil de la formation des cadres administratifs, des enseignants et des ouvriers industriels. Les enseignants, professeurs du secondaire, et les chercheurs témoignent de l'expérience unique de l'enseignement dans un pays étranger et du travail du terrain réalisé en coopération étroite avec le peuple algérien qui fut considérable. Ils abordent le travail avec les gens des milieux populaires et l'originalité de leurs démarches pour donner à ces gens et les aider d'une certaine manière. Ils évoquent avec un sentiment de nostalgie et de joie leurs relations avec les gens issus des couches populaires qu'ils formaient afin que ces derniers puissent devenir des cadres de l'administration algérienne et des entreprises, des ingénieurs

²⁴³ Voir le témoignage de Denis Jacquot.

qualifiés et des professeurs compétents. Il ne faut pas oublier le départ massif des cadres administratifs français et les manques énormes provoqués par ce départ de l'Algérie.

Les enquêtés soulignent qu'ils maintiennent actuellement de très bonnes relations avec leurs élèves, apprentis en formation et leurs collègues algériens. Ils continuent à communiquer avec eux et en sont très satisfaits du point de vue de rapports humains tissés pendant la coopération. De plus, certains coopérants français ont découvert une vie modeste en Algérie qu'ils ont beaucoup appréciée : la vie simple de tous les jours avec les moyens nécessaires non luxueuse mais heureuse. Par ailleurs, ils ont adopté les habitudes quotidiennes des gens du pays et nous reviendrons sur ce point dans une autre partie de notre analyse.

Etant donné que la culture et la religion algérienne étaient différentes, ces deux vecteurs ont beaucoup surpris les enquêtés, dont certains qui ne partageaient pas les mêmes convictions, soulignent que depuis leur expérience en coopération ils ont apprécié l'islam et la civilisation arabe qu'ils ignoraient auparavant. Pour ceux qui étaient chrétiens, l'expérience de la coopération leur a donné l'opportunité de connaître une autre religion, au fond inconnue, et de s'intéresser à dialoguer avec elle et apprendre à la respecter. «Cette rencontre (avec l'islam) m'a conduit à repenser ma foi chrétienne de manière à faire une place à la foi des autres et d'abord à leur existence. Tout homme est aimé de Dieu. Tout homme est mon frère», souligne François Desplanques. Par ailleurs, le coopérant Michel Roussel souligne aussi son intérêt voir son admiration pour la civilisation islamique.

Postérieurement, certains coopérants ont organisé et organisent des rencontres avec des musulmans pour ouvrir une voie de dialogue islamo-chrétien. Dans le domaine culturel, des coopérants appartenant à des associations organisatrices de rencontres et de voyages en Algérie, comme Michel Roussel, œuvrent pour l'ouverture vers les Algériens et la réconciliation. Il conduit actuellement un groupe de 40 personnes de son association (Le Parvis). Il a organisé un voyage en Algérie l'an dernier et il a préparé un autre voyage en 2014.

Enfin, pour certains, le fait de connaître et d'avoir des relations avec des coopérants des autres pays parfois éloignés de l'Algérie fut également un point important. Les relations créées avec les autres collègues allemands, soviétiques, syriens, libanais, tchèques, sont restées très présentes dans les souvenirs des coopérants français et ils

se réjouissent quand ils soulignent l'aspect des relations internationales forgées tout au long de leur expérience.

Selon les enquêtés la coopération constitua une «évolution professionnelle et une évolution militante, à la fois une ouverture et une découverte». Ils ont beaucoup appris car ils ont eu l'opportunité de rencontrer des enseignants d'horizons, de points de vue, de convictions politiques, de mentalités, de religions très différentes. Par ailleurs, il nous semble indispensable de souligner que d'après tous les entretiens, l'accueil des coopérants en Algérie a été chaleureux. «Le fait que les Algériens nous demandaient : Est-ce que vous venez de France? En général les Algériens étaient très accueillants. On venait pour aider le pays²⁴⁴».

Il n'y avait pas d'animosité de la part de la population algérienne. Ce fait est souligné par plusieurs enquêtés. La découverte d'un pays sortant de la guerre, pauvre, désorganisé mais formidablement attirant et accueillant est un autre aspect positif de la coopération pour les témoins. Un aspect négatif fut la découverte de la bureaucratie. Le coopérant Jean-Louis Prout souligne que l'administration fut souvent «tatillonne et laissa peu d'initiative au corps enseignant, à forte majorité européenne, américaine ou libanaise. En tant qu'informaticien, il constata que «l'accès à l'ordinateur central était clos à 17h30, chaque jour. Aucun contact avec le milieu professionnel».

Même s'il y a eu des inconvénients et que « tout n'était pas rose » selon l'expression d'un coopérant, les découvertes furent, plus que positives, voire fondatrices. Ils évoquent que le pays fut « formidablement aimé par beaucoup d'européens ». « Je pense aussi à toutes les personnes déchirées par leur départ à la fin de la guerre d'indépendance, et j'en ai connu tant et tant. Rien à voir avec le départ d'Européens des autres pays où ils étaient en effet colons, fonctionnaires, militaires etc.²⁴⁵». Il souligne également dans le même sens qu'il n'oublie «aucun des drames qu'a représentés la marche vers l'indépendance de l'Algérie pour les Algériens eux-mêmes, y compris dans leur diversité d'opinions (largement niée ou occultée par le

²⁴⁴ Voir les témoignages de Colette Guerbi et d'Hubert Peigné.

²⁴⁵ Voir le témoignage d'Hubert Peigné.

pouvoir algérien officiel et par une majorité de l'intelligentsia française), que j'ai pu peu à peu découvrir sur place auprès de mes voisins, collègues de travail, amis etc.»

La compréhension d'une autre culture, d'une autre religion de la façon de vivre d'un autre peuple, du vécu des gens, le nombre des gens qui sont restés au Sahara était relativement important» et un des enquêtés a eu envie de les connaître et l'a fait.

En plus, du point de vue personnel, certains coopérants mettent en avant l'expérience personnelle de la vie en couple à travers la coopération dans un pays étranger. Une vie professionnelle ailleurs qu'en France leur a également donné l'intérêt d'entamer leur vie personnelle dans ce contexte sociohistorique. L'appréciation politique exprimée rétrospectivement sur les faits vécus en Algérie est également intéressante. Un témoin énonce qu'une de ses conceptions fut la vue différente qu'il a eue au cours de la coopération sur la politique coloniale de la France. Quant aux expériences, des réponses incluent à la fois l'aspect politique, l'aspect professionnel et personnel. «La découverte d'un pays nouveau, qui venait de gagner son indépendance dans des conditions difficiles» s'entremêle dans un témoignage avec «un attachement à un mode de vie nouveau mais très marqué par la France» et le «souhait d'initiative professionnelle». Par ailleurs, le même enquêté a révélé au cours de son séjour en Algérie en tant que coopérant une «ouverture humaine, sociale, politique, par des contacts très divers, qui nous ont marqués par la suite, avec une générosité un peu naïve²⁴⁶». Ceci est un élément de la vision rétrospective du témoin qui considère que l'aide et la réconciliation découlant de la coopération furent caractérisées par une générosité un peu naïve. Nous n'avons pas la même perception sur l'expérience de la coopération par les autres témoins.

En outre, nous constatons que les expériences ne furent pas homogènes malgré le fait que nous pouvons retrouver une conjonction des découvertes pour les coopérants. Certains enquêtés soulignent qu'ils ont observé et révélé une autre Algérie que celle dont ils avaient entendu parler avant d'y aller. Ceci dit ils ont vécu dans un pays accueillant et favorable aux coopérants français ou par ailleurs les traces du passé colonial et de la guerre d'Algérie n'étaient pas présentes, au moins dans les relations des coopérants et des Algériens. Il y a d'autres qui n'avaient pas une vision particulière de l'Algérie et avaient commencé à chercher des renseignements avant leur départ ou ont fait la découverte du pays directement sur place.

²⁴⁶ Voir le témoignage de Bernard Anguis.

De plus, les enquêtés évoquent les changements politiques, les entrecroisements de l'histoire qui liaient les deux peuples, français et algérien, le fait de travailler avec des gens des diverses nationalités dans des conditions originales pour eux et pour réaliser une œuvre commune malgré les différences culturelles et religieuses. C'est un fait avéré qui ressort des plusieurs témoignages recueillis que les acteurs de la coopération ont dépassé les clivages religieux, nationaux et culturels et ont contribué même dans une mesure limitée à la réconciliation de deux peuples. En même temps, ceci est réconfortant pour les évolutions et l'actualité négatives de nos jours.

En définitive, les enquêtés se sentent plus ou moins influencés ou marqués par leur expérience de vie en Algérie. Pour certains ceci concerne leur parcours politique et syndical que cette expérience remarquable a déterminé d'une certaine manière et pour d'autres leur trajectoire professionnelle. De toute façon les deux dimensions «cohabitaient» chez les coopérants enquêtés qui gardent aujourd'hui cet esprit de rencontre du nouveau en Algérie, de découverte et d'une «aventure» originale qui a laissé des traces dans leur vie.

Par ailleurs, la question suivante est posée aux personnes enquêtées : *quelles étaient les raisons et les motivations du départ de la France pour les jeunes coopérants français ?* En posant à chaque enquêté(e) la question sur sa motivation du départ et plus précisément sur la ou les causes principales qui les ont poussés à quitter leur pays pour partir en Algérie tout en connaissant le passé récent de la guerre sanglante et traumatisante de 9 ans qui liait les deux pays, nous nous sommes rendus compte que les motivations du départ des coopérants étaient très différentes. Au début, nous avions eu l'idée que la motivation du départ était dès son origine ostensiblement politique²⁴⁷ mais les réponses démentissent nos premières impressions.

Pourtant, il n'y a pas d'homogénéité dans les réponses des enquêtés sur les raisons du départ et à l'intérieur des mêmes réponses. Ceci est évident. Bien évidemment le fait d'être rétrospectifs et le recul pris avec le temps passé pèsent sur les réponses. Les causes du départ personnelles, politiques et professionnelles

²⁴⁷ La motivation politique est évidemment confirmée dans les témoignages des coopérants qui ont participé à d'autres recherches de terrain. Négig Bouderbala en fait la preuve. En le citant: «C' était aussi pour ces grandes messes populaires et pour le chaleureux climat internationaliste qui régnait dans l'intelligentsia d'Alger que nous étions venus».

s'entremêlent et la décision du départ comprenait parfois plusieurs motivations. Ces dernières vont de l'intérêt général de la découverte de l'Algérie, intéressante et inconnue, à l'amour voire la familiarité avec le pays pour certains cars ils y sont nés. Ceux qui sont venus parce qu'ils avaient soutenu la lutte pour l'indépendance ont exprimé dans les enquêtes qu'ils avaient eu l'intention de faire une œuvre utile et de réconciliation en apportant leur aide au pays non sans répercussion sur leur pensée politique. Par ailleurs, certains ont entendu parler du climat politique. En outre, le simple intérêt professionnel au début ou à un moment donné de leur carrière constitua leur envie de s'améliorer, de s'enrichir par l'acquisition de compétences dans un contexte difficile comme celui des premiers grands pas accélérés d'industrialisation algérienne ou de l'éducation algérienne. Les coopérants qui sont nés en Algérie témoignent de leur envie d'y retourner, expriment largement leur émotion d'attachement et de nostalgie pour le pays²⁴⁸. Ils sentaient une certaine proximité émotionnelle avec le pays étant donné leur passé. Ces enquêtés soulignent que les motivations étaient personnelles/familiales et professionnelles dans un deuxième temps.

De plus, le même sentiment est partagé par ceux qui s'y sont rendus pour une période courte avant l'indépendance. Ces catégories de personnes ont la vraie nostalgie de retourner et de vivre dans un pays dont ils ont aimé la beauté de la nature, la société, la vie quotidienne. Parmi les enquêtés qui sont allés en Algérie pour faire leur service militaire en tant que VSNA, il leur semblait bien évidemment beaucoup plus intéressant et plus intelligent de remplacer leur service militaire (avec son lot d'absurdités et d'humiliations générées par la vie de caserne) en France par le service de coopération à l'étranger qui leur donnait des opportunités d'exercer leur métier (enseignant, ingénieur, architecte etc.). Dans ces cas, nous constatons que les motivations sont personnelles et/ou politiques/syndicales, associatives et professionnelles. En conclusion, nous devons préciser que même si la motivation du départ nous semble dès le départ idéologique et politique, elle ne l'était pas toujours. Nous avons deux entretiens caractéristiques celui de Denis Jacquot et de Luc Thiébaud qui montrent bien un engagement politique et celui de Chantal Lefeuvre et d'Henry-Michel Hauradou qui révèlent des choix personnels et professionnels non marqués par l'aspect politique.

²⁴⁸ Voir les témoignages de Denis Jacquot et de Jean-Pierre Frey.

Le choix d'aller en Algérie en particulier juste après la guerre ou trois et quatre ans après la guerre a une charge et une dimension politique (l'implication politique syndicale à l'époque de la guerre) dans la mesure où les coopérants voulaient continuer leur travail politique et syndical en Algérie mais ce n'est pas certain et absolu pour tous les cas. La dimension personnelle et familiale pèse aussi sur les décisions des enquêtés qui partent en coopération : l'envie de vivre pour certains pour la première fois en couple ou l'intention de découvrir cette vie en famille, l'envie de retour au pays où ils ont vu ou fait la guerre²⁴⁹. Le parcours de Denis Jacquot fut considérable car il est né en Algérie (Oran) et il est rentré au Maghreb après la guerre. Entre temps il y avait voyagé pour voir les opérations de guerre puisque son père y avait participé en tant qu'officier. Il est reparti en 1965 avec un esprit humanitaire et réconciliateur voire réparateur cette fois, c'est-à-dire l'intention de réparer les fautes provoquées par le colonialisme²⁵⁰ et de pouvoir s'entendre et communiquer avec les Algériens en ouvrant avec eux une nouvelle voie de coopération bilatérale amicale, réciproque, sincère et féconde.

²⁴⁹ Voir les témoignages de Denis Jacquot et de Guy Béguerie.

²⁵⁰ Voir notamment le témoignage de Michel Roussel qui exprime ce point de vue.

L'expérience collective

Notre deuxième partie d'analyse des entretiens auprès des coopérants essaye de creuser les expériences de la vie des coopérants, tant en ce qui concerne leurs implications politiques et syndicales, leur activité dans des partis politiques ou des syndicats que sur les moyens de leur vie quotidienne, bref la façon dont les coopérants français affrontent la vie de tous les jours. Nous constatons plusieurs convergences et divergences dans les réponses que nous avons collectées. Les convergences portent surtout sur leur appartenance idéologique commune à des partis politiques ou des syndicats même avant leur départ en coopération. Il y a un fil conducteur qui lie les trajectoires de vie des personnes enquêtées: enseignants ou intellectuels qui ont à la fois une identité politique et syndicale.

Les appartenances politiques et syndicales

Une autre partie de notre questionnaire se penche sur les appartenances politiques et syndicales des enquêtés et essaye de les discerner. Notre échantillon est plutôt immergé dans le réseau CFTC/SGEN/ PSU catholiques de gauche. Les enquêtés étaient membres de l'UNEF quand ils étaient étudiants en France avec des appartenances à des lignées et à des tendances politiques différentes.

Particulièrement, quant au point de vue syndical et politique le témoignage de Guy Le Néouannic est considérable car son expérience de 12 années caractérisée par les luttes pour la liberté, les droits de l'homme, la justice l'a profondément marqué et forgé politiquement. Il souligne qu'il «a appris ce qu'avait été réellement la guerre d'Algérie et les drames vécus des deux côtés [...] son aversion du colonialisme s'est renforcée». Mais il ne fut pas le seul: Jacquot et Thiébaud ont exprimé le même sentiment d'avoir gagné en compréhension des luttes politiques par leurs participations intenses aux combats des syndicats enseignants en Algérie. Ils soulignent qu'ils ont vécu des événements extraordinaires et des expériences qui les ont influencés. Les enquêtés qui ont eu un engagement syndical et politique rappellent rétrospectivement dans les témoignages recueillis qu'ils se rendaient compte de l'évolution des faits politiques majeurs en Algérie et partout dans le monde au moment de leur départ. Ils avaient vraiment conscience des changements

géopolitiques qui ont eu lieu pendant cette décennie surprenante des années 60 à 70 qui les ont trouvés en coopération dans un pays étranger. Pour ceux qui avaient participé à des luttes politiques en France, c'était intéressant de découvrir en Algérie et voir de près le pays pour l'indépendance duquel ils avaient combattu dès ses débuts.

Du point de vue de l'expérience humaine, le témoignage de Le Néouannic fut remarquable et rejoint également les propos des autres témoins qui soulignent les qualités du comportement des Algériens : «J'ai progressivement découvert un pays et un peuple chaleureux, accueillant envers ces jeunes Français venus travailler et aider à bâtir un nouveau pays tellement dépourvu de ce que l'on appellerait aujourd'hui les cadres intermédiaires, les techniciens, les enseignants. Aucun ressentiment contre nous ou la France ne m'a jamais été perceptible. Je m'y suis marié avec un ami Algérien comme témoin». Comme nous l'avons déjà abordé pour les autres enquêtés Le Néouannic souligne que les coopérants ont été accueillis dans les meilleures conditions sans jamais avoir eu à faire face à la colère ou à un rejet des Algériens. Ces derniers distinguaient les coopérants et les colons, n'assimilant pas les deux périodes, l'avant-guerre et l'après-guerre. Ils ont vraiment ouvert leurs bras pour accueillir les coopérants français. Ceci est la conclusion tirée de nos entretiens et c'est en même temps surprenant étant donné que les deux pays se sont opposés dans une guerre sanglante de 9 ans.

Du point de vue de l'intérêt touristique que présente le pays d'accueil la réaction de Le Néouannic présente plusieurs convergences avec les autres témoignages : «J'ai découvert certes la diversité et la beauté des paysages mais aussi la diversité des populations, des ethnies, le ciment politico-religieux autour de l'Islam (modéré à l'époque). En 1962-63 il y avait près de 30 000 coopérants en Algérie. Nombre qui allait rapidement décroître avec la volonté d'arabisation (un pays, une langue ...)». À l'image du beau pays déjà évoqué par les autres enquêtés, il rajoute le fait d'avoir connu et croisé des collègues des nationalités différentes dans un contexte social et politique plus tolérant aux différences de couleur de peau, de religion et de culture. Il constate rétrospectivement que l'Islam était plus modéré à l'époque en pensant éventuellement à des événements politiques postérieurs (la décennie noire) ou récents qui se sont déroulés en Algérie. Par la suite, il donne une interprétation de la baisse du nombre des coopérants étrangers en citant le fait que la volonté de l'arabisation de l'enseignement les a empêchés de rester et de travailler en Algérie.

En ce qui concerne la politique économique algérienne Le Néouannic exprime son point de vue négatif: «J'ai aussi pu analyser la politique de ce pays dans ses erreurs d'industrialisation lourde et [de] collectivisation des terres». La réforme agraire et la manière dont les gouvernements algériens ont mis en place le développement économique du pays ont fait partie de débats animés au sein des milieux des coopérants étrangers, français et de leurs collègues algériens. D'autres ne se sont pas exprimés sur ce point particulier. On peut remarquer qu'ils étaient plutôt positifs face aux démarches entreprises par les algériens quant à la modernisation, le développement du pays et son accroissement économique sans faire précisément référence à la politique d'industrialisation.

En ce qui concerne les découvertes des coopérants en Algérie et plus précisément les inconvénients il faut souligner qu'ils ne sont pas beaucoup présents dans les entretiens. Il y a eu bien évidemment des aspects négatifs évoqués dans les expériences humaines de coopération franco-algérienne mais ils ne surpassent pas ce qui fut essentiellement positif. L'expérience humaine, professionnelle et personnelle fut globalement extrêmement positive. Un inconvénient exprimé comme tel par Jeanne Toutant est la surveillance idéologique de ses cours par un collègue arabisant et la censure qui interdisait la diffusion de certains journaux français en Algérie. Celles-ci ont été quand même supportées par les enseignants de Skikda car ils les ont surpassées à travers leur envie d'exercer leur œuvre éducative. Néanmoins, la liberté d'expression était limitée selon la coopérante. L'enquêtée justifie sa réponse en utilisant l'argument suivant: «Par exemple je ne pouvais pas recevoir *le Canard Enchaîné* en Algérie, ce qui me manquait. C'était un inconvénient majeur qu'on l'a subi mais on l'a compensé par notre satisfaction à faire notre travail d'éducation et d'enseignement pour pouvoir supporter la grande surveillance». Nous constatons là-dessus que l'idéal de la coopération, l'envie de la participation à une démarche significative et à une œuvre éducative collective utile, développementaliste et loyale, déjà mentionnée dans certaines revues de la presse syndicale publiée en Algérie, sont également présents dans les propos de Jeanne Toutant.

Par ailleurs, nous avons entendu parler du phénomène de la bureaucratie qui est déjà mentionnée plus haut, des dysfonctionnements et des manques du système dans les domaines professionnels des enquêtés. Ces difficultés sont aussi évoquées en tant qu'obstacles professionnels par certains mais pas dans le sens de rejeter le progrès algérien réalisé en entier: «difficultés d'organiser les missions géologiques, et

difficultés de traiter les échantillons (analyses chimiques) sur place en Algérie ». Par contre le travail en Algérie a donné à certains enquêtés des opportunités professionnelles immenses à la suite du travail considérable et original qui leur a donné des débouchés professionnels qu'éventuellement ils n'auraient pas pu avoir ailleurs qu'en Algérie. Par exemple, le coopérant géologue dont nous avons abordé le point de vue sur les inconvénients croisés en Algérie, a trouvé sa « mission dans des secteurs sahariens quasiment incognita » extrêmement positive. Même s'il décrit un inconvénient organisationnel mentionné plus haut, il n'est pas actuellement négatif en ce qui concerne les aspects essentiels de son expérience. La même conclusion découle du témoignage de Denis Jacquot car il souligne qu'il a progressé au moins du point de vue professionnel, dans son domaine de spécialisation scientifique et son expérience sembla être riche, féconde et fondatrice. C'est important de se rendre compte que les coopérants ont évolué dans leur carrière au cours de leur séjour en coopération. Nombreux furent ceux qui ont été formés en Algérie ou qui ont avancé dans leurs études.

En outre, à notre question sur les points négatifs, c'est-à-dire les inconvénients rencontrés en Algérie, nous n'avons pas recueilli plusieurs réponses car les enquêtés n'ont pas vraiment abordé les aspects négatifs de leur expérience. Nous allons, dans un chapitre suivant, confronter ces réponses avec la réalité et les témoignages de certains coopérants rapportés par les enseignants syndiqués dans les associations professionnelles des enseignants en Algérie.

Quant aux appartenances politiques-idéologiques et syndicales certaines personnes partagent la même sensibilité religieuse car ils étaient chrétiens, voire chrétiens de gauche, actifs dans la CFTC (ensuite CFDT), le PSU et proches de l'association *La Vie Nouvelle*. Leurs parcours politiques et leurs convictions ont été marquées par la guerre d'Algérie et ses répercussions sur le mouvement ouvrier et étudiant français. Ils ont fait partie de la génération de la guerre d'Algérie car ils et elles se sont mobilisés en tant qu'étudiant(e)s -parfois fiévreusement- contre la guerre d'Algérie et demandèrent la paix et l'indépendance du pays.

En outre, d'autres ont vu les atrocités de la guerre et en témoignent dans les conversations que nous avons eues avec eux. D'autres se rendaient compte de la violence de la guerre avant leur départ en Algérie. Ils décrivent

que dans leurs villages quand ils étaient en France beaucoup de familles avaient perdu des jeunes soldats à la guerre d'Algérie et par conséquent les jeunes de leurs villages ne voulaient pas partir en guerre (certains choisissant de se mutiler). Toutes ces expériences vivantes et les enjeux idéologiques se sont révélés dans les entretiens sous les formes de récits de vie uniques, particuliers mais qui entretiennent des liens entre eux et partagent des lignes conductrices. Les témoins qui ont donné leurs impressions convergentes sur ce sujet de la violence de la guerre d'Algérie et de ses répercussions sont Denis Jacquot, Jeanne Toutant et

Par ailleurs, la question que nous avons posée sur la participation éventuelle des enquêtés à des réseaux de sociabilité a son importance puisqu'elle visait à creuser le niveau de leur politisation/syndicalisation ou leurs activités culturelles développées en Algérie. Notre échantillon est révélateur pour ces strates de la «population coopérante» qui n'appartiennent pas au groupe des pieds-rouges.

Ce sont plutôt des coopérants institutionnalisés: VSNA (Volontaires du Service National Actif) et coopérants civils, parfois militants/syndicalistes mais ce n'est pas toujours le cas. Hervé Bourges évoque cette catégorie des coopérants à part qui arrivent en Algérie juste après son indépendance, dans une période de plein espoirs et d'attractivité révolutionnaire, les pieds-rouges²⁵¹, en soulignant le fait qu'il faut cependant noter que même pendant cette période les échos d'un nationalisme beaucoup moins ouvert que le précédent se font entendre: discours traditionnalistes de Ben Bella après les dissidences de Ait Ahmed et surtout de Chaabani, mises en garde de la presse contre les «pieds rouges» et les «transhumants»; remplacement en septembre 1965 de Mohammed Harbi, révolutionnaire, progressiste, membre du PCA, par Amar Ouregane, à la tête de Révolution Africaine. C'est que, en sens inverse, et non sans liens cependant avec le premier courant se développe un nationalisme fermé, intransigeant, sectaire. Il se traduit par une grande méfiance à l'égard de la coopération internationale, suscite des réactions xénophobes, met l'accent sur les valeurs islamiques, morales et moralisantes²⁵².

²⁵¹ La définition de pieds-rouges proposée par Catherine Simon comprend trois versions.

²⁵² Bourges, Hervé, L'Algérie à l'épreuve du pouvoir: 1962-1967, Paris, 1967, p.213.

En plus, certains partagent la sensibilité chrétienne, issus de gauche, d'autres sont tout simplement chrétiens volontaires de la paix en Algérie²⁵³ mais aussi ceux qui ne sont pas croyants. Nous avons constaté que la plupart des coopérants enquêtés n'ont pas participé à un foyer ou une organisation culturels. Néanmoins, nous avons à ce pont précis une exception remarquable, celle à laquelle ont participé largement les coopérants de Skikda, ce que nous apprenons par Pierre Fleith²⁵⁴. Ce foyer culturel a été développé à l'initiative des coopérants français et a été ouvert à des enseignants Algériens tandis qu'auparavant il n'acceptait pas d'enseignants étrangers. Fleith souligne l'importance de la création du Cercle Culturel des Lycéens et Collégiens de Skikda (CCLC²⁵⁵): «J'ai le souvenir d'un grand foisonnement, d'une participation active des jeunes, d'une vrai MJC comme celles qui ont vu le jour en France après la Libération. Je ne sais ce qu'il est advenu du CCLC à la rentrée de 1968...». Le CCLC a été également fréquenté par Jeanne Toutant enseignante professeur de Lettres à Skikda de 1968 à 1971²⁵⁶. Ce foyer de Skikda fut une structure mise en place par des enseignants coopérants le printemps 1966. Elle fut ouverte à tous les jeunes algériens de la ville, lycéens et collégiens, contrairement à la Maison des Enseignants et de la Coopération, lieu de rencontre financé par l'ambassade de France. Le CCLC avait eu le plein appui du proviseur du lycée Delanglade, qui a fait mettre au service des coopérants un local appartenant à la paroisse de Skikda, dans le centre-ville. Pierre Fleith évoque le fait que plusieurs jeunes coopérants s'y sont lancés. Ils ont d'abord amélioré la maison, inhabitée depuis quelques années et des clubs d'activités différentes ont vu le jour comme étude du milieu, cuisine et ciné-club, littérature algérienne, projets d'un groupe de théâtre, d'un orchestre oriental, d'une salle de travail. Ils présentaient des exposés sur la littérature algérienne et sur l'histoire-géographie²⁵⁷.

²⁵³ Geneviève Monnet, MCP.

²⁵⁴ Maison des Enseignants Coopérants.

²⁵⁶ Voir le témoignage de Jeanne Toutant.

²⁵⁷ Fleith, Pierre, ouvrage collectif, *Coopérer en Algérie à Skikda, 22 Témoignages, 1962-1974*, p. 81-83.

En somme, Pierre Fleith rajouta qu'il ait le souvenir d'un grand foisonnement, d'une participation active des jeunes, d'une vraie MJC comme celles qui ont vu le jour en France après la libération.

En définitive, l'aspect commun et essentiel des entretiens est que l'exercice de la politique et l'adhésion des coopérants à des partis ou des syndicats était interdits par les autorités algériennes. Pourtant les témoins soulignent que des branches locales des syndicats déjà existants en France se sont créées en Algérie : AGEP, ASPES, APIFA²⁵⁸. Par ailleurs, ces branches syndicales avaient œuvré pour la satisfaction des revendications et des aspirations des coopérants français et ont lutté à leur côté en mai 68 pour exprimer leur solidarité avec les travailleurs grévistes en France.

De plus, comme nous l'avons déjà dit plusieurs coopérants étaient déjà membres de l'UNEF avant leur départ en coopération mais sans avoir été militants. Si certains des enquêtés de notre échantillon n'ont pas fait de politique en Algérie, d'autres étaient déjà membres ou proches des partis politiques français comme le PSU ou le PCF et ont eu «des contacts avec des militants de partis d'opposition (PRS, PCA et PAGES)²⁵⁹«algériens. Les révélations de quelques coopérants sur leurs activités politiques et syndicales sont remarquables. Certains avaient des postes importants dans les branches syndicales locales auxquelles ils ont participé (poste de trésorier à l'APIFA, responsable des relations internationales etc.). De plus, les coopérants n'étaient pas prisonniers des clivages politiques et syndicaux français mais ils avaient des relations avec le syndicat ouvrier le plus important en Algérie, l'UGTA, et les partis politiques algériens comme le PCA, le PRS²⁶⁰ et le PAGES ou le PCF. Par conséquent l'immixtion à des activités politiques s'exerçait tant du côté français que du côté algérien, cependant certains enquêtés soulignent qu'ils/elles n'ont pas fait

²⁵⁸ Voir page 50 dans l'introduction.

²⁵⁹ Voir les témoignages de Luc Thiébaud et de Jean Pierre Frey qui ont eu des contacts avec le PSU et le PCF respectivement.

²⁶⁰ Le Parti de la Révolution socialiste est un parti clandestin de l'opposition, en Algérie. Fondé en 1962, par Mohamed Boudiaf, sa création fait suite à la Crise de l'été 1962. Les membres du parti sont majoritairement issus du FLN de la Wilaya de Constantine et de la diaspora algérienne. Il fut interdit par le pouvoir peu de temps après sa création. Boudiaf et les principaux dirigeants étant emprisonnés. En 1965, le PRS installe son siège en France¹. Le parti sera dissous à la mort de Houari Boumediene, en 1979, par son fondateur.

partie des réseaux politiques car leurs positions étaient délicates²⁶¹, d'autres nous ont confié que les coopérants étaient surveillés par les autorités algériennes²⁶²

²⁶¹ «On était très surveillés et ma position était très délicate. Je ne voulais pas participer à des associations car j'avais peur d'être jetée hors de l'Algérie», dit Chantal Lefevre.

²⁶² Nous connaissions l'influence de l'armée et de la police et nous nous sentions souvent surveillés, même si nous n'y prenions garde, mais nous étions prudents...Des histoires couraient sur des voitures stationnées retrouvées sans roues le lendemain et notre Renault 4 a vite perdu son petit rétroviseur extérieur. Si elle devait rester sur un parking, nous ne la fermions jamais à clé pour éviter que les serrures soient fracturées et ne laissions rien, absolument rien dedans. Il suffisait de s'organiser. (Toutant Jeanne, *Coopérer en Algérie à Skikda, 1964-1974*, p. 162)

Connivences intellectuelles et fréquentations des Algériens

Quant aux connivences intellectuelles nous avons recueilli des réponses intéressantes sur le «partage, avec beaucoup, d'un esprit théorique et pratique (concret) d'ouverture, de curiosité, de chaleur humaine, de facilité des contacts²⁶³», sur les rapports avec les élèves, avec les collègues, les voisins algériens et les autres étrangers, membres des partis politiques et des syndicats et les lectures importantes, littéraires et politiques. Les enquêtés soulignent le fait d'avoir enseigné à des élèves qui sont devenus par la suite des ministres des gouvernements algériens et des hauts fonctionnaires de l'administration algérienne. Pourtant, certains mettent l'accent sur le fait que les facultés n'avaient pas encore atteint le niveau intellectuel qui leur aurait permis d'accueillir des débats intellectuels²⁶⁴. Dans leurs réponses sur les connivences intellectuelles certains coopérants ont choisi de nous confier les lectures des auteurs algériens de langue française qu'ils ont faites, mais aussi l'apprentissage de l'arabe dialectal et leurs relations personnelles avec des auteurs algériens.

François Desplanques, souligne qu'il a «découvert les écrivains maghrébins de langue française: Feraoun, Mammeri Dib, Kateb Yacine, Chraïbi. Memmi et par la suite beaucoup d'autres. Ils ont été pour moi de véritables initiateurs en ce qu'ils m'ont permis d'entrer dans l'intérieur de leur société, dans la vie de ses hommes et de ses femmes, dans leur manière de penser et de sentir. Puis élargissant le cercle, j'ai lu les romanciers et les poètes d'Afrique noire et d'Amérique latine. Quel bonheur et quelle richesse ! J'ai eu un lien privilégié avec Mohammed Dib. A mon retour en France, j'ai déposé un sujet de thèse sur son œuvre ce qui m' a donné l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises et de correspondre avec lui».

Pour ceux qui avaient déjà acquis, c'est-à-dire avant leur départ en coopération, une certaine familiarité avec la lecture des œuvres d'auteurs provenant d'outre-mer²⁶⁵, leur

²⁶³ Voir le témoignage d'Hubert Peigné.

²⁶⁴ «La faculté était démolie. Je ne vois pas de connivences intellectuelles qu'on aurait pu avoir », dit catégoriquement Chantal Lefeuvre.

²⁶⁵ Denis Jacquot nous a parlé de sa familiarité avec les lectures des auteurs d'origine outre-mer.

séjour en Algérie leur a donné l'opportunité de connaître encore mieux les auteurs algériens.

Par ailleurs, même si certains soulignent qu'ils ont eu des fréquentations intéressantes avec les Algériens, parce qu'ils ne voulaient pas avoir des relations qu'avec leurs collègues français²⁶⁶, d'autres mettent l'accent sur le fait qu'ils avaient créé «de très bonnes relations avec le milieu professionnel algérien et le milieu «pied-noir» (ceux qui étaient restés) et plus précisément avec le milieu libéral, qui parfois avait pris la double nationalité». C'est remarquable que ce dernier coopérant souligne : «J'avais peu de relations avec le milieu coopérant, qui vivait souvent en cercles fermés» car il répète un point de vue partagé par plusieurs témoins que souvent les coopérants vivaient entre eux. Un autre choisit de souligner le fait que ses connivences n'étaient pas de caractère intellectuel mais plutôt politiques: «Les connivences algériennes que j'avais dès avant mon arrivée (ci-dessus) et que j'ai gardés jusqu'à aujourd'hui (52 ans après) n'étaient pas des intellectuels à part un ami algérien qui avait fait ses études avec moi à Paris et qui fut décisif pour l'orientation de mon engagement politique». Cette dernière réponse rejoint plusieurs points de vue de certains coopérants qui évoquent les rapports et les liens politiques qu'ils ont tissés avec des membres des partis politiques algériens comme le PCA²⁶⁷. «J'étais proche du Parti Communiste Français (PCF) et des Algériens qui étaient proches du Parti Communiste Algérien (PCA). J'ai appris pas mal de choses, c'était très enrichissant. Il y a des Algériens qui continuent à me voir, avec lesquels j'ai gardé des liens. Plutôt avec les Algériens que j'ai eus comme étudiants en France. Ça m'a permis de me familiariser avec les conditions du plan urbain historique de l'Algérie. La mission était reconductible. Dans le domaine des amitiés et des relations professionnelles je considère que la coopération était très féconde²⁶⁸ ».

D'autres témoins soulignent quand même le fait que certains instituteurs et professeurs pieds-noirs avaient des convictions racistes et un comportement agressif

²⁶⁶ «J'avais peu de relations avec le milieu coopérant, qui vivait souvent en cercles fermés», dit Marc Henry Baudot. Cet enquêté ne fut pas coopérant mais professionnel libéral. Il nous a donné un témoignage important qui nous permet de comparer son expérience à celles des coopérants enseignants.

²⁶⁸ Voir les témoignages de Jean-Pierre Frey et de Louis Weber qui abordent le fait qu'ils ont tissé des liens avec des militants des partis communistes, algérien et français.

envers les Algériens. Des points de vue de témoins sont très intéressants sur les connivences intellectuelles et leurs relations culturelles et politiques avec leurs collègues algériens. Nous avons constaté que certains ont participé à des associations ou à des syndicats algériens. D'autres témoins ont fréquenté des intellectuels et des auteurs ou ont tissé des liens avec leurs collègues dans les facultés où ils travaillaient. Plus particulièrement les enquêtés soulignent qu'ils faisaient partie de l'UGTA ou des foyers culturels de coopérants²⁶⁹. Cet aspect est mis en valeur par ces derniers dans leurs réponses sur leur participation à des groupes de sociabilité, syndicats associations et groupes. De plus, sur la question des relations culturelles il y a dans la plupart des cas un grand intérêt pour la culture algérienne. Nous avons des références à des auteurs et des romanciers considérables comme Feraoun, Mammeri, Dib, Kateb Yacine, Chraïbi, Memmi. Les coopérants soulignent qu'ils ont rencontré la culture algérienne à travers les romans de langue française des écrivains algériens mais également découvert une autre religion, (l'islam) et la civilisation arabe²⁷⁰.

Pour certains, François Desplanques par exemple, l'islam était plus modéré à l'époque et la coopération en tant qu'expérience humaine dans le contexte socioculturel qu'ils ont vécu leur a donné l'occasion de mieux le connaître et de l'apprécier en repoussant leurs préjugés préexistants. Par ailleurs, leur foi chrétienne a été renforcée par leur présence en Algérie car ils ont été amenés à la repenser et à respecter les autres, malgré leurs différences. Des enquêtés avouent que leur expérience fut riche car elle s'est développée dans l'écoute, l'entraide, la réflexion, l'échange. Ils ont réussi à œuvrer dans un esprit collectif, visant la réussite et la réconciliation dont ils gardent des souvenirs précieux et dont ils se sont inspirés postérieurement dans leur vie après

²⁶⁹ Les foyers culturels nommés Maisons d'Enseignants et de Coopérants se trouvaient à nombreuses villes algériennes. A Al Asnam, Cherchell, El Oued, Medea, Ouargla, Tizi Ouzou, Affreville-Miliana et Djelfa. Le foyer culturel de Blida fut nommé Association Culturelle Française et celui de Leghouat (Oasis) Association Culturelle Française d'Oued R'Hir. Le foyer culturel de Ghardaïa fut nommé Association Culturelle Française du M'zab et celui d'Ouargla Association Culturelle et Sportive. Voir ALGER/AMBASSADE/D/101, p. 2. Voir aussi les témoignages de Pierre Fleith ci-dessus sur le Cercle Culturel des Lycéens et Collégiens de Skikda (CCLC) et la Maison d'Enseignants et de Coopérants de Skikda.

²⁷⁰ «J'ai aussi découvert le monde de l'islam que j'ignorais totalement et qui imprègne si profondément la pensée, la langue, la vie sociale avec ses croyances, ses rites et ses fêtes. Cette rencontre m'a conduit à repenser ma foi chrétienne de manière à faire une place à la foi des autres et d'abord à leur existence. Tout homme est aimé de Dieu. Tout homme est mon frère». Voir le témoignage de François Desplanques.

la coopération. De plus, ils ont créé des relations très transculturelles suite à un grand nombre de disciplines et de nationalités parmi les coopérants²⁷¹.

Plus précisément, la dimension multinationale que nous avons évoquée dans l'introduction de notre sujet est soulignée par le témoignage d'un ingénieur coopérant en Algérie qui évoque l'œuvre collective harmonieuse de la coopération entre les peuples de divers pays et des nationalités différentes qu'il a observée en Algérie. Nous en citons: " J'ai trouvé dans la coopération un résultat inattendu, en particulier quand elle est multinationale. A travailler ensemble, Algériens, Russes, Bulgares, Allemands, Italiens, Français, sur un même boulot, les barrières tombent, un langage commun se crée, des amitiés se nouent. Sans doute est-ce là le résultat le plus beau - et inattendu - de la coopération, le phénomène inverse de celui de la Tour de Babel. A travailler avec cœur, non dans un but d'orgueil mais à construire ensemble un pays plus humain, se crée un foyer réel d'unité, solide, car non basé sur une institution artificielle comme l'O.N.U. ou la S.D.N. mais sur le vécu concret»²⁷². Ce point de vue illustre, dans une certaine mesure l'ambiance de la vie des coopérants en Algérie indépendante. Parallèlement, cette réflexion constitue une éventuelle appréciation de l'œuvre de la coopération quand elle se fondait «en bas», sur les gens du milieu, les peuples de deux pays²⁷³ et quand ses piliers s'appuyaient beaucoup plus sur les humains que sur les institutions.

Cet exemple de l'œuvre sincère et humanitaire de coopération est décrit par une enquêtée qui fait référence à l'œuvre des chrétiens en Algérie, notamment au père Scotto qui organisait des cours d'alphabétisation pour les Algériens dans sa paroisse²⁷⁴. «Il organisait des cours du soir pour des élèves et des adultes».(Voir le témoignage de Colette Guerbi).

²⁷¹ Témoignage de Jean-Yves Cottin.

²⁷² op. cit., p. 68.

²⁷³ «Quant aux rapports avec la population, ils sont partout excellents aussi bien en ville qu'en campagne». Voir *l'École Libératrice*.

²⁷⁴ Ancien curé de Bab El Oued, très engagé aux côtés des Algériens pendant la guerre d'Algérie, élu conseiller municipal d'Alger en 1967. Jean SCOTTO parla sur une vidéo de l'INA de son élection, de sa vie au milieu des jeunes Algériens, de la cohabitation des deux communautés, de l'élection de 4 Européens au conseil municipal. Des algériens, dans la rue expliquent les raisons du succès de Pierre CHAULET, pied noir, Français d'Algérie et porte parole de l'indépendance algérienne. Pierre CHAULET tente d'expliquer les raisons de la guerre d'Algérie et les étapes de sa propre évolution au

milieu du drame algérien. Il raconte ses arrestations, son combat et ses espoirs dans la révolution algérienne. (<http://www.ina.fr/video/CAF93017730>)

Événements politiques majeurs qui ont eu des répercussions chez les coopérants

Par ailleurs, des événements politiques majeurs qui se sont déroulés au moment de la guerre d'Algérie et qui ont eu des répercussions plus ou moins grandes sur leurs vies ont été évoqués par les enquêtés: l'avènement de Boumediene au pouvoir, la guerre des six jours en juin 67, la crise pétrolière, mai 68 sont quelques-uns qui, d'une certaine manière, les ont influencés. Par ailleurs, les réformes mises en place par les gouvernements algériens sont beaucoup plus présentes dans leurs témoignages: la politique de l'arabisation (un pays, une langue), la nationalisation du gaz et des hydrocarbures du pays, la réforme agraire, la politique d'autogestion et ses perspectives, les problèmes administratifs, l'urgence de la reprise de l'activité économique et l'alphabétisation sont évoqués par les enquêtés. «Emotions politiques non structurées à fortes résonances personnelles» sont mises en valeur et sont en liaison avec des événements antérieurs aux expériences personnelles des coopérants: «injustices de la colonisation, guerre d'indépendance, OAS, exil brutal des pieds-noirs»²⁷⁵. Ce point de vue est également rejoint par ceux qui expriment leur sympathie vis-à-vis du peuple algérien et leur sensibilisation à cause du problème des attentats, de la torture et de l'enlèvement de Maurice Audin avant leur départ en coopération²⁷⁶. L'arabisation de l'enseignement est mentionnée comme une des causes majeures de la diminution du nombre des coopérants français en Algérie ou de leur départ. L'écho et les répercussions de mai 68 sur les coopérants sont présents dans les propos des enquêtés même s'ils mentionnent qu'ils n'ont pas participé d'une manière directe au mouvement ouvrier et étudiant. En ce qui concerne la guerre des 6 jours nous citons les propos de Pierre Fleith qui sont révélateurs des répercussions de cet événement sur la vie des coopérants: "La guerre de 6 jours marque un tournant évident pour nous. L'humiliation de la défaite des pays arabes face à Israël fait surgir un antisémitisme que nous ne sentions pas auparavant, des affiches et tracts s'en prennent aux étrangers, inspirés par Kaïd Ahmed, numéro1 du FLN et ministre du gouvernement Boumediene". De plus, nous constatons que les événements de la politique intérieure

²⁷⁵ Voir le témoignage de Bernard Anguis qui se contente de citer les événements antérieurs à la coopération sans développer.

²⁷⁶ Voir le témoignages de Michèle Anguis.

sont plus abordés que les événements et l'actualité provenant de l'étranger (internationale). Il est important de souligner que tous les coopérants - en fonction surtout des périodes de leur coopération - n'avaient pas accès à la presse française. Notamment après 1965 certains disent que les journaux français étaient censurés. Par conséquent ils ne pouvaient plus les trouver et les lire en Algérie. Jeanne Toutant souligne: «Sur la politique intérieure et sur le plan politique on ne connaissait rien et on n'avait pas le droit de recevoir des journaux de France. Par exemple *Le Canard Enchaîné* que je lisais en France, je ne pouvais pas le recevoir en Algérie, ce qui me manquait". Nous pouvons tirer une conclusion incontestable que les décisions politiques ont influencé directement ou indirectement les coopérants mais ce qui est l'essentiel dans leurs propos est l'image globale de l'Algérie, c'est-à-dire un pays en voie de développement et ses premiers pas indépendants. Pour certains témoins sa voie aurait dû être le socialisme, d'autres s'abstiennent de cette discussion ou sont en désaccord avec cette perspective par leurs convictions différentes. Par exemple, les enquêtées Colette Guerbi et Chantal Lefeuvre n'abordent pas la question du socialisme algérien.

Quelques autres aspects des événements politiques majeurs qui font partie de la politique internationale sont présents dans les témoignages. Un exemple significatif constitue l'allusion de Denis Jacquot à la Conférence tricontinentale qui eut lieu du 3 au 15 janvier 1966 à la Havane, à Cuba, quand le coopérant était en Algérie. Il souligne par ailleurs que cette rencontre était venue après la conférence de Bandoeng de 1956, pour concrétiser la voie de la politique du non-alignement de l'Algérie²⁷⁷. La question de la réforme agraire de la production agricole collective et de la nationalisation des ressources naturelles énergétiques sont aussi mises en avant par les enquêtés. L'intérêt est porté notamment sur le pétrole et son prix ou sur la répartition des richesses par les gouvernements algériens successifs. D'une part, il y a un point de vue défavorable qui met l'accent sur «l'utilisation peu transparente de l'argent du pétrole²⁷⁸» et d'autre part le point de vue sur le partage des richesses qui constitue un point de vue rétrospectif mais pragmatique sur les décisions politiques des

²⁷⁷ En 1955, une trentaine de pays asiatiques et africains ont acquis leur indépendance. Conscients de leur force, ils décident alors de tout mettre en œuvre pour aider à se libérer les autres peuples de couleur qui subissent encore une domination étrangère. Tel est l'objet de la conférence de Bandung qui marque l'entrée du Tiers Monde sur la scène internationale, et dont voici la résolution finale. (<http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xxe-siecle-colonisation-decolonisation-tiers-monde-civilisations-extra-europeennes/conference.bandung.html-cliotexte>)

²⁷⁸ Voir le témoignage de Jean-Pierre Thorey.

gouvernements algériens: «en quelques années la redistribution des richesses (gaz, pétrole) a été faite correctement mais je pense que la situation était telle que n'importe quel gouvernement réussirait à améliorer la vie des Algériens²⁷⁹. «Concernant une vue politique globale sur la coopération comme un télescope qui nous sert à explorer et éclairer son expérience de coopération, un troisième témoin considère que «politiquement elle [la coopération] a été une aventure ambiguë: enseignants et techniciens français contre pétrole et gaz algériens. Côté français, les coopérants ont été une monnaie d'échange en même temps qu'une manière de maintenir une présence et une certaine influence sur les anciens colonisés²⁸⁰».

Cependant nous allons évoquer les points de vue des coopérants sur leurs expériences collectives dans un autre chapitre. Si on voulait revenir sur les événements politiques majeurs qui ont pesé sur la vie et les points de vue des coopérants témoins de notre enquête on retrouverait quelques traces de l'ambiance politique algérienne de cette période historique mouvementée. Nous avons des témoignages qui vérifient ce qu'on connaît déjà sur l'Algérie post-indépendante. Elle constituait un lieu de rencontre de chefs des Etats nouvellement indépendants qui se sont libérés à travers des révolutions. Un exemple est cité par Guy Béguerie qui a souligné dans son témoignage la visite de Fidel Castro, président de Cuba, aux usines d'aciérie d'Annaba. Cette visite provenant de l'île de la révolution n'était pas la seule puisque Che Guevara effectua deux visites en Algérie, l'une en 1963 lors du premier anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, l'autre en 1965 où il prononça son dernier discours. Des points de vue rétrospectifs sur les événements politiques récents en Algérie sont par ailleurs évoqués. On note des références aux événements récents des attentats terroristes, à la décennie noire et des appréciations négatives sur les groupes islamistes. Ces propos aboutissent à des conclusions qui sont en liaison avec la situation actuelle en Algérie et pendant les entretiens ont animé de vifs débats. Ces conclusions insistent sur le passé colonial mais aussi le présent et l'avenir algérien et les enquêtés affirment la non-existence de la démocratie et de la liberté d'expression dans le pays²⁸¹. Une enquêtée lie les événements politiques récents de l'actualité algérienne avec la politique exercée par le FLN auparavant en soulignant: «Le FLN

²⁷⁹ Voir le témoignage de Chantal Lefevre.

²⁸⁰ Voir le témoignage de François Desplanques.

²⁸¹ Chantal Lefevre met l'accent sur le présent politique en Algérie et elle y trouve des côtés extrêmement négatifs dans l'évolution des événements.

nous avait bourré le crâne que l'Algérie [était] un pays moderne» et que «Le gouvernement réprimait également les islamistes ou les djihadistes qui avaient commencé à montrer le nez». Dans cette partie de l'enquête, ce témoin a fait plusieurs remarques sur la décennie noire, le djihadisme et les attentats terroristes qui ont eu lieu dans les années 90. Elle exprime un sentiment de regret sur la situation actuelle. Nous avons l'impression que la personne n'est pas contente de l'évolution politique de l'Algérie même si la coopération constitua pour elle une expérience féconde du point de vue de l'expérience humaine et de son caractère utile pour les Algériens.

Parallèlement, elle défend la thèse que les premiers coopérants, ceux qui «étaient engagés dans la politique française comme les soixante-huitards, [...] partageaient un idéal libertaire». Les coopérants enquêtés que nous avons appelés antérieurement des pieds-rouges, car ils étaient engagés dans les idées politiques socialistes et révolutionnaires, (partis en Algérie en 1962 et pour la plupart restés jusqu'en 1965) ont exprimé des points de vue négatifs et positifs. Michel Roussel évoque le fait qu'ils étaient pour lui des «donneurs des leçons» et il fait son autocritique en soulignant que «Historiquement l'apport des révolutionnaires [était] condamné» et que «le nationalisme fut la tombe [de] la révolution socialiste».

Deux faits politiques majeurs mentionnés par Pierre Fleith semblent l'avoir profondément marqué: le premier événement avait surtout un intérêt local avec une dimension politique qu'il évoque. Nous en citons l'extrait (qui concerne Skikda): «Dans le courrier des lecteurs d'*An Nasr*, le quotidien de Constantine, un anonyme qualifiait de racistes les profs d'histoire-géo de Skikda. La demi-douzaine de collègues concernés se sont concertés, nous avons demandé en vain au journal la possibilité de répondre à une accusation aussi fausse que grave. L'inspection académique nous a assurés de son estime, le proviseur nous a bien sûr appuyés, mais il n'a pas été possible de savoir d'où venait ce «courrier» ni d'y répondre dans le journal»... Cet événement a pris une dimension importante pour l'enquêté qui a voulu l'immortaliser et le transmettre dans le livre des témoignages des coopérants de Skikda²⁸². Cet épisode concerne aussi Alain Delpont, coopérant à Skikda.

Dans un deuxième temps, l'insurrection du mai 68 a influencé les coopérants qui travaillaient à Skikda. Un esprit de regret ou de déception est exprimé par Fleith à cause de la non-participation des enseignants français de Skikda au grand mouvement

²⁸² Voir dans la bibliographie. Témoignages des coopérants de Skikda.

du mai 68 auquel les étudiants et les travailleurs de France y ont adhéré massivement. Ses propos sont caractéristiques de ce mécontentement mais aussi révélateurs de ses positions sur la politique du général de Gaulle en l'Algérie avant 1962: «Mai 68 en Algérie et à Skikda, nous a sérieusement touchés, et plusieurs d'entre nous ont regretté de ne pas pouvoir faire partie du mouvement. A Alger paraît-il, des jeunes coopérants parlaient de faire une expédition en voiture, par le Maroc et l'Espagne, pour prendre part à la révolution en marche! Au lycée, modestement, on a mis un grand placard au panneau syndical, en lettres rouges: «Solidarité avec les 5 millions de grévistes en France»: nous ne pouvions pas faire plus mais il était important de l'afficher pour nos collègues algériens, russes, syriens, palestiniens. Les coopérants français, affiliés ou non à l'AGEP ou à l'ASPES, ont pu se réunir au CES Sévigné, établissement français, pour en débattre. Mais pas question d'en faire plus. Nous devons pratiquer le devoir de réserve exigé des coopérants. Le consul de France, qu'indiscrètement nous avons entendu applaudir le discours de De Gaulle lors d'un pique-nique le 31 mai, a reproché à notre groupe son engagement». Plus particulièrement, Fleith critique la politique du général sur le problème algérien et la guerre d'Algérie: «Pas mal d'amis algériens ne comprenaient pas qu'on puisse contester le pouvoir du général de Gaulle qui «avait donné l'indépendance» à leur pays! Ils ignoraient que sous la présidence du général de Gaulle, en octobre 1961, plusieurs centaines d'Algériens ont été tués par la police de Maurice Papon; et que le 8 février 1962, lors d'une manifestation intersyndicale (CFTC-CGT), anti-OAS, il y a eu 8 tués et plus de cent blessés au métro Charonne...». Par ailleurs, la remarque de Béguerie sur la politique de coopération du général: «De Gaulle a laissé faire sur sa politique de coopération» exprime également un désaveu de la politique gaullienne. Nous constatons qu'aucune approbation de la politique de De Gaulle ne ressort de ces deux témoignages des coopérants français qui ont participé à notre enquête.

Un autre événement majeur a marqué les coopérants: la guerre de 6 jours en juin 1967. Fleith déclare: «La guerre des 6 jours marque un tournant évident pour nous. L'humiliation de la défaite des pays arabes face à Israël fait surgir un antisémitisme que nous ne sentions pas auparavant, des affiches et tracts s'en prennent aux étrangers, inspirés par Kaïd Ahmed, numéro 1 du FLN et ministre du gouvernement Boumediene». Il insiste sur les suites du conflit arabo israélien et les réactions des représentants du FLN qui adoptent des points de vue antisémites. Geneviève Monnet souligne aussi l'ampleur de l'événement et ses répercussions sur la

population: "La guerre des six jours en 1967. Nous étions consternés, la population très traumatisée mais aucune conséquence pour nous au niveau de notre vie au travail ou dans la ville. Nous n'avions que les informations données par la radio".

Les problèmes de la «censure», de la «surveillance» de «la privation des libertés»- telles sont les expressions employées par certains coopérants - sont largement présents dans leurs entretiens quand ils font référence à la période après 1965. Il nous semble utile de l'inclure dans cette partie de notre analyse comme un vecteur politique remarquable. Les enquêtés suivants Jeanne Toutant²⁸³, Monique Fleith²⁸⁴ (épouse de Pierre Fleith) et Guy Béguerie²⁸⁵ sont vraiment très critiques sur cet aspect de leur expérience en coopération. Ils pensent que les coopérants étrangers étaient privés de leur liberté d'expression. De plus, ils voulaient avoir la possibilité de lire la presse française sur place mais il y avait des journaux censurés ou confisqués par la douane²⁸⁶. Monique Fleith²⁸⁷ aborde, par exemple, le fait qu'elle n'avait pas la possibilité de lire à Skikda où elle fut coopérante de 1967 à 1971 *le Canard Enchaîné*.

²⁸³ «On n'était pas vraiment surveillés mais on sentait que la surveillance fut présente. Je veux dire que l'Algérie n'était pas un pays démocratique du point de vue de la liberté d'expression.»

²⁸⁴ «La censure sévit toujours » (rentrée de septembre)», a dit Monique Fleith.

²⁸⁵ «Surveillance forte des coopérants et des cadres algériens - des histoires des descentes des flics chez des cadres algériens, un directeur d'un centre de formation arrêté car il était soupçonné d'avoir donné des renseignements. Il y avait des arrestations plus nombreuses après 1972».

²⁸⁶ «Par exemple *le Canard Enchaîné* je ne pouvais pas le recevoir en Algérie quelque chose me manquait. C'était un inconvénient majeur qu'on l'a subi mais on l'a compensé par notre satisfaction de faire notre travail d'éducation et d'enseignement pour pouvoir supporter la grande surveillance».

L'action de la France vers l'Algérie

L'action de la France vers l'Algérie est évoquée par les coopérants dans la dernière partie de notre questionnaire. Certains coopérants soulignent que cette action n'était pas cohérente, ni sincère, qu'elle était parfois hésitante ou enfin qu'elle était ni colonialiste ni néocoloniale (Luc Thiébaud). Cette politique manquant de cohérence et de lucidité a eu des répercussions sur la scène politique et les intérêts économiques des deux pays²⁸⁸. Le coopérant Guy Béguerie souligne que les coopérants voulaient apporter leur aide désintéressée mais dès lors que les contrats de coopération furent courts et temporaires ne pouvaient pas faire plus. Il souligne que les tendances idéologiques différentes existant parmi les strates de population des coopérants constituaient un facteur négatif dans le sens que les rapports entre eux furent «antagonistes». Nous avons là-dessus une des caractéristiques importantes de l'état d'esprit d'une partie de témoins.

Par ailleurs, des propos sur les côtés positifs de l'action de la France en Algérie sont remarquables. Celui d'Hubert Peigné, coopérant à Annaba, souligne l'importance de la France comme point de référence systématique. Il évoque « *les entreprises et les administrations de France [qui] s'intéressaient toujours aux problèmes rencontrés en Algérie pour progresser, améliorer leurs offres dans d'autres pays, mais aussi simplement mieux comprendre les phénomènes à affronter, faire progresser sciences et techniques, et mieux répondre aux attentes des donneurs d'ordre et de la population. Les publications techniques françaises étaient très suivies et recherchées (je crois que c'est encore le cas 40 ans plus tard ...). A côté de cela, aucune publication algérienne, même modeste, aucun échange avec les voisins tunisiens et marocains (les marocains sont maintenant très attentifs aux échanges mondiaux)* ». En outre, nous pouvons recenser des renseignements sur les entreprises françaises car l'enquête retrouve des éléments de *compréhension et de confiance grâce à un long compagnonnage*. Ce qui fut négatif pour lui : *l'obligation pour certains responsables Algériens de se démarquer en s'écartant des Français...*).

²⁸⁸ Voir les témoignages de Luc Thiébaud et de Guy Béguerie.

Dans la partie où nous abordons les découvertes en Algérie, ses points positifs et ses inconvénients, nous avons fait référence aux côtés négatifs évoqués de la surveillance et de la censure dont certains coopérants enquêtés évoquent l'ampleur. Quand nous leur avons posé la question de leur ressenti sur l'action de la France en Algérie nous avons recueilli des réponses qui se réfèrent précisément à l'action des autorités françaises comme l'ambassade et les consulats, autorités responsables de la coopération. Ces dernières sont perçues comme discrètes et bien renseignées. Sur l'aspect culturel de la coopération et les associations culturelles créées nous avons eu des réponses sur l'action de la France appréciée positivement dans ce domaine. Nous avons les exemples du centre culturel d'Annaba²⁸⁹ et de celui de Skikda dont nous avons déjà noté l'importance soulignée par les enquêtés.

De plus, à cette question nous avons reçu également des réponses qui portaient sur l'action des pays qui ont développé des relations bilatérales de coopération avec l'Algérie comme les pays de l'Est et les pays arabes. L'action des Français était reconnue et acceptée par la population selon les enquêtés mais n'était pas la seule action étatique qui apportait son aide et son assistance à l'Algérie indépendante²⁹⁰. Nous avons notamment des allusions à l'assistance technique provenant des autres pays, notamment de l'Est, destinée au système sanitaire. Particulièrement, l'aide apportée aux hôpitaux fut incontestablement considérable et soulignée d'une manière extrêmement positive par un témoin.

²⁸⁹ *Le centre culturel français d'Annaba était une oasis d'ouverture, de diversité culturelle, de regard sur le vaste monde ... et il était bien le seul!* (témoignage d'Hubert Peigné). Par ailleurs, le coopérant Guy Béguerie se réjouit de la présence à Annaba du cinéaste René Vauthier.

²⁹⁰ *«Je n'avais guère de vue globale sur le pays mais sur Skikda, l'action des français que je connaissais là sur place, m'est toujours apparue comme acceptée et reconnue par la population (ainsi que celle des pays de l'Est, Russie, Bulgarie... très implantés et faisant fonctionner l'hôpital n'aurait jamais pu fonctionner sans eux.)»* (témoignage de Geneviève Monnet).

*Habitudes algériennes qui ont influencé les coopérants dans leur mode de vie*²⁹¹

Nous avons choisi de demander aux témoins comment ils avaient adapté leurs habitudes à celles des Algériens ou modifié leur façon de vivre avant la coopération.

Plus précisément, nous leur avons demandé s'ils pensent que leurs expériences en coopération ont modifié leur mode de vie: rythme de vie, cuisine, habitudes culturelles, sociabilité, etc. Les réponses que nous avons collectées démontrent d'une façon évidente la «séduction» des coopérants par ce qui était pour eux: le neuf et l'ouverture d'esprit, la chaleur humaine et l'accueil des autres²⁹². Nous citons quelques propos des enquêtés caractéristiques : *La coopération proprement dite et plus encore mes expériences algériennes antérieures influent jusqu'à aujourd'hui sur mes habitudes parcimonieuses (en eau), ma soif de découvertes des cultures qui me côtoient ou que je rencontre fortuitement en France.* (Voir le témoignage de Luc Thiébaud). Hubert Peigné met en valeur les caractéristiques du «partage, avec beaucoup, d'un esprit théorique et pratique (concret) d'ouverture, de curiosité, de chaleur humaine, de facilité des contacts». Ceci fut un «partage d'un a priori de sympathie envers le pays et ses habitants (surprise de voir que cet a priori n'était pas très répandu parmi les non algériens...). Cependant, pour nous deux (nous n'avions pas encore d'enfants), ça a été très dur (voire impossible) de rencontrer des ménages algériens (le mari, oui, mais pas l'épouse), à la différence– heureuse – des coopérants hommes professeurs célibataires qui, s'ils acceptaient d'entrer dans le mode de vie des familles algériennes, étaient vite accueillis dans celles de leurs élèves (y compris la partie féminine de la famille)». Les autres caractéristiques de la vie quotidienne et de ses modes selon Hubert Peigné: «ouverture, curiosité, compréhension du mode de vie de l'autre, confiance...Simplicité de vie en famille et voyages avec nos enfants en Europe développée mais aussi en Europe moins développée et dans des pays proches encore moins développés ... Mais sans adoption de pratiques algériennes (cuisine, formalisme des relations ...)». (Voir le témoignage de Hubert Peigné).

²⁹¹ Les réponses sur cet aspect du vécu des enquêtés en coopération ne figurent pas dans toutes les retranscriptions des entretiens car nous les avons insérées plus tardivement dans notre questionnaire. Effectivement, nous avons recueilli des réponses sur cet aspect de vie quotidienne dans la partie des connivences intellectuelles et des fréquentations avec les Algériens.

Geneviève Monnet affirme comment l'expérience algérienne fut un tournant dans sa vie du point de vue personnel et politique: «cette expérience a été un tournant pour une prise de conscience des réalités politiques et pour m'engager plus fortement dans ce domaine et le domaine syndical. Elle s'est située au début de ma carrière et j'ai continué à faire le même métier que j'ai toujours aimé faire».

Le témoignage de Bernard Anguis met en évidence «l'attachement à un mode de vie nouveau, mais très marqué par la France, et le souhait d'initiative professionnelle».

Jeanne Toutant expliquait aussi cet aspect d'impact positif de l'expérience algérienne: «dans ma vie quotidienne, j'ai été influencée par la façon dont on vivait en Algérie. Depuis, j'ai toujours pratiqué l'hospitalité et même accueilli des personnes connues ou inconnues. Cela nous a donné une ouverture d'esprit et de la simplicité».

Nous devons prendre en considération dans l'analyse ces réponses qui portent sur le mode de vie des coopérants et ce que la coopération a modifié dans leurs habitudes. Ce qui a beaucoup et finalement pesé sur les conditions de leur vie quotidienne a été finalement leur approche positive du pays et de ses habitants. Ils avaient un sentiment a priori chaleureux, ouvert et fécond et une approche impartiale de l'Algérie dès leur départ en coopération. Leurs intentions n'ont pas changé et leurs attentes n'ont pas été démenties. Ils ont pu donner selon leurs témoignages soit à leur travail soit à leur vie quotidienne ce qu'ils avaient envie de donner pour aider les Algériens dans un esprit de partage et de réciprocité. Par ailleurs, ils ont été largement influencés par l'esprit d'entraide qui «régnait» en Algérie et ils ont pu adapter leurs vies différentes marquées par ce qu'ils vivaient en France, compte tenu des habitudes, des convictions et des préjugés qu'on ne peut pas nier, aux habitudes «nouvelles» algériennes. Certains enquêtés reconnaissent qu'ils ont été influencés par cet esprit d'accueil existant en Algérie et ont voulu continuer de l'appliquer en rentrant en France. Certains enquêtés constatent que la coopération et le vécu en Algérie comprenant parfois l'assistance et l'aide leur a permis de comprendre et de prendre conscience des réalités politiques pour ensuite s'engager plus fortement dans le domaine politique et syndical.

Pour conclure, ces personnes qui avaient déjà choisi d'exercer un métier particulier et sont partis en Algérie pour enseigner, comme la plupart des enquêtés que nous avons interviewés, semblent être totalement convaincues d'avoir fait le choix de pratiquer le

métier de l'enseignant, du chercheur, de l'architecte, de l'ingénieur etc. car la séquence de la coopération les a formés. Enfin, cette expérience a renforcé leur point de vue sur leurs métiers et les a aidés à s'améliorer et à faire des progrès dans plusieurs domaines et aspects de leurs vies.

Vue globale sur la coopération

Les réponses que nous avons recueillies dans la dernière partie de notre questionnaire portent sur les points de vue généraux des coopérants sur leurs expériences de coopération. Cette vue globale évoquée à la fin des rencontres avec les enquêtés fut dans la plupart des entretiens extrêmement positive. Le regard rétrospectif sur l'expérience de la coopération des enseignants français que nous avons demandé d'exprimer au moins du point de vue personnel englobe largement le fait que la coopération vécue par ces enquêtés fut, en citant leurs propos, «extraordinaire, décisive, fondatrice, un signe d'amitié, d'amitié future, une expérience de fraternité et de fraternisation entre les deux peuples et la coopération, comprise comme vivre et agir ensemble pour un plus grand développement humain, une expérience extrêmement féconde, un tournant et une prise de conscience de réalités politiques et culturelles du pays». Les témoignages de Louis Weber, de Jeanne Toutant, de Denis Jacquot et de Jean-Pierre Frey montrent bien la vision positive des coopérants sur leur expérience.

De plus, certains enquêtés ajoutent que leur expérience fut «fondamentalement initiatique» car la "formation aux responsabilités fut rapidement élevée (Création de nouvelles formations, d'un laboratoire de recherche, lien avec politique étrangère de la France, formation de formateur)". En outre, les enquêtés ont le même regard sur le domaine professionnel car leur expérience leur a donné l'occasion d'accéder au terrain de leurs recherches mais aussi de connaître des scientifiques d'origines très diverses²⁹³. Par ailleurs, des domaines leur ont semblé être particulièrement féconds

²⁹³ *Fondamentalement initiatique, formation aux responsabilités rapidement élevée (Création de nouvelles formations, d'un laboratoire de recherche, lien avec politique étrangère de la France, formation de formateur, ... Expérience très féconde dans le domaine purement disciplinaire (accès au terrain) mais aussi dans le regard sur l'ensemble du monde méditerranéen (Relation avec Collègues arabisants –Egypte, Palestine, Irak, Syrie,) avec collègues des pays de l'EST Européen. Domaines*

pendant leurs expériences algériennes comme la géologie, la géopolitique, l'histoire, l'économie, la sociologie et l'histoire des religions.

Même si l'opinion globale et générale voire unanime des enquêtés que leur expérience fut féconde du point de vue personnel ou professionnel, on constate des divergences. Certaines contestations proviennent de ceux qui évoquent un certain manque d'esprit coopératif des deux côtés. Pour éclairer notre propos on doit citer quelques points de vue négatifs sur l'expérience de la coopération²⁹⁴. Ces points de vue révèlent un mécontentement et le regret de ce qu'aurait dû être vraiment la coopération, une vraie démarche. L'enquêté qui a exprimé cette réflexion souligne qu'il la considère comme une expérience personnelle féconde mais il nie éventuellement le fait qu'elle a été une vraie et sincère coopération pour tous. Un autre aspect négatif est celui qui s'exprime par deux autres enquêtés. Ils critiquent la politique officielle de coopération de la France en évoquant le fait qu'elle fut insuffisante, incohérente et disparate. Ils critiquent également certains collègues coopérants pour leur mépris face aux Algériens. Par ailleurs, certains enquêtés accusent les coopérants appartenant à la première vague des enseignants partis en Algérie, dits pieds-rouges, en les qualifiant comme des donneurs de leçons.

Ils ajoutaient que la politique de l'Etat français a servi des intérêts politiques d'exploitation des Algériens et qu'elle n'a pas rempli les besoins et les attentes déclarées. Sur le système algérien les appréciations sont contradictoires. On évoque les dysfonctionnements du système, le clientélisme et la corruption des hauts

particulièrement féconds : Géologie, Géopolitique, Histoire, Economie, Sociologie, Histoire des religions,.... (Voire le témoignage d'Yves Cottin).

²⁹⁴ *Pas forcément de la « démarche » car était-ce vraiment de la « coopération ».* (Jean Pierre Thorey)

Sur le plan politique je constate que rien ne marchait automatiquement. D'une certaine manière le clientélisme et la corruption régnaient déjà à cette époque. J'avais envie de découvrir l'Algérie mais j'étais également renseigné de mes collègues par rapport à la pénurie et la corruption des hauts fonctionnaires. J'ai rencontré des difficultés et des problèmes qui concernaient les dysfonctionnements du système liés à la gouvernance de l'Algérie et la mauvaise qualité des enseignants. Je précise sur ce point que les enseignants qu'on a formés ne sont pas bons. C'est une question de création d'une conscience professionnelle et une question de mentalité. (Jean Pierre Frey) *La France avait intérêt à maintenir l'exploitation de la population algérienne. Tout ce qui était fait était bon mais ce n'était qu'une goutte d'eau. C'était insuffisant. Les Algériens avaient besoin d'aide mais il fallait qu'ils reprennent leur destin politique en charge tout seuls.* (Jeanne Toutant)

fonctionnaires, notamment pour la période de la fin des années 70 mais aussi des décisions politiques prises jugées en tant que positives. Parallèlement, d'autres parlent d'une coopération qui «n'était pas réciproque et sincère. Ni néocolonialiste ni une vraie coopération²⁹⁵ et soulignent que le mafiocapitalisme avait commencé à se développer après Boumediene. Il faudrait donc distinguer plus nettement deux types de discours qui nous paraissent ressortir: ceux qui sont critiques avant tout à l'égard de la politique française et ne seraient pas loin de parler de néo-colonialisme et ceux qui sont critiques vis-à-vis du système algérien (bureaucratie, incompetence, corruption, etc.) Les deux critiques contre la politique française et contre le système algérien ne furent pas compatibles dans les entretiens. Nous ne les trouvons pas toutes les deux à la fois. Nous pouvons répertorier les convictions des coopérants enquêtés, et les distinguer entre eux qui critiquent avant tout la politique française (de sensibilité antiimpérialiste, tiers-mondiste et ceux qui critiquent surtout le système algérien (qui eux sont sans doute moins politisés). De même la critique des pieds-rouges la trouve-t-on plutôt chez des chrétiens de gauche ou d'une sensibilité chrétienne²⁹⁶ engagés politiquement ou plutôt chez ceux qui ne se présentent pas comme des militants politiques ni même comme des personnes qui seraient allées en Algérie avec des convictions, des personnes non-politisés qui sont partis plutôt pour des raisons personnelles/familiales et professionnelles. Ces derniers sans s'engager dans la lutte révolutionnaire et la voie socialiste expriment des intentions de réconciliation et d'ouverture d'esprit avec et vers le peuple algérien²⁹⁷.

En guise de conclusion, nous devons constater que les points de vue des coopérants sont divergents en ce qui concerne l'apport de la coopération autant dans leur vie personnelle et professionnelle que pour leur conception politique de la démarche collective «coopérant».

²⁹⁵ Voir le témoignage de Guy Béguerie.

²⁹⁶ Voir le témoignage de Michel Roussel.

²⁹⁷ Voir le témoignage de Geneviève Monnet.

Jugements rétrospectifs dans l'enquête

Il existe peut-être un décalage entre les souvenirs, les jugements rétrospectifs et la réalité historique; on peut remarquer par exemple que les questions matérielles et de vie quotidienne si présentes dans les journaux syndicaux de l'époque (mais il est vrai surtout dans la FEN moins au SGEN) sont évoquées assez brièvement par les témoins. Certains coopérants utilisent même un langage identique pour évoquer les conditions matérielles en évoquant les «conditions de vie spartiates en Algérie». D'autre part certains témoins avouent aujourd'hui que ces conditions considérées en tant que modestes à l'époque par certains ou eux-mêmes étaient en réalité des conditions «modestes et correctes" voire «luxueuses» si on veut les comparer à la vie quotidienne de la grande masse des couches populaires algériennes: "Les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) étaient parfois, à l'époque, jugés spartiates par moi mais avec le recul et en comparaison avec la plupart des Algériens de l'époque elles étaient satisfaisantes et parfois luxueuses²⁹⁸", est le point de vue actuel rétrospectif d'un enquêté. En évoquant les conditions de vie quotidienne les témoins ont une perception différente actuellement.

Nous retrouvons dans la presse corporative de l'époque des références sur les demandes de détachement en coopération, des méfiances et des appréhensions des enseignants coopérants qui évoquaient le sous-équipement sanitaire ou même scolaire, voire d'une sous-administration, rançons inévitables d'un certain sous-développement (retard dans le paiement, petites tracasseries).

Par ailleurs, les revendications des coopérants si présentes dans la presse syndicale²⁹⁹ enseignante comme les questions administratives, les questions de

²⁹⁸ Voir le témoignage de Luc Thiébaud.

²⁹⁹ Voir l'article intitulé *Le problème des traitements des enseignants d'Algérie* de la revue *L'Université Syndicaliste* et l'article intitulé *L'enseignement en Algérie* de N. Staropoli, 24 septembre 1962, pp.11-12). Voir aussi l'article intitulé *Problèmes d'Algérie*, N. Staropoli, 10 décembre 1962, p.9). Sur les revendications des coopérants au début de l'année scolaire 1963, voir l'article intitulé *La coopération culturelle DOM TOM - Algérie* 6 mai 1963, p. 15. Nous y retrouvons les raisons récurrentes du mécontentement des coopérants français, les solutions et les motions proposées dans le congrès de l'A.S.P.E.S. Par ailleurs, l'article intitulé *La coopération culturelle en Afrique du Nord*, Ecole Libératrice, pp. 1237-1239, René Labes, qui date du 27-2-70, fait référence aux problèmes et aux revendications des coopérants, au caractère de la coopération souhaitée par les coopérants et aux efforts

l'imposition sur les voitures des coopérants en Algérie, les petites tracasseries, les titularisations, le retard dans le paiement, l'installation, la rémunération, les pénuries et les mauvaises conditions des logements sont évoquées assez brièvement dans les entretiens recueillis³⁰⁰. Sur cet aspect précis qui concerne la vie quotidienne des coopérants nous retrouvons des références dans la revue de l'organisation APIFA: *Pour le logement des coopérants dont chacun sait à quel point il préoccupe l'Organisation, des débuts des solutions, sont trouvées à Tizi Ouzou, à Annaba, à Constantine et même à Alger où la pénurie chronique se complique de difficultés personnelles au niveau du service d'attribution. Pour l'application du nouveau système de rémunération. Pour la prise en compte des VSNA. Pour l'application du décret de Mars à l'OUCFA, comme pour toutes les autres revendications qui mobilisent l'Organisation depuis de nombreux mois.* Ensuite, l'auteur fait la distinction entre les différentes régions du pays en ce qui concerne les droits d'habitation des coopérants. Il précise qu'avant la règle officielle était: "tout logement occupé par un coopérant doit être réservé à un autre".

Le problème d'habitation des coopérants se posait de manière inégale à travers le pays. Le principe qui avait été défini 4 ans auparavant n'était plus guère respecté. L'auteur met l'accent sur le fait que dans certaines régions ils n'étaient pas logés *notamment à Tizi-Ouzou, du fait de la pénurie des logements, d'autres ne l'étaient pas à Alger, mais il semble que là, les difficultés relevaient en grande partie du service d'attribution de ceux-ci*³⁰¹.

Mettre dans le même format que le reste et pas en caractères plus petits. Mais il vaudrait mieux citer les mots même rapides des témoins pour mieux prouver ce décalage avec la presse corporative qui est intéressant et qui peut s'expliquer de différentes manières

entrepris par le gouvernement algérien pour résoudre leurs problèmes. La revue souligne que quant aux rapports avec la population, ils sont partout excellents aussi bien en ville qu'en campagne.

³⁰⁰ François Desplanques engagé au sein de l'AGEP souligne pour les conditions de la vie quotidienne des coopérants français: «Pour ceux qui, comme nous, faisaient le choix de rester plus longtemps et sans doute plus encore pour les algériens, le sentiment était qu'il fallait s'adapter à des nouvelles têtes et que la coopération fonctionnait comme une sorte de noria. Les coopérants étaient le plus souvent logés dans des immeubles neufs, ce qui ne veut pas dire toujours bien équipés, en périphérie. Ce regroupement, qui s'expliquait par la pénurie de logements, ne favorisait guère leur insertion. Les pénuries alimentaires ou autres étaient fréquentes mais nullement dramatiques, sujettes à de nombreuses plaisanteries et à pas mal de débrouillardise».

³⁰¹ Alain Caratini, 1970-1971, N°2.

En outre, on peut se poser la question si la presse corporative a évoqué certains cas isolés des personnes qui ont rencontré des problèmes considérables en Algérie mais les témoins de notre échantillon n'en parlent pas. En outre, cette presse généralisa la situation et tirait des conclusions qui n'étaient pas crédibles en s'appuyant sur certains cas de coopérants qui avaient fait face à des difficultés. Il ne faut pas tirer des conclusions faciles. Pour développer davantage notre analyse on devrait souligner que sur la question de la vie quotidienne (conditions, logement, rémunération) souvent abordée dans les revues syndicales mentionnées plus haut (*Ecole Libératrice, L'Université Syndicaliste et L'Enseignant français en Algérie*) les enquêtés ne se plaignent pas. Par ailleurs, ils soulignent que les conditions n'étaient pas luxueuses mais qu'elles étaient correctes et vivables.

De plus, les enquêtés n'évoquent pas les revendications et les problèmes administratifs ou autres soulevés par les enseignants qui étaient militants dans les revues enseignantes syndicales. Ceci démontre un écart entre les points de vue et les retentissements de la coopération sur les militants et sur les autres coopérants. Sur la politique algérienne ils n'abordent pas concrètement des remarques faites par la presse syndicale sur l'amélioration du climat pour les enseignants, des efforts financiers importants du gouvernement algérien, (l'exonération des taxes douanières pour l'automobile, titres de congé), que l'Algérie supporta en fonction de ses propres options souverainement décidées, pendant la phase difficile qui suivit l'accession à l'indépendance.

De plus, un jugement rétrospectif qui mérite d'être évoqué concerne le fait qu'on avait des couples de coopérants «mixtes» qui étaient nombreux à cette époque à commencer d'ailleurs par le proviseur et sa femme selon les propos d'un coopérant enquêté. Pourtant, on aborde que "l'inverse – un Français marié à une Algérienne – était cependant plus rare. Les obstacles à franchir étaient en effet nombreux dès lors qu'intervenaient les autorités religieuses. Omar Carlier, à l'époque jeune enseignant en histoire à l'université d'Oran, a ainsi eu l'occasion d'expérimenter un long parcours avant de pouvoir se marier à Oran, au début des années 1970 (conversion – évidemment volontaire – à l'islam, changement de prénom, etc.)". Ce témoignage démontre qu'à un certain point les coopérants français surtout des femmes qui se mariaient à des Algériens dépassaient le contentieux historique, les éventuels fossés culturels, les émotions dues aux drames issus de la guerre d'Algérie et tissaient des relations humaines et interpersonnelles d'amour et d'amitié avec le peuple algérien.

Ceci n'était pas évident surtout à cette époque où les répercussions des conflits dominaient dans les deux rives de la Méditerranée.

En outre, certains témoins mettent un peu de distance entre ce qu'ils disent avoir pensé à l'époque et ce qu'ils évoquent aujourd'hui avec le recul du temps de leur expérience et cela découle par exemple du fait qu'actuellement des événements politiques majeurs pèsent sur leurs appréciations sur l'Algérie et sa situation politique. Le lien entre l'expérience vécue et son évocation rétrospective par les coopérants, ces acteurs qui sont devenus témoins, et la vision officielle de la coopération que nous avons étudiée auparavant sont mis en avant dans les entretiens.

Nous avons par exemple des coopérants qui jugent qu'à leur séjour en Algérie la situation était mieux que les années suivantes ou en la comparant à la situation actuelle, que le système algérien y compris les conditions sociales et politiques ont beaucoup changé et ont évolué d'une façon négative³⁰².

³⁰² Voir le témoignage de Chantal Lefevre très critique sur la situation actuelle.

Nous allons confronter les témoignages recueillis pour notre enquête avec ceux qui proviennent des sources différentes. Nous incluons dans notre analyse les témoignages de coopérants français en Algérie indépendante publiés dans le numéro spécial de la revue *Esprit* recueillis «à chaud» (Enquête auprès des coopérants en Afrique effectuée en juillet-août 1970) et ceux recueillis dans l'ouvrage *Coopérer en Algérie à Skikda, 22 témoignages, 1964-1974*. Nous présentons ainsi certains témoins qui nous paraissent représentatifs car ils ont coopéré à une période précise celle des premières années du gouvernement de Houari Boumediene et ont un statut d'enseignant coopérant civil ou VSNA (Volontaire du Service National Actif). Nous abordons leur profil, leur parcours, les raisons de leur choix de départ en coopération et certaines impressions de leurs expériences.

Par ailleurs, dans un deuxième temps nous confrontons nos témoignages à ceux qui sont inclus dans l'ouvrage intitulé *Le temps de la coopération* par Jean-Claude Vatin et Jean-Robert Henry.

Dans la revue *Esprit* Michel Bréant affirme: « Négligée pendant le régime antérieur, la scolarisation a reçu une impulsion exceptionnelle depuis 1962, portant à plus de 50% la population actuellement scolarisée. La formation des cadres démarre également avec force, depuis quelques années, dans les écoles spécialisées...C'est là un fait essentiel lorsque l'on sait que le manque des cadres est aujourd'hui de façon impitoyable le goulot d'étranglement numéro 1 du développement. La grande masse des coopérants en Algérie travaille dans le domaine de l'enseignement. Leur rôle est souvent capital : les coopérants représentent 80 à 90% des effectif enseignants de beaucoup de lycées. Il n'est pas envisageable que leur rôle puisse diminuer dans l'avenir immédiat, parce que le programme de scolarisation va continuer à s'étendre, et que tous les enseignants potentiels formés vont être happés par les diverses branches économiques en plein essor. Le Service du Plan, par exemple, estime à 18700 les besoins en enseignants pour 1973 (niveau instituteur et au-dessus); le pays n'en compte que 5000 et ne pourra en former d'ici-là que 2000 tout au plus. Réduire l'effectif actuel des 8000 coopérants enseignants équivaldrait à décider la fermeture

³⁰³ Nous parlons dans ce passage de coopérants qui ne font pas partie de notre enquête.

d'un certain nombre de lycées. L'Algérie n'a pas en ce domaine de solution de rechange».

Marc et Anne Cote confirment cette affirmation en soulignant le fait que « la coopération a là une place irremplaçable pour une dizaine d'années encore³⁰⁴».

Par ailleurs, des fortes accusations de la coopération ont été publiées dans l'enquête réalisée par la revue *Esprit* en 1970. Il faut souligner que l'enquête d'*Esprit* n'a pas du tout le même statut: c'est un recueil de témoignages «à chaud» auprès de gens qui vivaient la coopération au présent, ou en sortaient à peine. C'est très différent de souvenirs de jeunesse évoqués une quarantaine d'années après par des retraités. Par ailleurs il y avait une ligne politique de la revue *Esprit* qui influait sur les jugements publiés dans un sens antiimpérialiste et tiersmondiste alors que dans notre enquête nous avons donné la parole à des témoins variés sans les sélectionner en fonction d'idées préconçues.

Un coopérant en Algérie, J. F. Garde, soulignait que la politique française consistait à maintenir sa domination par la culture et l'économie sur l'Algérie, en utilisant et en profitant du manque de moyens du nouvel Etat algérien et ses besoins en personnel enseignant et technique sous le prétexte d'aider l'Algérie. Après avoir exploité les ressources du sol algérien et ses hommes, par la colonisation, la France l'a refait ensuite par les besoins du pays du Maghreb en enseignants, techniciens, médecins etc. qui devenaient monnaie d'échange dans les négociations économiques bilatérales. Garde reconnaissait dans ses propos que la France apportait à l'Algérie une aide considérable et bénéfique. Il ne critiquait pas le principe et l'existence d'une politique de coopération mais il mettait l'accent sur le fait que selon lui cette aide n'était pas aussi désintéressée et aussi généreuse qu'elle a voulu le paraître. De plus, il conclut en observant que cette coopération représentait pour la France un profit économique et politique et pour l'Algérie une vraie exploitation. Ce n'était plus qu'une question de vocabulaire à son avis. En fin, il met en cause les structures, les méthodes et les objectifs de la coopération, qui n'en avait qu'un seul: le profit³⁰⁵.

Le corpus de témoignages recueillis dans l'ouvrage intitulé *Coopérer en Algérie à Skikda Témoignages 1962-1974* éclaire davantage la période de la coopération et

³⁰⁴ *Esprit*, op. cit., p. 68.

³⁰⁵ *Esprit*, op. cit., p. 94-95.

complète notre vision sur les personnalités et leurs expériences pendant leur séjour en Algérie. Nous présentons ci-dessous des coopérants qui ont participé à la coopération culturelle franco-algérienne et qui ont rédigé leurs témoignages pour cette publication collective. Nous avons choisi de présenter ceux et celles qui furent coopérants en Algérie plus ou moins pendant la même période, celle de Boumediene pour avoir le point de vue de ce moment précis de l'histoire algérienne dans laquelle ces personnes ont également "créé" leur histoire d'en bas. Les convergences entre ces acteurs de la coopération sont nombreuses. Ils sont d'abord dans leur grande majorité des Français chapeautés, selon l'expression de Pierre Fleith, coopérant à Skikda, par un Ministre Plénipotentiaire chargé de la Coopération à l'Ambassade de France en Algérie qui fut Stéphane Hessel. Tous ces enseignants coopérants furent régis par les accords d'Evian du 18 mars 1962 et le protocole du 28 août 1962 ou celui du 23 octobre 1963, complété par des textes ultérieurs, notamment par la loi du 6 juillet 1966 pour ceux qui étaient "militaires français mis à la disposition de l'Etat algérien au titre de la coopération", c'est-à-dire les Volontaires du Service National Actif (VSNA). Si nous trouvons des similitudes parmi les statuts différents des coopérants enseignants nous avons aussi des divergences concernant les parcours comme ceux qui sont partis en Algérie au titre d'une association ONG qui furent administrativement coopérants. Geneviève Monnet, envoyée par le Mouvement Chrétien pour la Paix, en constitue un de ceux cas.

Alain Delpont (1967-1971)

A 25 ans il fut maître auxiliaire avec une maîtrise d'histoire et géographie de la faculté de Lyon. Militant à l'UNEF, à l'unisson de toute une génération, la décolonisation l'a formé en politique et les manifestations pour la paix, ensuite l'indépendance algérienne. En fin de sursis, il était déterminé à opter pour être volontaire du Service National Actif. La coopération a offert à lui et à son épouse Mireille selon ses propos des postes doubles au Maghreb. Leur choix en tant que couple plaçait l'Algérie en dernière position car ils craignaient au sujet du pays trop de plaies encore à vif. Alain Delpont a fait à Skikda son service militaire et pendant seize mois il a participé à la formation urgente pour le pays des jeunes Algériens, en apprenant de surcroît son métier. Quant à ses expériences il rajouta qu'à ceux deux chances extraordinaires, du service militaire et de l'enseignement, se conjuguèrent aussi la découverte et la civilisation musulmane et la découverte du Sahara.

Mireille Delpont (1967-1971)

A 23 ans elle était mariée depuis un an. Elle a terminé son année de stage de CAPES, certifiée de philosophie. La coopération lui paraissait une solution évidente pour qu'elle puisse œuvrer avec son mari sur l'éducation des jeunes algériens et sur la construction d'un pays neuf. De surcroît comme Alain Delpont ils étaient fort curieux de découvrir la civilisation musulmane et libres de parcourir les immensités mystérieuses du Sahara de Frison Roche. Ils furent nommés tous les deux au lycée des garçons Larbi Tebessi. Elles y ont resté deux ans et à Skikda quatre ans de septembre 1967 à juin 1971. Chaque été voyait leur venue en France. Leur premier enfant Kristine fut née en Algérie en mars 1970.

Monique Fleith (1965-1968)

Pour Monique Fleith, enseignante de français, le départ en Algérie fut l'aboutissement d'une longue histoire. Sa famille fut orientée à gauche et elle-même fut intéressée dès son plus jeune âge, à tout ce qui fut politique. En tant qu'étudiante à Paris elle se rappela le déclenchement de la guerre d'Algérie le 1er novembre 1954. Elle avait fréquenté l'UNEF et elle avait milité pour la paix en Algérie. Par conséquent elle avait envie d'y aller. Elle avoue qu'elle fut inconsciente quand elle fut partie mais que les choses étaient plutôt favorables. Grâce à son activité syndicale elle connaissait des enseignants qui étaient déjà en Algérie qui lui ont conseillé la ville de Skikda pour y aller en coopération. Selon Monique Fleith Skikda fut une ville moyenne en bord de mer. Elle ajoute dans son témoignage qu'il allait falloir s'adapter au travail, étudier des nouveaux programmes, enseigner à des élèves différents de ses élèves en France, en Alsace.

Gérard Toutant (1968-1971)

Gérard Toutant, électronicien au Service des Eaux de la Ville de Paris fut coopérant en Algérie en même temps que son épouse Jeanne Toutant, professeur de français. Il avait choisi la coopération pour éviter le service militaire synonyme d'éloignement et de séparation. Il fut opposé à la guerre d'Algérie et il avait participé activement aux mouvements de mai 1968 et il avait suffi d'un coup de téléphone pour obtenir pour Jeanne Toutant, son épouse, une affectation au lycée An Nahda et pour Gérard Toutant au Collège d'Enseignement technique de Skikda. Ils avaient coopéré à Skikda de septembre 1968 à juillet 1971.

Claude et Jean Martineau (1968-1974)

Claude Martineau, enseignante de français, fut étudiante à Lyon, dans le cadre de l'UNEF elle avait milité pour l'indépendance algérienne et a donné des cours du soir de français à des Algériens qui séjournaient en France. Elle souligne dans son témoignage qu'elle vendait au restaurant universitaire *Témoignage Chrétien*, hebdomadaire très engagé dans lutte d'indépendance algérienne, ce qui ne lui attirait pas toujours des remarques sympathiques. Au lendemain de l'indépendance, toujours dans le cadre de l'UNEF, en juillet 1962, elle accueillait des rapatriés. A la rentrée universitaire 1962, elle avait rencontré son mari Jean Martineau, pied-noir, qui voulait connaître des gens de l'UNEF. Il avait vécu la guerre en Algérie et pensait que le syndicat étudiant avait joué un rôle important dans l'évolution de l'opinion française. Jean et Claude Martineau se sont mariés en juillet 1965. Le sursis militaire de Jean Martineau se terminait et en 1968 le couple a choisi de demander un poste double d'enseignants de physique en Algérie, coopérant militaire -VSNA pour Jean Martineau et coopérante civile pour Claude Martineau. Le premier a travaillé au lycée des garçons Larbi Tebessi et la deuxième au lycée des filles An Nahda. Ils allaient débiter leur métier et en ce concerne Claude Martineau connaître le pays d'enfance de son mari et rencontrer les Algériens chez eux. Elle trouva ce programme enthousiasmant.

Par ailleurs, le contenu des entretiens collectés par Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin peuvent nous servir comme un troisième corpus à comparer à nos entretiens et comme objets d'analyse des expériences de vie d'une strate de population différente à l'intérieur de l'ensemble de cette tranche de population hétérogène des enseignants coopérants aux pays du Maghreb. La plupart sont des universitaires. Le corpus choisi par les auteurs-enquêteurs nous permet de discerner la façon dont de jeunes intellectuels en cours de formation ont uni dans leurs vies « algériennes » l'engagement scientifique et militant tout en se confrontant aux mutations politiques profondes, aux ruptures historiques que signifiait la décolonisation à l'époque de leur engagement dans la coopération.

En outre, une coopérante, enseignante à la Faculté de Lettres d'Alger, interrogée sur les évolutions de la coopération en Algérie témoigne de l'effritement progressif de l'enthousiasme partagé des premières années:

« On était encore tout près de la période de l'indépendance et l'espoir très violent que les gens avaient ressenti à l'indépendance, [il] était encore très vivant. Et puis [avec les années 1970], les gens autour, [ils] étaient quand même entrés dans une période de deuil. Il fallait [y] renoncer à cet espoir. On voyait bien que ça ne tournerait pas, décidément. Qu'après une période où on avait hésité, où on s'était dit, ça va se développer, ça va se détendre, la démocratie va se construire, il y avait un petit peu une chimère [...], une chimère d'égalitarisme et d'autogestion. Et à l'époque où moi j'ai connu l'Algérie, il y avait encore cette présence des idées égalitaristes et ce rêve d'autogestion. Mais c'était la Sécurité Militaire qui tenait le haut du pavé, c'était le parti unique, les communistes faisaient le soutien sans participation etc. Enfin, on était en plein dans le mensonge, on était parti déjà dans une idéologie qui s'appuyait sur le nationalisme pour faire passer toute une série de pilules sociales» (Enseignante de Lettres, Algérie).

Parmi les quelques douze milles enseignants français qui ont assuré les rentrées scolaires et universitaires de l'indépendance algérienne des personnalités emblématiques comme les professeurs Borella, Mandouze³⁰⁶, Peyrega, Roussier (premier doyen en Droit), Tiano, Février, en médecine, comme les professeurs Joseph Serror, Pierre Roche, Yves Pheline, Jacques Brehan, Pierre Guedj, Michel Martini, Annette Roger, en psychiatrie comme Alice Cherki, Meyer Timsit, en mathématiques comme Godement et Bardos ont marqué la vie intellectuelle du pays par leur présence et ont contribué à l'éducation du peuple algérien. Parmi les enseignants, les instituteurs étaient les plus nombreux. Ces derniers ont assuré l'ouverture des écoles, dans le bled ou les villes, pour beaucoup là où ils étaient déjà en poste avant l'indépendance. La période que nous étudions dans la présente thèse semble trop proche pour que les archives institutionnelles publiques soient aisément accessibles, mais néanmoins déjà assez ancienne pour que certains de ceux qui l'ont vécue commencent à disparaître. Pourtant, parmi ceux qui peuvent encore nous donner leurs témoignages un nombre très important d'entre eux dresse un bilan de leur vie de coopérant/e dans l'ouvrage *Le temps de la coopération*. Les témoignages concernent majoritairement des hommes et des femmes formées aux disciplines des sciences humaines et sociales, coopérants dans l'enseignement supérieur, ou plus rarement secondaire (avec parfois des passages entre l'un et l'autre). Dans une moindre mesure,

³⁰⁶ Voir dans les annexes la biographie d'André Mandouze.

L'ouvrage comprend également les récits de ressortissants des trois pays du Maghreb qui ont vécu, en tant qu'étudiants ou jeunes universitaires, la cohabitation avec les coopérants français et étrangers. Selon François Siino au moment de la publication de l'ouvrage près de soixante entretiens ont été rassemblés, la plupart enregistrés en vidéo, mais il s'agit évidemment d'un corpus ouvert à tous les enrichissements, déposé aux Archives départementales des Bouches du Rhône. Parmi les témoignages recueillis on va aborder les plus caractéristiques qui portent sur les motivations du départ en Algérie et sur les positions particulières des « social scientists » présentées dans l'ouvrage.

Chantal Bernard insiste sur la radicalisation de la théorie. Elle évoque notamment le sous-développement algérien en tant que produit du capitalisme et établit une liaison de la coopération avec le développement de l'Algérie.

Yves Jarry met en lumière le modèle de planification en tant que centralisme étatique prôné par Ben Bella.

Paul Siblot souligne que le milieu syndical était extrêmement actif. Quant à lui, la plupart des coopérants étaient des gens qui étaient d'une idéologie tiers-mondiste. Ils essayaient d'avoir une attitude conforme à leurs convictions.

Jean-Louis Triaud met en valeur la réconciliation franco-algérienne voulue par certains catholiques.

Michel Mialle affirme qu'on a fait 130 ans de mal à ce pays. Il ajoute à cela: « J'avais envie de participer à édifier le socialisme en Algérie ».

Madjid Benchikh souligne que dans la région où il travaillait, le lycée de Tizi Ouzou a décidé «qu'il n'y avait plus de place pour nous que pour les fils du caïd et on a dû trouver une place au lycée de Boufarik». Paul Siblot souligne que le milieu syndical était extrêmement actif. Quant à lui, la plupart des coopérants étaient des gens qui étaient d'une idéologie tiers-mondiste. Ils essayaient d'avoir une attitude conforme à leurs convictions.

Jean Leca conteste l'appellation des «pieds-rouges» parce qu'il croit qu'elle émane de ceux qui voulaient appliquer le léninisme ou le trotskysme.

Jean Peneff estime que certaines entreprises de la coopération manifestaient un esprit de repentance pour les cultures qu'on a opprimées, marginalisées, éliminées.

Paul Oriol met en évidence que le premier gouvernement algérien indépendant voulait des médecins français qui arrivaient en Algérie dans le cadre de la coopération.

François Chevallon se demandait comment aider les pays du tiers-monde et contribuer à la révolution de ces pays comme le Maroc.

Michel Pechovis se présente comme un chrétien engagé dans l'œuvre de la coopération.

François Borella (en Algérie à partir de 1963) souligne que les coopérants français ne répondaient pas à toutes les demandes du pays.

Marc Cote affirme qu'il y avait une sorte de gaspillage en Algérie et que c'était difficile de comprendre le pays.

Monique Eliès rappelle qu'elle a beaucoup voyagé et beaucoup visité l'Algérie. «En 1966 on n'avait pas la moindre rancœur contre nous. C'est peut-être parce que j'habitais dans un milieu uniquement intellectuel». Jean-Jacques Chevalier (en Algérie de 1967 à 1971) dit qu'il appartenait à cette génération qui y était partie se battre. En tant que militant de l'indépendance algérienne, il fut également coopérant non sans crainte. La coopération constituait pour lui le moyen d'échapper au service militaire. A son départ, il était curieux, impatient car il avait trop envie de connaître ce pays mais il éprouvait de la crainte. Il trouva les gens extrêmement sympathiques. "On était les mêmes jeunes qui travaillaient pour le même projet". Il était parti travailler pour Total en Algérie en 1971. Son regard rétrospectif sur ses années algériennes se résume par les propos suivants: « C'étaient les années du bonheur les plus ensoleillées de ma vie ».

Nous retrouvons dans un nombre important de témoignages des convergences avec les nôtres. Plus précisément, nous constatons à la fois les jugements sur l'appellation et le concept «pieds-rouges». Par ailleurs, les aspects idéologiques d'édification du

socialisme et du tiers-mondisme sont très présents. Pour certains, on se rendait en Algérie pour faire la révolution. Enfin, nous avons des propos qui évoquent le fait de la réconciliation sous la forme de l'aide au développement mais aussi le fait de repentance et de réparation.

CONCLUSION

Dans l'objectif de démontrer les relations nouvelles postcoloniales de deux pays que la guerre d'indépendance algérienne a opposés pendant huit ans nous avons eu recours aux sources primaires, notamment aux fonds d'archives diplomatiques et aux rapports des autorités diplomatiques ambassades et consulats, et à des travaux réalisés au moment de la coopération franco-algérienne ou après. Par ailleurs, la presse quotidienne et les revues de l'époque apportent des visions significatives sur les rapports de deux pays dans les années qui suivent l'indépendance.

Particulièrement, nous avons focalisé nos recherches sur l'ampleur, les aspects, les dispositions et les objectifs de la coopération culturelle entre l'Algérie et la France. Nous avons démontré certains aspects de la réussite et des contraintes de cette aide, des hauts et des bas de l'évolution des relations des deux pays de deux rives de la Méditerranée.

Nous avons divisé notre analyse en trois axes : la coopération vue d'en haut, c'est-à-dire le cadre politique global des nouvelles relations établies entre les deux Etats après la guerre d'indépendance algérienne, les débats sur les politiques adoptées et les perspectives de ces dernières; deuxième axe du présent travail constitue la coopération vue d'en bas, la coopération mise en pratique, c'est-à-dire sa mise sur pied de la part des personnes qui étaient les vrais acteurs de la coopération culturelle, qui l'ont structuré et exercé sur le terrain. Dans un troisième axe principal nous mettons en évidence et analysons les relations culturelles franco-algériennes dans les expériences des acteurs au moment de la coopération telles qu'ils les ont évoquées dans notre enquête. Ces acteurs deviennent témoins et fournissent à notre recherche du matériau brut à interpréter. Le troisième axe doit inclure l'approche amicale qui se forgeait dans les rapports interpersonnels entre les deux peuples, entre les enseignants français, les formateurs et les élèves ou étudiants algériens, une approche qui se distingue des prises de positions défavorables à la politique d'aide destinée aux anciennes colonies à cause de son insuffisance économique. Ce qui ressort des entretiens inclus dans la troisième partie du présent travail est le fait que les relations furent chaleureuses aux antipodes des conflits armés qui existaient auparavant. En

outre, nous retrouvons des aspects considérables qui concernent les émotions et les réflexions et découlent de ces relations franco-algériennes plus ou moins marquées auparavant par les rapports coloniaux et ses répercussions : les relations amicales et l'esprit de réconciliation, la repentance coloniale et l'esprit de réparation, l'émergence des nouvelles relations et représentations culturelles qui veulent s'appuyer sur l'entraide, la formation, la coproduction et la coréalisation, qu'il s'agisse de l'œuvre pédagogique et éducative ou de projet technique et de développement. Cette impression générale qui constitue notre principale conclusion doit être évidemment relativisée. Nous n'avons pu recueillir que 22 témoignages alors qu'il y a eu des milliers de coopérants. Les résultats de notre recherche ont une dimension qualitative et ne découlent pas d'un sondage qui aurait constitué un échantillon représentatif en données pondérées. Nous avons cherché des contacts soit de façon indirecte en nous adressant à des syndicats comme la CFDT et l'UNSA, soit de façon directe en nous adressant à des coopérants dont les adresses nous avaient été données par d'autres enquêtés ou des relations. Nous devons souligner que la plupart des personnes contactées ont répondu à notre questionnaire. Il est probable que ceux qui ont eu le plus envie de parler sont ceux qui ont gardé le meilleur souvenir et aussi ceux qui sont partis en Algérie pour des raisons de conviction profonde. Ces derniers parmi les coopérants furent trop jeunes au moment de la guerre d'indépendance pour s'engager dans le soutien au FLN mais dont les désirs postérieurs de coopération n'étaient pas exempts d'empathie pour la cause anticolonialiste³⁰⁷. Pourtant, il y a certainement eu d'autres cas, des expériences moins réussies, des coopérants plus préoccupés de leurs conditions matérielles, moins «généreux» que ceux que vous avez trouvés.

En particulier, pour que nous puissions avoir les expériences des acteurs de la coopération, nous avons eu recours à l'exploration des témoignages postcoloniaux que nous avons recueillis des coopérants, femmes et hommes, qui ont vécu en Algérie indépendante de 1962, pour ceux qui s'y rendent juste après son indépendance, à 1980 pour ceux qui choisissent d'aller après. Notre échantillon des coopérants, qui constituent une strate de population composite et hétéroclite par la diversité de leurs

³⁰⁷ Thénault, Sylvie, «Les pieds-rouges, «gogos» de l'indépendance de l'Algérie? à propos de Catherine Simon, Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)», *La revue internationale des livres et des idées*, No 14 (2009), <http://www.revuedeslivres.onoma6.com/articles.php?idArt=476> [consulté le 30 mars 2016].

prises de position et leurs expériences divergentes nous a donné l'occasion de constater plusieurs convergences entre ceux et celles qui ont choisi de suivre le chemin inverse de leurs compatriotes au même moment. C'est à dire ils et elles avaient choisi de se rendre en Algérie juste après son indépendance quand les européens et notamment les Français d'Algérie regagnaient leurs pays d'origine. La particularité du groupe des coopérants est encore plus renforcée par les spécificités du cas algérien tant du point de vue historique que sociologique et culturel.

En effet, étant donné que la guerre était encore très vivante dans les esprits et les consciences des gens ce choix incontestablement courageux était à la fois difficile. Par contre nous avons également évoqué les motivations qui ont pesé sur les décisions des coopérants français. Cet aspect est essentiel pour notre recherche. Nous avons mis en avant les réponses sur les objectifs et les intentions de ce séjour en coopération. Nous avons récolté des réponses qui ont éclairé ce que l'on pouvait supposer. De plus, ces réponses étaient accompagnées par des affirmations sur ce que les coopérants attendaient avant leur départ et ce qu'ils retrouvaient en réalité sur place. Même parmi ceux qui avaient des engagements politiques et des connaissances préalables des particularités algériennes l'expérience du vécu sur place à la capitale Alger ou à la campagne algérienne était extrêmement originale et inattendue. Ils parlaient à l'aventure et à la recherche, avec enthousiasme et des sensibilisations mais aussi avec des réserves. La plupart des coopérants témoignent de leur contentement d'être parti dans un pays de l'autre côté de la Méditerranée au sud de l'hexagone. Il se sont même réjouis du très bon accueil et de l'amitié chaleureuse des Algériens. Ceci est vrai autant pour ceux qui sont partis juste après la guerre que pour ceux qui ont fait le voyage plus tard. À ces témoignages rétrospectifs soulignent qu'ils et elles n'ont pas regretté leurs participations et leurs contributions à ce vaste œuvre de coopération sans vouloir embellir les conditions difficiles auxquelles ils ont dû faire face à leur arrivée. La diversité des témoignages des enquêtés composant le portrait groupe des coopérants français en Algérie depuis l'immédiate indépendance et l'application des Accords d'Evian jusqu'au début des années 1980 est mise en avant dans le présent travail de thèse de doctorat. La richesse des expériences est déterminée par des composantes objectives comme les différences des milieux professionnels, des espaces et les temps voire dans la vie quotidienne des enquêtés. Par conséquent le questionnaire que nous avons établi et adressé aux coopérants a pris en compte les dimensions personnelles et professionnelles de l'expérience de la coopération. Il était

indispensable dans notre recherche d'explorer les causes du départ en Algérie, les engagements politiques et syndicaux, l'accueil sur place et les fréquentations des Algériens, les répercussions des événements politiques majeurs sur les vies des coopérants et les effets de l'expérience sur la vie professionnelle et personnelle. Dans les entretiens nous avons essayé d'aller au bout de destins des témoins et leur évolution à leur retour en France.

En définitive, si les expériences subjectives et rétrospectives éclairent un angle de cette période peu connue par les historiens, une vue globale de cette séquence historique est esquissée par les sources que nous avons consultées comme par exemple les archives diplomatiques et les articles de presse corporative et syndicale. De plus, les articles de presse politique (des partis comme le PSU) ont également apporté plusieurs connaissances sur les modalités et les formes de l'engagement, l'évolution et les continuités de l'œuvre pour la coopération, son évolution. Notamment, les articles des militants très engagés dans le combat pour l'alphabétisation en Algérie et dans la réussite de la coopération apportent les jalons de l'idéologie de leur engagement. Plusieurs angles de la vie professionnelle et personnelle voire quotidienne y sont également évoqués. Ceux-ci nous donnent le cadre des aspirations, des sollicitations et des revendications des coopérants et l'évolution de leurs problèmes.

Par ailleurs, l'aide française destinée à l'Algérie était considérable (totalisant 3,3 milliards de francs entre 1963 et 1970) et la coopération culturelle et technique demeurait également à un niveau soutenu³⁰⁸. L'Etat français facilitait la tâche de l'Etat algérien en comblant son déficit budgétaire (creusé par le départ massif des contribuables français) par son aide. Cependant l'Algérie poursuivait la politique de «récupération des richesses nationales» adoptée par le CNRA de Tripoli en mai 1962, le plus souvent sans indemnisation. La nationalisation du pétrole saharien en 1970, acceptée contre indemnisation après une épreuve de force en 1971, donnait enfin à l'Algérie les moyens de son indépendance. La France renonçait à ses bases d'essai de fusées et de bombes atomiques au Sahara dès qu'elle les eut remplacées par des nouvelles bases en Guyane et en Polynésie, mais elle se contenta de financer le recasement des rapatriés par la loi Boulin du 26 décembre 1962, et attendait 1970 pour leur accorder une première loi de «contribution à l'indemnisation». Dix ans plus

³⁰⁸ Droz, B., p.214.

tard, après la retraite et la mort du Général, on pouvait conclure au démantèlement complet des aspects néocolonialistes des accords d'Evian, et au succès inattendu de la coopération scientifique et technique, qui permettait d'espérer le maintien durable d'une empreinte française sur l'Algérie. Les relations franco-algériennes étaient à la croisée des chemins, entre la banalisation souhaitée par les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, et le renforcement de relations privilégiées réclamé par le président Boumediene. Pourtant, à l'occasion de leur divergence sur le conflit du Sahara espagnol, les deux pays se sont éloignés jusqu'au bord de la rupture entre 1975 et 1978. L'Algérie a choisi l'arabisation accélérée de l'enseignement, la réislamisation de la vie publique et l'organisation d'une commémoration obsessionnelle de la guerre de libération, alors qu'en France les dirigeants croyaient trouver des liens étroits entre la perte du pétrole saharien, les chocs pétroliers de 1974 et de 1979, la montée du chômage, et l'idée d'y remédier par une inversion volontaire ou imposée des flux migratoires³⁰⁹.

Les relations de deux pays ont été ambiguës et sujettes à controverses à certains moments et stables à d'autres. Elles n'échappaient pas à ce que Bouteflika, ministre des affaires étrangères à l'époque de la coopération, avait déclaré : "Les relations entre la France et l'Algérie peuvent être bonnes ou mauvaises, en aucun cas elles ne peuvent être banales". Ce constat fait par Abdelaziz Bouteflika, l'actuel chef de l'Etat algérien, remonte à 1974. Il était à l'époque le jeune ministre des affaires étrangères d'une Algérie qui se voulait le fer de lance du tiers-mondisme³¹⁰.

De plus, la politique du nouvel Etat algérien était à l'avant-garde des politiques d'émancipation des anciennes puissances coloniales. Dans les années 1960 et 1970, Alger s'est présentée et a été perçue comme une capitale du tiers monde et a abrité les mouvements de libération nationale qui luttent, souvent les armes à la main, de l'Afrique australe à la Palestine. Du ce point de vue nous avons abordé la politique du non-alignement et le rapprochement avec les pays nouvellement indépendants.

En outre, c'est un fait avéré que l'Etat algérien avait des besoins énormes en enseignants, en personnel administratif et technique et en ingénieurs, en médecins ou

³⁰⁹ Pervillé, Guy, *La guerre d'Algérie*, Que sais-je, Paris, puf, 2007, p.122.

³¹⁰ Lagarde, Dominique, *France-Algérie : 50 ans d'une relation compliquée*, http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/france-algerie-50-ans-d-une-relation-compliquee_1200250.html, [consulté le 10 janvier 2013].

en autres cadres professionnels pour faire face aux vastes difficultés provoquées par le départ massif de la population européenne notamment française en 1962. En outre, la coopération était mise en avant par les autorités de la République algérienne démocratique et populaire même si les dirigeants n'étaient pas tous unanimes sur son application. Les contraintes des premières années les efforts de l'Etat algérien étaient considérables. Malgré l'importance accordée à la coopération franco-algérienne entre 1963 et 1970, celle-ci ne fut longtemps acceptée qu'à contrecœur en Algérie. Inversement, une partie de l'opinion française gronda contre ces «largesses à fonds perdus» et triompha tout en s'indignant lors des nationalisations des compagnies pétrolières françaises : «La coopération, couteuse à la France, profitable à l'Algérie avait été l'échec de la Ve République». Pour contrebalancer ses relations commerciales avec la France jugées trop étroites (en 1964 l'Algérie exportait en France pour plus de 3 milliards de dinars et importait pour 2,4 milliards), l'Algérie a cherché à développer ses relations économiques surtout d'abord avec les Etats socialistes, puis avec les Etats capitalistes. L'URSS a fourni des prêts et une aide technique, mais commerçait peu avec l'Algérie dans cette période des années 60 à 80. Celle-ci faisait alors l'essentiel de son commerce avec les pays de la Communauté économique européenne -environ 70% du total dont la moitié avec la France. La part des pays socialistes reste faible (moins de 5%), celle des Etats - Unis et des Etats américains est forte (de l'ordre de 10%). La France demeurait en 1970 le premier fournisseur de l'Algérie mais son rôle diminue depuis la crise de 1971 tandis que de nouveaux partenaires commerciaux apparaissent (Italie, Japon) ou se renforcent (Etats Unis, Allemagne fédérale³¹¹).

Des progrès rapides ont été accomplis en matière d'éducation et de formation professionnelle, rendant possible une progressive algérianisation des cadres. En 1963, l'Algérie compte 1039000 enfants scolarisés dans l'enseignement primaire et moyen, tandis qu'en 1980 ils s'élevaient à 4,5 millions. Près de 80000 étudiants en 1981 quand ils étaient que 2800 en 1963. Toutes les écoles libres ont été nationalisées, mais l'école unique est confessionnelle. Le nombre des mosquées serait passé de 2200 à 5829 en 1980³¹².

³¹¹ Ageron, Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France, p. 120.

³¹² Ageron, Charles-Robert, op. cit., p. 124.

L'Algérie a fait appel à des coopérants pour s'en servir de cette manière des formateurs nécessaires. Ces derniers ont pu former des jeunes enseignants, des cadres et des ouvriers algériens. Même si dans certains cas leur séjour était assez court ils apportaient des connaissances et une main d'œuvre nécessaires. Les déclarations officielles des représentants des politiques étrangères de deux pays évoquaient l'importance du rôle de la coopération culturelle d'assurer l'œuvre et le développement éducatifs.

En plus, la politique étatique française surtout dans la période gaullienne voulait faire de la coopération une politique postcoloniale différente de la période précédente, une politique de rupture avec le passé et avec un esprit d'ouverture vers les anciennes colonies dans un cadre et une perspective de développement de relations de bonne foi, loyales, sincères et réciproques. En réalisant ceci, l'objectif déclaré de la politique de coopération franco-algérienne consistait à mener une politique exemplaire qui pouvait être appliquée et poursuivie dans un cadre de réconciliation, de paix et des profits réciproques entre la France et les pays avec lesquels elle a établi des rapports bilatéraux. La «politique – laboratoire» de coopération dont nous avons évoqué le cadre et la perspective auparavant constituait un défi pour l'Etat français. Pourtant, on avait des divergences parmi les positions de partis politiques qui étaient favorables à la politique de coopération et ceux qui y étaient opposés. Nous faisons référence à ces divergences dans le qui porte sur la coopération en débat et perspectives où les différents points de vue sur l'aspect financier de l'aide aux anciennes colonies et plus précisément à l'Algérie émergent. Le débat parlementaire du juin 1964 fait l'objet de cette question.

De plus, la coopération à ses diverses phases avait des résultats profitables et souhaitées pour les deux pays malgré le fait que les relations de deux pays sont devenues compliquées et ambiguës voire controverses au moment du déclin de l'ampleur de la coopération à cause des certains facteurs concrets qui constituaient des contraintes pour sa poursuite comme entre autres la politique d'arabisation de l'enseignement -une contrainte pour la poursuite du séjour des enseignants- et la nationalisation des ressources naturelles comme le gaz et le pétrole.

Les résultats de la recherche effectuée pour la réalisation de la présente thèse tant sur les archives, sur la presse et la bibliographie de l'époque de la coopération qu'auprès

des témoins, éclairent certaines dimensions de ce domaine d'histoire qui est actuellement de plus en plus explorée par les historiens et/ou les sociologues et par d'autres chercheurs de sciences sociales : les relations culturelles internationales. Mais dans la mesure que les limites d'un chercheur et d'un doctorant d'histoire sont concrets, je considère que la recherche doit creuser plus avant et s'ouvrir à des nouveaux travaux pluridisciplinaires et domaines de recherche qui pourront enrichir nos réflexions et nos approches sur la période postcoloniale en termes des nouvelles relations établies. Cette dernière est moins connue que la période coloniale. La conjugaison des disciplines scientifiques différentes, économie, histoire contemporaine, voire études postcoloniales et histoire culturelle et des représentations, pourraient alimenter des discussions fécondes pour la recherche.

Nous pouvons se poser les questions suivantes et tirer des conclusions pour notre travail : Comment se fait-il que ce soit dans le pays où la décolonisation a été la plus tragique, avec une guerre atroce, la torture, les attentats des deux côtés, le fossé de sang que les actions de l'OAS avait contribué à renforcer, des exactions sans nombre, la fuite des Européens dans un climat de panique totale, que ce soit par ailleurs dans un pays où arrivent au pouvoir des révolutionnaires radicaux qui avaient pratiqué une lutte armée impitoyable contre la France, comment se fait-il que ce soit dans cette Algérie des années d'après l'indépendance que la coopération ait été la plus importante et peut-être même aux dires des anciens coopérants la plus réussie ? On peut comprendre que les deux Etats avec des arrière-pensées divergentes avaient des intérêts concordants. Mais ce qu'il faut souligner et comprendre c'est l'attitude positive des coopérants et la façon positive dont les coopérants ont été accueillis par la population, les liens qui ont été tissés par en bas. Nous avons même eu et avons toujours des cas des relations humaines amicales et des couples mixtes francoalgériens qui ont noué des rapports très forts. On a là une impression de contact particulièrement réconfortant par rapport à notre aujourd'hui où se développent les extrémismes. On est à l'antithèse du choc des civilisations. C'est remarquable et nous apprend aussi des enseignements précieux pour les conditions difficiles de conflits géopolitiques actuels car nous sommes sur cette réussite paradoxale, c'est à dire qu'au-delà les tragédies de la grande histoire, c'est réconfortant et significatif de se dire que dans les rapports au sein de la société civile, les rapports humains, d'individus à individus, des relations d'échange, de confiance, d'amitié peuvent s'établir pour que

les barrières d'inégalité et de domination soient tombées. Nous avons un peu (évidemment en plus petit) l'antithèse réussie des rapports manqués en un siècle et demi de domination coloniale en Algérie. C'est un peu en effet l'idéal d'Ismaël Urbain, ce saint-simonien ami de Napoléon III qui voulait que l'Algérie devienne un royaume arabe ami de la France. C'est aussi l'idéal de Jaurès qui entrevoyait un avenir où les peuples européens et arabes pourraient s'entendre dans une action commune vers le progrès. Effectivement nous pouvons évoquer quelques nuances à la vision très positive des coopérants qui nous ont confié leurs témoignages. Nous pouvons se demander si les souvenirs de ces anciens acteurs de la coopération et actuellement témoins rétrospectifs n'embellissent pas aujourd'hui un peu la réalité. On ne peut pas nier le fait- comme certains l'avouent- qu'on avait également dans les rapports de deux peuples des malentendus ou des espérances qui ont été démenties. De toute manière, nous devons constater que dans ces expériences d'un vécu il y a 50 ans peuvent se retrouver tous ceux qui pensent que les deux peuples de la Méditerranée doivent passer à autre chose sans refuser ou sous-estimer leur histoire commune. Qu'ils passent à un avenir de partage en regardant face leur passé. Ils peuvent renforcer leurs liens d'amitié, de partage et d'échangé dont les semences se trouvent éventuellement dans les rapports tissés entre les enseignants enquêtés et leurs collègues ou élèves algériens. Parallèlement, on pense que les historiens de deux rives de la Méditerranée sont en mesure de dépasser le contentieux historique franco-algérien et de contribuer à l'ouverture d'une nouvelle voie de dialogue et de partenariat.

SOURCES

A-Sources manuscrites

Centre d'Archives Diplomatiques de Nantes

ANNABA/CONSULAT/A/114

ANNABA/CONSULAT/A108

ORAN/CONSULAT/A/70

ORAN/CONSULAT/A/32

ORAN/CONSULAT/A/33

EL-ASNAM/CONSULAT/A/1, 3, 5 (SERIES A/1-14)

BOUIRA/CONSULAT/A/1

MOSTAGANEM/CONSULAT/A/1

ALGER/SERVICE CULTUREL/A/13

ALGER/SERVICE CULTUREL/A/21

ALGER/AMBASSADE/D/1

ALGER/AMBASSADE/D/3

ALGER/AMBASSADE/D/4

ALGER/AMBASSADE/D/7

ALGER/AMBASSADE/D/9

ALGER/AMBASSADE/D/54

ALGER/AMBASSADE/D/101

ALGER/AMBASSADE/D/102

ALGER/AMBASSADE/D/103

ALGER/AMBASSADE/A/13

ALGER/AMBASSADE/A/22

Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence

81F / 1814 Caractères essentiels de l'aide financière prévue par la communauté européenne en faveur des pays et territoires d'outre-mer pour les cinq années à venir p. 21-27 Actualités d'outre-mer, No22 avril 1963, Institut National de la statistique et des études économiques.

81F/1815 Ministère d'Etat, chargé des affaires étrangères. Examen de la demande algérienne par la CEF. En communication à Monsieur Douge, Monsieur Burgard, retour à M. Roland Billerarg. Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne.

Marchés Tropicaux et Méditerranéennes 18ème année, 29 décembre 1962

No 1894, p.2878-9 & p. 2901-2.

La documentation française, 21 juin 1962, p. 2.

Bibliothèque de Sciences Po

JMJ 33 - Conseil des affaires algériennes (16 novembre 1962), aide financière de la France à l'Algérie; rappel des principes posés à Evian; situation actuelle; perspectives.

- MJM 39 Articles écrits sur le rapport Jeanneney d'Henri Laugier, ancien secrétaire général adjoint aux Nations Unies, «Le rapport Jeanneney et l'opinion publique», Combat, 14 avril 1964 et d'Yves Florenne, «Coopération – Les mots empoisonnés», Le Monde, 20 avril 1964.

- MJM 40 Rapport Jeanneney présenté au nom de la Commission d'études de la politique de coopération avec les pays en voie de développement par Jean Marcel Jeanneney, président, le 1er juillet 1963. Rapporteur général : M. Simon Nora.

Documents étudiés aux Archives Nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence

FP/ 127 APOM Papiers Royer / référence ANOM 127 APOM1 Paul Royer était conseiller agricole en Algérie, directeur du jardin d'essai d'Alger

FP 177APOM / FRANOM 177 APOM 1 à 14 Paul Marie de la Gorce (1928-2004). Il a couvert comme journaliste la Guerre d'Algérie et continue à s'intéresser à ce pays après son accession à l'indépendance.

BIB AOMB1018 La coopération administrative et technique en Algérie : circulaire pour les fonctionnaires actuellement en service en Algérie. France, Ministère des Affaires algériennes.

Fonds de Michel Raptis à la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre

F delta res 0340 Algérie Appels, rapports, correspondance, textes divers (1962-1965)

F delta res 0343 Commission africaine de la IVème Internationale. Tendance marxiste-révolutionnaire : correspondances, textes de débat, communiqués

GF delta res 0106 IVème Internationale Textes, correspondances, projets de résolutions, déclarations (1950-1965)

Ministère d'éducation national algérien

Sources : Sous-Direction des Statistiques-Direction de la Planification. M.E.E.F.

Enseignement préparatoire (Evolution du nombre de divisions pédagogiques, évolution des effectifs élèves des classes préparatoires, évolution du personnel enseignant)

Enseignement élémentaire (Evolutions des enseignants par nationalité, élèves redoublants par année d'études/sexe, évolution des enseignants Algériens et Etrangers)

Enseignement moyen (Evolutions des enseignants par nationalité, élèves redoublants par année d'études/sexe, évolution des enseignants Algériens et Etrangers)

Enseignement secondaire (Evolutions des enseignants par nationalité, Elèves redoublants par année d'études/sexe, Evolution des enseignants Algériens et Etrangers)

B-Sources imprimées

Guide du coopérant français en Algérie de la Mission de Coopération de l'Ambassade de France en Algérie, 1966 (Stéphane Hessel, Ministre Plénipotentiaire chargé de la coopération à l'ambassade de France)

Delpont, Alain & Fleith, Pierre (sous la direction de), *Coopérer en Algérie à Skikda 1964-1974*, 22 Témoignages, 2015.

Henry, Jean-Robert & Vatin Jean- Claude (sous la direction de), en collaboration avec Denis, Sébastien & Siino, François, *Le temps de la coopération*, Paris, Karthala, 2012.

Fonds de Michel Raptis à la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) de Nanterre

GF delta res 0107 Coupures de presse relatives à l'Algérie (1962-1988)

O 49620 (3) Le Programme de Tripoli

Revues et journaux

Algérie-Actualité (1962-1980)

Alger républicain (1962-1965)

Annuaire de l'Afrique du Nord (1962-1980)

Combat (1962-1980)

Coopération hebdo : organe de liaison et d'information des Français en Algérie / édité par l'Association de sauvegarde (No 1 –No 115, 1963-1965)

Croissance des jeunes nations (1961- 1980)

Développement et civilisations (1962-1980)

El Moudjahid (1962-1980)

Enseignant français en Algérie (1963-1972)

Esprit (1962-1980)

France Nouvelle (1962-1980)

France Observateur (1964-1980)

Jeune Afrique (1962-1980)

L'école libératrice (1962-1980)

Le Monde (1962-1980)

L'Enseignant français en Algérie, Bulletin des sections algériennes de l'Association professionnelle des instituteurs français en Algérie (1963-1972)

L'école émancipée (1962-1980)

L'Humanité (1962-1980)

La révolution prolétarienne (1962-1980)

L'enseignement public, l'organe mensuel de la FEN (1962-1980)

Les Temps Modernes (1962-1980)

Liberté (2012-2015)

L'Express(1962-1980)

L'Université syndicaliste, l'organe bi-mensuel du SNES (1962-1980)

Peuple

Politique étrangère (1962-1980)

Présence francophone (1962-1980)

Témoignage Chrétien (1962-1980)

Terre entière (1963-1973)

BIBLIOGRAPHIE

Méthodologie

Braudel, Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Éditions Flammarion; éd. it., Milano, Éditions Mondadori, 1973.

Jacquemond, Richard, *Écrire l'histoire de son temps, Europe et Monde Arabe*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Veyne, Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, «L'Univers historique», 1970.

Études qualitatives des sources orales

Aron, Henri, «Les coopérants enseignants au Maroc », *Tiers-Monde*, tome 13 n°51 (1972),p. 559-573.

Berthaux, Daniel, *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan (coll. 128), 1997.

Boeschoten, Riki Van, (), 100 .
; (= J'ai fait 100 entretiens. Qu'en faire ?), consulté le 10 juillet 2015, <http://cretaadulteduc.gr/blog/?p=381>.

Bryman A., *Quantity and Quality in Social Research*, London, Unwin Hyman Editions, 1988.

Cipriani, Roberto, «L'analyse qualitative comme approche multiple », *SociologieS, Théories et recherches*, <http://sociologies.revues.org/2990> [consulté le 14 mai 2015].

Descamps, Florence, « Et si on ajoutait l'image au son? Quelques éléments de réflexion sur les entretiens filmés dans le cadre d'un projet d'archives orales », *La Gazette des Archives*, revue de l'Association des archivistes français, mars 2005, n° 196 (2005), pp. 95-122.

Durkheim É. *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, Éditions Alcan, 1895.

Godefroid, Tiphaine, Préparer et conduire un entretien semi-directif, Séminaire du 10 Mai 2012 (Lorraine), Organisé par Joëlle Kivits et Laurence Guignard

<http://cruhlh.univlorraine.fr/sites/cruhlh.univlorraine.fr/files/documents/Tiphaine%20Go%20defroid.pdf>.

Guittet, André, *L'entretien: techniques et pratiques*, Paris, Armand Colin, 2008.

Joutard, Philippe, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Gallimard, Paris, 1977.

Léonard, Jacques, *La France médicale au XIXe siècle*, Paris, Gallimard / Julliard, 1978.

Ozouf, Jacques, *Nous les maîtres d'école*, Paris, Gallimard, 1993.

Veillon, Dominique, « Technique de l'entretien historique », *Cahier de l'IHTP*, n°21: « La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales », [consulté le 31-10-2011], <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle240.html>.

Histoire de la colonisation et de la décolonisation

Childs, Peter & Williams, Patrick, *An Introduction To Post-Colonial Theory*, [consulté le 15 octobre 2013], <http://www19.homepage.villanova.edu/silvia.nagyzekmi/teoria/childs%20postcolonial.pdf>

Droz, Bernard, *Histoire de la décolonisation au XXe siècle*, Paris, Editions du Seuil, 2006.

Flitouris, Lampros, *Empires coloniaux, L'expansion de l'Europe dans le monde, 16^e-20^e siècle*, Athènes, Asini, 2015 (=Flitouris, Lampros, *Empires coloniaux, L'expansion de l'Europe dans le monde, 16^e-20^e siècle*, Athènes, Asini, 2015).

Page, Melvin E., General Editor, Penny, M. Sonnenburg, Assistant Editor, *Colonialism, An International Social, Cultural and Political Encyclopedia*, volume one A-M, Santa Barbara, California, 2003.

Peyroulou, Jean – Pierre, *Atlas des décolonisations, Une histoire inachevée*, Paris, Autrement, 2014.

Raptis, Michel, *Revolution and Counter Revolution in Chile*, Londres, Palgrave Macmillan, 1975.

Raptis, Michel, *Socialism, Democracy & Self-Management*, Londres, Palgrave Macmillan, 1980.

, , μ , , , 2005 (=Raptis, Michel, *Mon autobiographie politique*, thènes, Ikaros, 2005).

Thénault, Sylvie, *Une drôle de justice: Les Magistrats dans la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 2001.

Vermeren, Pierre, *De la guerre d'Algérie aux printemps arabes*, Paris, Editions Odile Jacob, 2015.

Young, Robert J. C., *M* , , , , 2001 (= oung, Robert J. C., *Théorie postcoloniale, Une introduction historique*, Athènes, Editions Patakis, 2007).

Histoire de la coopération francoalgérienne

- « Les nouvelles voies de la coopération internationale », article éditorial, *Développement et civilisations*, juin 1966, p. 3-85.

- «L'Algérien d'hier à demain», Avec, EQUIPES ENSEIGNANTES Lettre No 4.

Ait-Chaalal, Amine, « L'Algérie depuis 1962: retour sur une histoire contrastée », *Revue Internationale et Stratégique*, Paris, Armand Colin, Volume 2, No 46 (2002), pp. 61-72.

Buron, Robert, «La formation de la décision dans le domaine du développement», *Incidences sur la coopération, Développement et Civilisations*, juin 1966, p.75-85.

Chaib, Sabah, (Rapport établi par), Archicoop «Expériences interculturelles et trajectoires de vie. Archives orales des coopérants en Algérie, Tunisie, Maroc», Rapport final, Bibliothèque de Documentation International Contemporaine (BDIC), Institut des Sciences Sociales du Politique (ISP-CNRS), décembre 2013.

Clément, Nicolas, « Religieux présents en Algérie », *Esprit*, (novembre 2010), p. 194-195.

Charby, Jacques, *Les Porteurs d'espoir. Les réseaux de soutien au FLN pendant la guerre d'Algérie : Les acteurs parlent*, Paris, La Découverte, 2004.

Coulon, Alain, «Où va l'Université algérienne», *L'Homme et la société, Tiers-Monde économie politique et culture*, Volume 39, Numéro 1 (1976), pp. 245-266.

Gillette, Alain, et Sayad, Abdelmalek, *L'immigration algérienne en France*, Paris, Entente, 1976.

Cuenat, Hélène, *La Porte verte*, Paris, Bouchène, 2001.

Deffarge, Claude & Troeller, Gordian, «Alger, capitale des révolutionnaires en exil», «Le Monde diplomatique », août 1972, [consulté le 10 juin 2013], <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/121/DEFFARGE/47325>.

Dejeux, Jean, «L'Accord culturel franco-algérien de 1983», *Présence francophone*, n°34(1989), pp. 91-104.

Domenach, J.-M. & Goussault, Yves, *Les coopérants et la coopération*, Esprit, No 394 (1970), pp.1-4.

Dulphy, Anne, Matard-Bonucci, Marie-Anne, Frank, Robert, Ory, Pascal (sous la direction de), *Les relations culturelles internationales au XXe siècle. De la diplomatie culturelle à l'acculturation, Enjeux internationaux, Vol. 10*, Bruxelles, Bern, Berlin, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang, 2010.

Durand, Joseph, *Itinéraire du dernier coopérant français en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1997.

Etienne, Bruno, «La coopération culturelle franco-maghrébine», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Editions du CNRS, 1968, p. 115-160.

Flory, Maurice, « Schéma pour une étude idéologique de la Coopération », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 1973, p. 331-342.

Gadant, Monique, *Parcours d'une intellectuelle en Algérie. Nationalisme et anticolonialisme dans les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1995.

Gallissot, René, *Les Accords d'Evian : en conjoncture et en longue durée*, Paris, Karthala, 1997.

Gendarme, René, «L'évolution de la politique de l'aide, Mal partie, est-elle en voie d'organisation?», *Développement et civilisations*, septembre 1966, p. 20-31.

Goerg, Odile & Raison - Jourde, Françoise (coordonné par), *Les coopérants français en Afrique. Portrait de groupe (années 1950-1990)*, Cahiers Afrique no 28, Laboratoire SEDET, Université Paris - 7 - Denis - Diderot, L'Harmattan, Paris 2012.

Descout, Armand, «Une enquête: pourquoi partent les assistants techniques Terre entière», *Terre entière*, Numéro 2 (1963), p. 23-28.

De la Gorce, Paul – Marie, «La coopération franco-algérienne», *Politique étrangère*, Volume 31 Issue 3 (1966), p. 276-290, [consulté le 20/12/2011], site http://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1966_num_31_3_2216.

Etienne, Bruno, «Le socialisme algérien In : Introduction à l'Afrique du Nord contemporain », <http://books.openedition.org/iremam/139> [consulté le 30 mars 2016], Aix-en-Provence: Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes, 1975.

Grimal, Henri, *La décolonisation 1919-1963*, seconde édition, Armand Colin, 1965.

Grossetti, Michel, «Enseignants en coopération; Aperçus sur un type particulier de trajectoires sociales», *Revue Française de Sociologie*, XXVII (1986), pp. 133-148.

Guth, Suzie, *Exil sous contrat. Les communautés de coopérants*, Paris, Silex Editions, 1984.

Haddab, Mustapha, «Arabisation de l'enseignement des sciences et mutations dans le champ socio-linguistique en Algérie», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM)(éds.), Paris, Editions du CNRS, 1986, pp. 99-107.

Hanssen, Alain, *Le désenchantement de la coopération*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Henry, Jean-Robert, «Le défi d'une «histoire commune» et du «partage des mémoires» dans l'espace franco-algérien: les leçons d'une exposition», *L'Année du Maghreb*, IV (2008).

Hessel, Stéphane, «De la décolonisation à la coopération», *Esprit*, No 394 (1970), pp. 5-12.

Lacoste, Yves, «Enjeux politiques et géopolitiques de la langue française en Algérie: contradictions coloniales et postcoloniales», *Hérodote*, N° 126 (2007/3), p. 17-34.

arié, Michel, *Les terres et les mots, une traversée des sciences sociales*, Paris, Méridiens – Klincksieck, 1989.

Mezaib, Salem, Hommage à Jacques Godeau, Blog d'un VSNA, coopérant en Algérie, au service de tous les coopérants et de leurs anciens élèves, [consulté le 26/02/2015], site <http://cooperation-en-algerie.hautetfort.com>

Milcent, Ernest, «Itinéraire d'un jeune français qui partit en Afrique et la vit faire peau neuve», *Terre entière*, Numéro 2 (1963), p. 3-22.

Morisse-Schilbach, *Algérie, Fondements de la politique algérienne de la France*, [consulté le 20/10/2014], <http://www.geopolitis.net/TRAVERSANTES/ALGERIE%20FONDEMENTS%20DE%20LA%20POLITIQUE%20ALGERIENNE.pdf>

Mouhoubi, Salah, *La Politique de coopération algéro-française, Bilan et perspectives*, Paris / Alger, Publisud / O.P.U., 1989.

Naylor Philip C., *Conflict and Coopération, French-Algerian Relations, 1962-1978*, Marquette University, 1980.

Oualalou, Fathallah, *Point de vue du tiers monde*, Esprit, No 394 (1970), pp. 151-158.

Pervillé, Guy, « Trente ans après : Réflexions sur les accords d'Évian », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Volume 79, No 296 (1992), pp. 367-381.

Pickles, Dorothy, *Algeria and France from colonialism to cooperation*, London, Methuen, 1963.

Raison-Jourde, Françoise, Roy, Gérard, *Paysans, intellectuels et populisme à Madagascar. De Monja Jaona à Ratsimandrava (1960-1975)*, Paris, Karthala, 2010.

Rocherieux, Julien, «L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance», *Sud / Nord*, No 14 (2001), pp. 27-50.

Simon, Catherine, *Algérie, les années pieds-rouges. Des rêves de l'indépendance au désenchantement (1962-1969)*, Paris, La Découverte, 2009.

Verdès - Leroux, Jeannine (dir.), *L'Algérie et la France*, Paris, Robert Laffont, coll. "Bouquins", 2009.

Vergès, Jacques, *L'anticolonialiste, Entretiens avec Philippe Karim Felissi*, Alger, Chihab éditions, 2005.

Histoire de l'Algérie

Abécassis, Frédéric (sous la direction de) et Meynier, Gilbert, *Pour une histoire franco-algérienne, En finir avec les pressions et les lobbies de mémoire*, ENS Lettres et sciences humaines, La Découverte, Paris, 2008.

Ageron, Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, Que sais-je, Presses Universitaires de France, 1964.

Ait Kaki, Maxime, «Armée, pouvoir et processus de décision en Algérie», *Politique étrangère*, No 2 (2004), pp. 427-439.

Ben Achour, Y., Henry, J-R, Mehdi, R. (réunies par), *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'Etat de droit*, (Études en l'honneur de) Mahiou, Ahmed, Paris, Publisud-Iremam, 2009.

Benbouzid, Boubekour, *La réforme de l'éducation en Algérie, Enjeux et réalisations*, Alger, Casbah Éditions, 2009.

Bennoune, Mahfoud, *Éducation, culture et développement en Algérie, Bilan et perspectives du système éducatif*, 2 volumes, Alger, Marinoor éditions, 2000.

Berque, Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris, 1962.

Bourdieu, Pierre, *Algérie 60, Structures économiques et structures temporelles*, Paris Les éditions de minuit, 1977.

Chachoua, Kamel, « La sociologie en Algérie. L'histoire d'une discipline sans histoire», in E. Kienle (sous la direction de), *Les sciences sociales en voyage, L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Paris, Karthala/Iremam, 2010, p.135-155.

Chaliand, Gérard, Mincès, Juliette, *L'Algérie indépendante*, Paris, François Maspero, 1972.

Colonna Fanny (dir.), «Sciences sociales, sociétés arabes», *Peuples Méditerranéens*, n°54-55 (1991).

Connelly M., *A Diplomatic Revolution. Algeria's fight for independence and the origins of the Post-cold war era*, Oxford University Press, 2002.

Daum, Pierre, *Ni valise ni cercueil. Les Pieds-noirs restés en Algérie après l'Indépendance*, Paris, éditions Actes Sud, 2012.

Destanne de Bernis, Gérard, «Le plan quadriennal de l'Algérie 1970-1973», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1971, p.195-230.

Dulphy, Anne, *L'Algérie des Pieds-Noirs, entre l'Espagne et la France*, Paris, Vendémiaire, 2014.

Etienne, Bruno, *Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, Paris, Ed. du Centre national de la recherche scientifique, 1968.

Etienne, Bruno, *Les Européens d'Algérie et l'indépendance algérienne*, Paris, Éditions du CNRS, 1969.

Gallissot René, «Libérez l'histoire de la guerre d'indépendance algérienne des allégeances nationales», *L'Année du Maghreb*, I (2004).

Grimaud, Nicole, *La politique extérieure de l'Algérie*, Paris, Karthala, 1984.

Isnard, Hildebert, «Les structures de l'autogestion agricole en Algérie», *Méditerranée*, Volume 9, No 2 (1968), pp. 139-163.

Jeanson, Francis, *La révolution algérienne, Problèmes et perspectives*, Editions Feltrinelli, Milan, 1962.

Julien, Charles - André, *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, Paris, 1952.

Horne, Alistair, *A Savage War of Peace: Algeria, 1954-1962*, Rev. ed. London, Penguin, 1988.

Isnard, Hildebert, «Les structures de l'autogestion agricole en Algérie», *Méditerranée*, Volume 9, Numéro 2 (1968), pp. 139-163.

Gouëset, Catherine, *Chronologie de l'Algérie (1962-2014)*, Actualité Monde Afrique, *L'Express*, [consulté le 17/04/2014], http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/chronologie-de-l-algerie-1962-2012_498189.html

Grandguillaume, Gilbert, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1995.

Kadri, Aïssa (sous la direction de), *Parcours d'intellectuels maghrébins : scolarité, formation, socialisation et positionnements*, Paris, Karthala/Institut Maghreb-Europe, 1999.

Kadri, Aïssa, *Instituteurs et enseignants en Algérie 1945-1975. Histoire et mémoires*, Paris, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés », 2014.

Bader, Raed, Guignard, Didier, Kudo, Akihito, «Des lieux pour la recherche en Algérie», *Bulletin de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 83 (2004), p. 158-168.

Lacroix, Annie, Marynowier Claire & Vermeren, Hugo, «Retour sur les archives algériennes», 20^{ème} siècle Revue d'histoire, No 110 (2011).

Lacroix, Annie, *Une histoire sociale et spatiale de l'Etat dans l'Algérie colonisée. L'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones du milieu du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale*, Thèse de doctorat (sous la direction de Raphaëlle Branche), Ecole Normale Supérieure de Cachan/Institut des Sciences Sociales du Politique, 2014.

Larbi, Ouar, *Guerre d'Algérie, Des moudjahidine témoignent et racontent avec leurs propres mots*, Paris, Art Com. Editions, Les Acteurs ont la parole, 1998.

Lefeuvre, Daniel & Pathé, Anne -Marie (sous la direction de), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, en l'honneur de Charles-Robert Ageron, Paris, SFHOM, 2000.

Liskenne, Anne, *L'Algérie indépendante, L'ambassade de Jean-Marcel Jeanneney (juillet 1962-janvier 1963)*, Paris, Armand Colin, 2015.

Livieratos, Dimitris, *L'Usine invisible de la révolution algérienne. Mémoires d'un trotskiste grec*, Athènes, Asini, 2012.

Meimon, Julien, *En quête de légitimité. Le Ministère de la Coopération (1959-1999)*, thèse de science politique, Lille, 2005.

Pervillé, Guy, *La guerre d'Algérie, Que sais-je*, Paris, Presses Universitaires de France, 2007.

Peyroulou, Jean-Pierre, Bouchène, Abderrahmane, Tengour, Ouanassa Siari, Thénault, Sylvie, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, 1830-1962*, Paris, La Découverte, 2014.

Raptis, Michel, *Étude pour une politique agraire en Algérie*, Rabat, 1962.

Sportisse, William (Entretiens avec Pierre-Jean Le Foll-Luciani), *Le camp des oliviers, Parcours d'un communiste algérien*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Stora, Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, La Découverte, coll. "Repères", 2004.

Thénault, Sylvie, "Travailler sur la guerre d'indépendance algérienne : Bilan d'une expérience historique", *Afrique et Histoire*, Vol. 2, No 1 (2004).

Thénault, Sylvie, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Flammarion, 2005.

Viala, Jean –Jacques (témoignages recueillis par), *Pieds-noirs en Algérie après l'indépendance, Une expérience socialiste*, Paris L'Harmattan, 2001.

Zirem, Youcef, Algérie, *La guerre des ombres, Les non-dits d'une tragédie*, Bruxelles, Coédition GRIP-Editions Complexe, 2002.

Histoire politique française

- De Gaulle et le tiers-monde, actes du colloque organisé par la Faculté de Droit et des Sciences Economiques et l'Institut de Droit de la Paix et du Développement de l'Université de Nice et l'institut Charles de Gaulle, Nice-25/26 février 1983, Paris Editions A. Pedone, 1984.

- *Les accords d'Évian ou la deuxième guerre d'Algérie 18 mars – 30 juin 1962*, consulté le 15 juillet 2015, Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense, [consulté le 15 juillet 2015], <http://www.ecpad.fr/les-accords-devian-ou-la-deuxieme-guerre-dalgerie-18-mars-30-juin-1962-a-travers-les-archives-de-lecpad/>

Ageron, Charles - Robert, «La politique française de coopération avec l'Algérie (mars 1962-avril1969)», *De Gaulle en son siècle*, 6: op. cit., 1992, pp. 204-216 [débat, pp. 217-234 contenant notamment le témoignage de Jean-Marcel Jeanneney].

Agulhon, Maurice, *Les quarante-huitards*, Paris, Gallimard / Julliard, 1975.

Alexander, Robert J., *International Trotskyism, 1929-1985: A Documented Analysis of the Movement*, Duke University Press, 1991.

Bouhout, El Mellouki Riffi, *La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb (1955-1986)*, Thèse de doctorat en Science politique, Sous la direction de Pierre François Gonidec, Soutenue en 1987 à Paris 1.

Brocheux, Pierre, El Mechat, Samia, Frey, Marc, Hack, Karl, Nanta, Arnaud, Randrianja, Solofo, Regnault, Jean Marc (sous la direction de), *Les décolonisations au XXe siècle, La fin des empires européens et japonais*, Paris, Armand Colin, 2012.

Cabedoche, Bertrand, *Les chrétiens et le tiers-monde*, Une fidélité critique, Paris, Karthala, 1990.

Dard, O., *Voyage au Cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005.

Droz, Bernard & Lever, Evelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Seuil, coll. "Points", 1982.

Fischer, Georges, "L'aide de la France aux pays du Tiers Monde", *Tiers-Monde*, tome 14, No 56 (1973), pp. 689-710.

Frank, Pierre, *The Fourth International: The Long March of the Trotskyists*, New York, Vol. 10, Nos. 10-22, Paris, Intercontinental Press, 1972.

De la Gorce, Paul Marie & Schor, Armand Denis, *La politique étrangère de la Ve République*, Que sais-je, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Kocher-Marboeuf, E., *Le Patricien et le Général Jean-Marcel Jeanneney et Charles de Gaulle, 1958-1969*, Tomes I et II, Paris, Comité pour l'histoire économique de la France, 2003.

Lacoste, Yves, «La question postcoloniale», *Hérodote*, 2006/1, No 120, pp.5-27.

Manfred, A. rédacteur en chef, *Histoire de la France : 1917-1918 aux années soixante-dix*, collab. V. Daline; collab. V. Zagladine; collab. S. Pavlova; collab. S. Skazkine, Moscou, Editions du Progrès, 1980.

Moreau, François, *Combats et débats de la Quatrième Internationale*, Québec, Hull, Vents d'Ouest, 1994.

De Negroni, François, *Les colonies de vacances : portrait du coopérant français dans le Tiers-Monde*, Paris, Hallier, 1977.

Pelletier, Denis & Schlegel, Jean - Louis, *À la gauche du Christ, Les chrétiens de gauche en France de 1945 à nos jours*, Editions du Seuil, Paris, 2012.

Pervillé, Guy, *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette, Paris 1991.

Pervillé, Guy, *Les événements fondateurs, les accords d'Evian (1962), Succès ou échec de la réconciliation franco-algérienne*, Armand Colin, Paris 2012.

Romo-Navarette, Maria, *Pierre Mendès France, Héritage colonial et indépendances*, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2009.

Shepard, Todd, *Comment l'indépendance algérienne a transformé la France*, Paris, Payot, 2008.

Sirinelli, Jean-François, *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Editions Complexe, 1999.

Vaïsse, Maurice, *Vers la paix en Algérie, Les négociations d'Evian dans les archives diplomatiques françaises. 15 janvier 1961-29 juin 1962*, Bruxelles, Editions Bruylant, 2003.

Viansson – Ponté, Pierre, *Histoire de la République Gaullienne*, Paris, Fayard 1971.

Histoire de l'enseignement et des syndicats enseignants

- Cahiers du centre fédéral, Centre d'histoire sociale, de recherches, de formation et de documentation de la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), Paris, No 12 (1995).

- «La vie syndicale, sous – titre: A l'ambassade d'Algérie », *L'école libératrice*, l'organe hebdomadaire du SNI, No 32 (1967), p. 1761.

Bouchard, Christophe, *La FEN et la guerre d'Algérie*, Mémoire de l'IEP, Paris, 1983.

Boyer, Gilles, Clerc, Pascal et Zancarini-Fournel, Michelle (sous la direction de), *L'école aux colonies les colonies à l'école*, Lyon, ENS Editions, coll. «Hors Collection», 2013.

Branciard, Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie*, Paris, Syros, 1984.

Brucy, Guy, *Histoire de la FEN*, Belin, collection «Histoire de l'éducation», Paris, 2003.

Cheramy, Robert, *La Fédération de l'Éducation nationale, 25 ans d'unité syndicale*, Epi, 1974.

Dalancon, Alain, *Histoire du SNES, Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67* (tome 1), Paris, IRHSES éditeur, 2006.

Dalancon, Alain, *Histoire du SNES, les années tournant, 1967-1973* (tome 2), Paris, IRHSES éditeur, 2007.

Duvignacq-Croisé, Cécile, *Territoires et représentations du genre dans l'école de la banlieue : L'enseignement féminin dans la banlieue sud-est parisienne de 1880 aux années 1950*, Thèse de doctorat (sous la direction de Florence Bourillon), Université Paris – Est, Ecole doctorale cultures et sociétés, 2010-2011.

Esprit, «Enquête auprès des coopérants», pp.-37-130.

Frajerman, Laurent, Bosman, Françoise, Chanet, Jean-François, Girault, Jacques, *La Fédération de l'Éducation nationale (1928-1992)*, Histoire et archives en débat, Éditions universitaires du Septentrion, 2009.

Georgi, Frank, *L'invention de la CFDT 1957-1970*, Paris, Ed. de l'Atelier/CNRS, 1995.

Girault, Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIXème-XXème siècle)*, *Histoire de la Fédération de l'enseignement des origines à l'unification de 1935*, 3 ou 4 vol suivant les éditions, s. d. La Sorbonne, 1996.

Goussault, Yves, *Le statut des coopérants de Coopérer sans illusion*, Esprit, No 394 (1970), pp. 238-256.

Hamon, Hervé & Rotman, Patrick, *La deuxième gauche, Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Editions Ramsay, 1982.

Henry, André, *Conquérir l'avenir, la FEN de 1974 à 1981*, Paris, éditions CIEM, 1992.

Galliset, René (sous la direction de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier au Maghreb*, Paris, Editions de l'atelier, 2006.

Lasserre, Michel, «Un important succès de l'action du SNI, Suspension de la perception des taxes d'importation pour les véhicules des coopérants en Algérie», No 3 (1967), p. 117.

Merabti, Nora, *Le SNI et la guerre d'Algérie*, Maîtrise Paris 1, sous la direction de J. Girault, A. Prost, Paris, 1982.

Marangé, James «Coopération franco-algérienne», L'école libératrice, l'organe hebdomadaire du SNI, No 1 (1962), p. 7.

Marangé, James, «A propos de coopération culturelle, Le signal d'alarme», L'école libératrice, l'organe hebdomadaire du SNI, No 11 30-11-62, 1962-1963, 2, p. 495.

Marangé, James, «La coopération culturelle», L'école libératrice, l'organe hebdomadaire du SNI No 3, 7-6-63, p. 1685.

Marangé, James, «Problèmes algériens», L'école libératrice, l'organe hebdomadaire du SNI 1963-1964, 6-12-63, No 13, p. 611.

Marangé, James, *De Jules Ferry à Ivan Illich*, Stock, 1976.

Mouriaux, René, *Le syndicalisme en France depuis 1945*, La découverte (Repères), 1994.

Mouriaux, René, *Le syndicalisme enseignant en France*, PUF, Que sais-je ?, 1996.

Paty, Jean, *Syndicalisme et coopération*, Esprit, No 394 (1970), pp. 173-187.

Prost, Antoine, *Histoire de l'enseignement en France (1800-1967)*, Colin (coll U), 1968.

Putfin, Guy, « De l'amicalisme au syndicalisme: la création de la Fédération générale de l'enseignement dans la CGT (1919-1929)», in Cahiers du centre fédéral, n°6, juin 1993.

Rigaud, Louis, «*Vie et militantisme en Algérie de 1922 à 1964*», *Les Cahiers du Centre Fédéral*, Centre Henri Aigueperse, N° 12 (1995), pp. 9-54.

Simon, Jacques, *La Fédération de l'Éducation Nationale pendant la guerre d'Algérie 1954-1958*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Robert, André, *Système éducatif et réformes (de 1944 à nos jours)*, Nathan, 1993.

Singer, Madeleine, *Histoire du SGEN, 1937-1970, le syndicat général de l'éducation nationale*, Presses Universitaires de Lille, 1987.

Singer, Madeleine, *Le SGEN de 1937 à mai 1986*, Paris, Cerf, 1993.

Skoutelsky, Remi, *La FEN et la guerre d'Algérie, Un syndicat à l'épreuve de la décolonisation*, Mémoire de maîtrise (sous la direction de Jacques Girault et Antoine Prost), Paris I, 1988-1989.

Strauss, A. L., *Qualitative Analysis for Social Scientists*, Cambridge University Press, 1987.

Paty, Jean, *Syndicalisme et coopération*, Esprit, No 394 (1970), pp. 173-180.

Tiko, Jossifort, *À quoi sert un syndicat*, Édition: Crosne, 1977.

Touscoz, Jean, «Le statut des coopérants», Esprit, No 394 (1970), pp. 188-197.

Vatin, Jean - Claude & Leca, Jean, *L'Algérie politique, Institutions et régime*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

Vatin, Jean - Claude, *L'Algérie politique, 1 : Histoire et société*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2^e ed. 1983.

Vatin, Jean-Claude, «Sur le droit post-colonial: la Revue Algérienne...», in *Le débat juridique au Maghreb. De l'étatisme à l'Etat de droit*, Etudes en l'honneur d'Ahmed Mahiou (réunies par) Ben Achour, Y., Henry, J-R., Mehdi, R., Paris, Publisud-Iremam, 2009.

Zaater, Miloud, *L'Algérie de la guerre à la guerre (1962-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Histoire des religions

Abdelmalek, Zohra Ait, *Protestants en Algérie, le protestantisme et son action missionnaire en Algérie aux XIXe et XXe siècles*, Lyon, Editions Olivétan, 2004.

Cabedoche, Bertrand, *Les chrétiens et le Tiers monde, Une fidélité critique*, Paris ; Karthala, 1990.

Delorme, Alain, *Avec Henri Vergès, Religieux mariste martyr en Algérie*, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2008.

Lestavel, Jean, *La Vie Nouvelle, Histoire d'un mouvement inclassable*, Paris, cerf, 1994.

Voillaume, René, *Au coeur des masses : La vie religieuse des Petits Frères du Père de Foucauld*, Editions du Cerf, 1952.

Littérature

, N , μ μ μ , A , , 2003 (=Daeninckx, Didier, *Crime et mémoire*, thènes, Polis, 2003).

Dib, Mohammed, *L'incendie*, Seuil, Collection Méditerranée, 1954.

Frappier, Alain & Frappier, Désirée, *Dans l'ombre de Charonne*, Paris, Mauconduit, 2012.

Sources audiovisuelles

Archives de la Médiathèque de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'homme d'Aix en Provence

Bracco Hélène - Européens en Algérie indépendante

Enquête No 841-D 796

Enquête No 842-D796

Enquête No 842-D797

Enquête No 842-D797-2

Enquête No 842-D798

Enquête No 843-D799

«Coopérations», film de Jean-Robert Henry et Jean-Claude Vatin, en collaboration avec Sébastien Denis et François Siino, 2012.

Festival panafricain d'Alger, film réalisé par William Klein en 1969 et réédité en 2010, Arte Vidéo.

«Ma mère, pied-rouge en Algérie», Emission de Claire Zalamansky (réalisation de Christine Robert, France Culture, 13 décembre 2007.)

Visite d'Etat historique de Jacques Chirac en Algérie,
<http://www.ina.fr/video/2229810001002/visite-d-etat-historique-de-jacques-chirac-en-algerie-video.html>

Sitographie

Anciens de l' Institut des Techniques de Planification et d'Economie Appliquée d'Alger: <http://www.anciensitpea.onlc.fr/>

Annuaire de l'Afrique du Nord: <http://aan.mmsh.univ-aix.fr/Pages/default.aspx>

Calames (catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur): www.calames.abes.fr

Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale: <http://www.codhos.org/>

Confédération générale du travail (CGT): <http://www.cgt.fr/>

Coopérants, page internet consacrée aux coopérants français d'Algérie: <http://cooperant.algerie.free.fr/>

Coopération en Algérie (1962-1994), Blog d'un VSNA, coopérant en Algérie, au service de tous les coopérants et de leurs anciens élèves: <http://cooperation-en-algerie.hautetfort.com/>

Discussions des anciens élèves de Sétif sur ses enseignants coopérants français: <http://forum.setif.info/index.php?topic=1101.10;wap2>

HIMASE, Site de l'association pour l'histoire des militants associatifs et syndicaux de l'éducation: <http://www.himase.fr/de>

Institut de recherches sur l'histoire du syndicalisme dans les enseignements de second degré IRHSES : <http://www.irhses.snes.edu/>

Institut français de l'éducation: <http://ife.ens-lyon.fr/ife>

Lambert, Gérard ³¹³: http://gelambre.pagesperso-orange.fr/vsna_liens-favoris.htm

"Maitron", dictionnaire biographique: <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/>

Oriol, Paul, <http://pauloriol.over-blog.fr/Parcours> et témoignages militants Centre d'Histoire Sociale: <http://chsprod.hypotheses.org>³¹⁴

³¹³ Volontaire du Service National Actif en Algérie (Kabylie) de 1971 à 1973.

³¹⁴ Nous avons consulté sur le site mentionné les lettres d'Eliane de Serres envoyées à Jean René Chauvin. Né le 16 juin 1918 à Saint-Amand-Montrond (Cher), mort le 27 février 2011 à Paris (XIII^e arr.) ce dernier fut secrétaire adjoint de la fédération de la Gironde des Jeunesses socialistes, puis militant trotskyste ; déporté sous l'Occupation ; membre du comité central du Parti communiste internationaliste après la guerre.

Syndicat général de l'Éducation nationale : https://sgen.cfdt.fr/portail/sgen-recette_9896

Syndicat national des enseignants du second degré SNES : <http://www.snes.edu/>

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) : <http://www.unsa-education.com/>

ANNEXES

TEMOIGNAGES DES COOPERANTS FRANÇAIS EN ALGERIE INDEPENDANTE (1962-1980)

Entretiens retranscrits

1. **Denis Jacquot** (coopérant VSNA - Volontaire du Service National Actif, puis coopérant civil)³¹⁵

J'ai séjourné en Algérie de 1965 à 1972 comme VSNA puis comme coopérant civil au lycée Ibn Rouchd à Blida puis à l'École supérieure de Commerce à Alger. Obtention d'une licence d'économie à Alger en 1967 puis après arrêt d'un DES d'économie en 1973 sur l'histoire des systèmes économiques sous la colonisation en tandem avec un collègue Algérien³¹⁶.

Parcours militant

Syndicaliste UNEF à Nancy (1957- 1962), une des sections fortement engagées contre la guerre d'Algérie. Sensibilité chrétienne-PSU dans la lignée Borella³¹⁷, lui-même nancéen et fondateur de la nouvelle UNEF. Président section UNEF, faculté des Lettres.

³¹⁵ Une bibliographie abrégée de chaque témoin/e ainsi qu'une introduction courte sont incluses à la partie annexée des témoignage retranscrits.

³¹⁶ Nous constatons ici le profit tiré du séjour de coopération via la poursuite des études de l'enquêté. La formation des jeunes coopérants a été conditionnée à la coopération.

³¹⁷ François Borella (16 février 1932 -) naît à Nancy en février 1932. Militant à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et à la Fédération française des étudiants catholiques (FFEC), il commence des études de droit à Nancy puis à Paris. En 1954 il devient président de l'Association générale des étudiants de Nancy (AGEN) avant de devenir vice-président chargé des questions universitaires au bureau national de l'UNEF en avril 1955. En octobre de la même année, après avoir été élu président de l'UNEF pendant deux semaines, il en devient le conseiller juridique. C'est en dehors du syndicat étudiant qu'il participe, en juillet 1956, à la Conférence nationale étudiante pour une solution au problème algérien qui lui vaudra d'être inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat en mai 1957, puis jugé et acquitté en octobre 1958. Devenu professeur agrégé de droit public en 1962, il enseignera à Alger pendant quatre ans avant de revenir à Nancy. François Borella rejoindra le Parti socialiste unifié (PSU) à sa création en 1960. (notices sur les pages http://www.cmeu.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=180&Itemid=45 et <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article17293>).

Passage un mois dans un camp militaire en Kabylie (celui de mon père officier). Utile pour une approche politique du conflit.

Je participe au soutien à Louis Lecoin³¹⁸ en grève de la faim pour l'obtention du statut d'objecteur de conscience. Témoin de moralité dans plusieurs procès d'objecteurs de conscience.

Rejoint le SGEN -CFTC en septembre 1962. Mise sur pied à Longwy d'un cours d'alphabétisation pour immigrés de la sidérurgie (250 stagiaires et 17 jeunes professeurs).

Départ en Algérie au lendemain du coup d'Etat de Boumediene après débat dans le petit groupe d'amis tous anciens de la fac des lettres qui partent majoritairement retrouver sur place François Borella et Claude Collot³¹⁹ qui nous ont précédés à la faculté de droit d'Alger;

Au sein de l'AGEP après un débat sur l'entrée dans l'UGTA qui refuse on maintient pendant plusieurs années une structure autonome centrée sur nos intérêts professionnels.

Publication d'une lettre ouverte dans *El MOUDJAHID* sur le décalage entre le statut de coopérant et le sort des immigrés algériens en France. Participe aux rencontres annuelles à Paris du SGEN Etranger où j'expose le sens de la nationalisation pétrolière des sociétés françaises en 1971.

Retour à Toulon où je reprends mes engagements militants au sein du SGEN de Provence Côte d'Azur. Je participe actuellement à diverses actions autour des sans-papiers et de l'antiracisme. Désigné comme représentant du SGEN au Conseil régional CFDT PACA qui parallèlement me désigne comme son représentant au sein de la Commission nationale Travailleurs migrants en 1974.

C'est par ce biais que je suis appelé à devenir en 1977 secrétaire confédéral au secrétariat migrants confédéral puis en 1984 au département international. Les immigrés maghrébins et l'UGTA jusqu'à ma retraite en 1999 prolongée par un contrat

³¹⁸ Né le 30 septembre 1888 à Saint-Amand-Montrond (Cher), mort le 23 juin 1971 aux Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis); jardinier, cimentier, correcteur d'imprimerie puis marchand ambulant; militant anarchiste, syndicaliste, antimilitariste et pacifiste; promoteur en France de l'objection de conscience. (<http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article155462>)

³¹⁹ Claude Collot, historien du droit qui a enseigné à la faculté d'Alger de 1966 à 1970. Il a notamment étudié le mouvement national algérien (avec Jean-Robert Henry). (Voir Jean-Claude Vatin, "Pour Claude Collot", *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, Volume 25, Numéro 1 (1978), pp. 141-145).

de chargé de mission de 2 ans jusqu'à juillet 2001. Participe à de nombreuses missions syndicales dans les trois pays du Maghreb et au Moyen Orient³²⁰.

Je reste depuis très attentif aux évolutions de cette région du monde via lecture quotidienne de sa presse et des ouvrages de recherche.

Le même combat continue³²¹.

Denis Jacquot, 74 ans, né en Algérie, j'ai fait 15 ans dans l'enseignement. J'étais responsable syndical sur l'immigration. Dans le créneau international j'ai découvert l'Amérique latine dont je garde une expérience très riche. J'étais affecté par la question syndicale. Une certaine familiarité avec l'Algérie et une proximité très proche avec le pays. Pour moi l'action militante syndicale constitua à la fois le vecteur politique et le vecteur associatif. Réseaux d'associations marocaines et françaises ont été créés. Intellectuellement je fus très sensible aux questions liées au monde arabe. Je faisais partie de l'UNEF au moment de la guerre d'Algérie. D'ailleurs, je faisais partie de la génération de la guerre d'Algérie. J'ai été récupéré par la CFDT quand je suis rentré de l'Algérie.

Motivations pour aller en Algérie: Des raisons personnelles et familiales d'une part, d'autre part des motivations politiques. Etre né en Algérie avant la guerre d'Algérie ça a joué un rôle sans surdéterminer ma décision d'y aller. Sans être pied noir j'ai décidé d'y aller. J'ai quitté à 6 ans le pays avec ma mère pour aller en Lorraine où j'ai fini mes études. J'ai été en Algérie à côté de mon père qui fit la guerre en tant qu'officier. J'ai vu des embuscades, j'ai rencontré le général Massu. Dans les lectures personnelles j'ai été familier avec l'outre-mer (Madagascar, Indochine). L'aspect militaire a pesé sur mon choix. J'ai milité pour l'objection de conscience, j'étais anti-guerre. Les motivations politiques et idéologiques: l'Algérie avait besoin d'aide et pour exprimer ma solidarité envers le peuple algérien. C'était une solidarité orientée.

Algérie en tant que militant du PSU. Je suis marié avec une femme pied-noir qui était algérienne dans sa tête. Quand en 1965 je devais faire le service militaire, j'ai demandé à bénéficier de la coopération militaire. Je n'étais pas dans un pays étranger pour les raisons que j'ai évoquées. Dans la vie quotidienne j'habitais à Blida. Ouverture et découverte parce que je devais apprendre beaucoup de choses. Professionnellement on a dû rebâtir. Il n'y avait pas de manuels. Sur un autre plan j'ai

³²⁰ L'intérêt d'un horizon très élargi ressort de cet entretien car l'enquêté a eu une vaste zone d'échanges et de nombreux contacts humains.

³²¹ Biographie réalisée par Denis Jacquot au cours de nos échanges.

découvert, j'ai eu l'immense opportunité d'avoir des enseignants très différents. Destanne de Bernis³²² par exemple, pour la stratégie soviétique aux termes intellectuels: Centralisation démocratique ultra libérale. J'ai eu un professeur soviétique. En 1967, les étudiants on faisait souffrir ce professeur car on ne comprenait pas pourquoi ces soviétiques venaient enseigner en Algérie. Les professeurs d'arabe amenaient une méthode plus autoritaire de l'enseignement d'arabe. Tout ça m'a appris que le monde était pluraliste. La notion nord-sud, la notion est-ouest. J'ai appris au niveau intellectuel à comprendre la complexité et j'ai fait des découvertes. Ma famille était protégée à l'endroit où j'habitais. Je suis très content d'avoir appris les mécanismes de cohabitation dans la vie quotidienne. Politiquement, j'ai beaucoup progressé. J'ai lu souvent *El Moudjahid*. C'est un apprentissage éthique. On a appris de vivre d'une façon humble sans problèmes. On était bien.

L'immigration algérienne. On m'a fait monter à la CFDT.

J'ai découvert d'une certaine mesure qu'on apprenait toujours. Je suis fier d'avoir participé à une évolution qui cherche aujourd'hui ce qu'est l'universel.

Coopération : je ne suis pas sorti de la coopération et je considère que la coopération n'est pas une parenthèse pour moi. J'étais chrétien de gauche et religieux, je ne le suis plus. Le nationalisme était la tombe de la lutte révolutionnaire. L'échec des pieds-rouges qui étaient pour moi des donneurs des leçons. Historiquement l'apport des révolutionnaires est condamné.

La coopération était une autre séquence. Dans quel autre contexte on a eu une coopération à tel point? C'était une politique d'urgence.

Conjonction des facteurs politiques : le souci politique de la France envers l'Algérie. L'alphabétisation, l'enseignement de masse étaient des nécessités car il n'y avait pas de cadres. La deuxième chose: les quelques pieds - rouges étaient expulsés, chassés.

³²² De Bernis fut conseiller de ministère technique, auquel on doit la théorisation du modèle de développement algérien. Il a été militant chrétien de gauche et a participé aux mouvements politiques et sociaux qui ont suivi cette guerre. Il a participé à la création de la Mutuelle nationale des étudiants de France puis a été un des cadres dirigeant de la tendance syndicale de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). Il en sera même brièvement président en 1950. Mais sa sympathie pour les mouvements de libération nationale ainsi que pour le communisme l'écartèrent rapidement de ces responsabilités. Par la suite, il deviendra membre du Parti communiste français.

C'est très volontaire de la part de la France la politique de la coopération. On ne voulait pas que l'Algérie tombe dans les mains des Américains ou des Russes. Conjonction politique d'aider le pays qui a conquis son indépendance. Au niveau des acteurs ce n'était pas les pieds-rouges qui ont apporté le plus à la coopération mais des gens qui voulaient y contribuer. L'idée de pouvoir œuvrer pour un projet et les sentiments de participer. On gagnait 1,6% plus. On gagnait plus qu'en France.

Quant aux revues consultées: *Croissance des jeunes nations*³²³ et *Tiers-monde*. Tiers monde est la notion parue avec Sauvy³²⁴. L'idée qu'on va aider ne provenait pas des révolutionnaires mais d'autres gens.

Les besoins énormes de l'Algérie, des gens qui voulaient aider le pays, les bénéfices du pétrole sont quelques caractéristiques de la séquence de la coopération. Elle était évidemment une coopération publique interétatique, une coopération des fonctionnaires. La coopération est par définition temporaire, c'est une mission. Elle n'est pas identitaire. J'ai animé un cinéclub avec Guy Gibert qui est très actif dans l'aide des gens de rue, des SDF. C'était une séquence, ce n'était pas une rupture. J'anime des grèves des sans-papiers. Mon combat continue.

Je suis resté quelque part assez sensible car le monde n'est pas hexagone. Mon travail était international concernait tout le monde: l'Amérique latine, l'Algérie, le Maroc, la Turquie. Je m'intéresse à tout le monde, au Brésil parce que la CFDT y organisait des missions d'étude et à la Chine.

La coopération et l'expérience collective

³²³ La revue *Croissance des jeunes nations* titra le 17 décembre 1962 dans son supplément consacré à l'Algérie: «La coopération un dialogue dur et fraternel». Nous en citons un extrait de l'article: "La coopération ne sera un dialogue fécond que si Français et Algériens consentent à parler le même langage et à prendre conscience ensemble des mêmes réalités. Le meilleur moyen de s'y préparer consiste à partir des vérités les plus écrasantes, des truismes les plus énormes». Ce passage illustre l'idéal de la coopération pour une catégorie des coopérants nommés en tant que «chrétiens de gauche». Lancée par Georges Hourdin (croyant, écrivain, journaliste et homme d'affaires français) le 1er mai 1961, *Croissance des jeunes nations* voulait attirer à l'heure de la décolonisation et de la naissance des «jeunes nations» l'attention sur l'émergence du tiers-monde, les enjeux du développement, mettre en lumière la nécessaire solidarité entre le Nord et le Sud.

³²⁴ Alfred Sauvy, "Trois mondes, une planète?", *L'Observateur*, 14 août 1952, texte repris dans *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 12, 1986, p.81-83.

Jacquot attribue à la coopération une grande importance en évoquant le fait que dans un contexte d'un monde en profondes mutations il fut témoin et il participa à un long travail. Il trouve que la période de la coopération est une période d'expériences fécondes:

Du point de vue analytique et méthodologique il y a mon parcours personnel et la dimension collective. Il y a des aspects qui me paraissent utiles. Le monde était en train de changer, en quoi j'étais témoin au moment des changements mondiaux ? en quoi j'ai participé ? Aujourd'hui mon passage en l'Algérie s'est passé à un moment de changements profonds, on était témoins d'une période de mutations par rapport à l'ordre mondial ancien. Au lendemain de la guerre les expériences étaient difficiles à nommer. A l'époque en France, en Algérie et dans les autres pays on était habitués aux notions Est-Ouest et Nord-Sud. Est-ce que ça existait ou est-ce que ça venait se surajouter? On était en pleine décolonisation. La notion de Nord-Sud à l'époque n'avait pas de sens. On parlait aussi, pour analyser ces nouveaux changements, du tiers-monde (vieille notion inspirée par le géographe Sauvy qui reprend la définition du tiers Etat de la révolution française). L'Algérie cherchait sa place dans un monde de concepts nouveaux. La notion de l'autogestion, la politique économique qu'a choisies au début le gouvernement algérien, sont inspirées par les yougoslaves et Michel Raptis. Parallèlement, la conférence de Bandoeng en 1955 a ouvert la voie de la politique du non-alignement de l'Algérie³²⁵ qui se concrétise à la Conférence tricontinentale qui eut lieu du 3 au 15 janvier 1966 à la Havane, à Cuba.

³²⁵ En 1955, une trentaine de pays asiatiques et africains ont acquis leur indépendance. Conscients de leur force, ils décident alors de tout mettre en œuvre pour aider à se libérer les autres peuples de couleur qui subissent encore une domination étrangère. Tel est l'objet de la conférence de Bandung qui marque l'entrée du Tiers Monde sur la scène internationale, et dont voici la résolution finale. (<http://icp.ge.ch/po/cliotexte/xxe-siecle-colonisation-decolonisation-tiers-monde-civilisations-extra-europeennes/conference.bandung.html-cliotexte>)

2. Colette Guerbi³²⁶

J'enseignais depuis 2 ans en France lorsque j'ai demandé ma mutation en Algérie (rentrée 1963) comme coopérante (professeure de sciences physiques). Je n'y connaissais personne mais me suis fait rapidement des relations par mon engagement syndical, religieux et professionnel. J'ai participé à des cours d'alphabétisation.

J'ai 77 ans. J'ai encore un certain nombre d'amis de cette époque qui sont maintenant en France et d'autres anciennes collègues qui comme moi ont épousé un Algérien et font la navette entre les 2 pays. Depuis très longtemps membre du SGEN-CFDT, j'ai décidé d'aller à Alger après avoir rencontré des personnes du SGEN à Marseille qui m'ont influencée. Je n'ai pas eu de problème à trouver mon hébergement à Alger, je l'ai trouvé facilement. Mon premier hébergement était à Saint Vincent de Paul. Et ensuite j'ai trouvé un deuxième logement.

Côtés positifs de mes découvertes en Algérie:

Le plus positif était l'accueil en Algérie pour nous les coopérants. Le fait que les Algériens nous demandaient : Est-ce que vous venez de France? En général les Algériens étaient très accueillants. On venait pour aider le pays.

Inconvénients: Franchement, non, il n'y a pas des inconvénients dans la démarche de la coopération. En ce qui concerne mon engagement collectif en Algérie je vais souligner le fait qu'une paroisse organisait des cours d'alphabétisation des Algériens, surtout le père Scotto³²⁷. Il organisait des cours du soir pour des élèves et des adultes. En tant que membre du SGEN-CFDT j'ai rencontré surtout des coopérants français du milieu enseignant. Parmi mes collègues il y a eu des Algériens, une professeure russe, des professeurs égyptiens, libanais et syriens qui sont venus en Algérie en tant que coopérants. J'ai appris l'arabe dialectal et littéraire grâce à une professeure libanaise.

³²⁶ Notre conversation téléphonique a eu lieu une seule fois à cause du manque du temps de l'enquêtée. Ceci explique pourquoi notre entretien n'est pas aussi riche que les autres.

³²⁷ Ancien curé de Bab El Oued, très engagé aux côtés des Algériens pendant la guerre d'Algérie, élu conseiller municipal d'Alger en 1967. Jean Scotto parla sur une vidéo de l'Institut National d'Audiovisuel de son élection, de sa vie au milieu des jeunes Algériens, de la cohabitation des deux communautés, de l'élection de 4 Européens au conseil municipal.

Ma vie personnelle a également évolué. Je me suis mariée à un Algérien et depuis mon mariage je n'étais plus traitée en coopérante. On était simplement considérés en tant que résidents et moi personnellement je faisais partie de l'OCF (Office Culturel Français). Sur la coopération je veux souligner le fait qu'elle constituait un gros dépannage pour l'Algérie au départ. Beaucoup d'enseignants étaient morts pendant la guerre, d'autres étaient partis, la plupart étaient des pieds-noirs. Sont restés des médecins et des ouvriers. Plusieurs avocats sont partis. L'ACO (Action catholique ouvrière) était en relation avec des prêtres. Je me rappelle aussi la famille d'un plombier qui est partie quelques années plus tard.

En guise de conclusion, je veux mettre l'accent sur le fait que dans le domaine de l'enseignement et dans le domaine de l'administration où il n'y avait aucun Algérien, la coopération était utile notamment dans les premières années de l'indépendance.

3. Michel Roussel

J'ai demandé l'Algérie pour aller en coopération. J'ai réalisé mon rêve, je trouvais tout bien dans le pays. C'était une période tiers-mondiste extraordinaire.

Pourtant, dans la coopération il y avait des inconvénients. Il y avait des coopérants [les pieds-rouges] qui donnaient des leçons aux Algériens. Je me suis dit que ces «gauchistes» finissaient par devenir des donneurs des leçons. Ils disaient ce qu'il fallait faire. Ce n'était pas à eux à choisir. Moi j'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui avaient vibré pour l'indépendance. Il y avait des communistes, des chrétiens, des juifs. Ils ont essayé vraiment d'aider le pays. La colonisation était épouvantable. C'était horrible. J'étais responsable à l'AGEP. J'étais dans le réseau des chrétiens de gauche. Je partageais cette logique de réconciliation chrétienne³²⁸«.

Vie quotidienne

Etant moi-même Volontaire du Service national Actif (VSNA), je ne touchais qu'une modeste solde permettant de vivre en Algérie. Les coopérants civils touchaient un traitement français majoré d'un indice que je ne connais pas. Il y avait aussi de

³²⁸ L'enquête fait allusion à l'œuvre des «chrétiens de gauche» qui voulaient travailler en Algérie.

nombreux contrats de droit locaux qui étaient rémunérés beaucoup moins par l'Algérie.

Concernant notre liberté, elle était totale. Professeur d'Economie et de Droit, j'ai cependant toujours considéré que je devais communiquer aux jeunes de l'époque, la foi en leur pays et son avenir. Je n'ai pas eu à me forcer, j'ai toujours admiré la révolution algérienne et les Algériens. J'en suis toujours là. Je viens de rentrer d'un 3ème voyage que j'ai organisé pour mon association à travers 2450 kms de l'Algérie, sud et ouest, une pure merveille qui a enthousiasmé les 38 personnes du groupe (3 avaient renoncé, nous sommes partis 2 jours après l'assassinat de notre compatriote).

Les VSNA avaient interdiction de s'engager et de se syndiquer. Je n'ai pas respecté cette obligation et j'ai été élu responsable CFDT pour la capitale Alger.

4. Guy Béguerie

Né en Médoc en 1937, issu d'une famille d'ouvriers de Haut Médoc, mon père était ouvrier dans une raffinerie dont le directeur avait des enfants de mon âge qui ont voulu faire des études d'ingénieurs.

Après le brevet études à l'école nationale professionnelle d'ingénieurs - chimie métallurgie brevet de technicien - stage en Lorraine à côté de Nancy dans un laboratoire de recherche en sidérurgie, très content de l'aspect technique de ce stage - service militaire recrutement pendant la guerre d'Algérie 26 mois de service 4 mois à Bordeaux aux classes de préparation et sélectionné plutôt obligé d'aller à Nîmes en tant qu'appelé en 1960. J'ai été incorporé en mars 1960, ma fille est née en juin 1960.

En juin 1960 je suis parti à Nîmes et j'ai eu ma promotion et mon affectation spéciale en Algérie pendant la guerre.

Je pense qu'il valait mieux être gradé et affecté aux armes spéciales qui comprenaient des personnes qui faisaient les essais nucléaires

En 1961 au cours de la guerre d'Algérie, affecté à l'artillerie antiaérienne, j'ai vu deux tirs à l'air libre. J'ai également travaillé au radar du nord de l'Algérie, plutôt au nord du Sahara et à un radar vers le Mali.

Je n'ai pas participé directement à la guerre mais j'ai participé aux essais nucléaires sous-terrains jusqu'en mai 1962. Mon premier contact particulier avec l'Algérie pendant la guerre à travers l'apprentissage de la psychologie de l'arabe, de la torture, comment arracher les yeux et combattre, des choses "sympas". Au Mali, j'étais responsable de la base, commandant d'armes à Tamanrasset, des pierres polies pierres taillées, période joyeuse dans la période de la guerre. J'avais rencontré juste un médecin juif sépharade algérien. Ma deuxième fille fut née en 1962.

J'ai repris les études à l'École de Mines à Nancy et j'étais à la CFTC en 1962.

Je recherchais du boulot et j'avais envoyé plusieurs CV dont un à une société à Paris (Opéra) qui recrutait pour l'Algérie. Je suis allé dans une société de sidérurgie à Annaba. J'avais un contrat pour 2 ans et ensuite je suis passé à un contrat algérien, je suis allé à Annaba en 1963 et j'en suis reparti en 1972.

Ma motivation professionnelle était l'envie de connaître l'Algérie, la vie au Sahara qui était pour moi une découverte, le vécu des gens, le nombre de ceux qui sont restés au Sahara était relativement important.

Envie de faire un travail qui est à la fois ouvert à l'emploi et à la formation des jeunes algériens. Envie de faire un travail plus ouvert et plus important. Il n'y avait pas d'envie de participer à la réconciliation avec les Algériens.

La formation était importante c'est-à-dire aider les jeunes ingénieurs mieux connaître un pays.

J'étais toujours opposé à la guerre, j'étais antimilitariste mais je n'avais pas le choix, je n'ai jamais milité contre la guerre. Avant mon départ, je n'étais pas dans le mouvement contestataire de la guerre d'Algérie. L'Intérêt du salaire et d'un travail nouveau dans le cadre de la formation m'ont attiré. Le reste se construisait dans la vie quotidienne dans le travail avec les Algériens.

Aux fourneaux à Annaba et autour d'eux, le changement humain n'était pas important à mon avis et ce n'était pas ce qui était espéré.

L'année 1969 a été marquée par la visite de Fidel Castro pour l'inauguration des hauts fourneaux. Ils sont venus avec Boumediene. Les gens étaient persuadés qu'ils pourraient faire quelque chose.

Inconvénients : Plusieurs strates des populations des coopérants d'une grande diversité issus de nombreux pays, c'est-à-dire des coopérants soviétiques, allemands et britanniques.

Les relations avec les soviétiques se faisaient, mais les coopérants qui étaient mieux intégrés que les autres étaient probablement les Français. Les objectifs politiques de tous les gens, y compris dans la population française, étaient très différents, voire antagonistes.

Je veux vous parler des autres strates de population en Algérie : les cadres Algériens avec les coopérants n'avaient pas de problèmes, les commerçants de la ville, les notables, les intellectuels, les relations entre ces gens, des élites algériennes et les coopérants.

Dans la population on recrutait des gens pour être ouvriers aux usines. Ils étaient des ouvriers agricoles et ils n'étaient pas qualifiés. Réseaux de sociabilité: syndicats sur place, syndiqué à l'UGTA. Autrement on avait des liens culturels avec la cinémathèque d'Annaba. On avait fait venir René Vautier, cinéaste.

On avait beaucoup d'échanges mais on avait une certaine retenue car sous Boumediene il y avait de la surveillance. Je suis content de l'accueil des Algériens.

Côtés positifs: très bon accueil dont j'ai parlé de la part des Algériens comme si la guerre n'avait pas eu lieu, leur accueil fut époustouflant et chaleureux.

On avait fait connaissance avec des inconnus dans le Sahara. Les discussions sur la guerre étaient très peu.

Entre coopérants et cadres algériens quelques discussions : des gens comme moi on était du bon côté. L'Algérie est devenu mon second pays.

J'ai encore des relations avec des Algériens que je rencontre régulièrement. Période d'espoir total, jouissances et beaucoup d'espoirs même s'ils n'étaient pas réels. Contacts en Algérie avec certains ministres, directeurs et des maquisards de l'ALN.

Confiance réciproque dans les rapports avec les autorités algériennes.

Forgé et marqué par ce qu'il a appris en Algérie grâce aux contacts avec des Algériens du gouvernement. Les murailles qui tombent dans les relations avec les représentants du gouvernement, voir des ministres m'a tellement marqué.

Aspect technique de la formation : pas de compétences pour tout faire mais on a fait des choses, on a recruté des gens et l'essentiel on l'a fait, même s'il y avait des difficultés dans la formation technique. Il y avait tout à refaire car la culture des gens et leur éducation n'était pas de haut niveau. Le décalage qui persistait était tellement considérable. Le fait de l'industrialisation.

Fossé culturel et religieux: ça existait. Il y a eu des problèmes avec des ouvriers algériens, des révoltes contre les coopérants formateurs. C'était latent. Les ouvriers voulaient changer de structure, de formation. Dans la société il n'y avait pas d'hostilité. Les attitudes face aux coopérants français : contestation parfois mais latente.

Sur les conditions de vie des coopérants, les salaires et l'installation je veux dire qu'on était bien logés par rapport à l'ensemble de la population algérienne. Logement pris en charge par le gouvernement algérien, aucun luxe et le salaire était français et algérien, le salaire était double. La plupart des coopérants vivaient bien, ils avaient un bon salaire et une voiture et les écoles pour les enfants. Il n'y avait pas de luxe mais on restait dans une situation ordinaire.

Des répercussions sur la vie des coopérants, plusieurs centres de formation d'ouvriers sous tutelle française et sous tutelle soviétique.

Surveillance forte des coopérants et des cadres algériens - des histoires des descentes des flics chez des cadres algériens, un directeur d'un centre de formation arrêté car il était soupçonné d'avoir donné des renseignements. Il y a eu des arrestations plus nombreuses après 1972.

Dans la période où j'étais la véritable coopération n'existait pas, les relations étaient particulières.

L'idée néocoloniale existait, était très présente. Je pense que pour l'Algérie la coopération était un dépannage. La France profitait mais les Algériens n'étaient pas d'accord avec ça.

Les rapports avec l'Algérie sont particuliers y compris le racisme. C'est impossible de réconcilier l'Algérie et la France à cause des gens anti-arabes en France. D'une façon globale la coopération devait aboutir à comprendre l'autre. Les gens qui étaient des coopérants n'étaient pas des profiteurs, ils voulaient vraiment aider les Algériens parce qu'on avait une dette par rapport à l'Algérie, la gauche française surtout. De Gaulle a laissé faire sur sa politique de coopération. Les pieds-noirs ont réintégré la France. Les actions de l'OAS ont pesé sur les événements. La coopération n'était pas réciproque et sincère. Ni néocolonialiste ni une vraie coopération.

Après Boumediene le «mafio-capitalisme» s'est développé. La démarche coopérative fut importante et la recherche de formation démocratique, d'expression. Domaines intéressants et des relations qui continuent, mon second pays c'est l'Algérie, mais je n'y retourne pas souvent, alors que je garde de bons souvenirs d'une expérience très féconde pour la plupart des coopérants que je connais. Vu que les contrats sont courts et temporaires les gens étaient contents, ceux qui étaient plutôt de la tendance "pieds-rouges" étaient restés critiques mais ils ont au fond d'eux-mêmes de bons souvenirs. Moi personnellement je voudrais retourner en Algérie.

5. Chantal Lefevre

Je m'appelle Chantal Lefevre, actuellement habitante de Nemours et retraitée depuis 1996. En effet, j'ai vécu trente ans en Algérie de 1963 à 1993, mais je n'ai été que trois ans en coopération et je ne puis vous renseigner aussi bien qu'un coopérant. J'ai quitté le secteur de coopération car le gouvernement algérien refusait que les épouses étrangères de leurs nationaux soient coopérantes. J'ai donc postulé pour l'Office Universitaire et Culturel Français pour l'Algérie (OCUFA) et j'ai été nommée professeur au lycée Descartes-ex Fromentin où j'ai enseigné jusqu'en 1993, date où nous avons décidé de quitter l'Algérie pour notre sécurité.

Je suis née à Melun-sur-Marne. Je suis venue à Paris pour mes études à l'âge de 18 ans. J'ai fait les classes préparatoires aux grandes écoles. Ensuite en faculté, plus

exactement à la résidence universitaire d'Antony (92) où j'ai rencontré mon mari Hosni Bounedjar, médecin, qui y habitait et qui étudiait en médecine.

J'ai fait une année en Grande-Bretagne et ensuite j'ai fini les études de langue anglaise et j'ai demandé à partir en Algérie en 1963. J'ai été nommée là-bas le premier septembre 1963 et par hasard je suis tombée dans la même école où mon mari a fait ses études secondaires dans la ville de Blida, le lycée Ibn Rouchd, qui s'appelait autrefois lycée Duveyrier. La ville de Blida est une ville à côté d'Alger convoitée par tous les enseignants. La mer est tout prêt de la ville et la montagne aussi. C'était un poste pour moi. J'ai eu du mal à trouver un logement bien qu'à l'époque des logements restaient vacants après le départ des français d'Algérie. J'ai fini par trouver un appartement à côté du lycée qui était très bien. J'ai eu comme collègues un groupe de coopérants assez bien fourni. J'ai eu un collègue qui enseignait également l'anglais. J'ai eu des collègues égyptiens qui enseignaient l'anglais et des collègues moyens orientaux. Les français étaient peut-être une dizaine, des professeurs d'histoire et des professeurs d'anglais (deux ou trois). En mathématiques un professeur algérien ce qui était très rare. Dans le primaire, on n'avait pas d'instituteurs algériens, on avait des instituteurs français mais dans le secondaire des professeurs algériens.

Motivations du départ en Algérie: J'étais en faveur de l'indépendance. Depuis plusieurs années je connaissais des Algériens. Bien que mes parents aient peur pour moi, j'y suis allée à cause de la rencontre avec mon mari.

J'étais estomaquée quand je suis arrivée. Tout le monde jeûnait. Cela m'a "sciée" comme l'absence des femmes dans la rue. La plupart des Français étaient partis. Des femmes voilées et des hommes. Pour quelqu'un qui arrive d'Europe c'est surprenant.

Dans le lycée, les professeurs égyptiens et moyens - orientaux qui jeûnaient. C'était aussi stupéfiant. Pendant quelques soirées à l'école les élèves jeûnaient.

Les côtés positifs et les inconvénients. Découvrir un pays d'une culture différente et archaïque. Le FLN nous avait bourré le crâne que l'Algérie était un pays moderne. J'ai fait des bonnes rencontres avec des Algériens, qui m'ont bien accueillie dans le milieu des professeurs avec des Algériens qui ont fait leurs études en France. La famille de mon mari ne m'a pas accueillie et je suis restée plusieurs années sans la connaître. On ne se rend pas compte de la politique de Ben Bella en 1963 mais la

politique de Boumediene dès 1965 parce qu'il y a les effets de l'indépendance. En quelques années la redistribution des richesses (gaz, pétrole) a été faite correctement mais je pense que la situation était telle que n'importe quel gouvernement aurait réussi à améliorer la vie des algériens. Les coopérants étaient bien accueillis parce que nous étions favorables à l'indépendance algérienne et les Algériens connaissaient bien ce fait. On était mieux accueillis que quelques Français qui sont restés après l'indépendance.

Sous le gouvernement de Boumediene j'ai vu la privation des libertés. On n'avait pas le droit de partir de l'Algérie. Il fallait avoir du piston, des gens qui étaient bien placés, qui faisaient partie du FLN pour avoir des permissions de retourner en France. Quelquefois, on prenait le bateau pour voyager mais les autorités ne nous autorisaient pas à voyager. Personnellement, j'aurais voulu partir mais je restais pour mon mari. Je suis restée en Algérie jusqu'en 1993.

Le gouvernement réprimait également les islamistes (ou djihadistes) qui avaient commencé à montrer le nez.

Je ne faisais pas partie des associations, je n'ai pas adhéré à des syndicats ou des réseaux de sociabilité parce que c'était mal vu. On était très surveillés et ma position était très délicate. Je ne voulais pas participer à des associations car j'avais peur d'être jetée hors de l'Algérie.

La faculté était démolie. Je ne vois pas les connivences intellectuelles qu'on aurait pu avoir.

A un niveau politique élevé (l'ambassade de France) il y avait certainement des relations franco-algériennes, mais au niveau des profs du lycée seulement quelques-unes.

Des problèmes rencontrés: coupure d'eau, manque d'eau.

La coopération a été une expérience de vie : la découverte de l'islam, l'histoire de la colonisation, les pays musulmans. Comme j'étais déjà fonctionnaire cela n'avait pas beaucoup de conséquences ou d'incidence après ma nomination en Algérie.

J'ai gagné quelques points dans ma carrière grâce à la coopération en Algérie. Le salaire était un peu plus augmenté. Je n'ai pas gardé de contacts avec mes collègues français ou étrangers.

A l'école, j'avais des élèves algériens en tant que coopérant(e). Ensuite, quand je suis passé à l'enseignement français (Office Culturel Français) en tant que professeure d'anglais, j'avais des élèves français mais au cours des années les Algériens entraient de plus en plus dans l'enseignement. Dans l'OCF, c'était beaucoup mieux. J'avais des collègues qui étaient professeurs d'arabe, quelques collègues pieds-noirs.

On voulait garder une certaine discrétion et on croisait parfois des collègues qui étaient engagés dans la politique française comme les soixante-huitards qui avaient un idéal libertaire.

Je pense qu'il fallait que beaucoup de Français soient avec les Algériens et pour les Algériens. La coopération c'était un signe d'amitié, d'amitié future. Ce fut un très bon moment de ma vie mais ça n'a pas duré, la coopération n'a pas donné ce qu'elle aurait pu donner. Ce fut une expérience de fraternité et de fraternisation entre les deux peuples.

6. Bernard Anguis

Itinéraire personnel.

Bernard Anguis, 75 ans, marié à Alger en 1965, 3 enfants ;

Ingénieur ICAM.

Coopérant à Sonelgas de 1963 à 1967.

Vie professionnelle dans la fabrication de matériel électrique au Havre.

- Aujourd'hui en retraite, sans activité particulière.

- Découverte d'un pays nouveau, qui venait de gagner son indépendance dans des conditions difficiles. Attachement à un mode de vie nouveau, mais très marqué par la France. Souhait d'initiative professionnelle

- Ouverture humaine, sociale, politique, par des contacts très divers, qui nous ont marqués par la suite, mais une générosité un peu naïve.

Expérience collective :

Les réseaux d'accueil se sont surtout situés dans le cadre de groupes liés au syndicalisme et à l'Eglise Catholique engagés pour l'indépendance ;

L'engagement politique ne s'est fait qu'au retour, provoqué par le passage en Algérie.

- L'essai de mise en application concrète de choix humains qui nous motivaient auparavant.

- Expérience de la complexité des choix à faire au niveau économique, politique, social, humain ...³²⁹. Côté professionnel, une activité de terrain qui s'est révélée utile par la suite.

- Démarche personnelle positive pour la tolérance face à la diversité des gens, des religions, des politiques, des engagements. Constat plus réservé pour l'expérience collective du pays : c'était une transition souhaitable, mais la vie d'une Nation est une construction permanente avec bien des aléas. En particulier, le poids de l'Intégrisme est à contre sens de mes aspirations.

³²⁹ Nous maintenons dans la retranscription la ponctuation choisie par les enquêtés.

- Emotions politiques non structurées, à fortes résonances personnelles : injustices de la colonisation, guerre d'indépendance, OAS, exil brutal des Pieds-Noirs, urgence de la reprise de l'activité économique, les perspectives de l'autogestion !

7. Michèle Anguis³³⁰

1. Michèle Anguis, retraitée actuellement, née en 1935, professeur de mathématiques du secondaire; début de carrière au Lycée de Liévin de 1960 à 1962; coopérante de 1962 à 1967 à Alger.

2. En 1962, elle fut très bien accueillie au Lycée Delacroix à Alger où elle [a] pu enseigner dans d'excellentes conditions.

J'ai trouvé un très beau pays plein de lumière et elle assure qu'elle vibre en lisant les pages de Camus.

J'ai eu le regret de ne jamais avoir pu y emmener ses enfants en vacances familiales pour découvrir l'Algérie.

- [a] participé à la création de l'AGEP, émanation à l'étranger du SGEN CFDT de France ;

- [a] rencontré divers coopérants, d'autres secteurs, jeunes professionnels en début de carrière.

- Célibataire puis mariée mais sans enfants, ce furent cinq années riches en disponibilités matérielles \ temps et argent.

- L'arrivée de coopérants enseignants pouvait être la bienvenue pour assurer la rentrée 1962. Il y avait eu campagne dans la presse française pendant le mois d'août 1962.

- J'ai été sensibilisée pendant mes études à la fac de Lille lors de la guerre en Algérie tant sur le problème des attentats et de la torture que sur l'enlèvement de Maurice Audin³³¹.

³³⁰ Questionnaire rempli par l'enquêtée.

³³¹ Maurice Audin, communiste qui a participé à la guerre d'indépendance algérienne et mathématicien.

8. François Desplanques

Itinéraire personnel

•Né le 4 sept. 1935 à Dieppe (76). Aîné d'une famille catholique de 8 enfants.

Etudes supérieures d'anglais et de lettres modernes à Paris et à Rennes.

Marié, père de 5 enfants.

2) Retraité de l'Education Nationale.

3 et 4) Capessien de lettres modernes, jeune marié, je suis nommé à ma demande professeur de français au lycée franco-musulman de Constantine en septembre 1960. Etudiant, j'avais milité à l'UNEF et rencontré de jeunes Algériens originaires de cette région. Depuis novembre 1954, je suivais les « événements » dans la presse anticolonialiste (*L'Express, France Observateur, Témoignage Chrétien*). Bien que dispensé du service militaire pour raison de santé, je ne souhaitais pas rester dans une position de confortable neutralité. En même temps, je prépare l'agrégation de lettres modernes à laquelle je suis reçu en juillet 1962. Je suis alors nommé au lycée de garçons de Laval (53) mais ma femme et moi, nous n'avons qu'un désir : retrouver Constantine.

Désir exaucé dès septembre 1963, au titre de la coopération culturelle qui se met en place. J'enseigne alors un an au lycée Redha Houhou (ex lycée d'Aumale) avant d'être nommé au Collège universitaire, embryon de ce qui va devenir l'université de Constantine. Je suis alors chargé de l'année de propédeutique en lien avec l'université d'Alger. Cette coopération s'est poursuivie jusqu'en juin 1976. A ce moment, il m'est apparu que ma présence n'était plus ni vraiment souhaitée ni vraiment souhaitable.

Expérience personnelle et collective

1) Pendant ces années de coopération, j'ai vécu passionnément l'effort de l'Algérie pour scolariser sa jeunesse et plus généralement pour tenter de se développer dans

Enlevé et assassiné par la police française.

tous les domaines. C'est au point que j'ai un moment envisagé de demander la nationalité algérienne. Mais mon épouse, plus réaliste, n'était pas prête à me suivre dans cette voie. Il est vrai que professeur d'histoire et de géographie au lycée de filles, elle s'était retrouvée sans emploi du fait de l'arabisation de ces disciplines au début des années 1970 et nous, nous étions, à la veille de notre retour en France, à la tête d'une famille de 4 enfants. Coopérant j'étais, coopérant je suis resté. Très impliqué professionnellement, je n'en demeurais pas moins étranger, non citoyen, n'ayant pas voix au chapitre. Pas question d'avoir un engagement politique dans un régime de parti unique. Mon seul engagement a été de type syndical, au sein de l'AGEP, liée de manière souple au SGEN-CFDT et qui représentait les intérêts des enseignants coopérants auprès des autorités algériennes, qu'ils soient fonctionnaires français détachés, VSNA ou contractuels recrutés directement par le ministère de l'éducation algérien, trois statuts bien différents. Dans un tout autre domaine, j'ai été très impliqué, avec des amis prêtres et laïcs, dans la réflexion et la transformation de l'Eglise en Algérie après le départ de la plupart des colons. Elle ne pouvait rester repliée sur elle-même, au service des seuls coopérants, à l'écart des musulmans. Elle devait au contraire se mettre réellement à l'écoute et au service du peuple algérien.

2) Dès le départ, nous avons fait le choix de vivre au plus près des Algériens. C'est ainsi que j'ai d'abord enseigné dans un lycée franco-musulman dont les élèves étaient presque exclusivement de jeunes Algériens. De même, après l'indépendance, nous avons toujours habité chez des propriétaires algériens et non pas dans les immeubles de la périphérie réservés aux coopérants. Cela nous a permis de développer de bonnes relations de voisinage. Nous avons pendant plusieurs années suivies des cours d'arabe dialectal, de quoi se débrouiller dans la vie courante. Ce qui nous a beaucoup frappés, c'est l'hospitalité des Algériens. Même au lendemain de la guerre, nous n'avons jamais ressenti la moindre hostilité contre les Français que nous étions, bien au contraire, de la sympathie, je dirai même une certaine préférence par rapport à des coopérants venus d'autres pays. Nous nous sommes toujours sentis proches de nos étudiants et de nos collègues, partageant une même langue et un même désir de construction du pays. Avec certains d'entre eux, nous avons noué amitié. Certaines de ses amitiés demeurent encore aujourd'hui. Par exemple avec Khaled, élève de cinquième, dont le père avait été tué pendant la guerre de libération. Sa famille était si pauvre qu'elle ne pouvait lui payer le trousseau demandé aux internes, si bien qu'il dormait dans un bain maure. Nous lui avons permis de réunir les fonds nécessaires, sommes devenus ses

correspondants et l'avons suivi durant sa scolarité. Il est devenu instituteur, puis directeur de collège avant de terminer sa carrière comme directeur du personnel à l'inspection académique. Plusieurs de mes anciens étudiants sont devenus enseignants de français à leur tour, plusieurs en faculté.

Cela ne nous a pas empêchés de porter un regard critique sur la politique algérienne et sur la coopération. Il est clair que le pouvoir a été confisqué par les militaires et pour être encore plus clair par l'armée des frontières, non par ceux qui avaient tenu les maquis et porté le poids de la lutte de libération, le FLN, parti unique, étant une courroie de transmission. Du moins, sous la présidence de Boumediene, y a-t-il eu une volonté de construire une administration et une économie modernes et de faire de l'Algérie un modèle pour les autres pays du Tiers Monde ? Les mots d'ordre étaient développement, scolarisation, industrie industrialisante, autogestion, réforme agraire, socialisme arabe (comprendre non marxiste) malgré les relations économiques et militaires entretenues avec l'URSS et ses satellites. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer pourquoi ces belles ambitions ont été, dans une large mesure, un échec. Si humainement la coopération et notamment la coopération culturelle a été une expérience riche, politiquement elle a été une aventure ambiguë : enseignants et techniciens français contre pétrole et gaz algériens. Côté français, les coopérants ont été une monnaie d'échange en même temps qu'une manière de maintenir une présence et une certaine influence sur les anciens colonisés.

3) Les conditions de vie et les salaires étaient bien différents selon les statuts (voir ci-dessus). Pour les contractuels, les salaires étaient ceux de leurs homologues algériens, c'est à dire bas. Il se passait souvent plusieurs mois avant que les contrats ne soient signés et suivis d'effet et comme ces contrats étaient annuels, ils étaient facilement révocables. Pour les VSNA, leur engagement était, si je me souviens bien, de 18 mois et leur temps de service achevé, la plupart rentraient en France. Pour les coopérants gérés par le ministère français de la coopération, leur salaire versé par le service financier de l'ambassade était supérieur aux salaires français ce qui leur donnait un pouvoir d'achat très confortable et très supérieur à celui de leurs collègues algériens et a fortiori que celui de la population. Le renouvellement du contrat soumis à l'agrément des autorités algériennes était lui aussi annuel. La plupart des coopérants ne restaient que quelques années. Pour ceux qui, comme nous, faisaient le choix de rester plus longtemps et sans doute plus encore pour les Algériens, le sentiment était qu'il fallait chaque année s'adapter à de nouvelles têtes et que la coopération

fonctionnait comme une sorte de noria. Comme indiqué plus haut, les coopérants étaient le plus souvent logés dans des immeubles neufs, ce qui ne veut pas dire toujours bien équipés, en périphérie. Ce regroupement, qui s'expliquait par la pénurie de logements, ne favorisait guère leur insertion. Leur principale distraction était le tourisme car la vie culturelle était peu développée et très contrôlée. Les pénuries alimentaires ou autres étaient fréquentes mais nullement dramatiques, sujettes à de nombreuses plaisanteries et à pas mal de débrouillardise.

4) Le temps de coopération a occupé *grosso modo* la première moitié de ma vie professionnelle. Cette expérience a été décisive. Elle a considérablement élargi mon horizon. Ma formation de base était très classique et très franco-française. J'ai découvert en Algérie une autre culture. J'ai découvert les écrivains maghrébins de langue française : Feraoun, Mammeri, Dib, Kateb Yacine, Chraïbi. Memmi et par la suite beaucoup d'autres. Ils ont été pour moi de véritables initiateurs en ce qu'ils m'ont permis d'entrer dans l'intérieur de leur société, dans la vie de ses hommes et de ses femmes, dans leur manière de penser et de sentir. Puis élargissant le cercle, j'ai lu les romanciers et les poètes d'Afrique noire et d'Amérique latine. Quel bonheur et quelle richesse ! J'ai eu un lien privilégié avec Mohammed Dib³³². A mon retour en France, j'ai déposé un sujet de thèse sur son œuvre ce qui m'a donné l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises et de correspondre avec lui. Dix ans après sa mort, je continue à relire son œuvre et à la faire connaître. Un prix littéraire qui porte son nom a été créé par des collègues tlemceniennes qui m'ont demandé de participer au jury, ce qui me donne l'occasion de retourner en Algérie.

J'ai aussi découvert le monde de l'islam que j'ignorais totalement et qui imprègne si profondément la pensée, la langue, la vie sociale avec ses croyances, ses rites et ses fêtes. Cette rencontre m'a conduit à repenser ma foi chrétienne de manière à faire une place à la foi des autres et d'abord à leur existence. Tout homme est aimé de Dieu. Tout homme est mon frère.

5) Il est donc clair que la co-opération, comprise comme vivre et agir ensemble pour un plus grand développement humain, a été pour moi une expérience extrêmement féconde. L'a-t-elle été pour les Algériens? Il ne m'appartient pas de

³³² Mohammed Dib (Tlemcen, 21 juillet 1920 - La Celle Saint-Cloud, 2 mai 2003) est un écrivain algérien de langue française, auteur de romans, de nouvelles, de pièces de théâtre, de contes pour enfants et de poésie.

répondre à leur place. Je peux seulement dire qu'elle a créé des liens amitié et que ces liens ont résisté à toutes les crises politiques que nous avons traversées et que nous traversons encore.

9. Luc Thiébaud

I. Itinéraire personnel

1) Présentez-vous s'il vous plaît en quelques mots ?

Né en 1946, j'ai découvert l'Algérie en 1963 et j'y ai été plusieurs fois (en volontariat de jeunesse) avant de commencer mes études d'ingénieur agronome et de (re)partir en Algérie, cette fois en coopération « institutionnelle », comme « volontaire du service national actif » en 1968 puis comme « coopérant civil » en 1970. J'y retourne souvent, surtout depuis 2000 (pour le travail ou les vacances). A Dijon où je vis depuis 40 ans, beaucoup de mes amis sont d'origine algérienne.

2) Qu'est-ce que vous faites aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

En retraite depuis 2011, je consacre l'essentiel de mon temps à des activités en rapport avec l'Algérie (et le Maghreb) notamment en tant que président, à Dijon, de la *Maison de la Méditerranée*, (www.maisondelamediterraneedijon.fr) : découverte des patrimoines communs France Algérie ; écoute mutuelle des mémoires douloureuses France Algérie, notamment par la production puis la diffusion du film « *A chacun son Algérie* » (vimeo.com/104706038), sur “*Les Dijonnais d'aujourd'hui et l'Algérie de 1954 à 1962*”

3) Racontez – moi s'il vous plaît ce que vous avez découvert en Algérie ?

(« découvert » n'est pas très précis)

J'avais 16 ans quand, enfant de la bourgeoisie parisienne, j'ai découvert ce pays sortant de la guerre, pauvre, désorganisé mais formidablement attirant. Puis, en coopération proprement dite, j'ai découvert la bureaucratie.

- Quels sont les côtés positifs et les inconvénients de cette découverte ?

Pour moi, ces découvertes furent, plus que positives, fondatrices, ce qui ne veut pas dire que tout était rose.

4) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ? (Motivations politiques et personnelles ; d'autres motivations) (« d'aller en Algérie » ou « d'y partir en coopération »?)

Pour ma première découverte de l'Algérie (1963), dans un cadre de volontariat, de type patronage, humanitaire (Secours catholique), la destination Algérie fut fortuite mais elle a définitivement ancré l'Algérie en moi et j'ai tout fait, avant mon départ, cette fois, pour la coopération institutionnelle pour aller dans ce pays et d'abord, en 1968, en cachant mes problèmes de santé afin de ne pas être réformé. Et aussi pour être nommé dans l'Aurès que j'avais découvert l'année précédente, en marge d'un stage dans un « domaine autogéré » agricole en Kabylie.

Je pense que je n'avais pas de motivations politiques mais que mes expériences algériennes d'avant 1968 puis la coopération m'ont conduit à mon engagement politique (adhésion au PSU en 1972). Je précise que si j'ai eu une éducation catholique, je ne pense pas que l'on puisse m'étiqueter « chrétien de gauche ».

II. Expérience collective

1) Est-ce que vous avez participé à des réseaux d'amitié ou de sociabilité ? Est-ce que vous étiez membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération ?

J'avais la chance d'avoir des amis algériens avant de partir en Algérie, amis dont j'avais fait la connaissance dans le cadre de mon bénévolat dans les camps de Harkis (1963 à 1965) et dans les bidonvilles de Nanterre (1964 à 1968), en particulier des Algériens retournés en Algérie après leur expulsion du bidonville ou les frères de Harkis réfugiés en France, restés en Algérie. Cela m'a permis d'avoir, un peu plus que mes collègues coopérants français, des contacts avec des Algériens mais cela n'a pas suffi à m'éviter de vivre dans un milieu "coopérant" (on dirait aujourd'hui "expat") assez fermé, pas toujours respectueux des personnes et des cultures d'accueil.

Côté coopérant, j'ai un peu milité à l'AGEP ; côté algérien, j'avais des contacts avec des militants de partis d'opposition (PRS et PAGES)

2) Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez nouées au cours de l'expérience de la coopération ? Quelles étaient vos fréquentations avec les Algériens ? Quelles sont à votre avis les répercussions de la politique algérienne sur la coopération ?

Les contacts algériens que j'avais dès avant mon arrivée (ci-dessus) et que j'ai gardés jusqu'à aujourd'hui (52 ans après) n'étaient pas des intellectuels à part un ami algérien qui avait fait ses études avec moi à Paris et qui fut décisif pour l'orientation de mon engagement politique.

La deuxième partie de votre question n'a rien à voir avec la première : je pense que comme la plupart des coopérants (et, avant ce statut, en tant que volontaire jeune-

moniteur de colonies de vacances en Algérie 1964 ou stagiaire en ferme d'Etat 1966) j'ai été utilisé dans des luttes de pouvoir et en particulier dans des stratégies de promotion individuelle de cadres algériens.

Ce détournement était beaucoup moins fort dans mes expériences, plus brèves, de bénévolat en Algérie avec des structures de l'église catholique (Caritas, ...)

3) Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) ?

Les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) étaient parfois, à l'époque, jugés spartiates par moi mais avec le recul et en comparaison avec la plupart des Algériens de l'époque elles étaient satisfaisantes et parfois luxueuses.

Avez-vous été confronté à un événement politique majeur ?

Je pense que je n'ai pas mesuré l'importance des événements qui se sont déroulés pendant mes séjours (début de la révolution agraire, vague d'attentats contre des Algériens en France) ou entre mes séjours (coup d'Etat du 19 juin 1965).

Aviez-vous l'impression d'en savoir plus que les élites locales ? Que les hommes de la rue ?

Oui j'avais cette impression trompeuse.

4) Comment auriez-vous décrits à l'époque *de votre séjour les caractères de la présence et de l'action française dans le pays* ?

Je pense que l'action de la France vers l'Algérie à cette époque comme dans l'époque précédente (guerre d'Algérie) ou l'époque suivante (« décennie noire » qui malheureusement « remet ça ») était, est, disparate, parfois incohérente, hésitante, avec des aspects positifs d'autres très négatifs. Aurais-je fait mieux ? Cette « politique » hétéroclite et « malvoyante » laisse le champ libre aux forces les plus obscures, mieux organisées, tant du côté français (firmes pétrolières) qu'algérien (les généraux de l'import-import) ou de forces qui ne sont ni d'un côté ni de l'autre ou plutôt qui jouent sur les 2 tableaux (le FLN de Passy)

6) Quelle place attribuez-vous à la séquence de la coopération aujourd'hui, autant dans votre vie que dans votre carrière ?

La coopération proprement dite et plus encore mes expériences algériennes antérieures (et postérieures) furent déterminantes dans ma vie même si, pour ma carrière elles furent mises de côté car je répugnais à « profiter » matériellement de ces expériences humaines. Ce n'est qu'après 25 ans de « carrière » en France que je suis revenu « professionnellement » en Algérie (pour donner des cours).

7) Est-ce que vous êtes content de la démarche de la coopération ? Est-ce que vous pensez que l'expérience collective était féconde ? Et dans quels domaines, surtout ? Comme je l'ai dit ci-dessus j'ai été « content » (le mot est inadapté) de mon expérience personnelle de coopération, pas forcément de la « démarche » car était-ce vraiment de la « coopération » ?

Quand vous parlez d'« expérience collective » à quelle « collectivité » faites-vous référence : une « chambre » de coopérants en vadrouille ? une « génération » de Français qui ont participé à la « coopération » ? la France ? la société dans laquelle nous vivions une parenthèse ?

8) Pensez-vous que votre expérience en coopération a modifié votre mode de vie : rythme de vie, cuisine, habitudes culturelles, sociabilité, etc. ?

La coopération proprement dite et plus encore mes expériences algériennes antérieures influent jusqu'à aujourd'hui sur mes habitudes parcimonieuses (en eau), ma soif de découvertes des cultures qui me côtoient ou que je rencontre fortuitement en France.

Annexe : ma première réponse à votre courriel

52 ans avec l'Algérie, 12 avec le PSU, 69 avec mes artères

Pour cadrer ce témoignage, en gros : le PSU, ce n'est qu'une douzaine d'années (intenses, comme « supermilitant », mais douze seulement) de ma vie et l'Algérie 52 ans.

Contrairement à mes tout juste aînés, la guerre d'Algérie n'a pas marqué mon engagement dans, ou plutôt à propos de, cette guerre, je ne me suis « engagé » sur l'intérêt pour la guerre d'Algérie que 50 ans après pour faire le film « *A chacun son Algérie* » sur « *les Dijonnais d'aujourd'hui et l'Algérie de 1954 à 1962* »

Mais, dès le lendemain de la guerre d'Algérie, en fait en 1963, je suis tombé dans la marmite algérienne où je macère encore, 52 ans après, malgré toutes les psychanalyses. J'y suis tombé par hasard (« à défaut de la Haute Volta ») et par une démarche de patronage catho, pas du tout par politique. Donc, des camps de harkis en France (de 1963 à 1965), des « colonies » (sic !) de vacances en Algérie en 1964 et 1966, des bidonvilles de Nanterre de 1964 à 1968, c'est par des enfants que j'ai découvert ces cultures algériennes, ces « petites Algéries de France » et de là-bas. Parallèlement, toutes mes études agronomiques (1965 à 1968) à Paris, tous mes

travaux personnels et stages étaient tournés vers une future et évidente carrière d'agronome en Algérie, en tant que « grand sorcier blanc ».

En 1967, un camarade Algérien de l'Agro, devenu un ami, alors communiste, me disait, me "prescrivait" : "puisque tu es catho (c'est comme ça qu'il me voyait, plus que je ne l'étais, en train de larguer cette appartenance), et que tu ne peux donc pas aller au PCF, va au PSU". Mais après avoir collé quelques affiches PSU en juin 68, je suis parti en Algérie à l'été 68 sans avoir adhéré au PSU.

Appelé du « service national » mis à disposition du ministère algérien de l'agriculture, dans l'Aurès de 1968 à 1970 puis « coopérant civil » à Alger (à l'Office des Aliments du Bétail, où ce qui me répugnait le plus n'était pas d'acheter, et d'incorporer des farines animales, mais de les acheter à des sociétés françaises !), je fus, épisodiquement, correspondant du PRS, le parti du regretté Mohammed Boudiaf. A Alger, je fréquentais des militants du PAGS et surtout de l'AGEP (correspondant local de la CFDT), y assurant, sans enthousiasme, quelques tâches administratives

Je n'ai adhéré au PSU qu'à mon retour d'Algérie en 1971. Dans ce PSU, de Paris puis, dès 1972, de Côte-d'Or, et à la commission nationale agricole, j'ai "lâché" mes engagements antérieurs et n'ai pas contribué à desserrer, par exemple, l'ignorance et les clichés dans lesquels la gauche délaissait les harkis, pas plus que je ne me suis interrogé sur les relations troubles du PSU avec le gouvernement Boumediene (et pourtant, le premier meeting politique de ma vie, avait été, à la Mutualité en 1965, "pour la libération de Ben Bella") et d'autres dictatures maghrébines (j'ai encore l'édifiante BD, *Il était une fois Kadhaïf, Histoire de la révolution Libyenne*, Afrique Biblio Club, Paris, 1980, 48 p. que j'ai achetée à la librairie Syros du PSU, au début des années 80).

Secrétaire de la Fédération PSU de Côte-d'Or d'environ 1977 à 1983, j'ai certes accompagné, à Dijon les luttes des SONACOTRA et « contre la répression au Maroc ».

C'est depuis la commission nationale agricole du PSU où je m'occupais des questions rurales non agricoles (Parcs, aménagement rural, coordination du PSU-documentation sur l'Eau) que j'ai été appelé, par Michel Mousel, au cabinet d'Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat puis Ministre de l'environnement, à l'été 83 (jusqu'à l'été 85) pour m'occuper, non pas d'eau mais de « protection de la nature » (le mot magique « biodiversité » n'est apparu qu'après mon départ de cette équipe). J'ai tenté d'analyser cette expérience dans *Pouvoir politique et protection de la Nature*. (Cahier des Études Rurales, cahier n°5 1988 : "Chasser le naturel...", 1988 -

p. 81-90.). Au cabinet, j'ai fait quelques tentatives, on dirait aujourd'hui «abus de pouvoir », pour tenter un jumelage entre une «zone humide » de France et une d'Algérie (le lac Fetzara, près d' Annaba, une des plus belles des «eaux numides »). Revenu à ma « vie antérieure » d'enseignant-chercheur à Dijon, où je n'étais plus qu'un adhérent PSU sans conviction (par fidélité désabusée) jusqu'à sa dissolution (en 89 ?), j'ai pu consacrer plus de temps à ma passion algérienne, y retourner en 1987 avec mes deux aînés puis régulièrement depuis 2000 et me remettre à l'apprentissage de l'arabe et du kabyle.

A partir de 1996, j'adhère à la nouvelle “ *Maison de la Méditerranée*” (www.maisondelamediterraneedijon.fr) créée à Dijon par des amis marocains de Dijon dans la foulée du processus de Barcelone, j'en deviens animateur puis président, depuis 2003, et développe, parallèlement à mes séjours algériens, diverses activités dijonnaises sur l'Algérie, le Maghreb, leurs émigrations en Bourgogne, leur patrimoine naturel (10 ans après une expo sur les oiseaux d'Algérie, j'ai créé une animation sur fruits et légumes de Méditerranée). Je fais aussi partie, excusez cette atteinte à la laïcité, du Groupe de dialogue et d'amitié entre chrétiens et musulmans de Dijon, le plus ancien de France je crois (créé dans les années 70). Mais surtout je voudrais présenter l'Algérie à mes deux derniers enfants qui ne connaissent ce pays qu'à travers mes sempiternelles allusions.

« Après le PSU, je n'ai plus adhéré à aucun parti politique. En me relisant, je mesure combien ces ”mémoires” sont prétentieuses, mais si elles peuvent se croiser avec d'autres pour sortir de nos égos pour mieux comprendre un des maillons de l'histoire franco-algérienne, un maillon moins douloureux mais pas forcément plus glorieux que les autres ni dans son cadre géopolitique ni dans les itinéraires personnels qui le composent ...

10. Hubert Peigné

A – Itinéraire personnel

1. Présentation

Né le 1 novembre 1945 à Tourailles (41) dans une famille d'agriculteurs.

Ecole Polytechnique (1965–1967) et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (1968-1970) à Paris.

Mariage en 1970. Nous avons cinq enfants (1975 à 1982).

La maman de mon épouse (décédée en 1982) est née à Alger et y a vécu ses 20 premières années jusqu'à son mariage avec un médecin ophtalmologiste et leur installation à Brive (9). Mon parcours professionnel a commencé avec mon travail de coopérant civil en Algérie de 1971 à 1974 à Annaba (ex Bône) exactement, sur la côte est, à 100 Km environ de la frontière tunisienne.

Nous avons eu la chance d'aller souvent à Tunis voir une cousine de mon épouse (Mariée au recteur de la Fac d'arabe, remarquable francophone francophile)

Par la suite, j'ai travaillé à Strasbourg (agence d'urbanisme), Orléans (agence de Bassin Loire Bretagne), puis en DDE et DRE (direction départementale ou régionale de l'Equipement) à Arras, Laon, Melun et Marseille. J'ai achevé mon parcours à Paris La Défense, au Conseil Général des Ponts et Chaussées. Mes centres d'intérêt ont été de plus en plus ceux de la vie quotidienne – VQ des gens, en particulier pour les transports et les déplacements liés à cette vie quotidienne, et d'abord pour les personnes défavorisées (pauvres, handicapés, familles nombreuses, personnes âgées ou très jeunes, piétons, mamans avec poussettes etc.). Je précise que les autres aspects de la VQ (logement, accès aux services tels que commerces, écoles etc.) m'ont aussi toujours mobilisé mais ma VA – valeur ajoutée – a été indéniablement dans le domaine des déplacements et transports, et cela dès l'Algérie (maintenance, amélioration et ouverture de routes dans le pays profond).

2. Aujourd'hui.

Je suis retraité depuis le 1er novembre 2011.

Je suis engagé auprès de ma famille (appui à nos cinq enfants et à nos onze petits-enfants), ainsi que dans la vie de la communauté catholique de notre secteur, du diocèse et de l'Eglise de France, notamment dans une association chrétienne de familles de malades psychiques (présidence pour la France). Même chose dans une

association non confessionnelle de familles de malades psychiques (délégué pour la Seine et Marne).

Je consacre aussi du temps (pas assez) à notre trop vieille maison (beaucoup de travaux à réaliser) de façon qu'elle soit accueillante à tous.

Enfin, j'essaie de trouver du temps pour lire et voyager (mais tellement moins que lorsque j'étais en activité : je parviens cependant à marcher une dizaine de jours par an sur un Chemin de St Jacques de Compostelle – pas plus malheureusement – avec mon fils aîné).

3. Découvertes en Algérie

Quelques éléments dans notre mémoire :

Un pays qui n'existait pas en 1830 – entre le Maroc, indépendant, et la Tunisie, sous domination turque comme l'Algérie mais avec de vraies villes (pas seulement des garnisons turques – en exagérant, évidemment – comme en Algérie) – mais un peuple algérien qui existait, certainement.

Un pays formidablement aimé par beaucoup d'européens. Je pense en particulier au grand père de ma femme, Etienne Sergent, fondateur avec son frère Edmond de l'Institut Pasteur d'Alger : ils arpentaient le pays dans les conditions qu'on peut imaginer pour répandre dans la population les avancées de la médecine moderne : tout nous montre leur connivence avec les Algériens (dont ils parlaient la langue arabe, naturellement). Je pense aussi à toutes les personnes déchirées par leur départ à la fin de la guerre d'indépendance, et j'en ai connu tant et tant. Rien à voir avec le départ d'Européens d'autres pays où ils étaient en effet colons, fonctionnaires, militaires etc...

Je précise que je n'oublie ici aucun des drames qu'a représentés la marche vers l'indépendance de l'Algérie pour les Algériens eux-mêmes, y compris dans leur diversité d'opinions (largement niée ou occultée par le pouvoir algérien officiel et par une majorité de l'intelligentsia française), que j'ai pu peu à peu découvrir sur place auprès de mes voisins, collègues de travail, amis etc. ...

Un peuple divers, pas seulement arabe ou arabo-musulman, et qui s'en rendait compte progressivement (malgré le discours officiel pesant).

Un accueil (par la population) tout à fait simple et chaleureux. A l'époque, l'Islam fut visible mais sans complexe et sans agressivité (mais aussi éloigné de notre conception des droits de l'homme qu'aujourd'hui).

Côtés positifs : la vérification, une fois de plus, que la vérité n'est pas dans les discours officiels ou dans les opinions inattaquables et devenues lieux communs, et

que, dans tous les domaines, c'est important de la rechercher sans relâche (car il y en a une) la vérification qu'aucun voyage, aucune sortie de chez soi n'est inutile et sans fruits le bonheur qu'il y a à rencontrer la population, à vivre avec elle, à célébrer avec elle toute occasion de fêter (une route nouvelle, une victoire de l'équipe locale ou nationale ...) comme on le ferait chez soi (j'espère ...) les miracles que favorise la confiance entre les personnes, et le principe de tirer du bon des erreurs (sans reproches déplacées aux personnes qui se sont plantées)...

Côtés négatifs : le régime autoritaire/dictatorial qui empêche toute expression libre, donc toute confrontation démocratique, donc tout cheminement ensemble vers la vérité (vers le mieux, si on préfère une parole modérée ...) la corruption et le copinage (qui tuent les compétences), la phraséologie (pas gênante pour moi – je m'y suis vite habitué – mais par tout ce que ça signifiait pour les algériens : langue de bois, vérité officielle, histoire enchaînée ...).

4. Motivations

Pas de motivations politiques (au sens fréquent de ce mot à gauche, ou dans les oppositions gauche-droite).

Motivations personnelles, y compris politiques : comprendre, voir, apprendre, rencontrer ...

Je précise qu'au départ, je n'avais aucune idée sur ce qu'un jeune coopérant comme moi pouvait apporter en premier poste à un pays comme l'Algérie...

B – Expérience collective

1. Réseaux etc. ...

Sur place, je n'ai participé qu'aux réseaux divers autour de l'Eglise catholique d'Annaba et à certains réseaux de coopérants ou travailleurs expatriés (d'entreprises notamment : belges, françaises ou autres...).

Pas de participation à un ou des réseaux algériens.

Pas membre d'un parti ou d'un syndicat.

2. Connivences intellectuelles

Partage, avec beaucoup, d'un esprit théorique et pratique (concret) d'ouverture, de curiosité, de chaleur humaine, de facilité des contacts.

Partage d'un a priori de sympathie envers le pays et ses habitants (surprise de voir que cet a priori n'était pas très répandu parmi les non algériens...).

Cependant, pour nous deux (nous n'avions pas encore d'enfants), ça a été très dur (voire impossible) de rencontrer des ménages algériens (le mari, oui, mais pas l'épouse), à la différence – heureuse – des coopérants hommes professeurs

célibataires qui, s'ils acceptaient d'entrer dans le mode de vie des familles algériennes, étaient vite accueillis dans celles de leurs élèves (y compris la partie féminine de la famille).

Quant à la politique algérienne, nous la suivions sans en être acteurs ou même accompagnateurs. Je voyais bien que la place de la coopération était un enjeu des relations franco-algériennes mais, localement, je n'ai pas eu à en souffrir. Très bonnes relations avec le Wali – préfet – et ses fonctionnaires locaux, mais aussi avec les ministres et leurs hauts fonctionnaires à Alger. Je les ai d'ailleurs trouvés très au fait de la vie en France sous bien des rapports...

Répercussions de la politique algérienne : très peu pendant les trois ans de mon séjour (1971-1974).

3. Conditions de vie

Rémunération : largement suffisante pour nous deux (mon épouse n'a pas trouvé d'activité autre que bénévole).

Logement : très bon (l'immeuble « des Ponts et Chaussées" était probablement le mieux tenu de la ville).

Installation etc. : Ras³³³.

4. Evénements politiques majeurs

Politiques ? Pas vraiment majeurs (venue du président Houari Boumediene...)

Sociaux ? oui : inondations dramatiques de l'hiver 1973 au cours desquelles, acteur dans la catastrophe, j'ai pu observer la réactivité des autorités, variée mais plutôt bonne dans l'ensemble, et de la population.

Premier choc pétrolier de 1973 : à peu près inaperçu.

En savoir plus que les élites locales ? Non ...

Mais j'étais dès le début habité par une curiosité et une ouverture nettement plus grandes que celles de mes amis algériens, d'ailleurs à peu près impossibles de fait par leur coupure professionnelle du reste du monde (sauf exception, bien sûr, notamment mon directeur de l'Equipement, jeune ingénieur – franco-algérien des Ponts et Chaussées comme moi). J'ai par exemple, avec lui, pu aller en Tunisie à la rencontre d'ingénieurs tunisiens confrontés aux mêmes problèmes techniques que nous : pas d'autre ingénieur algérien avec nous...

Mais je bénéficiais d'un accès à une diversité de médias (français, algériens ...) de presse et de radio, ainsi que de contacts avec une grande variété de personnes – plus

³³³ Rien à signaler.

mes trois retours en France qui m'ont donné la possibilité de prendre du recul, de travailler une question, d'entendre des voix inaudibles en Algérie ... disposant de cette façon de matériaux nettement plus riches que ceux que je pouvais trouver en Algérie.

5. Caractères de la présence et de l'action françaises dans le pays

Je ne peux parler que comme habitant d'Annaba et de sa région (400 Km du nord au sud le long de la frontière tunisienne, sur 60 à 120 Km de largeur)

Il m'a semblé que les entreprises françaises étaient traitées comme les autres (en positif : compréhension et confiance grâce à un long compagnonnage en négatif : obligation pour certains responsables algériens de se démarquer en s'écartant des français...).

La France était la référence presque systématique dans beaucoup de domaines, y compris des domaines spécifiquement algériens et peu hexagonaux.

Exemple de la route : les entreprises et les administrations de France s'intéressaient toujours aux problèmes rencontrés en Algérie pour progresser, améliorer leurs offres dans d'autres pays, mais aussi simplement mieux comprendre les phénomènes à affronter, faire progresser sciences et techniques, et mieux répondre aux attentes des donneurs d'ordre et de la population. Les publications techniques françaises étaient très suivies et recherchées (je crois que c'est encore le cas 40 ans plus tard ...). A côté de cela, aucune publication algérienne, même modeste, aucun échange avec les voisins tunisiens et marocains (les marocains sont maintenant très attentifs aux échanges mondiaux) J'ai d'ailleurs trouvé le même phénomène il y a peu d'années entre pays d'Amérique Latine qui s'ignoraient mais étaient attentifs à ce qui venait des USA et d'Europe – c'est heureusement en train de changer là aussi ...).

Les autorités françaises (ambassade, coopération etc....) étaient justement discrètes mais bien renseignées. Le centre culturel français d'Annaba était une oasis d'ouverture, de diversité culturelle, de regard sur le vaste monde ...et il était bien le seul !

6. Coopération

Influence dans ma carrière?: Neutre c'est-à-dire, positive auprès des rares coopérants qui avaient eu le même genre d'expérience ... mais qui n'ont pas eu l'occasion de peser sur ladite carrière, ce qui ne m'intéressait d'ailleurs pas du tout et négative auprès des autres (= un blanc dans le parcours professionnel, un peu comme une

disponibilité pour convenances personnelles à laquelle il fallait bien mettre fin un jour...)

Dans ma vie (= dans notre vie) ? Une place capitale !

7. Content ... ?

Content (pour moi) ? Oui, notamment du fait d'une certaine simplicité de vie (sans enfants ...), grâce aussi à un autre regard que je n'ai jamais perdu je crois, quel que soit l'événement ou l'épisode ou le morceau de vie concerné. A côté de cela, je n'ai aucune idée sur mon apport, d'autant plus que j'ai été le dernier français à occuper un poste dans l'administration algérienne de terrain dans mon domaine. J'ai essayé d'apporter quelque chose (comme toujours ensuite...)

Apport collectif des coopérants français ? Certainement: je peux juger de cet apport pour plusieurs collègues à Annaba et dans «le bled »: il était remarquable, profondément accepté par les Algériens qui reconnaissaient la valeur professionnelle et humaine de ces personnes (plus insérées que moi dans la société algérienne proche d'eux). Il est vrai que je n'ai pas rencontré de coopérants profiteurs (mais je sais qu'il y en a eu).

J'ai aussi eu par la suite le goût de connaître le Maroc et les Marocains, ce que m'a facilité une convention de coopération entre la province d'Oujda et ma direction de l'Équipement à Marseille en 1999 et 2000, et ce qui m'a donné des éléments pour essayer de comprendre les conflits entre Algérie et Maroc...

8. Modification de mon/notre mode de vie ?

Oui (cf. ci-dessus) : ouverture, curiosité, compréhension du mode de vie de l'autre, confiance...Simplicité de vie en famille et voyages avec nos enfants en Europe développée mais aussi en Europe moins développée et dans des pays proches encore moins développés ...

Mais sans adoption de pratiques algériennes (cuisine, formalisme des relations ...). Et recherche systématique de la vérité (pardon pour ce grand mot mais je n'en ai pas d'autre) par le doute méthodique et le repérage presque instinctif des unanimités fausses ou forcées, relevant toujours du chantage intellectuel.

11. Henry - Michel Hauradou³³⁴

Né le 18 juin 1932 à Boulogne-Billancourt, demeurant actuellement à Eysines (près de Bordeaux), je suis retraité de l'Éducation Nationale Française. J'ai été professeur d'anglais en Collège mais au titre de la Coopération en Algérie, à mes débuts, j'ai enseigné le français, l'histoire et la géographie dans le 1^{er} cycle du secondaire, au Collège de Cheraga, près d'Alger, de septembre 1963 à juillet 1968³³⁵.

Je dois ajouter, car cela interfère dans ma motivation d'enseigner en Algérie, j'ai effectué 14 mois de service militaire obligatoire en Algérie (Massif de l'Ouarsenis oranais) après 14 mois dans les Forces Françaises en Allemagne. A l'issue de mon service militaire, j'ai demandé à l'E.N. un poste d'enseignement (civil, bien sûr) à Relizane (Algérie- région d'Oran).

Sur l'étendue de mes longs séjours en Algérie (1959-1969) qui comprennent la coopération culturelle (1963-1968) j'ai eu l'occasion de découvrir diverses choses :

D'abord, ces 3 départements (Alger, Oran, Constantine), qui devinrent 13 (treize) sous la Ve République (1959 ...), ne ressemblaient guère aux départements de la métropole car les lois de la République ne s'y appliquaient pas de la même manière, (existence d'un double collège électoral, la citoyenneté n'étant pas accordée à tous les habitants autochtones, etc).

Avec le temps et après observation des gens et des lieux, avant mon passage à la Coopération proprement dite, j'ai pu constater aussi, ce qui ressort de l'étude des historiens (cf. Ch. André Julien, Lacoste, Nouschi et Prenant, Ch.R. Ageron) à savoir que l'attribution des terres aux colons fut bien faite au détriment des fellahs.

Il est indiscutable que les belles et bonnes terres de la Mitidja ou celles de la région du Chélif, l'arrière-pays d'Oran, et d'autres à l'Est, mises en valeur par les colons furent les lieux d'une réelle réussite agricole.

Il est non moins certain que le paysan (fellah) autochtone qui dans le passé avait su produire tout le blé et les céréales vendues à Rome, dans l'Antiquité, avait aussi su,

³³⁴ Professeur d'histoire qui est resté 5 ans en Algérie.

³³⁵ Ce qui est remarquable : il n'était pas politisé et il apporte un témoignage rétrospectif.

avant 1830, produire les céréales nécessaires aux hommes et aux chevaux dont eurent besoin la 1^{ère} République Française et l'Empire pour mener les guerres en Europe. Le paysan arabo-berbère d'avant 1830 était donc très capable de produire, même si ses techniques étaient ancestrales et désuètes. Cette constatation n'enlève rien, d'ailleurs, aux mérites des colons agriculteurs.

On ne peut que regretter la spoliation d'une population, ce qui est malheureusement le fait de toute politique coloniale.

Tels sont les côtés positifs de la découverte que j'ai pu faire : une vue plus juste de la politique coloniale de mon pays. Maintenant, est-ce une condamnation ? Il serait plus juste de dire que cela relève des entrecroisements de l'histoire des peuples. D'autre part, nous débordons du cadre de la Coopération proprement dite.

Pour ce qui concerne plus précisément le phénomène de coopération, c'est-à-dire après 1963 et jusqu'en 1968, je dirai que cette coopération, en tant qu'enseignant, m'a donné l'immense joie de découvrir des jeunes gens enthousiastes d'apprendre dans un pays qui était désormais le leur. Je dois dire qu'il ne me souvient pas d'avoir reçu des confidences particulières. Cela se sentait dans leur attitude, dans le respect qu'ils manifestaient pour l'étude.

Étant Français et coopérant, je me suis toujours fait un devoir d'enseigner comme si j'étais Algérien comme eux. Pourtant, nul n'ignorait ma nationalité et je n'ai jamais eu à ternir le passé de mon pays ni à battre ma coulpe. Je pense d'ailleurs que cela aurait été fort mal pris. Quarante ans plus tard, passant par Alger, j'ai pu constater que les Algériens éprouvent toujours un réel plaisir à nous rencontrer.

Je dois ajouter pour répondre à la question qui m'a été posée, je n'ai jamais appartenu à un parti politique quelconque. Je suis venu en Algérie au hasard d'un service militaire auquel je n'ai pu me dérober. J'ai fait mon devoir de citoyen mais il est vrai que je n'ai jamais été favorable à aucune politique coloniale. J'ai étudié quelques temps en Droit et plus longtemps en Lettres. J'avais bénéficié d'un sursis d'incorporation de cinq ans pensant, à l'époque éviter la « guerre d'Algérie » ! Je suis tombé en plein dedans... Mais ayant eu la bonne idée de rester dans le pays pour y vivre et travailler quelques années en observateur curieux, j'ai eu le bonheur de connaître un peuple qui me sera toujours cher ainsi qu'une histoire et une civilisation que j'ignorais.

Sur les questions de salaire des coopérants, de leurs moyens financiers et de leurs conditions de vie quotidienne Henri-Michel Hauradou (coopérant en Algérie de 1963 à 1968 et au Maroc de 1969 à 1972) témoigne:

1 Le salaire :

Je ne puis être d'aucuns secours car je n'en ai aucun souvenir : 1963 ...c'est loin ! D'autre part, j'avais besoin d'argent pour vivre décemment et circuler dans le pays. Je me contentais de ce que je percevais.

Je dirai seulement que je gagnais un peu plus qu'en France et, seuls, le dépaysement et la découverte me satisfaisaient vraiment.

J'ajouterai que nous n'avions aucuns problèmes avec nos collègues algériens dans ce rapport; alors qu'au Maroc, la différence était plus sensible. Les fonctionnaires marocains de l'enseignement étaient mal payés.

2 Le logement:

En Algérie comme au Maroc nous ne recevions aucune aide particulière. Nous nous logions nous-mêmes, sauf en Algérie où les instituteurs et éventuellement les professeurs de collège pouvaient être logés, dans la mesure du possible. J'ai moi-même été logé un an, dans mon collège, en 1967-68, avant mon retour en France.

3 Les rapports avec les autorités algériennes:

Algérie: Rapports excellents. Les enseignants sérieux étaient très bien considérés que ce soit par les collègues ou par l'administration. En général, je puis dire que l'enseignant français était, aux yeux des Algériens, une valeur sûre. Ce qui n'était pas toujours le cas des "frères" Egyptiens dont les Algériens se moquaient. Les Syriens étaient considérés comme de bons arabisants.

4° Coopération et politique :

Algérie : Le pays étant désormais (1963) indépendant et souverain, je respectais trop ces valeurs pour me livrer à quelque action politique que ce soit et je me suis toujours

abstenu de juger la politique gouvernementale du pays. Ce qui ne m'empêchait pas de me faire une opinion personnelle³³⁶.

Maroc : même attitude de la part de l'enseignant-coopérant que j'étais. Mais, je puis dire que je n'ai jamais apprécié de vivre et travailler dans ce pays sous le règne de Hassan II.

J'avais un contrat de 3 ans que j'aurais bien rompu si ma femme ne m'avait pas retenu. C'était le royaume de la corruption la plus sordide, même à la plus petite échelle. Peut-être que tout a changé, maintenant, en Algérie, mais à mon époque tout était régulier. Après, la roue tourne ! Malheureusement pas toujours dans le bon sens³³⁷...

³³⁶ La prise de position d'Henri - Michel Hauradou est importante du point de vue que cet avis est très loin des cas des coopérants ou militants très politisés de Catherine Simon dans son ouvrage *Les années pieds-rouges*.

³³⁷ Questionnaire d'Henri Michel-Hauradou (rempli à Eysines, le 13 juin 2014).

12. Pierre Fleith³³⁸, Séjour à Skikda, 1965-1968

Le 5 septembre 1965, nous débarquons à Skikda, Monique, moi et nos deux petites filles blondes : Mathilde a 5 ans, Marie en a 2. J'ai 30 ans et je connais déjà l'Algérie : j'ai passé 4 années de la guerre à Constantine, de 1941 à 1945. J'y ai fait mon « primaire ». Nous avons débarqué à Philippeville en novembre 1941 après une longue traversée et un mal de mer permanent. Mes parents étaient réfractaires à la germanisation nazie de notre Alsace natale. Nous avons été expulsés et ici, nous sommes des réfugiés. Quelques années plus tard,[...] j'ai dû retourner sous l'uniforme dans l'Est Constantinois à Aïn Beida, de 1957 à 1958 : 14 mois, la moitié de mon service militaire.

[Sept ans après,] lorsque notre navire accoste au port de Skikda, un douanier m'interpelle joyeusement : "mon lieutenant, mon lieutenant !" C'est un Algérien qui a été sous mes ordres pacifiquement lui aussi. Lui et moi faisons notre service militaire, et nous occupions des jeunes d'Aïn Beida, comme appelés ou maintenus du contingent.

Il y a des collègues coopérants qui nous accueillent, notamment **Marc Le Tirilly**, VSNA (Volontaire du Service National Actif). Nous logerons provisoirement dans l'appartement d'un autre VSNA pas encore rentré de vacances. Assez vite nous nous installerons dans la Tour des Pins, commencée avant 62 et récemment terminée. L'immeuble est encore inhabité, on peut choisir son appartement : on prend le 4^o étage face à la mer. On rencontre d'autres coopérants, les **Guillaume** venus de Besançon, les **Schilauski**, de Strasbourg comme nous. Un peu plus tard les **Ruffier**, et bien

³³⁸ Le coopérant Pierre Fleith nous a confié ses souvenirs sur son séjour en coopération à Skikda (Algérie) qu'il a inclus dans l'ouvrage *Coopérer en Algérie à Skikda, 1964-1974, 22 Témoignages*, p 77-86.

d'autres. Notre «déménagement » arrive lui aussi, nous serons dans nos meubles, avec un poêle à mazout qui va s'avérer bien utile en hiver.

Pourquoi partir en Algérie? Monique est professeur de français à Bischwiller depuis 3 ans, moi je débute comme certifié d'histoire-géo, après avoir été depuis 1953, normalien et instituteur. Nous savons que l'Algérie a besoin d'enseignants, nous avons milité au SGEN, à la CFDT, au PSU, pour que des négociations arrêtent une guerre atroce [...]. Partir en coopération nous semble aller de soi. En mars, des syndicalistes ont fait un tour de France des CPR² pour aider au recrutement, car l'Algérie manque d'enseignants : à Strasbourg nous avons écouté François Della Sudda, de l'AGEP³ (la CFDT en Algérie) ainsi qu'un porte-parole algérien de la FTEC⁴- UGTA. Et nous avons signé! Nos familles le prennent vraiment bien, et ont raison de ne pas s'inquiéter. Pas de remarques négatives dans notre entourage. Cependant au SGEN on est réservé vis à vis du "tiers-mondisme" qui a la cote à cette époque : l'action pour plus de justice et d'équité doit se mener en France! Mais nous, nous pensons qu'il n'y a pas de contradiction à la mener aussi en Algérie : nous n'avons d'ailleurs pas l'intention d'aller y «faire de la politique», mais de coopérer avec une jeune nation qui se construit sur des bases socialistes et autogestionnaires. Cependant nous ne sommes pas insensibles au cadre et avons sollicité un poste en bord de mer, en excluant Alger. Skikda nous convient tout à fait ! En juin nous avons participé à Aix, à une session préparatoire d'une semaine fort bien organisée. Nous nous sentons prêts.

Le début de ces mémoires s'appuie souvent sur des lettres envoyées à la famille de Monique en 1965, et qui ont été précieusement conservées.

Nous nous installons dans notre 4^o étage. J'ai compté le nombre de trous percés dans les murs pour faire tenir des meubles et autres : 60 ! Avec Marc Guillaume qui est le roi du bricolage, j'apprends à dépanner l'ascenseur car il lui arrive de s'arrêter entre deux étages. La Tour se remplit peu à peu, de Français, d'Algériens, de coopérants d'autres pays. Plus tard viendra une famille tchèque dont le mari est vétérinaire et dont la fille Lenka sera amie avec notre Mathilde. L'année suivante ce

² Centre Pédagogique Régional.

³ Association Générale Professionnelle des coopérants culturels et techniques

⁴ Fédération des Travailleurs de l'Enseignement et de la Culture.

seront les 4 «filles», Geneviève, Jannie, Janine et Nicole.[...] On fait aussi connaissance avec nos lycées. **An Nahda** (la Renaissance) pour les filles, sur le versant ouest de la ville, près du théâtre romain de Rusicade. Et **Larbi Tebessi**, le lycée de garçons, de notre côté et un peu en-dessous de la Tour. Notre proviseur commun s'appelle Jean **Delanglade**, il est jésuite et a pris la nationalité algérienne. Il est ancien normalien et agrégé de philosophie. Il arrive à ce poste et est surchargé de travail. Larbi Tebessi ressemble aux lycées français, avec une salle des profs, des salles de cours, un intendant (qui s'avère remarquable), un Censeur et un Surveillant Général, des armoires de livres, des cartes murales en salles d'histoire-géo... Des élèves illustres ont fréquenté ce lycée: Mohammed HARBI, né en 1933 à El Arrouch, a été lycéen ici de 1945 à 52, et le 1^o tome de ses Mémoires Politiques 1945-62 intitulées *Une Vie Debout* raconte ses années skikdies et ses débuts militants à Skikda. Malek CHEBEL (*Dictionnaire amoureux de l'Algérie* et de nombreux autres titres), est né ici en 1953 et y a passé son enfance. Peut-être a-t-il fréquenté ce lycée voué alors à un certain Luciani?

Mais avant de décrire notre travail je veux parler de Hadda, notre femme de ménage, avec laquelle, près de 50 ans plus tard, nous entretenons toujours des rapports. Une femme illettrée, dont le frère a passé le bac math-élem et fait une belle carrière dans l'armée de l'air algérienne. Elle viendra d'ailleurs nous voir, avec son fils Hakim, en 1986. Voici ce qu'en écrit Monique en septembre 1965: «*Elle est courageuse, propre, rapide, gentille. Avec ce que je lui donne elle fait vivre ses trois enfants (que sa mère garde) et son mari en chômage. La misère ici est extraordinaire, elle n'achète de la viande que pour le dimanche... Marie s'entend bien avec Hadda, qui est très gentille, débrouillarde et travailleuse. Elle prend des initiatives, si bien que je suis déchargée de ce côté-là...*» (Lettre à sa famille) C'est évident que jamais nous n'aurions tenu le coup, avec 2 puis 3 jeunes enfants et surchargés de travail, sans cette chère Hadda.

Notre travail. «*Monique et moi ne chômons pas : corrections des compositions en ce moment -360 pour moi- Cela apporte des satisfactions diverses : mes 3^o savent et récitent tout par cœur : les sciences-ex. ne travaillent pas (ils n'ont pas encore de prof.de philo); j'ai aussi une 1^o moderne de 45 avec des niveaux extrêmement divers*» (Lettre du 28/11/65). Monique écrit : «*Le travail est plus dur qu'à Bischwiller. J'ai 4 classes au lieu de 2, et des classes nombreuses, 3 autour de 40...Surtout les élèves sont beaucoup plus dures, très bavardes, n'obéissant pas, rouspétant. Il faut*

toujours crier, se fâcher. De toute la semaine nous n'avons écrit une lettre ou lu un journal. Le métier est fatigant, aggravé par le manque de manuels et les classes chargées (surtout dans le 1^o cycle) ...J'ai une 6^oarabe, ce sont des élèves venant d'écoles arabes, et elles apprennent le français comme langue étrangère. Il faut que je leur apprenne les caractères français, à lire, à parler etc... ». Et moi : » Après le CAPES français, il faudra apprendre des tas d'autres choses : histoire et géo du Maghreb, de l'Afrique, du Moyen-Orient. Dans mes classes je n'ai pas encore eu à parler de la France...sauf dans les chapitres sur la colonisation ! «(Conseils à un proche)

En ville l'ambiance est sympathique, nous nous y adaptons vite. » *Les Algériens rencontrés dans la rue, dans les magasins ou les bureaux sont d'une amabilité rare en France. Le sens de l'hospitalité qu'on leur attribue n'est pas un vain mot ... La pauvreté hélas est grande : il n'y a pratiquement pas d'industrie ici et les chômeurs sont nombreux. Beaucoup de gosses aussi dans les rues. Mais tout fonctionne normalement ; électricité, gaz, eau -avec des coupures-, PTT etc. Dans les rues la discipline règne, les sens interdits sont respectés : la police ne badine pas, les gens en uniformes se prennent au sérieux comme partout. Les poubelles sont ramassées chaque jour, les balayeurs balaient, une armée de jardiniers s'occupent du jardin du lycée. » « Les autres couples de l'immeuble sont sympas et nous ont bien aidés la semaine dernière pour emménager. Nous voyons beaucoup plus de monde qu'à Hoenheim. Il y a ciné-club tous les mercredis, Pierre est chargé de causeries culturelles à la MEC. La semaine prochaine il projettera des diapos sur l'Alsace. »*

Quelques problèmes administratifs et financiers cependant, qui finissent par s'arranger : » *Pierre a été payé. Monique ne l'a pas été par suite d'une erreur de numéro de ma part (novembre) «Nos finances ne s'arrangent pas. Opération : 40 000 (Monique a fait une fausse couche) qui nous seront remboursés quand ? Nous avons 2 jours de retard pour payer notre vignette auto, donc augmentation de 50 % ! Et elle est chère.... Le traitement de Monique semble régularisé, la paie d'octobre est venue. » (décembre).*

«La fiscalité est vraiment dévorante et ne tient pas compte des charges de famille : pour la période du 17 septembre au 31 octobre 65, sur 4500 dinars imposables nous devons en verser 670 au percepteur, car ici on paie par mois. Heureusement que nous avons d'autres motifs qu'intéressés pour venir ici » (décembre 65)

Et puis les suites du coup d'Etat de Boumediene de juin 65 *«Ne vous inquiétez pas pour les arrestations (bien que ce soit très inquiétant) pour nous je veux dire, ce sont des gens qui ont eu des activités politiques. Nous n'avons pas encore eu le temps. (!!!) »*

Voici quelques courriers envoyés en 1966.

Ils concernent souvent notre travail...

« Quelle vie laborieuse ! ... D'ailleurs nous n'avons plus de journaux dans les kiosques depuis 15 jours : la nationalisation des messageries Hachette perturbe sensiblement et durablement l'arrive de la presse » (janvier)

«Oui la famille est fatiguée. Monique travaille plus que l'an dernier et ses filles lui donnent plus de mal. Moi, pour ma 1^oannée, je croule sous les préparations : à peu près tous mes élèves passent des examens (BEPC, Bac.) En ce moment nous travaillons chaque soir jusqu'à 10 h. (mai)

«Le travail est toujours le même. Par rapport à l'an dernier ça ne va ni mieux ni moins bien quant à l'organisation et la marche du service. On a eu exactement 33% de réussite au 1^o bac donc beaucoup de redoublants en 1^o. (Octobre)

«Il me faudrait des livres pour mes élèves, ici ça ne marche plus du tout. Moth pourrait-elle les commander et me les envoyer, les filles paieront le port. Il s'agit du Grand Meaulnes 15 exemplaires. (mai)

«Les filles qui font des études surtout dans les grandes classes sont bien moins nombreuses que les garçons. Il y a 3 classes de seconde chez les garçons, 1 chez nous. Elles ne travailleront probablement pas. Elles sont en général très surveillées, certaines sont accompagnées, et n'ont pas le droit de s'écarter de leur chemin, quelquefois même par des petits frères"

...la coopération en général ... «Nous n'avons aucun regret d'être venus et calculons que nous pourrons rester à Skikda 9 ans...jusqu'à ce que Mathilde entre en 2nde (le CES ne va que jusqu'à la 3^o) Les Algériens sont des gens absolument charmants, l'atmosphère du lycée est impeccable, et malgré les classes chargées je préfère être là qu'au lycée Kléber de Strasbourg, avec ses traditions et ses hiérarchies. D'autres coopérants doivent voir ça différemment et penser le contraire. Il y a d'ailleurs un clivage très net entre les nouveaux (coopérants militaires ou civils)

et les anciens, ex-pieds noirs, qui ont conservé toutes leurs préventions pour ne pas dire plus"

*«Que Moth se garde de tout optimisme, la coopération est loin de tourner rond pour plusieurs raisons. La plus importante : au train où on va, la coopération sera éternelle car on ne contribue guère à former des gens qui nous remplaceront; (le but de la coopération étant sa propre disparition à plus ou moins bref délai) «(avril 66)
...et aussi notre vie de famille.*

«Marie est drôle comme tout, elle fait des petits discours. Elle comprend beaucoup, elle a appelé sa poupée Fatima et elle parle de la «maman de Fatima »...

«Marie est de plus en plus marrante. Elle chante en arabe, à l'orientale, cela mériterait d'être enregistré. » (février). «Mathilde va bien et une nouvelle petite fille s'est installée dans l'immeuble, aussi elle joue beaucoup. Elle lit bien et commence à se mettre au calcul » (mai)

*«Marie est revenue aujourd'hui de son premier jour d'école (cet après-midi elle dort). La pauvre il paraît qu'elle a pleuré et réclamé sa maman, pourtant elle était toute heureuse en partant et en revenant. Mathilde peine sur infinitif, verbe, sujet. C'est un peu difficile pour elle mais elle a l'avantage sur les autres de bien lire
«(automne 66)*

«Bougie (Bejaia) est une ville magnifique et nous sommes tombés sur un hôtel excellent (nationalisé). Demain nous retrouverons la «grande maison blanche « chère à Marie qui en parle autant que de son «vélo rouge de Noël qu'elle y a laissé. Les deux filles sont en très bonne forme et ont bien supporté voyage (à Alger) et changement » (janvier 66)

Et voici la transcription de la première lettre de Mathilde, qui n'a pas encore 6 ans :
*« je sui alé me bégné a la plage avaic des petit fille, papa et maman son contan et je sui contant et MARIE aussi dalé a flavihi de voir la tortu et la nouvail méson, isi il féchaud mai si il fé chaud sava lété on va alé a semur je nagere je tanvoi des bise
MATHILDE «*

Débuts du Cercle Culturel des Lycéens et Collégiens de Skikda (CCLC)

Il existait à Skikda comme dans de nombreuses villes algériennes, une MEC, Maison des Enseignants et de la Coopération : un lieu de rencontre, avec un bar, des activités culturelles diverses, et un financement par l'ambassade de France. Nous et nos amis coopérants avons fréquenté la MEC, mais assez vite nous nous sommes rendu compte qu'elle n'était ouverte qu'aux coopérants [français], et qu'elle était fermée aux Algériens. Lors d'une assemblée générale agitée, nous avons proposé une modification du règlement intérieur, pour ouvrir la MEC à nos collègues algériens et aux Algériens en général : nous avons été battus – de peu - par ceux qui "tenaient" la MEC, groupés autour d'un enseignant pied noir d'origine corse et de son clan.

A la même époque, le printemps 66 je crois, nous avons pu mettre en place une autre structure, orientée vers les jeunes, ouverte à tous les lycéens et collégiens de la ville : le CCLC a eu le plein appui du proviseur, M. Delanglade, qui a mis à notre disposition un local appartenant à la paroisse, au 31 rue Mustapha Ferrouki, dans le centre ville. Avec l'enthousiasme de la jeunesse, de nombreux coopérants civils et VSNA se sont lancés. Nous avons d'abord amélioré la maison, inhabitée depuis quelques années, reblanchi les murs, rétabli les réseaux, partagé l'espace. De très nombreux jeunes ont participé dès le début à ce travail. Des clubs ont vu le jour : étude du milieu, cuisine, ciné-club (1 film par semaine!), littérature algérienne, projets d'un groupe de théâtre, d'un orchestre oriental, d'une salle de travail.

J'ai conservé 2 numéros de « **L'Écho du CCLC** » (peut-être n'y en a-t-il eu que 2 ?) .Dans le premier, qui doit dater de janvier 67, le proviseur a rédigé l'éditorial, en nous décrivant comme une association complémentaire de l'école susceptible d'élargir notre tâche éducative. Marc Le Tirilly raconte les premiers pas du CCLC, moi je développe les buts de l'étude du milieu, lié à une histoire et une géographie vivantes. De nombreux jeunes prennent la plume pour dire ce qu'on fait dans les clubs : visite d'un domaine autogéré (Krouma Hammadi ex Ferme Barrot), sortie à Roknia et Hammam Meskoutine, séance de cuisine (cela permet aux filles de fléchir leurs parents!), exposés sur la littérature algérienne, poésie, humour et jeux.

Dans le 2^o numéro de L'ECHO, à la rentrée de septembre 67, après l'édito de M. Delanglade, Régis Ruffier fait le point sur le positif et le négatif, en signalant une fréquentation un peu «flottante », irrégulière, (230 inscrits au CCLC, mais 150 vraiment intéressés).

Puis la description des activités :

- Étude du milieu (P. Fleith, A. Delpont, Arrus)
- Bricolage et artisanat (Marc Guillaume)
- Échecs (Marc Schilauski)
- Information et Bulletin (Mme Schilauski)
- Salle de travail (Albert Le Tirilly)
- Art dramatique (Jean Douchement)
- Photo club (Bonnet et Paquin)

Et puis encore : Bibliothèque et audition de disques, Conférences et causeries, Ciné-club, Cuisine, sorties en car...

J'ai le souvenir d'un grand foisonnement, d'une participation active des jeunes, d'une vraie MJC comme celles qui ont vu le jour en France après la Libération. Je ne sais ce qu'il est advenu du CCLC à la rentrée de 1968...

1967 : la naissance de THOMAS.

Monique écrit : *«Je vais bien mais suis évidemment lourde et embarrassante. Notre lit se fait petit... » et moi : «Les petites étaient tout émues de voir la petite brassière blanche de Tititte. Je crois qu'elles seront très fières d'avoir un petit bébé : espérons qu'il ne sera pas trop bruyant la nuit. Nous entendons déjà celui de nos amis Coutrot, un garçon de 9 livres » De nouveau Monique : "Mardi c'était la grande fête de l'Aïd el Kebir, c'est le jour où on tue les moutons. Hadda nous a apporté du couscous, je ne sais pas si on en viendra à bout, surtout que je ne peux pas en manger »(mars 67)*

«Notre fils est donc né ce matin à 9h.30. Monique avait des contractions depuis une semaine chaque nuit mais le petit ne se décidait pas...Thomas et sa mère se portent bien. Le 1° est gros, 4kg130, braille pas mal, est assez joufflu. Monique a maigri et aura besoin de se retaper sérieusement...Tout le monde est content, en Algérie un garçon vaut son pesant d'or. Les filles ne sont pas les moins heureuses et se vantent sans aucune retenue de l'exploit. Marie n'aime pas entendre pleurer le bébé et voudrait qu'on le soigne et qu'on lui donne à manger.. » (11 avril)

« Le baptême s'est bien passé. La jeune-fille hollandaise du 2nd a servi de marraine, le diacre était espagnol ! Nous avons invité les 2 prêtres, le proviseur, les Guillaume et Jannie la marraine. » « Comme Pierre vous le dit, Mathilde va très bien, mais ne pense pas beaucoup à son travail de classe, elle devient un peu voyou. Des gamines des gourbis du village lui apprennent à faire des kanouns... Marie retombe un peu en enfance et n'a pas honte de sucer les restes de biberons de son frère. Mais chaque matin elle est heureuse d'aller à l'école où elle se retrouve une grande fille » « Thomas est très gracieux, il nous fait beaucoup de sourires , essaie de gazouiller. » (mai et juin)

Et puis la guerre des six jours en juin 67.

« Ne vous inquiétez pas, Skikda est calme et la position française sur la crise actuelle ne nous cause aucun tort contrairement aux Américains qui ne resteront sans doute pas là (à Skikda il y a des Quakers très appréciés.) Que Moth ne se casse pas à résumer « le sous-développement c'est la guerre ; il vaudrait mieux dire l'impérialisme ou le capitalisme » c'est la guerre , et parler un langage politique plutôt que théologique.. » (juin 67)

« Les salariés, surtout enseignants, algériens, n'ont pas le droit de s'absenter ni sortir du territoire ! Les élèves on n'en a plus (j'ai 196 copies de bac et délibération lundi), mais ils sont évidemment remués par cette crise. Mais il n'y a aucune raison de s'inquiéter, surtout avec la positions de de Gaulle et de la France » (juin 67)

" La douane à l'arrivée a été très longue, tout était fouillé. Pierre s'est vu confisquer ses journaux et 3 bouquins. (Sur le conflit israélo-palestinien). La censure sévit toujours » (rentrée de septembre 67)

« Martine pourrait-elle me racheter le numéro spécial des Temps Modernes sur le Moyen-Orient avant qu'il soit épuisé ? Je le lirai l'été prochain. La douane et la police me l'ont pris ainsi que 3 autres livres et toutes les coupures du Monde que j'avais gardées : j'ai eu beau dire que j'avais besoin de cette documentation, ils ont appliqué les consignes strictement. Tout journal étranger est prohibé ici et ils ont tout confisqué à l'aéroport : évidemment l'Equipe, France Football et Elle sont admis... » (septembre)

La guerre des 6 jours marque un tournant évident pour nous . L'humiliation de la défaite des pays arabes face à Israël fait surgir un antisémitisme que nous ne sentions pas auparavant, des affiches et tracts s'en prennent aux étrangers, inspirés par Kaïd Ahmed, numéro 1 du FLN et ministre du gouvernement Boumediene.

Ainsi ce texte du FLN dans le journal An Nasr , que j'ai conservé (courts extraits p 223) :

Front de Libération Nationale

Halte à l'immixtion étrangère

[...]Mais l'accueil dans un pays légendairement hospitalier implique le respect :

- de sa souveraineté***
- de ses lois***
- de ses traditions***
- de ses problèmes internes***

La coopération est le contraire de l'immixtion.

Oui à la coopération...non à l'immixtion.... [...]

Militant : sois vigilant !

A l'intérieur, comme à l'extérieur...

Halte à l'immixtion !

1968, les 6 derniers mois à Skikda.

La 3^{ème} année scolaire à Skikda m'a laissé moins de souvenirs que les deux premières. J'ai gardé mon carnet de bord et de notes qui me rappelle que j'avais 3 classes de 1^o et 2 de secondes, avec 155 élèves, 19 heures de cours, 15 compositions et 15 Conseils de classe. [...]

Voici quelques sujets de devoirs d'histoire et de géographie piochés dans ce carnet :

- L'Empire français en Afrique entre 1870 et 1914

- Constantine et Annaba, deux grandes villes rivales ou complémentaires ?
- La Grande Kabylie
- Quel est le rôle du Nil dans le développement économique de l'Égypte ?
- La Nahda
- L'organisation politique, administrative et sociale de l'Algérie turque

J'aurais bien du mal, 46 ans plus tard, à développer ces sujets, et mesure la somme de travail qu'ont fournie les profs, notamment d'histoire et géographie, pour chercher et utiliser la documentation, aider les jeunes à se situer, à comprendre le passé et le monde d'aujourd'hui dans sa toute sa complexité.

Je ne sais pas la raison déterminante qui m'a poussé à rentrer en France après 3 années si bien remplies. Autant la décision de venir est simple et claire, autant celle de partir est complexe. Un énorme travail professionnel ? Trois jeunes enfants à élever dans un logement devenu exigü ? Un besoin de militer en France au sein du SGEN et de la CFDT ? Sans doute, mais aussi une certaine déception devant l'évolution et les choix de l'Algérie : l'arabisation justifiée mais un peu forcée de l'administration et de l'enseignement (qui devait toucher en premier les disciplines «politiques», philo et histoire-géo), les campagnes à relent xénophobe, l'absence de liberté et de démocratie induites par le système de parti unique, tout cela a compté dans ma décision de demander un poste en France pour la rentrée suivante.

Des amis, militants de l'AGEP très engagés pour l'Algérie, venus avant nous, n'ont pas hésité à partir dès 1966 après le coup d'État de Boumediène : François Della Sudda³³⁹ et Roger Roussel. Monique a partagé un peu à contrecœur mon choix. C'est en mars que les dossiers devaient être bouclés afin de participer à un 1er mouvement de mutation. Nous avons sollicité Auxerre, dans l'Yonne, afin de rester proches de Dijon où vivait ma belle-famille, et de Paris siège du syndicat et de la confédération : aux vacances de Pâques nous avons participé au Congrès du SGEN comme délégués des coopérants, et j'avais été élu au bureau national du second degré.

Mais le 3^o trimestre 67-68 allait être marqué par deux événements qui méritent d'être relatés :

³³⁹ François Della Sudda fut militant de l'AGEP en Algérie. Il est actuellement président du Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (Cisa).

D'abord une affaire qui nous a profondément remués, et dont je n'arrive plus à retrouver le dossier. Dans le courrier des lecteurs d'An Nasr, le quotidien de Constantine, un anonyme qualifiait de racistes les profs d'histoire-géo de Skikda. La demi-douzaine de collègues concernés se sont concertés, nous avons demandé en vain au journal la possibilité de répondre à une accusation aussi fausse que grave.

L'inspection académique nous a assuré de son estime, le proviseur nous a bien sûr appuyés, mais il n'a pas été possible de savoir d'où venait ce «courrier» ni d'y répondre dans le journal. Le volet amusant de ce qui ne l'était pas, a été le rendez-vous d'un de nos élèves du lycée, un garçon intelligent et mûr qui avait participé tout jeune à la guerre d'indépendance : se présentant comme agent n°xxx de la Sécurité Militaire, il nous donnait tous les apaisements possibles de la part des autorités politiques ! Nous n'avons jamais pu en savoir davantage...

Ensuite Mai 68 en Algérie et à Skikda, nous a sérieusement touchés, et plusieurs d'entre nous ont regretté de ne pas pouvoir participer au mouvement. A Alger paraît-il, des jeunes coopérants parlaient de faire une expédition en voiture, par le Maroc et l'Espagne, pour prendre part à la révolution en marche ! Au lycée, modestement, on a mis un grand placard au panneau syndical, en lettres rouges : «Solidarité avec les 5 millions de grévistes en France» : nous ne pouvions pas faire plus mais il était important de l'afficher pour nos collègues algériens, russes, syriens, palestiniens. Les coopérants français, affiliés ou non à l'AGEP ou à l'ASPES, ont pu se réunir au CES Sévigné, établissement français, pour en débattre. Mais pas question d'en faire plus. Nous devons pratiquer le devoir de réserve exigé des coopérants. Le consul de France, qu'indiscrètement nous avons entendu applaudir le discours de de Gaulle lors d'un pique-nique le 31 mai, a reproché à notre groupe son engagement. Et pas mal d'amis algériens ne comprenaient pas qu'on puisse contester le pouvoir du général de Gaulle qui «avait donné l'indépendance» à leur pays ! Ils ignoraient que sous la présidence de Gaulle, en octobre 1961, plusieurs centaines d'Algériens ont été tués par la police de Maurice Papon ; et que le 8 février 1962, lors d'une manifestation intersyndicale (CFTC-CGT), anti-OAS, il y a eu 8 tués et plus de cent blessés au métro Charonne...

COMMENT CONCLURE PRES DE 50 ANS PLUS TARD ?

(Ce chapitre est encore à rédiger : je compte faire aussi une conclusion plus politique plus actuelle, sans doute amère sur l'Algérie 50 ans après son indépendance , parler de l'AGEP dont j'étais trésorier, etc..)

Partages

Je crois que c'est le terme adéquat. On a donné, on a reçu. Bien sûr on a souvent «aidé », mais je n'aime pas cette expression trop unilatérale.

On a aussi «reçu » la famille : les parents de Monique, avec un périple jusqu'à Ghardaïa, sa tante, ma mère, ma sœur et son mari. Et quelques années plus tard, en France, c'est Hadda et son fils Hakim qui sont venus nous voir en France...La coopération, ça crée des liens !

Autour des années 2000 nous avons fait des «missions » de coopération dans le cadre du GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontière) : en République Tchèque, en Slovaquie, au Liban. Nous avons eu la joie d'y retrouver, lors de Journées Nationales, quelques Skikdis : Françoise, Geneviève, Janine, Françoise Ruffier...

Note : j'ai utilisé une partie de mes nombreux documents, qui ont permis d'appuyer ma mémoire.. :

- 1) Lettres envoyées à la famille de 65 à 68 : ma belle-mère les avait conservées !
- 2) Guide du coopérant français en Algérie de la Mission de Coopération de l'Ambassade de France en Algérie (Stéphane Hessel était alors Ministre Plénipotentiaire)
- 3) Rencontres, n°1 à 5, d'avril 67 à mai 68, revue éditée par le même service.
- 4) ESPRIT, juillet-aout 1970, sur «Les coopérants et la coopération » 320 p.
- 5) AGEP Information, bulletins de Juin 67 et de Juin 68
- 6: L'Echo du CCLC , printemps 67 et novembre 67

13. Guy Le Néouannic

Né le 27 mai 1942 à Keryado-Lorient (Morbihan) ; instituteur, puis professeur des écoles ; militant syndicaliste ; secrétaire général de la Fédération de l'Education nationale (1991-1997) ; secrétaire général de l'UNSA fonctionnaires (1995-1997) ; Conseiller d'Etat en service extraordinaire (1997-2001).

Son père, Joseph Le Néouannic, ouvrier ajusteur à l'arsenal maritime de Lorient puis régleur de compas sur les chalutiers du port de Lorient, athée, anticlérical, militait au Syndicat CGT-FO. Il fut élu, en mai 1945, conseiller municipal socialiste SFIO de Keryado. Sa mère ne travaillait pas. Il avait une sœur de plusieurs années son aînée. La famille quitta Lorient en 1943 pour fuir les bombardements – où son père, mobilisé à l'arsenal, fut gravement blessé -, et ne regagna la ville qu'en 1945 pour retrouver leur maison en ruine. Dans la ville détruite à 90%, ils furent logés dans un baraquement.

Le Néouannic fit ses études primaires à Keryado puis dans le quartier Merville de Lorient et ses études secondaires au lycée Dupuy de Lôme (première partie du baccalauréat «Moderne » en 1960, classe de mathématiques élémentaires en 1961).

En 1962, Le Néouannic fit acte de candidature pour un poste d'instituteur coopérant en Algérie et fut nommé à l'école de la rue d'Aumale à Sétif, le 2 octobre 1962. Recruté à l'Office universitaire et culturel français en Algérie en 1964, affecté à l'école primaire et au collège d'enseignement général Carnot à Sidi-Bel-Abbès, il y enseigna jusqu'en 1968 après avoir obtenu le Certificat d'aptitude professionnelle en juin 1966 et être titularisé en novembre 1967. Il effectua son service comme Volontaire du service national actif dans son école (septembre 1965-décembre 1966).

Le Néouannic rencontra Marie-Paule Homo, institutrice qu'il épousa le 6 mars 1963 au consulat général de France à Sétif. Ils eurent deux enfants.

Le Néouannic adhéra au Syndicat national des instituteurs au début de l'année scolaire 1962-1963 et également à l'Union générale des travailleurs algériens. Il s'engagea dans le militantisme syndical pendant l'année suivante et devint secrétaire de la sous-section de Sétif de l'Association professionnelle des instituteurs français en Algérie, héritière des sections du SNI après l'indépendance de l'Algérie. A Sidi-Bel-Abbès où enseignait aussi son épouse, il fut élu secrétaire de la sous-section en 1966 et, la même année, membre du bureau de la section d'Oran de l'APIFA dirigée par Alain Roumegous où il rencontra Daniel Dumont, futur secrétaire permanent du SNI-PEGC, Pierre Ramognino et Adolphe Benamour. Il anima avec son épouse la Maison des Enseignants et de la Culture de la ville dépendant du Centre culturel français d'Oran.

En 1968, après le lancement d'un mot d'ordre de grève dans son établissement et la constitution d'un conseil de parents d'élèves affilié à la Fédération Cornec, Le Néouannic, en conflit avec son directeur non syndiqué, sanctionné, eut à choisir entre une mutation dans l'intérêt du service ou la remise à la disposition de l'Education nationale et le retour en France. Il accepta avec son épouse une mutation à l'école Bonnier de Blida à partir de 1969. En 1970, il entra au bureau central de l'APIFA dont il devint le secrétaire général en 1972 ainsi que de la Fédération des enseignants de nationalité française en Algérie (section FEN d'Algérie) succédant à Alain Caratini.

En 1974, le couple rentra en France et s'installa à Nantes (Loire-Atlantique). Le Néouannic enseigna à l'école du «Bout des pavés ». Il milita à la section du SNI et de la FEN et devint le correspondant du secrétariat national du SNI pour les enseignants français à l'étranger auprès du service des pensions de La Baule.

En juin 1975, Maurice Piques, secrétaire national du SNI, lui demanda de rejoindre le secrétariat national de la FEN dans l'équipe de son secrétaire général André Henry. Il entra simultanément à la commission administrative nationale de la FEN, au bureau fédéral et au secrétariat national où il fut chargé de l'enseignement à l'étranger, des DOM-TOM, du secteur Justice et du secteur de la Jeunesse. Dès 1976, il créa et prit également en charge le secteur des relations avec la presse.

Le Néouannic, en charge des questions de société, s'impliqua rapidement dans les domaines des droits de l'Homme et des Libertés où il intervint dès le milieu des années 1970. Il prit la parole en 1975 à Barcelone pour protester contre le sort réservé au militant catalan Puig Antig, dernier prisonnier à être garrotté sous le régime franquiste. En 1979, à Lisbonne, il prit la parole, au nom de la FEN, dans un meeting syndical international de la CGTP-IN aux côtés de la CGT et de la CFDT sur les questions d'immigration en Europe. Il occupa les fonctions de secrétaire national aux secteurs «Droits et libertés » et «Laïcité » dans les années 1980, succédant à Louis Astre.

Le Néouannic s'occupait aussi de l'ensemble des dossiers de l'enseignement français à l'étranger dont il conserva la responsabilité de 1974 à 1991, date à laquelle il devint secrétaire général. Membre fondateur de l'Association démocratique des Français de l'étranger dont il fut élu au bureau et aux côtés de Guy Penne, Gilles Carasso, son premier président, et Jean-Pierre Bayle. L'ADFE a été présidée ensuite par Edith Cresson. Il fut à l'initiative, avec d'autres militants de la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger qui, en relations avec le ministère des Affaires étrangères, avait en charge les établissements scolaires français dans le monde relevant de ce ministère. Il négocia l'extension à l'étranger du bénéfice de la loi Le Pors du 13 juillet 1983 (résorption de l'auxiliariat). Il fut également membre du Conseil supérieur des Français de l'étranger auprès du ministère des Affaires étrangères et membre du conseil d'administration de l'Agence ainsi que de la commission nationale des bourses attribuées aux élèves à l'étranger.

A partir de juin 1981, dans l'équipe de Jacques Pommatau, nouveau secrétaire général de la FEN, Le Néouannic, qui n'avait pas approuvé le départ d'André Henry pour un poste ministériel, conserva les mêmes dossiers au secrétariat national de la FEN. Il fut à deux reprises membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme auprès du Premier ministre et membre de la commission chargée de la surveillance des publications destinées à la jeunesse auprès du ministre de la Justice. A deux reprises également, il fut membre de la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Il s'investit également sur l'ensemble des questions internationales touchant aux Droits de l'Homme : mission au Nicaragua lors de la révolution sandiniste, avec Yannick Simbron, marche humanitaire dans les camps de réfugiés de Thaïlande après l'invasion du Cambodge par le Viêt-Nam, Congrès de Solidarnosc à Gdansk en Pologne, Congrès mondial pour la paix à Hiroshima avec

Louis Astre, délégation de France-URSS reçue à Moscou par M. Gorbatchev, congrès du FLNKS en Nouvelle Calédonie. Il impliqua la FEN dans le Comité de réflexion pour l'avenir de la Nouvelle Calédonie en 1987.

Depuis une vingtaine d'années, les dirigeants majoritaires de la FEN dénonçaient les «dérives fractionnelles» de la minorité «Unité et Action». En 1973, au congrès de la FEN, ils faisaient voter un «manifeste pour l'unité et la responsabilité de la FEN» avec comme règle première «le respect par tous des règles de vie commune» afin que la fédération ne devienne pas «un cartel de syndicats agissant chacun de son côté». Par la suite, les majoritaires constataient «que les choses ne cessaient de s'aggraver» et la FEN devenait «un cartel des tendances qui s'opposaient via les syndicats nationaux qu'elles contrôlaient notamment sur leurs projets éducatifs respectifs». Cette analyse prit un sens nouveau, après la publication par la tendance «Unité et Action» d'un projet éducatif, jugé par eux comme un «contre-projet», à la veille du congrès de la FEN à La Rochelle en 1988 qui devait débattre du projet éducatif présenté par le courant majoritaire. Les progrès de la tendance «Unité et Action» dans les syndicats du second degré en expansion «menaçaient également l'équilibre traditionnel dans la FEN». Le rapprochement avec les syndicats «autonomes» de la Fonction publique et des travailleurs à statut, défendu par Jacques Pommatau*, devait permettre de renforcer le bloc des syndicats réformistes.

Le Néouannic, Yves Ripoche, Alain Olive et Jean-Paul Roux jouèrent un rôle essentiel dans ces réflexions. Après le congrès de la FEN de Clermont-Ferrand en février 1991, malgré l'opposition déterminée des minoritaires, la majorité envisagea de proposer, par référendum avant la fin de 1992, une modification des structures. Les questions du calendrier et de la méthode se posaient. Simbron, qui avait succédé comme secrétaire général de la FEN à Pommatau en 1988, estimait que cette évolution ne pouvait être accélérée en raison notamment des bouleversements politiques dans le monde suite à l'effondrement du bloc communiste et du maintien de l'unité corporative. Cette «réticence» amena en juin 1991, l'ensemble des syndicats nationaux représentés dans l'Exécutif de la FEN et la quasi totalité des secrétaires nationaux, à décider son remplacement. Le Néouannic fut sollicité pour assurer le remplacement par un certain nombre de militants dont Martine Le Gal, secrétaire nationale du SNI-PEGC et Jean-Paul Roux, secrétaire national de la FEN. Il assura l'intérim le 3 juin 1991 et lors de la réunion du bureau fédéral, le 15 juin 1991, Jean-Claude Barbarant, au nom du SNI-PEGC, le proposa comme secrétaire général, avec

l'accord de la majorité et du permanent de la FEN, proposition ratifiée par les membres du bureau, sans les voix des minoritaires «Unité et Action», «Ecole Emancipée» et «Autrement». Il appliqua avec fermeté le mandat de clarification du fonctionnement de la fédération décidé par la majorité des syndicats de la FEN face au Syndicat national des enseignements de second degré et au Syndicat national d'éducation physique, dirigés par la tendance «Unité et Action». Il assumait le congrès de la scission à Créteil, le 6 octobre 1992 qui vota l'exclusion du SNES et du SNEP.

Durant son mandat de secrétaire général, membre du Conseil supérieur de la Fonction publique et du Conseil supérieur de l'Education nationale, il conduisait la délégation fédérale qui, en accord avec le front des cinq organisations syndicales (FEN-CFDT-FGAF-CFTC-CGC) négocia et conclut les accords salariaux du 12 novembre 1991 et du 9 novembre 1993 dans la Fonction publique. Il fut, entre autres, au cœur des luttes contre le projet de loi Fillon sur l'enseignement supérieur, contre le projet de loi du ministre de l'Education nationale François Bayrou de subventionnement des constructions d'établissements privés en 1993-1994 (manifestation imposante du 16 janvier 1994), contre le projet Alain Juppé de réforme de la protection sociale et des retraites de la Fonction publique en 1995, engagement aux côtés des jeunes en lutte contre le Contrat d'insertion professionnelle.

Le mandat de Le Néouannic, à la tête de la FEN, se déroula dans un contexte international marqué par l'effondrement du communisme en Europe de l'Est qui eut des conséquences dans toutes les organisations syndicales, par le retour de la droite au gouvernement, par la construction d'un regroupement du syndicalisme autonome, avec des incidences pour la fonction publique notamment.

Le Néouannic, avec les autres secrétaires généraux de la FGAF, de la FMC, de la FAT, de la FGSOA, participa à la fondation de l'Union nationale des syndicats autonomes, le 12 février 1993, dont le premier secrétariat général fut assuré par une militante de la FEN, Martine Le Gal. Il devint parallèlement secrétaire général de l'UNSA Fonctionnaires, lors de sa création le 5 janvier 1995. Dans son esprit, l'UNSA pouvait «préserver les chances d'un regroupement plus large» en raison des contacts réguliers avec la CFDT et des minoritaires de la CGT et de la CGT-FO. Mais aux élections professionnelles, les syndicats regroupés dans la FSU, qui regroupait tous les syndicats dirigés par «Unité et Action», la plupart des militants du courant

«Ecole émancipée » et le SNET-AA qui avaient quitté volontairement la FEN, l'emportaient. La FEN avait perdu son caractère unitaire et sa large représentativité. En se fondant de plus en plus anonymement dans l'UNSA et en abandonnant finalement son sigle, elle perdit aussi son identité. Le Néouannic, comme d'autres dirigeants historiques du syndicalisme enseignant, marqua de fortes réserves sur cette dernière évolution.

Le Néouannic fut un des six négociateurs du Secteur professionnel international de l'Enseignement associé à la Confédération internationale des syndicats libres qui discutèrent avec la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante pour aboutir en janvier 1993, à Stockholm, à la constitution de l'Internationale de l'Education comptant vingt millions de membres dont la FEN fut membre fondateur. Il fut membre de l'Exécutif mondial de 1993 à 1998.

Le Néouannic quitta ses fonctions de secrétaire général de la FEN au congrès de Rennes en mars 1997. En lui rendant hommage devant le congrès, le 13 mars, son successeur Jean-Paul Roux déclara : «Cette responsabilité écrasante, assumée parce que la survie de la FEN était à ce prix, c'est tout Guy : une volonté, une exigence sans faille au service de notre idéal. »

Le Néouannic fut alors nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire et fut affecté à la section de l'Intérieur. Il devint à cette date Secrétaire général du Centre Henri Aigueperse, fonction qu'il assumait jusqu'en juin 2001. Il initia et anima régulièrement le groupe de suivi de l'ouvrage de Guy Bruzy sur l'histoire de la FEN. Il prit sa retraite administrative, comme professeur des écoles, en septembre 2002.

De 1998 à 2001, Le Néouannic présida l'Institut de recherches économiques et sociales, géré par les six organisations représentatives des travailleurs (CGT, CFTD, CGT-FO, FEN, CGC, CFTC). En juin 2001, élu au conseil d'administration et au bureau de la Mission Laïque Française, il en devint le secrétaire général adjoint. Retiré dans l'Hérault, il devint secrétaire général de l'union départementale des délégués départementaux de l'Éducation nationale et au début de 2012, fut élu vice-président de la Mission laïque française.

Le Néouannic présenta plusieurs exposés dans le cadre du séminaire d'histoire du syndicalisme enseignant et universitaire sur les questions internationales et, en 2005, il témoigna à deux reprises sur la scission dans le syndicalisme enseignant sous le titre *1988 - 1997. De La Rochelle à Rennes, la fin du pari de 1948 et L'inexorable marche*

vers la scission de la FEN ; la construction de l'UNSA ... et ce qui s'ensuivit. Il entra au jury du prix Jean Maitron, créé par la Fédération de l'Éducation nationale et géré par le Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle de l'Université de Paris I.

Connu comme n'ayant pas d'engagement dans un parti politique ou dans la franc-maçonnerie, s'inscrivant dans une tradition prenant ses racines dans les conceptions héritées du syndicalisme révolutionnaire, Le Néouannic refusa une décoration à la fin de ses mandats syndicaux et associatifs.

ICONOGRAPHIE :

Le Néouannic lors d'une réunion du bureau fédéral de la FEN en 1978.

Le Néouannic aux USA en 1978, de gauche à droite, Albert Guillot, Claude Vieira, Ted Kennedy, André Henry, Le Néouannic.

Le Néouannic, prise de parole lors de la manifestation du 12 octobre 1991 aux Gobelins.

Le Néouannic et Martine Le Gal lors de l'assemblée constitutive de l'UNSA en 1993 avec Gilbert Voisin, secrétaire adjoint de la Fédération générale autonome des fonctionnaires (UNSA).

Le Néouannic et Jean-Paul Roux lors de vœux présidentiels en janvier 1994.

ŒUVRE : *Mémento du fonctionnaire, 1993-1994*. – Co-auteur avec François Malcourant du *Livre noir de l'autoritarisme* publié par la FEN. - Collaboration à l'ouvrage dirigé par Yves Azéroual, *Foi et République*, éd. Patrick Banon, 1995 et du livre d'Eddy Khaldi et des militants du SNUDEP-FEN, *Vous avez dit Liberté ou les dessous de l'enseignement privé*.

SOURCES : Presse syndicale. - Dictionnaire des militants du syndicalisme enseignant dans le cadre de l'IRES (notice par Martine Le Gal). – BRUCY (Guy), *Histoire de la FEN*, Paris, Belin, 2003. - Renseignements fournis par l'intéressé.

Nous retranscrivons ci-dessous les réponses de Guy Le Néouannic.

Questionnaire

- 1) Je ne sais trop comment me présenter aussi je joins à cette brève réponse la biographie établie par Jacques Girault (professeur des Universités honoraire)

et destinée à être publiée dans le Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier).

2) Voir biographie

Je répondrai en vrac à la suite de votre questionnement.

En 12 ans d'Algérie – après l'indépendance j'ai découvert bien des choses. Il faudrait un livre pour raconter cette expérience, cette tranche de vie de 20 à 32 ans – tranche d'âge où mûrissent les femmes et les hommes ; car j'avais 20 ans lorsque je suis arrivé en Algérie en coopération dans le cadre des accords d'Evian. Non titulaire, n'ayant jamais enseigné. Sursitaire j'avais échappé à cette guerre dont je ne connaissais que ce qu'en rapportaient la presse, les partis politiques etc... J'approuvais l'indépendance de ce pays comme l'immense majorité des jeunes. Mais c'est incontestablement au cours de ces 12 années que s'est véritablement forgée et affirmée ma conscience politique et mon engagement syndical très marqué par les luttes pour la liberté, les droits de l'homme, la justice. J'y ai appris ce qu'avait été réellement cette guerre et les drames vécus des deux côtés. S'est renforcée mon aversion du colonialisme.

J'ai progressivement découvert un pays et un peuple chaleureux, accueillant envers ces jeunes Français venus travailler et aider à bâtir un nouveau pays tellement dépourvu de ce que l'on appellerait aujourd'hui les cadres intermédiaires, les techniciens, les enseignants. Aucun ressentiment contre nous ou la France ne m'a jamais été perceptible. Je m'y suis marié avec un ami Algérien comme témoin.

J'ai découvert certes la diversité et la beauté des paysages mais aussi la diversité des populations, des ethnies, le ciment politico-religieux autour de l'Islam (modéré à l'époque). En 1962-63 il y avait près de 30 000 coopérants en Algérie. Nombre qui allait rapidement décroître avec la volonté d'arabisation (un pays, une langue ...)

J'ai aussi pu analyser la politique de ce pays dans ses erreurs d'industrialisation lourde et de collectivisation des terres.

Dans les responsabilités syndicales que j'y ai exercées (pardon associatives – les syndicats français n'avaient pas droit de cité mais personne n'était dupe et chacun savait le rôle du SNI notamment durant la guerre, comme à Rocher Noir ou dans l'application des accords d'Evian en matière d'enseignement) il me faut insister sur

les contacts permanents avec les autorités algériennes à tous niveaux et en toutes circonstances».

Ni à cette époque ni aujourd'hui, malgré un engagement que l'on peut situer «à gauche » je n'ai voulu faire dépendre mes convictions d'aucun parti politique. J'ai toujours voulu et tenu à être un homme libre réagissant en conscience et j'ai trouvé dans le syndicalisme engagé de la FEN pour la laïcité et les libertés dans le monde, viscéralement opposé à tous les totalitarismes politiques, économiques ou militaires, cet espace où la pensée rejoint l'action, où le débat est libre, où rien n'est tabou ni téléguidé de l'extérieur.

En ce sens, je n'assimile pas la forme de syndicalisme auquel j'ai participé à un «réseau ». Rechercher le vrai comme le possible nécessite confrontation et non regroupement d'avis conformes et convergents. C'est cela que j'ai commencé à percevoir en Algérie et qui s'est affiné dans les engagements internationaux (je vous renvoie à ma biographie) au travers de tous les continents. Avoir été ami de Jean-Marie Tjibaou³⁴⁰ et de Yiéwéné Yiéwéné³⁴¹ en Nouvelle Calédonie, rencontré les révolutionnaires au Nicaragua, lutté contre Franco, les colonels en Grèce³⁴², l'Apartheid, comme s'investir à la Mission laïque Française etc... est la continuation de cette première expérience algérienne. Et même ces quatre années passées au Conseil d'Etat gardien de la justice administrative.

Aujourd'hui je suis revenu près des écoles primaires (là où tout commence) riche de toutes ces expériences et c'est bien ce qui est au cœur de mon engagement.

Une expérience est toujours féconde lorsqu'elle est consciente même s'il y aurait bien des choses à dire sur l'amélioration des formes de coopération.

³⁴⁰ Jean-Marie Tjibaou né à Hienghène (Nouvelle-Calédonie, France) le 30 janvier 1936 et mort à Ouvéa (Nouvelle-Calédonie, France) le 4 mai 1989 est une figure politique du nationalisme kanak en Nouvelle-Calédonie.

³⁴¹ Yeiwéné Yeiwéné, surnommé Yé-Yé, est un dirigeant indépendantiste kanak de Nouvelle-Calédonie, membre de l'exécutif du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et de l'Union calédonienne (UC)¹, né à Tadine sur l'île de Maré (Îles Loyauté) en 1945 et disparu le 4 mai 1989 à Ouvéa. Il était le bras droit de Jean-Marie Tjibaou et son lieutenant pour les îles Loyauté.

³⁴² 1967-1974.

14. Jean - Yves Cottin

1) Que faites - vous aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

Non, je suis toujours en activité à l'Université de Saint-Etienne, Référent scientifique du Programme Avenir Lyon Saint Etienne (IDEX) et toujours responsable d'un accord-programme de recherche entre les universités de Saint Etienne et d'Oran

2) Racontez – moi s'il vous plaît ce que vous avez découvert en Algérie ?

Une expérience d'enseignement supérieur et de recherche très liée au terrain (Mission Kabylie, Hoggar, Sud Oranais,...) Des étudiants passionnés par la gestion des ressources naturelles, Mes études sur les intrusions stratifiées de Laouni (Hoggar) m'ont permis de comprendre l'évolution de magmas venant du manteau de la Terre et susceptibles de porter des minéralisations en chrome et en éléments du groupe du platine.

- Quels sont les côtés positifs et les inconvénients de cette découverte ?

Côté positif : mission dans des secteurs sahariens quasiment *uncognita*

Coté négatif : difficultés d'organiser les missions géologiques, et difficultés de traiter les échantillons (analyses chimiques) sur place en Algérie

3) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ? (motivations politiques et personnelles)

La fin des années 70 correspondait encore à une certaine illusion de bon fonctionnement d'une république démocratique et populaire en construction, porteuse de promesses dans le cadre des pays non alignés.

I. Expérience collective

- 1) Avez-vous participé à des réseaux d'amitié ou de sociabilité ?**
- 2) OUI : APES (Association Professionnelle des Enseignants du Supérieur, affiliée au Snesup)

Etiez-vous membre d'un parti politique pendant votre service de coopération ? : NON

- 3) Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération ?**

Relations très transculturelles suite à un grand nombre de disciplines et de nationalités parmi les coopérants.

- 4) Quelle place attribuez-vous à la séquence de la coopération aujourd'hui, autant dans votre vie que dans votre carrière ?**

Fondamentalement initiatique, formation aux responsabilités rapidement élevée (Création de nouvelles formations, d'un laboratoire de recherche, lien avec la politique étrangère de la France, formation de formateurs,...

- 5) Etes-vous êtes content(e) de la démarche de la coopération ? Pensez-vous que l'expérience collective était féconde ? Et dans quels domaines, surtout ?**

OUI : expérience très féconde dans le domaine purement disciplinaire (accès au terrain) mais aussi dans le regard sur l'ensemble du monde méditerranéen (Relation avec des Collègues arabisants –Egypte, Palestine, Irak, Syrie,) avec des collègues des pays de l'EST Européen,

Domaines particulièrement féconds : Géologie, Géopolitique , Histoire, Economie, Sociologie, Histoire des religions,....

15. Marc- Henry Baudot

Itinéraire personnel

Présentez-vous s'il vous plaît en quelques mots ?

Architecte DPG diplômé en 1961 à Paris et parti travailler en Algérie en 1963 à l'occasion d'un concours lancé par le fonds européen de Développement, je m'y suis installé en profession libérale en 1964, sur le constat d'un accueil très favorable des autorités algériennes et d'un très gros programme d'investissements publics difficile à réaliser par défaut de moyens d'études, architectes, bureaux d'études

J'y ai eu rapidement un cabinet important et j'ai réalisé de nombreux programmes publics dont le Palais des sports d'Alger, salle couverte de 10000 places. J'y ai exercé mon activité jusqu'en 1978.

Que faites-vous aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

Oui. Mais je reste très impliqué par la vie associative dans le dialogue des cultures et des religions.

Racontez, s'il vous plaît, ce que vous avez découvert en Algérie ? Quels sont les côtés positifs et les inconvénients de cette découverte ?

Un formidable accueil des Algériens avec lesquels j'avais à faire : fonctionnaires, entreprises, bureau d'études.. et une occasion exceptionnelle d'y développer mon activité en tant que jeune architecte. Je n'y ai vu aucun inconvénient sinon, dans les dernières années des difficultés croissantes matérielles : logements, voitures, alimentation et société civile assez fermée.

Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ?
(motivations politiques et personnelles ; d'autres motivations)

Forte motivation de travailler pour un pays en plein développement sortant d'une guerre très douloureuse, avec l'idée sans doute de compenser cela ? J'étais militant de gauche, contre la guerre d'Algérie et j'allais travailler dans un pays «socialiste » qui visiblement avait besoin de compétences dans un domaine que je connaissais .

III. Expérience collective

Avez-vous participé à des réseaux d'amitié ou de sociabilité ? Etiez-vous membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération ?

Non, d'abord je n'étais pas en coopération mais en activité libérale et à ce titre ne pouvait me permettre d'activité politique en Algérie. Je n'en sentais d'ailleurs pas le besoin, pris dans une intense activité professionnelle. Bien sûr, des réseaux d'amitié se sont développés mais la société civile était plutôt fermée, on ne recevait pas très facilement en privé des amis algériens à une époque où le pouvoir était plutôt méfiant vis-à-vis de l'étranger.

Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération ? Quelles étaient vos fréquentations avec les Algériens ? A votre avis, quelles sont les répercussions de la politique algérienne sur la coopération ?

J'avais peu de relations avec le milieu coopérant qui vivait souvent en cercles fermés. J'avais par contre de très bonnes relations avec le milieu professionnel algérien et le milieu « pied-noir » (ceux qui étaient restés) et plus précisément avec le milieu libéral, qui parfois avait pris la double nationalité.

Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération) ?

N'étant pas coopérant, je ne peux répondre à cette question, ni d'ailleurs aux deux suivantes, sinon de dire que la forme individuelle de « coopération » que j'ai vécue en Algérie a très fortement marquée ma vie : découverte d'un islam vécu au quotidien marqué par l'hospitalité, la bienveillance, le sens des personnes, et très riche période professionnelle et relationnelle qui rendront mon retour en France plutôt difficile.

Pourtant mon expérience de l'Islam m'a suivi puisque quelques années plus tard : j'ai eu comme client l'Association culturelle des musulmans d'Ile de France et construit pour leur compte la mosquée d'Evry, la plus grande mosquée de France après celle de Paris.

16. Témoin anonyme

En effet, mon expérience de coopération en Algérie a eu lieu en 1975-1976, donc déjà quelques années après l'indépendance. Je l'ai effectuée, comme des milliers de jeunes français diplômés, dans le cadre très institutionnalisé du service national (VSNA).

La dimension politique -sans être tout à fait absente pour une bonne partie des coopérants- n'avait à ce moment là, plus grand chose à voir avec l'esprit des premiers coopérants des années 60.

En outre -même si mon nom est encore connu à *La Vie Nouvelle* pour des raisons familiales sans doute-, je ne suis guère représentatif des "chrétiens de gauche" de l'époque.

En Algérie au sein de l'ITPEA (INSTITUT DES TECHNIQUES DE PLANIFICATION ET D'ECONOMIE APPLIQUEE) je formais des cadres publics pendant trois ans après le baccalauréat. J'étais lié au Ministre de la Planification.

Sur *les côtés positifs* de mon séjour : je connaissais un petit peu l'Algérie car [j'y étais] déjà parti en 1973. Je suis revenu au pays en 1975, période considérée comme "l'âge d'or" avec une certaine liberté, une certaine facilité par rapport aux périodes précédentes ou aux périodes suivantes. Ma découverte personnelle fut assez riche. Très concrètement, je suis parti avec ma compagne qui est devenue la mère de mes enfants et elle l'est toujours, c'était pour tous les deux une première expérience de la vie en couple. Mon épouse avait trouvé un poste à Bab-el-Oued à l'université d'Alger. Je constatais à la fois la première formation professionnelle et la vie avec mon épouse. Je ne peux pas trouver des inconvénients dans ma démarche mais peut-être un manque de moyens. Par exemple, en Algérie on avait quelques ordinateurs mais on était pas bien munis. C'était une situation normale qui se comprend assez bien car en 1975 l'Algérie était encore en voie de développement. L'informatique à l'époque c'était un ordinateur central ou on déposait les éléments et on avait les résultats le surlendemain. À la fin des années 1970 on avait eu une amélioration des conditions de notre travail. Dans le cadre de la ma profession, j' ai mis en place des programmes pédagogiques organisés par des coopérants civils financés par la caisse centrale de

coopération qui en était responsable dans certains domaines. On était en même temps que moi 7-8 coopérants militaires VSNA et autant de coopérants civils. Les formations d'économistes qui travaillaient avec moi étaient pilotées par des gens de l'INSEE et les formations de statistique par des gens du PCF (Parti Communiste Français). Jean-Louis Faure était avec moi à l'institut. Des économistes proches du PC et d'autres proches de l'extrême gauche se trouvaient à l'institut. Des débats politiques passionnés se reproduisaient entre les différentes mouvances. C'est vrai qu'une très bonne partie du débat était où va le régime algérien? La question de l'autogestion suscitait des discussions parmi les chercheurs. À l'époque, le gouvernement algérien était divisé en clans. Les débats sur l'islam, les problèmes du système scolaire, l'arabisation et la question du Sahara espagnol constituaient les grands débats de la société algérienne. L'arrivée des enseignants des pays arabes a eu de grosses conséquences pour la société algérienne. Toute cette situation provoquée par la politique d'arabisation a fait partir plusieurs coopérants français.

L'enseignant témoigne qu'il fréquentait les autres coopérants français : J' étais aussi ami avec un enseignant membre du PAGS³⁴³ (PC algérien).

Sur les motivations du départ en Algérie : c'était déjà pour moi une opportunité de faire quelque chose de plus intéressant. Le salaire était plus élevé que celui que [j'aurais pu] avoir en France. L'opportunité de découvrir un pays. J' étais sensible à ce qui concernait le développement des anciennes colonies. Mon cas était plus pragmatique. J'avais la motivation de découvrir et de participer au développement. C'était intéressant et motivant en même temps pour moi. En 1973, j' avais voyagé en Algérie et je m'étais déjà familiarisé avec le pays et ses régions, par conséquent j' avais envie d'y retourner. Je considère que l'Algérie est un pays magnifique : les bords de mer, la région des Aurès, les endroits entre Alger et Oran sont très préservés et fantastiques à mon avis. Les relations avec les gens étaient bonnes même s'il y avait un fossé culturel et social très grand. On avait malgré ce fossé des collègues françaises mariées avec des Algériens.

Les coopérants restaient entre eux. Les coopérants civils avaient suffisamment d'argent (2800 francs pour un enseignant de l'ITPA), même les enseignants avaient des bonnes conditions de logement et même du personnel à leurs domiciles. Selon

³⁴³ Parti de l'avant-garde socialiste, qui reprend l'héritage du Parti Communiste Algérien.

moi le logement était un problème. L'institut m' a trouvé un logement mais qui n'était pas très bien et ensuite j' ai déménagé dans un appartement chez une famille algérienne. Par rapport aux problèmes administratifs, je n' en avais pas à part de quelques uns de bureaucratie pour lesquels je me plaignais. Les VSNA étaient bien pris en charge.

Sur l'évolution de la politique algérienne, je considère que je ne suis pas un bon observateur car je ne suis pas resté longtemps. J' avais plutôt mon travail à faire dans l'institut et je n'étais pas confronté à des problèmes politiques. L'administration de l'institut était algérienne et l'aménagement du programme de l'institut provoquait quelques tensions entre les économistes marxistes, des coopérants civils français. Des visions politiques différentes sur les questions économiques étaient présentes dans l'institut. Mon expérience a eu un cadre très particulier et je n'ai pas vu de répercussions directes de la politique algérienne sur ma carrière. Je considère que les VSNA ont été tenus à l'écart des conflits. On voyait des choses, on observait mais on nous disait que ce n'était pas nos affaires. J'étais proche de l'AGEP³⁴⁴ -affiliée SGEN - CFDT. Il était allé à deux trois réunions. Je ne suis pas allé avec une option militante. Pour moi le travail, la découverte du pays et la vie du couple constituaient les motivations du départ. On avait des échanges avec un réseau de collègues et des copains d'études qu'on retrouvait sur place. J'ai appris des choses dans mon travail qui m' ont servi après et quand je suis retourné, j' ai employé des outils et des acquis que j'ai appris en tant que VSNA en Algérie.

Du côté culturel c'était une très bonne expérience. Les relations avec les Algériens n'étaient pas faciles, même s'il n'y avait pas d'animosité avec les Français, c'était très rare. Les coopérants étaient vus très positivement. Sur les relations hommes-femmes : il y avait un machisme très répandu.

Sur l'expérience collective de coopération je pense que tout ça a été instrumentalisé d'une certaine manière. En tant qu'expérience personnelle c'était constructif pour moi. J' étais plus positif que ma femme. J' avais la possibilité de terminer l'année scolaire mais je suis parti. C'est une période que personnellement je n'ai pas regrettée. Je ne saurais pas répondre sur la question politique mais je pense qu'il y a eu une politique

³⁴⁴ Association Générale Professionnelle des coopérants culturels et techniques – affiliée au SGEN (C.F.T.C, C.F.D.T)

française de «terre brûlée» marquée par l'héritage colonial. Je pense qu'il y a une caste au pouvoir en Algérie. Je ne peux pas juger s'il y a une conséquence de la coopération sur la politique algérienne. Pour conclure, je pense qu'on ne sait pas comment on peut analyser aujourd'hui la politique de la coopération, ce qui est resté de cette époque et si on peut tirer des conclusions certaines. Personnellement je peux dire qu'en général il y a eu des contributions positives car des coopérants français ont piloté des projets de l'organisation des instituts de recherche. Enfin, ce qui est intéressant pour les chercheurs c'est de trouver les gens qui ont participé à la création des instituts de recherche créés en Algérie³⁴⁵.

³⁴⁵ L'enquête a fait référence à certains de ses collègues qui ont œuvré comme lui pour la formation des jeunes

algériens.

17. Jean-Pierre Thorey

Itinéraire personnel

- 1) Présentez-vous, s'il vous plaît, en quelques mots ?

Je m'appelle Jean-Pierre Thorey, je vais avoir 65 ans le 7 juillet 2015.

Je suis marié et j'ai 4 enfants.

- 2) Que faites-vous aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

Je suis en retraite. J'ai effectué l'essentiel de ma carrière professionnelle dans la fonction publique. J'étais ingénieur dans un service de l'Etat qui s'appelait la DRIRE (DREAL maintenant). Mon travail portait sur les entreprises potentiellement polluantes ou dangereuses.

- 3) Racontez – moi, s'il vous plaît, ce que vous avez découvert en Algérie ?

Quels sont les côtés positifs et les inconvénients de cette découverte ?

Ma coopération a duré de septembre 1972 à juillet 1974. J'avais donc 22 ans quand je suis arrivé en Algérie.

J'y ai découvert un pays fraîchement indépendant et qui en était fier, un pays qui sortait d'une guerre meurtrière et qui n'avait pas de rancune contre les ressortissants français (à comparer avec le ressentiment qui existait encore en France à ce moment-là à l'encontre des Allemands, près de 30 ans après la fin de la guerre).

J'ai découvert un pays qui se lançait dans le socialisme et qui, effectivement, avançait dans cette direction (révolution agraire, villages nouveaux, construction d'une industrie nationale).

J'ai découvert un peuple attachant et accueillant, une culture très différente, une envie d'aller de l'avant.

J'ai découvert aussi des jeunes attirés par la France et l'Occident et qui se laissaient abuser par les émissions de télé et par les migrants qui revenaient en vacances.

Je comprendrai aussi (ou plus tard...) certains défauts : le parti unique qui bloque la démocratie et qui prépare des conflits, l'accent insuffisant mis sur l'agriculture ou trop mis sur l'agriculture collective, le choix contestable de

l'industrie lourde au détriment de l'industrie manufacturière, l'utilisation peu transparente de l'argent du pétrole.

- 4) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ?
(motivations politiques et personnelles ; d'autres motivations)

Envie de faire quelque chose de plus intelligent que le service militaire.

Envie de découvrir une culture différente

Envie de découvrir une expérience socialiste

IV. Expérience collective

- 1) Avez-vous participé à des réseaux d'amitié ou de sociabilité ? Etiez-vous membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération ?

Après un petit stage préparatoire, avant mon départ, j'avais décidé d'éviter les cités de coopérants et d'habiter en milieu algérien. Je me suis effectivement trouvé un appartement dans un immeuble occupé uniquement par des Algériens qui n'étaient pas pauvres mais qui n'étaient pas non plus très aisés.

J'ai assez vite ressenti le besoin de rencontrer fréquemment des Français. C'étaient des collègues du Lycée ou des membres de la paroisse.

J'ai été membre d'une association (l'AGEP) qui camouflait l'adhésion interdite à un syndicat français (la CFDT).

- 2) Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération ? Quelles étaient vos fréquentations avec les Algériens ? En termes de la politique algérienne, quelles sont ses répercussions sur la coopération à votre avis ?

Connivences intellectuelles avec des Français : voir ci-dessus adhésion à l'AGEP qui avait une activité réelle à Annaba, non pas comme lieu de revendication mais comme lieu d'échange d'idées.

Fréquentation d'Algériens : voir ci-dessus lieu d'habitation. Par ailleurs mon âge m'a permis de fréquenter facilement les élèves de mon lycée. Durant la seconde année, j'ai même habité avec un ancien élève.

La politique étrangère de l'Algérie à cette époque consistait notamment à diversifier ses relations extérieures. Des chantiers importants étaient

réalisés, si je me rappelle bien, par des Chinois, des Russes, des États-Uniens...

En ce qui concerne la coopération, cela se traduisait par une grande variété de coopérants (Syriens, Egyptiens, Palestiniens, Belges, Anglais...).

- 3) Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) ?

L'installation avait été assez délicate : logement provisoire dans des locaux du Consulat de France avec obligation de partir rapidement et de se trouver un logement.

Pendant la durée de mon service national (16 mois) je recevais une indemnité qui était presque du niveau du SMIC français. C'était suffisant pour que je me loge (je devais sans doute payer un loyer trop élevé), que je me nourrisse et que j'aie un peu d'argent de poche. Je n'avais pas de voiture.

Pendant la fin de la 2^{ème} année scolaire, j'avais un statut officiel de coopérant. Je percevais à peu près le même salaire en Algérie mais la France me versait une somme similaire sur un compte français, ce qui était donc très confortable...

- 4) Quelle place attribuez-vous à la séquence de la coopération aujourd'hui, autant dans votre vie que dans votre carrière ?

La coopération n'a sans doute eu que très peu de répercussions sur ma vie professionnelle puisque je suis assez vite entré dans la fonction publique et que je n'ai pas vraiment eu l'occasion d'utiliser un CV.

Les répercussions sur ma vie sont a priori notables même si elles sont difficiles à percevoir.

Le fait de vivre pendant 2 ans dans un contexte différent ouvre forcément des horizons. Cela permet d'être plus sensible aux relations entre pays différemment développés et au problème des migrations.

- 5) Etes-vous êtes content(e) de la démarche de la coopération ? Pensez-vous que l'expérience collective était féconde ? Et dans quels domaines, surtout ?

Oui, j'en suis très content, au point que, juste avant la retraite, j'ai renouvelé l'expérience avec mon épouse. Nous avons séjourné 2 années au Maroc en tant que Volontaires de Solidarité Internationale. En outre, nous pensons que le Volontariat

International est un outil très important pour aller vers une meilleure conscience des différences culturelles et des différences économiques, une compréhension entre les humains. et vers des relations plus justes entre pays du Sud et pays dits développés.

18. Jean-Pierre Frey

Je suis né en Algérie, à Oran, le 1^{er} septembre 1948. Je suis parti à Constantine, en 1981 en tant que chargé de cours pour monter sur place une formation après avoir reçu une convocation de la part de l'Université de Constantine où l'ambiance était différente.

La raison de mon départ est professionnelle mais aussi personnelle pour regagner le lieu de ma naissance. On était partis avec quatre personnes : Claude Chaline, Michel Jollet, Michel Nazarenco et Jacques Malezieux. A l'université de Créteil Paris 12, où j'enseignais, j'avais reçu la visite d'un professeur algérien qui avait demandé des professeurs coopérants pour monter une formation, un cursus universitaire particulier d'architecture à Constantine. Les étudiants algériens n'étaient pas mauvais et venaient se former en France où la crise a commencé à poser des problèmes aux chercheurs et aux enseignants dans les années 1960-1970. Des coopérants étrangers étaient présents: Polonais, Russes, Tchèques, Italiens. Parmi les français que j'ai rencontrés certains sont restés jusqu'à 1985-6. Ceux-ci vivaient dans des conditions financières très difficiles. Sur place j'ai sympathisé avec des Algériens et des Français parmi lesquels certains coopérants étaient au SNESUP. Ils avaient commencé à défendre leurs conditions de retour en France. Les revendications des enseignants français au début des années 80 étaient plutôt des demandes de possibilité de titularisation après leur retour en France.

La conjoncture était très spécifique pour les architectes français car ils n'avaient pas le statut des enseignants permanents. C'est une partie de l'histoire que je veux expliquer pour la compréhension générale. Sur le programme général de la gauche concernant les urbanistes je retiens qu'en 1981 Mitterrand a mis en œuvre une politique pour régulariser leur statut. On avait commencé en France à créer des postes dans le cadre d'un plan pluriannuel. « Le ministère m'a placé à Créteil dans un poste d'assistant ». Les critères de départ des chercheurs avaient un caractère administratif. On les plaça comme contractuels. Ceux qui étaient à l'université sont restés à l'université. Dans la période 1981-84 on a régularisé les personnes qui n'avaient pas de postes en créant de nouveaux postes. La commission transversale a mis en place la procédure d'attribution des postes.

Les coopérants voulaient trouver des postes en France à leur retour.

Connivences intellectuelles : proche du Parti Communiste Français (PCF) et des Algériens qui étaient proches du Parti Communiste Algérien (PCA).

J' ai appris pas mal de choses, c'était très enrichissant. Il y a des Algériens qui continuent à me voir, avec lesquels j'ai gardé des liens plutôt avec ceux que j'ai eus comme étudiants en France. Cela m' a permis de me familiariser avec les conditions du plan urbain historique de l'Algérie. La mission était reproductible. Dans le domaine des amitiés et des relations professionnelles je considère que la coopération était très féconde. Sur le plan politique je constate que rien ne marchait automatiquement. D'une certaine manière le clientélisme et la corruption régnaient déjà à cette époque. J' avais envie de découvrir l'Algérie mais j' étais également renseigné par mes collègues à propos de la pénurie et de la corruption des hauts fonctionnaires. J' ai rencontré des difficultés et des problèmes qui concernaient les dysfonctionnements du système liés à la gouvernance de l'Algérie et la mauvaise qualité des enseignants. Je précise sur ce point que les enseignants qu'on a formés ne sont pas bons. C'est une question de création d'une conscience professionnelle et une question de mentalité. J'ai beaucoup plus de connivences intellectuelles avec l'Algérie qu'avec les autres pays du Maghreb.

19. Jeanne Toutant

Questionnaire

I. Itinéraire personnel

1) Présentez-vous s'il vous plaît en quelques mots ?

Ma scolarité m'a conduite du Lycée d'Amboise à l'École Normale de Tours (Indre et Loire) pour le 1er bac, puis à l'École Normale de Poitiers (Vienne) pour le bac Philo, puis 2 ans de prépa à l'ENS de Fontenay aux Roses au Lycée Jules Ferry, à Paris, avant une licence (avec un certificat de Géographie Générale) et un DES de Lettres Modernes à la Sorbonne et enfin le CAPES en avril 1968. Mariée en 1967 à Gérard Toutant qui a suivi le cursus de l'enseignement technique : CAP, Brevet Elémentaire (qui permettait d'enseigner en primaire) BEI, BTS électronique. Son père ayant refusé qu'il postule à l'INSA de Lyon, Gérard a trouvé un emploi d'électronicien au service des Eaux de la Ville de Paris.

2) Que faites-vous aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

Je suis en retraite. Je me suis beaucoup occupée d'une association sociale et d'une association culturelle mais j'ai pris l'an dernier ma "2ème retraite (associative)". J'ai encore des activités bénévoles auprès de jeunes.

3) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ? (motivations politiques et personnelles ; d'autres motivations)

Gérard Toutant, électronicien au Service des Eaux de la Ville de Paris avait choisi la coopération pour éviter le service militaire synonyme d'éloignement et de séparation. Nous avons postulé pour les pays du Maghreb, seule destination possible pour Gérard technicien en électronique, mais pas pour l'Algérie en particulier. Peu après, nous avons été déçus d'apprendre que notre dossier n'avait pas été retenu quand j'ai été nommée à Romilly sur Seine, dans l'Aube. Mais nous avons participé activement aux mouvements de Mai 68 et il a suffi d'un coup de téléphone au Ministère de l'Education Nationale pour que la secrétaire nous propose une nouvelle affectation au Lycée An Nahda et pour Gérard au Collège d'Enseignement Technique de Skikda. Nous avons un peu réfléchi (à cause de la Guerre d'Algérie) puis vite accepté.

A ce moment là, j'ai lu tout ce qui était disponible sur l'Algérie pour comprendre la situation, d'autant plus que pour ma licence de lettres modernes, j'avais préféré passer un certificat de géographie générale. Grâce à la géographie humaine, j'avais beaucoup étudié les problèmes de la décolonisation et du tiers monde.

Plus jeune, j'avais pu lire "*La question*" d'Henri Alleg, en cachette de mes parents, instituteurs, farouchement opposés à la Guerre d'Algérie qui pensaient que ce texte diffusé sous le manteau évoquait trop de violences. Plusieurs de leurs anciens élèves, avaient fait la guerre d'Algérie et en étaient revenus marqués. D'autres, pour ne pas partir avaient préféré se couper une phalange : accident possible chez les vigneron maladroits qui les empêchaient définitivement d'appuyer sur la gâchette d'un fusil. La manifestation à Paris du 8 février 1962 (contre l'OAS et la guerre d'Algérie) violemment réprimée au métro Charonne a provoqué la mort de 9 personnes. L'une des victimes, Edouard Lemarchand habitait Amboise, où vivaient mes parents et nous avons participé à ses funérailles.

Autrement dit, j'avais une conscience politique et j'étais prête à partir travailler dans un pays victime du colonialisme et de la guerre.

4) Racontez – moi, s'il vous plaît, ce que vous avez découvert en Algérie ?

a) Un pays sous "contrôle" :

Politique intérieure : Nous n'étions pas informés de ce qui passait en politique intérieure, en partie à cause du barrage de la langue. Nous ne lisions pas la presse algérienne de langue française car à Aix en Provence, il nous avait été aussi fortement recommandé de nous tenir en dehors de toute activité politique ou syndicale. Nous sentions que nous vivions dans un Etat policier, surveillé et nous n'avions pas le droit de recevoir de journaux de France : par exemple le Canard Enchaîné (auquel nous étions abonnés) ce qui nous manquait. C'était un inconvénient majeur que nous avons subi mais nous l'avons compensé par notre satisfaction à faire notre travail d'éducation et d'enseignement pour pouvoir supporter la grande surveillance.

Administration : Nous ne pouvions pas quitter l'Algérie sans l'autorisation de l'Inspection Académique, et il fallait obtenir plein de documents. A chaque entrée ou sortie du territoire, nous subissions de multiples contrôles et vérifications tatillonnes de la police et de la douane. Plusieurs officiers tenant les feuilles à l'envers justifiaient leur fonction en apposant un grand nombre de tampons. Cela prouvait que

l'administration était en phase de construction, avec un personnel presque analphabète et je pensais qu'il y avait beaucoup de travail en perspective.

Cependant quand notre fille a été gravement malade à l'âge de 2 mois, nous avons obtenu sans difficultés des congés pour la soigner en Algérie et des autorisations de sortie de territoire pour l'accompagner à Paris.

Etions-nous surveillés à l'école ? Voici 2 anecdotes qui permettent d'en juger :

Le directeur du CET est venu dans le cours de maths. Il était scandalisé que, les élèves ne répondent pas aux questions de Gérard. "Répondez à Monsieur Toutant" ordonnait-il "C'est un bon professeur. Ecoutez-bien ! Répondez !" ...les meilleurs ont obéi !

Depuis que Neil Armstrong et Buzz Aldrin avaient marché sur la lune le 21 juillet 1969, même en Algérie où régnait la censure, les missions Apollo revenaient régulièrement dans les actualités. Apollo 12 devait permettre à Pete Conrad et Alan Bean de renouveler l'exploit en novembre de cette même année. Pour travailler sur ce thème mes élèves de 5ème s'étaient procuré des revues, avaient sélectionné les documents relatant la mission Apollo 11, rédigé des commentaires. J'avais trouvé des feuilles de papier Canson rouges de belle taille sur lesquelles elles avaient collé les photos de Cap Canaveral, de la fusée Saturne, de la Terre (et Eluard sollicité : "La terre est bleue comme une orange..."), les croquis des différentes phases de l'alunissage et les photos des astronautes marchant sur la lune...C'était l'occasion aussi de constater qu'Hergé avait pressenti beaucoup de choses. Tout ceci faisait une belle exposition affichée sur les murs de la classe. Cerise sur le gâteau : j'avais repéré qu'une émission spéciale de radio consacrée aux missions scientifiques des astronautes était diffusée par France Inter pendant une de mes heures de cours. Donc ce 18 ou 19 novembre 1969, j'apporte mon transistor mais quand j'approche de ma salle, je trouve un groupe d'élèves éplorées faisant mine de se lacérer les joues avec leurs ongles en disant en français et en arabe "Malheur, Madame, Nekdeb, Désolation..."Une lamentation de pleureuses antiques, avec des larmes..."N'entrez pas, Madame...c'est trop dur !" "C'est pas juste, Madame, il n'a pas le droit"...J'entre et je vois des élèves ramassant les panneaux de leur exposition froissés ou déchirés arrachés par leur professeur d'arabe, celui qui portait la tenue traditionnelle (sarouel, vaste cape à liseré brodé, fez entouré d'un turban) et qui ne saluait personne en salle des professeurs. Chacun savait qu'il avait fait le pèlerinage à la Mecque donc qu'il était El-Hajj, vénéré comme un saint. Il n'avait pas supporté l'exposition, avait dit aux élèves qu'elles

n'avaient qu'à savoir faire le ménage, apprendre la cuisine et la couture, que le Coran disait que les hommes n'iraient jamais sur la lune et que tout le reste n'était que mensonges des Américains. Mon sang n'a fait qu'un tour et je suis montée directement voir M. Delanglade qui m'a tout de suite reçue. Je le revois m'écouter en inclinant légèrement la tête, très calme, alors que j'avais bien du mal à ne pas pleurer. Il a décidé que tous les panneaux qui pouvaient être "restaurés" le seraient et réaffichés pendant quelques jours avec le tampon "M. le Proviseur/ Lycée An Nahda/ Skikda". Si je devais renouveler l'expérience sur un autre thème, je devais rédiger mon projet et lui soumettre avant d'afficher quoi que ce soit. Interrogés, le couple de professeurs d'arabe Egyptiens ont trouvé dans le Coran une sourate qui disait que l'homme irait sur la lune et bien au-delà, ce qu'ils ont expliqué à leur collègue qui, après, me disait bonjour.

Dans la vie quotidienne :

Nous connaissions l'influence de l'armée et de la police et nous nous sentions souvent observés, même si nous n'y prenions garde, mais nous étions prudents. Nous sentions qu'il ne fallait pas être pris en défaut. Une anecdote : en rentrant chez nous, un petit garçon qui faisait ses premiers pas s'est trouvé entraîné par la pente douce du bord de la route. Gérard s'est arrêté et le petit est venu s'appuyer sur l'aile avant droite de notre R4. Aussitôt, les parents arrivent, prennent l'enfant qui pleurait dans leurs bras, entourés de nombreux passants. Nous savions bien qu'il n'était pas blessé mais nous l'avons conduit à l'hôpital avec ses parents et les radios et examens ont confirmé ce que nous pensions. L'atmosphère n'avait jamais été hostile mais tendue.

b) Du côté des femmes et des filles :

J'ai été impressionnée par la façon dont les femmes s'enveloppaient dans leur vaste voile noir retenu par une des mains, l'autre tenant la pointe basse du haïk (triangle de fin tissu blanc, parfois brodé), qui masquait le visage (sauf les yeux). Elles me regardaient droit dans les yeux et ne baissaient pas le regard quand on se croisait. Au printemps, dès qu'il faisait bon, elles allaient sur les pelouses s'asseoir en petits groupes avec leurs bébés ou leurs jeunes enfants - des "enfants-rois".

Presque tous les commerces étaient tenus par des hommes, souvent des Mozabites venus de Ghardaïa et j'ai toujours été étonnée de les voir faire l'article aux clientes pour leur vendre un soutien-gorge ou une culotte.

Dans les Aurès : la vie dure des femmes (sans voiles) foulant pieds nus leur linge dans un lavoir rempli d'eau glacée, enfants sur leurs ânes... Les femmes des oasis portaient des voiles en tissus légers et colorés et quand on les croisait, on ne leur voyait qu'un œil, au regard toujours aussi fier. A Ghardaïa, elles ne pouvaient assister à une fantasia que du haut des terrasses qui dominaient la place. A Alger, le voile était blanc et ne cachait pas le visage et j'ai toujours pensé que les femmes y avaient plus de liberté.

Mes élèves étaient adorables, ravies de venir en cours et lorsque l'une d'elle, pourtant bonne élève de 5ème s'est mise à bavarder et à s'agiter dans tous les sens, j'ai été étonnée d'être obligée de l'inviter à se taire et à se calmer. Peine perdue, elle continue de plus belle. Je la menace d'une retenue et je vois son visage s'éclairer quand je lui annonce qu'elle est collée. A la fin du cours, je l'appelle pour l'interroger. Elle m'avoue qu'elle voulait venir en retenue pour ne pas avoir à faire le ménage chez elle et devoir garder ses petits frères. Elle voulait sortir, faire une promenade, se retrouver au calme dans le Lycée et y travailler : elle a eu un livre à lire puis à résumer. Mais je crois qu'elle a dû être sévèrement punie par sa famille car elle n'a jamais recommencé.

Certaines étaient âgées par rapport à leur classe : par exemple 14 ou 15 ans en 5ème, peut-être à cause des approximations de l'Etat civil ou d'une scolarité commencée tardivement ou interrompue puis reprise grâce à l'effort de scolarisation. Les filles de "Chouhadas" (Combattants pour l'Indépendance morts au combat) avaient des droits supplémentaires pour faire des études. Je me souviens qu'elles étaient particulièrement mûres mais pleines d'indulgence pour certaines réflexions naïves et spontanées des plus jeunes.

En 5ème ou en 4ème, plusieurs bonnes élèves d'une quinzaine d'année - de milieux plutôt modestes- ont interrompu leur scolarité, parfois en cours d'année, dès qu'elles avaient atteint le niveau requis pour devenir institutrices ou accoucheuses rurales. J'espère qu'elles recevaient une bonne formation pour exercer leur nouveau métier. Paradoxalement, les abandons d'études étaient plus rares en 3ème et en 1ère.

C'était la mode des mini-jupes plus ou moins courtes portées sur des "panties", culottes en forme de shorts longs. Les filles se promenaient court vêtues en ville mais sous la surveillance d'un ou de plusieurs de leurs frères, même s'ils étaient plus jeunes. Elles avaient du mal à supporter cette tutelle. Passé 14/15 ans elles devaient affronter leur famille pour ne pas porter le voile. Quand elles y étaient contraintes, elles le

portaient ouvert comme une grande cape et sans haïk. A partir de 1970, nous avons appris que des "commandos" d'hommes avaient barbouillé de cirage noir les cuisses de filles en mini-jupes : signe de la montée de l'intégrisme.

5) Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) ?

Conditions de vie quotidienne :

Logement : Il nous avait été recommandé de nous présenter aux autorités officielles, ce que nous avons fait et nous avons été reçus par le Maire et plusieurs de ses adjoints et conseillers. A la sortie, l'un d'entre eux nous a proposé de louer l'appartement situé au rez-de-chaussée de sa villa (de fonction), ce que nous avons accepté, ignorants qu'en fait il n'en avait pas le droit. Mais notre problème de logement s'est trouvé ainsi résolu d'autant qu'il n'y avait plus d'appartements disponibles à la Tour des Pins où résidaient beaucoup de coopérants arrivés les années précédentes. Certes, nous étions isolés, mais cela ne nous gênait pas. La maison, en bordure de la route sinueuse qui conduisait au Col de Ménétrier, dominait la vallée d'un oued (sec) pleine d'eucalyptus et de lauriers roses.

Nous habitons près d'une école primaire qui tournait à plein régime : les locaux étaient occupés à plein temps de 7h du matin à 17h, les entrées et les sorties des élèves animaient le quartier, une même salle accueillant successivement plusieurs classes.

Dans notre Renault 4, nous avons apporté notre matériel de camping et nous avons acheté un réfrigérateur, un lit, et deux petits lits métalliques, étroits, avec des matelas en mousse qui servaient de banquettes ou de lits d'appoint. Gérard a bricolé des étagères puis dessiné les plans d'une bibliothèque solide mais démontable (dont nous nous sommes séparés il y a peu) confectionnée par un menuisier local. L'artisanat algérien a complété la décoration. Nous étions habituée au camping depuis notre jeunesse, et des conditions de vie simples ne nous gênaient pas.

Mes livres sont arrivés avec notre déménagement (peu volumineux - nous "champions" déjà depuis notre mariage, sachant de toute façon, que nous ne pourrions rester en banlieue parisienne, malgré la profession de Gérard).

Notre appartement comptait une chambre, le bureau/salle de séjour, une cuisine, des toilettes et une salle de bains dans un rez-de-chaussée un peu sombre. Nous disposions aussi d'un garage.

Je ne me rappelle pas d'avoir eu de problèmes particuliers d'approvisionnement. Il fallait faire un peu rassir la viande de bœuf dans le réfrigérateur sinon elle était dure, un boucher vendait du porc et ne cessait de s'essuyer les mains après chaque contact avec la chair impure. A l'automne commençait la saison des oranges et les marchands poussaient leurs charrettes jusque dans le centre de Skikda. C'est là que j'ai vu qu'une orange se choisit soigneusement car il faut vérifier sa fermeté mais écarter celles qui sont trop dures. J'ai appris qu'on les cueillait au fur et à mesure des besoins et qu'un oranger pouvait fleurir au printemps en portant encore des fruits de la saison passée. Les crevettes (de belle taille) du petit restaurant du port étaient délicieuses. Jamais je n'ai mangé de citrons aussi fruités et peu acides que ceux cueillis sur l'arbre dans une palmeraie de Ghardaïa. Le couscous, les gâteaux au miel ; les crevettes (de belle taille) du petit restaurant du port étaient délicieuses.

Rémunération :

Nous touchions une part de notre salaire en France et le reste nous était versé en Algérie. Nous vivions bien avec et il nous est même arrivé de pouvoir en transférer en France un excédent (inférieur à celui autorisé). Comme nous n'utilisions pas toujours ce droit, nous avons été contactés par des coopérants pieds-noirs pour transférer leur argent et bien sûr leur rembourser en France, moyennant une petite commission, mais nous avons refusé. Des rumeurs couraient que certains coopérants avaient rendu ce service aux pieds-noirs qui essayaient ainsi de rapatrier leur patrimoine...mais sans toujours les rembourser ! A partir du moment où notre fille Agnès, malade, a été hospitalisée en France, mon mari a fait plusieurs allers et retours en avion ce qui nous a fait dépenser beaucoup d'argent.

Eau : De très fortes pluies, violentes, brutales ravinaient la terre et la distribution de l'eau était interrompue. Quand elle était rétablie, l'eau du robinet coulait marron : je devais la faire bouillir avant toute utilisation mais cela ne nous gênait guère.

Vandalisme : Des histoires couraient sur des voitures stationnées retrouvées sans roues le lendemain et notre Renault 4 a vite perdu son petit rétroviseur extérieur. Si elle devait rester sur un parking, nous ne la fermions jamais à clé pour éviter que les serrures soient fracturées et ne laissions rien, absolument rien dedans. Il suffisait de s'organiser.

Le fusil de Gérard a été volé lors d'un cambriolage. Le plus dur : retrouver tous nos papiers, tous nos vêtements, toutes nos affaires éparpillés, et notre chienne terrorisée.

Système sanitaire : Il valait mieux être en bonne santé. A cause de la coqueluche de notre fille, attrapée à 2 mois, nous avons découvert l'hôpital de Skikda où lorsque son Etat s'est encore dégradé, elle a été mise sous oxygène avec des bouteilles prêtées par un forgeron ; c'est Jean Martineu, professeur de physique, qui en a réglé le débit et beaucoup de collègues sont venus nous relayer pour la surveiller tellement il y avait peu de personnel dans l'hôpital, le temps que s'organise son rapatriement.

L' accueil :

J'ai toujours été étonnée que les Algériens ne nous tiennent pas rigueur de la guerre et de ses atrocités, en particulier à Skikda : la répression menée par le colonel Bigeard et ses parachutistes après le massacre par le FLN des employés, cadres et familles de la mine de fer d'El-Halia en août 1955. De nombreux algériens ont été arrêtés dans la ville et le gardien algérien du tennis en était. Il jouait très bien et était classé. Il avait commencé du temps de la colonisation par ramasser les balles, puis avait servi de partenaire aux joueurs solitaires. Il nous a raconté qu'il devait passer devant le peloton d'exécution, mais un officier tennisman l'a reconnu et lui a sauvé la vie en le faisant sortir du rang. Il ne savait pas combien de fusillés ont été enterrés dans les tranchées creusées au bulldozer sur ce qui est devenu le Stade du 20 août 1955. Les charniers n'ont pas été rouverts pour dénombrer les morts et leur donner une vraie sépulture...mais cela aurait rendu le terrain de football inutilisable pendant un certain temps et coûté trop cher.

La découverte d'un pays dans ses réalités géographiques, économiques, culturelles :

Comme nous n'avions pas le droit de rentrer en France aux petites vacances, nous en avons profité pour visiter le pays avec des collègues ou des membres de notre famille. Outre une incursion en Tunisie à Pâques 1970, nous ne nous sommes jamais lassés des grands périple dans le Sud. Les Aurès : montagnes majestueuses, villages perchés, des oueds encaissés dans des gorges ou des canyons, des palmeraies, puis les différentes formes du désert. Plusieurs fois, nous avons eu des vents de sables. Les ailes de la Renault 4 ont dû être repeintes tellement elles avaient été décapées ; le garagiste a retrouvé du sable dans le carburateur ; le mécanisme d'enroulement de la pellicule de mon appareil photo a été grippé par une poudre très fine qui s'était

infiltrée, alors qu'il était dans son étui, et rangé au fond d'un sac. Les hôtels étaient rares et nous dormions quasiment toujours dans les mêmes chambres. Gérard a souvent réparé ou réglé les chasses d'eau à chacun de nos passages. Une fois nous sommes allés jusqu'à El Goléa, où un 25 décembre, nous avons savouré une bière bien fraîche. A Ghardaïa, nous avons assisté à une fantasia. Nous sommes allés aussi visiter la Petite et la Grande Kabylie : dans les montagnes et sur la côte. Nous avons même été reçus par la famille de M. Ferhat Abbas qui nous a offert de superbes poteries (que j'ai toujours). Jamais je ne me suis lassée de flâner dans les vestiges romains de Timgad et de Djemilah. Nous sommes allés une fois à Alger, jusqu'à Tipasa - (Camus oblige) mais jamais à Oran. Ces périples nous ont permis de découvrir beaucoup d'aspects de la vie économique et sociale du pays. Nous avons pris beaucoup de photos et de films que nous envoyions développer en France pour que notre famille sache comment nous vivions.

La pauvreté : En remontant la route qui passait devant chez nous, dans la montagne, nous avons vu de petites maisons (ce mot ne convient pas mais gourbi - le terme juste - est trop péjorativement employé) aux murs et au toit faits de branchages et d'argile, et sans cheminées : la fumée s'élevait en volutes du toit ou passait par l'unique porte mal jointe. On comprenait que des familles s'entassaient dans les appartements en ville, quitte à n'avoir ni chaises ni tables pour désencombrer l'espace et aligner les matelas mousse par terre entre les banquettes adossées aux murs : les salles de séjour devenaient dortoirs.

Je revois les longues files d'attente des hommes venus de la campagne ou de la montagne (reconnaissables à leurs vêtements) pour obtenir les papiers qui allaient leur permettre de s'expatrier. On disait qu'un expatrié faisait vivre une vingtaine de personnes au pays.

Sur le plan professionnel : je n'ai pas rencontré de difficultés particulières pour l'enseignement du français. Mon service a peu varié : classes de 6ème ou de 5ème, de 4ème ou de 3ème, une 1ère. Je me souviens qu'il y avait beaucoup d'élèves dans les salles mais elles ne devaient pas être plus de 35. Le programme de première (pour le bac de Français) était passionnant : les "*Essais*" de Montaigne, "*Dom Juan*" de Molière, "*Discours sur l'origine de l'inégalité*" de Rousseau, "*Madame Bovary*" de Flaubert, "*Les Fleurs du Mal*" de Baudelaire, et l'œuvre d'un auteur algérien "*L'Incendie*" de Mohammed Dib : un parcours pour découvrir la liberté de conscience

dans tous les domaines. Bien sûr, j'avais un gros travail de préparation car même si certains textes m'étaient connus, il fallait choisir les extraits à analyser en classe. Dans la salle des professeurs, nous disposions d'un duplicateur à alcool, de stencils et de papier et jamais je n'ai eu à batailler, comme à mon retour en France, pour obtenir ce dont j'avais besoin. Il est vrai que notre proviseur, M. Delanglade était exceptionnel. Mes élèves qui avaient toutes un parent en France réussissaient à se procurer les petits classiques ou les livres à étudier. En 6ème ou en 5ème les manuels de textes de lecture étaient conçus et édités en Algérie et l'enseignement de la langue tenait une place importante.

J'ai "appris" aussi que mes élèves étaient "multilingues", élevées dans l'arabe dialectal, apprenant le français (langue seconde), l'arabe classique enseigné par des Egyptiens dans notre lycée et un monsieur algérien qui me semblait âgé (j'avais 24 ans), l'anglais, voire l'espagnol ou l'allemand : vraiment, elles avaient du mérite ! En tout cas, à tous les niveaux, la plupart étaient attentives, acceptaient de travailler et progressaient. Cependant, certaines, plus nonchalantes me disaient lorsque je leur demandais plus d'efforts pour réussir à l'examen : "Dieu m'aidera" à quoi je répondais "Aide-toi, le ciel t'aidera".

Un autre épisode que je ne raconte pas souvent...Je n'ai jamais supporté qu'une élève mâche du chewing-gum pendant mon cours et pour que je n'aie pas à intervenir, il était convenu que les élèves devaient les jeter à la poubelle en entrant dans la classe. Un jour, je vois les mâchoires en action d'une petite 6ème, par ailleurs interne. Je lui demande de se débarrasser de son chewing-gum, elle refuse. Je réitère mon ordre, "Je ne peux pas" dit-elle en s'approchant du bureau pour me confier "Je dois le rendre à la récréation !"... car une de ses camarades, externe, avait organisé un commerce (florissant) de location de chewing-gums !!!...

Je me souviens, en 1ère, des questions et des controverses passionnées surtout à propos du "*Dom Juan*" de Molière et de "*Madame Bovary*" de Flaubert. J'ai corrigé des dissertations remarquables tant pour la qualité de la réflexion que la finesse des analyses et l'élégance du style. Les élèves aimaient beaucoup utiliser des images, métaphores ou comparaisons - parfois audacieuses ! De retour en France, j'ai souvent dit à mes élèves que je regrettais de n'avoir pas recopié ces devoirs - il n'était alors pas question de photocopies !

En 6ème et en 5ème, j'ai souvent proposé deux sujets de rédaction au choix, l'un portant sur l'évocation de la vie quotidienne, l'autre sollicitant l'imagination. J'ai ainsi appris beaucoup de faits de civilisation et j'ai reçu des récits me faisant penser aux "*Milles et Une Nuits*". Très souvent, la narration d'une fête de famille s'achevait par la formule "Ce souvenir restera gravé au fond de mon cœur jusqu'à la fin de mes jours".

L'emploi du temps était modifié pendant la période du Ramadan et les cours amputés d'1/4h. Ce que j'ai constaté : pas beaucoup de différence avec les cours "normaux", l'attention ne se relâchait pas ou peu, et on ne prenait pas de retard dans le programme. Les "petites" évoquaient avec bonheur la rupture du jeûne, les rassemblements familiaux, les plats et les gâteaux cuisinés par les femmes de la famille. Puis c'était l'Aïd El-seghir, la fête de fin du Ramadan et l'Aïd el Kébir, la grande fête du sacrifice du mouton. Les rues de Skikda, noires d'une foule bruyante, se vidaient dans les quelques minutes qui précédaient le signal sonore de la rupture du jeûne, chacun rentrant chez soi pour se nourrir.

II. Expérience collective

1) Avez-vous participé à des réseaux d'amitié ou de sociabilité ? Nous avons sympathisé avec quelques coopérants rencontrés dans nos établissements respectifs et pour Gérard au tennis, à la chasse et au rugby. Quand nous sommes allés vivre à la Tour des Pins, nous avons fait d'autres connaissances, surtout quand Agnès a été malade : nous avons bénéficié d'une grande solidarité. Une fois revenus en France, nous avons revus des coopérants, certains plusieurs fois.

Nous avons été sollicités pour participer à des activités et j'ai un très vague souvenir d'une bibliothèque pour les coopérants, dont je me suis un peu occupée. Mais si peu la fréquentaient... J'avais aussi accepté d'animer un club d'initiation à la musique au CCLC : y venaient uniquement des lycéens qui me scrutaient (pour ne pas dire "reluquaient") du haut en bas ! Cela n'a pas duré !

2) Etiez-vous membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération? Avant, étudiante, j'étais adhérente de l'Unef. Habitant à Ris-Orangis, pendant mai 68, nous avons trouvé refuge à Paris (à cause des grèves de transport) et participé activement au mouvement étudiant par le biais de 2 comités d'action : un à la Sorbonne, l'autre à Ris-Orangis.

Pendant : non.

3) Quelles sont **les connivences intellectuelles** que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération ?

Nous avons discuté avec certains coopérants qui sont arrivés en même temps que nous et qui avaient aussi "fait" mai 1968. Nous sommes arrivés à la conclusion que l'acceptation tardive de notre dossier pouvait correspondre à la volonté d'éloigner de France des personnes qui s'étaient engagées.

4) **Fréquentiez-vous des Algériens ?**

Oui, pour la vie quotidienne. Nous avons employé une jeune femme pour le ménage dans notre premier logement. A la Tour des Pins, une autre s'occupait d'Agnès et la gardait quand je travaillais. Nous avons sympathisé avec plusieurs algériens : ex : le gardien du tennis, un surveillant du Collège, etc ...

5) En termes de la **politique algérienne**, quelles sont, à votre avis, ses répercussions sur la coopération ? La censure et la surveillance des coopérants.

6) Avez-vous été confrontés à **un événement politique majeur** ? En Algérie, non. Nous suivions ce qui se passait en France, et nous avons voté par procuration aux présidentielles de 1969.

7) Aviez-vous l'impression d'en savoir plus que les **élites locales** ? Non

Que les **hommes de la rue** ? Non plus

8) Comment auriez-vous décrit à l'époque de votre séjour les **caractères de la présence et de l'action** française dans le pays ? Si certains des coopérants avaient vraiment envie d'aider les Algériens, nous avons pu constater que beaucoup de Français étaient racistes, plus ou moins ouvertement, dans leurs propos et leurs comportements et méprisaient leurs élèves. D'autres ne coopéraient que pour des raisons financières et parce que la vie en Algérie était facile, le climat à Skikda, en bord de mer agréable. La majorité des pieds-noirs cherchaient à transférer l'argent et les biens de leur famille en France.

9) Quelle place, aujourd'hui, attribuez-vous à la période de la coopération autant dans votre vie que dans votre carrière ?

Notre vie : depuis notre retour, nous avons toujours pratiqué l'hospitalité et accueilli beaucoup de personnes. Ce séjour nous a donné une ouverture d'esprit et de la simplicité. Le fait que notre fille aînée frôle la mort à plusieurs reprises nous a définitivement permis de distinguer l'essentiel de l'accessoire et de pratiquer la solidarité.

Dans ma carrière : Les 3 ans passés en Algérie m'ont donné des points supplémentaires pour prendre ma retraite de façon anticipée pour raison de santé.

Dans l'exercice de ma profession, cette expérience a joué un grand rôle : j'ai toujours essayé de reconstruire en France les relations de qualité que j'ai eues avec mes élèves en Algérie, et rendre mes cours vivants pour déclencher l'intérêt, mettre les classes au travail, les faire progresser et les conduire à la réussite.

Dans la région du Pas-de-Calais où nous avons exercé, les Algériens étaient moins nombreux que les Turcs et les Marocains, mais j'ai toujours veillé à faciliter les échanges entre tous et toutes les élèves et à promouvoir l'égalité filles/garçons, dans le respect et l'autonomie de chacun(e).

10) Etes-vous content(e) de la démarche de la coopération ? Pensez-vous que l'expérience collective était féconde ? Et surtout dans quels domaines ?

L'expérience de la coopération était-elle féconde?

La coopération dans l'enseignement a été positive pour faire face au manque d'enseignants après le départ en masse des pieds-noirs. Les Algériens avaient des besoins énormes.

Par ailleurs, c'était une façon pour la France de maintenir ses relations avec l'Algérie, et peut-être de continuer à en tirer des profits. Tout ce qui était fait était bon mais ce n'était qu'une goutte d'eau face à tous les problèmes et c'était insuffisant.

Les Algériens avaient besoin d'aide mais il fallait aussi que le plus rapidement possible ils deviennent autonomes.

La société algérienne restait très inégalitaire : on pouvait que les anciens du FLN qui avaient accédé au pouvoir local vivaient bien (logement de fonction, domestique, voiture). La majorité de la population algérienne était pauvre, voire très pauvre. Pour nous, l'Algérie n'était pas un pays démocratique et très peu "socialiste".

11) Le fossé culturel : je l'ai constaté en Algérie, mais aussi en France quand beaucoup de mes élèves ne pouvaient être aidés ou soutenus par leurs parents qui n'avaient pas suivi d'études secondaires. J'ai fait mon travail. Je me suis toujours appuyée sur le vécu des élèves pour les faire s'exprimer et pour l'apprentissage de la langue, inspirée par les méthodes actives de l'Ecole Freinet dont j'avais bénéficié à l'école primaire.

12) Le départ : au bout de 3 ans, nous avons demandé notre mutation pour le Maroc, mais notre dossier n'est pas passé en commission. Entre temps notre fille a attrapé la coqueluche et nous avons décidé de rentrer en France. Notre départ n'a pas été causé par l'arabisation de l'enseignement.

20. Geneviève Monnet

1) Geneviève Monnet, infirmière sage-femme ayant travaillé à Skikda de 1966 à 1968 (voir témoignage dans le livre *Coopérer en Algérie, A Skikda, 1964-1974, 22 témoignages*).

2) Je suis à la retraite actuellement.

3.4) Mon témoignage³⁴⁶ répond à beaucoup de vos questions.

Expérience collective :

1) Réseaux de voisinage et d'amitié entre nous, beaucoup logeant dans le même bâtiment, participation à une chorale initiée par des coopérants, cours d'arabe dialectal avec notre voisine enseignante algérienne dans notre appartement pendant un an. Contacts amicaux autour du seul téléphone de la tour dans notre appartement (le portable n'existait pas) où les gens venaient pour téléphoner.

2) Fréquentation des Algériens dans le travail quotidien, avec les voisins (spécialement cette voisine algérienne de palier et sa famille, mais aussi d'autres couples dans l'immeuble). Cette voisine venait souvent discuter avec nous sur sa condition de femme, ses difficultés amoureuses avec un kabyle avec qui ses parents ne voulaient pas de mariage, l'acceptation finale d'un mariage arrangé par son père. Discussions fréquentes aussi avec une autre voisine qui avait participé à la lutte pour l'indépendance et qui avait brûlé (avec d'autres) son voile (raconté dans le témoignage).

3) Je n'étais pas «coopérante» mais dans une association chrétienne (MPC) qui répondait aux besoins de l'Etat algérien en cherchant des volontaires correspondant à leurs projets. Logée dans un meublé, avec une chambre pour chaque personne, séjour, cuisine et salle de bain, par le MPC qui nous fournissait une voiture de fonction et son entretien, payée au salaire algérien et avec une petite somme déposée mensuellement sur un compte en France pour assurer notre retour, l'argent algérien n'étant pas changeable.

³⁴⁶ *Coopérer en Algérie, A Skikda, 1964-1974, 22 témoignages*, p. 117-126.

4) La guerre des six jours en 1967. Nous étions consternés, la population très traumatisée mais aucune conséquence pour nous au niveau de notre vie au travail ou dans la ville. Nous n'avions que les informations données par la radio.

5) Je n'avais guère de vue globale sur le pays mais sur Skikda, l'action des français que je connaissais là sur place, m'est toujours apparue comme acceptée et reconnue par la population (ainsi que celle des pays de l'Est, Russie, Bulgarie... très implantés et faisant fonctionner l'hôpital qui n'aurait jamais pu fonctionner sans eux.)

6) Dans ma vie, cette expérience a été un tournant pour une prise de conscience des réalités politiques et m'engager plus fortement dans ce domaine et le domaine syndical. Elle s'est située au début de ma carrière et j'ai continué à faire le même métier que j'ai toujours aimé faire.

7) Je suis fondamentalement attachée aux démarches collectives car seul on ne peut rien, c'est avec d'autres qu'on peut garder la force et l'enthousiasme de faire, en s'enrichissant des différences de chacun, en cherchant des solutions acceptables pour tous et en évoluant grâce à la confrontation aux autres et à la conciliation vers quelque chose tenant compte des tous les aspects évoqués. Notre groupe a vécu une expérience d'une certaine vie en communauté, chacun chez soi mais dans l'écoute, l'entraide, la réflexion, l'échange. Cela m'a ouvert sur la richesse d'une vie qui s'élargit grâce aux autres, non seulement présents mais acceptés, reconnus, appréciés et j'ai continué dans ma vie à vivre le plus souvent possible dans le mode de communauté (de logement, de quartier...).

21. Louis Weber

Le choix de l'Algérie était tout à fait naturel pour moi (et pour mon épouse de l'époque). Autant que je m'en souviens, nous n'avons en effet envisagé à aucun moment une autre destination. Comme si les années passées à manifester pour la paix en Algérie, puis pour son indépendance, en avaient fait pour nous un pays proche, un pays d'amis en tout cas. Mes premiers contacts avec l'Algérie – je ne parle pas de la présence relativement nombreuse d'Algériens travaillant dans les mines de charbon de Moselle où mon père était lui-même mineur – venaient du lycée français de Sarrebruck, où j'ai été maître d'internat de 1956 à 1958. Deux de mes collègues étaient en effet d'origine algérienne, ce qui était pour moi une découverte car les Algériens que j'avais connus jusque-là n'avaient pas fait d'études. Ces collègues avaient manifestement des contacts avec le FLN, Sarrebruck étant sans doute une sorte de base arrière, à quelques kilomètres de la France mais en territoire allemand. Beaucoup d'Algériens défilaient donc dans nos chambres³⁴⁷ ! Ce n'était pas du goût de tout le monde, notamment d'un collègue manifestement très hostile aux pensées qu'il prêtait à nos collègues algériens. Mais nous ne parlions guère politique entre nous et, pour ma part, je n'avais jamais été, ni au lycée de Forbach en Moselle germanophone où j'avais fait ma scolarité secondaire, ni à celui de Sarrebruck où j'étais pion, en contact avec une quelconque organisation politique ou syndicale. C'était une autre époque, surtout dans ces provinces lointaines où la droite catholique exerçait un monopole sans partage. Le fait que la majorité soit encore à 21 ans contribuait évidemment à ce «retard», faute d'occasions de participer à la vie politique au moins en allant voter. Mais, dans ce lycée qui n'était pas vraiment encore à l'étranger³⁴⁸, le climat était plutôt favorable au gaullisme, version mai 1958. Une enseignante à qui j'avais fait part de

³⁴⁷ Ce qui m'a valu une rencontre impromptue avec Rachid Mekhloufi venu à Sarrebruck pour un match de football. [Rachid Mekhloufi (ou Mekloufi), né le 12 août 1936 à Sétif (Algérie), est un ancien footballeur français puis algérien devenu entraîneur. Il a joué avec l'équipe de France en 1956, avant de rejoindre en 1958 l'équipe du FLN¹. Après l'indépendance de l'Algérie, il revient jouer en France puis devient entraîneur international et membre de la FIFA. Considéré comme l'un des meilleurs joueurs algériens ayant évolué dans le championnat de France, il est l'actuel ambassadeur de l'AS Saint-Étienne, il continue à promouvoir l'idée d'un football rempli d'humanité, véritable levier de développement en Afrique et source de solidarité et de paix dans le monde].

³⁴⁸ La Sarre n'a été rattachée à l'Allemagne que le 1er janvier 1956, après un référendum favorable à cette solution en 1955. Jusque-là, le statut de la Sarre a été l'objet de tensions entre l'Allemagne et la France, qui aurait voulu en faire une sorte de Luxembourg.

mon étonnement de voir validé un coup d'Etat m'a immédiatement conseillé la prudence, compte tenu de l'environnement !

Les coopérants militaires de cette époque (volontaires du service national actif) étaient incorporés (presque) normalement – à Verdun pour ma part, ce qui ne me dépayisait pas beaucoup car je venais d'effectuer ma première année de titulaire au lycée de garçons de cette ville. Nous étions une bonne centaine de coopérants dans cette caserne. Nous avons reçu un livret militaire (et mis par conséquent une chemise et une cravate de l'armée pour la photo), ainsi que les vaccins réglementaires. Notre «régiment» se serait arrêté à cela s'il n'y avait pas eu pendant les trois semaines de séjour à la caserne l'arrivée d'un nouveau colonel à la tête du régiment, d'où, certes un peu à l'écart des «vrais» soldats, une matinée de (petit) défilé en uniforme à l'intérieur de la caserne. Pour le reste du temps, nous avons plutôt assisté que participé vraiment aux exercices ordinaires au sein de la caserne. Et cela sous les sarcasmes d'un adjudant comme on n'en voyait que dans les films, qui avait dû faire l'Algérie (et peut-être l'Indochine ?) et qui s'adressait à nous en nous appelant les amis de Ben Bella (qui venait pourtant d'être démis de ses fonctions !). Ce séjour a duré un petit mois avant le départ pour le pays de destination. J'ai donc rejoint Marseille par mes propres moyens et pris le bateau, mon épouse étant partie avant avec notre fils pour faire la rentrée scolaire avant la mi-septembre. Sur place, nous restions sous statut militaire (une solde normale, soit 50 centimes par jour plus une indemnité, 900 F à l'époque en Algérie, pour nous loger et nous nourrir). Le simulacre allait plus loin : nous avons eu droit seulement aux congés militaires (4 semaines dans mon souvenir) pendant les vacances d'été suivantes. Avec un collègue naturaliste dans la même situation que moi, nous avons donc consacré le reste de ces vacances à ranger la bibliothèque (très intéressante au demeurant) de notre établissement, l'Ecole normale de filles d'Oran. Cela avait un avantage : nous avons passé ces vacances de 1966 sur place en famille, profitant largement d'une situation somme toute privilégiée, bord de la mer, plages à quelques kilomètres, pays particulièrement accueillant, j'y reviendrai. Ce n'est qu'au bout de 16 mois (le tarif de l'époque) que j'ai retrouvé la vie civile et le statut correspondant de «coopérant civil», nettement plus avantageux financièrement, même si nous n'étions pas en Algérie, loin s'en faut, les plus favorisés parmi les coopérants de l'époque.

Plutôt que de raconter mon séjour par le menu (avec des obstacles de taille : l'absence de documents et le temps qui a passé, plus de quarante ans !), je me contenterai pour

la suite de quelques têtes de chapitres, en essayant de faire part de mes étonnements, de mes enthousiasmes et, ici ou là, de quelques déceptions.

Un accueil chaleureux

A vrai dire, je n'ai pas souvenir de questions particulières que nous nous serions posées, ma femme ou moi, avant de partir. Pour nous, c'était la première grande rupture avec les années d'études. L'Algérie allait donc être à la fois notre première grande expérience professionnelle (même si j'avais passé déjà ma première année d'enseignement à Verdun) et l'entrée dans une vie très différente de celle ponctuée encore par les visites régulières à nos familles que nous avions connue en France. Ce n'est que sur place que je me suis parfois étonné, pour m'en réjouir, de l'absence totale de conflictualité et même de tension après les années de colonialisme et de guerre particulièrement meurtrière pour la population algérienne. Les traces restaient pourtant visibles, de mille manières : enfants de chouhadas dans nos classes, nombreux biens vacants, etc. Les pieds-noirs restaient particulièrement nombreux dans l'enseignement, surtout dans le primaire où beaucoup étaient en attente de titularisation avant de rentrer en France. Il était difficile de savoir ce qu'ils pensaient. Ils ne parlaient guère en effet de l'avant 1962. Ni même de l'après : c'est tout-à-fait incidemment que mon épouse a entendu parler des massacres de juillet 1962 à Oran, la directrice de son lycée, une certaine Mlle Oliva, y ayant perdu une grande partie de sa famille.

La population, celle que nous avons l'occasion de côtoyer en tout cas, était d'une gentillesse à laquelle nous n'étions pas tellement habitués. Là encore, guère de traces de la guerre dans la façon dont nous étions reçus.

Une expérience professionnelle stimulante

«L'Algérie est la plus grande école normale de France », avait coutume de dire, pour le regretter, un inspecteur général de mathématiques, Monsieur Haddam, que j'ai connu dès le début de mon séjour. Il y avait en effet de quoi être un peu déçus pour les autorités algériennes, qui attendaient de la coopération un levier pour former leurs propres maîtres rapidement. Certes, dans les établissements que j'ai connus à Oran, il y avait beaucoup de collègues plus anciens que les coopérants militaires qui arrivaient. J'ai connu notamment plusieurs collègues, en mathématiques et physique, déjà en place avant l'indépendance donc très probablement nommés d'office. Il y avait

aussi des «pieds noirs » qui étaient restés en Algérie après l'indépendance (pour des raisons très variées, pas nécessairement «politiques »). Mais le gros des enseignants arrivés en même temps que nous étaient en début de carrière et, surtout, un grand nombre d'entre eux étaient auxiliaires (on parlait de 30% à une époque où le phénomène était d'ailleurs très répandu aussi en France, faute de places mises aux concours de recrutement). Cette situation était particulièrement préoccupante dans les disciplines scientifiques.

Au début de mon séjour, c'était le temps de la coopération de substitution intégrale. Les enseignants étrangers (il n'y avait pas que des Français en effet mais aussi, surtout dans les disciplines scientifiques, beaucoup de Russes et autres ressortissants des pays d'Europe de l'Est, les médecins étant principalement cubains) remplaçaient tout simplement les enseignants algériens manquants. Il faut dire que, surtout dans l'enseignement secondaire et supérieur, ceux-ci étaient particulièrement peu nombreux, à la fois à cause du petit nombre d'étudiants algériens avant l'indépendance et parce que l'Etat et les sociétés nationales en construction pompaient l'essentiel des ressources disponibles.

J'ai donc commencé ma «carrière » de coopérant à l'Ecole normale de filles à Oran (Eckmühl). Un peu à l'extérieur d'Oran, l'établissement (sans doute du début du siècle) était situé dans un grand parc, avec des passages couverts entre les différents bâtiments de pierres de taille. Il disposait d'une installation de chauffage, ce qui à Oran tout au moins, était réservé aux internats de filles, nous disait-on. Joli cadre donc, avec la végétation luxuriante – avec une forte présence de bougainvillées, de lauriers roses et d'hibiscus – que l'on pouvait voir à Oran dès lors qu'il y avait de l'eau. Toutes choses que nous n'avions guère eu l'occasion de voir avant !

Les élèves (des filles bien sûr) étaient généralement originaires des villes de l'intérieur, l'internat représentant une solution idéale pour les familles. Pas de voiles mais des blouses selon une réglementation assez stricte. Elles étaient d'origine variée : tout juste rentrées de France pour certaines, où elles avaient vécu avec leurs parents jusqu'en 1962, plutôt âgées pour celles dont les parents s'étaient beaucoup déplacés à l'étranger durant la guerre (notamment une soeur de Sid Ahmed Ghazali, le futur PDG de la Sonatrach et ministre puis premier ministre quelques années plus tard), la majorité étant cependant engagées dans une scolarité «normale » qui, à cette époque,

les conduisait au baccalauréat dit de «sciences expérimentales », encore calqué sur le modèle français.

Les enseignants étaient pour l'essentiel des Français. Des coopérants militaires comme moi-même et mon collègue de sciences naturelles, Claude Ternynck, originaire du Nord. Son «garçon de laboratoire » était algérien, également chanteur de ce que l'on n'appelait pas encore le raï, ce qui faisait dire plaisamment à mon collègue qu'il maniait mieux la guitare que le tube à essai. (Daniel?) Valat, un agrégé d'espagnol nommé là dans le cadre de la coopération civile. Il était complètement intégré dans la vieille ville d'Oran, habitant un appartement rue de la Bastille, là où demeuraient encore un certain nombre d'Espagnols, qui, de nationalité française (et peut-être pour certains anciens partisans de l'Algérie française), ne parlaient cependant que leur langue maternelle et... l'arabe oranais. Très discret, il a épousé durant notre séjour la surveillante générale de l'établissement, une Algérienne, avec qui il est rentré ensuite en France. Il y avait aussi une collègue pied-noir, professeur d'éducation physique, très liée avec son mari à ces pieds-noirs dont l'intérêt pour le pays passait notamment par une pratique intensive de toutes les activités liées à la mer (navigation, pêche en mer, etc.). Il y avait enfin quelques collègues arabisants, avec qui nous avions relativement peu de contacts et qui venaient directement d'Égypte ou du Liban où ils avaient passé la guerre et fait leurs études. La directrice, Mlle Siauve, une collègue de philosophie, était un personnage qui détonnait un peu dans ce paysage somme toute normal. Elle devait se sentir un peu la mère, et une mère surprotectrice, de ce beau monde de jeunes filles, ce qui lui valait pas mal de rebuffades et même de réactions négatives, les élèves allant jusqu'à organiser une grève. L'intendante, d'une grande famille traditionnelle de Nedromah, était unanimement respectée, pour cette raison un peu mais surtout parce qu'elle était la veuve d'un dirigeant du FLN, martyr de la révolution.

Je garde un souvenir ému de ces années d'apprentissage de l'Algérie (et un peu du métier). Les normaliennes étaient des élèves studieuses, sans problèmes pour les enseignants que nous étions. Avec Claude Ternynck, nous avons un peu élargi le spectre de nos activités en créant un groupe théâtre, ce qui nous a permis de nous plonger dans les pièces de Kateb Yacine et notamment *Les ancêtres redoublent de férocité*, qui a donné lieu à une représentation. La directrice organisait aussi des

sorties (elle rêvait même de louer une caravelle pour un voyage scolaire en France !), ce qui nous a permis de découvrir une face cachée de la vie de nos élèves : l'une d'entre elles habitait un quartier d'Oran d'où on ne voyait pas la mer, cachée par la montagne de Santa Cruz qui domine la ville. C'est donc grâce à une de ces excursions qu'elle a vu la mer pour la première fois à 16 ans ou 17 ans, à 2 ou 3 km à peine à vol d'oiseau de sa maison !

Des expériences parfois insolites aussi : convoqué un jour (en 1966 ?, 1967 ?) par l'Inspecteur d'académie, M. Zerhouni, qui allait plus tard devenir un cadre du ministère au niveau national, je me vois investi de la mission d'aller «superviser» les épreuves du baccalauréat à Sidi Bel Abbes et de rapporter les copies à Oran. Le motif apparent de cette «mission» un peu hors normes, compte tenu du fait, que j'allais vérifier sur place, qu'il y avait une administration sur place et même un inspecteur général de physique, M. Allal, que je connaissais : l'année précédente, un enseignant aurait été surpris en train de rédiger la correction d'un exercice au tableau ! On racontait aussi (mais était-ce bien vrai ?) que la personne qui avait rapporté les copies de Tlemcen à Oran l'année précédente avait été arrêtée en cours de route par des inconnus et des copies échangées ! Je me suis donc retrouvé dans la situation assez délicate du petit jeune qui venait au nom de l'administration académique, tenir un rôle qui n'aurait pas dû être le sien.

Après trois années à l'École normale, changement de décor et (pour moi) fin temporaire de la substitution : à la demande de Monsieur Haddam, l'Inspecteur général déjà cité, j'ai accepté de me charger de la formation des collègues algériens enseignant en collège. Le système était simple mais, expérience faite, de conception un peu naïve : j'avais une classe dans un établissement de la ville, mes «stagiaires» assistaient régulièrement à un de mes cours, en retour je leur rendais visite dans leurs classes pour les observer et les conseiller. Je n'ai pas un souvenir très fort de cette expérience, qui ne dura qu'un an, essentiellement pour des raisons de coût (décharges de service pour moi-même et pour les stagiaires).

J'ai donc été reversé promptement dans la coopération de substitution, cette fois au principal lycée (de garçons) de la ville, le lycée Ibn Badis, dirigé par Monsieur Talahite. Dans ce grand lycée, changement de décor assez radical : beaucoup de collègues souvent plus expérimentés que je ne l'étais, coopérants civils pour la

plupart, quelques rares collègues algériens dont un jeune agrégé d'arabe rentré au pays avec son épouse française. Les couples «mixtes» étaient nombreux à cette époque, à commencer d'ailleurs par le proviseur et sa femme. L'inverse – un Français marié à une Algérienne – était cependant plus rare. Les obstacles à franchir étaient en effet nombreux dès lors qu'intervenaient les autorités religieuses. Omar Carlier, à l'époque jeune enseignant en histoire à l'université d'Oran, a ainsi eu l'occasion d'expérimenter un long parcours avant de pouvoir se marier à Oran, au début des années 1970 (conversion – évidemment volontaire – à l'islam, changement de prénom, etc.).

Le lycée lui-même fonctionnait de façon remarquable. Les relations avec les élèves étaient très bonnes, avec des habitudes qui ont peut-être disparu aujourd'hui : matchs de football élèves-profs, etc. Le proviseur Talahite était plutôt du genre «élitiste» et ne s'en cachait pas. C'est ainsi qu'au cours de ma deuxième année au lycée, il a eu l'idée de rassembler dans une classe de Math Elem tous les bons élèves du lycée mais aussi des établissements environnants. Enseignant les mathématiques, j'étais un peu au centre du dispositif avec mon collègue de sciences physiques, M. Doermann. Le résultat a été spectaculaire : une mention très bien, 6 mentions bien et quelques mentions assez bien au baccalauréat en juin 1971 pour une seule classe ! Mais M. Talahite était aussi un innovateur. L'année suivante, il a ouvert et dirigé une toute nouvelle école d'ingénieurs à Oran Es-Sénia. Le projet était révolutionnaire : les étudiants étaient tout au plus au niveau d'une classe de troisième au moment de leur recrutement, un peu partout dans l'Ouest algérien. L'ambition était donc forte, même si on tient compte du fait que, à cette époque, beaucoup de jeunes Algériens avaient connu une scolarité très perturbée et que l'on pouvait rencontrer des élèves extraordinairement doués alors que leur parcours scolaire était pour le moins atypique. L'élève qui a obtenu la mention très bien évoquée ci-dessus était d'ailleurs dans ce cas : il était nettement plus âgé que ses camarades de classe (25 ans dans mon souvenir) mais véritablement surdoué en mathématiques et en physique. Ce qui était d'ailleurs reposant pour le jeune enseignant que j'étais : c'était une de mes premières années d'enseignement à ce niveau, avec un programme qui n'avait plus cours en France et des raffinements géométriques très éloignés des « mathématiques modernes » que j'avais étudiées au cours de mes études supérieures. Il fallait donc que je prépare soigneusement les exercices à résoudre en cours, ce qui ne m'empêchait pas d'hésiter et parfois de sécher à tel ou tel moment de la correction. On verra cela demain, disait-on d'habitude dans ce genre de situation que je ne suis évidemment pas

le seul à avoir connue. Mais dans cette classe, cela n'arrivait pas : il suffisait que j'envoie, ni vu ni connu, le génie de la classe au tableau !

L'année que j'ai passée dans cette école d'ingénieurs pour non-diplômés de l'enseignement secondaire a été ma dernière année en Algérie. La septième, presque l'essentiel de ma vie hors du cocon de l'adolescence puis de la vie d'étudiant. Pour cette raison et d'autres, l'expérience oranaise m'a marqué durablement. A tel point que plusieurs années après encore, il arrivait que ma première pensée du jour aille à cette ville et à ce pays que j'avais tant aimés.

Mais il faut dire aussi que commençait à peser une certaine frustration liée à l'impossibilité d'avoir une activité politique et, élément finalement déterminant, un événement familial particulièrement difficile au printemps 1971 qui a rompu le charme et fait de la dernière année une sorte de douloureuse traversée.

Certes, je ne manquais pas d'activités politiques et surtout syndicales en Algérie. L'activité politique proprement dite était interdite aux coopérants. L'activité syndicale sous sa forme habituelle aussi, les autorités algériennes n'acceptant pas qu'un syndicat non algérien ait des activités sur son territoire. Cette interdiction, évidemment légitime, était parfois mal comprise par les coopérants, ce qui montre que l'amitié pour le pays et la solidarité dans son combat pour l'indépendance ne purgeaient pas forcément les esprits des réflexes de domination anciens. La seule forme reconnue de regroupement était donc l'association. Existaient ainsi l'ASPES pour le secondaire, l'APIFA pour l'élémentaire et l'APES pour le supérieur, le A signifiant association dans les trois cas. Elles étaient regroupées dans la FENFA. Associations selon le droit algérien, elles étaient en même temps considérées par les SNES, le SNI et le Snesup comme leurs sections en Algérie.

A mon arrivée à Oran, j'étais sous statut militaire. Pas question donc de me syndiquer. Devenu coopérant civil en janvier 1967, je rejoignis donc l'ASPES. A cette époque, les responsabilités à l'APIFA et à l'ASPES étaient exercées principalement, pour ne pas dire exclusivement, soit par des pieds-noirs, soit par des collègues déjà en Algérie au moment de l'indépendance. Pour quelqu'un de l'extérieur comme moi (et, bien sûr, la plupart des coopérants nouveaux ayant une certaine expérience syndicale), ce qui frappait, c'est une sorte de double (auto)censure : pas de vagues surtout, le séjour en coopération étant considéré comme fragile et, en partie conséquence de cela, pas trop de références aux conflits de tendance alors que ceux-ci faisaient rage en France. Ce

qui ne pouvait que susciter l'apparition d'une double ligne de tensions au sein de ces associations, plus ou moins confondue selon les cas : entre pieds-noirs et « nouveaux coopérants » d'une part ; sur le terrain des courants de pensée d'autre part.

Il ne faut évidemment pas simplifier. Mais dans mon souvenir, nous ne fréquentions guère les pieds-noirs, sauf comme on le verra plus loin, lorsqu'il y avait une connivence d'ordre politique. Un certain nombre d'entre eux attendaient en fait leur titularisation dans un corps d'enseignants avant de rentrer en France. Il faut se rappeler en effet que beaucoup de collègues du primaire étaient en fait instituteurs, une catégorie de titulaires recrutés avec le BEPC. Mais, en France, on ne leur confiait pas une classe. Ceux qui étaient «rentrés» en 1962 et après étaient en général nommés dans les collèges comme des sortes d'adjoints des conseillers d'éducation. Ils avaient d'ailleurs un syndicat au sein de la FEN, le SNAI, et la plupart d'entre eux allaient être intégrés dans le corps des conseillers d'éducation dans les années 1980. Ceux qui étaient restés en Algérie pouvaient passer un examen spécifique, remis en vigueur pour l'occasion, le Brevet supérieur de capacité, qui leur permettait d'être intégrés comme instituteurs et, par conséquent, continuer à enseigner en rentrant en France. Les jeunes, assez nombreux, qui étaient partis en Algérie avec la seule première partie du baccalauréat lorsqu'on a cessé de les recruter comme instituteurs suppléants en France, se trouvaient dans la même situation et sont devenus instituteurs avec le même brevet supérieur, ce qui a empêché plus tard ceux qui enseignaient dans les collèges de devenir PEGC, le nouveau statut de ceux-ci adopté à la fin des années 1960 exigeant le baccalauréat. Une session d'examen du brevet de capacité avait lieu tous les ans et j'ai eu l'occasion d'y participer comme membre du jury en 1965 ou 1966. Il y avait, et on peut le comprendre, une forme de connivence, en l'occurrence positive pour les intéressés, entre les syndicats (les associations professionnelles du premier et du second degré plus précisément) et les services de la coopération culturelle (dirigés en 1965 par Stéphane Hessel) pour résorber dans les meilleures conditions possibles ces situations. C'était d'autant plus urgent que les autorités algériennes ont rapidement cessé d'utiliser les coopérants dans l'enseignement primaire. Cette connivence se prolongeait par des interventions beaucoup plus directes, bien que discrètes, auprès des coopérants membres du jury, assez peu habitués à ce genre de pression. Ce qui contribuait à entretenir un malaise lorsqu'il arrivait que les responsables en titre des syndicats prennent directement leur téléphone pour « recommander » tel ou tel candidat.

Dans le second degré, il faut ajouter le fait que les coopérants étaient majoritaires dans beaucoup d'établissements. Il s'agissait souvent de jeunes qui, s'ils étaient restés en France, auraient participé activement à mai 68. Il ne faut pas oublier non plus que le courant Unité et Action, « proche des communistes » comme le disait *Le Monde* avec une vraisemblance certaine à cette époque, avait obtenu la majorité aux élections internes du SNES national en juin 1966 (relative cette année-là, ce qui a permis à l'ancienne direction de rester en place, absolue en 1967). La première réunion des secrétaires de sections (de S1 dans le jargon du SNES) s'est donc mal passée en 1967 pour le secrétaire de la section départementale de l'Oranais, Rouff, un pied-noir enseignant l'espagnol au lycée Pasteur, le lycée français de la ville. Les autres participants étaient tous des coopérants récemment venus en Algérie. Ils voulaient que cela change, à la fois parce qu'ils ne voulaient plus de Rouff et parce qu'ils étaient en général Unité et Action, contrairement à Rouff. Quand Rouff a proposé d'élire le secrétaire de la section départementale en se déclarant lui-même candidat, il a donc été surpris et largement battu par moi-même, candidat en quelque sorte de la nouvelle majorité, à la fois culturelle et politique. Nous n'avions pas vraiment préparé tout cela, sauf peut-être Thérèse Verneret, collègue de Rouff au lycée Pasteur et qui a relayé en l'espèce les affrontements internes à ce lycée entre anciens d'Algérie, pour qui il constituait un refuge (bien plus lucratif que la coopération au demeurant) et nouveaux arrivants. Avec Thérèse Verneret, nous allions animer la section départementale pendant plusieurs années.

Mais Rouff n'accepta pas ce vote et allait, bien involontairement sans doute, déclencher une réaction en chaîne qui allait faire basculer la majorité de l'ASPES. Dans un premier temps, je fis campagne avec d'autres dans tous les établissements de l'Oranais. Les photocopies n'existaient pas à l'époque et nous n'avions pas d'autre moyen de reproduction. J'ai donc rédigé et tapé sur une machine prêtée par une collègue, Odile Demmanuelli malheureusement décédée aujourd'hui, un texte expliquant les choses de mon point de vue. J'utilisais certes des carbones et du papier pelure pour pouvoir multiplier les copies. Mais cela n'allait pas au-delà de 4. Il m'a donc fallu recommencer l'opération plusieurs fois ! Rouff et ses amis mettaient en effet en doute la régularité du vote. Nous avons donc ressorti des documents plus anciens montrant que la procédure avait toujours été la même : vote des représentants des établissements présents à la réunion pour désigner le secrétaire «départemental » (S2). A vrai dire, nous avons tout de même profité de l'effet de surprise et Rouff avait

beau jeu de dire que cette procédure supposait qu'il y ait consensus et ne pouvait guère être appliquée telle quelle s'il y avait plusieurs candidats. J'ai même fait le voyage d'Alger pour assister sans y être invité à une réunion de la section académique (S3). Les dirigeants de celle-ci refusaient en effet de reconnaître l'élection et ont renvoyé la question au congrès de cet automne (1967). Mal leur en prit car après que Rouff et moi-même eurent présenté nos arguments en séance, un débat s'est ouvert jusqu'à ce qu'un délégué d'un lycée de l'intérieur (Angellini, je crois) dépose une motion d'ordre (procédure directement importée des débats de l'UNEF à l'époque) d'une grande simplicité : «Le congrès valide l'élection du S2 d'Oran ». Le président (Claude Olivieri) eut beau mettre sa démission et celle de son bureau dans la balance, la motion fut adoptée à une large majorité. Comme l'a dit Albert Daum, qui représentait la direction nationale à ce congrès : «Je n'ai jamais vu un secrétaire de section académique prendre une telle volée de bois vert » !

Il est évidemment difficile de démêler les différentes déterminations qui ont joué dans cette histoire. Il est possible de privilégier une lecture «politique », plus précisément en termes de tendances. Ceux qui comme moi avaient déjà milité au SNES en France l'avaient fait au moment où la lutte était particulièrement vive entre Unité Action et ce qu'on appelait alors les autonomes, occasionnellement soutenus par l'Ecole émancipée pour qui les communistes étaient l'ennemi principal (1956 n'était pas loin !). En ce sens, l'éviction de Rouff à Oran et le départ de Claude Olivieri à Alger (j'ai appris au cours de ce congrès qu'à Constantine, les animateurs du S2 étaient déjà Unité Action) n'étaient qu'un des moments du mouvement qui, en quelques années, allait donner la majorité à Unité Action dans toutes les académies (sauf Strasbourg).

Mais cette lecture n'épuise pas le sujet. Le S3 était en effet co-dirigé par des personnes de tendances différentes, le principal adjoint d'Olivieri et qui a démissionné avec lui, Mauviel, était en effet un militant Unité Action déclaré. Et Olivieri, qui faisait partie des «libéraux d'Alger » avant l'indépendance et qui a été arrêté par les paras au moment du putsch de 1961, ne pouvait pas être soupçonné de complaisance avec l'ancien système. D'autres facteurs entraient donc en jeu. A Oran en tout cas, le fait que Rouff enseigne au lycée Pasteur alors que tous les autres protagonistes étaient en coopération a certainement joué un rôle dans le rejet dont il a été victime. Les sections des établissements en coopération ont certainement pensé que j'étais mieux à même que lui de défendre les intérêts des coopérants, très largement majoritaires dans l'ASPES. Le fait que, avec d'autres «anciens », il incarnait la ligne : «ne pas faire de

vagues » a certainement joué aussi. Ce n'était pas en effet l'avis de la plupart des coopérants qui venaient d'arriver. Ils allaient d'ailleurs le montrer en participant autant que leur situation le leur permettait à mai 68. A Oran, nous avons « envahi » le consulat de France, où nous nous sommes retrouvés si nombreux que le consul a été un peu coincé contre son bureau. Poussé par Thérèse Verneret, je suis donc monté sur une table pour une intervention de circonstance. J'ai appris plus tard, mais était-ce bien vrai ? que cela avait failli me valoir le retour en France. Au même moment, les collègues d'Alger envahissaient l'ambassade.

Il faut dire que les autorités algériennes ne goûtaient que modérément toute expression des coopérants sortant de la norme. Quand une grève a été organisée au lycée d'Annaba sur un sujet que je désapprouvais d'ailleurs (contre l'arabisation de l'enseignement de l'histoire et de la philosophie), la sanction a été immédiate : François Brunet a été renvoyé en France alors qu'il avait pris une part très active au soutien de la lutte d'indépendance avant 1962. Il a demandé à être reçu par le président Boumediene, au nom de ses états de service, ce qui lui fut accordé mais n'a rien changé à la décision.

Le syndicalisme n'a pas été ma seule activité de nature « politique ». Je ne me rappelle pas les circonstances exactes, mais j'ai été très tôt en relation avec Norbert et Ginette Boj, pieds-noirs enseignants dans le primaire et communistes, ainsi qu'avec le couple Benayoun, eux aussi militants Unité Action au sein de l'APIFA. Grâce à Norbert Boj, nous avons fait la connaissance de Camille Larribère, chirurgien à Oran qui nous racontait comment des jeunes de l'OAS étaient venus achever des blessés du FLN qu'il était en train d'opérer dans sa clinique du Front de mer. Avec sa femme et d'autres amis pieds-noirs ayant choisi la nationalité algérienne en 1962, ils passaient leurs week-ends à Port aux Poules, où nous avons nous-mêmes loué une villa avec ma famille, ce qui nous a permis de nombreuses et intéressantes conversations avec ces militants. Par le même réseau, j'ai été sollicité (en 1970 ou 1971) pour entrer en contact avec Bachir Hadj Ali. Celui-ci avait été secrétaire général du Parti communiste algérien jusqu'à son interdiction en 1962. Il avait été arrêté et torturé à l'automne 1965 après l'arrivée au pouvoir de Boumediene, puis assigné à résidence à Saïda puis Aïn Sefra en 1968. Il venait donc juste d'être autorisé à résider dans la région d'Oran. Un personnage impressionnant, donc nous connaissions bien les poèmes (notamment « Que la joie demeure » dont il avait choisi le titre en communiste, nous disait-il, par opposition avec le plus individualiste « Que ma joie

demeure » de la cantate de Bach). Il était d'une prudence extrême, ce qui pouvait évidemment se comprendre. Je le rencontrais donc dans des endroits retirés, comme la forêt dite des Eucalyptus près de Port aux Poules (Marsat El Hadjadj, c'est-à-dire Port aux pèlerins, pour les Algériens, nom qui aurait été, nous disait-on, traduit de manière erronée). Il comptait au départ sur moi pour acheminer ses messages. Cependant, quand il a su que j'étais responsable syndical et donc un peu un personnage public, il m'a demandé de trouver quelqu'un de plus « discret ». C'est donc mon ami Jean-Pierre Balpe, lui-même poète à ses heures, qui a fait ce travail, qui consistait essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, à lui servir de chauffeur pour ses différents rendez-vous, toujours plus ou moins clandestins.

Les relations « politiques » m'ont permis de rencontrer de nombreuses personnes et de nouer les relations et les amitiés les plus durables de cette période. Hassan Remaoun, par exemple, était l'élève de mon épouse en classe terminale au Lycée El Hayat. Il avait déjà eu maille à partir avec la police et nous l'avons souvent « accueilli » dans notre appartement. C'est aussi par ma femme que nous avons établi une solide relation avec Nouria et Omar Lardjane. Nouria a été nommée au lycée El Hayat pendant que Omar faisait son service militaire à la base aérienne d'Es-Senia. A travers eux, nous allions plus tard, après le retour en France, continuer à rester en contact avec des militants du PAGS. Messaoud Benyoucef, professeur de philosophie à Oran, « réfugié » en France en 1991 après l'assassinat de son ami (le nôtre aussi) le dramaturge Abdelkader Alloulah, faisait partie aussi de ce cercle. Notre appartement était un des lieux de rendez-vous de militants d'horizons divers, Algériens et jeunes coopérants, discutant des nuits entières de la révolution culturelle en Chine et d'autres sujets de ce type. Pour être juste, ce n'était pas seulement parce que nous aurions été sympathiques, mais aussi parce que nous étions logés plutôt large (les biens vacants !) et qu'on pouvait donc facilement y manger et... boire (ce qui, reconnaissons-le, était un « avantage » certain par rapport à d'autres lieux, même si l'Algérie de cette période restait encore largement à l'abri, au moins dans les villes, des interdits islamistes).

22. Jean – Louis Prout

I. Itinéraire personnel

1) Présentez-vous s'il vous plait dans quelques mots ?

Ingénieur INSA de Lyon, option électronique, je suis devenu informaticien. J'ai travaillé la majeure partie de ma vie dans les services informatiques de l'Education Nationale. Je me suis marié à 40 ans et j'ai eu 2 enfants. De février 1976 à février 1978, j'ai été coopérant enseignant dans une école d'informatique, le CERI, à El Harrach, en Algérie. J'étais encore célibataire.

2) Qu'est-ce que vous faites aujourd'hui ? Etes-vous en retraite ?

Oui. J'ai encore beaucoup d'occupations, mais celles-ci sont choisies.

3) Racontez – moi s'il vous plait qu'est-ce que vous avez découvert en Algérie ?

J'ai rencontré un pays en pleine expansion et en pleine arabisation. C'était un changement culturel considérable. Dans l'informatique, toutefois, nous étions un peu à l'abri de cette arabisation.

- Quelles sont les cotés positifs et les inconvénients de cette découverte ?

Côté positif, des élèves assez motivés. J'ai eu le sentiment d'être un peu pionnier dans cette nouvelle industrie, surtout en Algérie.

Côté inconvénients, une administration souvent tatillonne et laissant peu d'initiative au corps enseignant, à forte majorité européenne, américaine ou libanaise. L'accès à l'ordinateur central était clos à 17h30, chaque jour. Aucun contact avec le milieu professionnel.

4) Quelles sont les motivations qui vous ont fait décider d'aller en Algérie ?
(Motivations politiques et personnelles ; d'autres motivations)

L'envie de découvrir un pays neuf où il restait encore beaucoup à faire. L'envie de l'expérience d'une nouvelle technologie, mon métier, dans un pays du Tiers-Monde.

II. Expérience collective

1) Est-ce que vous avez participé à de réseaux d'amitié ou de sociabilité ?

Est-ce que vous étiez membre d'un syndicat ou d'un parti politique pendant votre service de coopération ?

J'ai été membre d'un syndicat français, dans sa branche "Coopération". J'ai suivi des cours d'arabe dialectal pour mieux comprendre mon entourage de quartier.

2) Quelles sont les connivences intellectuelles que vous avez retrouvées au cours de l'expérience de la coopération ? Quelles étaient vos fréquentations avec les Algériens ? En termes de la politique algérienne, quelles sont ses répercussions sur la coopération à votre avis ? J'ai eu quelques connivences intellectuelles avec des collègues enseignants, souvent jeunes diplômés de cette école, le CERI. Ils représentaient la majorité de mes fréquentations avec les algériens. Il faut aussi ajouter quelques échanges avec les jeunes étudiants qui étaient nos moniteurs d'arabe et avec mes voisins de quartier. Je n'ai pas senti de grosse influence de la politique algérienne sur la coopération. Je peux en dire autant de la politique française.

3) Quelles étaient les conditions de vie d'un coopérant (logement, rémunération, installation) ?

C'étaient des conditions acceptables. J'ai logé plus de 6 mois dans une chambre individuelle dans l'enceinte de l'école avant d'obtenir un logement en ville. C'était un logement sommaire d'environ 20 m². Le loyer, très élevé, était payé, pour moitié, par l'école, heureusement. Le quartier d'El Harrach, où j'habitais, n'était pas très attirant, mais tout à fait supportable. Je n'ai jamais senti de quelconque manifestation

d'hostilité, sauf une fois où j'ai trouvé une roue de ma voiture complètement dégonflée, mais, ce jour-là, chez mes voisins algériens, deux voitures ont eu, chacune, plus d'une roue dégonflée.

Pour un célibataire, la rémunération était intéressante. Elle permettait de dépenser assez aisément en Algérie et de mettre un peu d'argent de côté en France, pour avoir une petite réserve au retour. L'installation était suffisante. Je n'ai pas eu à racheter de meubles. Mon appartement était sobrement mais complètement équipé (douche, réfrigérateur, placards, étagères, table de travail, ...)

4) Avez-vous été confronté à un événement politique majeur ?

Ma vie quotidienne a été un peu bousculée par l'arabisation, affichage, panneaux de signalisation routière, repos du vendredi et travail le dimanche. En dehors de ce changement, l'atmosphère était plutôt calme. J'ai vécu, sans le savoir, les dernières années de la présidence de Houari Boumediene.

5) Aviez-vous l'impression d'en savoir plus que les élites locales ? Que les hommes de la rue ?

J'avais l'impression d'en savoir autant que les élites locales. J'étais certain, en revanche, d'en savoir plus que les hommes de la rue, mais je ne cherchais pas du tout à le faire sentir.

6) Comment auriez-vous décrit à l'époque de votre séjour les caractères de la présence et de l'action française dans le pays ?

C'était une présence discrète, presque inaperçue. Ceci est la perception d'un coopérant ordinaire, comme j'étais. La réponse aurait été toute différente si j'avais travaillé dans des sociétés nationales ou dans le milieu diplomatique.

6) Quelle place attribuez-vous à la séquence de la coopération aujourd'hui, autant dans votre vie que dans votre carrière ?

Je suis, tout de même, assez fier d'avoir, pendant 2 ans, contribué à l'édification d'un jeune pays. Jamais je ne me serais attendu à ce que l'Algérie sombre dans une guerre

civile et religieuse, comme elle l'a connue dans les années 90. Après réflexion et recul, vivre en Algérie dans les années 1976-78 était assez agréable.

En ce qui concerne ma carrière, les deux années de coopération n'y ont rien changé. Dans la fonction publique, une progression de carrière est complètement insensible à ces "écarts".

7) Est-ce que vous êtes content- e de la démarche de la coopération ? Est-ce que vous pensez que l'expérience collective était féconde ? Et dans quels domaines, surtout ?

Je ne comprends pas très bien cette question. La coopération avec l'Algérie a été une bonne chose. Je trouve cette expérience effectivement féconde. Je pense aussi avoir correctement servi ce pays. Je ne peux mesurer complètement l'ampleur des résultats, je ne suis jamais retourné en Algérie depuis mon départ.

8) Pensez-vous que votre expérience en coopération a modifié votre mode de vie : rythme de vie, cuisine, habitudes culturelles, sociabilité, etc. ?

Incontestablement. Un séjour à l'étranger, en particulier dans un pays du Tiers-Monde, élargit considérablement l'horizon de l'homme que je suis. Avant mon séjour en Algérie, j'avais déjà résidé 10 mois en Allemagne et 20 mois au Sénégal. Il y a eu un avant et un après coopération. On ne peut plus penser la société, la vie, le monde, l'Homme comme on les pensait auparavant. Dans l'approche de tout sujet de réflexion, ces questions-là me reviennent. Maintenant, je me sens beaucoup plus citoyen du monde. Quelle leçon de vie !! En revanche, le rythme de vie ou la cuisine n'ont pas fondamentalement changé mes habitudes.

Tableau 1. Données sur les coopérants enquêtés

ENQUETES	D.J.	C.G ³⁴⁹	M.R.	H.M.H	B.A.	M.A.	J.P.F.	G.L.N	J.Y.C	L.T	C.L.	G.B.
Arrivée	1965	1963	1970	1963	1963	1962	1981	1962	1979	1963	1963	1966
Départ	1972	-	1972	1968	1967	1967	1985	1974	1987	1968	1993	1972
Age ³⁵⁰	26	27	25	31	23	27	33	20	27	28	23	29
Sexe	H	F	H	H	H	F	H	H	H	H	F	H
Emploi	Enseignant lycée	Enseignante	Enseignant	Enseignant	Ingénieur	Enseignante	Enseignant universitaire	Enseignant	Enseignant maître assistant (univ.)	Vol. de jeunes, VSN A, coopérant civil	Coopérant enseignant de l'OCF	Coopérant Ingénieur chimiste métallurgie
Statut	VSN et coopérant civil	Titulaire détachée (OCF)	VSN	coopérant civil	coopérant civil	coopérante civile	contractuel	contractuel	Coopérant civil		Civile et ensuite fonctionnaire statut algérien	Civil
Temps(ans)de séjour	7	52	2	5	4	5	4	12	8	5	30	6

³⁴⁹ Colette Guerbi habite en Algérie jusqu'à aujourd'hui. Elle fait souvent des allers-retours d'Alger à Paris.

³⁵⁰ Nous incluons l'âge des enquêtés au moment du départ en Algérie.

Tableau 2. (suite sur les données des coopérants enquêtés)

ENQUETES	T.A. ³⁵¹	M.H.B.	F.D.	P.F.	J.P.T.	H.P.	J.T.	G.M. ³⁵²
Arrivée	1975	1964	1963	1965	1972	1971	1968	1966
Départ	1976	1978	1976	1968	1974	1974	1971	1968
Age (au moment du départ)	23	22	28	30	22	26	23	23
Sexe	H	H	H	H	H	H	F	F
Emploi	Chercheur ITPEA	Architecte	Enseignant	Enseignant	Ingénieur	Ingénieur	Enseignante	Volontaire MCP-Sage-femme
Statut	VSN	Professionnel libéral	Titulaire détaché	Titulaire détaché	Contractuel (coopérant civil)	Contractuel (coopérant civil)	Contractuelle (coopérante)	Contractuelle
Temps(ans)de séjour	1	14	13	3	2	3	3	2
Enquêté	L.W.							
Arrivée	1965							
Départ	1972							
Age (au moment du départ)	27							
Sexe	H							
Emploi	Enseignant							
Statut	Contractuel (coopérant civil)							
Temps(ans)de séjour	7							

³⁵¹ Témoin anonyme.

³⁵² Geneviève Monnet n'était pas coopérante. Elle était membre de l'association protestante MCP et elle est partie en Algérie pour monter une PMI (Protection Maternelle et Infantile).

DOCUMENTS ANNEXES

No 1

Référendum d'autodétermination en Algérie

Date : 1^{er} juillet 1962

Objet : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 ? »

	Total	% inscrits	% exprimés
Electeurs	6 549 736		
abstentions	532 056	8,12	
Votants	6 017 680	91,88	
Nuls	25 565	0,39	
Exprimés	5 992 115	91,48	
Oui	5 975 581	91,23	99,72
Non	16 534	0,25	0,28

Sources : décret n° 62-649 du 8 juin 1962, portant convocation des électeurs d'Algérie en vue de leur participation au référendum d'autodétermination en Algérie (JO du 9 juin, p. 5539).

[Ce référendum d'autodétermination des populations d'Algérie, consécutif aux accords d'Évian, dont le contenu était porté à la connaissance des citoyens **par la déclaration du 19 mars 1962 relative à l'Algérie, ouvre la voie à l'indépendance de l'Algérie, qui est reconnue par une déclaration du président de la République le 3 juillet 1962.**]

No 2

Accords d'Évian

Déclaration générale du 19 mars 1962 relative à l'Algérie

Les accords d'Évian, entre le Gouvernement français et le FLN algérien, contiennent d'abord un accord de cessez-le-feu et, approuvés par le référendum du 8 avril 1962, ils ouvrent la voie à l'indépendance de l'Algérie, qui est reconnue par une déclaration du président de la République le 3 juillet 1962, à la suite du scrutin d'autodétermination qui a eu lieu en Algérie le 1er juillet 1962.

Les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 comprennent :

- une déclaration générale reproduite ci-dessous ;
- une déclaration des garanties, relative essentiellement à la sécurité des personnes et des biens et à la protection des libertés des Algériens de statut civil de droit commun, c'est-à-dire d'abord des personnes d'origine européenne, mais aussi des Algériens qui avaient reçu ce statut, et d'autre part des personnes qui conserveraient la nationalité française, tout en résidant en Algérie ;
- une déclaration de principes relative à la coopération économique et financière ;
- une déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol du Sahara ;
- une déclaration de principes relative à la coopération culturelle ;
- une déclaration de principes relative à la coopération technique ;
- une déclaration de principes relative aux questions militaires, avec une annexe concernant Mers-el-Kébir ;
- une déclaration de principes relative au règlement des différends

Source : Le texte de l'accord de cessez-le-feu et des déclarations a été publié au Journal officiel de la République française le 20 mars 1962, p. 3019 à 3032. La déclaration générale a été communiquée à tous les électeurs à l'occasion du référendum du 8 avril 1962.

Accord de cessez-le-feu en Algérie.

Article premier.

Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962 à douze heures.

Article 2.

Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle.

Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin.

Article 3.

Les forces combattantes du F. L. N. existant au jour du cessez-le-feu se stabiliseront à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle.

Les déplacements individuels des membres de ces forces en dehors de leur région de stationnement se feront sans armes.

Article 4.

Les forces françaises stationnées aux frontières ne se retireront pas avant la proclamation des résultats de l'autodétermination.

Article 5.

Les plans de stationnement de l'armée française en Algérie prévoiront toutes les mesures nécessaires pour éviter tout contact entre les forces.

Article 6.

En vue de régler les problèmes relatifs à l'application du cessez-le-feu, il est créé une commission mixte de cessez-le-feu.

Article 7.

La commission proposera les mesures à prendre aux instances des deux parties ;
notamment en ce qui concerne :
- la solution des incidents relevés, après avoir procédé à une enquête sur pièces ;
- la résolution des difficultés qui n'auraient pu être réglées sur le plan local.

Article 8.

Chacune des deux parties est représentée au sein de cette commission par un officier supérieur et au maximum dix membres, personnel de secrétariat compris.

Article 9.

Le siège de la commission mixte du cessez-le feu sera fixé à Rocher-Noir.

Article 10.

Dans les départements, la commission mixte du cessez-le-feu sera représentée, si les nécessités l'imposent, par des commissions locales composées de deux membres pour chacune des parties, qui fonctionneront selon les mêmes principes.

Article 11.

Tous les prisonniers faits au combat détenus par chacune des parties au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, seront libérés ; ils seront remis dans les 20 jours à dater du cessez-le-feu aux autorités désignées à cet effet.

Les deux parties informeront le comité international de la Croix-Rouge du lieu de stationnement de leurs prisonniers et de toutes les mesures prises en faveur de leur libération.

[Accord d'Évian] Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 relatives à l'Algérie.

Déclaration générale

Le peuple français a, par le référendum du 8 janvier 1961, reconnu aux Algériens le droit de choisir, par voie d'une consultation au suffrage direct et universel, leur destin politique par rapport à la République française.

Les pourparlers qui ont eu lieu à Évian du 7 mars au 18 mars 1962 entre le gouvernement de la République et le F.L.N. ont abouti à la conclusion suivante.

Un cessez-le-feu est conclu. Il sera mis fin aux opérations militaires et à la lutte armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962 à 12 heures.

Les garanties relatives à la mise en œuvre de l'autodétermination et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie pendant la période transitoire ont été définies d'un commun accord.

La formation, à l'issue de l'autodétermination d'un Etat indépendant et souverain paraissant conforme aux réalités algériennes et, dans ces conditions, la coopération de la France et de l'Algérie répondant aux intérêts des deux pays, le Gouvernement français estime avec le F.L.N. que la solution de l'indépendance de l'Algérie en coopération avec la France est celle qui correspond à cette situation. Le Gouvernement et le F.L.N. ont donc défini d'un commun accord cette solution dans des déclarations qui seront soumises à l'approbation des électeurs lors du scrutin d'autodétermination.

Chapitre premier

De l'organisation des pouvoirs publics pendant la période transitoire et des garanties de l'autodétermination

- a) La consultation d'autodétermination permettra aux électeurs de faire savoir s'ils veulent que l'Algérie soit indépendante et, dans ce cas, s'ils veulent que la France et l'Algérie coopèrent dans les conditions définies par les présentes déclarations.
 - b) Cette consultation aura lieu sur l'ensemble du territoire algérien, c'est-à-dire dans les quinze départements suivants : Alger, Batna, Bône, Constantine, Médéa, Mostaganem, Oasis, Oran, Orléansville, Saïda, Saoura, Sétif, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen.
- Les résultats des différents bureaux de vote seront totalisés et proclamés pour l'ensemble du territoire.
- c) La liberté et la sincérité de la consultation seront garanties conformément au règlement fixant les conditions de la consultation d'autodétermination.
 - d) Jusqu'à l'accomplissement de l'autodétermination, l'organisation des pouvoirs publics en Algérie sera établie conformément au règlement qui accompagne la présente déclaration.

Il est institué un exécutif provisoire et un tribunal de l'ordre public.

La République est représentée en Algérie par un haut-commissaire. Ces institutions, et notamment l'exécutif provisoire, seront installées dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

e) Le haut-commissaire sera dépositaire des pouvoirs de la République en Algérie, notamment en matière de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre en dernier ressort.

f) L'exécutif provisoire sera chargé notamment :

- D'assurer la gestion des affaires publiques propres à l'Algérie. Il dirigera l'administration de l'Algérie et aura pour mission de faire accéder les Algériens aux emplois dans les différentes branches de cette administration ;

- De maintenir l'ordre public. Il disposera, à cet effet, de services de police et d'une force d'ordre placée sous son autorité ;

- De préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination.

g) Le tribunal de l'ordre public sera composé d'un nombre égal de juges européens et de juges musulmans.

h) Le plein exercice des libertés individuelles et des libertés publiques sera rétabli dans les plus brefs délais.

i) Le F.L.N. sera considéré comme une formation politique de caractère légal.

j) Les personnes internées tant en France qu'en Algérie seront libérées dans un délai maximal de vingt jours à compter du cessez-le-feu.

k) L'amnistie sera immédiatement proclamée. Les personnes détenues seront libérées.

l) Les personnes réfugiées à l'étranger pourront rentrer en Algérie. Des commissions siégeant au Maroc et en Tunisie faciliteront ce retour.

Les personnes regroupées pourront rejoindre leur lieu de résidence habituel.

L'exécutif provisoire prendra les premières mesures sociales, économiques et autres destinées à assurer le retour de ces populations à une vie normale.

m) Le scrutin d'autodétermination aura lieu dans un délai minimum de trois mois et dans un délai maximum de six mois. La date en sera fixée sur proposition de l'Exécutif provisoire dans les deux mois qui suivront l'installation de celui-ci.

Chapitre II

De l'indépendance et de la coopération

Si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée, le contenu des présentes déclarations s'imposera à l'Etat algérien.

A - De l'indépendance de l'Algérie

I. - L'Etat algérien exercera sa souveraineté pleine et entière à l'intérieur et à l'extérieur.

Cette souveraineté s'exercera dans tous les domaines, notamment la défense nationale et les affaires étrangères.

L'Etat algérien se donnera librement ses propres institutions et choisira le régime politique et social qu'il jugera le plus conforme à ses intérêts. Sur le plan international, il définira et appliquera en toute souveraineté la politique de son choix.

L'Etat algérien souscrira sans réserve à la Déclaration universelle des droits de l'homme et fondera ses institutions sur les principes démocratiques et sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens sans discrimination de race, d'origine ou de religion. Il appliquera, notamment, les garanties reconnues aux citoyens de statut civil français.

II. - Des droits et libertés des personnes et de leurs garanties

1. Dispositions communes.

Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison :

- d'opinions émises à l'occasion des événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination ;

- d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu.

Aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir.

2. Dispositions concernant les citoyens français de statut civil de droit commun.

a) Dans le cadre de la législation algérienne sur la nationalité, la situation légale des citoyens français de statut civil de droit commun est réglée selon les principes suivants.

Pour une période de trois années à dater du jour de l'autodétermination, les citoyens français de statut civil de droit commun :

- nés en Algérie et justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination ;

- ou justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination et dont le père ou la mère né en Algérie remplit, ou aurait pu remplir, les conditions pour exercer les droits civiques ;

- ou justifiant de vingt années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination, bénéficieront, de plein droit, des droits civiques algériens et seront considérés, de ce fait, comme des nationaux français exerçant les droits civiques algériens.

Les nationaux français exerçant les droits civiques algériens ne peuvent exercer simultanément les droits civiques français.

Au terme du délai de trois années susvisé, ils acquièrent la nationalité algérienne par une demande d'inscription ou de confirmation de leur inscription sur les listes électorales ; à défaut de cette demande, ils sont admis au bénéfice de la convention d'établissement.

b) Afin d'assurer, pendant un délai de trois années, aux nationaux français exerçant les droits civiques algériens et à l'issue de ce délai, de façon permanente, aux Algériens de statut civil français, la protection de leur personne et de leurs biens et leur participation régulière à la vie de l'Algérie, les mesures suivantes sont prévues :

Ils auront une juste et authentique participation aux affaires publiques. Dans les assemblées, leur représentation devra correspondre à leur importance effective. Dans les diverses branches de la fonction publique, ils seront assurés d'une équitable participation.

Leur participation à la vie municipale à Alger et à Oran fera l'objet de dispositions particulières.

Leurs droits de propriété seront respectés. Aucune mesure de dépossesion ne sera prise à leur encontre sans l'octroi d'une indemnité équitable préalablement fixée.

Ils recevront les garanties appropriées à leurs particularismes culturels, linguistiques et religieux. Ils conserveront leur statut personnel, qui sera respecté et appliqué par des juridictions algériennes comprenant des magistrats de même statut. Ils utiliseront la langue française au sein des assemblées et dans leurs rapports avec les pouvoirs publics.

Une association de sauvegarde contribuera à la protection des droits qui leur sont garantis.

Une cour des garanties, institution de droit interne algérien, sera chargée de veiller au respect de ces droits.

B. De la coopération entre la France et l'Algérie

Les relations entre les deux pays seront fondées, dans le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties.

L'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales dans les conditions fixées par les présentes déclarations. En contrepartie, la France accordera à l'Algérie son assistance technique et culturelle et apportera à son développement économique et social une aide financière privilégiée.

1° Pour une période de trois ans renouvelable, l'aide de la France sera fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours.

Dans le respect de l'indépendance commerciale et douanière de l'Algérie, les deux pays détermineront les différents domaines où les échanges commerciaux bénéficieront d'un régime préférentiel.

L'Algérie fera partie de la zone franc. Elle aura sa propre monnaie et ses propres avoirs en devises. Il y aura entre la France et l'Algérie liberté des transferts dans des conditions compatibles avec le développement économique et social de l'Algérie.

2° Dans les départements actuels des Oasis et de la Saoura, la mise en valeur des richesses du sous-sol aura lieu selon les principes suivants :

a) La coopération franco-algérienne sera assurée par un organisme technique de coopération saharienne. Cet organisme aura un caractère paritaire. Son rôle sera notamment de développer l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du sous-sol, de donner un avis sur les projets de loi et de règlements à caractère minier, d'instruire les demandes relatives à l'octroi des titres miniers ; l'Etat algérien délivrera les titres miniers et édictera la législation minière en toute souveraineté.

b) Les intérêts français seront assurés notamment par

- L'exercice, suivant les règles du code pétrolier saharien, tel qu'il existe actuellement, des droits attachés aux titres miniers délivrés par la France ;

- La préférence, à égalité d'offre, aux sociétés françaises dans l'octroi de nouveaux permis miniers, selon les modalités prévues par la législation minière algérienne ;

- Le paiement en francs français des hydrocarbures sahariens à concurrence des besoins d'approvisionnement de la France et des autres pays de la zone franc.

3° La France et l'Algérie développeront leurs relations culturelles.

Chaque pays pourra créer sur le territoire de l'autre un office universitaire et culturel, dont les établissements seront ouverts à tous.

La France apportera son aide à la formation de techniciens algériens.

Des personnels français, notamment des enseignants et des techniciens, seront mis à la disposition du gouvernement algérien par accord entre les deux pays.

Chapitre III. Du règlement des questions militaires

Si la solution d'indépendance de l'Algérie et de coopération entre l'Algérie et la France est adoptée, les questions militaires seront réglées selon les principes suivants :

- Les forces françaises, dont les effectifs auront été progressivement réduits à partir du cessez-le-feu, se retireront des frontières de l'Algérie au moment de l'accomplissement de l'autodétermination ; leurs effectifs seront ramenés, dans un délai de douze mois à compter de l'autodétermination, à quatre-vingt mille hommes ; le rapatriement de ces effectifs devra avoir été réalisé à l'expiration d'un second délai de vingt-quatre mois.

Des installations militaires seront corrélativement dégagées ;

- L'Algérie concède à bail à la France l'utilisation de la base de Mers-el-Kébir pour une période de quinze ans, renouvelable par accord entre les deux pays ;

- L'Algérie concède également à la France l'utilisation de certains aérodromes, terrains, sites et installations militaires qui lui sont nécessaires.

Chapitre IV

Du règlement des litiges

La France et l'Algérie résoudreont les différends qui viendraient à surgir entre elles par des moyens de règlement pacifique. Elles auront recours soit à la conciliation, soit à l'arbitrage. A défaut d'accord sur ces procédures, chacun des deux États pourra saisir directement la Cour internationale de justice.

Chapitre V

Des conséquences de l'autodétermination

Dès l'annonce officielle prévue à l'article 27 du règlement de l'autodétermination, les actes correspondant à ces résultats seront établis.

Si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée :

- l'indépendance de l'Algérie sera immédiatement reconnue par la France

- les transferts de compétence seront aussitôt réalisés ;

- les règles énoncées par la présente déclaration générale et les déclarations jointes entreront en même temps en vigueur.

L'exécutif provisoire organisera, dans un délai de trois semaines, des élections pour la désignation de l'Assemblée nationale algérienne à laquelle il remettra ses pouvoirs.

Dispositions des accords d'Evian sur la coopération culturelle entre l'Algérie et la France

Les relations entre les deux pays seront fondées, dans le respect mutuel de leur indépendance, sur la réciprocité des avantages et l'intérêt des deux parties.

L'Algérie garantit les intérêts de la France et les droits acquis des personnes physiques et morales dans les conditions fixées par les présentes déclarations. En contrepartie, la France accordera à l'Algérie son assistance technique et culturelle et apportera à son développement économique et social une aide financière privilégiée.

1) Pour une période de trois ans renouvelable, l'aide de la France sera fixée dans des conditions comparables et à un niveau équivalent à ceux des programmes en cours.

Dans le respect de l'indépendance commerciale et douanière de l'Algérie, les deux pays détermineront les différents domaines où les échanges commerciaux bénéficieront d'un régime préférentiel.

L'Algérie fera partie de la zone franc. Elle aura sa propre monnaie et ses propres avoirs en devises. Il y aura entre la France et l'Algérie liberté des transferts dans des conditions compatibles avec le développement économique et social de l'Algérie.

2) Dans les départements actuels des Oasis et de la Saoura, la mise en valeur des richesses du sous-sol aura lieu selon les principes suivants :

a) La coopération franco- algérienne sera assurée par un organisme technique de coopération saharienne, Cet organisme aura un caractère paritaire. Son rôle sera notamment de développer l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du sous-sol, de donner un avis sur les projets de loi et de règlements à caractère minier, d'instruire les demandes relatives à l'octroi des titres miniers ; l'Etat algérien délivrera les titres miniers et édictera la législation minière en toute souveraineté.

b) Les intérêts français seront assurés notamment par :

- L'exercice, suivant les règles du code pétrolier saharien, tel qu'il existe actuellement, des droits attachés aux titres miniers délivrés par la France ;

- La préférence, à égalité d'offre, aux sociétés françaises dans l'octroi de nouveaux permis miniers, selon les modalités prévues par la législation minière algérienne ;

- Le paiement en francs français des hydrocarbures sahariens à concurrence des besoins d'approvisionnement de la France et des autres pays de la zone franc.

3) La France et l'Algérie développeront leurs relations culturelles.

Chaque pays pourra créer sur le territoire de l'autre un office universitaire et culturel, dont les établissements seront ouverts à tous.

La France apportera son aide à la formation de techniciens algériens.

Des personnels français, notamment des enseignants et des techniciens, seront mis à la disposition du gouvernement algérien par accord entre les deux pays³⁵³.

La coopération Accords, conventions et protocoles entre la France et l'Algérie depuis Evian 19 mars 1962-23, octobre 1963-1964³⁵⁴.

Protocole annexé relatif à la situation des enseignants français en Algérie.

Dans le cadre des déclarations relatives à **la coopération culturelle et à la coopération technique**, le Gouvernement de la République française, d'une part, l'Exécutif provisoire algérien, d'autre part, sont convenus de dispositions suivantes ;

Article 1er : Le personnel enseignant sera régi par les dispositions du protocole relatif à la situation des agents français en service en Algérie sous réserve des dispositions particuliers du présent protocole³⁵⁵.

Article 2 : Le gouvernement français s'engage à prendre toutes dispositions propres à inciter les universitaires et enseignants français à prêter leur concours à l'Etat algérien, notamment en réservant dans les concours universitaires français un certain nombre de postes destinés à pourvoir aux besoins des établissements algériens³⁵⁶.

³⁵³ Site de la présidence algérienne :
(<http://www.elmouradia.dz/francais/algérie/histoire/accord%20evian.htm>)

Site du journal officiel de la république française (JORF)
http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=19620320&pageDebut=03019&pageFin=&pageCourante=03021, p.3

³⁵⁴ MFICHE 4-LG6-1240 L, BNF.

³⁵⁵ MFICHE 4-LG6-1240 L, p.33.

³⁵⁶ *ibid*, p.34

No 3 Secrétariat d'Etat auprès du premier Ministre chargé des affaires algériennes

Le fondement de l'aide française à l'Algérie.

A. Fondement juridique : Les accords d'Evian

B. Les motifs spécifiques de l'aide : Le pétrole algérien, les débouchés, pour notre exportation, la stabilité de la monnaie algérienne, la situation géographique de l'Algérie.

La coopération franco-algérienne

L'assistance culturelle : a) l'office universitaire et culturel compte une majorité d'élèves algériens : crédits de l'ordre de 50 millions de Fr par an, 2000 enseignants.

b) la coopération culturelle emploie environ 10.000 enseignants, en majorité dans le primaire.

c) l'action éducative et culturelle subventionne surtout les établissements d'enseignement privés, qui emploient un million de professeurs (9 millions de Fr par an).

L'Algérie aura besoin de notre aide en matière d'enseignement jusqu'en 1970 pour le primaire, et jusqu'en 1980 pour le secondaire, cela pose un sérieux problème de recrutement.

L'assistance technique : Elle emploie 6.000 personnes, à peu près dans tous les domaines, avec une prépondérance pour la santé et les travaux publics.

L'aide économique et financière. Son montant global est important, mais en forte baisse un milliard en 1963 et 1964, 500 millions en 1965. Environ la moitié est « non liée » et sert, dans la pratique, à rembourser des déficits budgétaires. Mais elle n'est versée que par tranches, et compte tenu de l'évolution des rapports franco-algériens ; lorsqu'interviennent des nationalisations, elle est amputée de retenues pour dédommager les propriétaires français.

Constatation : On constate une adaptation des mécanismes d'intervention aux conditions locales et au but poursuivi qui est essentiellement politique.

No 4 Un sondage de *Jeune Afrique*

LES AFRICAINS JUGENT LA COOPERATION

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* a publié dans son numéro du 28 novembre, un sondage de Louis Harris réalisé auprès d'un « échantillon représentatif » de huit cents Africains. Trois questions sur vingt-deux concernaient plus précisément l'image de la coopération française :

- « Quelle opinion avez-vous des coopérants français en Afrique ? » 53% des sondés ont une assez mauvaise ou très mauvaise opinion contre 46% très bonne ou assez bonne.
- La coopération française vous paraît-elle positive ou négative pour les pays aidés ? 42 % des personnes interrogées la jugent positive et 57% négative.
- Enfin à la question : " La coopération française en Afrique sert-elle d'abord les intérêts de l'Afrique, ou d'abord les intérêts de la France ? 90% disent la seconde solution.

No 5 Article d'Aïssa Kadri sur Louis Rigaud³⁵⁷

Un maître d'école s'en est allé voilà deux semaines. Il avait l'Algérie chevillée au corps ou plutôt, comme il l'écrivait lui-même dans son journal autobiographique :

« L'Algérie au cœur de moi-même », avant d'ajouter : « De l'Algérie, je sais que j'ai tout appris et au moment de mon dernier souffle, le souvenir sublime, le plus cher, le plus merveilleux que j'emporterai avec moi pour l'éternité, aura trait encore et toujours à l'Algérie... Pas d'échappatoire à cela. Un enfermement plutôt, qui serait ouvert au large de la mer, aux immensités des vergers de la Mitidja, aux immensités infinies du Sersou, aux mystères du désert, aux ciels cloutés d'étoiles énormes...

De l'émotion mais aucun regret ni remords, pas de mémoire sélective, savoir que ni la guerre, ni les meurtres, ni les exodes, ni les sarcasmes et autres menaces n'auront raison d'une terre unique, archaïque et brutale qui livre la mesure du monde et de la vie, donne du sens au chemin ». Louis Rigaud, né à Mostaganem en 1922, instituteur formé à la Bouzaréah, a eu comme camarades de promotion, Mahfoud Kaddache, Boualem Khalfa, Abdelatif Rahal, Aïssa Baiod.

Il fait partie de ces personnalités issues des «minorités européennes» d'Algérie qui se sont opposées aux effets les plus pervers, les plus déstructurants, les plus violents du capitalisme colonial, qui se sont confrontées aux dénis de droits, à l'injustice, aux atteintes à la dignité humaine, qui ont développé une résistance au quotidien, des luttes au plus près du terrain des populations et des élèves, qui se sont, à leur manière et souvent au prix de leur vie, opposées au colonialisme et à toute forme d'oppression. Louis Rigaud témoigne de sa prise de conscience, au moment de sa prise de service dans une école du bled, de la violence au quotidien du fait colonial : « J'ai vu des Algériens qui n'avaient même pas de chaussures qui avaient, (tu sais) ce qu'on appelle les chaussettes russes, des chiffons avec des feuilles de palmiers tressées pour les tenir, qui cherchaient de l'herbe, des racines pour manger ». Engagé dans les combats du SNI (Syndicat national des instituteurs) où il est membre actif de la section d'Alger puis responsable, plus tard élu au bureau du SNI et de la FEN, secrétaire général de l'APIFA, il fait siennes les positions de la FEN (Fédération de

³⁵⁷ Né à Mostaganem en 1922, instituteur.

l'éducation nationale) et de Denis Forestier qui s'était élevé vigoureusement dans un éditorial de *L'Ecole libératrice* contre « l'opération fasciste du 6 février (1956) ...

Aboutissement d'une longue campagne de calomnies, de dénigrement, d'informations unilatérales et fausses. Tout cela avec le concours d'une presse entièrement détenue par les féodaux algériens ou leurs représentants : les Borgeaud, les Blachette, les Alain de Sérigny... » Au sein des instances syndicales, il milite ainsi pour la position majoritaire énoncée au congrès du SNI de Bordeaux en juillet 1955 demandant la libération de Messali Hadj et la tenue d'une conférence de la Table ronde dans la ligne de ce qu'avait préconisé Messali en direction de la Conférence de Bandoeng (Conférence tenue du 18 au 26 avril 1955) pour une conférence de la Table ronde «sans préalables ni exclusives» réunissant toutes les parties intéressées au conflit et des élections libres à une Assemblée constituante souveraine.

Cependant, son sacerdoce restait l'enseignement : « Ma véritable voie, écrivait-il, ma seule vocation, était bien celle de l'enseignement ». Enseignant, il le fut pleinement, aussi bien dans les petites écoles de l'Algérie profonde où il ouvrit des cantines scolaires, où il se fit infirmier, ébéniste, que dans le CEG d'application de la Bouzaréah ou celui de Baranès, où il innova en matière pédagogique. Assez tiède vis-à-vis de l'entreprise des centres sociaux éducatifs, il voulait une école égale pour tous, l'enseignement de la langue arabe, une école qui ne soit pas au rabais, une école ouverte à tous sans discriminations, dans une situation où l'école était un luxe pour des populations perçues au prisme du racisme colonial, comme inférieures et indignes d'accéder au savoir, à la connaissance, à la culture.

Alors que les syndicalistes enseignants vont être happés à la fin de la guerre par la spirale des violences de l'OAS, plasticage du local syndical, assassinat de nombre des leurs, jusqu'aux six principaux responsables des centres sociaux éducatifs exécutés par l'OAS le 15 mars 1962, Louis Rigaud condamné lui-même par l'OAS, va s'occuper dans le moment, au péril de sa vie et de celle de sa famille, de préparer avec son ami Charles Koenig, instituteur, membre de l'exécutif provisoire chargé de la jeunesse et des transports, (élu député de Saïda en septembre 1962 à la constituante algérienne), la première rentrée scolaire de l'indépendance.

Entre juin et août 1962, Louis Rigaud sera avec les responsables du SNI en Algérie, Marcel Dubois, et Charles Koenig et avec Pierre Desvalois, secrétaire général du SNI, partie prenante de toutes les réunions, au Rocher Noir, qui vont permettre de signer un

protocole d'accord entre Abderrahmane Farès et Louis Joxe le 28 août 1962, afin d'assurer la première rentrée scolaire de l'Algérie indépendante.

Reçu avec Charles Koenig à Tlemcen par Boumediène et Ben Bella l'été 1962, ce dernier lui fit part des besoins immenses de l'Algérie sortie du colonialisme et d'une guerre qui l'a laissée exsangue : « J'ai besoin de beaucoup d'enseignants le plus possible, pour arriver à une scolarisation totale. Alors je suis preneur de tous les instituteurs que vous pourrez encourager à venir, comme je suis preneur de cheminots pour que les trains marchent, de gaziers et d'électriciens pour que la production d'énergie soit assurée.

En ce moment, l'Algérie marche au ralenti. C'est comme si la France nous avait laissé une magnifique Rolls Royce avec seulement dix litres d'essence. Difficile d'aller vite et loin avec ça... ». Il revit Ben Bella seul le 20 octobre 1962, et une troisième fois en décembre 1962 et eut cette remarque sur son interlocuteur, sollicité dans le moment pour régler trois mois de salaire de retard : « Celui qui se trouve en face de moi est le type parfait du nerveux ; un coup de chaud et il se dresse comme un soufflet ; un instant de réflexion et il s'affale comme une crêpe... ».

Louis Rigaud veilla au bon déroulement de l'année scolaire, il fut de toutes les luttes. Il apporta en relation avec ses amis algériens son concours à tous les aspects pédagogiques et tous les efforts de formation des nouveaux enseignants «moniteurs et instructeurs» recrutés sur le tas, il négocia en tant que secrétaire général de l'APIFA (Association professionnelle des instituteurs en Algérie) et membre de FENFA (section algérienne de la FEN) le statut et l'intégration des instituteurs et enseignants français du secondaire (autour de 15 000 enseignants tous ordres d'enseignement confondus) qui exercèrent en Algérie à l'aube de l'indépendance.

Il n'y pas plus belle épitaphe pour un compagnon de l'émancipation politique de l'Algérie, pour un humaniste qui rêvait d'une Algérie plurielle et fraternelle, que ces mots en exergue de son autobiographie : « A l'Algérie, il a toujours appartenu, car d'elle, il a tout appris et a tout reçu ».

5. 1 Lettre d'Aïssa Kadri sur la disparition de Charles Koenig³⁵⁸

Bonjour,

C'est avec tristesse que j'apprends la mort de Monsieur Charles Koenig ! C'était mon professeur de français au cours complémentaire, ex Jules Ferry, actuellement Emir Abdelkader ! La population de Saida se souviendra de ce SAIDEEN pur et dur qui croyait et militait pour la réconciliation sur les tombes ! Qu'une Algérie plurielle était possible et même nécessaire ! Je garderai un souvenir bien ancré dans ma mémoire du jour où ma mère et moi lui avons demandé audience alors qu'il était Maire de Saida ! C'était en 1959/60 ! J'avais été admis à l'école de l'air à Cap Matifou Boumerdès et le trousseau exigé par l'école restait au-dessus de nos moyens Monsieur KOENIG m'a félicité et m'avait assuré du total soutien de la Mairie ! Ça m'a fait chaud au cœur et je n'oublierai jamais ce geste ! REPOSE EN PAIX CHER PROFESSEUR.

Charles Koenig avait l'Algérie au cœur. C'est lui, avec Louis Rigaud et quelques amis syndicalistes, qui, en collaboration avec le gouvernement naissant de l'Algérie indépendante, a contribué à assurer, en mobilisant plus de huit mille instituteurs français restés en Algérie, la rentrée scolaire de septembre 1962³⁵⁹. Il voulait une Algérie plurielle et fraternelle. Entré dans ce combat dans les années 1950, il s'y est plus complètement engagé dès son installation à l'exécutif provisoire, où il fut ministre en 1962. Charles Koenig était issu d'une famille d'Alsaciens venus s'installer en Algérie après la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870. La mère de Charles Koenig, Céline Koenig, était couturière à Saïda, en Algérie. Charles fit ses études à l'école primaire du square Flinois de Saïda, et à l'école primaire supérieure Ardaillon d'Oran. Après le brevet supérieur, il obtint le certificat d'aptitude pédagogique. Il fut nommé instituteur à Marhoum, dans la région des Hauts-Plateaux, en octobre 1942. En octobre 1945, il fut nommé instituteur à Saïda, à l'école indigène Jonnart puis à l'école primaire du Square Flinois. Il passa le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges et devint professeur de lettres, histoire et géographie au Collège

³⁵⁸ <http://www.saidabiida.com/t1998-monsieur-charles-koenig-n-est-plus> [consulté le 20 février 2014].

³⁵⁹ L'article de James Marangé datant du 21 septembre 1962 confirme aussi que les efforts entrepris par les responsables du SNI seuls, il faut bien le dire, parmi les syndicalistes métropolitains à avoir pris l'affaire au sérieux ont abouti à la signature d'un protocole provisoire sur la coopération culturelle».

d'Enseignement Général (CEG) du Square Flinois, puis au collège de garçons Jules Ferry de Saïda. De 1947 à 1954, pendant les vacances scolaires, il dirigea des colonies de vacances (ville de Perrégaux et Fédération des œuvres laïques Fol d'Oran). Adhérent du Syndicat national des instituteurs en 1945, il fut secrétaire du groupement de l'arrondissement de Saïda du SNI de 1954 à 1959 et, à ce titre, membre de la commission administrative de la section du SNI du département d'Oran. Aux élections municipales d'avril 1959, Charles Koenig fut élu sur une liste composée d'Européens et de musulmans et devint maire de Saïda, où il reçut, peu après, la visite du président de la république, Charles de Gaulle, le 27 août. Le 12 mars 1962, Charles Koenig, convoqué à Paris par Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des Affaires algériennes, se vit proposer de faire partie de l'Exécutif provisoire chargé de préparer et de mettre en œuvre l'autodétermination en Algérie.

Le 18 mars, les accords d'Evian furent signés et le lendemain parurent les décrets organisant la période intermédiaire et créant l'Exécutif provisoire algérien. L'Exécutif provisoire fut installé à Rocher-Noir (Boumerdès), près d'Alger, officiellement le 7 avril. Présidé par Abderahmane Farès, il comprenait 5 représentants du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), 4 Algériens désignés par le gouvernement français (dont le président Abderahmane Farès) et 3 citoyens français également désignés par le gouvernement français, dont Charles Koenig, à qui revinrent les attributions de délégué aux travaux publics. Dans ces fonctions, Charles Koenig établit le contact avec les responsables du SNI en Algérie, Marcel Dubois et Louis Rigaud et avec Pierre Desvalois, secrétaire général du SNI, à Paris. Il s'agissait de donner des garanties aux personnels qui assuraient le fonctionnement des services publics et tout particulièrement des enseignants. Une délégation nationale du SNI, de la FEN et de la MGEN séjourna à Rocher-Noir du 15 au 18 juin pour examiner, à la lumière des accords d'Evian, comment assurer dans de bonnes conditions la continuité de l'enseignement en Algérie et préparer la rédaction de protocoles d'accord de coopération technique. Une seconde visite de James Marangé, au nom du SNI et de la FEN, le 29 juin, fut nécessaire pour arriver à un projet de protocole de coopération relatif aux enseignants, acceptable, qui permit d'effectuer la rentrée scolaire d'octobre 1962 en Algérie.

L'indépendance de l'Algérie fut proclamée le 2 juillet 1962. L'Assemblée constituante algérienne fut élue en septembre. Charles Koenig y fut élu député pour le

département de Saïda. Après l'élection de Ben Bella à la présidence de la République, les délégués de l'Exécutif provisoire transmirent leurs pouvoirs aux ministres du premier gouvernement algérien. Charles Koenig transmit les pouvoirs concernant les travaux publics, les transports, l'hydraulique et la construction à A. Boumendjel et ceux concernant le tourisme à A. Bouteflika, à Rocher-Noir, le 15 octobre 1962. Il continua cependant à apporter son concours au nouveau ministre des Travaux publics et l'accompagna dans des négociations à Paris, en février 1963. Il avait milité pour le multipartisme au sein de l'Exécutif provisoire où il rencontra une fin de non-recevoir de la part des représentants du FLN et du pouvoir français qui recula sur cette question de peur de remettre en cause les accords d'Evian. L'Assemblée constituante acheva ses travaux en septembre 1963. Charles Koenig reprit alors un poste de professeur au CEG Mont Riant à Alger. Il fut élu secrétaire général de l'Association professionnelle des instituteurs français en Algérie (APIFA), en réalité la section du SNI en Algérie. Il devint président de l'APIFA et de la FENFA (la FEN en Algérie), en succédant Louis Rigaud, en septembre 1964. Il fut également membre de la commission exécutive de la MGEN à Alger de 1964 à 1966. De 1994 à 1997, il fut président de l'association des Amis de Max Marchand, de Mouloud Feraoun et de leurs compagnons, créée en souvenir des six inspecteurs des centres sociaux éducatifs assassinés par l'OAS.

No 6 CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DU PÉTROLE ALGÉRIEN

1er NOVEMBRE 1954 - 24 FÉVRIER 1971³⁶⁰

CHRONOLOGIE

- **Premier novembre 1954 :** La première découverte pétrolière au Sahara algérien date de 1954, découverte qui s'est faite au moment même où commençait la guerre de libération nationale, ce qui allait poser de nombreux problèmes à la France, et allait décider de l'utilisation du Sahara comme enjeu capital dans la prolongation de la guerre.
- **18 au 24 avril 1955 :** Une délégation du FLN assiste à la "*conférence de Bandoeng*", en Indonésie, réunissant pour la première fois les représentants de vingt-neuf pays africains et asiatiques. Cette conférence marque l'entrée sur la scène internationale des pays du Tiers monde qui choisirent le non-alignement.
- **1956 : La politique pétrolière de la France** commence à se préciser suite aux grandes découvertes de pétrole à Edjelé en janvier et à Hassi Messaoud en juillet.
- **1956 : Constitution de l'Organisation commune des régions sahariennes** sous le gouvernement Guy Mollet. L'OCRS deviendra peu à peu un « Etat dans l'Etat », le Sahara séparé de l'Algérie étant érigé en province autonome française à laquelle viendront s'ajouter des Etats africains : Mauritanie, Niger, Tchad.
- **1957 : Refus des Etats d'Afrique noire de participer à la politique saharienne française.** Le journal "*Le Monde*" rapporte dans son numéro du

³⁶⁰ Sources : <http://www.socialalgerie.net/spip.php?article1115>. Extrait de : « Contribution à l'étude de l'histoire du pétrole algérien, 1er novembre 1954-24 février 1971 », mémoire de certificat d'histoire contemporaine présenté par Abdelkrim Badjadja et Madani Boubekeur, Université de Constantine, faculté des lettres et sciences humaines, section Histoire, Juin 1971.

Ce mémoire a été déposé, sur leur demande, à la Bibliothèque du Congrès des Etats Unis d'Amérique.

<http://www.loc.gov/search/?q=badjadja+abdelkrim&all=true&st=list>

<http://lequotidienalgerie.org/2013/02/24/contribution-a-lhistoire-du-petrole-algerien-1er-novembre-1954-24-fevrier-1971/#sthash.09dkhFOC.dpuf>

19 novembre une déclaration de M. Djibo Bakary vice-président de l'assemblée du Niger : « *L'authenticité de la représentation algérienne est une condition fondamentale de la participation sous réserve des territoires de l'Afrique occidentale française à l'OCRS* ».

- **1957 : Dans le cadre de sa politique saharienne, le gouvernement français tente un rapprochement avec le Maroc et la Tunisie** en vue d'obtenir soit leur « *coopération* », ou à tout le moins leur « *neutralité* ».
- **1958 : Le journal « El Moudjahid »**, organe de la révolution algérienne, publie dans son numéro 22 du 16 avril un article intitulé « *La défense du Sahara reprend le problème en ces termes : ...tout l'intérêt économique du Sahara est fonction des possibilités de **transport** de ses richesses naturelles...* ».
- **1958 :** Un conseil restreint du gouvernement français étudie un **projet de construction d'un pipeline** qui acheminerait le pétrole algérien d'Edjelé vers le territoire tunisien.
- **1958 :** Réaction du **Comité de coordination et d'exécution du FLN** par une note adressée au gouvernement tunisien : « *Le FLN à l'honneur de préciser sa position en ce qui concerne le problème de l'exploitation par la France du pétrole saharien, notamment par la construction d'un pipeline à travers le territoire tunisien* ». Le FLN rappelle sa note précédente de janvier 1958 dans laquelle il avait attiré l'attention des gouvernements des pays du Maghreb sur la gravité de ce problème, et l'importance que l'Algérie combattante lui accordait dans la guerre qu'elle mène contre les colonialistes français ».
- **Discours de Maurice Lemaire** rapporté par l'agence française AFP : « *Le Sahara représente des réserves de plus de deux milliards de tonnes, et un revenu annuel (pour la France) 1000 milliards de francs... Quant aux ressources du Sahara en gaz naturel elles sont énormes...* ».
- **1959 : le 21 janvier**, un communiqué officiel français annonçait l'accord conclu entre la **Compagnie française des pétroles et la Standard Oil of New Jersey**, dont **ESSO** détient 50% des parts. Les Américains foulent de leurs bottes le Sahara, ce qui exaspère l'opinion publique en France qui parle de « *braderie du Sahara* ».
- **Réaction du GPRA :** « *La guerre d'Algérie asphyxie l'économie française. Le gouvernement français a fait appel aux capitaux étrangers pour une participation indirecte aux frais de la guerre...* ».

- **1961 : Lors des négociations algéro-françaises, le problème du Sahara** revient en force, la France ayant proposé l'autodétermination limitée à l'Algérie du nord seulement.
- **Réponse du GPRA : « Opposition irréductible à la partition du territoire national... Le Sahara algérien ne sera pas un nouveau Katanga ! ».**
- **18 mars 1962 : Signature des accords d'Evian, le Sahara restera algérien,** mais des bases militaires françaises seront maintenues pour continuer les expériences nucléaires.
- **8 avril 1962 : Référendum en France.** La politique algérienne du général De Gaulle est approuvée par 90.70% des suffrages exprimés.

1er juillet 1962 :
Référendum en Algérie.
 Le peuple algérien vote « **oui** »
 pour l'indépendance de l'Algérie
 en coopération avec la France.

- **28 août 1962 : Signature à Paris de neuf protocoles d'accord portant sur la coopération entre l'Algérie et la France.**
- **10 décembre 1962 :** Le président Ahmed Ben Bella déclare à Sétif que les **accords d'Evian doivent être adaptés à la réalité.**
- **31 décembre 1962 :** Signature à Alger de **conventions financières** franco-algériennes.

Année 1963

- **14-19 janvier 1963 : Négociations financières** franco-algériennes. La France accorde à l'Algérie une **aide de trésorerie de 250 millions de francs.** À rappeler que lors de l'invasion coloniale en 1830, la France s'était accaparée du trésor public de la Régence d'Alger d'un montant de 50 millions de franc-or de l'époque.
- **23-26 janvier 1963 :** Durant la visite à Alger de M. De Broglie, secrétaire d'Etat aux affaires algériennes, un accord est conclu sur la situation des **biens vacants.**
- **18 février 1963 :** Accords sur les transports aériens, l'assistance technique et la construction d'HLM en Algérie.

- **20 mars 1963** : À la suite d'une **expérience nucléaire française au Sahara**, le président Ben Bella demande la révision des accords d'Evian.
- **29 mars 1963** : Aux termes d'un **décret annoncé par Ben Bella**, les **exploitations agricoles vacantes** sont « *définitivement* » et « *sans recours* » **transférées aux unités de gestion des travailleurs.**
- **11 juin 1963** : Signature à Alger d'un protocole d'accord sur la **coopération culturelle.**
- **26 juin 1963** : Signature d'un accord qui précise les modalités de **l'aide financière** à l'Algérie jusqu'en 1966.
- **17 septembre 1963** : **Nationalisation des trois derniers journaux** appartenant à des Français.
- **1er octobre 1963** : **Les propriétés** que possèdent encore des colons français sont **nationalisées.**
- **19 novembre 1963** : Signature d'un protocole fixant les conditions de l'emploi des **militaires du contingent français à des tâches de coopération en Algérie.**
- **31 décembre 1963**, **création de la Sonatrach**, « *Société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures* ».

Année 1964

- **17 janvier 1964** : Accord sur les **importations de vins** algériens par la France.
- **13 mars 1964** : *Entrevue entre le général De Gaulle et le président Ahmed Ben Bella* au château de Champs lors d'une escale technique du président algérien de retour de Yougoslavie.
- **9 avril 1964** : **Accord sur les travailleurs algériens en France.** **L'immigration est provisoirement suspendue** pour permettre de renforcer les contrôles.
- **25 avril 1964** : La nouvelle **réglementation sur l'admission des travailleurs algériens en France** entre en vigueur.
- **15 juin 1964** : Les derniers militaires français quittent l'Algérie, à l'exception de ceux de "*Mers El Kebir*" et des "*bases sahariennes.*"
- **17 juillet 1964** : Signature à Alger d'une **convention judiciaire.**

- **13 novembre 1964** : Signature d'une **convention de sécurité sociale entre l'Algérie et la France.**

Année 1965

- **26 janvier 1965** : Nouveaux **accords sociaux portant sur l'assurance vieillesse et les régimes complémentaires de retraites.**
- **19 juin 1965** : **Coup d'Etat en Algérie, Ben Bella est arrêté, Boumediene prend le pouvoir.**
- **29 juillet 1965** : Signature à Alger d'un **accord algéro-français sur les hydrocarbures et la coopération industrielle.** Création de l'**ASCOOP** (Association Coopérative) et maintien des concessions existantes sont les principales caractéristiques de ce texte pour le pétrole, fixant à 2.08 dollars par baril le prix conventionnel servant d'assiette au calcul de l'impôt dont le taux est fixé à 53% pour les années 1965-1966-1967, à 54% pour 1968, et 55% à partir de 1969. L'accord prévoit une révision de la base d'imposition fiscale des compagnies à partir du 1er janvier 1969.

Année 1966

- **8 avril 1966** : Signature de la **Convention de coopération culturelle et technique.**
- **7 mai 1966** : Le président Boumediene annonce la **nationalisation de plusieurs mines et biens vacants.**
- **27 juillet 1966** : Signature à Alger d'un accord pour la construction de l'**usine pétrochimique d'Arzew.**
- **13 décembre 1966** : Nouvelle visite de **Bouteflika au général De Gaulle.**
- **22 décembre 1966** : Accord signé à Alger sur le **contentieux financier algéro-français.**

Année 1967

- **21 mai 1967** : *Les bases françaises d'engins spéciaux (armes nucléaires) du Sahara sont officiellement fermées et évacuées.*
- **11 juin 1967** : France, **arrêt des importations de vins d'Algérie.**

- **Juin 1967 : Mise sous contrôle de l'Etat des sociétés anglo-saxonnes** au lendemain de la « *guerre des six jours* ». À cette raison politique s'est ajouté le fait que les négociations avec ces mêmes sociétés, tendant à l'établissement de rapports nouveaux avec l'Algérie, étaient demeurées infructueuses.
- **10 juillet 1967 :** Accord sur les **relations maritimes** ; le monopole du pavillon commercial sera partagé entre l'Algérie et la France.
- **Août 1967-octobre 1970 :** Durant cette période, la majorité des **sociétés étrangères non-françaises ayant des intérêts dans la production furent nationalisées : *Philips, Mobil, et Shell.***
Sinclair est déchu de ses droits.
D'autres mesures de nationalisations ont frappé les mêmes sociétés pétrolières dans les domaines de la distribution et du raffinage : *Esso, Mobil, Shell.* Le gouvernement a également procédé au rachat des sociétés telles que *BP* et *Total.*
- **4 septembre 1967 :** L'administration algérienne remet en cause les conditions de transfert de fonds dont bénéficient les sociétés pétrolières françaises.
- **Octobre 1967 :** Évacuation de la base navale de "*Mers El Kebir*" par l'armée française.
- **20 novembre 1967 :** France, reprise des **importations de vins** d'Algérie.
- **26-28 novembre 1967 :** Visite officielle en Algérie de M. Edmond Michelet, ministre d'Etat français chargé de la Fonction publique, fondateur de l'**Association France-Algérie.**

Année 1968

- **21 mai 1968 : Nationalisation de 27 sociétés françaises** du secteur des industries mécaniques, électriques, des engrais, et des matériaux de construction.
- **25 septembre 1968 :** Le ministre algérien de l'Industrie et de l'Energie interdit le chargement du pétrole dont les compagnies ont fixé le prix à un niveau jugé anormalement bas au détriment des rentrées de devises de l'Algérie. Cet **embargo partiel est levé au bout de 24 heures.**
- **1er novembre 1968 :** Nouvelles mesures **d'embargo frappant les cargaisons de l'ERAP, et de la CFP** destinées principalement à l'Union Générale des Pétroles (UGP), et qui avaient fait l'objet de « *contrats* » **de complaisance** à un prix volontairement minoré.

- **14 novembre 1968 : Levée de l'embargo partiel après ratification du prix des contrats par les sociétés CREPS et SNPA (filiales de l'ERAP et de la CFP).**
- **Novembre 1968 :** La société *CAMEL* dont l'Algérie n'est actionnaire qu'à 26% décide, sur les instances d'Alger, de transférer son siège de Paris à Arzew. Depuis plusieurs mois, la société était tenue de transférer la totalité de ses recettes en Algérie.
- **24 décembre 1968 : Accord sur l'immigration algérienne en France.** Le contingent des entrées annuelles est fixé à **35.000 travailleurs.**

Année 1969

- **Fin février 1969 :** Le ministre de l'industrie **met en demeure les compagnies pétrolières de porter de 2.35 à 2.65 dollars par baril** leur prix affiché (prix théorique des transactions commerciales).
- **23 octobre 1969 :** Maurice Schuman, ministre français des affaires étrangères, se rend à Alger pour essayer de mettre sur un nouveau pied les relations des deux pays. Sa visite aboutit à la création d'une « **grande commission** » **chargée de promouvoir la coopération.**
- **24 novembre 1969 :** Ouverture des **négociations fiscales** aux termes de l'article 27 des accords algéro-français de 1965 qui prévoit que la base d'imposition fiscale des compagnies pétrolières (2.08 dollars par baril) sera révisée avec rétroactivité au 1er janvier 1969, **en fonction de l'évolution du marché pétrolier.**
- **Juillet 1969 : L'Algérie adhère à l'OPEC,** organisation des pays exportateurs de pétrole.

Année 1970

- **23 mai 1970 : Réunion tripartite à Alger : Algérie, Libye, Irak.** « **Nécessité d'établir un front commun** » souligne le communiqué commun.
- **Juin 1970 : XXème Conférence de l'OPEC à Alger.**
- **13 juin 1970 : Interruption des négociations fiscales entre l'Algérie et la France.**

- **24 juin 1970** : Le ministre de l'industrie enjoint aux sociétés de rapatrier en Algérie un montant au moins égal à la contre-valeur de 1.80 dollar par baril de pétrole brut exporté. Cette mesure équivaut à porter à plus de 80% environ l'obligation de rapatriement en Algérie du produit des ventes des compagnies. Cette proportion avait été fixée à 50% en janvier 1965.
- **Juillet 1970** : Le président Boumediene dans un discours prononcé à Skikda déclare : « *Oui à la coopération, non à l'exploitation* ». Il annonce le relèvement du prix de référence fiscale, qui passe de 2.08 à 2.85 dollars le baril.
- **20 juillet 1970** : Le ministre de l'industrie annonce aux compagnies françaises que le prix de référence fiscale est porté de 2.08 à 2.85 dollars par baril. Cette mesure est provisoirement suspendue à la suite de l'intervention du gouvernement français qui exprime son désir d'entamer des négociations globales.
- **27-30 août 1970** : Visite à Alger de Xavier Ortoli, ministre français du Développement industriel et de la Recherche scientifique.
- **28 septembre 1970** : Ouverture des **négociations algéro-françaises sur problèmes culturels, économiques, et sociaux**. La délégation algérienne est conduite par Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères. François-Xavier Ortoli, ministre français du Développement industriel et de la Recherche scientifique, dirige la délégation française.
- **Quatre séries d'entretiens** ont lieu : du 5 au 7 octobre à Paris, 26-28 octobre à Alger, 16-28 novembre à Paris, 16-31 décembre à Alger.
- **2-6 octobre 1970** : La Sonatrach remplace la Shell au conseil d'administration de la CREPS et de la CPA (filiales d'Elf-Erap).

«LA BATAILLE DU PETROLE »

- **Octobre 1970** : Réunion du conseil des gouverneurs de l'OPEC à Vienne. Cette réunion a pour objet essentiel de préparer la conférence ministérielle de Caracas.

- **Novembre 1970** : L'Iran demande une conférence extraordinaire de l'OPEC sur les prix. Devant la proximité de la conférence ministérielle de Caracas, cette réunion extraordinaire n'a pas eu lieu.
- **9-13 décembre 1970** : **Conférence ministérielle de l'OPEC à Caracas.** C'est la 21ème du genre. Adoption de la résolution 120. *Un nouveau système de différenciation des prix selon la densité et le lieu de production, l'alignement des prix de référence, la hausse générale pendant les années à venir sont adoptés.* Le taux d'imposition fiscale minimum des compagnies pétrolières est fixé à 50% de leurs bénéfices.

Année 1971

- **16 janvier 1971** : Dans un message adressé à l'OPEC, ainsi qu'aux gouvernements des dix Etats membres, les huit compagnies pétrolières internationales auxquelles se sont associés quelques « sociétés indépendantes », proposent d'ouvrir une **« négociation d'ensemble » qui permettrait un règlement simultané » des problèmes en suspens, et la stabilisation des arrangements financiers pour cinq ans.**
- **16 janvier 1971** : *Le président Nixon* envoie de toute urgence John Irwin, sous-secrétaire d'Etat, à **Téhéran, et au Koweït.**
- **18 janvier 1971** : Publication d'un *communiqué algéro-libyen* à la suite de la visite du commandant Abdesslem Djelloud à Alger.
- **19 janvier 1971** : *Reprise des négociations algéro-françaises* après les quatre séries d'entretien.
- **19 janvier 1971** : *Le Venezuela affirme sa complète solidarité avec les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient. Premiers contacts à Téhéran entre le comité tripartite Iran-Irak-Arabie Saoudite, des ministres mandatés par l'OPEC, et les délégués des compagnies pétrolières représentées par Lord Strathalmond (BP) et Georges Percy (ESSO).*
- **20 janvier 1971** : *L'ENI, office national italien* des hydrocarbures, annonce qu'il n'adhérera pas au front commun des compagnies pétrolières.

- **20 janvier 1971** : Examen de la « *crise pétrolière* » par le *groupe restreint du comité pétrolier de l'OCDE* réuni à Paris.
- **21 janvier 1971** : *Création à Londres d'un bureau de coordination des grandes compagnies pétrolières.*
- **21 janvier 1971** : La réunion extraordinaire des dix membres de l'OPEC est fixée au 3 février 1971. A Téhéran, la discussion s'oriente vers la recherche d'un accord avec les pays exportateurs de la zone du Golfe persique.
- **22 janvier 1971** : Le groupe pétrolier français d'Etat, *ELF-ERAP*, annonce qu'il *ne contresignera pas le message adressé par les grandes compagnies pétrolières à l'OPEC.*
- **24 janvier 1971** : **Mise en garde du Chah d'Iran** : « *Si un accord n'est pas trouvé avant le 3 février 1971, l'OPEC prendra les décisions qui s'imposeront* ».
- **28 janvier 1971** : *Après une mise en demeure du président Boumediene, le gouvernement français engage les compagnies pétrolières françaises à verser à titre d'acompte sur arriérés d'impôts pour les années 1969 et 1970 une somme de 600 millions de dinars à l'Etat algérien.*
- **2 février 1971** : Suspension des négociations de Téhéran entre les compagnies internationales et les pays du Golfe persique. Délai de dix jours accordé aux compagnies pour répondre aux offres de l'OPEC.
- **2 février 1971** : Discours du président Boumediene devant les travailleurs des « *Transports Colonel Lotfi* » : « *Ce n'est pas un problème de prix, mais une question de souveraineté et de principes intangibles* ».
- **3 février 1971** : Conclusion à Alger d'un accord prévoyant la livraison de 3.5 milliards de mètres cubes de gaz algérien à la France à compter de 1972. **Accord passé entre Sonelgaz et Gaz de France.**
- **3 février 1971** : **22ème Conférence extraordinaire de l'OPEC à Téhéran.** Allocution devant le parlement iranien et les représentants des pays membres de l'OPEC, puis conférence de presse du Chah d'Iran.
- **4 février 1971** : **Suspension des négociations algéro-françaises à la demande de Paris.**
- **7 février 1971** : Publication à Vienne des résolutions de la 22ème Conférence de l'OPEC.

Les cinq objectifs adoptés par les pays membres de l'OPEC, lors de leur précédente conférence de Caracas, doivent être respectés par les compagnies pétrolières avant le 22 février 1971. En cas de non-accord avant cette date, un embargo total sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers serait institué.

- **8 février 1971 : L'Algérie demande « une reprise immédiate et sérieuse des négociations ».** Réponse dilatoire de Paris.
- **9 février 1971 : Rencontre à Paris de Djamchid Amouzegar, ministre iranien des finances,** et Lord Strathalmond représentant des compagnies pétrolières.
- **11 février 1971 : Arrivée à Téhéran de Lord Strathalmond.**
- **12 février 1971 : Entrevue « sans protocole » de Lord Strathalmond et Djamchid Amouzegar à Téhéran.**
- **12 février 1971 : Le ministre des pétroles d'Arabie Saoudite, Ahmed Zaki-Yamani, annonce « accord sur tous les problèmes d'ordre financier. Restent encore en discussion les aspects légaux ».**
- **14 février 1971 : Un accord quinquennal est signé à Téhéran à 15 :15 (11 :45 GMT) entre les compagnies pétrolières internationales et les pays producteurs du Golfe persique. Prix de référence fiscale fixé à 2.17 dollars par baril (contre 1.79 auparavant).**
- **19 février 1971 : Discours du président Boumediene aux cadres de l'armée de l'air : « Je considère qu'il est temps aujourd'hui de trancher cette question d'une façon ou d'une autre, et de trouver une solution définitive à ces négociations interminables ».**

ALGER – 24 février 1971, 16 :00 GMT (heure algérienne)

Discours du président Houari Boumediene devant 3.000 cadres de l'UGTA, réunis à la Maison du Peuple, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'UGTA. Le président annonce **«la prise de participation de 51% par l'Etat algérien dans les sociétés pétrolières françaises installées en Algérie, la nationalisation intégrale des ressources gazières, et la nationalisation des moyens de transport des hydrocarbures. Tous les biens nationalisés sont transférés à Sonatrach ».**

No 7 BIOGRAPHIES D'HOMMES POLITIQUES ET DES COOPERANTS

Ben Bella (Ahmed) (1916-2012) : ancien chef de l'OS réfugié au Caire, l'un des fondateurs du FLN dont il fut considéré à tort comme le chef. Arrêté le 22 octobre 1956 à l'aéroport d'Alger puis libéré le 19 mars 1962, il proposa au CNRA de remplacer le GPRA par un bureau politique du FLN, puis enleva le pouvoir au GPRA avec l'appui du colonel Boumediene. Premier président de la République algérienne, il fut renversé par le coup d'Etat militaire du 19 juin 1965. Libéré par le président Chadli, il soutint les accords de Rome en 1995.

Boumediene (Houari) (Mohamed Boukharouba, dit) (1932-1978) : étudiant au Caire, ayant rejoint l'ALN au Maroc des 1955, il dirige la wilaya V (Oranie) en 1957, le Commandement opérationnel de l'Ouest en 1958, puis l'état-major général créé en janvier 1960. Démissionnaire sans abandonner son poste en juillet 1961, il refuse de ratifier l'accord des Rousses en février 1962. Destitué par le président du GPRA fin juin 1962 mais soutenu par Ben Bella, il l'aide à prendre le pouvoir et devient son ministre de la Défense, puis le renverse le 19 juin 1965. Après treize ans de pouvoir personnel, il meurt en décembre 1978.

Bouteflika (Abdelaziz) : jeune officier de la wilaya V distingué par le colonel Boumediene, il devient en 1962 le plus jeune ministre du gouvernement Ben Bella ; destitué par celui-ci en 1965, il fut rétabli dans ses fonctions de ministre des Affaires étrangères par le coup d'Etat du 19 juin 1965. Après treize ans au même temps (1963-1979), il fut émis à l'écart par le président Chadli et s'exila, avant de revenir en 1999 pour se faire élire et réélire président de la République algérienne. Il est l'actuel président après sa réélection en 2014.

Broglie (Jean de) (1921-1976) : élu RPF (Rassemblement du peuple français) puis indépendant, il participa aux négociations des Rousses et d'Evian en 1962, puis fut secrétaire d'Etat aux affaires algériennes de 1962 à 1966.

Brunet Eve, Marie, Sophie [née Kuypers] : Née le 20 décembre 1934 à La Haye (Pays-Bas) ; professeure de lettres modernes ; militante communiste ; militante syndicaliste du SNES dans la Loire.

Brunet François, Victor, Marie : Né le 21 août 1931 à Arras (Pas-de-Calais) ; professeur de sciences naturelles ; militant de l'UNEF et des jeunes du MRP ; militant

syndicaliste de la FEN et du SNES puis de l'ASPE en Algérie, secrétaire du S2 de la Loire du SNES ; militant communiste dans la Loire.

Chatain, Jocelyne (1924-2012) : Après avoir obtenu sa licence et son diplôme d'études supérieures de Philosophie en 1945, bi-admissible à l'agrégation de philosophie, Jocelyne Monteux exerça comme déléguée ministérielle à Saint-Dié (Vosges) puis à Nancy (Meurthe-et-Moselle) pendant deux années. En octobre 1950, elle fut nommée professeur de philosophie au lycée de jeunes filles de Bône-Annaba (Algérie) où elle fut titularisée.

Dès son arrivée en Algérie, Jocelyne Monteux adhéra au Parti communiste algérien. Elle épousa en avril 1951 à Bône, René Chatain qui travaillait au Centre psychotechnique de Bône, secrétaire des régions communistes de Bône puis de Constantine. Le couple eut une fille en 1953.

Jocelyne Chatain collaborait à *Alger républicain*, seul journal démocratique dirigé par Henri Alleg jusqu'à son interdiction en septembre 1955. Elle y publiait des articles « presque quotidiens » de soutien aux soldats français de Bône, arrêtés et emprisonnés à Bône et à Constantine, en raison de leur solidarité avec Henri Martin et de leur lutte contre la guerre d'Indochine. Elle fut présentée comme candidate à l'élection à l'Assemblée algérienne en 1954. Elle était acquise aux positions du PCA sur les aspirations à une Algérie libre rassemblant les Algériens de toutes origines.

Nommée à Constantine, Jocelyne Chatain fut expulsée du département, ainsi que son mari, en juin 1955 par arrêté préfectoral pour « activités de nature à nuire à l'ordre public ». A Alger, ils continuèrent à lutter clandestinement dans le PCA, alors interdit. Elle enseignait alors à Alger au lycée du Champ de manœuvre. Son mari, en janvier 1957, fut assigné à résidence et interné au camp de Lodi. Un mois plus tard, elle était arrêtée et incarcérée à la prison Barberousse à Alger, son nom ayant été prononcé dans le cadre de nombreuses arrestations de militants communistes au moment de la « bataille d'Alger ». Mise en liberté surveillée à la fin d'avril notamment en raison de la minceur du dossier l'accusant d'appartenir à une « association de malfaiteurs », expulsée vers la France, elle dut rester en Algérie pour comparaître devant le Tribunal militaire des forces armées (4-9 décembre 1957) au procès des Combattants de la libération qui condamna à mort les Abdelkader Guerroudj³⁶¹ et Taleb³⁶². Acquittée,

³⁶¹ Abdelkader Guerroudj, cadre du Parti Communiste Algérien et son épouse française, Jacqueline Guerroudj, ont été condamnés à mort en décembre 1957 en tant que complices de Fernand Iveton, le

elle fut expulsée vers la France où son mari, libéré de Lodi pour raisons de santé, expulsé lui aussi, la rejoignit.

Jocelyne Chatain enseigna au lycée d'Angoulême (Charente). Ils continuèrent à militer pour la paix et l'indépendance de l'Algérie.

Après l'indépendance en 1962, le couple revint à Alger. Elle enseigna comme professeur de philosophie à l'Ecole normale d'institutrices d'Alger Ben Aknoun tandis que son mari dirigeait le Service psychotechnique d'Algérie. Militant avec les syndicats d'enseignants de l'Union générale des travailleurs algériens, elle assura la rubrique du tourisme d'Alger républicain sous le nom de Nadia Chami, créant ainsi pour les Algériens un rapport nouveau avec le sol national. Le Ministère de la Justice de la République algérienne, en application de l'article 8 du Code de la Nationalité, lui conféra, ainsi qu'à son mari, la nationalité algérienne « pour participation à la lutte de libération de l'Algérie ».

Après le coup d'Etat de Boumediene en juin 1965, menacés d'arrestation, les Chatain revinrent en France. Ils militèrent au PCF, au Secours populaire, dans l'Association des combattants de la cause anticolonialiste, présidée par Henri Alleg.

Militante du Syndicat national des enseignements de second degré, Jocelyne Chatain enseigna dans différents établissements (Mantes-le-Jolie, lycée Henri Bergson à Paris, Amiens) avant d'être nommée au lycée Dumont d'Urville à Toulon (Var) où elle prit sa retraite en 1984. Son enseignement trouvait ses sources dans le rationalisme et le refus des préjugés. Elle fut élue à la commission administrative de la section académique (S3) du SNES à Nice de 1972 à sa retraite. Elle fut membre de la CA de la section du Var de la Fédération de l'Education nationale. Elle vivait et militait à Carqueiranne et à Toulon, notamment au Secours populaire et contre le racisme. Elle appartenait en 2006 à l'Amicale des Vétérans du PCF.

seul Européen guillotiné pour avoir participé à l'insurrection algérienne. À l'issue d'une intense campagne d'opinion en France, qui fit de leur cas « l'affaire Guerroudj », aucun des deux n'a été exécuté. En tant que cadre du Parti Communiste Algérien il assurait la liaison entre les Combattants de la Libération et le FLN.

³⁶² Abderrahman Taleb, militant nationaliste algérien, né le 5 mars 1930 dans la Casbah d'Alger d'une famille originaire d'Azeffoun en Grande Kabylie, fut exécuté le 24 avril 1958 à la prison de Barberousse (Alger), est l'artificier de la Zone autonome d'Alger durant la Bataille d'Alger. Il fut condamné à mort par le tribunal permanent des Forces armées d'Alger le 7 décembre 1957, en même temps que Djamila Bouhired, Djamila Bouazza et Abdelghani Marsali.

Le 26 janvier 2012, *l'Humanité* annonçait son décès et indiquait que les obsèques se dérouleraient le 28 au cimetière de Carqueiranne.

SOURCES : B. Khalfa, Henri Alleg, A. Benzine, *La grande aventure d'Alger Républicain*, Paris, Messidor, 1987. - Collection d'Alger Républicain— Renseignements fournis par l'intéressée en 2006. - Note de Jean-Paul Roux.

De Gaulle (Charles) (1890-1970) : officier français, chef de la Résistance à partir du 18 juin 1940, président du CFLN (1943-1944) à Alger puis du GPRF (1944-1946) à Paris. Fondateur du RPF (1947-1953), revenu au pouvoir grâce à la crise de mai 1958 ; à l'appel du Président Coty, sous la pression des événements d'Algérie, de Gaulle devient président du Conseil de la IV^e République. L'Assemblée nationale vote l'investiture le 1^{er} juin, par 351 voix contre 250. De Gaulle avait posé ses conditions : les pleins pouvoirs pendant six mois et l'institution d'une procédure exceptionnelle de révision de la Constitution. Outre les voyages en Algérie et dans l'Empire en vue du référendum constitutionnel, de Gaulle s'attelle à la poursuite de la modernisation de la France, pour qu'elle puisse intégrer la Communauté européenne à la date prévue par le traité de Rome : réforme financière, mesures économiques pour équilibrer le budget. Dans le même temps, la diplomatie gaullienne se développe notamment avec les Allemands, puisque le Chancelier Adenauer est reçu à Colombey-les-Deux-Eglises en septembre 1958, mais aussi réflexion sur la défense européenne, face à l'emprise américaine, en proposant un directoire de l'OTAN à trois (Américains, Britanniques et Français). C'est vers le long terme que de Gaulle se tourne, sans se limiter à la crise algérienne qui retient cependant son attention quotidienne.

Il fut le dernier président du Conseil de la IV^e République (juin-décembre 1958) puis le premier président de la V^e République (1959-1969).

Jeanneney (Jean Marcel) (1910-2010) : économiste et juriste, ministre de l'Industrie dans le gouvernement Debré, puis premier ambassadeur de France à Alger (juillet 1962-janvier 1963).

Joxe (Louis) (1901-1991) : secrétaire général du CFLN (1943-1944) et du GPRF (1945-1946), puis diplomate sous la IV^e République, et ministre sans interruption de

1959 à 1968 ; ministre des Affaires algériennes de novembre 1960 à novembre 1962, charge des négociations avec le FLN.

Koenig (Charles) (1921-2009) : Charles Koenig était issu d'une famille d'Alsaciens venus s'installer en Algérie après la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870. La mère de Charles Koenig, Céline Koenig, était couturière à Saïda, en Algérie. Charles fit ses études à l'école primaire du square Flinois de Saïda, et à l'école primaire supérieure Ardaillon d'Oran. Après le brevet supérieur, il obtint le certificat d'aptitude pédagogique. Il fut nommé instituteur à Marhoum, dans la région des Hauts-Plateaux, en octobre 1942. En octobre 1945, il fut nommé instituteur à Saïda, à l'école indigène Jonnart puis à l'école primaire du Square Flinois. Il passa le certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges et devint professeur de lettres, histoire et géographie au collège d'enseignement général (CEG) du Square Flinois, puis au collège de garçons Jules Ferry de Saïda. De 1947 à 1954, pendant les vacances scolaires, il dirigea des colonies de vacances (ville de Perrégaux et Fédération des œuvres laïques Fol d'Oran). Adhérent du Syndicat national des instituteurs en 1945, il fut secrétaire du groupement de l'arrondissement de Saïda du SNI de 1954 à 1959 et, à ce titre, membre de la commission administrative de la section du SNI du département d'Oran. Aux élections municipales d'avril 1959, Charles Koenig fut élu sur une liste composée d'Européens et de musulmans et devint maire de Saïda, où il reçut, peu après, la visite du président de la république, Charles de Gaulle, le 27 août.

Instituteur puis professeur de collège, maire et président du conseil général de Saïda, ministre de l'Exécutif provisoire algérien en 1962, député de Saïda à la première Assemblée constituante algérienne, président du SNI et de la FEN en Algérie de 1964 à 1966, Charles Koenig, dénommé affectueusement Charly par ses camarades syndicalistes et ses proches amis, est décédé le 3 février 2009.

Mandouze (André) (1916-2006) : Né à Bordeaux le 10 juin 1916, Mandouze fut spécialiste de Saint Augustin et de l'histoire du christianisme antique. A. Mandouze s'était engagé très tôt dans la Résistance face au nazisme et avait pris une part active dans la fondation des journaux clandestins *Témoignage chrétien* et *Libération*, dont il sera rédacteur en chef. En 1946, il quitte la France métropolitaine pour séjourner en Algérie, où il découvre le traitement inhumain appliqué aux populations dites « indigènes ».

Professeur à l'Université d'Alger, il fonde la revue *Consciences maghrébines* en 1954, participe au *Manifeste des 121* («Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie»), s'engage aux côtés du mouvement de libération nationale et, comme son ami Henri Alleg (directeur du quotidien *Alger Républicain*), est l'une des rares personnalités à dénoncer la torture pratiquée avec l'assentiment des autorités françaises : «*Moi qui avais toujours été très proche des communistes depuis la Résistance, depuis l'aventure de Témoignage chrétien, j'avais été peiné que les parlementaires communistes aient voté les pouvoirs spéciaux. Je sais qu'aujourd'hui le fait est regretté, mais c'est ainsi. Pour un homme comme moi, engagé pour l'Algérie, chrétien de gauche ayant travaillé avec les communistes, et qui avait été d'Alger républicain, il est bien certain que La Question [ouvrage dénonçant la torture en Algérie] m'a fait pousser un " ouf! ". Cela peut paraître dur de dire les choses de cette façon, mais c'est ainsi que je les ai vécues. Henri Alleg a montré qu'il y avait des hommes de gauche au combat et qu'il y en avait particulièrement un - lui - qui avait témoigné et souffert pour cela. La Question reste donc, pour moi, un très beau livre, et un livre extrêmement important* ».

En avril 1949 au Congrès mondial du mouvement de la paix à Paris qui aboutit en 1950 à l'appel de Stockholm pour l'interdiction de l'arme nucléaire dont il fut signataire, il dirigea la délégation algérienne, comme "porte-parole d'une Algérie de gauche. "Partisan du dialogue et adversaire résolu du système colonial, l'ancien résistant au nazisme connaîtra la prison en 1956 et

devra subir plusieurs tentatives d'intimidation et d'assassinat de la part de l'organisation terroriste d'extrême droite, l'OAS. L'histoire algérienne d'André Mandouze se prolongera au lendemain de l'indépendance. A la demande du président Ben Bella, il revient en Algérie, six ans après, pour réorganiser l'université de la jeune république. L'échec de Ben Bella et l'arrivée au pouvoir de Houari Boumediene interrompent une carrière de « pied-rouge » que de toute façon il n'aurait pas acceptée³⁶³. Pourtant en 1963, il devint le premier “directeur de l'Enseignement supérieur” en Algérie, charge qu'il assume jusqu'à décembre 1963. Il reprend alors son poste de professeur de latin à l'université d'Alger jusqu'en 1968, date à laquelle il soutient une monumentale thèse à la Sorbonne sur “Saint-Augustin : l'aventure de la raison et de la grâce”. Il reste attaché à l'Algérie, et y revient chaque fois que l'occasion lui est donnée : en 1975, première mission en Algérie à la demande du ministère de l'Information et de la Culture, il s'agissait de relancer des recherches sur l'Afrique et l'Antiquité. En avril 2001, une présence remarquable lors du Colloque international d'Alger sur “Africanité et universalité de Saint-Augustin”. 18-23 avril 2005, son dernier voyage en Algérie avec le groupe des “Amis de Témoignage chrétien” venus sur les “traces de Saint Augustin”. Le 7 novembre 2006, le XIe Sila (Salon international du livre d'Alger) lui rendra hommage : coïncidant avec la célébration du 1er- Novembre, le Sila a proposé dans la collection Voix de l'anticolonialisme, une somme de textes réédités par l'Anep, et préfacés par le président de la République Abdelaziz Bouteflika. Parmi la floraison de textes (Albert Memmi, Ferhat Abbas, Aimé Césaire...) se trouve la Révolution algérienne par les textes d'André Mandouze. Dans la préface, Abdelaziz Bouteflika prévient d'emblée que le projet de rééditer la Révolution algérienne par les textes est un projet déjà ancien qui lui tenait particulièrement à cœur, bien avant la disparition de l'auteur en juin 2006: “J'estimais de mon devoir de mettre à la disposition du public algérien ce magistral travail de choix de montage de textes produits par notre mouvement national au cours de la guerre de Libération nationale et dont le but était de ‘convertir’ à l'indépendance de notre pays une opinion publique française encore largement parasitée par les miasmes d'un colonialisme délétère”. Par sa forte personnalité, son érudition, ses convictions, André Mandouze, le spécialiste de Saint-Augustin, aura marqué toute une génération.

³⁶³ *L'histoire*, Portraits - 01/09/2003 par Daniel Bermond dans mensuel n°279 , p. 32.

Intellectuelle engagé et libre à la fois, ce “catho de gauche” a marqué l’histoire du XXe siècle parce qu’il était lui-même un morceau d’histoire. Sa devise tirée de Saint-Augustin, et qu’il aimait à me répéter se résumait en deux phases : “Aime, et fais ce que tu veux” et “La mesure d’aimer, c’est d’aimer sans mesure”.

Raptis (Michel, dit Pablo) (1911-1996) : Né en Egypte (Alexandrie) en 1911, mort en Grèce en février 1996 ; ingénieur polytechnicien, représentant grec à la fondation de la 4^e Internationale en 1938 ; réorganisateur du PCI en France en 1943-1944 ; à la tête du secrétariat de la 4e Internationale (1946-1960) ; dès 1954-1955, principal soutien du FLN pour l’impression clandestine en France puis l’établissement d’une usine d’armes au Maroc en 1959 ; abrité à Amsterdam à partir de 1958, arrêté en juin 1960 pour le projet d’impression de fausse monnaie française, condamné en juin 1961 ; après l’indépendance algérienne, partisan et activiste de l’autogestion socialiste auprès du FLN et du président Ben Bella ; exclu de la 4e Internationale en 1965 ; retourné en Grèce en 1974³⁶⁴.

Revel (Gaston) : Militant intense, Revel, nous a laissé des traces des moments forts d’un engagement où on lit le basculement de l’instituteur républicain attentif aux injustices sociales (dont témoignent d’ailleurs ses photographies) en un anticolonialisme résolu, non sans contradictions tant est difficile la position des communistes et syndicalistes CGT dans le jeu des coopérations et de concurrence avec les diverses sensibilités nationalistes. En juin 1955, le PCA, s’étant rallié à la lutte nationale et s’étant préparé au passage à l’illégalité, fut dissous le 12 septembre 1955. Revel perquisitionné, victime d’un attentat, interdit de séjour dans le département de Constantine puis sans poste en Algérie, dut rentrer en France où il resta sans affectation pendant un an. Mais il n’en avait pas fini avec l’Algérie. Dès l’indépendance algérienne, Gaston Revel y revint et exerça de nouveau comme instituteur à Bougie. Il fut arrêté, le 8 mai 1963, emprisonné, et le 30 mai 1963 interdit de séjour dans le département de Sétif. Libéré en juin 1963, il retourna à Alger, reprit

³⁶⁴ Site de maitron (dictionnaire biographique mouvement ouvrier, mouvement social) : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article151998>

son poste d'instituteur. Après le coup d'Etat du 19 juin 1965 par Boumediene, les communistes étant arrêtés, Gaston Revel rentra définitivement en France et milita au PCF à Carcassonne.

Rigaud³⁶⁵ (Louis) (1922-2011) : Militant du Syndicat national des instituteurs (SNI) d'Algérie dans les années difficiles qui précédèrent et suivirent l'indépendance. Il fut secrétaire de la section du SNI d'Alger (puis après l'indépendance président de l'APIFA), membre du Bureau national du SNI (élu en 1963) puis assumait la direction de SUDEL, maison d'édition du SNI. Militant pédagogique du Syndicat, son nom reste associé à la période de 1962 durant laquelle, avec son ami Charles Koenig (membre de l'Exécutif provisoire algérien) et en liaison avec les responsables nationaux du SNI et de la Fédération de l'Éducation nationale- FEN (James Marangé, Georges Aulong), il œuvra pour la négociation et la mise en œuvre effective des accords de coopération France-Algérie qui permirent d'assurer la réussite de la rentrée scolaire. Louis Rigaud, « celui qui a fait énormément pour les instituteurs français en Algérie, pour la coopération culturelle, celui qui fut au sein du Bureau permanent d'Alger, le bras droit donc de Pierre Desvalois, c'est James Marangé. C'est quelqu'un qui a fait énormément et dans toutes les discussions dont je parlais toute à l'heure, au cours de mois de juin, juillet, août. C'était lui qui menait les discussions. Heureusement, parce qu'au début la première année, il a fallu quand même cravacher dur pour que les camarades ne se découragent pas, car la mise en place inhérente à tout début d'organisation était terrible. C'est ainsi que, de la rentrée d'octobre au mois de décembre, aucun instituteur n'a été mandaté, n'a été payé ».

Roumegous³⁶⁶ (Alain) (2 mars 1931-24 avril 2014) : Instituteur, militant syndical et politique avait été, avant l'indépendance de l'Algérie, militant de la section d'Oranie du SNI et, après l'indépendance, secrétaire de la section d'Oran de l'APIFA. Décidé à rester dans l'Algérie indépendante où il souhaitait continuer son œuvre éducatrice, Alain Roumegous se résolut à partir en métropole après le coup d'Etat du colonel Boumediene en 1965. Affecté dans la Nièvre, il continua à militer, notamment comme

³⁶⁵ <http://www.himase.fr/spip.php?breve10>, Association pour l'histoire des militants associatifs et syndicaux.

³⁶⁶ Article de Guy Putfin, Luc Bentz, <http://cha.unsa-education.com/spip.php?article108>, jeudi 22 janvier 2015.

secrétaire général de la section du SNI et secrétaire adjoint de la section FEN de la Nièvre. Militant associatif infatigable, il était actif au sein de l'association des amis de Max-Marchand.

Alain Roumegous est né le 2 mars 1931 en Algérie, à Trois-Marabouts, petit village d'Oranie où ses parents étaient agriculteurs. Il fit ses études au village, puis au lycée Lamoricière d'Oran où il passa la 1^{re} partie du baccalauréat (latin-grec). C'est ensuite au lycée La Pérouse d'Albi qu'il passa la 2^e partie (philosophie).

Il devient instituteur remplaçant dans le « bled » algérien, d'abord à Tafaraoui, puis à El Gaada et Oued Berkeches. Cette période est entrecoupée par le service militaire, en pleine guerre d'Algérie. Roumegous participe aux opérations de « maintien de l'ordre » dans les Monts Nemenchas, où il obtient la médaille du combattant.

En 1957, Oued-Berkeches devient commune de plein exercice : il est le président de la « délégation spéciale », puis est élu maire jusqu'en 1962 dans ce village où il n'y a que sept non-musulmans : son épouse, ses 3 filles et les deux instituteurs adjoints à l'école dont il est devenu le directeur.

Il n'est jamais inquiété par le FLN. En revanche, Roumegous se fait remarquer par son opposition aux scissionnistes « Algérie française » qui ont quitté le SNI pour fonder le SIO (Syndicat des instituteurs oranais). Condamné à mort par l'OAS, Roumegous doit partir en métropole le 28 février 1962³⁶⁷. Roumegous retourne en Algérie en juillet 1962, et est mis à la disposition du sous-préfet d'Aïn-Témouchent Roger Mas pour organiser une colonie d'orphelins de combattants du FLN, envoyés en vacances en France.

Avec Albert Victorri, il représente les enseignants français de l'Ouest algérien au sein de la délégation qui avec Pierre Desvalois et James Marangé (SNI), Georges Aulong (FEN), Denis Forestier (alors président de la MGEN) aura à négocier avec les autorités algériennes les bases de la coopération culturelle.

³⁶⁷ Le trésorier de la section du SNI d'Oran, William Hassan a été assassiné devant ses élèves le 23 février 1962 par deux Européens de l'OAS.

Roumegous exerce alors à Chabet-El-Leham, puis à Ain-Témouchent et Oran, où il poursuit dans l'APIFA son combat syndical³⁶⁸. Il est responsable de la section d'Oran comme second, puis successeur de Pierre AUDOUARD³⁶⁹. Alain Roumegous est simultanément président de la section MGEN d'Oran.

L'intention d'Alain Roumegous était de rester dans l'Algérie indépendante. Le coup d'Etat du colonel [Houari Boumediene], qui renverse Ahmed Ben Bella le 19 juin 1965 le fait renoncer à ce projet³⁷⁰. Déçu par l'orientation du pouvoir algérien, il rejoint la métropole où il est nommé à Sauvigny-Les-Bois (Nièvre) à la rentrée 1966.

Dans son nouveau département, il devient secrétaire de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), puis entre au conseil syndical départemental du Syndicat national des instituteurs en 1967. Il est secrétaire départemental (tendance UID) de 1968 à 1975, délégué du personnel à la commission administrative paritaire départementale des instituteurs (CAPD), au comité technique paritaire départemental (CTPD), et au conseil département de l'enseignement primaire (CDEN).

Nommé directeur de l'école de Moussé à Nevers en 1971, il y installe le premier local du SNI dans une classe désaffectée. Pendant la même période, il est secrétaire adjoint de la FEN, vice-président de la fédération des œuvres laïques (FOL) et de la Jeunesse au Plein Air (JPA), membre du bureau des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), de la Mutuelle Assurance Elèves (MAE) et de la MGEN.

À sa retraite syndicale, il milite à l'USEP (Union sportive de l'école primaire, affiliée à la Ligue de l'enseignement), préside le comité d'organisation de la fête des écoles publiques, est délégué départemental du GCU (Groupement des campeurs universitaires) et président des Francas pendant sept années.

Officier des Palmes académiques, il est aussi médaillé Jeunesse et Sports pour ses activités sportives.

³⁶⁸ Le SNI comptait une section par département d'Algérie avant l'indépendance. Après celle-ci, c'est une section unique d'Algérie qui a été constituée avec l'appellation conforme au droit local d'Association professionnel des instituteurs français en Algérie (APIFA).

³⁶⁹ Au côté d'Alain Roumegous, le bureau comprit, vers la fin de son mandat, Daniel Dumont, alors responsable de la sous-section d'Oran, et un jeune militant : Guy Le Néouannic, futur secrétaire général de la FEN et alors secrétaire de la sous-section de Sidi Bel Abbès.

³⁷⁰ Conversation avec Luc Bentz en 2008.

Après sa retraite professionnelle (1986) il poursuit de nombreuses activités dans divers domaines : secrétaire du Canoë-Club nivernais, vice-président de « Nevers Plein Air », membre de l'office municipal des sports et élu au bureau départemental de la Fédération Française de Crémation. Il fut également secrétaire départemental de la section départementale de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP).

Toujours attaché aux questions de l'Éducation nationale il est nommé délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN).

Sur le plan politique, il fut militant de la SFIO, dont il démissionna en 1968 au moment de l'amnistie des membres de l'OAS puis du nouveau Parti socialiste, dont il démissionna en 1978 en opposition sur la laïcité au Premier secrétaire (également président du conseil général), François Mitterrand.

Militant des droits de l'homme, il a été dans la Nièvre fondateur d'*Amnesty international* et du MRAP, et président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)

Franc-maçon au sein du Grand Orient de France, il avait été élu au conseil national (1988-1991) et en avait été secrétaire aux affaires intérieures.

Infatigable militant laïque il fut aussi délégué au Comité national de Solidarité Laïque.

Militant de l'association des *Amis de Max Marchand* (inspecteur d'académie, responsable des centres sociaux éducatifs assassiné par l'OAS le 15 mars 1962), dont il est membre du C.A. et organise l'assemblée générale de cette association à Nevers en 1989 puis en 1999. Il était membre fondateur de l'association « Solidarité aux enfants d'Algérie ».

Alain Roumegous avait participé dans le cadre d'une délégation du Centre Henri-Aigueperse/UNSA Éducation au colloque international du 3 mai 2008 qui s'était tenu dans les locaux de l'École normale supérieure de la Bouzareah, dans la banlieue d'Alger, qui abritaient pendant la période coloniale l'école normale d'instituteurs d'Alger-Bouzareah (créé par décret impérial de 1865³⁷¹).

³⁷¹ Ce colloque, dont l'Institut Maghreb-Europe de l'université Paris VIII, alors dirigé par Aïssa Kadri, était co-organisateur, avait permis à quelques collègues français d'évoquer leur expérience. Y

Alain Roumegous était membre du comité de parrainage de l'HIMASE.

Alain Roumegous est l'auteur de *Naissance du syndicalisme chez les instituteurs nivernais*, publiée en trois parties dans les *Cahiers nivernais d'histoire de l'éducation* dans les numéros 10, 11 et 12 de 1997, 1998, 1999. Il a repris ce document dans la revue de l'OURS, *Recherche socialiste* n°16 de septembre 2001 sous le titre « De l'amicalisme au syndicalisme chez les instituteurs nivernais ». Il est décédé le 24 avril 2014 à Sermoise-sur-Loire.

participait également Jean-Paul Roux qui y intervint. Y participait également l'inspecteur d'académie honoraire André Grossetête.

No 8 Titulaires de la coopération sous la Vème République

Gouvernement de Michel Debré (8 janvier 1959-14 avril 1962)

Robert Lecourt, ministre d'Etat, chargé de la coopération (27 mars 1959 - 5 février 1960)

Jean Foyer, ministre de la coopération (à partir du 18 mai 1961)

1er Gouvernement Georges Pompidou (14 avril 1962 – 28 novembre 1962)

Pierre Pflimlin, ministre d'Etat, chargé de la coopération (jusqu'au 16 mai 1962)

Georges Gorse, ministre de la coopération (à partir du 16 mai 1962)

2ème Gouvernement Georges Pompidou (28 novembre 1962 – 8 janvier 1966)

Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la coopération

3ème Gouvernement Pompidou (8 janvier 1966 – 1er avril 1967)

Jean Charbonnel, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération

4ème Gouvernement Georges Pompidou (6 avril 1967 – 31 mai 1968)

Yvon Bourges, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération

4ème Gouvernement Georges Pompidou remanié (31 mai 1968 – 10 juillet 1968)

Yvon Bourges, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération

Gouvernement Maurice Couve de Murville (10 juillet 1968 – 20 juin 1969)

Yvon Bourges, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Jean de Lipowski, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Gouvernement Jacques Chaban-Delmas (20 juin 1969 – 5 juillet 1972)

Yvon Bourges, sous-secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères

1er Gouvernement Pierre Messmer (5 juillet 1972 – 28 mars 1973)

Pierre Billecoq, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération

2ème Gouvernement Pierre Messmer (2 avril 1973 – 27 février 1974)

Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères

3ème Gouvernement Pierre Messmer (27 février 1974 – 27 mai 1974)

Pas de structure ministérielle, pas de titulaire pour la coopération

Gouvernement Jacques Chirac (27 mai 1974 – 25 août 1976)

Pierre Abelin, ministre de la coopération jusqu'au 12 janvier 1976

Jean de Lipkowski à partir du 12 janvier 1976

1er Gouvernement Raymond Barre (25 août 1976 – 29 mars 1977)

Robert Galley, ministre de la coopération

2ème Gouvernement Raymond Barre (29 mars 1977 – 3 avril 1978) Robert Galley, ministre de la coopération

3ème Gouvernement Raymond Barre (3 avril 1978 – 21 mai 1981)

Robert Galley, ministre de la coopération

1er Gouvernement Pierre Mauroy (21 mai – 22 juin 1981)

Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement

2ème Gouvernement Pierre Mauroy (22 juin 1981 – 22 mars 1983)

Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement jusqu'au 8 décembre 1982

Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement à partir du 8 décembre 1982

3ème Gouvernement Pierre Mauroy (22 mars 1983 – 17 juillet 1984)

Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement

Gouvernement Laurent Fabius (17 juillet 1984 – 17 mars 1986)

Christian Nucci, ministre délégué, chargé de la coopération et du développement

Gouvernement Jacques Chirac (20 mars 1986 – 10 mai 1988)

Michel Aurillac, ministre de la coopération

1er Gouvernement Michel Rocard (12 mai – 14 juin 1988)

Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement

2ème Gouvernement Michel Rocard (14 juin 1988 – 15 mai 1991)

Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères

Gouvernement d'Edith Cresson (15 mai 1991 – 31 mars 1992)

Edwige Avice, ministre de la coopération et du développement

Gouvernement de Pierre Bérégovoy (2 avril 1992 – 28 mars 1993)

Marcel Debarge, ministre délégué auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération et du développement

Gouvernement d'Edouard Balladur (29 mars 1993 – 16 mai 1995)

Michel Roussin, ministre de la coopération jusqu'au 12 novembre 1994

Bernard Debré, ministre de la coopération à partir du 12 novembre 1994

1er Gouvernement d'Alain Juppé (16 mai 1995 – 6 novembre 1995)

Jacques Godfrain, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération

2ème Gouvernement d'Alain Juppé (7 novembre 1995 – 2 juin 1997)

Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération

Gouvernement de Lionel Jospin (2 juin 1997 – 6 mai 2002)

Charles Josselin, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération jusqu'au 22 novembre 1997

Charles Josselin, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Coopération et de la Francophonie du 22 novembre 1997 jusqu'au 6 mai 2002

2ème Gouvernement Jean-Pierre Raffarin (17 juin 2002 – 30 mars 2004)

Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la coopération et à la francophonie

3ème Gouvernement Jean-Pierre Raffarin (30 mars 2004 – 31 mai 2005)

Xavier Darcos, ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie (auprès du ministre des Affaires étrangères)

Gouvernement de Dominique de Villepin (31 mai 2005 – 15 mai 2007)

Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie

Gouvernement de François Fillon (18 mai 2007 - 18 juin 2007)

Jean-Marie Bockel : secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères et européennes chargé de la Coopération et de la Francophonie

Deuxième gouvernement de François Fillon, (18 juin 2007 - 13 novembre 2010)

Alain Joyandet (secrétariat d'Etat à la Coopération et à Francophonie)

4 juillet 2010 - 14 novembre 2010 : poste supprimé, compétences exercées par Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes

Troisième gouvernement de François Fillon, (14 novembre 2010 - 10 mai 2012)

Henri de Raincourt (sans la Francophonie)

Gouvernement de Jean -Marc Ayrault, (16 mai 2012-18 juin 2012)

Pascal Canfin, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé du développement

Yamina Benguigui (du 16 mai au 20 juin 2012, ministre déléguée à la francophonie et aux Français de l'étranger)

Deuxième gouvernement de Jean -Marc Ayrault, (21 juin 2012-31 mars 2014)

Yamina Benguigui, ministre déléguée à la francophonie et aux Français de l'étranger

Gouvernement de Manuel Valls, (31 mars 2014-25 août 2014)

Annick Girardin, Secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international

Deuxième gouvernement de Manuel Valls (25 août 2014)

Annick Girardin, Secrétaire d'Etat chargée du Développement et de la Francophonie auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international

Ministres de la Coopération³⁷²

- 27 mars 1959 - 5 février 1960 : Robert Lecourt
- 18 mai 1961 - 15 avril 1962 : Jean Foyer
- 15 avril 1962 - 15 mai 1962 : Pierre Pflimlin
- 15 mai 1962 - 28 novembre 1962 : Georges Gorse
- 28 novembre 1962 - 8 janvier 1966 : Raymond Triboulet
- 8 janvier 1966 - 8 avril 1967 : Jean Charbonnel
- 8 avril 1967 - 5 juillet 1972 : Yvon Bourges
- 6 juillet 1972 - 5 avril 1973 : Pierre Billecocq
- poste supprimé d'avril 1973 à mai 1974, compétences exercées par le ministre des Affaires étrangères Michel Jobert
- 27 mai 1974 - 12 janvier 1976 : Pierre Abelin
- 12 janvier 1976 - 25 août 1976 : Jean de Lipkowski
- 25 août 1976 - 22 mai 1981 : Robert Galley

³⁷² Le ministère de la Coopération, créé par le général de Gaulle en 1959 par décret en date du 10 juin 1961, est un ancien ministère qui avait pour vocation de contribuer au développement des « pays du champ », c'est-à-dire des pays ayant acquis leur indépendance dans le cadre de la décolonisation. Il est intégré au ministère des Affaires étrangères depuis le 1^{er} janvier 1999.

No 9

Effectifs des enseignants et des élèves en Algérie de 1961 à 1964 (enseignement en langue française³⁷³)

Tableau 1

année	enseignants français	enseignants algériens	Élèves
1961-1962 (avant l'indépendance)	26.000	3.000	940.590
1962-1963	15.000	18.000	1.165.380
1963-1964	10.000	26.000	1.330.546

Tableau 2

Personnel de l'enseignement primaire en Algérie, p.73

Instituteurs	8.000	Arabisants	Francisants
Instructeurs	10.000		

³⁷³ On peut constater sur le tableau ci-dessus que les coopérants en totalité atteignent les 11.149 dont 9.984 fussent des coopérants civils et 1.116 des coopérants militaires du contingent. Les coopérants techniques fussent en totalité 3.367, dont 2.767 des civils et 600 militaires. Les enseignants furent en large majorité des civils (7.277) et 565 militaires. 10.473 fut le nombre total d'enseignants français dont 7.782 au titre de la coopération, 1206 au titre de l'OUCFA, 1.485 au titre de l'enseignement libre et 430 au titre de mission.

Moniteurs	13.000		
Total	31.000	13.000	18.000
Non-algériens	8.500	3.500	5.000
Algériens	22.500	9.500	13.000

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENSEIGNANTS PAR NATIONALITE³⁷⁴

ANNEE	مجموع المعلمين	من بينهم الجزائريين	من بينهم الأجانب	الجزارة	
	TOTAL ENSEIGNANTS	DONT ALGERIENS	DONT ETRANGERS	%	
1962-1963	19 908	12 696	7 212	63,77	1963-1962
1963-1964	26 582	16 778	9 804	63,12	1964-1963
1964-1965	26 969	17 108	9 861	63,44	1965-1964
1965-1966	30 672	22 173	8 499	72,29	1966-1965
1966-1967	30 666	24 469	6 197	79,79	1967-1966
1967-1968	33 113	27 307	5 806	82,47	1968-1967
1968-1969	36 255	31 396	4 859	86,60	1969-1968
1969-1970	39 819	35 170	4 649	88,32	1970-1969
1970-1971	43 656	38 162	5 494	87,42	1971-1970
1971-1972	49 879	44 838	5 041	89,89	1972-1971
1972-1973	51 461	47 459	4 002	92,22	1973-1972
1973-1974	54 982	52 094	2 888	94,75	1974-1973
1974-1975	60 178	57 570	2 608	95,67	1975-1974
1975-1976	65 043	63 156	1 887	97,10	1976-1975
1976-1977	70 498	68 886	1 612	97,71	1977-1976
1977-1978	77 009	76 025	984	98,72	1978-1977
1978-1979	80 853	80 167	686	99,15	1979-1978
1979-1980	85 499	84 890	609	99,29	1980-1979

³⁷⁴ Ministère de l'éducation nationale algérien.

N° 10 Extraits du *Guide de coopérant français en Algérie* publié en 1966

1) Coopération culturelle et universitaire : Les personnels de l'éducation nationale (titulaires et auxiliaires) doivent faire acte de candidature auprès de la Direction de la Coopération du Ministère de l'Education Nationale-110, Rue de Grenelle , Paris (8°), avant le 15 mars.

2) Les candidats n'appartenant à aucun titre aux cadres de l'Education Nationale doivent adresser une demande écrite à la Direction Générale des Relations Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères -23, Rue Lapérouse, Paris (16°), avant le 15 avril. Dans les deux cas, les intéressés recevront les imprimés et les directives nécessaires pour la constitution du dossier de candidature.

Comment sont examinées les candidatures ?

Deux commissions de recrutement composées de représentants des gouvernements français et algérien se réunissent dans le courant des mois de mai et juin. Les candidats retenus font l'objet d'une affectation qui leur est communiquée à l'issue des travaux des commissions. Ils doivent faire connaître aussitôt leur acceptation ou leur refus du poste proposé. Les candidatures pour l'Université sont examinées par le Haut Conseil de l'Université d'Alger qui siège en séance plénière au moins deux fois entre juin et septembre. Les candidats ne réunissent pas les conditions indiquées ci-dessus, en particulier les conjoints d'enseignants possédant le Brevet Elémentaire ou le Probatoire, peuvent solliciter un contrat de droit algérien directement auprès de la Direction des Enseignements scolaires du Ministère de l'éducation nationale - 3, Rue du Professeur Vincent à Alger. Ils ne bénéficient pas dans ce cas des avantages de la coopération.

B - L'engagement des personnels enseignants

a) Constitution du dossier administratif de prise en charge

Les personnels dont la candidature aura été retenue recevront dans le courant du mois de juillet du Service de la Coopération Universitaire de l'Ambassade de France en Algérie un dossier de prise en compte au titre de la Coopération. Pour que le paiement du traitement soit assuré à la fin du mois d'octobre, il est indispensable que ce dossier parvienne en retour, dûment rempli et accompagné des pièces demandées, avant le 25

about, terme de rigueur. Les candidats doivent donc prendre toutes dispositions pour que leur courrier leur soit éventuellement réexpédié à leur adresse de vacances.

b) Signature du contrat

En même temps que de leur affectation, les candidats retenus seront informés de l'indice qui leur est attribué et un contrat d'engagement leur sera proposé.

F.2

Préparation du départ de France

Dès que le candidat a signé son contrat d'engagement, il lui appartient de demander :

- au Ministère des Affaires Etrangères s'il n'est pas fonctionnaire, ou à son administration s'il est fonctionnaire une avance sur la prime de départ ;
- aux Autorités Algériennes (Ambassade d'Algérie à Paris) un titre de transport pour son voyage et celui de sa famille, ainsi qu'un "ordre de service" en vue du déménagement de son mobilier aux frais du gouvernement algérien dans la limite des droits fixes par l'Article 20 de la Convention. Dans cette même limite l'Algérie prend en charge les frais de transport, par bateau, des véhicules automobiles et des remorques de camping.

Cet ordre de service devra être adressé dès réception à l'entreprise de déménagement agréée pour la localité et figurant sur une liste communiquée par les autorités algériennes, avec l'indication de la date souhaitée pour l'enlèvement du mobilier. Certains délais, un mois minimum, étant nécessaire pour la livraison du déménagement en Algérie, il est conseillé d'une part, de prendre contact le plus tôt possible avec le déménageur, d'autre part, d'emporter avec soi les objets de première nécessité. Ils instamment recommande aux futurs coopérants de se munir des sommes nécessaires, convertibles en dinars dès l'arrivée en Algérie, pour leur permettre d'attendre leur premier traitement (délai : un ou deux mois). Pour compléter les divers dossiers administratifs tant algérien que français, les futurs coopérants ont intérêt à se munir avant leur départ de 5 fiches familiales d'état-civil. Il est rappelé que les enfants voyageant sans leur père doivent être munis d'une autorisation paternelle. L'attention des coopérants est appelée sur la nécessité de procéder aux vaccinations antivarioliques pour les personnes, antirabique pour les animaux domestiques.

F.4 PRESENTATION AUX SERVICES FRANÇAIS ET ALGERIENS ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

Présentation dans les Services Français de Coopération

Les coopérants débarquant à Alger doivent se présenter à la Mission de Coopération - 18 rue Shakespeare, Alger - (voir organigramme) dont les services de coopération universitaire et de coopération technique les orienteront et les conseilleront sur le plan professionnel comme sur le plan administratif. L'arrivée par Alger est pour ces raisons tout particulièrement recommandée aux experts de coopération technique. Les coopérants débarquant en d'autres villes d'Algérie trouveront dans les Consulats Généraux, Consulats et Centres Culturels Français les renseignements et l'aide qu'ils pourraient désirer.

Présentation dans les Services Algériens

Les experts de coopération technique arrivant par Alger sont présentés aux Autorités Algériennes par la Mission de coopération (Service de Coopération Technique). Les coopérants débarquant ailleurs qu'à Alger et d'une façon générale tous les enseignants, doivent se présenter à l'Autorité Algérienne à la disposition de laquelle ils sont mis, aussitôt s'ils ont rejoint le lieu de leur affectation.

Formalités consulaires

Aussitôt arrivé, le coopérant doit se faire immatriculer au Consulat Français dans la Circonscription duquel se trouve son lieu de résidence. Cette formalité gratuite est indispensable. Elle se fait au vu des cartes d'identité, livret de famille, documents justifiant de la situation militaire pour les hommes de 18 à 51 ans. Si le séjour en Algérie dépasse 3 ans il y a lieu de renouveler l'immatriculation. En cours de séjour les modifications importantes de la situation de l'agent immatriculé (famille, adresse) doivent être signalées au Consulat.

F.5 Prise en charge financière

Formalités de prise en charge

Afin de réduire au maximum le délai nécessaire à la prise en charge financière et au paiement de la première rémunération, le nouveau coopérant doit se conformer strictement aux instructions contenues dans le dossier administratif qu'il reçoit après

agrément de sa candidature. Dès sa prise de fonction il doit faire parvenir à l'Ambassade, Service de Coopération Universitaire ou Service de Coopération Technique, selon qu'il est enseignant ou expert de coopération technique, le procès-verbal d'installation délivré par son supérieur hiérarchique algérien. Ce document est indispensable pour assurer la prise en charge définitive. Il lui appartient également de compléter son dossier administratif, par les quelques renseignements qu'il ne possédait pas encore à son départ de France: adresse en Algérie, numéro de CCP, ainsi que par les documents exigés qu'il n'aurait pas encore fournis, en particulier en matière familiale (fiche familiale d'état-civil, certificats de scolarité des enfants âgés de plus de quinze ans, attestation concernant la situation du conjoint, certificat de radiation des allocations familiales en France, etc.).

Avances sur traitement

A leur arrivée en Algérie, les coopérants peuvent obtenir, en attendant le paiement de leur premier traitement, des avances consenties par le Service de la Comptabilité du Ministère de l'Education Nationale.

Déroulement de la carrière durant l'engagement

Enseignants

1) Modalités de classement

En Algérie les instituteurs non titulaires sont auxiliaires ; toutefois lorsqu'ils acquièrent le Certificat d'Aptitude Pédagogique, ils sont assimilés au grade d'instituteurs stagiaires quant à la rémunération. Les instituteurs qui ont été délégués stagiaires dans leur département d'origine conservent évidemment l'indice de stagiaire. Les instructeurs stagiaires ou titulaires qui ont acquis les titres pour être considérés comme instituteurs conservent leur grade statutaire d'instructeurs tant qu'ils n'ont pas été titularisés dans le nouveau cadre au titre duquel ils exercent. Les personnels exerçant dans les établissements classiques, modernes ou techniques qui n'appartenaient pas précédemment à l'Education Nationale en France sont considérés en Algérie comme maitre auxiliaires et sont rémunérés en principe par référence à l'indice de début de ces catégories d'enseignants en France, compte tenu de leurs diplômes. Les maitres auxiliaires de l'éducation Nationale française sont engagés sur la base de l'indice qu'ils avaient en France. Pour les uns comme pour les autres, l'indice attribué initialement pourra être révisé en cours de contrat si les intéressés

répondent aux conditions exigées en France pour un reclassement ou un changement d'échelon. Dans *l'Enseignement Supérieur* le classement se fait en fonction du grade, mais aussi et souvent en fonction des titres. Par exemple, un Assistant titulaire des Facultés de Sciences ayant le diplôme de Docteur ès-Sciences pourra éventuellement exercer les fonctions de Maître de Conférences avec la rémunération indiciaire et les indemnités afférentes à ce grade d'assimilation. Pour tous les ordres d'enseignement, si le coopérant acquiert un titre nouveau, il bénéficie d'un réajustement de situation.

2) Relations hiérarchiques du coopérant

De façon générale, le coopérant relève de l'autorité du Ministère de l'éducation Nationale algérien qui l'affecte, et peut prononcer une mutation sur demande de l'intéressé. Dans l'enseignement supérieur c'est le Haut Conseil de l'université qui prend ces décisions. De même l'Administration algérienne gère le coopérant pour les congés et le service d'enseignement. Le Service de la Coopération Universitaire de l'Ambassade n'intervient que pour les opérations de gestion administrative et financière de carrière (en ce qui concerne la France), ainsi que pour les questions contentieuses qui pourraient se poser au cours du séjour du coopérant en Algérie. De façon générale, il est conseillé au coopérant d'informer rapidement ces services de tous les problèmes administratifs d'ordre personnel qui se posent à lui.

3) Détachement

Les personnels titulaires agréés pour servir en Algérie au titre de la coopération culturelle sont mis en position de détachement auprès du Ministère des Affaires Etrangères. Ils établissent une demande de détachement à leur arrivée en Algérie à l'initiative des services de la Mission Culturelle, (une demande en 5 exemplaires sur imprimés réglementaires leur est adressée). Lorsque l'arrêté de détachement est intervenu, les intéressés, sont invités à s'acquitter de leur cotisation pour la retraite (6%) qui ne peut être retenue sur leur traitement. A cet effet, ils reçoivent du Bureau des Pensions du Ministère de l'Education Nationale des ordres de versement établis par période de six mois une fois régularisée la période initiale.

4) Titularisation-intégration

a) Les instituteurs auxiliaires exerçant en Algérie peuvent accéder à ce cadre par la voie de l'intégration. Il faut distinguer l'intégration dans le cadre normal des instituteurs, possible aux conditions suivantes :

- posséder le Baccalauréat complet, ou le Brevet Supérieur de Capacité, et le Certificat d'Aptitude Pédagogique ;
- compter quatre années de service d'enseignement (18h hebdomadaires au moins dans établissement public) à compter de la date d'acquisition du Brevet Elémentaire ou du Bac, 1^{re} partie.

L'intégration peut se faire aussi par engagement décennal ; pour cela, il faut avoir obtenu le Brevet Elémentaire avant la fin de l'année scolaire 1965-1966, posséder le Certificat d'Aptitude Pédagogique, totaliser quatre ans de service d'enseignement depuis la date d'acquisition du Brevet Elémentaire ou du Bac. 1^{re} partie. L'intégration peut se faire aussi par engagement décennal ; pour cela, il faut avoir obtenu le Brevet Elémentaire avant la fin de l'année scolaire 1965-1966, posséder le Certificat d'Aptitude Pédagogique, totaliser quatre ans de service d'enseignement depuis la date d'acquisition du Brevet Elémentaire et s'engager à enseigner pendant dix ans dans un département d'outre-mer. En fait, le Ministère de l'Education Nationale a jusqu'ici accepté que les instituteurs ainsi intégrés continuent d'enseigner en Algérie.

b) Les enseignants licenciés d'enseignement totalisant trois années d'ancienneté dans les établissements d'enseignement du 2^{ème} degré dont une à l'étranger peuvent bénéficier d'une intégration dans le cadre des adjoints d'enseignement.

c) Les enseignants ayant bénéficié d'une mesure d'intégration ne peuvent demander leur réintégration en France qu'une année au moins après l'intégration. Pour toutes les catégories d'enseignants y compris les instituteurs, les modalités de titularisation restent les mêmes qu'en France, seuls les organismes consultatifs diffèrent, (Commissions nationales spéciales pour le 1^{er} et le second degré, sous-commission interministérielle de la commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger pour le supérieur). Pour le second degré, les licenciés titulaires du C.A.P.E.S. théorique ou du C.A.P.E.T., admis en stage dans un C.P.R., peuvent être dispensés de ce stage pour occuper un poste de professeur en coopération. Leur titularisation interviendra alors à l'issue de leur première année d'exercice sous réserve d'une inspection générale favorable.

5) Avancement- Changement de grade

a) Avancement d'échelon pour les titulaires des trois niveaux d'enseignement: les règles d'avancement d'échelon sont semblables à celles de France; les organismes

consultatifs compétents étant différents: Commission Nationale pour le Premier et le Second Degré, Commission Administrative paritaire académique pour les personnels de CET, Commission interacadémique pour les assistants titulaires des Facultés de Sciences et Comité consultatif des Universités pour les autres catégories de l'Enseignement Supérieur. En principe, le pourcentage des bénéficiaires d'un avancement au choix n'est pas contingenté pour le personnel détaché servant à l'étranger (décret du 2 mai 1961 et circulaire du 20 juillet 1961).

b) Changement de grade en principe, il se fait par voie d'inscription sur une liste d'aptitude. C'est le cas de l'accès aux emplois de direction du 1er degré institué par les décrets du 14 décembre 1965. Le mode d'accès est identique pour les fonctions de direction et d'éducation des établissements du second degré, ainsi que pour les changements de grade de l'Enseignement Supérieur. Les dossiers sont à constituer auprès du Service de Coopération Culturelle Universitaire de l'Ambassade de France à Alger qui avertira en temps utile. Il est fait obligation aux enseignants dont la candidature a été retenue de rejoindre le poste qui leur est affecté en France. Il faut noter en outre deux points :

1) Pour le Second Degré, l'accès aux fonctions de direction et d'éducation peut se faire également par la voie de l'intégration. Outre les conditions générales demandées, les candidats doivent avoir exercé durant au moins deux ans dans qu'ils postulent.

2) Pour le Premier Degré, les instituteurs peuvent prétendre à des nominations en qualité de professeurs de C.E.G., de Maîtres d'École d'Application, et à des changements de groupes et pérennisations dans les mêmes conditions que celles prévues en France.

6) Retraite

Il est possible à tous les enseignants détachés exerçant en Algérie d'être admis au bénéfice de la retraite dans la mesure où ils remplissent les conditions générales voulues. L'application de la loi du 26 décembre 1964 du code des pensions est désormais complète, la période transitoire étant écoulée. Pour constituer les coopérants sont priés de s'informer auprès du Bureau compétent du Service de gestion de Coopération Culturelle et Universitaire. Il est précisé que les instituteurs détachés qui occupent en Algérie des fonctions de directeur peuvent demander à bénéficier de l'indice de direction pour le calcul de leur pension. A cet effet, ils doivent

obligatoirement formuler une demande de nomination pour ordre à un poste équivalent en France.

7) Examens et Concours

Le service de Coopération Culturelle et Universitaire auprès de l'Ambassade de France à Alger organise des sessions d'examens ou de concours français (primaires, secondaires, professionnels) qui se déroulent aux mêmes dates qu'en France et avec les mêmes programmes. Les sujets d'examens et de concours sont envoyés par le Ministère de l'Education Nationale à Paris. Pour certains examens les inscriptions seules se prennent à Alger les examens se passant en France dans le choisi par le candidat.

Conditions d'attribution de la prime de départ aux coopérants

Avoir résidé, sans interruption hors d'Algérie durant les 2 ans qui ont précédé l'installation dans ce pays au titre de la coopération. Cet avantage ne saurait, en aucun cas, être accordé aux agents qui auraient perçu, soit à l'occasion de leur installation dans un autre territoire, soit lors de leur retour en France, des indemnités de même nature pour une période dont le terme est expiré depuis moins de deux ans.

Montant de la prime de départ :

Pour un contrat de deux ans :

-Pour un célibataire : 4 mois du dernier traitement indiciaire perçu par l'agent dans son administration d'origine, s'il est titulaire ; s'il n'est pas titulaire l'indice retenu est celui figurant dans son contrat de recrutement (indice réel de la fonction publique française).

- Majoration d'un mois de traitement pour l'épouse, d'un mois de traitement par enfant à charge. Pour un contrat d'un an : le montant de la prime est réduit de moitié. Aucun rappel ne pourra être accordé en raison d'une modification de la situation administrative des agents intervenant avec effet rétroactif. Il est précisé que la prime n'est définitivement acquise qu'à l'expiration du contrat. En cas de cessation des services en Algérie avant l'achèvement du contrat, et s'ils ont accompli au moins la

moitié de leur engagement, les bénéficiaires ne sont tenus qu'au remboursement de la fraction des sommes perçues correspondant à la durée des services restant à accomplir. Toutefois lorsque cette cessation intervient pour cause de maladie, d'invalidité, de décès, il est fait remise aux intéressés ou à leurs ayant - droit des sommes exigibles. Dans le cas où les deux époux d'un ménage pourraient prétendre à la dite prime le cumul est autorisé à concurrence du total des sommes aux deux conjoints considérés comme célibataires ; la majoration pour enfants n'est versée qu'au chef de famille.

Modalités de paiement

Il convient de distinguer deux cas :

- Celui des agents titulaires ou contractuels précédemment en poste dans la fonction publique française.
- Celui des agents qui n'occupaient pas un tel emploi avant leur départ pour l'Algérie.

Dans le premier cas la liquidation définitive et le paiement de la prime incombent aux administrations d'origine des agents. Dans le deuxième cas, la liquidation et le paiement des droits des agents incombent à la Gestion Financière des Personnels Coopérants. Il est précisé que la prime de départ est intégralement payée en France.

F.7 Statut du coopérant

A - Position statutaire des agents en coopération

Le fonctionnaire est en position de détachement. La réintégration est immédiate à l'expiration du contrat. Dans l'exercice de leurs fonctions tous les coopérants sont placés sous l'autorité du Gouvernement algérien et bénéficient de sa part de l'aide et de la protection qu'il accorde à ses propres agents. Ils ne doivent se livrer à aucune activité politique sur le territoire algérien et s'abstenir impérativement de tout acte de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux tant des autorités algériennes que françaises.

B - Garanties accordées par la Convention

- Notation dans le cadre d'origine : pour les enseignants, inspection par les Autorités universitaires françaises et algériennes.

- Respect des libertés et franchises universitaires
- Aucune mutation comportant changement de résidence sans consentement écrit.
- Aucune sanction administrative autre que la remise motivée à disposition du gouvernement français.

F.8 MODALITES DE GESTION

A- Administratives

La gestion administrative des coopérants est assurée par les services de coopération universitaire et de coopération universitaire.

N° 11 Convention du 8 avril 1966

Entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays

Le Gouvernement de la République française,

Et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, désireux, pour favoriser le progrès de la coopération technique et culturelle, de refondre et d'unifier le plus possible, à la lumière de l'expérience acquise, les différents accords d'application passés en la matière entre la France et l'Algérie.

Sont convenus des dispositions suivantes :

Titre I

Dispositions générales

Chapitre I

De la coopération en matière de documentation et de services

Article 1 - Les parties contractantes s'engagent à se prêter un mutuel appui dans les domaines de la documentation, de la recherche et de la formation technique et administrative.

Article 2 - Les services d'études et de recherches des deux pays coopèrent étroitement entre eux. Ils échangent informations et documents et se consultent pour établir des programmes de travaux utilisant au maximum les possibilités propres à chaque service.

Article 3 - Le gouvernement français s'engage à mettre à la disposition du gouvernement algérien à sa demande, des services et des missions d'étude, de

recherche ou d'expérimentation en vue soit d'accomplir pour le compte de ce dernier, suivant ses directives, des travaux déterminés, soit de procéder à des études, de participer à des réalisations ou de contribuer à la création ou à la réorganisation d'un service.

Chapitre II

Du concours du gouvernement français pour la formation et le perfectionnement des techniciens et fonctionnaires algériens

Article 4 - L'accès des établissements français d'enseignement et d'application sera, en accord avec le gouvernement français largement ouvert aux candidats présentés par le gouvernement algérien en vue de la formation de ses techniciens et de ses fonctionnaires dans les meilleures conditions et dans les moindres délais. Il peut en outre être organisé à leur intention des visites techniques, des stages de perfectionnement, des cycles d'enseignement et de formation accélérée.

Article 5 - Le gouvernement français s'engage à aider le gouvernement algérien à organiser en Algérie des stages de formation ou de perfectionnement.

Article 6 -

Titre II

Situation des agents français servant en Algérie au titre de la coopération

CHAPITRE I

Dispositions communes

Article 7 - Les nationaux français servant en Algérie au titre de la coopération auprès des administrations publiques, des collectivités locales ainsi que des établissements publics ou des Organismes gérant un service public, sont régis par les dispositions du présent chapitre ,sous réserve des dispositions particulières des chapitres II,III et IV ci-après, ainsi que par les échanges de lettres entre les deux gouvernements concernant ,d'une part ,les médecins, biologistes, pharmaciens et dentistes ainsi que,

d'autre part, le personnel en fonctions auprès de l'Electricité et Gaz d'Algérie (E.G.A) ou de la Société Nationale des Chemins de Fer Algériens (S.N.C.F.A.).

Le personnel militaire français en coopération, régi par des accords particuliers, n'entre pas dans le champ d'application de la présente convention.

Article 8 - Après examen de la liste des emplois que le Gouvernement Algérien entend pourvoir au titre de la présente convention, le Gouvernement français met à sa disposition, avec l'accord des intéressés, le personnel correspondant.

Les agents titulaires sont placés en service détaché. Ils sont réintégrés dans leur cadre d'origine, au besoin en surnombre, dès qu'ils cessent leurs fonctions en Algérie. Ils bénéficient alors d'une priorité d'affectation au poste qu'ils occupaient avant leur détachement si ce poste est vacant ou, à défaut, d'une priorité d'affectation au poste vacant de leur choix correspondant à leur grade, sauf nécessité du service.

Par ailleurs, le Gouvernement français pourra mettre à la disposition du Gouvernement algérien des personnels en mission de moyenne durée pour une période qui ne peut excéder 6 mois.

Article 9 - La procédure définie à l'article 8 ci-dessus n'exclut pas la faculté pour le Gouvernement algérien de recruter directement dans des conditions de droit commun des agents de nationalité française n'ayant pas la qualité de titulaire. Seuls ceux d'entre eux dont le recrutement a reçu l'accord du gouvernement français bénéficient des dispositions de la présente convention.

Article 10 - Après examen des candidatures, le gouvernement algérien fait parvenir au candidat de son choix, par l'intermédiaire du gouvernement français, le projet de contrat le concernant qui précise notamment la nature de l'emploi, la résidence et la rémunération offertes, la durée de l'engagement ainsi que la date à laquelle l'intéressé doit rejoindre son poste. L'acceptation écrite du candidat vaut conclusion du contrat sous réserve qu'il satisfasse aux conditions d'aptitude physique exigées par le gouvernement algérien. Le contrat prend effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions. L'indice attribué lors du recrutement ne peut être révisé qu'en cours d'engagement, notamment pour tenir compte de l'avancement obtenu par le coopérant dans son cadre d'origine ou de sa manière de servir. Quand l'agent recruté

a la qualité de titulaire, l'indice attribué lors du recrutement ne peut être inférieur à celui qu'il détient dans son cadre d'origine.

Article 11- Le contrat est souscrit pour une durée fixée en principe à deux ans. Il peut avant l'expiration par le gouvernement algérien ou l'intéressé. Quand le contrat d'est dénoncé, il peut être néanmoins prorogé d'une durée maximum de trois mois par accord entre le gouvernement algérien et l'intéressé. Le contrat souscrit par un agent régi par la présente convention ne lui confère, ni la qualité de titulaire en Algérie, ni le droit d'être nommé dans les cadres réguliers et permanents de l'administration algérienne.

Article 15- Les agents visés par la présente convention perçoivent une rémunération globale comprenant les éléments suivants :

(1) un traitement de base égal à tout moment au traitement de base d'un agent français de même niveau exerçant les mêmes fonctions.

(2) une majoration de 33% du traitement de base.

(3) une indemnité de résidence.

4) si les intéressés sont titulaires, le supplément familial de traitement calculé selon la réglementation en vigueur dans leur corps d'origine.

5) les prestations familiales prévues par la réglementation française.

6) un complément de rémunération représentant les indemnités particulières auxquelles peuvent prétendre en Français les agents du même corps au moment de leur recrutement.

7) une prime de coopération égale à 20% du traitement de base.

8) si les intéressés se sont engagés à servir pendant deux ans en Algérie, une prime complémentaire égale à 10 % du traitement de base qui leur aura été effectivement versé pendant cette période.

9) pour les personnels recrutés hors d'Algérie une prime de départ attribuée dans les conditions prévues par la réglementation française et fixée à 4 mois du traitement de

base de l'intéressé majoré d'un mois pour l'agent marié et d'un mois par enfant à charge.

10) si les intéressés servent dans les circonscriptions méridionales, une majoration égale à 17% du traitement de base ainsi qu'une prime spéciale.

11) Toute autre indemnité que le gouvernement algérien déciderait de leur accorder.

Article 16 - Le gouvernement algérien verse aux agents régis par la présente convention le traitement indiciaire auquel peut prétendre un agent algérien de même niveau majoré de 12,50% jusqu'au 31 août 1968 et de 15% du 1^{er} septembre 1968 au 31 août 1970. Le gouvernement français prend en charge pour sa part un complément de rémunération destiné à porter la rémunération destinée à porter la rémunération définie à l'alinéa précédent au niveau déterminé en application de l'article 15 ci-dessus, alinéa 1 à 10 inclus.

Article 17 - L'agent peut prétendre, à l'occasion des déplacements ou des mutations pour raison de service, au paiement d'une indemnité journalière ou au remboursement des frais exposés, dans les conditions fixées par la réglementation générale en vigueur pour les agents algériens occupant un emploi.

.....

Article 18 - Les agents régis par la présente convention sont affiliés au régime français de Sécurité Sociale.

Les cotisations correspondant à la contribution de l'employeur sont prises en charge par le Gouvernement français.

Le Gouvernement algérien facilitera le fonctionnement de tout Organisme mutualiste constitué par les intéressés dans les conditions prévues par la législation en vigueur en Algérie.

Article 19 - Les fonctionnaires titulaires de l'Etat ainsi que les agents titulaires des collectivités locales affiliés à la Caisse nationale de retraite des collectivités locales demeurent affiliés au régime de retraite de leur administration d'origine.

Les agents français non titulaires régis par la présente convention bénéficient des dispositions de l'article 1^{er} de l'accord franco - algérien du 16 décembre 1964 relatif aux régimes complémentaire de retraite sans qu'il y ait lieu pour eux d'émettre le vote visé à l'alinéa 2 dudit article et sont affiliés suivant le cas à l'Institution de prévoyance des agents contractuels ou temporaires de l'Etat (I.P.A.C.T.E.) ou à l'Institution générale de retraite des agents non titulaire de l'Etat (I.G.R.A.N.T.E.).

La contribution incombant normalement à l'employeur pour la constitution des droits à pension de ces personnels est à la charge du Gouvernement français dans les conditions prévues par la réglementation française.

.....

Article 22 - En cas de maladie dûment constatée le mettant dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, l'agent est de plein droit placé en congé de maladie.

Si la maladie survient lors d'un congé passé hors d'Algérie, le contractant doit fournir un certificat médical visé par la représentation diplomatique ou consulaire algérienne du pays où ils se trouvent.

Le Gouvernement algérien peut exiger à tout moment l'examen par un médecin assermenté ou provoquer une expertise médicale.

La durée de ce congé ne peut excéder à plein traitement trois mois ou en cas de congé de maternité quatorze semaines. Après avoir épuisé son droit à un congé de maladie ou de maternité à plein traitement l'agent peut, sur sa demande, obtenir un congé à demi - traitement avec paiement intégral des prestations familiales, pour une période qui ne peut excéder, selon le cas, trois mois ou douze semaines.

Les congés s'entendent par périodes de douze mois consécutifs.

Si, à l'expiration des six mois prévus à l'alinéa 4 du présent article, l'agent ne peut reprendre son service, il est remis de plein droit à la disposition du Gouvernement français sans préavis ni indemnité.

Si, pendant la durée de l'engagement, l'intéressé bénéficie de plusieurs congés de maladie dont aucun d'eux ne dépasse le maximum ci-dessus, mais dont le total

représente plus de six mois, le Gouvernement algérien peut remettre l'intéressé à la disposition du Gouvernement français sans préavis ni indemnité.

L'intéressé a droit au remboursement de ses frais de rapatriement selon les modalités prévues à l'article 29 ci-après.

Les agents n'ayant pas en France la qualité de titulaire ne peuvent toutefois bénéficier des dispositions du présent article qu'après trois mois de service accompli. Avant ce délai ils sont placés en congé sans traitement.

Article 23 - En cas d'accident ou de maladie imputables au service, l'agent a droit au paiement de sa rémunération jusqu'à ce qu'il soit en Tâte reprendre ses fonctions ou jusqu'à ce que l'incapacité qui résulte de l'accident ou de la maladie puisse être évaluée par les experts.

Si l'engagement de l'intéressé prend fin avant la guérison ou la consolidation de ses blessures ou infirmités, il est automatiquement prolongé jusqu'à la guérison ou la consolidation.

Article 24 - L'agent victime d'un accident ou d'une maladie imputables au service bénéficie pour lui-même ou pour ses ayants droit de la part du Gouvernement français des prestations en nature et en espèce déterminées par la réglementation française.

La charge du Gouvernement algérien est déterminée conformément à la réglementation en vigueur en Algérie.

Chapitre IV

Dispositions particulières concernant les médecins, biologistes, pharmaciens et dentistes

Article 45

.....

Article 46 - Les médecins, biologistes, pharmaciens, et dentistes bénéficient des avantages et prestations en nature accordés aux personnels algériens de même catégorie.

.....

Titre III

Dispositions diverses

Article 50 - Les modalités d'application de la présente convention sont déterminées par une commission mixte paritaire.

Article 51 - Les dispositions de la présente convention se substituent :

Au protocole du 28 août 1962 relatif à la situation des agents français en service en Algérie ;

A l'échange de lettres du 16 mars 1963 relatif au personnel français en service dans les collectivités locales d'Algérie ;

A l'avenant audit protocole du 9 juillet 1963 relatif aux médecins et pharmaciens ;

Au protocole annexe du 28 août 1962 relatif à la situation des enseignants français en Algérie ;

A l'avenant audit protocole du 9 juillet 1963 relatif aux personnels hospitalier et universitaires ;

Au titre 1^{er} du protocole judiciaire du 28 août 1962, à l'exception de l'article 3 ;

Au protocole du 24 septembre 1962 relatif à la situation des agents français affectés au service des chemins de fer d'intérêt général en Algérie à l'exception de l'article 9, 1^{er} et 2^{ème} alinéa ;

Au protocole du 17 décembre 1962 relatif à la situation des agents français en fonctions auprès d'Electricité et Gaz d'Algérie à l'exception de l'article 13 ;

Au protocole du 24 septembre 1962 relatif à la situation des médecins et biologistes français servant dans les établissements publics d'hospitalisation ou dans les services de l'assistance médico-sociale d'Algérie ;

A l'avenant audit protocole du 15 juillet 1963 relatif aux chirurgiens-dentistes ;

A l'échange de lettres du 9 août 1963 concernant certaines modalités d'application du protocole du 28 août 1962 relatif à la situation des agents français en service en Algérie ;

A l'échange des lettres du 4 février 1964 sur la mise en coopération technique du personnel français destiné au service algérien de la formation professionnelle des adultes ;

A la première déclaration particulière relative à la coopération technique du 19 janvier 1963.

Pour ce qui concerne les dispositions relatives à la situation des personnels pendant le temps où ils servent en Algérie :

Au protocole du 24 décembre 1962 relatif à la coopération technique entre l'Etat français et l'Etat algérien dans le domaine des travaux publics, des transports et du tourisme ;

A la convention du 31 décembre 1962 relative aux relations entre le Trésor algérien et le Trésor français ainsi qu'au concours réciproque et à la coopération de la République algérienne démocratique et populaire et de la République française pour l'organisation et le fonctionnement des services des trésors ;

Au protocole du 31 décembre 1962 relatif aux conditions de détachement au titre de l'assistance technique d'agents de la Banque de France et de la banque d'Algérie auprès de la banque centrale d'Algérie ;

Au protocole du 23 janvier 1963 concernant la coopération technique dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision.

Article 52 - La présente convention est conclue pour une durée de vingt ans.

Elle peut faire l'objet d'une résiliation notifiée par l'une des parties à l'autre avec préavis de six mois.

Toutefois, les dispositions des articles 15 et 16 ci-dessus cesseront d'être applicables au 31 août 1970.

Article 53 - La présente convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 1966 : toutefois, elle n'est pas applicable aux personnels dont les fonctions prennent fin avant le 1^{er} octobre 1966.

Fait à Paris, le 8 avril 1966.

N° 12 Convention du 24 août 1966

Fait à Paris, le 24 août 1966.

Pour le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire :
A. BOUTEFLIKA

Pour le gouvernement de la République française :
J. de BROGLIE.

Décret n° 66/633 du 24 août 1966 portant publication de la convention entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays. Le Président de la République. Sur le rapport du Premier Ministre, du Ministre des Affaires étrangères et du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution :

Vu la loi n° 62-421 du 13 avril 1962 concernant les accords à établir et les mesures à prendre au nom de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ;

Vu le décret n°53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;

Vu le décret n° 66-69 du 24 janvier 1966 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Article premier. - La convention entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle entre ces deux pays, signée le 8 avril 1966 ainsi que les documents annexés, sera publiée au journal Officiel de la République française.

Article 2- Le Premier Ministre, le ministre des Affaires étrangères et le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

N° 13 RAPPORT JEANNENEY

Les sujets évoqués dans le rapport Jeanneney :

- La coopération culturelle
- L'enseignement
- Les raisons de la politique française de coopération avec les pays sous-développés
- Les objectifs de cette politique
- Les moyens
- Les mauvaises réactions de la part des pays sous-développés et la qualification du néocolonialisme
- La riposte du gouvernement français à cette qualification

EXTRAITS DU RAPPORT

Un arrêté du Ministre d'Etat chargé de la Réforme Administrative, en date du 25 mars 1963, a composé la Commission d'études de la politique de coopération avec les pays en voie de développement- l'Algérie comprise- ayant pour mission d'étudier les divers éléments d'une politique de coopération³⁷⁵ avec les pays en voie de développement comme suit :

Président : M. Jean Marcel Jeanneney

Membres : MM. Pierre Auger

Jean Baillou

Georges Balandier³⁷⁶

³⁷⁵ Le mot « coopération » est souligné pour que le lecteur puisse former une vue sur la politique extérieure menée par le gouvernement français et plus particulièrement sur la coopération avec les pays nouvellement indépendants.

³⁷⁶ Georges Balandier, né le 21 décembre 1920 à Aillevillers-et-Lyaumont, est un ethnologue et sociologue français. Il est actuellement professeur émérite de l'Université Paris

Jean Bertaud
François Bloch - Laine
Georges Buis
Jean Chauvel
Raymond Cheradame³⁷⁷
Jacques Donnedieu de Vabres
Denis Forestier³⁷⁸
Roger Grégoire
Claude Gruson³⁷⁹
Maurice Lemaire
Louis Malassis
François Perroux
Léon Pignon
Jean de Precigout³⁸⁰
Pierre Rondot
Jean Sadrin
Jacques Trefouel³⁸¹
Roger Vatinelle

Rapporteur Général : Simon Nora³⁸²

Descartes, Directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et collaborateur au *Centre d'études africaines*. Avec Alfred Sauvy, il inventa le concept de tiers monde pour désigner, en 1956, ces pays qui ressemblaient un peu au tiers état de la Révolution française.

³⁷⁷ Directeur des études de l'École polytechnique.

³⁷⁸ Denis Forestier, né le 6 mai 1911 à Maurs (Cantal) et mort le 8 mars 1978 à Maisons-Laffitte (Yvelines), fut un instituteur devenu successivement secrétaire général du Syndicat national des instituteurs (1952-1962), membre du Bureau de la Fédération de l'Éducation nationale (1949-1963) et président de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (1962-1977). Il fut également le président fondateur du Comité de coordination des œuvres coopératives et mutualistes de l'éducation nationale (CCOMCEN).

³⁷⁹ Directeur de l'INSEE.

³⁸⁰ Président du syndicat des textiles artificiels.

³⁸¹ Directeur de l'Institut Pasteur.

L'ampleur du problème posé et la complexité des organismes publics, parapublics ou privés qui actuellement conçoivent et exécutent la politique de coopération imposaient à la Commission, pour respecter le bref délai imparti d'adopter des méthodes de travail souples et de limiter ses ambitions. La Commission a procédé en séances plénières, ou en groupe de travail à des auditions nombreuses encore que moindres qu'elle n'eût souhaité. Les personnalités entendues étaient de hauts fonctionnaires, des responsables du secteur privé ou d'autres personnalités qualifiées par leur expérience dans le domaine de la coopération. Elle a simultanément demandé à des rapporteurs particuliers des notes dont certaines figurent en annexe. La Commission a travaillé en constante liaison avec les Administrations compétentes. Elle tient à témoigner qu'elle a trouvé auprès d'elles un concours sans réserve. Il eut été vain d'effectuer une revue encyclopédique des doctrines. Instituée par le Gouvernement pour orienter une action, la Commission a estimé n'en devoir retenir que les principes pouvant guider une politique. Pour éviter qu'une préoccupation trop actuelle du concret la conduisit à empiéter sur le domaine propre des administrations, elle a considéré que sa mission était, tout en tenant compte des nécessités et des pratiques, de dessiner des perspectives générales. Des souplesses tactiques seront d'autant mieux permises aux exécutants que la stratégie sera mieux assurée. Si les idées énoncées étaient retenues par le Gouvernement, le soin d'en préciser les applications, en liaison avec les administrations compétentes serait une seconde étape qui relèverait d'autres instances. Les problèmes posés par une politique de **coopération** avec les pays en voie de développement ne sont pas particuliers à la France, ni même aux pays développés du monde occidental. L'URSS et la Chine ont aussi à y faire face. La division du monde entre pays capitalistes, pays communistes et Tiers - Monde en masque une autre qui est entre pays relativement riches et pays particulièrement pauvres. Si l'on voulait établir la liste des Etats appartenant à chacun de ces deux groupes on s'exposerait à des discussions sans fin. Mais cette division n'est pas moins fondamentale. Pour éclairer les problèmes français, le présent rapport s'attache tout d'abord à énoncer quelques considérations générales concernant les relations entre les pays à hauts niveaux de vie et les autres, indépendamment de leurs régimes politiques et

³⁸² Simon Nora, né le 21 février 1921 et mort le 5 mars 2006 à Paris, fut un haut fonctionnaire français. Il fut l'un de conseillers de l'ombre dans le cabinet de Pierre Mendès France lors de son éphémère gouvernement de sept mois.

économiques. Se concentrant ensuite sur le cas français, il s'efforce de répondre à quatre questions :

- 1) Quelles sont les raisons d'une politique française de **coopération** avec les pays en voie de développement ?
- 2) Quel montant de ses ressources la France peut-elle consacrer à cette politique sans compromettre son propre développement ?
- 3) Où et selon quelles modalités les ressources consacrées par la France à la coopération doivent-elles être affectées ?
- 4) Quelles structures gouvernementales et administratives la France doit-elle se donner pour mettre en œuvre la politique de coopération avec les pays en voie de développement ?

A aucune de ces questions ce rapport ne pouvait prétendre donner une réponse exhaustive, mais il exprime des avis sur chacune d'elles.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les peuples d'Europe, d'Amérique du Nord et de quelques autres régions du monde jouissent de richesses de plus en plus grandes, tandis qu'ailleurs la condition humaine demeure misérable et que souvent la famine sévit, s'étend et s'aggrave. Ce bien-être matériel, spectaculaire mais localisé, est le produit de techniques agricoles et industrielles que des hommes originaires d'Europe, animés de curiosité scientifique et d'ambition, ont mises au point à force d'observations et d'analyses, de réflexions et de calculs, d'inventions et d'expérimentations. Le bénéfice de ces progrès techniques peut-il être étendu aux pays pauvres pour que leur économie cesse de se dégrader et que leur développement suive bientôt celui des nations actuellement privilégiées ?

Quelles sont les difficultés à vaincre ? Quelle contribution les peuples riches peuvent-ils apporter à leurs problèmes ? Quelles précautions doivent-ils prendre pour que leur action ait chance d'être bénéfique et soit reconnue telle ?

Mirage et exigences des techniques

Rien ne serait plus pernicieux que l'espoir d'un miracle que les techniques modernes pourraient accomplir en faveur des pays pauvres. Certes le rêve est bien tentant d'un transfert de connaissances, qui apporterait en quelques années aux peuples déshérités

la même abondance de biens qu'on voit dans ces parties du monde où la science a permis aux hommes d'acquérir une étonnante maîtrise des choses. Mais, bercée d'illusions, l'humanité misérable se détournerait des efforts nécessaires et, le mirage dissipé, s'abandonnerait à une inefficace amertume, ou s'adonnerait à de vaines révoltes. La vérité doit lui être dite. Elle est que la science et ses techniques ne pourront lui fournir le moyen de mieux vivre qu'à de sévères conditions. Les techniques sont rarement transposables telles quelles. Une production plus abondante d'aliments est ce que les pays pauvres ont d'abord besoin. Or les procédés de culture et d'élevage éprouvés en un lieu doivent être adaptés pour convenir à d'autres sols ou à d'autres climats. Les techniques industrielles sont moins dépendantes de la nature, mais nombre d'entre elles, parmi les plus efficaces, exigent un personnel qualifié en des spécialités très diverses, qui fait défaut dans presque tous les pays sous-développés. Il faut donc découvrir des méthodes agricoles et sélectionner des espèces adaptées à chaque région, inventer et mettre au point des machines simples et robustes qui conviennent à des pays sans passé industriel. Cela est certainement possible, mais nécessite que soient menées, avec persévérance, de méthodiques recherches ; Cependant, celles-ci seraient vaines si certaines conditions sociales n'étaient pas réalisées, sans lesquelles aucun développement économique n'est possible.

I- LES CONDITIONS CONSTANTES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Pour que les habitants d'un pays puissent élever durablement leur niveau de vie, il faut qu'ils aient un ardent désir de bien-être et soient disposés à l'effort, qu'ils accumulent des capitaux productifs en quantités croissantes, qu'ils atteignent un certain équilibre social garanti par une législation appropriée et que leur gouvernement et leur administration sachent concevoir et servir l'intérêt général.

A-L 'appétit de bien-être et la volonté de travail

L'ambition du progrès n'est pas universelle. Certains hommes ont une conception spiritualiste de l'existence qui leur fait dédaigner les biens matériels ; d'autres, considérant que la vie est transitoire, estiment qu'une fois les besoins élémentaires satisfaits, il est vain de travailler ; il en est qui, sans penser tant, sont résignés à leur sort, par fatalisme ou parce que leur misère les rend incapables d'en concevoir un

autre. Si un pays est peuplé de tels hommes, son économie est inévitablement stagnante. Tous les peuples dont le niveau de vie est élevé sont animés par l'espoir et l'ardent désir d'un avenir meilleur pour eux-mêmes ou, à terme plus lointain, pour leurs enfants. Le climat, la race, la religion, la structure sociale, contribuent à façonner la psychologie des peuples. Elle peut néanmoins changer sous l'effet d'exemples étrangers, d'une action éducative ou sous la poussée de propagandes menées par une minorité active. Le fait est que l'appétit de bien se répand et s'intensifie dans le monde. Il ne va pas nécessairement de pair avec la volonté de travail qu'il faudrait pour le satisfaire. L'instinct des peuples du Tiers-Monde parait les inciter souvent d'avantage à la recherche d'une civilisation de loisir que de travail. Or le bien - être matériel exige de rudes efforts physiques et intellectuels fournis sans défaillance.

B - La formation de capitaux

La mise en œuvre de techniques plus productives exige que l'effort des hommes ne s'applique pas seulement à la satisfaction directe de leurs besoins, mais y tende par des voies détournées. Il faut créer des moyens de production et former les travailleurs capables de les utiliser. Ces investissements matériels et humains impliquent soit que la population renonce à des consommations antérieurement pratiquées pour qu'une partie du travail habituellement accompli puisse être consacré à investir, soit que les hommes acceptent de travailler davantage sans que leur bien être augmente immédiatement à proportion, soit qu'une aide extérieure fournisse les moyens de production et les techniciens nécessaires.

LES CONTRIBUTIONS POSSIBLES DES PAYS DEVELOPPES³⁸³

Les problèmes auxquels le Tiers-Monde doit faire face sont multiples différent selon les Etats. Souvent le développement économique est entravé par la sous-alimentation et la passivité de la population, par l'insuffisance de cadres administratifs et techniques, par le manque d'infrastructure ou d'équipement industriel ou agricole, par l'absence de programme adapté de recherche et de production ; parfois il l'est aussi par la difficulté d'équilibrer la balance des paiements, par le déséquilibre budgétaire ou le désordre politique. Certains climats et certains sols paraissent irrémédiablement

³⁸³ p.14.

hostiles, d'autres sont généreux mais sans que l'homme sache en tirer parti. Quelques régions du monde sont accablées de presque tous ces maux à la fois, tandis qu'en d'autres, il suffirait de lever un ou deux obstacles pour permettre un décollage économique. Où que ce soit, le développement ne peut être provoqué et entretenu principalement de l'extérieur. L'amélioration du sort d'une population dépend d'abord et toujours d'elle-même. Les pays déjà développés peuvent cependant aider les autres à vaincre certains obstacles. Parmi les contributions intellectuelles ou matérielles par lesquelles les pays riches peuvent coopérer au développement des pays pauvres on réservera le terme d'aide à celles qui imposent un sacrifice au pays qui les apporte. Ce n'est pas le cas, sauf exception, des implantations d'entreprises, mais celles-ci, pouvant néanmoins contribuer très utilement à la croissance, sont aussi une forme de coopération.

b) L'enseignement

Fournir des professeurs pour qu'ils enseignent eux-mêmes ou qu'ils forment des enseignants, est certainement l'une des aides les plus utiles à long terme, à condition que l'enseignement s'adapte bien au pays, ce qui n'est point aisé. Des professeurs trop enclins à apporter avec eux les programmes scolaires de leur pays d'origine risquent de dispenser un enseignement qui ne corresponde pas aux besoins réels. Des dirigeants locaux trop sensibles au prestige de titres universitaires réputés sont portés à vouloir que soient conférés des grades qui témoignent d'une culture, mais non d'aptitudes utiles. Si les élèves recherchent l'instruction, non pour s'adonner mieux ensuite à des travaux difficiles, mais pour qu'elle ouvre un droit au confort d'un emploi public, l'enseignement devient paradoxalement un frein au progrès matériel. Une éducation qui, au lieu d'être une préparation à une vie active plus féconde, est une fin en soi, devient un luxe, estimable certes, mais prématuré. Certaines collectivités qui méprisent les richesses, peuvent se le permettre comme aussi les nations qui jouissent déjà de l'abondance, mais non les peuples pauvres qui sont avides de progrès matériel. Ceux-ci devraient s'efforcer de dispenser au plus grand nombre de leurs enfants une éducation de valeur humaine, mais qui soit spécialement conçue pour le genre de vie et les tâches qui seront les leurs. Le devoir des Etats les plus avancés n'est pas de proposer leur propre organisation scolaire, mais d'apporter leur concours à la recherche de solutions originales. Qu'ils reçoivent chez eux des étudiants venus des pays sous-développés peut être utile par les occasions de contacts qui ouvrent les esprits. En outre, certaines disciplines spéciales ne peuvent encore être

convenablement enseignées, que dans de rares endroits. Ces étudiants doivent être accueillis moins pour eux-mêmes qu'à raison de la contribution qu'ils apportent ensuite à leur pays. Cela implique qu'ils y retournent, qu'ils y trouvent et y acceptent les tâches auxquelles ils ont été préparés. Leur séjour hors de leur pays doit être relativement court, sans quoi ils risquent d'être déracinés.

IV- L'ACCUSATION DU NEO-COLONIALISME (p.20)

L'accusation du néocolonialisme est fréquemment portée à l'encontre des pays développés participant de quelque manière à la vie des pays moins avancés, qu'ils aient ou non été des puissances coloniales. Elle évoque une main mise politique par les riches sur les pauvres, permettant une exploitation de ceux-ci au profit de ceux-là. Cette accusation ne peut être négligée ; car, si elle est fondée, tout ce qui est entrepris en faveur des pays sous-développés se trouve vicié ; si au contraire elle est injuste, elle n'en est pas moins nocive en suscitant ou entretenant des hostilités stérilisantes qui découragent les bonnes volontés. Tandis que le régime colonial pouvait être aisément défini en droit, la notion de néocolonialisme se réfère à des faits économiques, des attitudes psychologiques, des pratiques politiques qu'il est difficile de circonscrire. Pour se prémunir contre cette accusation, il faut d'abord prendre une conscience aussi exacte que possible de ce qu'elle dénonce, afin de rechercher comment lui enlever tout fondement et même toute apparence de vérité. Or il semble qu'elle évoque principalement trois prétendues survivances : celle du pacte colonial, celle des compagnies coloniales, celle de l'administration coloniale.

B - Les réalités inéluctables

Les pays aidants échapperaient aisément au reproche de néo-colonialisme, si les pays aides pouvaient se développer sans commercer avec eux, sans jamais accueillir sur leur sol d'entreprises et sans que les assistants techniques aient d'autres devoirs que d'être les simples exécutants de toutes les volontés, même les plus critiquables, des dirigeants locaux. Laisser croire que le développement s'accommoderait de cela serait flatter les fanatiques de l'anticolonialisme, mais commettre une tromperie malfaisante. Les pays aidants échapperaient aisément au reproche du néocolonialisme, si les pays aides pouvaient se développer sans commercer avec eux, sans jamais accueillir sur leur sol d'entreprises et sans que les assistants techniques aient d'autres devoirs que d'être les simples exécutants de toutes les volontés, même les plus critiquables, des

dirigeants locaux. Laisser croire que le développement s'accommoderait de cela serait flatter les fanatiques de l'anticolonialisme, mais commettre une tromperie malveillante.

Les raisons d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement. Déterminer les raisons d'une politique française de coopération avec les pays en voie de développement est nécessaire pour en préciser les objectifs, mieux orienter les efforts et choisir les modalités de leur application. Or il est peu de domaines où se confondent aussi étroitement les contraintes ou les routines de l'histoire et les espoirs d'un monde nouveau, les affirmations d'altruisme et la poursuite d'intérêts cachés, parfois illusoire. La conception d'une politique d'aide aux pays en voie de développement est ardue en raison de l'ampleur, de la complexité et de la nouveauté des problèmes posés. La coopération lie économie, stratégie et politique et met en cause l'idée que chaque nation se fait de sa solidarité avec l'humanité. Aussi la littérature sur la coopération est-elle pétrie de bons sentiments et d'arrière-pensées, et souvent trop riche en utopies. C'est donc avec modestie que la Commission a tenté de passer en revue les objectifs possibles d'une politique d'aide. Elle s'est efforcée à une analyse sans passion, qui écarte les faux motifs et met en relief l'essentiel, en pondérant les éléments. Il convient, à cette fin, de bien distinguer entre les intérêts de la nation française ou du pays aidé et ceux de telle fraction de la population ou de tel secteur économique. Lorsque des intérêts particuliers sont légitimes et méritent d'être soutenus pour eux-mêmes indépendamment des intérêts nationaux, ils doivent l'être en tant que tels par un choix délibéré. Pour définir la politique française, il faut écarter tout d'abord ou ramener à leur réelle importance, certains arguments égoïstes parfois présentés à l'appui de notre effort d'aide, qui risquent d'en fausser la signification et de le compromettre.

Les vraies raisons d'une politique française de coopération³⁸⁴

La première déjà suffisante raison d'une politique française de coopération avec le Tiers-monde est le sentiment que la France a des devoirs envers l'humanité. D'autres s'y ajoutent qui tiennent au besoin qu'elle éprouve de rayonner au loin, et à l'attente de certains avantages essentiels, encore qu'aléatoires ou lointains.

³⁸⁴ Rapport Jeanneney, p. 41.

A- Le devoir de solidarité humaine

De nombreux sont affectés d'un accroissement démographique si rapide qu'une amélioration même modeste des situations individuelles exigerait un taux de croissance économique supérieur à ceux observés en Europe et aux Etats Unis dans le passé, en longue période. Plus d'un milliard d'hommes risquent de subir une régression de leur niveau de vie. La France, peuplée de moins de 50 millions d'habitants, ayant à remédier chez elle à d'évidentes misères et à combler de grands retards d'équipements dus à deux guerres mondiales et à la grande dépression économique des années trente, ne peut certes prétendre changer, par ses seules forces, le sort de ces multitudes. Mais la disproportion entre ses moyens et l'immensité de l'œuvre à accomplir ne saurait être une excuse suffisante à l'inaction. Même si elle pensait que la misère des autres ne menace ni son propre développement ni sa sécurité, la France devrait leur venir en aide simplement parce qu'il serait intolérable qu'elle incarne, en ruinant l'inspiration, en compromettre l'épanouissement. La politique rejoint l'éthique.

a) avantages pour la France considérée seule

Si la France réussit, sans esprit de clientèle, à conserver ou gagner la confiance et l'amitié d'Etats qu'elle aide, ceux-ci pourront se sentir portés à lui donner leur appui dans certaines circonstances, d'ailleurs imprévisibles. En notre temps, plus qu'à d'autres époques, les jugements, les croyances, les passions de tous les peuples, petits et grands, ont le moyen et trouvent l'occasion de se confronter et de s'amplifier mutuellement, donnant ainsi naissance à des consciences collectives. Celles-ci n'échappent ni aux contradictions internes, ni aux oppositions de tendances, ni à la pression des intérêts. Elles correspondent à des groupements de nations qui diffèrent selon les sujets en cause, et qui se font et se défont au cours des ans ; mais le poids dont elles pèsent dans les affaires du monde ne saurait être négligé. Or elles sont issues moins de la volonté de quelques pays hautement industrialisés, que des sentiments ressentis par les nombreuses nations pauvres depuis des siècles mais depuis peu attentives à tout ce qui se dit et se fait les concernant. Aussi les possibilités d'action diplomatique de la France, qu'il s'agisse de débats dans des conférences mondiales, d'arrangements régionaux, dépendront-elles, pour une part, des relations qu'elle aura su entretenir avec les pays en voie de développement. La France peut aussi attendre de sa coopération des avantages économiques indirects et un

enrichissement culturel. Que la France imprègne d'autres pays de ses modes de pensées, elle tisse des liens dont l'intimité les incitera à lui apporter à leur tour le meilleur d'eux-mêmes. La culture française s'est épanouie au cours des siècles, grâce à des apports étrangers constamment renouvelés. Si les pays qui auront reçu d'elle une initiation à l'esprit scientifique lui font connaître des modes nouveaux d'expression artistique ou des conceptions philosophiques, sociales ou politiques originales, notre civilisation s'en trouvera enrichie.

b) Avantages pour la France en tant que nation de l'Occident

Plus encore que les intérêts particuliers de la France, des considérations de portée mondiale militent en faveur d'une politique de coopération avec le Tiers- Monde. La première est d'ordre économique. Si les aides apportées par la France permettent, à longue échéance, de tirer des peuples de la misère puis d'accélérer leur développement, ces peuples constitueront alors des partenaires dont les jeunes prospérités retentiront sur les prospérités plus anciennes et les entretiendront. Ce processus de développement mutuel qui, actuellement n'exerce guère ses bienfaits qu'à l'intérieur de l'économie atlantique s'élargira et s'intensifiera en s'étendant à d'autres continents.

ANNEXE No 14

RÉSOLUTION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU FLN (EXTRAITS)

Le premier congrès du Front de Libération Nationale, réuni à Alger, du 16 au 21 avril 1964, après étude, discussion et amendement du projet de programme et du rapport présenté par le Secrétaire du général et annexé à ce projet.

Décidé, en ce qui concerne le parti, les principes suivants :

a) Le Parti doit être le moteur principal de la vie du pays. Ses membres doivent se plier à la règle du maximum socialiste qui veut qu'aucun militant, quel qu'il soit, n'ait un double salaire, ni un salaire l'éloignant par son niveau de vie des masses laborieuses ;

b) ils doivent également, dans les plus brefs délais, faire une déclaration soumise à l'appréciation de la commission de contrôle du parti sur les biens qu'ils possèdent ou ont acquis depuis novembre 1954 ;

c) une des tâches principales pour donner de nouvelles forces au Parti et renforcer sa liaison avec les masses est d'améliorer sa composition sociale par le recrutement prioritaire d'ouvriers et de paysans pauvres et l'intégration de militants révolutionnaires conséquents demeures encore en dehors de ses rangs.

Déclare que la pierre angulaire de notre politique extérieure doit tendre à faire de la Révolution algérienne un pôle de rayonnement révolutionnaire dans le Maghreb, dans le monde arabe et en Afrique et qu'elle se doit :

a) De mener une lutte ferme et résolue contre l'impérialisme et le sionisme et persévérer dans la voie de l'initiative tendant à la formation d'une vaste alliance anti-impérialiste de l'ensemble des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine ;

b) D'appliquer une politique de non-alignement.

ANNEXE No 15
LES ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE LA FRANCE ET
L'ALGÉRIE DES ANNÉES 1960 AUX ANNÉES 1980.

Numéro	Titre	Date de signature par la France	Validité
TRA19620012	Protocole entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien relatif à la situation des agents français en service en Algérie, ensemble un protocole et trois échanges de lettres	28/08/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19620013	Protocole judiciaire entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire algérien	28/08/1962	EN VIGUEUR
TRA19620014	Protocole entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien relatif au contrôle financier	28/08/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19620015	Protocole entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien réglant, à titre provisoire, les modalités d'exécution des opérations financières algériennes et françaises	28/08/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19620016	Protocole entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien concernant l'exécution des engagements pris par l'O.C.R.S. en Algérie	28/08/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19620017	Convention entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien pour l'application du paragraphe 8 du titre 1 de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien	28/08/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19620018	Convention entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien relative à l'organisme technique de mise en valeur du sous-sol saharien, prise en application du titre III de la déclaration de principes sur la coopération pour la mise en valeur des richesses du sous-sol saharien, ensemble des statuts et un échange de lettres	28/08/1962	EN VIGUEUR
TRA19620019	Accord entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien relatif à l'application du code pétrolier saharien et au transfert de compétence des autorités visées par ce code	28/08/1962	EN VIGUEUR
TRA19620020	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien sur les formalités douanières auxquelles sont soumises les exportations d'hydrocarbures produits au Sahara	28/08/1962	EN VIGUEUR
TRA19620025	Protocole entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien relatif à la coopération technique entre l'Etat français et l'Etat algérien dans le domaine des travaux publics, des transports et du tourisme	24/09/1962	EN VIGUEUR
TRA19620029	Convention relative aux relations entre le Trésor algérien et le Trésor français ainsi qu'aux concours réciproques et à la coopération de la République algérienne démocratique et populaire et de la République française pour l' organisation et le fonctionnement des services des Trésors	31/12/1962	FIN DE VIGUEUR
TRA19630012	Déclaration générale du gouvernement de la République française et du gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	19/01/1963	EN VIGUEUR
TRA19630013	Première déclaration particulière relative à la coopération technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	19/01/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19630014	Deuxième déclaration particulière relative aux problèmes agricoles entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la	19/01/1963	EN VIGUEUR

Numéro	Titre	Date de signature par la France	Validité
	République algérienne démocratique et populaire		
TRA19630015	Protocole entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire concernant la coopération technique dans le domaine de la radiodiffusion	23/01/1963	EN VIGUEUR
TRA19630018	Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire réglant les conditions d'intervention et de fonctionnement en Algérie de l'Institut géographique national français	18/02/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19630019	Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire réglant les conditions d'intervention et de fonctionnement en Algérie de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes	18/02/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19630020	Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative à la situation du Laboratoire des Ponts et Chaussées d'Alger	18/02/1963	EN VIGUEUR
TRA19630023	Protocole entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la mission médicale française mise à la disposition de la République algérienne démocratique et populaire, ensemble une annexe et deux échanges de lettres	19/04/1963	EN VIGUEUR
TRA19630031	Avenant au protocole du 28 août 1962 entre la France et l'Algérie, relatif à la situation, 1°) des médecins français servant en Algérie dans les services administratifs du ministère de la Santé publique et de la Population, 2°) des pharmaciens français servant en Algérie au titre de la coopération technique	09/07/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19630038	Protocole relatif à la situation des militaires français du contingent mis à la disposition de l'Etat algérien au titre de la coopération culturelle et technique , ensemble un échange de lettres	23/10/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19630042	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne et populaire portant prorogation de la convention réglant les conditions d'intervention et de fonctionnement en Algérie de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes signée le 18 février 1963	28/12/1963	FIN DE VIGUEUR
TRA19640014	Protocole relatif aux conditions de fonctionnement de la mission technique mise à la disposition de l'Algérie par le Centre national français d'études des télécommunications	28/07/1964	EN VIGUEUR
TRA19640016	Convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relative à l'exequatur et à l'extradition	27/08/1964	EN VIGUEUR
TRA19640017	Accord sous forme d'échange de lettres portant modification du protocole judiciaire du 28 août 1962 entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien	27/08/1964	EN VIGUEUR
TRA19640018	Accord annexe à l'échange de lettres du 27 août 1964 modifiant et complétant les articles 17 et 18 du protocole judiciaire signé le 28 août 1962 entre le gouvernement de la République française et l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien	27/08/1964	EN VIGUEUR
TRA19650013	Accord relatif à la contribution du gouvernement français à la constitution et au fonctionnement de l'Institut algérien du pétrole	28/07/1965	EN VIGUEUR
TRA19660013	Protocole de coopération technique en matière de signalisation maritime entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	07/02/1966	EN VIGUEUR

Numéro	Titre	Date de signature par la France	Validité
TRA19660014	Convention de coopération technique et culturelle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, ensemble trois échanges de lettres	08/04/1966	FIN DE VIGUEUR
TRA19660018	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur les modalités d'application de la convention de coopération technique et culturelle du 8 avril 1966 aux personnels en fonction auprès d'Électricité et Gaz d'Algérie et de la Société Nationale des Chemins de Fer Algériens	27/07/1966	FIN DE VIGUEUR
TRA19670008	Protocole relatif à la participation de la France à la création et au fonctionnement de l'École nationale d'Ingénieurs et de Techniciens d'Alger-Cap Matifou, ensemble deux échanges de lettres	08/07/1967	FIN DE VIGUEUR
TRA19680011	Protocole relatif à la coopération scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	16/03/1968	FIN DE VIGUEUR
TRA19680016	Convention de coopération cartographique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	02/08/1968	FIN DE VIGUEUR
TRA19680017	Accord par échange de lettres sur la mise en application anticipée de la convention de coopération cartographique signée le 2 août 1968 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	02/09/1968	FIN DE VIGUEUR
TRA19680018	Accord relatif à la contribution du gouvernement français à la constitution et au fonctionnement du Centre national pédagogique agricole	01/10/1968	FIN DE VIGUEUR
TRA19700016	Avenant à la convention du 8 avril 1966 entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle, ensemble trois échanges de lettres	22/08/1970	FIN DE VIGUEUR
TRA19710019	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la rémunération des médecins, biologistes, pharmaciens et dentistes recrutés en coopération technique	20/05/1971	FIN DE VIGUEUR
TRA19720023	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la rémunération des médecins, biologistes, pharmaciens et dentistes recrutés en coopération technique	27/10/1972	FIN DE VIGUEUR
TRA19730035	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'indemnité forfaitaire accordée aux médecins militaires français affectés à l'hôpital central de l'armée nationale populaire et assurant un enseignement auprès de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger	28/06/1973	FIN DE VIGUEUR
TRA19730036	Convention de coopération scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	11/07/1973	FIN DE VIGUEUR
TRA19740017	Protocole portant avenant à la convention du 8 avril 1966 entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle, ensemble un échange de lettres	30/08/1974	FIN DE VIGUEUR
TRA19740018	Accord par échange de lettres entre le gouvernement de la République	18/12/1974	FIN DE

Numéro	Titre	Date de signature par la France	Validité
	française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la prise en compte des arrêtés de promotion et de reclassement des coopérants dans leur contrat de coopération		VIGUEUR
TRA19740019	Accord par échange de lettres relatif à la participation de la France au programme de certains instituts de technologie au cours de la période du 1er janvier 1974 au 31 décembre 1975	18/12/1974	FIN DE VIGUEUR
TRA19750019	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur l'école de techniciens de l'hydraulique et sur l'équipement de la rive gauche du Haut-Cheliff	08/08/1975	FIN DE VIGUEUR
TRA19750020	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur un système de formation en génie mécanique	08/08/1975	FIN DE VIGUEUR
TRA19760019	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la réalisation de certaines opérations engagées par le Ministère algérien de l'Agriculture et de la Réforme agraire	05/02/1976	FIN DE VIGUEUR
TRA19760025	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur le fonctionnement de l'Institut de technologie agricole de Mostaganem	26/06/1976	FIN DE VIGUEUR
TRA19760026	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur le concours apporté par la France à la réalisation des objectifs du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire	26/06/1976	FIN DE VIGUEUR
TRA19760027	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif au concours apporté par la France à la réalisation des objectifs du Secrétariat d'Etat à l'hydraulique	26/06/1976	FIN DE VIGUEUR
TRA19760028	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif au concours apporté par la France au fonctionnement de six instituts de technologie algériens en 1976 et 1977	26/06/1976	FIN DE VIGUEUR

TRA19770040	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'indemnité forfaitaire accordée aux médecins militaires français affectés à l'hôpital central de l'armée nationale populaire et assurant un enseignement auprès de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger	13/11/1977	FIN DE VIGUEUR
TRA19770041	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la poursuite du concours apporté à l'Institut de technologie agricole de Mostaganem	13/11/1977	FIN DE VIGUEUR
TRA19780057	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif au concours apporté par la France au	04/12/1977	FIN DE VIGUEUR

	fonctionnement de six instituts de technologie algériens en 1978		
TRA19780048	Protocole portant avenant à la convention du 8 avril 1966 entre la France et l'Algérie relative à la coopération technique et culturelle	04/02/1978	FIN DE VIGUEUR
TRA19780052	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à l'indemnité forfaitaire accordée aux médecins militaires français affectés à l'hôpital central de l'armée nationale populaire et assurant un enseignement auprès de la faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger	04/12/1978	FIN DE VIGUEUR
TRA19780053	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la poursuite de l'assistance technique française à l'Institut de technologie agricole de Mostaganem	04/12/1978	FIN DE VIGUEUR
TRA19780054	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur le concours apporté par la France à la réalisation des objectifs du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire	04/12/1978	FIN DE VIGUEUR
TRA19780056	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la coopération dans le domaine de la formation des formateurs pour les travaux publics et la construction	04/12/1978	FIN DE VIGUEUR
TRA19800060	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la participation de la France au programme de fonctionnement de l'Ecole nationale des sciences géodésiques pour la période du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1979	10/06/1980	FIN DE VIGUEUR
TRA19800062	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la participation de la France au programme de fonctionnement de l'Institut de technologie des travaux publics et du bâtiment pour la période du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1979	10/06/1980	FIN DE VIGUEUR
TRA19800063	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la participation de la France au programme de fonctionnement de l'École nationale des sciences géodésiques pour la période du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980	18/06/1980	FIN DE VIGUEUR
TRA19800064	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la participation de la France au programme de fonctionnement de l'Institut de technologie d'entretien électro-mécanique pour la période du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980	18/06/1980	FIN DE VIGUEUR
TRA19800065	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la participation de la France au programme de fonctionnement de l'Institut de technologie des travaux publics et du bâtiment pour la période du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1980	18/06/1980	FIN DE VIGUEUR
TRA19800069	Accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire sur la coopération et l'entraide judiciaire	18/09/1980	EN VIGUEUR
TRA19810051	Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement à l'intention des élèves algériens en France	01/12/1981	EN VIGUEUR
TRA19820056	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre la France et	22/03/1982	FIN DE

	l'Algérie relatif au renouvellement du protocole financier de la convention de coopération technique et culturelle du 8 avril 1966		VIGUEUR
TRA19820059	Protocole de coopération économique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, ensemble deux échanges de lettres	21/06/1982	EN VIGUEUR
TRA19820060	Accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, de la construction et des matériaux de construction , ensemble une annexe, un échange de lettres et un procès-verbal d'entretiens	30/06/1982	EN VIGUEUR
TRA19820062	Accord de coopération entre la France et l'Algérie dans le domaine des transports , ensemble un procès-verbal d'entretiens	06/11/1982	EN VIGUEUR
TRA19830079	Accord conclu sous forme d'échange de lettres entre la France et l'Algérie sur la coopération dans le domaine de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'hydraulique et des forêts	11/01/1983	FIN DE VIGUEUR
TRA19830084	Accord sous forme d'échange portant modification de la convention de coopération culturelle et technique signée le 8 avril 1966 entre la France et l'Algérie	15/03/1983	EN VIGUEUR
TRA19850014	Convention d'assistance mutuelle internationale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays	10/09/1985	EN VIGUEUR
TRA19860153	Convention de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	11/03/1986	EN VIGUEUR
TRA19860154	Protocole administratif et financier relatif aux moyens de la coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire	11/03/1986	EN VIGUEUR
TRA19860304	Protocole entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux Volontaires du Service National Actif (V.S.N.A)	07/09/1986	EN VIGUEUR
TRA19860057	Accord par échange de lettres conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire prorogeant du 1er septembre 1986 au 31 décembre 1986 l'application de la convention relative à la coopération technique et culturelle faite à Paris le 8 avril 1966, de la convention de coopération scientifique signée à Paris le 11 juillet 1973 ainsi que les avenants et échanges de lettres subséquents	29/11/1986	FIN DE VIGUEUR
TRA19880077	Accord par échange de lettres entre la France et l'Algérie prorogeant du 1er janvier 1987 au 31 mars 1988 l'application de la convention relative à la coopération technique et culturelle faite à Paris le 8 avril 1966 , de la convention de coopération scientifique signée à Paris le 11 juillet 1973 ainsi que les avenants et échanges de lettres subséquents	30/03/1988	FIN DE VIGUEUR
TRA19880078	Accord par échange de lettres entre la France et l'Algérie fixant au 1er avril 1988 la date de prise d'effet de la convention de coopération culturelle, scientifique et technique, et du protocole administratif et financier relatif aux moyens de la coopération faits à Paris le 11 mars 1986 et du protocole relatif aux volontaires du service national actif (V.S.N.A) fait à Alger le 7 septembre 1986	30/03/1988	EN VIGUEUR

PHOTOS



**Sur le portail de l'université d'Alger durant le festival panafricain, Juillet 1969,
Jean Robert Henry (coopérant à Alger), 1969.**



Ghardaïa, 1968. (Source : collection des photos de Jeanne et Gérard Toutant, coopérants à Skikda)



Aurès, avril 1969. (Source : collection des photos de Jeanne et Gérard Toutant, coopérants à Skikda)

INDEX

A

accords d' Evian, 23, 24, 50, 74, 76, 78, 108, 109,
403, 404, 449,

C

conventions, 107, 122, 156, 395, 407

E

Evian, 15, 23, 29, 49, 50, 52, 64, 76, 78, 105, 108,
111, 112, 113, 114, 115, 240, 241, 332, 393, 395,
396, 403, 407, 408, 416

G

guerre d'Algérie, 15, 16, 18, 21, 35, 45, 48, 49, 52,
74, 75, 81, 94, 95, 96, 105, 108, 115, 171, 187,
198, 202, 206, 209, 210, 216, 221, 231, 256, 262,

263, 264, 265, 266, 267, 268, 274, 276, 282, 283,
298, 299, 309, 336, 349, 406, 421, 425

M

motivations du départ, 18, 126, 170, 181, 188, 189,
197, 203, 204, 236, 240, 276, 296, 297, 304, 334,
336, 339, 340, 343, 348

P

pieds - rouges, 91, 278
pieds noirs, 316, 366

R

Rapport Jeanneney, 466
revendications des coopérants, 229, 241
révolution algérienne, 75, 94, 216, 282, 406
422, 469